B 49748 3

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANTOINE DE BOURBON

ET

JEANNE D'ALBRET

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANTOINE DE BOURBON

ET

JEANNE D'ALBRET

SUITE DE

LE MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET

PAR

LE BARON ALPHONSE DE RUBLE

TOME SECOND

PARIS
ADOLPHE LABITTE
LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
4, RUE DE LILLE, 4
1882

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gen. Lib.
Exch.
Law Library
11-14-1932

ANTOINE DE BOURBON

ET

JEANNE D'ALBRET

CHAPITRE SIXIÈME.

Depuis la mort de Henri II jusqu'au départ d'Élisabeth de Valois pour l'Espagne.

Constitution du gouvernement de François II. — Portraits de François II et des Guises. — Ambassade du duc d'Arcos à la cour de France. — Ambassade de Condé auprès de Philippe II. — Olivier reprend les sceaux. — Réorganisation du conseil du roi.

Les Guises s'efforcent de séparer Catherine de Médicis du roi de Navarre. — Renvoi de Diane de Poitiers. — Catherine acquiert Chenonceaux. — Douaire de Catherine. — Disgrâce du connétable de Montmorency. — Ses conférences avec le roi et avec la reine mère à Saint-Germain. — Présentation de Perrenot de Chantonay, ambassadeur d'Espagne. — Retraite du connétable à Chantilly.

Situation du roi de Navarre au moment de la mort de

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Henri II. — Jeanne d'Albret embrasse la réforme. — Messages du connétable de Montmorency et du duc de Guise au roi de Navarre. — Témoignage de Blaise de Monluc sur les tendances de ce prince. — Le roi se retire à Saint-Germain. — Ordonnance du 22 juillet contre le port des armes. — Départ du roi de Navarre pour Saint-Germain. — Conférence de Vendôme. — Entrée d'Antoine à Saint-Germain (18 août 1559). — Accueil blessant qui lui est réservé. — Antoine à Saint-Denis. — Ses entrevues secrètes avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Préparatifs du sacre de François II. — La cour à Nanteuil. Guise et Coligny. — Entrée de François II à Reims (16 septembre). — Sacre du roi (18 sept.). — Le roi quitte Reims (22 sept.). — Intrigues du roi de Navarre à Paris en faveur d'une réunion des états. — Catherine en informe Philippe II. — Jeanne d'Albret rejoint son mari à la Flèche.

Aussitôt que Henri II eut rendu le dernier soupir, le duc de Guise, le cardinal de Lorraine, Alphonse d'Este, duc de Ferrare, et Jacques de Savoie, duc de Nemours, seuls présents au chevet de mort de l'infortuné prince, proclamèrent le dauphin. Bientôt toute la cour les suivit dans la chambre de François II. Le duc de Guise, décidé à aller jusqu'aux armes pour s'emparer du pouvoir, réunit ses partisans et les fit cacher dans la garde-robe du nouveau roi. Le successeur de Henri II confia au connétable de Montmorency, au cardinal de Chastillon, à l'amiral de Coligny et au maréchal de Saint-André la garde du corps de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

père[1] et se prépara à quitter le château des Tournelles. A quatre heures, le duc de Guise le fit monter dans un coche[2]. Catherine tout éplorée viola l'étiquette qui défendait aux reines veuves de « se départir de la « chambre » pendant quarante jours et se laissa conduire par le duc de Nemours. Au moment de rejoindre son fils dans le coche, elle aperçut Marie Stuart qui se tenait en arrière, et força la jeune reine à prendre la place d'honneur. Les Guises accompagnèrent la famille royale au Louvre[3].

Le même jour le roi adressa à ses lieutenants en province, aux gouverneurs de place, aux parlements et aux officiers de justice, une circulaire pour leur apprendre « l'inconvénient de la blessure du feu roy[4]. » Le 31 juillet, Christophe de Roffignac, président, Guy de Brassac, président aux enquêtes, Raymond Eyquem de Montaigne, conseiller, frère de l'auteur des *Essais*, et Antoine de Lescure, procureur général, apportèrent au roi les réponses du parlement de Bordeaux[5].

La cour retirée au Louvre, le connétable empri-

1. Lettre de Throckmorton à la reine d'Angleterre, du 11 juillet 1559 (*Calendars of state papers*, règne d'Élisabeth, 1559, p. 370). Toute la cour conclut, de cette mission donnée au connétable, qu'il serait tenu à l'écart du nouveau gouvernement. (*Ibid.*)

2. Lettre du duc d'Albe et de Ruy Gomez de Silva à Philippe II, du 11 juillet (Orig. esp.; Arch. nat., K. 1492, n° 50).

3. Ibid.

4. La minute de cette lettre est conservée dans le vol. 15872 du f. fr., f. 122.

5. Lettre originale du parlement au roi (f. fr., vol. 15873, f. 131). La lettre de condoléance des capitouls de Toulouse est conservée dans le même recueil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonné par ses devoirs dans le château des Tournelles, Marie Stuart fit la leçon à son époux. Elle lui persuada de prendre pour ministres ses deux oncles de Guise, seuls capables de le protéger contre l'ambition des princes du sang et des Montmorency. L'occasion se présenta bientôt au roi de manifester ses préférences. Une députation du parlement vint le féliciter de son avènement; le roi, en écolier bien appris, dit qu'il avait donné à ses deux oncles la charge « de ses « affaires » : au duc de Guise, celle des armes; au cardinal de Lorraine, celle des finances. Ainsi fut constitué officiellement le nouveau gouvernement.

Le lendemain, le roi envoya dire au duc d'Albe et à Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, représentants de Philippe II, que, malgré la coutume des rois de ne donner aucune audience avant le quarantième jour de deuil, il lui serait agréable de recevoir leurs condoléances. Le connétable, escorté de ses fils et de ses neveux de Chastillon, vint chercher les ambassadeurs en leur logis de l'hôtel de Villeroy. Au moment où ils arrivèrent au Louvre, le roi présidait la première séance du conseil. Il les fit introduire aussitôt, et, après de mutuelles protestations pacifiques, il les conduisit lui-même dans la chambre de la reine mère. « La chambre était entièrement tendue de noir « et tellement que non seulement les murailles, mais « encore le parquet en étaient couverts. Il n'y avait « d'autres lumières que deux cierges brûlant sur un « autel garni de drap noir. Le lit de la reine était « tendu de même. Sa Majesté était vêtue des plus « austères habits : robe noire à queue traînante, qui « n'avait d'autre ornement qu'un seul collet d'her-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« mine. La reine d'Écosse était dans la même pièce, « mais vêtue de blanc entièrement; ensuite Madame « Marguerite, sœur du roi défunt et femme du duc de « Savoie[1]; puis les filles de France, la reine d'Espagne[2], « la duchesse de Lorraine[3] et leur jeune sœur, la petite « Marguerite, toutes vêtues de blanc et devant garder « ce deuil quarante jours durant[4]. »

Le duc d'Albe présenta les compliments de son maître. La reine mère répondit au nom des princesses, mais d'une voix si faible que les ambassadeurs avaient peine à distinguer ses paroles; « car, outre la faiblesse « de sa voix en cette circonstance, elle avait sur la tête « un voile noir qui l'enveloppait entièrement et lui cou- « vrait même le visage[5]. » Pendant l'audience, le duc de Guise prit à part le duc d'Albe et lui annonça sa propre élévation[6]. L'ambassadeur avait prévu la disgrâce du connétable. Dans une lettre du 8 juillet, il prédisait à son maître une révolution de palais si Henri II succombait[7].

François II, le nouveau roi de France, était né le

1. Marguerite de Valois venait d'épouser Emmanuel-Philibert de Savoie.

2. Élisabeth de Valois, qui venait d'être épousée par procuration par le duc d'Albe et qui allait être conduite à son mari.

3. Claude de Valois, fille aînée de Henri II, avait épousé Charles III, duc de Lorraine.

4. Lettre du duc d'Albe et de Ruy Gomez de Silva à Philippe II, du 11 juillet (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1492, n° 50).

5. Baschet, *La Diplomatie vénitienne*, p. 493. Extrait de la chronique de Lippomano.

6. Lettre du duc d'Albe et de Ruy Gomez de Silva à Philippe II, du 11 juillet (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1492, n° 50).

7. Lettre du duc d'Albe et de Ruy Gomez de Silva à Philippe II, du 8 juillet (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1492, n° 47).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

19 janvier 1544 à Fontainebleau. Il avait été élevé par Jean de Humières, ancien gouverneur de Henri II, et par Claude d'Urfé, au milieu de précautions minutieuses qu'exigeait sa jeunesse délicate et maladive. A quatorze ans, le 24 avril 1558, il avait épousé Marie Stuart ; à quinze ans il montait sur le trône. Il avait montré d'heureuses dispositions pour un roi, le goût de l'étude et des armes[1]; mais ses progrès physiques et intellectuels semblaient s'être arrêtés à l'âge de l'adolescence. Faible, d'une mauvaise santé, « trop jeune et de peu d'esprit[2] », il était, à l'époque de son avènement, notoirement incapable de gouverner. Dès les premiers jours de son règne, le peuple l'appela le petit roi, surnom que l'histoire lui a confirmé. Parlements, gens de cour, bourgeois et capitaines, nul ne prenait au sérieux la majorité d'un prince de quinze ans, d'un développement fort au-dessous de son âge[3]. Une régence ou au moins un conseil composé de la reine mère et des princes paraissait nécessaire. Les

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 41.
2. *Ibid.*, t. I, p. 525.
3. La majorité des rois avait été fixée par un édit de Charles V du mois d'août 1374 à l'âge de 14 ans commencés. L'édit avait été confirmé par lettres de novembre 1392. Ces deux pièces sont publiées dans le *Recueil des anciennes lois* d'Isambert, t. V, p. 415, et t. VI, p. 714. L'édit n'avait pas été appliqué à l'avènement de Charles VI. Aussi fut-il très discuté à l'avènement de François II, d'autant plus que l'ambition des princes du sang et celle des Guises étaient intéressées à l'une ou à l'autre solution. Quelques mois après, Jean du Tillet, greffier du parlement de Paris, publia deux discours en faveur de l'existence de l'édit d'août 1374. Le parti des princes riposta par des pamphlets. Les deux discours ont été reproduits dans le *Traité de la majorité des rois* de Dupuy, 1655, in-4°. L'édit d'août 1374 fut appliqué sans contestation à l'avènement de Charles IX, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frères du roi n'étaient que des enfants. Seuls, le roi de Navarre et après lui Louis de Bourbon, prince de Condé, Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pouvaient prendre place au gouvernement. Les deux derniers suivaient sans entraînement personnel l'initiative du chef de leur maison; mais Condé, frère du roi de Navarre, aspirait déjà à un grand rôle. Pauvre et sans dotation, de petite taille, mal fait, un peu bossu, disgracié de la fortune et de la nature, Condé, pour dépasser ses rivaux, n'avait d'autres moyens que la hardiesse et la fermeté de son caractère. Il se posa bientôt comme l'adversaire du grand duc François de Guise. Le lendemain de la mort de Henri II, le conseil discuta les titres que prendrait François II. Marie Stuart pouvait prétendre au trône d'Angleterre[1]. Le duc de Guise fit apporter un modèle de sceau avec les armes de France, d'Angleterre et d'Écosse, et conseilla au roi de l'adopter. Condé démontra facilement les dangers d'une telle bravade. Son opposition vive et fondée l'emporta et blessa pour toujours l'amour-propre de l'ambitieux Lorrain[2].

1. On sait que les droits de la reine Élisabeth ne reposaient que sur la légitimité, fort contestable, du mariage de Henri VIII avec Anne Boleyn.

2. Lettres de Throckmorton à la reine Élisabeth, du 13 juillet 1559 (*Calendars of state papers*, foreign series, règne d'Élisabeth, 1559, p. 378 et 379). Le duc d'Aumale a traité cet incident dans son *Histoire des Condé*, t. I, p. 64. Plus tard le roi se ravisa et joignit les armes d'Angleterre à celles de France et d'Écosse (Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 1er décembre 1559; Recueil conservé aux archives de Bruxelles).

Le recueil des lettres de Chantonay à Marguerite de Parme conservé aux archives de Bruxelles est classé dans le fonds des cartulaires, n° 190. C'est un recueil de copies assez médiocres,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La maison de Guise se composait de six princes, dont les deux aînés, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, montraient autant de talent que d'ambition. Le duc François de Guise, dit le *Balafré*, devait ce surnom à un coup de lance qu'il avait reçu au visage, au-dessous de l'œil droit, pendant le siège de Boulogne, en 1545. Il fallut, dit du Bellay, pour arracher le fer de la plaie, qu'Ambroise Paré, saisissant le tronçon à deux mains, appuyât ses pieds sur le visage du blessé[1]. Transporté en litière à Pecquigny, François de Guise écrivit de sa propre main au roi une lettre d'une concision familière, mais héroïque : « Sire, je prendray « la hardiesse de vous mander que je me porte bien, « espérant n'estre point borgne. Vostre très humble « serviteur. *Le Guizar*[2]. »

A la fin du règne de Henri II, le duc de Guise s'était illustré par la prise de Calais, de Thionville, d'Arlon. Sa réputation militaire, son orthodoxie décidée ralliaient peu à peu les forces actives du parti catholique.

mais très précieuses par les documents qu'elles nous conservent. Ce recueil embrasse la correspondance de l'ambassadeur avec la duchesse de Parme depuis son arrivée à Paris (août 1559) jusqu'au mois de septembre 1560. Nous croyons que les originaux sont conservés aux archives de Vienne.

Le recueil conservé aux archives de Bruxelles a été signalé pour la première fois en France par une courte mention de M. Boutaric (*Arch. des missions scientifiques*, 2e série, t. VII), qui l'a fait connaître. Depuis il a été utilisé, mais seulement au point de vue de l'histoire de la conjuration d'Amboise, avec beaucoup de critique par M. Charles Paillard, dans une étude publiée par la *Revue historique* en 1880.

1. *Mémoires* de Du Bellay, liv. 10.

2. Original autographe d'une écriture tourmentée et presque illisible (f. fr., vol. 6622).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Son application au travail lui permettait de tout voir par lui-même; il lisait toutes ses lettres et corrigeait de sa main toutes les minutes qu'il devait signer[1]. L'ambition gâtait ces qualités solides. Il la laissait percer dans les petits détails; sa maison était montée comme celle d'un roi[2]; il entretenait une cour nombreuse; il signait *François*, privilège que les princes du sang eux-mêmes laissaient au roi[3].

Son frère, Charles de Guise, cardinal de Lorraine, était aussi propre à gagner les hommes que François de Guise à les commander. Archevêque de Reims et cardinal dès sa jeunesse, il s'appliqua à l'étude et y excella. Son éloquence naturelle tranchait avec les amplifications pesantes des Sorbonnistes. Du haut de

1. Blaise de Monluc dans ses *Commentaires* a signalé le premier ce trait de caractère du duc de Guise (édit. de la Société de l'Hist. de France, t. II, p. 258). Tous ceux qui ont parcouru les collections Saint-Germain, Gaignières et Béthune à la Bibliothèque nationale savent que cet éloge est mérité. Les minutes autographes du duc de Guise ou corrigées de sa main sont innombrables.

2. Aussitôt après la mort de Henri II il tint table ouverte à tous les seigneurs de la cour. (Lettre de Throckmorton du 13 juillet 1559; *Calendars of state papers*; foreign series, règne d'Élisabeth, 1559, p. 378.)

3. M. Berriat Saint-Prix a signalé le premier, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (t. IV, p. 133 et 485), cet indice de l'ambition du duc de Guise. Il signale comme une rareté les lettres signées *François*. Cette signature se rencontre très fréquemment dans les recueils de sa correspondance (f. fr., vol. 3082, 3123, 3132, 3312, 3323, 20441, etc.; coll. Clairambault, vol. 61 et 62). Elle figure notamment dans une bien curieuse pièce, l'ordre du combat de Jarnac et de La Chasteigneraye, bien que François de Guise ne fût alors que comte d'Aumale (f. fr., vol. 3132, f. 9). Et, sans recourir à des documents manuscrits, on trouve dans les *Mémoires-journaux* du duc de Guise, publiés par M. Champollion, d'innombrables preuves de cette orgueilleuse coutume de ce seigneur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la chaire ou dans la conversation, sa parole séduisait jusqu'à ses ennemis. Au sortir d'une conférence avec cet orateur, de Bèze écrivait : « Si j'avais telle élé« gance que M. le cardinal de Lorraine, j'espèrerais « convertir et rendre moitié des personnes de la France « à la religion de laquelle fais profession[1]. » Malheureusement, une cupidité insatiable asservissait ce grand esprit. Il trafiquait, malgré ses trois cent mille livres de rente, des charges de l'état et des bénéfices ecclésiastiques. Théologien profond, habile diplomate, financier avancé pour son siècle[2], ministre fertile en expédients, capable de tout diriger, mais dépourvu d'élévation morale[3], le cardinal de Lorraine prit et garda toujours le premier rang dans l'église et l'état, mais n'obtint jamais l'estime de ses contemporains.

Tels étaient les deux hommes que François II se donnait pour maîtres. Le règne si court de ce prince ne leur permit pas de développer leurs desseins. Ont-ils aspiré pour eux-mêmes, comme l'ont écrit leurs ennemis, François de Guise à la couronne, le cardinal de Lorraine à la tiare? Les deux ambitieux ont emporté leur secret dans la tombe[4].

1. Extrait d'un mémoire contemporain publié dans les *Négociations sous le règne de François II*, par L. Paris (p. 799). Brantôme fait allusion à ce mot de de Bèze (*Grands capitaines*, Vie du cardinal de Lorraine).

2. En 1559, un Italien, nommé Benevento, discutait avec le cardinal de Lorraine une suite de projets contenant des réformes très avancées pour le temps (f. fr., vol. 15872, f. 193 et suiv.).

3. Sur ses mœurs, voyez dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens* (*Collection des documents inédits*, t. I, p. 439) un jugement favorable en contradiction avec les accusations des pamphlétaires protestants.

4. Voici les derniers vers d'un sonnet sur ces deux seigneurs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le duc et le cardinal étaient fils du premier duc de Guise, mort en 1550, et d'Antoinette de Bourbon-Vendôme, tante du roi de Navarre, qui habitait ordinairement le château de Joinville en Champagne[1]. Ils avaient plusieurs frères : Louis de Lorraine, cardinal de Guise, célèbre par sa gourmandise; Claude de Lorraine, duc d'Aumale, grand veneur de France, gendre de Diane de Poitiers; François de Lorraine, grand prieur et général des galères; René de Lorraine, marquis d'Elbeuf. Parmi les filles, deux étaient au couvent; une autre, Marie de Lorraine, épouse en secondes noces de Jacques Stuart, roi d'Écosse, était la mère de Marie Stuart. Tous occupaient des situations élevées et contribuaient à établir sur de plus fortes assises la grandeur du chef de leur maison.

Philippe II avait reçu la nouvelle de la mort de Henri II à Gand le 14 juillet[2]. Il écrivit à la reine mère et à Marguerite de France, duchesse de Savoie[3], et envoya à la cour don Luis de Cristoval, prince de Léon et duc d'Arcos, pour saluer le nouveau roi. La

assez répandu au XVIe siècle (f. fr., vol. 10190, non pag.) :

> Car l'ung de soy, congnoissant combien craint,
> Veult estre ung roy, sa justice il advance :
> Et l'aultre ung pape imité, tant est saint.

1. Marie Stuart, sa petite-fille, lui abandonna, en preuve d'amitié, le présent que la ville de Paris devait offrir à la jeune reine à sa première entrée solennelle (Arch. nat., cartons des rois, K n° 93; lettres pat. du 14 juillet 1559).

2. *Négociations sous François II*, p. 4 et 9. La lettre du roi d'Espagne (p. 4) n'est pas datée dans l'imprimé, mais il s'en trouve aux archives nationales une copie datée du 14 juillet.

3. Minutes originales de deux lettres de Philippe II à la reine mère et à Marguerite de France, en date du 14 juillet (Arch. nat., K. 1492, n° 53).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

présence du prince d'Orange rehaussait l'éclat de la mission. Le duc d'Arcos était porteur de lettres du roi d'Espagne pour le cardinal de Lorraine, le duc de Guise et le maréchal Saint-André, et même pour le connétable, dont l'ancienne faveur pouvait avoir des retours[1]. Mais cet acte de prudence n'engageait pas sa politique. Philippe II, informé des troubles qui se préparaient en France, approuvait formellement l'élévation des Guises. Lorsque l'ambassadeur, Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, lui notifia, le 19 juillet, le choix du nouveau gouvernement, le roi fit semblant d'oublier que le cardinal de Lorraine avait été le plus ardent adversaire du cardinal de Granvelle aux conférences de Cateau-Cambrésis; il vanta « la grandeur, preudhommye et « expérience des dicts seigneurs le cardinal et duc de « Guise, » et dit « qu'il les tenoit pour perpétuels « conservateurs de la bonne paix et mutuelle amytié, « de laquelle ils ont esté principaulx ministres et pro- « moteurs[2]. » Le duc et le cardinal répondirent à cette ouverture[3]. Ainsi se noua entre les ministres lorrains et le roi d'Espagne une alliance qui devait durer aussi longtemps que les troubles de France.

En retour de l'ambassade du duc d'Arcos, le roi envoya à Gand le prince de Condé, accompagné de

1. Minute originale de la main de Philippe II, datée du 15 juillet 1559 (Archives nationales, K. 1492, n° 56). La lettre du roi d'Espagne au connétable est publiée dans les *Négociations sous François II*, p. 4.

2. *Négociations sous François II*, p. 21 et 28.

3. Lettres du cardinal de Lorraine et du duc de Guise au roi d'Espagne (août 1559) (Arch. nat., K. 1492, nos 62 et 63).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

François de Clèves, comte d'Eu. Sa mission était de saluer le roi d'Espagne et de prêter, au nom de François II, le serment d'observer la paix de Cateau-Cambrésis. Au moment du départ, le cardinal de Lorraine lui remit mille écus, subvention dérisoire en comparaison des sommes prodiguées à Melchior des Prez, seigneur de Montpezat, envoyé en même temps vers l'empereur, simple gentilhomme, qui n'avait d'autre titre à cette faveur que d'être lieutenant de la compagnie du duc de Guise[1]. Malgré l'insuffisance de la rétribution, Condé ne réclama rien au roi ; il mit ses terres en gage et se fit escorter par une suite de « sept ou huit vingts « gentilshommes[2]. »

Le premier soin du duc de Guise et du cardinal de Lorraine fut de réorganiser le gouvernement. Le chancelier François Olivier avait été remplacé, au commencement du règne de Henri II, par Jehan Bertrand,

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, 1626, t. I, p. 118 et 119. L'empereur envoya à Paris, en retour de cette mission, le comte Wilhelm Trambesetz, frère du cardinal d'Augsbourg (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 16 août 1559; Arch. nat., K. 1492, nº 66). Quelque temps après, au commencement d'octobre, le roi renvoya à l'empereur le s. de Montpezat et lui adjoignit Sansac, un secrétaire du cardinal de Lorraine et trois gentilshommes, pour donner avis à la cour impériale de son sacre (Lettres de Chantonay à la duchesse de Parme du 5 et du 22 octobre; Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 11 et 14). Ces deux missions pourraient être confondues. L'empereur répondit à la seconde en envoyant le baron de Vernestein à la cour (*Négociations sous François II*, p. 217).

2. Condé n'était pas riche. Il ne touchait que 4000 liv. de pension tandis que Coligny avait 8000 liv. et le duc de Lorraine 24,000 liv. (Quittances; Arch. nat., K. 92, nºs 27, 29 et 41). Sur les suites de la mission de Condé voyez les *Négociations sous François II*, p. 61, 76, 80, 83 et 86.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

archevêque de Sens et cardinal, à cause d'un mal d'yeux qui lui défendait tout travail. Il avait perdu les sceaux, mais gardé la faveur du roi et même le titre et les prérogatives de l'état de chancelier[1]. Jehan Bertrand, dit La Place, était un homme de cour, de médiocre instruction, dont la servilité avait fait la fortune. Pour plaire aux grands « il ne luy challoit de « bailler lettres contraires les unes aux autres. » Cette facilité faisait dire à un courtisan : « M. le chancelier « est si prompt à sceller que, si je luy présentois mon « mulet, je croy qu'il le séelleroit[2]. » Le 12 juillet, François Olivier fut rappelé par une lettre du roi[3] et rentra triomphalement au Louvre avec un cortège de cent chevaux[4]. Ce choix prévenait favorablement les corps judiciaires.

Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avanson, céda la superintendance des finances au cardinal de Lorraine, mais resta conseiller du roi. On disait à la cour qu'il avait pénétré le secret de l'ambition des Guises et que les nouveaux favoris n'osaient braver ses indiscrétions[5]. Jacques d'Albon, sire de Saint-André, maréchal de France et premier gentilhomme de la chambre du

1. *Histoire de France* du P. Daniel, t. X, p. 636, notice du P. Griffet, et lettres patentes de Henri II, du 22 mai 1551, dans l'*Histoire du Languedoc*, preuves, col. 114. Voy. aussi Tessereau, *Histoire de la grande chancellerie*, t. I, p. 112.

2. La Place, *Estat de religion et république*, coll. du *Panth. litt.*, p. 36.

3. Chronique sur le règne de François II (f. fr., vol. 5315, f. 1).

4. Lettre de Throckmorton à la reine d'Angleterre, du 13 juillet 1559 (*Calendars of state papers, foreign series*, règne d'Elisabeth, 1559, p. 378).

5. Lettre de Chantonay, du 8 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 48, r°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

feu roi, un des seigneurs les plus riches du royaume, s'était montré, au retour des conférences de Cateau-Cambrésis, l'adversaire du duc de Guise et l'allié du connétable. Il changea de parti à l'avènement de François II et promit sa fille unique, avec tous ses biens, à un des fils de Guise. Ce marché accepté, Saint-André ne fut pas inquiété dans ses charges[1].

Le conseil du roi vivait encore de l'organisation édictée par Henri II[2]. Le conseil privé se réunissait le matin et le conseil des affaires dans la journée. Les deux n'avaient que voix consultative vis-à-vis du roi. Le premier traitait les grandes questions; le second, composé de secrétaires d'état ou de finance, expédiait les affaires courantes. Sa formation était réglée par le bon plaisir du roi : « Quant au conseil des affaires, dit « La Planche, de tout temps on n'y a appelé que ceux « qu'on a voulu[3]. » Pendant les séances, les portes restaient fermées à clef et les huissiers étaient responsables « sur peine d'estre punis corporellement » de l'entrée de tout étranger[4].

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 205. La fille du maréchal Saint-André, Catherine d'Albon, mourut peu après au monastère de Longchamps sans avoir été mariée.

2. Il y avait plusieurs sortes de conseils du roi, dont la composition variait suivant la compétence. Sur cette matière, qui reste obscure parce qu'elle a subi de nombreuses variations qui ne sont pas toutes bien connues, voyez l'Introduction des *Mémoires du chancelier Le Febvre d'Ormesson* par M. Chéruel, dans la *Collection* des *Documents inédits*. Nous ne parlons ici que du conseil, dit *privé*, le seul qui eût une action sur les affaires du gouvernement.

3. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 208.

4. Règlement de Henri II en date du 3 avril 1546 (1547) (coll. Brienne, vol. 257, f. 41).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le conseil privé, réorganisé sous l'influence des Guises, compta les trois frères du roi, dont l'aîné était à peine âgé de neuf ans, les reines Catherine et Marie Stuart, les cardinaux de Lorraine, de Tournon, de Guise et de Chastillon, le duc de Guise, le connétable, les ducs d'Aumale et d'Estampes, les maréchaux de Saint-André et de Cossé-Brissac, l'amiral de Coligny, le chancelier Olivier ; Michel de l'Hospital, futur successeur d'Olivier, alors conseiller au parlement et premier président de la cour des comptes ; Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, successivement ambassadeur à Venise, à Rome, au concile de Trente et chancelier de France après l'Hospital ; Charles de Marillac, archevêque de Vienne, Jean de Monluc, évêque de Valence, frère de l'auteur des *Commentaires*, André Guillart du Mortier, tous trois négociateurs habituels de Henri II, François d'Avanson et Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens. Parmi ces vingt-deux conseillers, plusieurs ne jouissaient que d'honneurs nominaux. Le roi n'avait d'autre opinion que celle de ses oncles; ses trois frères étaient des enfants, Marie Stuart encore étrangère à la politique ; les cardinaux de Tournon[1] et de Chastillon, Montmorency et l'amiral de Coligny étaient en disgrâce, Brissac en Piémont, Jean de Monluc et Marillac les agents de la reine mère, Saint-André et Morvilliers des Guises. Tous les princes du sang, le roi de Navarre, le prince de Condé, le cardinal de Bourbon, le prince de la Roche-sur-Yon, le duc de Montpensier faisaient partie du conseil de droit, mais

1. Le cardinal de Tournon ne fut rappelé à la cour que vers le temps de la conspiration d'Amboise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'usage prévalut de n'y appeler que les conseillers agréables au roi, c'est-à-dire les Guises et leurs créatures[1].

Les secrétaires d'État nommés ou conservés en fonction[2] furent Claude de l'Aubespine, frère de Sébastien de l'Aubespine, ambassadeur en Espagne, Jacques Bourdin, Robertet de Fresne et Robertet d'Alluye, que son amour pour la belle Jeanne de Piennes avait jeté dans le camp des ennemis du connétable[3]. Les officiers de la maison du roi, les officiers de justice et de finance, les capitaines du gouvernement des provinces ou des villes, créés par Montmorency ou suspects d'attachement aux princes du sang, furent renvoyés sous prétexte d'économie. Mais peu à peu les deux ministres rétablirent les charges supprimées en faveur de leurs partisans.

Cependant l'établissement du nouveau pouvoir rencontrait des difficultés. La minorité réelle du roi met-

1. Chéruel, *Histoire de l'administration monarchique en France*, t. I, p. 350. La liste présentée par M. Chéruel est incomplète. Ainsi, le cardinal de Lorraine, le plus important de tous les ministres de François II, n'y figure pas. Nous avons complété cette liste avec une relation de la fin du règne conservée dans la coll. Dupuy, vol. 128, f. 9. M. Baschet (*Diplomatie vénitienne*, p. 496) donne une autre composition du conseil. Il nomme les ducs de Savoie, de Lorraine, de Ferrare, Lansac, La Brosse et Sourdis. Nous croyons qu'il y a erreur ou confusion entre les divers conseils du roi, sauf en ce qui regarde Jean de la Brosse qui n'est autre que le duc d'Estampes.

2. Nous prenons cette liste dans une relation de la fin du règne de François II (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 241).

3. Nous avons publié dans le *Recueil des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. VI, une étude sur cet incident de la chronique galante du règne de Henri II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tait en présence deux partis religieux, irrités, résolus à s'exterminer. Les princes du sang, le connétable, dépouillés du pouvoir par l'ambition des Guises, se disposaient à le reconquérir de haute lutte. Les Guises de leur côté, n'espérant pas jouir de la faveur du roi sans combat, se préparaient à la résistance. Dès le premier jour du nouveau règne, ils s'étaient attachés à se faire un parti. Le clergé, les gens de robe et de ville devinrent l'objet de toutes les séductions du cardinal ; la noblesse et les gens de guerre de celles du duc François. Dans cette œuvre d'intrigue, Charles de Lorraine montra l'habileté, la souplesse, la fertilité d'esprit d'un courtisan consommé. Voici le récit de La Planche, l'un de ses ennemis : « Mais surtout le car-« dinal, ayant plusieurs cordes à son arc, se savoit « tellement transformer en toutes façons, qu'il est « impossible de croire comme il se contrefaisoit en « appropriant masque à son visage. Car avec une « grande ruse il attiroit chascun, en sorte que d'eux-« mêmes et à son clin d'œil ils entreprenoyent ou bien « conceilloyent ce qu'il n'eust osé luy-mesme desgorger « de son estomac. Et sitost qu'il avoit barre sur quel-« qu'un, comme les François sont prompts à se pré-« senter, il les savoit tellement arrester court qu'ils « n'eussent peu reculer puis après sans encourir un « extresme péril[1]. »

1. Regnier de la Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 232. Nous ferons de très fréquents emprunts à cet annaliste, historien exact autant que pamphlétaire éloquent. Il était attaché à la maison de Montmorency et mérite toute confiance pour son exactitude. Malheureusement ses récits sont entachés de passion, défaut qui exige un contrôle perpétuel, sinon pour les faits, au moins pour les jugements qu'en tire l'auteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le premier prince du sang, le roi de Navarre[1], absent au moment de la mort de Henri II, ne pouvait devenir redoutable qu'après son retour à la cour. Les Guises essayèrent de neutraliser ses efforts d'avance, en lui enlevant l'appui de la reine mère, et ils se mirent presque au service des passions de Catherine, afin d'attirer cette princesse à leur parti. Le jour même de la mort du roi, ils firent réclamer à Diane de Poitiers les diamants et les joyaux de la couronne qu'elle avait portés sans pudeur aux fêtes de Henri II. Le lendemain, 11 juillet, les secrétaires du roi en dressèrent l'inventaire[2]. Cette restitution faite, Diane fut chassée de la cour « en raison de sa mauvaise influence auprès de « Henri II[3], » ainsi que sa fille la duchesse de Bouillon[4]. De tous les Guises dont elle avait été la protectrice, un seul, le duc d'Aumale, prit sa défense. Encore était-il l'héritier de la favorite, circonstance qui enlève tout caractère chevaleresque à son dévouement[5]. Catherine, quoi qu'en ait dit La Planche, ne se montra

1. Throckmorton, en annonçant à la reine Élisabeth l'élévation des Guises, observe qu'il ne saurait rien y avoir de définitif avant l'arrivée du roi de Navarre (Lettre du 13 juillet 1559; *Calendars of state papers, foreign series*, règne d'Élisabeth, 1559, p. 377).

2. Coll. Dupuy, vol. 52, f. 123, copie du temps.

3. Baschet, *Diplomatie vénitienne*, p. 494. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 12 juillet 1559.

Chantonay signale la dureté avec laquelle on agit vis-à-vis de Diane de Poitiers (Lettre à la duchesse de Parme du 3 février 1560; Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 40).

4. Lettre de Throckmorton à la reine Élisabeth, du 13 juillet 1559 (*A full view of the public transactions in the reign of Elisabeth*, par D. Forbes, t. I, p. 157).

5. D'Aumale quitta la cour et bouda ses frères pendant quelque temps (Lettre de Throckmorton à Cecil, du 4 août 1559; Forbes, t. I, p. 190).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ni intéressée ni vindicative[1]. Diane était devenue propriétaire de Chenonceaux au prix d'une comédie judiciaire jouée avec effronterie devant le conseil du roi[2]. Il était facile, si la reine l'eût exigé, de reprendre Chenonceaux sans recourir aux ruses de procédure de la maîtresse de Henri II; le Grand Conseil était prêt à se déjuger; mais Catherine usa d'un moyen plus honnête. Elle échangea la terre de Chenonceaux contre celle de Chaumont. Une lettre du grand écuyer, Claude Gouffier, sire de Boisy, adressée au maréchal de Brissac le 21 décembre 1559, donne des détails précis sur l'acquisition de la reine. « Je ne veulx oublier à vous « mander que la royne mere a volunté de recouvrer « la terre de Chenonceaux, pour laquelle elle veult « donner response en terre à Mad. de Valentinoys. Et « lad. dame a déjà assurance de Mons. de Barbezieux « de sa terre de Chaulmont, tellement qu'il ne reste « plus que d'en arrester le prix avec led. seigneur. « Et, à ce que lad. dame royne m'a dict, elle espère que « led. Chaulmont ne luy coustera que cent mil livres. « Toutesfoys ceulx qui manyent ses affaires parlent « de plus grandes sommes et disent qu'elle viendra « jusques à six vingt mil livres. Si c'est chose arrêtée « elle sera bientôt exécutée[3]. » Boisy était bien informé. Chaumont coûta 120 mille livres à la reine mère. Le contrat d'échange eut lieu à Blois dans les derniers

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 205.

2. Voyez les documents rassemblés par M. l'abbé Chevalier dans *Diane de Poitiers au conseil du roi*, in-8°, 1866.

3. Lettre de Boisy à Brissac, du 21 décembre 1559 (f. fr., vol. 20451, f. 131).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jours de l'année, par-devant maîtres Hugues et Dubert, notaires, et fut même avantageux pour la favorite de Henri II[1].

Les Guises accordèrent aussi à la reine mère l'exil d'un seigneur moins coupable que Diane, l'exil de Gabriel de Lorges, sire de Mongonmery, le meurtrier involontaire du feu roi. L'infortuné seigneur perdit la charge de capitaine des gardes et fut expulsé de la cour[2].

Une ordonnance du 15 août, constitutive du douaire de Catherine, fut le gage du traité d'alliance de la reine mère et des Guises. La dot de Catherine, une rente de 8666 livres tournois, fut reconnue à nouveau sur le duché de Valois et sur le comté de Montfort-l'Amaury. Le douaire fut fixé à la possession du duché d'Alençon, restitué au domaine royal depuis la mort de Marguerite d'Angoulême, et à une pension de 72 mille livres assignée sur le duché de Bourbonnais haut et bas, Auvergne, Montferrand et Usson, les comtés de Meaux, y compris Crécy et Montereau, Haut-Yonne, Clermont en Beauvoisis et autres domaines confisqués à la maison de Bourbon, Melun, Moret, Mantes, Meulan, Dreux, le Perche, et la seigneurie de Sézanne en Champagne[3]. Le douaire ne fut payé intégralement que pendant le règne de François II. En 1561, Catherine, devenue

1. *Lettres de Diane de Poytiers* publiées par M. Guiffrey, note, p. 208. — *Cabinet historique*, 1864, p. 347.

2. Lettre de Throckmorton à la reine Élisabeth, du 13 juillet 1559 (*Calendars of state papers, foreign series*, règne d'Élisabeth, 1559, 378).

3. Ordonnance de François II du 15 août 1559, copie du temps (f. fr., vol. 17307, f. 79).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

régente, abandonna le duché d'Alençon sans compensation et la pension sur l'épargne moyennant la jouissance des aides de quelques élections du Beauvoisis et du Bourbonnais. A ces dons ne s'arrêta pas la reconnaissance des Guises. Une vieille coutume obligeait les possesseurs d'offices, les villes et communautés, qui jouissaient de privilèges, à payer au roi un droit de confirmation lorsque le royaume échéait en ligne collatérale. Ce droit avait été perçu équitablement à l'avènement de Louis XII et de François Ier; Henri II le fit revivre et l'abandonna à Diane de Poitiers; François II le partagea entre sa mère et les Guises; mais, pour adoucir l'exaction, il transforma les écus en livres. C'était diminuer l'impôt d'un peu plus de la moitié[1].

Catherine se contentait de ces dons et ne prenait aucune prépondérance apparente; mais des accords secrets lui réservaient la décision suprême. Les affaires graves se discutaient dans sa chambre; elle recevait les ambassadeurs et correspondait avec les souverains étrangers; au conseil, elle opinait la première; et, pourvu que sa décision ne fût pas contraire aux intérêts de la maison de Lorraine, elle était adoptée par les favoris du roi, heureux de n'avoir à composer qu'avec une reine qui leur laissait le premier rôle. Son influence est attestée, dès les premiers jours du règne, par un témoin d'une rare pénétration, Anne de Cossé, dame de Fonsèques et de Surgères, sœur du maréchal de Brissac : « La reyne, mère du roi, écrit-elle à son frère, « est fort obéie de plus en plus, qui me faict panser

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, éd. du *Panth. litt.*, p. 208. L'écu valait deux livres et cinq sols.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« que le roy prospèrera[1]. » Vis-à-vis des étrangers, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise se rangeaient modestement derrière elle. Un ambassadeur vénitien rapporte que le cardinal répondait invariablement aux mécontents : « Il en a plu ainsi à la royne mère, de la « volonté de laquelle le roy ne peut et ne doit se « départir[2]. »

Anne de Montmorency était pour les Guises un concurrent presque aussi redoutable que le roi de Navarre. Ses charges, les services qu'il avait rendus aux rois François Ier et Henri II lui assuraient le premier rang. Entouré d'une famille nombreuse, de ses cinq fils, de ses trois neveux, les Chastillons, il semblait inattaquable dans son influence. Le lendemain de la mort du roi, Claude de l'Aubespine fut chargé de lui redemander le sceau royal. Le vieux courtisan devina de quelle main partait cette attaque et répondit qu'il le rapporterait lui-même au roi. Il se rendit aussitôt au Louvre, escorté de ses fils et de ses neveux. Il parla au roi et à la reine mère de son dévouement, du danger d'employer les étrangers et surtout de la nécessité de maintenir les situations acquises. Le roi lui répondit qu'il voulait lui conserver sa place au conseil et qu'il lui demanderait des avis. Catherine, encore indécise entre tant d'ambitieux, le reçut avec amitié et bonnes paroles[3].

1. Lettre autographe d'Anne de Cossé à Brissac, écrite vers le 6 août 1559 (f. fr., 20527, f. 77).

2. Baschet, *Diplomatie vénitienne*, p. 486 et 496.

3. Lettre originale du duc d'Albe et Ruy Gomez de Silva à Philippe II, en date du 11 juillet 1559 (Arch. nat., K. 1492, n° 50).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Guises purent tenir le connétable éloigné de la cour par l'exercice de sa charge de grand maistre jusqu'au jour des funérailles de Henri II[1]. Le surlendemain, le 15 août, Montmorency réunit à son logis ses fils, ses neveux, les principaux gentilshommes de son parti, les officiers de la maison du feu roi, et se rendit de bonne heure à Saint-Germain. Le roi dînait. L'ancien « compère » de Henri II, usant de la même familiarité qu'au temps de sa faveur, se fit introduire dans la salle en attendant l'heure de l'audience officielle. Sa visite avait été signalée par les espions des Guises. François II avait composé son visage et son maintien. Sur un signe du cardinal de Lorraine, il prit Montmorency par la main et se retira dans sa chambre. Le connétable commença un discours étudié, une sorte de manifeste ; il dit qu'il voulait présenter, lui-même, au roi ses fils et ses neveux et demander pour eux la faveur de leur nouveau maître. Quant à lui... A ce mot le roi l'interrompit et lui annonça comme une grâce que, pour soulager la vieillesse des anciens conseillers de son père, il avait donné la charge du gouvernement au duc de Guise et au cardinal de Lorraine. Il le pria de garder sa place au conseil ; mais il l'autorisa, s'il se trouvait « lassé ou mal disposé, à aller « s'esbattre chez luy. » Montmorency, glacé par cet accueil, retrouva son assurance à cette insinuation. Il dit qu'il n'était venu à la cour que pour demander

— Lettre de Throckmorton à la reine d'Angleterre, du 18 juillet (*Calendars*, 1559, p. 386).

1. Le 13 août. Voyez, sur les funérailles de Henri II, une pièce intéressante publiée dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'autorisation de se retirer à cause de « ses playes et « vieux jours, mal convenables avec les jeunes ans de « S. M. », et s'excusa de déserter les séances du conseil afin de ne point obéir à ceux qu'il avait toujours commandés. Il ajouta aigrement « qu'estant plein de « jours et quasy radotant, ce dit-on », ses avis ne méritaient pas d'être regrettés.

Au sortir de la chambre du roi, Montmorency entra dans celle de la reine mère. Catherine avait déjà l'espoir de « manier les Guises à son appétit ». La constitution de son douaire était signée. Elle trouvait chez le cardinal de Lorraine des attentions que son rival, dur et hautain, était incapable de rendre. Il est vrai qu'elle devait beaucoup au connétable. Il avait négocié son mariage avec Henri II et empêché qu'elle fût répudiée avant la naissance de François II[1]. Mais ces souvenirs étaient lointains, presque oubliés. Depuis, Montmorency avait dit tout haut à la cour, suivant Davila et La Planche, que, de tous les enfants de Henri II, un seul, sa fille naturelle[2], épouse de François de Montmorency, ressemblait à son père[3]. La

1. L'historien Davila dit que le connétable avait conseillé au roi « qu'il eût à la répudier comme stérile ». (*Hist. des guerres civiles*, t. I, p. 23.) Nous pouvons indiquer un document original qui proteste contre cette affirmation; c'est une lettre autographe de Catherine au connétable, qui remonte à sa première grossesse, et dans laquelle elle lui annonce cet heureux événement comme à celui de tous ses amis qui y prendra la plus vive part (f. fr., vol. 3119, f. 28).

2. Diane de France, fille de Henri II et de Philippe Duc, demoiselle piémontaise. Elle épousa en premières noces Horace Farnèse et en secondes François de Montmorency.

3. Cette anecdote est révoquée en doute comme invraisemblable,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reine offensée saisit l'occasion de lui reprocher cette injure, soit qu'elle y crût réellement, soit qu'elle cherchât un prétexte pour rompre avec lui. Elle parla même de lui faire « trancher la teste pour s'estre tant « oublié que de toucher à l'honneur d'elle et de ses « enfants. » L'accusé nia le propos et se défendit en rappelant ses services, mais il ne put rien obtenir de la vindicative princesse[1].

La conférence fut interrompue par l'arrivée au château du duc d'Albe et du nouvel ambassadeur d'Espagne, Perrenot de Chantonay, frère du cardinal de Granvelle[2]. Le cardinal de Lorraine les reçut le premier, s'excusa de les conduire au roi, qui assistait à la messe, et les fit attendre dans la chambre du connétable. L'office terminé, le cardinal prit les ordres du roi et introduisit bientôt les ambassadeurs et Montmorency. Chantonay exposa l'objet de sa mission et loua François II « du respect qu'il avoit pour « la royne sa mère, en l'exhortant à suivre toujours la

malgré l'autorité de Davila et de la Planche, par le P. Griffet et de Thou (*Preuves de l'histoire*, in-12, 1770, p. 269).

1. Regnier de la Planche (coll. du *Panth. litt.*, p. 206 et suiv.), narrateur officiel du connétable, rapporte que Montmorency fit cette démarche auprès du roi huit jours à peine après la mort de Henri II. Mais il se trompe sur la date et le duc d'Albe, dans une lettre que nous citons plus loin, dit positivement que la visite du connétable eut lieu le 15 août. De Thou (1740, t. II, p. 685), l'ambassadeur vénitien, Giovanni Michieli (Baschet, *Diplomatie vénitienne*, p. 496 et 497), sont d'accord avec le duc d'Albe. Sauf en ce qui regarde la date, nous avons suivi le récit de la Planche. Nous l'avons seulement complété avec les correspondances espagnoles.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II en date du 16 août (Orig. esp., arch. nat., K. 1492, n° 66).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« même voie[1]. » Le connétable prit la parole à son tour et présenta les anciens officiers de la maison de Henri II[2].

A l'issue de l'audience du roi, les deux Espagnols se firent introduire auprès de la reine mère. Au moment où ils entraient, Marie Stuart venait de tomber en syncope. Elle était appuyée sur le bras du cardinal de Lorraine, pâle et presque sans connaissance. A peine le duc d'Albe lui eut-il présenté ses lettres de créance que le cardinal et un autre seigneur l'emportèrent évanouie sur le lit du roi. « Cela fait de la peine, dit Chantonay, « de la voir si pâle et si malade. Après quelques jours, « je reviendrai la voir; car, à ce moment, il n'y eut « pas le temps de lui parler et d'entendre sa réponse. » Cet incident n'émut pas Catherine et les ambassadeurs purent lui parler des désirs de Philippe II de conserver la paix, de chasser les réformés et de lui voir prendre une part prépondérante dans le gouvernement. Ils saluèrent aussi la princesse Élisabeth, future reine d'Espagne. Chantonay fut frappé, dit-il, de sa grâce et de sa bonne santé; et il ajoute, en bon courtisan : « On remarque en elle l'affection qu'elle a pour Votre « Majesté. » Le duc d'Albe, que les ordres de Philippe II rappelaient auprès de lui, signa, en qualité d'otage, l'engagement de se constituer prisonnier à Bayonne et à Narbonne, si les restitutions de places stipulées par le traité de Cateau-Cambrésis se retardaient au-delà des délais fixés, et prit congé du roi et des deux reines[3].

1. Ibid.
2. Ibid.
3. *Négociations sous François II*, p. 91 et 92. — Le duc d'Albe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Montmorency passa la journée au château, espérant trouver l'occasion de parler seul à François II et de reconquérir dans une entrevue toute son influence[1]. Cette occasion se rencontra bientôt ; le roi se promenait sur la terrasse du château. Le connétable se présenta devant lui, mais le roi lui tourna le dos. Le vieux courtisan garda son assurance pour ne pas décourager ses partisans[2]. Le lendemain, il se retira fièrement à Chantilly « avec telle suite que celle du roy sembloit « petite auprès de ceste-cy[3] ».

La soumission de la reine mère et la retraite du connétable n'étaient que le prélude du triomphe des Guises. Restait encore le roi de Navarre, le plus redoutable, par sa qualité de premier prince du sang, de tous leurs ennemis.

Antoine avait passé en Béarn les derniers mois du règne de Henri II. Découragé par la mauvaise volonté du roi, qui n'avait pas soutenu les revendications de la Navarre à Cateau-Cambrésis, et par l'échec de son équipée de Fontarabie, il boudait le roi et la cour. Sa haine pour l'Espagne le poussait à livrer son royaume

partit le surlendemain pour l'Espagne (Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 16 août 1559; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles). Se sentant malade, au lieu de prendre la poste il voyagea à petites journées. Mais il eut des accès de fièvre et fut obligé de s'arrêter à Tours. Il y était encore le 5 septembre (Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme du 5 septembre 1559; ibid.).

1. La Planche. — Brantôme dit que François II n'aimait pas le connétable parce qu'il n'avait pas voulu lui laisser prendre part à la bataille de Saint-Quentin (t. V, p. 293, édit. Lalanne).

2. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 26.

3. La Planche, p. 206.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux prédications des ministres venus de Genève. Le jour de Pâques, le 26 mars 1559, il prit part à la Cène dans le temple de Pau, et, deux jours après, dans une maison particulière de la ville, dite la maison du Casse. Un carme défroqué, Arnaud Guilhem, dit Barbaste, et François le Gay, dit Boisnormand, étaient ses prêcheurs ordinaires[1].

Jeanne d'Albret suivait son exemple. Jusqu'alors, elle n'avait donné aux cérémonies calvinistes, à la cène, au chant des psaumes, qu'une attention peu soutenue, où la curiosité tenait plus de place que le sentiment religieux. L'injustice dont la maison d'Albret était victime de la part des deux rois qui se partageaient les forces de la religion romaine, la haine des Guises, rivaux de son époux et rivaux victorieux, le désir de contrarier la politique de Philippe II, champion de l'orthodoxie, l'espoir de trouver dans la réforme un levier contre l'ennemi commun, et enfin l'orgueil blessé par l'échec du chef de sa maison, allumèrent dans son cœur une passion ardente qui ne devait s'éteindre qu'avec sa vie. Elle ne montra pas d'abord l'acharnement que d'autres offenses, plus intimes peut-être pour le cœur d'une femme, développèrent chez elle. Mais elle protège les ministres, elle assiste à leurs prêches, elle s'intéresse, comme sa mère Marguerite, aux disputes théologiques ; son nom devient populaire parmi les Calvinistes, et le pape Paul IV la qualifie de « fille pire « que sa mère, qui avoit gasté son mary et infesté « toute la maison de Vendosme[2] ».

1. Olhagaray, p. 520.
2. Lettre de Babou, évêque d'Angoulême, ambassadeur à Rome,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jour du mariage d'Élisabeth de Valois, le roi de Navarre était à Nérac. Le lendemain du fatal tournoi, le connétable lui envoya Me La Mare, valet de chambre du roi. Aussitôt après la mort de Henri II, les Guises députèrent au prince le seigneur de Bouillé, chargé de lui annoncer la fin tragique du roi, l'avènement de son successeur et leur propre élévation. Bouillé apportait une lettre du duc de Guise et du cardinal de Lorraine. On conserve la minute de cette lettre ; elle est couverte de ratures. Ainsi se révèlent les préoccupations des nouveaux favoris redoutant de se trahir par leurs écrits[1]. La lettre cependant ne contient qu'une offre de service. Les propositions importantes, s'il y en eut, et la charge d'épier le prince furent confiées de vive voix à l'ambassadeur. Ces missions furent suivies de plusieurs lettres du connétable[2]. Mais le prince ne lui pardonnait pas de l'avoir laissé oublier dans les stipulations de Cateau-Cambrésis. Il communiqua la nouvelle à Blaise de Monluc et ne sortit pas de son inaction. Cependant il assembla un conseil composé de son chancelier, Aymery Bouchard, de Nicolas Dangu, évêque de Mende, de François d'Escars, de Guy Chabot de Jarnac et de quelques autres seigneurs. Ils décidèrent que le roi de Navarre devait s'acheminer vers la cour

au roi ; 17 août 1559 (*Mémoires* de Ribier, t. II, p. 811). M. Bonnet, éditeur des *Lettres de Calvin*, n'attribue le changement de la reine de Navarre qu'à la fin de l'année 1560 (*Lettres de Calvin*, II, 365, note). La lettre citée ci-dessus prouve que cet événement est bien antérieur.

1. Minute ; f. fr., vol. 15872, f. 130.

2. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, édit. de la Société de l'Hist. de France, t. IV, p. 108. — *Histoire de Béarn et Navarre* par Bordenave, p. 71.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec une escorte nombreuse. La courageuse Jeanne d'Albret était l'âme de ces conseils[1].

La prépondérance du roi de Navarre pouvait devenir si puissante que tous les partis cherchaient à le mettre à leur tête. Beaucoup d'ambitieux, de l'une et de l'autre religion, voulaient s'attacher à sa fortune. Les uns proposaient une prompte convocation des états ; d'autres le poussaient à mettre la main, hardiment et de haute lutte, sur la lieutenance du royaume. Les réformés « demandoient relâche des grandes « persécutions qui estoient journellement exercées « contre eux[2]. » Les ambassadeurs espagnols le redoutaient comme le principal adversaire de leur maître. Deux jours avant la mort de Henri II, le 8 juillet, le duc d'Albe écrit à Philippe II : « Si par hazard Ven- « dôme, qui, pour l'heure, est loin d'ici, à ce qu'il « paraît, prenait place au gouvernement, il est sûr qu'il « chercherait tout ce qu'il pourrait pour amener la « discorde, parce qu'il n'est pas de son intérêt que le « roi (d'Espagne) soit tranquille et sans trouble[3]. »

Les Anglais considéraient aussi Antoine de Bourbon comme l'arbitre de la politique de la France[4]. Le 18 juillet, William Cecil conseille à la reine d'Angleterre d'écrire au roi et à la reine de Navarre[5]. Le len-

1. Dupleix, *Hist. de France*, t. III, p. 600.

2. Bordenave, *Histoire de Foix et Navarre*, p. 73.

3. Lettre originale du duc d'Albe et de Ruy Gomez de Silva à Philippe II, en date du 8 juillet 1559 (Arch. nat., K. 1492, n° 47).

4. Voyez notamment la lettre de Throckmorton du 8 août (*Calendars*, 1559, p. 456).

5. *Calendars of state papers, foreign series*, règne d'Élisabeth, 1559, p. 387. Le même jour, Throckmorton signalait l'importance du roi de Navarre; mais il était mal informé sur ses dispositions,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

demain Élisabeth met l'avis en pratique, mais, par surcroît de précautions, elle écrit aussi au roi de France, au duc de Guise et au connétable[1]. Sa lettre à Antoine est obséquieuse, pleine de flatteries[2]; sa lettre à Jeanne d'Albret est une proposition d'alliance inspirée par l'unité de croyance[3]. Le messager anglais arriva vers le 27 juillet à la cour et Nicolas Throckmorton, représentant de la reine d'Angleterre, qui connaissait la vanité d'Antoine, expédia aussitôt son secrétaire Killegrew au-devant du prince afin de lui faire croire que le message était uniquement pour lui[4].

Les ferments de haine ne manquaient pas aux deux maisons de Bourbon et de Lorraine[5]. La mort de François de Bourbon-d'Enghien, tué en 1546, au château

car il prédisait que, s'il arrivait au pouvoir, il prendrait le connétable pour premier ministre (*Ibid.*, p. 386). Une autre lettre de Cecil du 29 juillet montre que le ministre anglais s'attendait à de grands changements à l'arrivée du roi de Navarre (*Ibid.*, p. 429).

1. *Calendars*, 1559, p. 420.

2. *Calendars of state papers, foreign series*, règne d'Élisabeth, 1559, p. 390.

3. *Calendars of state papers, foreign series*, règne d'Élisabeth, 1559, p. 391. M. le comte de Laferrière a publié intégralement cette lettre (*Le XVIe siècle et les Valois d'après les documents inédits du British museum et du record office*, in-8°, 1879, p. 23), mais il l'indique, par inadvertance, comme adressée à Catherine de Médicis. Le texte de la lettre et la correspondance de Throckmorton prouvent qu'elle est adressée à Jeanne d'Albret.

4. Lettre de Throckmorton à la reine d'Angleterre, du 27 juillet 1559 (Forbes, *A full view of the public transactions in the reign of Q. Élisabeth*, t. I, p. 172). Killegrew rencontra le prince à Vendôme le 8 août. Voyez le récit de sa mission dans la lettre de Throckmorton du 15 août (*Ibid.*, p. 197).

5. Le duc de Guise était fils d'Antoinette de Bourbon, sœur du duc de Vendôme, père du roi de Navarre. Le duc de Guise et le roi de Navarre étaient donc cousins-germains.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Roche-Guyon, par un coffre lancé du haut d'une fenêtre, avait été reprochée à François de Lorraine[1]. Les deux princes, Bourbon et Guise, s'étaient disputé la main de Jeanne d'Albret[2]. Ces anciennes rancunes étaient décuplées par les rivalités de l'heure présente. Dès le premier jour de leur avènement, les Guises avaient prévu une levée de boucliers du roi de Navarre et avaient chargé Blaise de Monluc de veiller sur ses démarches. Monluc s'était illustré dans les guerres d'Italie et professait un grand dévouement au duc de Guise, mais il manquait de perspicacité. Il répondit, le 22 juillet, que le roi de Navarre partait pour Saint-Germain « en délibération d'estre entièrement uny en « amitié » avec le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, « non seulement comme cousin, mais comme frère », et qu'il n'a jamais « cogneu que ledit seigneur ayt eu « aultre volonté[3]. »

A ce jugement on peut opposer celui d'un témoin plus clairvoyant, du cardinal Prosper de Sainte-Croix, envoyé peu après à la cour de France en qualité de nonce, qui trace le tableau suivant de la rivalité des Bourbons et des Guises à la fin du règne de Henri II[4] :

1. De Thou, édit. de 1740, t. I, p. 198. Rien ne confirme ces accusations. Voyez le *Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 217.

2. Voyez le *Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 240.

3. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, édit. de la Société de l'Hist. de France, t. IV, p. 107.

4. Les Mémoires du cardinal Prosper de Sainte-Croix sont inédits, au moins dans leur forme originale, dans la version française. Ils ont été publiés en latin dans le t. V de la *Collectio veterum scriptorum et monumentorum*, col. 1428 et suiv. On trouve une copie du XVIIe siècle de la version française dans le vol. 3146 du fonds français (f. 37 et suiv.). C'est d'après cette copie que nous publions l'extrait suivant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Antoine de Bourbon tenoit le premier rang en France après le roy, d'aultant qu'il estoit de la famille des Bourbons, et, le roy venant à mourir sans enfans, la couronne luy appartenoit selon les anciennes coustumes de la France. Il avoit deux frères, lesquels non plus que luy n'avoient pas suffisance de moyens pour soustenir l'éclat de leurs familles et faire paroistre leur noblesse. C'est pourquoy, voyant que les Montmorency et les Guisars estoient si favorisés du roy et qu'ils alloient croissans de jour en jour en honneur et richesses, et que, pour luy et les siens, au lieu d'estre honnorés des charges sortables à leur naissance, ils demeuroient avec mépris sans aucun employ, il crevoit de despit. Et, pour se venger d'un tel affront, tantost il accusoit Montmorency comme un traistre et perfide, qui avoit autrefois conseillé à François Ier de donner passage par son royaume à l'empereur Charles-Quint pour aller en Flandres, dans un temps où les querelles qui estoient entre luy et la France n'estoient pas entièrement assoupies; et adjoustoit que le roy s'estoit depuis fort mal trouvé de cette persuasion. Tantost il appeloit les Guisars des jeunes gens sans expérience et les mesprisoit comme estrangers, qui estoient venus de Lorraine en France; encore qu'il y eust une estroitte alliance entre leur famille et la sienne, veu qu'ilz estoient descendus de deux sœurs. Tant s'en fault toutesfois que ce lien de consanguinité appaisast la hayne qui couvoit dans son cœur, qu'au contraire il l'allumoit davantage, parce qu'en effet nous voyons communément que les inimitiés sont plus ordinaires dans les maisons qui sont alliées, et que le monde est de tel humeur qu'il souffre plus facilement qu'un estranger lui soit préféré que son proche parent. Et partant les Bourbons, voyans les Guisars eslevés au-dessus d'eux, se retyroient de la cour, et, par un esloignement presque continuel, tesmoignoient le ressentiment qu'ils avoient d'estre traités de la sorte. Tant le premier, lequel, comme j'ay dict, estoit le roy de Navarre, que le second, qui estoit cardinal, et le troisième, le prince de Condé, lequel s'appeloit l'home. Ils n'osoient rien remuer n'ayant pas les forces en main, ny choquer la puissance des aultres, qui estoient en la faveur du prince. Les plaintes, qui sont les fidèles compagnes des malheureux, soulageoient leurs peines, et l'espérance de quelque changement adoucissoit leurs disgraces.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La nouvelle du voyage du roi de Navarre à Paris, certifiée par Blaise de Monluc et par les autres correspondants des Guises, retentit à la cour comme un tocsin d'alarme. Le duc de Guise, cédant à l'affolement général, prit des mesures de défense comme à l'approche d'une invasion. Il mit la garde du roi sur le pied de guerre et fit cacher 2,000 corselets dans les salles de l'ancien hôtel de Bourbon, situé entre Saint-Germain-l'Auxerrois et la tour du Louvre [1]. Mais le roi ne se sentit pas en sûreté dans sa capitale; il se réfugia précipitamment à Saint-Germain, château fort et bien fermé [2].

L'arrivée d'Antoine à la cour pouvant devenir l'occasion d'une prise d'armes générale, François II avait signé, le 23 juillet, un édit qui défendait le port des armes à feu et révoquait toutes les autorisations du feu roi. Ces prohibitions, souvent renouvelées par François Ier et par Henri II, n'avaient jamais été obéies. L'ordonnance du 23 juillet 1559, qui ne devait pas l'être davantage, se distinguait des précédentes par une sévérité excessive. La défense s'appliquait à toutes personnes, « encore « qu'ils soient gentilshommes de nostre maison, dit

1. Lettre de Throckmorton à la reine Élisabeth, du 8 août (*Calendars*, 1558, p. 456).

2. Suivant une médisance de La Planche, la retraite de la cour à Saint-Germain aurait été motivée par une autre raison que l'intérêt du roi. Le cardinal de Lorraine, sortant de grand matin de la maison d'une courtisane célèbre, appelée la belle Romaine, fut « maltraité par certains ruffians qui cherchent volontiers les « chappes cheutes à l'entour de telles proyes. De quoy estonnée, « Sa Sainteté, se persuadant et donnant à entendre que les héré- « tiques luy dressoient des embûches, trayna la cour à Saint- « Germain » (La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 209).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« l'édit, gens de nos ordonnances, chevau-légers, nos « officiers domestiques, archers de nos gardes. » Tout porteur de pistolet ou d'arquebuses était condamné, pour la première fois, à la confiscation de ses armes et à une amende de 500 écus d'or, ou, en cas de non paiement de l'amende, aux galères, et, pour la seconde fois, à « estre pendus et estranglés[1]. » On parla même d'interdire l'usage des manteaux longs et des chausses larges, sous lesquelles les conspirateurs pouvaient cacher « dagues, pistoles et poignards. » Le génie italien de la reine mère lui suggéra d'autres moyens de défense. « Elle avoit praticqué tellement « ses plus favoris (du roi de Navarre), surtout d'Escars « et l'évêque de Mende, que rien ne se pouvoit bastir « en son conseil dont elle ne fust advertie mieux et « devant que luy-mesme[2]. » De concert avec la reine, les Guises chargèrent les deux traîtres de retarder leur maître en Béarn et leur promirent en récompense, au prélat, la charge de conseiller du roi, à d'Escars, le collier de l'ordre de Saint-Michel et une compagnie de cinquante hommes d'armes ; faveurs qu'ils pouvaient accepter, comme serviteurs d'un prince français, sans exciter de soupçons[3].

Le roi de Navarre était décidé à tenter la fortune. Il partit vers le 22 juillet avec une suite de gentils-

1. Cet édit est publié dans le recueil de lois d'Isambert (t. XIV, p. 1).

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, coll. du *Panth. litt.*, p. 204, 212 et suiv. — Bordenave (*Histoire de Béarn et Navarre*, p. 74) confirme le fait.

3. Vers cette époque, le protonotaire Charles d'Escars, frère du s. d'Escars, reçut la survivance de l'évêché de Poitiers (Nouvelles de la cour, f. fr., vol. 20624, f. 54).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hommes. Ses deux conseillers l'accompagnaient. Peu à peu, pendant le voyage, ils parlèrent de précautions à prendre, de ménagements à garder, rappelèrent l'exemple du connétable de Bourbon et la réputation suspecte qu'il avait laissée à ses neveux ; ils représentèrent au prince le redoutable Philippe II prêt à fondre sur la Navarre au premier signal des Guises ; ils lui conseillèrent de temporiser, d'entretenir la confiance des religionnaires sans s'engager avec eux, de renoncer à son cortège armé et de ne rien tenter contre les favoris du roi[1]. Ces conseils, quoique intéressés, ne manquaient pas de justesse. En ce moment, Philippe II exhortait la reine mère à introduire l'inquisition en France[2] ; il ne dissimulait pas son éloignement pour la religion nouvelle et se préparait à passer de Flandre en Espagne[3].

Antoine indécis, prêtant tour à tour l'oreille aux bruits de la cour, aux conseils de ses favoris infidèles, aux exhortations des réformés, s'acheminait lentement vers Saint-Germain. A Poitiers, plusieurs seigneurs se joignirent à lui, entre autres le prince de la Roche-sur-Yon. Les prêcheurs des villes de Paris, d'Orléans et de Tours accoururent à sa rencontre. Ils ne lui demandaient pas moins que de faire quitter « l'idolatrie » au roi et à toute la cour. Les mécontents, le prince de

1. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, p. 74. — *Recueil des choses memorables avenues en France... de* 1547 *à* 1589, in-8°, 1595, p. 33.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 16 août 1559 (Orig. esp., Arch. nat., K. 1492, n° 66). — Lettre du même au même, du 2 décembre (Orig. esp., Arch. nat., K. 1492, n° 82).

3. Il mit à la voile à Flessingue, le 25 août.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Condé, revenu de son ambassade de Gand[1], Coligny, d'Andelot, le cardinal de Chastillon, François de Vendôme, vidame de Chartres, Antoine de Croy, prince de Porcian, à peine âgé de vingt ans, neveu de Condé, François de La Rochefoucault, son beau-frère, attendaient le roi de Navarre à Vendôme. Montmorency était encore de garde au chevet de mort de Henri II, mais il avait envoyé son secrétaire, Firmin Dardoy, muni de ses instructions[2]. Chacun fit trêve à ses querelles particulières. Le prince de la Roche-sur-Yon et d'Andelot, qui s'étaient disputé la main de l'héritière de Laval, vivaient en hostilité déclarée. Un jour, au retour de Saint-Germain, d'Andelot, s'apercevant que le prince le suivait, escorté de ses gentilshommes, s'était hâté de passer la Seine et avait coupé lui-même, d'un coup d'épée, la corde du bac à la vue de son rival[3]. La Roche-sur-Yon avait juré de se venger; mais, à Vendôme, Condé réussit à les réconcilier[4].

Les mécontents s'accordaient facilement pour protester contre l'usurpation des Guises, mais là s'arrêtait l'union. Les plus ardents, comme Condé, le vidame

1. Throckmorton dit positivement que les Guises ne l'avaient envoyé à Bruxelles que pour l'éloigner de la cour au moment de l'arrivée du roi de Navarre (Lettre du 4 août 1559; Forbes, t. I, p. 190). Tornabuoni dit que le roi de Navarre attendit son frère à Vendôme pour faire son entrée à la cour (*Nég. dipl. avec la Toscane*, t. III, p. 402).

2. Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. I, p. 27 et suivantes. Cet historien est celui qui rend compte avec le plus de détail de la conférence de Vendôme.

3. De Thou, liv. XXII, édit. de 1740, t. II, p. 684.

4. La Place, *Estat de la religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 26.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Chartres, d'Andelot, voulaient en appeler aux armes sans donner au gouvernement le temps de se fortifier. Coligny, le prince de Porcian, le secrétaire du connétable, au nom de son maître, ouvrirent un avis plus modéré. Ils proposèrent aux conjurés d'épuiser les moyens de conciliation avant de tirer l'épée, de s'allier à la reine mère, que l'on supposait blessée dans son ambition, enfin d'intimider « les Guisards » par la menace d'une ligue. L'autorité d'Antoine fit adopter ce dernier parti. On décida qu'il irait à la cour et qu'il se rendrait l'organe de toutes les plaintes. Il était prudent de ménager les ministres réformés, parce que eux seuls pouvaient fournir des soldats en cas de guerre civile; Antoine leur promit tout ce qu'ils demandaient. Comme il s'excusait d'aller encore à la messe pour ne pas rompre avec le roi, les plus ardents lui répliquèrent que « s'il vouloit avoir Dieu propice « et favorable, il ne falloit marchander avec luy[1] ». La faiblesse du roi de Navarre compromettait à l'avance le plan de campagne. Antoine, chéri des soldats pour sa valeur personnelle et des gentilshommes pour son affabilité[2], n'avait aucune des fortes qualités qui distinguaient ses rivaux. Il avait du goût pour les grandes entreprises, beaucoup d'ambition, mais son caractère versatile, son indécision, sa simplicité le rendaient incapable de lutter avec les Lorrains[3].

Le duc de Guise et le cardinal, informés chaque

1. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, p. 75.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 22 août 1559 (Orig. esp.; Arch. nat., K. 1492, n° 67).

3. Tel est le jugement de tous les historiens. Voyez particulièrement Bordenave, p. 72 et suiv. M. le comte Delaborde a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jour de sa marche[1], se divisèrent les soins de la défense. Le duc, à l'approche de l'ennemi, « commença à caresser et appeler les gens de service et leur promettre « de grands biens pour tenir son parti. » Il se multipliait auprès des capitaines et satisfaisait avec des promesses ceux auxquels il refusait de l'emploi. Le cardinal circonvenait le roi au moyen de ses créatures. Favoris et ministres épouvantaient le faible monarque de l'ambition prétendue d'Antoine et de Condé, et comparaient les Bourbons aux maires du palais. Le roi étant « de petite complexion, sans aucuns enfans « et ses frères pupils », ils accusaient les conjurés de chercher par « meschancetez, comme poison, embûches, à s'abréger un chemin à la couronne. »

En touchant au but de son voyage, Antoine sentait redoubler ses perplexités. Dans son empressement, il était parti sans informer le roi de sa visite, grave manquement à l'étiquette. Les seigneurs, qui venaient au-devant de lui, parlaient des mauvaises dispositions du roi. Le prince étalait devant les nouveaux venus des protestations de fidélité qui ne trompaient personne, et faisait publier dans les villes de son passage « qu'il venoit faire la révérence au roy et « assister au sacre et couronnement de S. M., comme

reproduit dans la *Vie de Coligny*, t. I, p. 393, une importante lettre de Morel, ministre protestant, envoyé de Paris à Vendôme pour assister à la conférence des princes.

1. Nous suivons, dans le récit du voyage du roi de Navarre à Saint-Germain, l'*Estat de France sous François II* de Regnier de la Planche (édit. du *Panth. litt.*, p. 212 et suiv.). Cet historien, organe en titre de la maison de Montmorency, donne plus de détails qu'aucun autre et n'est jamais en désaccord avec les documents originaux, sauf sur un point que nous signalerons plus loin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« il y estoit obligé par toute sorte de devoir. » Son maréchal-des-logis, en arrivant à Saint-Germain, ne trouva que des logements insuffisants pour le prince et sa suite. Ses fourriers se montrèrent assez « facheux » et le maréchal-des-logis fit des remontrances au duc de Guise. Un seul appartement lui paraissait digne du rang de son maître; c'était celui du favori. Guise renvoya avec hauteur l'indiscret officier, et dit « qu'il luy « cousteroit la vie et de 10,000 hommes avec, avant « qu'on luy ostat le lieu et le logis que le roy luy « avoit baillé près de sa personne. » Les serviteurs éconduits retournèrent au-devant d'Antoine. Il montra « quelque mécontentement », mais poursuivit sa route.

Il était d'usage, lorsque le roi voulait fêter la bienvenue d'un personnage considérable, que la cour allât à sa rencontre. Souvent les dames, le souverain lui-même se joignaient au cortège. Telle courtoisie ne se refusait jamais aux princes du sang. Rien de pareil n'attendait le roi de Navarre [1]. Il entra à Saint-Germain en petit équipage [2], comme un simple gentilhomme,

1. Ici Regnier de la Planche est en désaccord avec les ambassadeurs vénitiens, Capello et Michieli (Bibl. nat., Mss., Lettres des ambassadeurs vénitiens à la république de Venise, filza 3, f. 222). Ils disent que la cour et le roi en personne allèrent au-devant du roi de Navarre, que les Guises l'accueillirent avec beaucoup de respect, etc. Malgré cette divergence, nous adoptons le récit de Regnier de la Planche parce qu'il est confirmé par tous les chroniqueurs du temps et par toutes les correspondances, unanimes à signaler, avec plus ou moins de détails, la froideur de l'accueil qui fut réservé au roi de Navarre; enfin parce que les ambassadeurs vénitiens écrivaient de Paris et probablement d'après des on-dit.

2. Lettre de Tornabuoni, *Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 404.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 18 août, un vendredi[1], jour de funeste présage. Le roi était parti le matin pour la chasse et avait choisi un quartier de la forêt éloigné de la route du roi de Navarre. Les coffres du prince, apportés la veille et déposés à terre, encombraient encore la porte du château. Aucun serviteur n'avait reçu l'ordre de disposer son logis.

A peine descendu de cheval, Antoine, surmontant son émotion, se rendit dans la chambre de la reine mère. Il y trouva le cardinal de Lorraine, « lequel ne « s'esmeut ni avança d'un seul pas pour luy aller au « devant. » L'orgueilleux prélat souffrit les avances du prince ; « encores le reçeut-il assez estrange- « ment. » Cependant le bruit des fanfares annonça la rentrée du roi. Antoine se présenta pour faire la révérence ; les Guises « tindrent bonne mine. » Aucun d'eux ne s'approcha de lui. Antoine, sans se déconcerter, les alla « embrasser. »

Cet accueil glacial des Guises, cette ostentation de courtoisie du prince surprirent les courtisans. Les gentilshommes de sa suite l'imputèrent « à faute de « cueur. » Plusieurs, indignés de sa faiblesse, se retirèrent à Paris. D'ailleurs aucun logis ne leur avait été réservé à Saint-Germain. D'autres soupçonnaient Antoine de déguiser ses dispositions « selon la coustume « des courtisans qui reculent pour mieux sauter. » Cependant le premier prince du sang n'avait pas

1. Lettre des ambassadeurs vénitiens Capello et Michieli à la république de Venise (Bibl. nat., Mss., Dépêches des ambassadeurs vénitiens, filza 3, f. 222). — La lettre de Chantonay à Philippe II, du 22 août 1559, porte que Vendôme est arrivé depuis trois jours à Saint-Germain (Arch. nat., K. 1492, n° 67).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore de chambre. Ses officiers le lui observèrent en présence du roi. François II garda le silence. Le maréchal de Saint-André, dans un premier mouvement, offrit la sienne, et le prince l'accepta, au grand dépit du maréchal et des Guises.

Le lendemain, à l'heure du conseil, il attendit en vain la convocation du roi. Tandis que la journée s'écoulait en futiles projets, Jarnac et les gentilshommes béarnais s'efforçaient « d'esguillonner » l'amour-propre de leur souverain. Ils lui représentaient l'objet de son voyage, les mâles encouragements de Jeanne, les serments échangés à Vendôme, la puissance de ses rivaux accrue par sa longanimité, le dédain que sa faiblesse inspirerait aux ambassadeurs étrangers. Il eût mieux valu demeurer en Béarn où son éloignement le rendait toujours redoutable. Antoine paraissait aussi insensible aux outrages des Guises qu'aux reproches de ses compagnons d'armes. Il promettait d'agir, de voir le roi, de parler à la reine ; mais, au moment de sortir de sa chambre, d'Escars et l'évêque de Mende, vendus aux Guises, l'arrêtaient « tout court » par des représentations nouvelles ; de sorte qu'il se montrait d'autant plus timide qu'on l'humiliait davantage. Après deux jours d'attente, le roi daigna lui parler en particulier ; il lui dit qu'il avait confié le gouvernement du royaume à ses oncles et qu'il demandait à chacun de ses sujets de leur obéir comme à lui-même. Antoine perdit cette occasion d'exposer ses droits et répondit seulement qu'il se féliciterait de voir les affaires de France bien conduites. Le roi parla de la nouvelle religion comme de son plus grand souci et le prince protesta de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

orthodoxie. Le roi accueillit ce désaveu avec un commentaire menaçant : « Qu'il avoit à plaisir d'en-« tendre le bon vouloir qu'il (le roi de Navarre) avoit « et notamment en ce qui touchoit la religion ; car « quant, à l'un ou en l'autre, il vouldroit tenir autre « chemin, S. M. ne le souffriroit pas [1]. »

Antoine ne réussit pas mieux auprès de la reine mère. Elle combla le prince de démonstrations d'amitié, mais lui conseilla de renoncer à ses desseins, de crainte « d'aigrir l'esprit du roy [2]. » L'habile princesse connaissait trop bien les intrigues de la cour pour hésiter entre les Bourbons et les Guises et redoutait une guerre civile qui pouvait précipiter du trône la dynastie des Valois.

Le récit de cette double conférence se répandit à la cour. Chacun jugea dès lors que le roi de Navarre n'oserait rien entreprendre. Parmi les gentilshommes compromis à Vendôme, les uns, songeant à leur sûreté, se retirèrent à Paris. D'autres, Jarnac en tête, passèrent à l'ennemi. La cour vit avec surprise, dans les rangs des courtisans des Guises, ce transfuge, que des liens de parenté et une longue suite de services liaient à la maison d'Albret. Jarnac, « homme fort advisé, » s'excusait sur la faiblesse de son maître qui n'offrait aucune garantie à ses serviteurs. L'infortuné Bourbon cherchait à prévenir ces défections en assurant à ses amis qu'il attendait le connétable et l'amiral. Les jours s'écoulèrent. L'amiral et le connétable, informés de la

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 22 août 1559 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1492, n° 67).
2. Davila, *Histoire des guerres civiles*, in-fol., t. I, p. 31.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mollesse d'Antoine et des humiliations qu'il avait dévorées en silence, n'osèrent affronter le ressentiment des Guises avec un tel allié. Le dépit des églises calvinistes s'accrut de leurs illusions perdues. François Hotman, indigné, écrit le 2 septembre à Bullinger : « Le Navarrais a misérablement trompé toutes nos « espérances. Si tu savais avec quelles instances il a « été pressé, quelles conditions on lui a offertes, quels « subsides on lui a promis, avec quelle inertie il a « tout méprisé, tu t'en étonnerois beaucoup [1]. »

L'inaction du roi de Navarre était plus excusable que ne le pensaient les ardents du parti. Les Guises formaient avec Marie Stuart, leur nièce, et avec Catherine de Médicis, leur protectrice de la dernière heure, un faisceau inattaquable. Antoine lui-même n'ignorait pas l'insuffisance de ses efforts contre cette coalition. Aussi son ambition s'attachait bien plus au recouvrement de la Navarre qu'aux charges du gouvernement. Son plus ardent désir était d'être reçu à la cour, aux yeux des représentants du roi d'Espagne, comme un puissant prince, arbitre de la politique de la France. Au moment de son départ de Nérac, il avait laissé transpirer son secret [2]. Les Guises avaient d'abord résolu de le satisfaire en lui rendant de grands honneurs. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine

1. « Omnium mortalium spem Navarrus miserrime fefellit. Si « scires quam acriter sit admonitus, quæ conditiones illi oblatæ « sint, quanta subsidia delata, quanta tamen inertia omnia des- « pexerit, vehementer mirareris. » (Hotman, *Opera*, lettre datée du 2 sept. 1559 et adressée à Hollinger.)

2. Lettre de Blaise de Monluc au duc de Guise, du 22 juillet 1559 (*Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. IV, p. 108).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devaient monter à cheval et se porter au-devant de lui avec toute la cour [1]. Mais le récit de la conférence de Vendôme avait changé leurs projets, et tout un plan d'humiliations de détail avait été substitué à l'accueil triomphant arrêté d'avance. Trois jours se passèrent sans que l'ambassadeur, Perrenot de Chantonay, témoin de l'indifférence du roi et des Guises, demandât à saluer le prince. Le lundi, 21 août, le cardinal de Lorraine dit à l'ambassadeur d'un ton de triomphe que « les choses estoient plus paisibles que beaucoup « n'eussent pensé, car ceux qui prétendoient au gou- « vernement s'estoient désisté. » Alors seulement Chantonay demanda à être reçu par le roi de Navarre. Antoine se préparait à rendre ses devoirs au roi défunt. Ses équipages et sa maison l'attendaient à Saint-Denis depuis deux jours. Au moment où le cardinal le prévint de la visite de Chantonay, il dînait avec le roi. L'ambassadeur s'excusa en entrant de ne pas avoir de lettre de Philippe II à son adresse, le roi d'Espagne ignorant sa présence à la cour, mais il se porta garant « de la bonne volonté de son maître et de « tous ceux de sa maison, telle qu'il avoit toujours « entendu, etc. » Antoine répondit par des protestations non moins expressives. On parla de l'extinction de l'hérésie. Le prince « plaignit le trouble de la reli- « gion tel que l'on le voit aujourd'hui. » Chantonay « luy dit l'espoir qu'il y avoit du remède, ayant le « roy d'Espagne et le roy de France ceste affaire fort « à cœur. » Ce qu'il approuva [2]. Telle fut la conclu-

1. Lettre de Throckmorton du 8 août (*Calendars*, 1559, p. 456).
2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 22 août 1559 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1492, n° 67).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion de l'entrevue, sur laquelle Antoine avait fondé des espérances ; elle n'eut d'autre effet que de lui faire renier pour la seconde fois la mission des églises protestantes.

Le roi de Navarre cherchait alors son point d'appui en Angleterre. Élisabeth avait non pas accepté, mais subi de force le traité de Cateau-Cambrésis. La reprise de Calais était son rêve, le mobile de sa politique, la raison d'être de toutes ses alliances. Antoine n'était pas moins avide de secours. Il pouvait servir la politique anglaise et l'Angleterre pouvait l'aider dans ses revendications. L'accord entre ces deux puissances naissait pour ainsi dire de leur situation. Le plus difficile était de cacher les pourparlers aux Guises. Le jour même de la visite de l'ambassadeur d'Espagne, Antoine partit pour Saint-Denis. Après avoir employé la journée du lendemain en prières, au pied du tombeau de Henri II, il écrivit à sa sœur, la duchesse de Nevers, une lettre empreinte d'un profond découragement[1] et renvoya tous ses gens. A onze heures du soir, un secrétaire introduisit en secret le représentant de la reine d'Angleterre, Nicolas Throckmorton. L'entrevue fut très cordiale et Antoine s'y posa en défenseur de « la vraie religion ». Les deux négociateurs s'accordèrent sur les bases d'un traité d'alliance que Throckmorton résume en ces termes : « Puisque rien ne tend « plus à maintenir une bonne entente entre les princes « que leur union pour la préservation de la religion, « la reine, sa maîtresse, se joindra volontiers au roi « de Navarre dans un concert qui aurait cette cause

1. Lettre originale du 22 août 1559 ; f. fr., vol. 3136, f. 80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« pour objet[1]. » Antoine pressa l'ambassadeur de passer le reste de la nuit à Saint-Denis ou d'accepter une escorte pour se retirer à Paris, mais Throckmorton refusa, de crainte d'attirer l'attention des Guises. Le lendemain, le prince lui fit demander une seconde conférence au cloître des Augustins, à huit heures. L'ambassadeur déguisé arriva avec un laquais et un page. Antoine l'interrogea sur le futur mariage de la reine et lui demanda si elle était encore libre de tout engagement. Sur sa réponse affirmative, il lui conseilla de repousser les princes de la maison d'Autriche, papistes endurcis, et laissa entendre qu'il proposerait un candidat digne d'Élisabeth. Il fut décidé que la reine d'Angleterre et que le roi de Navarre ne s'écriraient jamais que de leur propre main et que l'envoi de leurs messages serait entouré du plus profond mystère. Antoine et Throckmorton se séparèrent en se promettant de nouvelles entrevues[2].

Antoine quitta Paris le 24 août, peut-être pour ne pas se compromettre avec le synode du lendemain[3]. Le 25, de Villers-Cotterets, il écrivit à la reine Élisabeth une lettre d'amitié qui confirmait ses déclarations à Throckmorton[4]. Au commencement de septembre, il visita ses terres du Soissonnais et revint à la cour un

1. *Calendars of state papers*, foreign series, règne d'Élisabeth, t. I, p. 491.

2. Lettre de Throckmorton à la reine, du 25 août 1559 (Forbes, t. I, p. 212).

3. Une copie des actes de ce synode, en 41 articles, est conservée dans le f. fr., vol. 1926, f. 37.

4. *Calendars of state papers*, foreign series, règne d'Élisabeth, t. I, p. 500.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu avant le sacre du roi[1]. Condé accompagnait son frère en attendant mieux. La Roche-sur-Yon, fatigué « des beaux jeux qui se jouoient à Ville-Cotterets, à « vue d'oiseau » (c'est ainsi qu'il qualifie les intrigues des Guises), se disposait à se retirer dans son gouvernement[2]. Le connétable se recueillait dans sa retraite de Chantilly[3]. La disgrâce des princes du sang et des Montmorency était complète, la victoire des Guises affermie. Mais leur triomphe n'apaisait pas les rancunes. François Le Roy de Chavigny, gentilhomme étranger à la politique, écrit à mots couverts au maréchal de Brissac, en Italie, le 20 septembre : « Le capitaine Sigongne[4], qui s'en va devers vous, « vous scaura fort bien rendre compte des nouvelles « de ceste court et comme beaucoup de choses s'y « passent. Depuis ce nouveau règne, il s'y trouve des « changements, dont les uns sont bien contans, les « autres non[5]. »

Il ne restait aux Guises qu'à faire sacrer le roi pour « rendre plus respectable et plus auguste la personne « d'un souverain soumis à leurs volontés[6]. » La cérémonie avait été fixée au milieu de septembre.

1. *Négociations sous François II*, p. 107 et 108. Une lettre de Throckmorton, du 10 septembre, constate la situation humiliée du roi de Navarre à la cour.

2. *Négociations sous François II*, p. 107 et 108.

3. Lettre de Throckmorton à la reine, du 10 septembre 1559 (Forbes, t. I, p. 225).

4. Ce capitaine jouissait de la confiance du prince de Condé qui lui donna une mission pour Brissac (Lettre orig. du 10 sept. 1559 ; f. fr., vol. 20527, f. 87).

5. Orig., f. fr., vol. 20527, f. 31.

6. De Thou, liv. XXIII, édit. de 1740, t. II, p. 689.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 15 août, le roi signa les lettres patentes qui forçaient les habitants de la ville et juridiction de Reims à payer les frais du sacre. Au moyen âge, ces dépenses étaient à la charge de l'archevêque ; depuis un siècle, plusieurs ordonnances les avaient imposées à la province[1]. Le roi, dans son ardeur pour la chasse, voulait aller à Reims en chassant et avait fait dresser son itinéraire de château en château ; mais le projet ne reçut pas d'exécution[2]. François II partit, le 11 septembre, de Villers-Cotterets et coucha à la Fère-en-Tardenois, château appartenant au connétable[3]. Le lendemain il s'arrêta à Nanteuil, chez le duc de Guise, et y séjourna deux jours[4].

Nanteuil fut le théâtre de nouvelles intrigues. Guise et Coligny avaient été longtemps amis et compagnons d'armes. Le mariage de Claude de Lorraine, plus tard duc d'Aumale, avec la seconde fille de Diane de Poitiers, que Coligny avait refusé d'approuver[5], la victoire de Renty, dont les deux capitaines s'étaient disputé l'honneur jusque dans le cabinet du roi[6], avaient créé entre eux un antagonisme que le cardinal de Lorraine envenimait chaque jour en refusant à l'amiral

1. *Négociations sous François II*, p. 114 et 117.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, en date du 22 août (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1492, n° 67).

3. Lettre orig. de Chavigny à Brissac (f. fr., vol. 20527, f. 31).

4. De Thou, liv. XXIII, édit. de 1740, t. II, p. 689.

5. *Réponse à l'épistre de Charles de Vaudemont, cardinal de Lorraine*, 1565, in-8°. Nous prenons cette anecdote dans un pamphlet hostile aux Guises et publié au nom de François de Montmorency. Mais Brantôme la certifie et la raconte dans des termes analogues.

6. Daniel, *Hist. de France*, t. X, p. 580. Observation du Père Griffet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les fonds nécessaires au rétablissement de ses forteresses de Picardie. Cependant, à l'avènement de François II, Guise ne put obtenir l'éloignement de l'amiral. Catherine le connaissait pour « un homme « rond » qu'elle pouvait employer « sans craindre « aucunement qu'il entreprist rien par ambition, « dont elle le cognoissoit estre du tout vuide. » Le duc de Guise, obligé de subir la présence de Coligny à la cour, essaya de le détacher du parti des princes. A Nanteuil, il lui révéla, au nom de leur amitié de jeunesse, qu'un prince du sang « avoit pourchassé « de le despouiller de son gouvernement de Picardie. » Et, sur ses instances, il nomma ou laissa deviner le prince de Condé. Coligny faillit se laisser prendre à la révélation ; mais il acquit bientôt l'assurance que l'accusation de Guise n'avait aucun fondement. Il résolut cependant de renoncer au gouvernement de la Picardie[1] pour en gratifier Condé, le plus pauvre des princes du sang, et représenta au roi que la province avait été gouvernée longtemps par le duc de Vendôme, puis par Antoine de Bourbon, qu'elle était pour Condé un fief de sa maison. La cour vit avec étonnement, dans un temps où « les courtisans avoyent accoustumé de « demander estat sur estat », un lieutenant de roi travailler à se dépouiller lui-même. Un ancien édit interdisait le cumul des emplois ; d'Annebaut avait été forcé de résigner sa charge de maréchal de France pour conserver celle d'amiral. Mais, par exception, le roi

1. Chantonay lui-même constate le fait, quoique sur un ton de doute et de malveillance à l'égard de Coligny (Lettre du 3 février, Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 40 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait autorisé Coligny à garder à la fois les états de colonel général de l'infanterie et d'amiral et plus tard ceux d'amiral et de gouverneur de la Picardie[1]. L'affaire traina longtemps. Enfin, en janvier 1560, Coligny remit au roi sa démission de gouverneur[2]. Il espérait être remplacé par le prince; mais le maréchal de Brissac, qui n'appartenait encore à aucun parti, allait revenir du Piémont. Les Guises l'achetèrent en lui proposant la lieutenance de la Picardie[3]. Quant à Coligny, sa générosité accrut l'estime de la reine mère. Elle exigea que sa pension fût augmentée de 6,000 livres en compensation du gouvernement perdu[4].

Le 14 septembre, la reine d'Espagne, Élisabeth de Valois, accompagnée du duc de Montpensier et de la princesse Marguerite, fit son entrée à Reims, dans une litière de velours noir, avec les mêmes honneurs qu'une reine de France[5]. Elle fut reçue sous un poêle de damas bleu par quatre notables, conduite à l'église

1. Daniel, *Hist. de France*, t. X, p. 582. Observation du Père Griffet.

2. Lettre de Coligny à d'Humières, du 20 janvier 1559 (1560) (*Négociations sous François II*, p. 213). L'original est conservé dans le f. fr., vol. 3128, f. 162.

3. Résumé de chancellerie de lettres de Chantonay à Philippe II, en date du 2 février 1560 (Orig. esp.; Arch. nat., K. 1493, n° 38).

4. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 27. L'incident de Nanteuil est raconté presque dans les mêmes termes par les historiens du temps (De Thou, 1740, t. II, p. 680; La Planche, p. 216; D'Aubigné, *Hist. universelle*, liv. II, chap. 14).

5. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 15 septembre 1559 (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 7). La lettre de Chantonay prouve qu'on avait hésité à la cour sur les honneurs à rendre à la reine d'Espagne, de peur d'offenser Philippe II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notre-Dame et logée au monastère Saint-Pierre, dont l'abbesse, Renée de Lorraine, était sœur du duc de Guise.

Le roi arriva le 16 aux portes de la ville[1], monté sur une haquenée blanche. Suivant un usage qui remontait peut-être au triomphe de Jeanne d'Arc, il reçut les clefs de la ville des mains d'une jeune pucelle parée à l'antique et conduite par les échevins[2]. Les archers, les officiers, les juges présidiaux et l'université de la ville ouvraient la marche du cortège royal; puis venaient les pages, les gentilshommes des princes, les gentilshommes servants de la bouche, les gentilshommes de la chambre et les capitaines d'ordonnance, la garde suisse, les trompettes, les hérauts d'armes, le maréchal de Saint-André faisant l'office de grand maistre, le premier écuyer Boisy portant l'épée du roi, le connétable de Montmorency, l'épée nue, semée de fleurs de lys d'or; le roi à cheval sous un poêle et autour de lui les 200 gentilshommes de sa maison; le duc d'Orléans, plus tard Charles IX, le duc d'Angoulême, plus tard Henri III, frères du roi, et le roi de Navarre, marchant tous les trois sur le même rang; le duc de Lorraine, le duc de Longueville, faisant l'office de grand chambellan, et le duc d'Aumale, les chevaliers

1. Les historiens du temps varient sur la date de l'entrée à Reims de François II et sur la date du sacre. L'entrée est fixée au 15 par plusieurs pièces (Paris, *Négociations sous François II*, p. 112, et f. lat., vol. 13314, f. 48), et le sacre au 15, au 17, au 19 et au 20 septembre par d'autres documents ou par les historiens. Nous croyons avoir rectifié ces dates d'après les documents originaux.

2. *Négociations sous François II*, p. 112 à 126. Pièces diverses relatives au sacre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'ordre suivant leur ancienneté, les capitaines et les archers de la garde[1]. Les rues étaient pavoisées. Trois statues, élevées sur le bord d'un bassin, versaient du vin par les mamelles. Malheureusement une pluie, mêlée de vent, assaillit le cortège. Le roi descendit à la porte de la cathédrale et fut conduit par le cardinal de Lorraine, revêtu de ses habits sacerdotaux et accompagné de son clergé, jusqu'au pied des stalles du chœur. Il se fit alors apporter une statuette de saint François, en or, de la valeur de sept à huit mille florins, et la remit à l'église.

Marie Stuart arriva le soir du même jour et fut reçue avec la même pompe. Le sacre était fixé au lendemain, mais le duc de Savoie, oncle du roi, eut de violents accès de fièvre[2]. On retarda la cérémonie d'un jour[3].

Le lundi 18 septembre, Claude de Laonnais, grand prieur de l'abbaye de Saint-Remy, escorté des seigneurs Jehan de Luxembourg, comte de Brienne, de Jehan de Luxembourg, vicomte de Martigues, de Charles de Montmorency, sire de Meru, et de Léonor

1. Pièce du temps ; Vc de Colbert, vol. 140, f. 535. Cette pièce présente en détail l'ordre du cortège.

2. Depuis le commencement de septembre, le duc de Savoie avait été pris d'une fièvre *caterne*, qui était devenue tierce et qui menaçait de devenir quarte. (Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 5 sept. 1559 ; recueil conservé aux arch. de Bruxelles.) (Confirmation de ces nouvelles dans une lettre du même du 8 et du 15 sept. 1559 ; ibid.)

3. Comme ce retard n'avait pas été prévu, la médaille commémorative du sacre de François II porte la date du 17 septembre. Elle représente au revers une main qui sort d'une nue, tenant la sainte ampoule, avec ces mots : *Sacra ac saluta* 17 *sept. an. dom.* 1559 *Remis.* (F. fr., vol. 4921, f. 13.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chabot, comte de Charny, apporta la sainte ampoule à Notre-Dame. Les habitants du Chesne Populeux, en armes, escortaient le prieur. Ce privilège remontait à un glorieux fait d'armes. Lorsque les Anglais, chassés de Reims en 1429, avaient emporté la sainte ampoule, les archers du Chesne, serfs de l'abbaye de Saint-Remy, les avaient mis en déroute, et, après le combat, avaient retrouvé la burette sacrée cachée dans l'oreille d'un mulet. Depuis cet exploit, ils jouissaient du droit d'escorter la sainte ampoule et ils recevaient en don la haquenée blanche, le pallium du prieur et une somme de 50 livres tournois, qui furent payés par le cardinal de Lorraine[1].

A dix heures du matin, le roi fit son entrée dans le chœur de la cathédrale, accompagné des six pairs ecclésiastiques, le cardinal de Lorraine, archevêque et duc de Reims, Jean Doc, évêque et duc de Laon, le cardinal de Givry, évêque et duc de Langres, le cardinal Odet de Chastillon, évêque et comte de Beauvais, Louis Guillart, évêque et comte de Châlons, Charles de Rouci, évêque de Soissons, représentant l'évêque de Noyon, absent, et des six pairs laïques, le roi de Navarre, le duc de Guise, le duc de Nevers, le duc de Montpensier, le duc d'Aumale, le duc de Montmorency, représentant le duc de Bourgogne, le duc de Normandie, le duc de Guyenne, le comte de Toulouse, le comte de Flandres et le comte de Champagne[2]. La

1. *Négociations sous François II*, p. 124 et 125.

2. Récit du sacre de François II (f. lat., vol. 13314, f. 48). — Une lettre de Chantonay à Marguerite de Parme (s. d., vers le 20 sept. 1559) confirme tous ces détails (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 9).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préséance attribuée, dans l'ordre des pairs laïques, à François de Clèves, duc de Nevers, simple gentilhomme, sur Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince du sang, donna lieu à une vive contestation. Le conseil du roi s'assembla sur-le-champ et décida que, dans l'acte du sacre, les pairs suivraient leur ordre d'ancienneté, mais que, au parlement et à la cour, les princes du sang garderaient toujours la prééminence sur les pairs[1]. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont figuraient à la cérémonie comme otages du traité de Cateau-Cambrésis ; le duc de Savoie « avec sa « robe de nuit et un chapeau en tête pour son indis- « position[2] », les ducs de Lorraine et de Ferrare « en « privé et hors des compagnies » à cause de leur qualité de souverains étrangers[3].

La messe du sacre fut célébrée par le cardinal de Lorraine. Condé portait la couronne royale, le dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier, le sceptre, et La Roche-sur-Yon la main de justice. A l'offertoire, Condé présentait la bourse du roi, le dauphin d'Auvergne le pain d'or, La Roche-sur-Yon le pain d'argent, le marquis de Beaupréau, son fils, le vin[4]. La

1. Le comté de Nevers avait été érigé en duché-pairie en janvier 1538, le duché de Montpensier en février (*Mémoires* de Ribier, t. II, p. 37 et 38). Au sacre de Henri III, le duc de Montpensier éleva de nouvelles réclamations (Brantôme, *Vie de Montpensier*).

2. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 9).

3. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont avaient été personnellement rappelés à la cour pour le sacre (Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 5 septembre 1559 ; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles).

4. Récit du sacre de François II (f. lat., vol. 13314, f. 48). Ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

messe fut suivie d'un repas servi dans la grand'salle de l'archevêché : le roi seul à la table du milieu, les pairs, les princes, les seigneurs assis à des tables latérales suivant leur rang. Pendant le festin, le maréchal Saint-André remplit les fonctions de grand maistre, tandis que Montmorency, titulaire de cette charge, était retenu à la table des pairs laïques[1]. Condé servit de panetier, le dauphin d'Auvergne d'échanson, et La Roche-sur-Yon d'écuyer tranchant[2]. Le repas terminé, le roi se retira et ne fit appeler que le cardinal de Lorraine, comme marque de faveur[3]. Après les vêpres, il reçut l'ordre de la Toison d'or des mains du duc de Savoie[4]. Le lendemain, il reprit le grand deuil interrompu pour les fêtes du sacre et commença une neuvaine en l'honneur de saint Marcoul, afin d'obtenir du saint le pouvoir de guérir les écrouelles[5].

manuscrit contient le cérémonial du sacre et les prières prononcées au sacre de Henri II, François II et Charles IX.

1. Chantonay observe que le connétable n'avait pas pu se faire suppléer par son fils aîné, alors gravement malade (Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 9).

2. Récit du sacre de François II (f. lat., vol. 13314, f. 48).

3. Ibid.

4. Lettre de Philibert de Savoie à la duchesse de Parme, du 21 septembre (Arch. de Bruxelles, Négoc. de France, t. II). — Lettre de Chantonay à Marg. de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 9). — En retour, le duc de Savoie, de même que Philippe II, reçut, le 28 septembre suivant, le collier de l'ordre de Saint-Michel (Bibl. nat., Cabinet des titres, vol. 1039). Voyez aussi la lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 5 octobre suivant (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 11).

5. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 9). — Voy. aussi l'*Hist. de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La reine mère n'avait pas assisté au sacre, qui lui rappelait de trop douloureux souvenirs, et n'entra à Reims qu'après les fêtes[1]. Le prince de la Roche-sur-Yon, le duc de Montpensier, Coligny, le maréchal de Saint-André, les cardinaux et les chevaliers de l'ordre avaient formé l'escorte d'honneur du roi. Le connétable avait pris part à toutes les cérémonies. Un chroniqueur anonyme le représente faisant taire son orgueil et « monstrant de vouloir différer en toutes choses, où « il estoit question de commander audit sieur de « Guise[2]. » Les deux Lorrains étalaient avec apparat la faveur de leur maître. Le roi de Navarre et le prince de Condé, en petit équipage, suivaient le cortège des favoris comme ces illustres prisonniers qui rehaussaient l'éclat des triomphes antiques. La soumission d'Antoine ne le mit pas à l'abri des affronts : un gentilhomme de son parti, Anselme de Soubcelles, déjà compromis dans une sédition à Paris[3], fut arrêté sous ses yeux au milieu des fêtes[4]. Il était d'usage qu'à l'occasion du sacre le roi accordât des faveurs aux princes qui l'avaient assisté. La part d'Antoine fut bien petite en comparaison des dons prodigués aux Guises. Il n'obtint que des lettres patentes qui commandaient aux trésoriers du comté de Foix de lui payer les arrérages de ses droits féodaux[5].

Lorraine, t. V, p. 727, et la *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 186.

1. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 15 septembre 1559 (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 7).

2. Nouvelles de la cour (f. fr., vol. 20624, f. 54).

3. Voyez La Planche, et les *Mémoires* de Condé, t. I, p. 334.

4. La Planche, p. 205.

5. Lettres patentes du 20 septembre 1559, orig. sur parchemin (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le roi quitta Reims le 22 septembre et passa en Lorraine[1]. Ce voyage l'empêcha de revenir de Reims à Blois en chassant[2]. Mais Catherine désirait installer sa fille Claude au milieu de ses nouveaux sujets et le duc de Guise placer un de ses enfants dans la maison de Lorraine[3]. Le connétable se retira à Chantilly « avec « fort petite compagnie[4] ». Son départ, dit Chantonay, fit de la peine à beaucoup de monde[5].

Le roi de Navarre obtint l'autorisation de se rendre auprès de sa sœur, Marguerite de Bourbon, gravement malade[6]. Après la mort de la princesse, il revint à Paris et y séjourna jusqu'au milieu d'octobre[7]. Les chefs du parti réformé tentèrent de nouveaux efforts; les ministres renouvelèrent leurs offres de service; Condé s'efforça de secouer la torpeur de son frère. Parmi les projets agités à Vendôme, il y en avait un qui, sans blesser l'instinct monarchique, flattait les aspirations de tous les mécontents : c'était le projet de rassembler les États généraux. Il importait d'y con-

1. Nouvelles de la cour (f. fr., vol. 20624, f. 54).

2. Lettre de Chantonay, du 15 septembre 1559, à Marguerite de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles).

3. Résumé de chancellerie des lettres de Chantonay à Philippe II, du 15 octobre 1559 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1492, n° 74).

4. Nouvelles de la cour (f. fr., vol. 20624, f. 54).

5. Résumé de la chancellerie des lettres de Chantonay à Philippe II, du 15 octobre 1559 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1492, n° 74).

6. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la République de Venise, du 22 sept. 1559 (Bibl. nat., Mss., Dép. des ambass. vénit., filza 3, f. 236).

7. Lettre de Jean Michieli, du 16 octobre (Dépêches des ambass. vénitiens, filza 3, f. 245).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vertir le Parlement. Antoine essaya de sonder les intentions de la cour, mais il montra son hésitation dans ses démarches. Il visita quelques conseillers en solliciteur, presque en proscrit. D'ardentes divisions, causées par le procès d'Antoine du Bourg, tiraillaient en ce moment les membres du Parlement. Tous ceux qui professaient quelque tolérance étaient les ennemis des Guises, mais le plus grand nombre tremblait devant eux. Antoine demandait des avis, parlait de la convocation des États, flattait les uns et les autres, mais ne montrait de l'énergie qu'en paroles. Un procès intenté au nom du roi sur la propriété du duché d'Alençon, compris dans l'apanage de Marguerite d'Angoulême, servait de prétexte à ses sollicitations[1]. Cependant les Guises doutaient de l'obéissance de ce Parlement qu'ils avaient déjà décimé. La réunion et les exigences des États généraux leur causaient de sourdes angoisses. Ils lancèrent des affidés sur les pas du roi de Navarre et tâchèrent de contrecarrer son œuvre, employant tour à tour la persuasion et la menace. Parmi les magistrats, « Antoine, dit l'auteur « de l'*Estat de France*, trouva les uns froids et mal « disposés, les autres du tout contraires et les autres « pleins d'excuses, sur la crainte qu'ils avoyent de la « violence de ceux de Guyze ; si que le peu de cha- « leur qui luy estoit resté fut incontinent esteint, en « sorte qu'il se proposa de tout laisser[2]. » Les Guises

1. Sur cette affaire qui se termina par une transaction onéreuse pour la maison d'Albret, voyez la lettre d'Antoine du 10 octobre (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 185).

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, coll. du *Panth. litt.*, p. 216.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

apprirent bientôt que la plupart des conseillers avaient reçu ses confidences avec froideur et que les plus hardis avaient retiré leur adhésion. Ils se hâtèrent de publier sa déconvenue pour lui prouver qu'ils avaient l'œil sur lui et qu'ils dédaignaient ses petites manœuvres.

Catherine redoutait autant que personne une assemblée souveraine qui pouvait la réduire à « telle raison « que d'avoir simplement la garde des personnes de « ses enfans pupilles, sans maniement d'un seul « denier ..... condition d'une chambrière. » Soit calcul, soit expansion, suivant les historiens La Planche, De Thou et Dupleix, elle en écrivit au roi d'Espagne. Philippe II, très bien informé des affaires de France, ne craignait pas moins une assemblée qui poserait avec éclat la question des deux cultes, près de la Flandre, où de sourdes agitations faisaient prévoir de grandes luttes. Il répondit à la reine mère par une apologie du gouvernement présent. Sa lettre se terminait par des menaces à l'adresse des ambitieux qui essaieraient de troubler l'harmonie. Il offrait sa vie et une armée de 40,000 hommes pour étouffer les dissidences monarchiques et en qualifiait les promoteurs de « mutins et de rebelles. » Ce manifeste, ouvert en plein conseil, terrifia le roi de Navarre. Philippe II venait d'arriver à Valladolid ; Antoine crut voir une armée espagnole sous les murs de Navarreins. Philippe n'aurait pu justifier ses paroles hautaines ; mais sa détresse était dissimulée au roi de Navarre. Les Guises et leurs courtisans jouèrent tout à coup l'inquiétude ; ils lui prodiguaient les compliments de condoléance. Antoine, éperdu, se fit le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

courtisan du duc de Guise. Le favori triomphant « tenoit sa gravité, feignant se soucier peu de ce « prince[1]. » Ses craintes, entretenues par des demi-confidences, lui faisaient perdre jusqu'à la dignité de sa défaite. Il errait à la cour, abandonné de ses amis, dédaigné de ses ennemis, mécontent de lui-même, incertain s'il devait retourner en Béarn pour faire face à l'invasion ou craignant d'en donner le signal par son retour précipité[2].

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 218. — Dupleix, *Hist. de France*, t. III, p. 601.

2. Une lettre du prince de la Roche-sur-Yon à la duchesse de Nevers nous fournit la preuve des incertitudes du roi de Navarre. La Roche-sur-Yon pense que Antoine repartira pour le Béarn aussitôt après le sacre, et dans la même lettre il nous apprend que ce prince songeait à mander Jeanne d'Albret à la cour (Paris, *Négociations sous François II*, p. 108 ; lettre du 3 septembre 1559).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE SEPTIÈME.

Rapports du roi de Navarre avec l'Espagne, novembre 1559 à juillet 1560.

Catherine de Médicis propose au roi de Navarre de conduire Élisabeth de Valois en Espagne. — Situation de l'Espagne à l'avènement de François II. — Portrait de Philippe II et d'Élisabeth. — Mission du comte de Buendia à la cour de France.

Départ de la princesse Élisabeth (18 *nov.* 1559). — *Son passage à Bordeaux. — Son arrivée à Pau* (21 *déc.*). — *Arrivée du cortège royal à Roncevaux. — Cérémonies de la livraison de la princesse Élisabeth. — La reine entre en Espagne avec le cardinal de Burgos et le duc de l'Infantado.*

Le roi de Navarre demande une audience à Philippe II. Mission de don Pedro d'Albret et de Jean-Claude de Levis, s. d'Audoz. — Accueil froid de Philippe II. — Découragement du roi de Navarre.

Propositions d'Antoine au comte de Buendia en faveur d'une entente commune sur une place d'Afrique. — Ses moyens d'exécution. — Entreprise de Philippe II sur l'île de Djerbah. — Désastre de l'armée espagnole (29 *juin* 1560). — *Expédition de Montfort en*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maroc. — Ses armements à Bordeaux. — Montfort et ses compagnons échouent misérablement.

Intrigues secrètes du roi de Navarre en Espagne. — Précautions et surveillance du duc d'Albuquerque. — Arrestation et supplice de Gamboa à Pau. — Arrestation de don Juan de Azedo et de quelques-uns de ses complices près de Pampelune, par les ordres du duc d'Albuquerque.

Don Pedro d'Albret à la cour de Valladolid. — Lettre de Philippe II au roi de Navarre. — Pedro d'Albret revient à Nérac (2 juillet 1560).

Les humiliations que le roi de Navarre endurait de la part des Guises rendaient sa présence pénible à la cour. Catherine résolut de l'arracher à cet abaissement sans profit pour elle. L'étiquette exigeait un prince du sang pour conduire Élisabeth en Espagne. La reine mère proposa cette mission à Antoine ; elle lui fit entrevoir tout le parti qu'il pouvait tirer, pour le recouvrement de la Navarre, d'un voyage accompli sous de tels auspices et lui promit de l'appuyer de tout son crédit[1]. La proposition avait le double avantage de lui ménager un prétexte honorable pour sortir de la cour et d'ouvrir à son ambition des horizons inattendus. Il accepta avec empressement et annonça son départ prochain, à la grande joie des Guises. Dès lors, il ne s'occupa que de son voyage et du parti qu'il pouvait en tirer. Jeanne d'Albret, instruite de sa

1. Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. I, p. 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faiblesse et de son abaissement, était venue à la Flèche avec son fils. Le 15 octobre, il alla la rejoindre et lui confier ses espérances[1]. Pendant son absence, la cour reçut d'Espagne un avis qui faisait espérer que Philippe II s'avancerait lui-même jusqu'à la frontière au moment de l'arrivée de la princesse. La reine mère en informa immédiatement le prince[2]. Antoine touchait enfin à cette entrevue qu'il avait vainement sollicitée au cours de ses négociations précédentes. Il revint auprès du roi avec Jeanne d'Albret, et la conduisit à Villers-Cotterets, puis à Valery chez le maréchal de Saint-André[3]. Là, il donna procuration à François de Blécourt, sire de Béthencourt, pour recevoir des Espagnols une ville de son apanage, la ville de Ham, restituée en vertu du traité de Cateau-Cambrésis[4]. La certitude de sa retraite ranima un peu sa faveur éteinte. Il obtint successivement, au mois de novembre, la confirmation des privilèges de Henri d'Albret sur le comté de Périgord[5], l'autorisation d'accepter les présents qui lui seraient proposés dans le gouvernement de

1. Lettre de Jean Michieli à la république de Venise, du 16 octobre 1559 (Dépêches des ambass. vénitiens, Bibl. nat., Mss., filza 3, f. 245).

2. Lettre de l'ambass. vénitien Jean Michieli, du 26 octobre 1559 (Ibid., filza 3, f. 247).

3. Lettre de Throckmorton à la reine Élisabeth, du 25 octobre (*Calendars of state papers, foreign series*, 1558-1559, p. 54). — Lettre de Michieli à la république de Venise (Dépêches des ambass. vénitiens; Mss., filza 3, f. 247).

4. Lettres patentes du roi de Navarre, du 26 octobre 1559 (*Bulletin des Comités historiques*, t. I, p. 49, 1849).

5. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 381.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guyenne[1], et, quelque temps après, la confirmation du droit de nommer tous les officiers royaux du duché de Vendomois[2].

L'Espagne avait perdu cette paix religieuse qui lui avait mérité le nom de Royaume Catholique. Les absences prolongées de Charles-Quint et de Philippe II avaient laissé une libre carrière aux novateurs d'Allemagne et de Béarn. Déjà, à la fin de juillet 1559, les sombres nouvelles de Madrid et la cause des préoccupations du roi n'étaient plus un secret pour son entourage. Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeur de France, écrit, le 4 août, que les dernières dépêches d'Espagne « chantent que la reli- « gion s'y trouble de plus en plus et même à l'endroit « des plus grands[3]. » Ces nouvelles avaient décidé Philippe II à précipiter son départ. Il mit à la voile à Flessingue le 25 août. Il emportait des Pays-Bas un vif ressentiment contre une doctrine religieuse qui troublait déjà son royaume[4]. La traversée se fit heu-

1. Lettres patentes du 23 novembre 1559 ; orig. sur parchemin (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580).

2. Ces lettres patentes furent communiquées au Parlement le 27 janvier 1559 (1560) (Bibl. nat., coll. du Parlement, vol. 81, f. 131).

3. Lettre de L'Aubespine au roi, du 4 août 1559 (*Négociations sous François II*, p. 66).

4. La haine de Philippe II pour les Luthériens le poussa à ordonner un autodafé qui est resté célèbre. Cette épouvantable cérémonie a été souvent racontée et nous n'avons rien à ajouter au récit qui en a été donné. Voici cependant un extrait d'une lettre inédite de Chantonay qui présente quelques faits nouveaux : « Ledit courier (*un courrier venu d'Espagne*) a compté comme « l'act de l'inquisition s'est faict à Valladolid, présent le roy, avec « bien grande ceremonie, et ..... (*lacune dans la copie*) ont esté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reusement. Le roi de France avait donné l'ordre aux gouverneurs des villes maritimes de surveiller le passage de la flotte espagnole et d'honorer le roi suivant son rang, si quelque accident l'obligeait à prendre terre[1]. Charles de Burie, lieutenant en Guyenne, avait posté des vedettes dans tous les phares de la côte[2]. Le vendredi, 8 septembre, Philippe aborda à Laredo en Castille. Il était à peine débarqué qu'une tempête épouvantable dispersa sa flotte. Plusieurs navires sombrèrent en vue du port[3]. Plus de mille per-

« brulés 14 ou 15 personnes, dont frere Domingo de Roxas, frere « du marquis de Poza, étoit l'un. Et fut étranglé pour ce qu'il se « reconut (*fit amende honorable*) ; et semblablement quatre reli- « gieuses du monastere de Bethlehem ; un autre dit don Carlo de « Ceso, qui fut brulé tout vif, obstiné jusqu'au bougt. L'arche- « vêque de Tolède est encore prisonier, qui dit n'être juridique à « l'inquisition. L'on dit qu'il allegue cela pour être le pape mort, « par qui fut concedé le bref autorisant icelle. » (Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 22 octobre 1559 et de Vauluisan ; recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 14.) Cet autodafé, qui eut tant de retentissement en Espagne et qui anéantit la réforme de l'autre côté des Pyrénées en frappant de terreur les réformés, eut lieu le 8 octobre 1559.

1. Lettre de d'Estissac, gouverneur de la Rochelle, au duc de Guise (Lettre orig. du 31 juillet 1559 ; f. fr., vol. 15872, f. 133).

2. Lettre de Burie au roi, du 22 août 1559 (f. fr., vol. 15871, f. 282).

3. Tous les historiens, Gregorio Leti, Ferreras, Prescott, ont fixé au 29 août l'arrivée du roi d'Espagne au port de Laredo. Ils racontent que Philippe était en pleine mer lorsque la tempête s'éleva et qu'il se sauva à grand'peine dans une barque. La rapidité d'une telle traversée (du 20 au 29 août) et le sauvetage du roi catholique paraissent également invraisemblables. Un document inédit a tranché nos doutes. Nous avons suivi le récit officiel que d'Aspremont, vicomte d'Ortes, gouverneur de Bayonne, fit de cette catastrophe au cardinal de Lorraine. Lettre du 12 sept. 1559, écrite de Bayonne (f. fr., vol., 15872, f. 159).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonnes perdirent la vie. Le vaisseau royal, chargé de trésors, de tableaux, de riches tapisseries, des plus splendides productions de l'art flamand, s'abîma avec son opulente cargaison. Un autre navire, conduit par le capitaine François Bolivar de Santander, perdit un de ses mâts et fut entraîné en pleine mer. Ce navire portait les bagages des principaux secrétaires du roi, Gonzalo Perez, Diego de Vargas, Juan Sagasta, Curteville et les papiers du cabinet du roi [1]. Philippe, témoin muet de ce désastre, s'agenouilla au bord de la mer pour remercier le Ciel d'avoir sauvé sa vie, et dit qu'il connaissait bien « que Dieu l'avoit réservé « à ceste seule fin d'exterminer les Luthériens, et, s'il « n'eust eu ceste résolution et entière fermeté, que « Dieu l'eust fait périr avec ses hardes. » Les réformés, au contraire, publièrent que cette tempête était un « advertissement pour se convertir à Dieu [2] ». Ainsi les deux partis, avec une foi égale, mettaient la Providence au service de leur cause. La tempête étendit ses ravages sur toute la côte. A Bayonne, dit le vicomte d'Ortes, elle enleva la plupart des toitures de la ville [3]. Au retour du beau temps, les navires dispersés de la flotte espagnole reparurent; un seul, celui de Bolivar de Santander, ne put être retrouvé [4].

Depuis le jour de son mariage par procuration,

1. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 13 octobre 1559 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 13). Voyez aussi la note 3 de la page 67.

2. La Planche.

3. Lettre de d'Aspremont, citée plus haut.

4. Lettre de Philippe II à Chantonay, du 26 septembre 1559 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 92). — Énumération des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Philippe II faisait montre de son bonheur[1]. A la première nouvelle de la blessure de Henri II, il avait chargé Ruy Gomez de Silva de déclarer à la cour de France que, quels que fussent les événements, il voulait donner suite à son mariage. De son côté, Catherine de Médicis redoutait le désistement du roi d'Espagne plus encore qu'il ne pouvait craindre le refus du roi de France. Le duc d'Albe attendit, sans se prononcer, que les ministres français fissent les premiers pas : il épargna ainsi à l'orgueil de son maître l'ennui de faire des avances[2].

Élisabeth n'avait pas cessé d'être traitée en reine d'Espagne à la cour de France[3], mais différents motifs avaient empêché la réunion des deux époux. Les convenances n'avaient pas permis aux ambassadeurs d'aborder ce sujet pendant le deuil de quarante jours. Un motif plus grave, qui ne figure qu'à mots couverts dans les documents diplomatiques, imposait de nouveaux délais ; la princesse n'était pas nubile[4]. Ces retards, plus longs que nature, étaient particuliers à toutes les princesses du sang de Médicis. Quelques historiens ont représenté

objets chargés sur le navire de Bolivar (Ibid., n° 78). — Chantonay à Philippe II, 15 novembre 1559 (Orig. espagnol ; ibid., K. 1492, n° 77).

1. *Négociations sous François II*, p. 1 et 20.

2. Lettre du duc d'Albe et de Ruy Gomez de Silva à Philippe II, en date du 8 juillet 1559 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1492, n° 47).

3. Voyez notamment le récit de son entrée à Reims au moment du sacre du roi (Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 15 septembre 1559 ; recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 7).

4. Elle ne l'était pas encore à la date du 7 novembre 1560 (*Négociations sous François II*, p. 461, 702, 718).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la reine Élisabeth comme sacrifiée à un vieillard et s'efforçant de retarder l'heure de rejoindre son époux. Dans ce tableau, presque accrédité par la tradition, domine la fantaisie romanesque de Saint-Réal et de Schiller : Philippe II, né le 21 mai 1527, avait trente-deux ans le jour de son mariage, et Élisabeth, née le 2 avril 1545, quatorze ans trois mois et vingt jours. Le roi d'Espagne était petit et d'une apparence délicate. Son large front, ses cheveux blonds, la blancheur de son teint rappelaient la bienveillance et la douceur flamande, mais son regard fixe et dur, l'épaisseur de ses sourcils donnaient à ses yeux bleus une froideur menaçante[1]. Son habillement noir, d'une élégance sévère, sa physionomie méditative, un certain air de grandeur inspiraient le respect et la crainte. Loin de justifier la répugnance d'une épouse, même élevée à la cour raffinée des Valois, les nombreux portraits de ce prince laissent une agréable impression de sa personne[2].

La nouvelle reine d'Espagne n'avait rien de la beauté provocante et de la grâce libertine de sa sœur cadette,

1. Les portraits de Philippe II abondent dans les musées de Madrid. Il suffit de signaler l'œuvre du Titien (n° 455 du salon de la reine Isabelle au musée de Madrid). Mais celui qui nous a paru le plus saisissant est un portrait de Pantoja de la Crux (n° 931 de la grande galerie). C'est sous l'inspiration de cette toile que nous avons dépeint les traits de ce prince. Pantoja de la Crux, peintre espagnol, élève de Sanchez Coello, florissait à Madrid sous le règne de Philippe II.

2. Gachard reproduit dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. L, 36, 122, 171 et 182, des dépêches diplomatiques, des comptes-rendus où le portrait de Philippe II est fort bien tracé. Ces comptes-rendus ont été écrits, les deux premiers en 1557, le troisième en 1559, le quatrième en 1582.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marguerite de Valois[1]. Voici le portrait que trace d'elle, en 1565, quelques années après son mariage, un ambassadeur vénitien envoyé en Espagne : « De sa « personne ni grosse ni grande, pas trop belle de « figure; mais tout son corps est dans de belles pro- « portions et il règne en elle la plus grande grâce. « Elle est douée du plus rare esprit, d'une infinie « politesse; tous la tiennent pour sage et prudente, « de manière qu'en tout elle est au-dessus de son « âge[2]. » Ce portrait est un peu flatté. L'ambassadeur vénitien est trop frappé du rare esprit de la reine et pas assez de sa bonté. Son enfance s'était écoulée tristement. Souvent malade, comme tous les enfants de Henri II, elle avait gardé de sa première jeunesse une attitude résignée. Élevée par Catherine de Médicis, elle savait obéir, qualité qui lui assurait l'affection, sinon l'amour de Philippe II. La joie de recevoir les hommages du roi d'Espagne lui inspirait des sentiments de confiance. Son contentement se manifestait quelquefois par des exclamations naïves que les courtisans se hâtaient d'enregistrer. Un jour du mois d'août, au souper de la reine mère, Élisabeth demanda si les vents étaient favorables ou contraires au voyage de son époux. On lui répondit que, si le roi était en pleine

1. De tous les portraits de la reine Élisabeth, celui qui nous a paru le plus vivant est un portrait en pied de Pantoja de la Crux, conservé au musée de Madrid sous le numéro 925. La princesse est représentée en pied. Elle paraît brune, d'une taille au-dessus de la moyenne, mince, sans mouvement dans le regard, de traits réguliers, assez jolie; mais l'insignifiance est le caractère de cette physionomie. Nous ne croyons pas que ce portrait, non plus que celui de Philippe II, aient été gravés.

2. Baschet, *Diplomatie vénitienne*, p. 244.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mer, les vents devaient le pousser sur les côtes de France. « Que ce vent serait heureux ! » dit la princesse[1]. Le cardinal de Lorraine releva le mot et le rapporta à l'ambassadeur Chantonay, qui n'eut garde de le cacher à son maître et de vanter la beauté de la nouvelle reine. Dans une autre dépêche, il la loue de grandir chaque jour et ajoute, en fin courtisan : « C'est « l'effet de son bonheur[2]. »

A son arrivée à Valladolid, le roi d'Espagne avait reçu la nouvelle qu'Élisabeth était malade « de fièvre « et flux de ventre[3] ». Le 29 août, Chantonay annonce le rétablissement de sa souveraine[4]. Philippe envoya aussitôt à la jeune reine un gentilhomme de sa chambre, don Juan de Acûna, comte de Buendia. Outre la charge, purement honorifique, de saluer les trois reines, Élisabeth, Catherine et Marie Stuart, le comte de Buendia emportait une série de prescriptions qui attestent la prévoyance de son maître. Il devait exposer à la princesse la sollicitude du roi pour elle et la prier d'arriver à Bayonne à la fin de novembre, par la route de Saint-

1. Oh, que buen aventurado seria aquel viento! — Arch. nat., K. 1494, n° 65; Dépêche originale de Chantonay à Philippe II, en date du 16 août 1559.

2. Creo lo debe causar el contentamiento en que se ve (Lettre de Chantonay du 16 août, ibid.).

3. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 5 septembre 1559 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 4). Une lettre du comte d'Egmont à Philippe II, du 16 septembre, que nous ne connaissons que par la réponse du roi, mentionne aussi l'indisposition de la reine Élisabeth (Arch. nat., K. 1492, n° 8).

4. Lettre orig. de Chantonay à Philippe II, du 29 août (Arch. nat., K. 1492, n° 68). Dans une autre lettre, du 8 septembre, Chantonay constate le bon état de santé de la reine Élisabeth (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 6).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean-Pied-de-Port. Les princes et seigneurs de l'escorte française devaient s'arrêter à la frontière, où le cardinal de Burgos et le duc de l'Infantado recevraient leur souveraine suivant un cérémonial dont tous les détails avaient été spécifiés. Buendia apportait un double de ce règlement[1]. Le mariage serait célébré à Guadalaxara. Quant aux dames françaises de la suite, le roi leur permettait d'accompagner leur maîtresse jusqu'à Tolède, mais il avait disposé des emplois, et les dames titulaires devaient entrer en fonction après le passage de la frontière. Cette clause fut plus tard modifiée. A ce programme Philippe II avait ajouté de sa main quelques lignes affectueuses pour la princesse et l'autorisation de retarder son voyage jusqu'au 10 ou 12 décembre, s'il était nécessaire[2].

Le comte de Buendia était aussi chargé de lettres du roi pour le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André et le comte d'Egmont, contenant de nombreuses protestations d'amitié[3]. Il arriva à Blois dans les premiers jours de novembre avec un pompeux équipage[4] et demanda aussitôt une audience

1. Une copie de ce règlement, modifié à la suite de la mission du comte de Buendia et daté du 23 novembre, est aux Arch. nat., K. 1643, n° 31.

2. Instructions au comte de Buendia, du 11 octobre 1559 (Orig. esp.; Arch. nat., K. 1493, n° 9).

3. Minutes de lettres de Philippe II, du 7 et du 9 octobre (Orig. espag.; Arch. nat., K. 1492, nos 5, 7 et 8).

4. Pour le recevoir à Blois le roi avait raccourci son séjour à Valery chez le maréchal Saint-André (Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 22 octobre 1559 ; recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 14).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Catherine de Médicis, qui le fit introduire dans sa chambre par Guy Chabot de Jarnac. Après avoir présenté ses devoirs aux trois reines, il parla du désir de son maître de voir la reine d'Espagne prendre possession de sa couronne. Catherine répondit que sa fille se mettrait en route le 8 ou le 10 du mois de novembre. L'ambassadeur demanda quelle serait la durée du voyage ; on lui promit la liste des étapes et l'état des personnes de l'escorte. L'entrée du roi, du cardinal de Lorraine et du duc de Guise, qui revenaient de la chasse, rendit la conversation générale. Au moment où l'ambassadeur abordait les graves questions politiques pendantes entre les deux cours, Marie Stuart et Élisabeth passèrent dans le jardin. Buendia les y suivit bientôt.

A la suite de l'audience royale, le comte de Buendia, accompagné de Chantonay, alla rendre visite au roi de Navarre. Ce prince, traité comme un cadet de Gascogne, était relégué dans les combles du château de Blois. Lorsque les ambassadeurs entrèrent dans sa chambre, il avait la fièvre et était couché. Jeanne d'Albret était assise auprès de son lit. L'honneur d'une telle visite remplit d'orgueil le faible Antoine; il le montra dès les premiers mots; mais l'ambassadeur, pour le ramener à l'humilité, dit qu'il venait de son propre mouvement, sans caractère officiel, s'excusant de n'avoir point reçu de mission, sans doute parce que le roi d'Espagne ignorait sa présence à Blois. Après maint propos de pure courtoisie, Antoine renvoya ses serviteurs et dit à l'ambassadeur, dans le plus grand mystère, qu'il voulait mériter les bonnes grâces du roi d'Espagne, qu'il avait formé de grandes intelli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gences en Barbarie, que, si Philippe II goûtait le projet d'un coup de main sur une ville mauresque, il en fournirait les moyens et ne proposerait rien qu'il n'allât lui-même exécuter[1]. Les ambassadeurs espagnols accueillirent la proposition avec une extrême réserve, mais Antoine prit leur silence pour un acquiescement. Ses anciennes illusions sur l'efficacité de l'alliance de Philippe II se rallumèrent. Chantonay écrit, le 2 décembre, à son maître que « Vendôme » est plein d'ardeur et qu'il parle de rendre les plus éclatants services à son puissant voisin[2]. Tel était le peu de faveur de ce prince que, en transmettant ses propositions, les représentants de Philippe II s'excusent de lui avoir rendu visite. Du reste, leur démarche obtint l'approbation du roi[3].

Le roi de Navarre n'attendit pas à la cour la fin des préparatifs de voyage de la reine d'Espagne. Au commencement de novembre, il emprunta 4,000 livres « pour déloger de Blois[4] », et partit avec Jeanne d'Albret afin de préparer l'entrée de la princesse Élisabeth dans les villes de son gouvernement de Guyenne. Il s'était fait précéder de quelques officiers de service, chargés d'ordres minutieux pour les gou-

1. Dépêche originale en français de Chantonay à Philippe, moitié en chiffres, du 1er novembre 1559 (Arch. nat., K. 1492, n° 75). Cette pièce nous a fourni tous les détails de l'ambassade de Buendia.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 2 décembre 1559 (Arch. nat., K. 1492, n° 82).

3. Minute d'une dépêche de Philippe II à Chantonay, du 24 décembre 1559 (Orig. esp.; Arch. nat., K. 1493, n° 13).

4. Comptes de la reine de Navarre (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 8).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verneurs des villes, et prenait ses mesures pour étonner les agents espagnols eux-mêmes, habitués aux splendeurs des fêtes flamandes, par la magnificence et l'éclat de sa réception.

Philippe II avait demandé que la reine d'Espagne arrivât avant la fin de novembre à Bayonne[1]. Le moment était venu d'obéir. La cour attendait à Blois le signal du départ. Les seigneurs et les capitaines de l'escorte étaient au complet, mais plusieurs des dames désignées se faisaient attendre. Le départ fut fixé au 15 novembre[2], puis renvoyé au 17 par la reine mère[3]. Le trousseau de la princesse était d'une opulence royale. Les robes de drap d'or et d'argent, envoyées de Flandre par Philippe II, les bas de soie de Venise, en usage depuis les guerres d'Italie, les chemises de toile blanche que Catherine de Médicis avait mises à la mode, les tapisseries, les bijoux, les colliers, les bracelets, les bagues, les pierres précieuses sont énumérés avec orgueil par les chroniqueurs espagnols. Une foule de varlets et de pages conduisaient les haquenées et les mules des charrois. Au moment du départ, la reine parut inquiète de la difficulté de faire passer les Pyrénées aux plus lourds équipages. Chantonay conseilla de les diriger sur Bayonne, où ils pourraient être embarqués à bord des navires de la marine espagnole. Il envoya cependant des instructions pour réparer les

1. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 22 octobre (Recueil conservé aux archives de Bruxelles).

2. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 8 novembre (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles).

3. Lettre originale de Chantonay à Philippe II, du 15 novembre (Arch. nat., K. 1492, n° 77).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

routes, construire des ponts et laisser dans les principales étapes des chars et des mulets de rechange[1].

Le cortège royal partit de Blois le 18 novembre, passa à Verteuil et s'arrêta, le 23 novembre, à Châtellerault[2]. Catherine de Médicis, François II, Marie Stuart accompagnaient Élisabeth et y firent une entrée solennelle[3]. Le froid était déjà très vif et la terre couverte de neige[4]. La reine mère désirait accompagner sa fille jusqu'à Lusignan[5], mais les ordres du roi la retinrent auprès de lui[6]. Avant de laisser partir sa fille, Catherine la garda trois jours qui s'écoulèrent dans les larmes. Jamais, disent les contemporains, séparation royale ne fut plus douloureuse. L'ambassadeur espagnol, malgré sa raideur castillane, fut lui-même ému par le spectacle de ce déchirement. Le 25 novembre, au matin, la princesse fit ses adieux à sa mère et partit pour Poitiers, où elle coucha le jour même[7].

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, en date du 15 novembre 1559 (Arch. nat., K. 1492, n° 77).

2. Lettre de Killegrew à la reine Élisabeth, du 29 novembre (Forbes, t. I, p. 266). — Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 1er décembre 1559 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 20).

3. Ibid. L'agent anglais constate que le roi et la reine de France prenaient dès lors les armes d'Angleterre.

4. Lettre originale de Chantonay à Philippe II, de Châtellerault et du 23 novembre 1559 (Arch. nat., K. 1492, n° 78).

5. Lettre de Killegrew à la reine Élisabeth, du 29 novembre (Forbes, t. I, p. 266). — Chantonay dit *jusqu'à Poitiers* (Lettre du 8 nov. 1559; recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 19).

6. Lettre de Catherine au Connétable (Orig., f. fr., vol. 3157, f. 98).

7. Dépêches de Chantonay à Philippe II, du 23 et du 25 novembre (Orig. esp.; Arch. nat., K. 1492, nos 78 et 79). — Palma

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malgré sa douleur, la reine mère ne voyait pas sans une joie secrète sa fille aînée monter sur le premier trône du monde. Elle espérait que la séparation du 25 novembre ne serait que momentanée, et avait déjà offert, avec insistance, une entrevue à Philippe II[1]. La proposition avait été froidement accueillie ; mais Catherine se promettait de la renouveler à propos et de rendre l'entrevue inévitable[2].

Avant de quitter Châtellerault, le roi avait chargé le prince de la Roche-sur-Yon de remettre le collier de l'ordre de Saint-Michel à Philippe II[3]. Après le retour de la cour à Blois, on s'aperçut que le roi avait oublié de donner au roi de Navarre un pouvoir officiel pour la conduite de la princesse. L'oubli fut immédiatement réparé et le pouvoir envoyé à Pau par un courrier[4].

Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, celui même que les ligueurs devaient opposer à Henri IV sous le nom de Charles X, le prince de la Roche-sur-Yon, heureux de sortir sain et sauf des mains des Guises[5], frère et cousin du roi de Navarre,

Cayet a écrit que la reine mère s'avança jusqu'à Chenonceaux (Coll. du *Panth. litt.*, p. 176). — De Thou désigne Chatellerault (liv. XXIII).

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 22 août (Orig. esp.; Arch. nat., K. 1492, n° 67).

2. *Négociations sous François II*, p. 438, 442, 701 et 707.

3. Le roi avait accordé le collier de l'ordre à Philippe II à la fête de la Saint-Michel, le 29 septembre précédent. L'instruction donnée à la Roche-sur-Yon est conservée en copie du temps dans le f. fr., vol. 10207, f. 71.

4. Le pouvoir est daté du 10 décembre 1559 (Orig. sur parchemin ; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 581).

5. *Négociations sous François II*, p. 108. Lettre que le prince de la Roche-sur-Yon écrivit à sa sœur la duchesse de Nevers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le duc de Montpensier, Louise de Bretagne, dame de Clermont, dont la correspondance, publiée dans les *Négociations sous François II*, offre le curieux tableau des premières années d'Élisabeth à la cour de Madrid, Mademoiselle de Montpensier, plus tard comtesse d'Eu, d'autres dames choisies par Catherine, accompagnaient la reine d'Espagne. Malgré son désir de condescendre aux volontés de son gendre, Catherine avait voulu donner à sa fille, encore inexpérimentée, une compagnie dévouée, destinée à lui rappeler le souvenir de la patrie absente et à lui servir de guide.

La première émotion passée, Élisabeth, loin de s'abandonner aux sinistres pressentiments, comme la tradition la représente, obéissait à la curiosité de son âge. Lorsqu'elle apercevait un château, une église ou tout autre objet d'une forme intéressante, elle demandait : « Y a-t-il d'aussi belles maisons en Espagne? Y a-t-il « de cela en Espagne[1]? »

Le roi de Navarre attendait la princesse Élisabeth en Angoumois. Il avait donné à Antoine de Noailles, gouverneur de Bordeaux, l'ordre « de luy faire pareil

1. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, liv. I, coll. du *Panth. litt.*, p. 176.

M. le marquis Duprat, auteur de l'*Histoire d'Élisabeth de Valois*, représente la princesse comme occupée, pendant les longueurs de ce voyage, à adresser des vers à sa mère, et il cite une pièce de la composition de l'auguste voyageuse. Il nous paraît téméraire de lui attribuer ces vers. Ils sont conservés à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 883, f. 32) dans le recueil des poésies de Jean de la Maisonneuve et rien n'indique que ces vers soient d'un autre auteur que ce poète. La pièce a pour titre : *La Royne à Madame*, à quoi une main du temps a ajouté : *Isabel roine despagne*. Ils mériteraient donc plutôt, s'ils ne sont pas de La Maisonneuve, d'être attribués à Marie Stuart (la royne).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« recueil et entière démonstrative de toute bonne « affection et grande joye, comme l'on pourroit faire « et voudroit faire à la propre personne de Sa Majesté. » De la Haye, en Touraine, il envoya de nouvelles instructions, et enfin, de Montigné[1], le 1er décembre, il commanda au gouverneur de préparer les plus beaux logis de la rue du Château-Trompette[2], quelle que fut la qualité de leurs possesseurs et malgré les privilèges du parlement[3]. Les jurats de la paroisse Sainte-Marie devaient faire tapisser les rues depuis le Chapeau-Rouge jusqu'à la cathédrale Saint-André, et les présidents du parlement paraître en chaperons fourrés devant la princesse. Antoine, poussant aux dernières limites le désir de plaire au roi d'Espagne, leur avait même commandé de s'agenouiller devant elle. Le parlement s'y refusa et envoya au prince le procureur général, Antoine de Lescure, pour lui objecter que ces honneurs extraordinaires n'étaient dus qu'au roi et que Charles-Quint lui-même ne les avait pas obtenus[4].

Le cortège royal entra à Bordeaux le 6 décembre, et, contrairement aux ordres du roi de Navarre, la princesse fut conduite dans la maison du contrôleur

1. Probablement Montigné (Charente). Les lettres que nous citons dans la note suivante prouvent que le roi de Navarre n'attendait pas la princesse à Bordeaux, comme le dit Devienne, mais en Angoumois.

2. Trois lettres du roi de Navarre à Antoine de Noailles, du 21 octobre 1559, du 20 novembre et du 1er décembre (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 65).

3. Registres secrets du parlement de Bordeaux (Copie conservée parmi les mss. de la bibl. de Toulouse, B. 94).

4. Ibid.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pontac, rue du Chapeau-Rouge[1]. Aussitôt qu'elle fut descendue de sa litière, le parlement, en robes rouges, se présenta à la porte de son logis. Le roi de Navarre attendait : « Ne faites point de difficultés de « vous mettre à genoux, dit-il, car le roy veult et m'a « commendé qu'on fasse autant d'honneur à la royne « qu'à luy. Je remets beaucoup de ma grandeur, « comme vous voyez, pour l'amour d'elle; ce que je « ne ferois pas autrement. » Le parlement entra ; la reine était assise et se leva à demi pour recevoir les salutations des conseillers. A sa droite, se tenaient debout Jeanne d'Albret et Mademoiselle de Montpensier. Le roi de Navarre, le prince de la Roche-sur-Yon et Antoine de Noailles étaient à sa gauche. Le président Pierre de Roffignac, qui remplaçait Jacques-Benoît de Lagebaston, alors disgracié, prononça une courte harangue. Élisabeth répondit : « Je vous remercie de « l'honneur qu'il vous plaist me faire. Je le feray « entendre au roy mon frère. Si je puis vous faire « plaisir, je le feray de bon cœur. » Le 9 décembre, elle rendit au parlement une visite solennelle, avec son cortège, et reçut de nouveaux compliments d'apparat[2]. Les autres journées se passèrent en fêtes et en spectacles « tant de toreaux et dogues que de mome-

1. Lettre d'un témoin rapportée dans *Antoine de Noailles à Bordeaux*, par M. Tamizey de Larroque, p. 68. — On conserve parmi les autographes de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (vol. XVI) une lettre de la princesse Élisabeth au cardinal de Lorraine, en date de Tolède et du 16 avril 1560, par laquelle elle appuie une requête du s. Pontac, chez lequel elle avait été logée à son passage à Bordeaux.

2. Devienne, *Hist. de Bordeaux*, t. I, p. 131. C'est par erreur qu'il fixe l'entrée de la reine au 6 septembre au lieu du 6 décembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ries et comédies à sa louange », dont elle marqua sa satisfaction à Antoine de Noailles[1].

Antoine espérait, par ce vain étalage, prévenir favorablement la cour d'Espagne, toujours exigeante sur l'étiquette. A chaque étape, le plus beau logis était réservé pour la princesse et pour sa maison. Quand le cortège royal eut franchi la frontière du Béarn, Antoine intervertit les rôles et reprit ses droits de souverain. Le premier logis était retenu par ses fourriers, le second par ceux de la reine. Son droit ne s'exerça pas sans conteste. Le secrétaire espagnol que Chantonay avait donné à sa maîtresse, André Gallen[2], protesta ; les officiers français partagèrent l'avis de l'Espagnol. Battu par les juges naturels du différend, les représentants de la France, Antoine se retrancha nettement dans sa dignité royale ; il fallut lui obéir[3]. C'est ainsi que, d'étape en étape, le cortège royal traversa le Béarn jusqu'à Pau, où les voyageurs arrivèrent le 21 décembre[4].

La reine d'Espagne se reposa quelques jours au château, entourée des soins du roi et de la reine de Navarre[5]. Le jour de Noël on tira une *blanque* ou

1. Lettre d'un témoin publiée dans *Antoine de Noailles à Bordeaux*, par M. Tamizey de Larroque, p. 69.

2. Dans sa lettre du 23 novembre, Chantonay dit que, se sentant malade, il ne peut accompagner la reine et qu'il confie ce soin au secrétaire André Gallen (Arch. nat., K. 1492, n° 78).

3. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, liv. I, coll. du *Panth. litt.*, p. 176.

4. Lettre datée de Pau et du 21 décembre 1559 (*Calendars of state papers*, foreign series, 1558-1559, p. 214). — Suivant une lettre de Gabriel de la Cueva au roi d'Espagne, du 25 décembre, elle n'y serait arrivée que le 22 (Orig.; arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 87).

5. Ibid.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

loterie, où chaque seigneur obtint un lot approprié à son importance. Élisabeth prenait part à ces jeux avec l'empressement d'une enfant de quatorze ans. Le sire de Noailles, absent, mais représenté par sa devise, *In te, Domine, speravi*, gagna deux lots, le premier de 15 écus et demi et le second de 1500 grains d'or. Lansac s'attribua le premier et proposa de réserver le second à Mademoiselle de Noailles[1]. Cette proposition était une flatterie à l'adresse de la reine d'Espagne, qui, aux fêtes de Bordeaux, avait été frappée de sa beauté. Élisabeth applaudit et fit l'éloge des Noailles et de leur fille. Chacun voulut renchérir pour lui plaire. On parla des absents, et, contrairement à l'usage des cours, on n'en dit que du bien[2].

Le lendemain des fêtes de Noël, la reine d'Espagne reprit sa route, accompagnée du roi de Navarre, du cardinal de Bourbon, de la Roche-sur-Yon et du jeune prince Henri de Béarn. Jeanne d'Albret était restée à Pau[3]. Philippe II, par une sage prévoyance, avait envoyé en Béarn un relai de 300 mulets de bât et de 50 haquenées[4]. Le 30 ou le 31 décembre, le cortège royal atteignit Saint-Jean-Pied-de-Port, la dernière

1. Marie de Noailles qui épousa Jean de Ferrières (Note de M. Tamizey de Larroque).

2. Lettre du s. Duran au s. de Noailles, en date du 26 déc. 1559. C'est par erreur que, dans l'analyse de Gaignières, la lettre est datée du 26 octobre (f. fr., vol. 6911, f. 325).

3. Palma Cayet a écrit que Jeanne d'Albret et le prince de Béarn avaient suivi le roi de Navarre à Roncevaux. Il est contredit par un témoin oculaire anonyme dont le récit est imprimé dans les *Négociations sous le règne de François II*, p. 187.

4. Lettre de Duran au s. de Noailles, en date du 26 déc. 1559 (f. fr., vol. 6911, f. 325).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ville du Béarn. La température changea subitement à l'approche de la mer; le froid devint très vif et les montagnes se couvrirent de neige. La reine trouva à Saint-Jean un nouveau renfort de 350 mulets de charrois, des mules de litière et des haquenées, conduits par le lieutenant de Lazunilera, major du roi, par son frère, Lope de Guzman, maistre sale (maître des cérémonies) de la nouvelle reine, et par le propre greffier de la maison de Philippe II, porteur d'une somme de 12,000 ducats[1]. La princesse et les dames de sa suite quittèrent le deuil et s'habillèrent à l'espagnole, de velours noir garni de jais ; la coiffure était « de vollant « à la Lorraine ».

Philippe avait envoyé au-devant de sa femme l'élite de la noblesse de son royaume. A la tête de cette ambassade il avait placé don Inigo Lopez de Mendoza, duc de l'Infantado, et François de Mendoza, son frère, cardinal de Burgos. Le duc et le cardinal attendaient à Pampelune, l'un depuis le 6, l'autre depuis le 11 décembre. A la nouvelle de l'approche de la reine, ils étaient venus camper dans un village de l'extrême frontière, nommé l'Espinal, avec une suite de gentilshommes, qui rivalisaient entre eux de magnificence. Le duc amenait quarante pages vêtus « de toile d'or, « bandée de velours cramoisi et doublée de satin « blanc », dix autres pages de même parure avec chaîne d'or et 25 laquais. Trente gentilshommes des plus nobles maisons d'Espagne étaient attachés à son

1. *Négociations sous François II*, p. 187. — Relation anonyme du voyage d'Élisabeth. — L'énormité de la somme de 12,000 ducats nous inspire quelques doutes sur la véracité de l'annaliste.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

service. Sa dépense s'élevait à mille écus par jour[1]. Plusieurs grands seigneurs l'escortaient avec pareil nombre de pages et de valets. Le cortège comptait quatre mille chevaux, non compris les bêtes de somme. La suite du cardinal de Burgos se composait de prélats, de prêtres, de moines de tous les ordres, de capitaines, de chevaliers de toutes les provinces[2]. Cette foule fastueuse, bigarrée d'ornements, se préparait à renouveler les magnificences du camp du Drap d'or dans un petit hameau, au milieu des montagnes, par un froid glacial, tandis que la neige, chaque jour plus pressée, s'élevait à la hauteur des chaumières qui lui tenaient lieu de palais.

Le traité de Cateau-Cambrésis portait que la princesse serait remise aux ambassadeurs de son époux à la frontière des deux royaumes. A cette clause générale, le roi d'Espagne avait ajouté, depuis le retour du comte de Buendia, de minutieuses instructions, où toutes les difficultés, surtout les difficultés d'étiquette, étaient résolues[3]. Dans ces ordres, contrairement à ce qu'on pouvait attendre de l'esprit étroit de la cour d'Espagne, le roi s'était montré plein de condes-

1. Les chroniques et les lettres du temps sont d'accord pour témoigner de la magnificence des ambassadeurs espagnols. Voyez, outre les documents publiés dans les *Négociations sous François II*, le récit contenu dans les Vc de Colbert, vol. 140, f. 519, et la chronique anonyme du vol. 4815 du f. fr., f. 11 et suiv.

2. *Négociations sous François II*, p. 166 et 168. — Énumération des seigneurs de l'ambassade espagnole.

3. Mémoires et lettres de Philippe II, du 23 novembre et du 8 décembre 1559, copies du temps (Arch. nat., K. 1643, nos 31, 32 et 33). L'Académie d'histoire de Madrid a publié (*Coleccion de documentos ineditos para la historia de Espana*, por don Martin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cendance et surtout désireux d'éviter les complications. Aussitôt que le duc de l'Infantado et le cardinal de Burgos apprirent que la reine était arrivée à Saint-Jean-Pied-de-Port, ils proposèrent au roi de Navarre de se rencontrer à Pignon, village situé entre Saint-Jean-Pied-de-Port et Roncevaux[1]. Mais Antoine refusa de reconnaître les Pyrénées comme la limite de ses États ; il déclara fièrement qu'il accompagnerait la princesse jusqu'aux confins de la Navarre espagnole[2]. Depuis le départ de Pau, à chaque étape, comme en Béarn, ses maréchaux retenaient le premier logis pour lui, le second pour la reine.

Après un repos d'un jour à Saint-Jean-Pied-de-Port, le 1er ou le 2 janvier, la reine d'Espagne se mit en route pour Roncevaux[3]. Le temps devenait chaque jour plus rude ; les chemins étaient cachés sous la neige. A une lieue du monastère, une horrible tempête assaillit le cortège royal. Un vent violent détachait d'énormes avalanches qui rendaient les passages impraticables. A mesure que le cortège avançait dans la montagne, les

Fernandez Navarreta, don Miguel Salva, y don Pedro Sainz de Baranda, t. III, 1843, in-8° de 576 pages) une série de lettres de Philippe II à l'archevêque de Burgos et de l'archevêque de Burgos à Philippe II, sur les préparatifs faits en Espagne pour recevoir la nouvelle reine.

1. Lettre originale du cardinal de Burgos et du duc de l'Infantado à Philippe II, du 26 décembre 1559 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 89).

2. *Négociations sous François II*, p. 174. Relation de Lansac.

3. Un agent espagnol, appelé le docteur Durango, avait dû se rendre à Roncevaux avec des guides, des chevaux, des mulets et surtout des vivres (Lettre du docteur Durango à Philippe II, du 2 décembre 1559 ; arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 95).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentiers devenaient plus étroits et plus ardus. Les équipages des filles d'honneur tombèrent dans un précipice et ne purent être retirés que quelques jours après[1]. Élisabeth était à cheval et supportait les intempéries avec courage ; mais, aveuglée par la neige qui fouettait son visage, elle avait peine à conduire sa haquenée. Enfin, après une marche pénible sous un ciel glacé, elle arriva avec son escorte au monastère de Roncevaux. Le prieur l'attendait à la porte, entouré de tous les moines. La chapelle était tendue de tapisseries et parfumée d'herbes odorantes, les autels couverts de cierges. Derrière la porte se dissimulaient quelques seigneurs espagnols, pressés de fixer les regards de leur souveraine, « si bien en point que vous « n'eussiez veu qu'or sur escarlatte de velours cra- « moisy et tous tant chargez de chaînes qu'ilz en « avoient le col tout courbé. » Le bruit se répandit même que Philippe II, déguisé, se cachait parmi les seigneurs; mais ce prince, esclave de l'étiquette, attendait la reine à Guadalaxara[2].

Les clercs de la chapelle du cardinal de Burgos, venus de l'Espinal, célébrèrent une courte cérémonie, et Élisabeth fut conduite à son logis. La chambre fut aussitôt envahie par les gentilshommes espagnols. En vain les officiers du roi de Navarre s'efforçaient de dégager la princesse ; la masse des visiteurs, des seigneurs, des pages, refoulée d'un côté, essayait de

1. *Négociations sous François II*, p. 174. — Relation de Lansac sur le voyage d'Élisabeth.

2. Lettre de Duran à Ant. de Noailles, du 21 février 1559 (1560) (f. fr., vol. 6911, f. 290).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pénétrer de l'autre. L'auteur anonyme de la relation de ce voyage observe que l'importunité célèbre des courtisans français fut dépassée par l'indiscrétion des seigneurs espagnols[1].

Aussitôt après l'arrivée de la reine, le mardi au soir 2 janvier, Antoine fit prévenir le cardinal de Burgos et le duc de l'Infantado. On pensait que, dès le lendemain matin, ils tiendraient à honneur de paraître à la porte du logis de leur maîtresse ; mais ils se gardèrent de cet empressement et demandèrent que le cortège royal franchit la moitié de la distance qui sépare l'Espinal de Roncevaux. Antoine refusa, alléguant la rigueur du climat, qui ne permettait pas de procéder à la remise de la princesse en plein champ. Le jeudi, 4 janvier, arrivèrent don Lopez de Gusman et Raimond de Taxis, de la part du cardinal de Burgos. Les députés espagnols consentaient à faire les premiers pas, mais ils élevaient des réserves sur la dignité du roi de Navarre et prétendaient lui enlever le droit de préséance dans les cérémonies futures ; Antoine devait se trouver sur le seuil de la porte pour recevoir le duc de l'Infantado et le traiter en égal. Le prince eut de la peine à faire admettre que, soit comme souverain, soit comme premier prince du sang de France, il était fort au-dessus d'un simple grand d'Espagne[2].

La journée du jeudi se passa en pourparlers. Cependant les chemins défoncés et couverts de neige arrêtaient les approvisionnements ; les vivres com-

1. *Négociations sous François II*, p. 188. — Relation anonyme du voyage d'Élisabeth.

2. Chronique sur le règne de François II (f. fr., vol. 4815, f. 12).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mençaient à manquer à Roncevaux. Antoine envoya dire à l'archevêque de Burgos que, s'il refusait d'obéir, la reine et sa cour iraient loger à l'Espinal et occuper sa maison[1]. Suivant un autre historien, le secrétaire Lhuillier, Élisabeth, craignant de déplaire à son époux, avait pris le parti de subir les exigences des Espagnols. Déjà les ordres étaient donnés ; princes, pages et valets se préparaient à monter à cheval, quand une troupe de cavaliers annonça que l'ambassade espagnole allait paraître[2].

Dans cette circonstance importante, le roi de Navarre ne laissa pas prescrire ses droits. Il avait délégué ses frère et cousin, le cardinal de Bourbon et le prince de La Roche-sur-Yon, les évêques de Séez et d'Oléron, le sire de Burie, escortés de 300 gentilshommes, pour recevoir les députés à la porte du monastère. L'échange des pouvoirs se fit, à la lueur des flambeaux, dans une salle basse, peu éclairée, tendue d'une tapisserie aux armes du roi de Navarre. Puis, les plénipotentiaires espagnols furent conduits dans la grande salle du monastère, où les officiers du roi de Navarre avaient improvisé un trône. Antoine, en sa qualité de souverain, occupait la place d'honneur, à la droite de la princesse, et il demeura assis quand les ambassadeurs entrèrent[3]. Le duc de l'Infantado et le cardinal de Burgos prononcèrent des discours. Ces deux grands d'Espagne étaient divisés par une rivalité

1. *Archives curieuses de l'hist. de France*, t. IV, p. 8. Chronique sur le voyage de la reine Élisabeth.

2. *Négociations sous François II*, p. 179. Relation de Lhuillier.

3. Chronique sur le règne de François II (f. fr., vol. 4815, f. 12).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ardente ; leur jalousie éclata même dans leur servilité. Aussitôt après les discours, le duc, gagnant de vitesse le cardinal, malgré les ordres de Philippe II[1] et les conventions arrêtées entre eux deux, se jeta le premier aux genoux de sa maîtresse et lui prit la main. Le cardinal ne put que le suivre. Élisabeth leur répondit avec grâce et releva le cardinal. Le roi de Navarre, prenant la parole à son tour, en roi, déclara que s'il consentait à remettre la jeune reine avant d'arriver à la frontière de la Navarre, il n'obéissait qu'à ses propres convenances. Cette réserve inattendue interdit les ambassadeurs qui ne trouvèrent à répondre que *Buen es*, *Buen es*. Antoine fit dresser par le cardinal de Bourbon le procès-verbal de la remise de la princesse et prit dans cet acte les titres officiels qu'il revendiquait pour sa dignité royale. Son aisance, l'autorité de son maintien, une sorte d'intimidation naturelle avaient glacé les ministres espagnols. Un incident leur rendit l'avantage. Au moment où le duc de l'Infantado salua le roi de Navarre, le prince s'approcha de lui et l'accola familièrement sur l'épaule, marque de la plus haute faveur, mais qu'un roi seul pouvait se permettre vis-à-vis d'un grand d'Espagne. L'orgueilleux hidalgo riposta en accolant le prince à son tour et se hâta de se couvrir le premier. Antoine, mécontent, se pencha du côté de la reine et feignit de lui parler pour se dispenser de se couvrir, mais son dépit ne put échapper aux regards des courtisans, qui se

1. Instruction de Philippe II au cardinal de Burgos (Copie en espagnol ; Arch. nat., K. 1643, n° 31).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hâtèrent de faire savoir aux Guises la nouvelle déconvenue de leur rival [1].

Après cet échange de courtoisies, les présentations commencèrent. Les seigneurs, qui depuis la veille encombraient les salles du monastère, vinrent baiser la main de leur souveraine. Bientôt l'empressement devint si grand que les barrières se rompirent. Pour arriver jusqu'au trône, les moindres pages voulaient se frayer un passage au milieu des seigneurs les plus qualifiés. Les filles d'honneur furent refoulées. Aussitôt que l'ordre fut rétabli, Élisabeth donna congé au roi de Navarre et l'embrassa en lui disant adieu. Cette faveur excita les murmures des ambassadeurs espagnols; mais la fille des Valois s'excusa de le traiter comme prince de son sang, dernier hommage aux coutumes de son pays. Ces adieux, ces cérémonies d'une gravité presque funèbre avaient ému la jeune princesse. Au moment où le roi de Navarre se sépara d'elle, elle tomba dans ses bras en versant un torrent de larmes. Le cardinal de Burgos lui dit d'une voix sévère : « Obliviscere populum tuum et domum patris tui. » Le cardinal prit sa main droite, le duc de l'Infantado sa main gauche, et elle monta dans sa litière aux acclamations de tous les seigneurs espagnols [2].

Le roi de Navarre resta dans la grande salle de Roncevaux « fort mélancolique [3] ». Mais d'autres

1. Chronique sur le règne de François II (f. fr., vol. 4815, f. 12). Presque tous ces détails se retrouvent dans la relation de Lhuillier (*Négociations sous François II*, p. 181 et suiv.).

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, édit. du *Panth. litt.*, p. 176.

3. *Négociations sous François II*, p. 190. Relation anonyme du voyage d'Élisabeth.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soucis, mêlés d'espérances, s'étaient déjà emparés de son esprit. Dans les derniers jours de la vie de Henri II, il avait envoyé à Bruxelles un de ses agents, don Pedro d'Albret, avec une lettre de créance qui ne portait que sur les demandes personnelles du député béarnais, mais qui avait pour objet réel les éternelles revendications de la maison d'Albret[1]. Philippe II avait ajourné sa réponse jusqu'à son retour en Espagne sous prétexte de communiquer cette affaire aux États de Tolède ; et, depuis son débarquement à Laredo, depuis la clôture des États, il laissait l'infortuné don Pedro se morfondre à la suite de la cour. Le roi de Navarre se méprit sur la situation de son représentant. En le voyant séjourner à Valladolid, il le crut déjà accrédité en Espagne. Dans cette illusion, il lui manda, le 18 décembre, de le rejoindre à Saint-Jean-Pied-de-Port ou à Sainte-Palaye. Don Pedro d'Albret arriva et fut chargé par le prince de porter au roi d'Espagne une lettre « fort honneste[2] ». En même temps Antoine écrivit à Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur auprès de Philippe II. Sa lettre insinue qu'il est sage de ne « point s'arrester à beau-« coup de considérations présentes et que le temps

1. La lettre, datée du 9 juin 1559, est exposée au Musée des archives. Elle est tirée du carton K. 1492, n° 41. Don Pedro d'Albret donnait pour prétexte à son voyage la revendication du prieuré de Roncevaux qui lui était déniée par la chancellerie espagnole, sous prétexte qu'il n'y résidait pas. (Lettre de L'Aubespine au connétable, du 9 juillet 1559; f. fr., vol. 6614, f. 30.)

2. Nous n'avons pas cette lettre, mais il y est fait allusion dans une lettre de L'Aubespine au roi, du 3 juillet 1560 (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 69). Philippe II y répondit. Voyez sa réponse à la fin du chapitre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« apporte bien des mutations, » allusion au retour possible de sa faveur[1]. Mais le cardinal de Lorraine avait communiqué les projets d'Antoine à L'Aubespine sans lui donner la mission de les soutenir, prétérition significative que l'ambassadeur sut interpréter. Peut-être même avait-il charge de les contrecarrer.

Le roi de Navarre croyait avoir bien disposé la cour d'Espagne par son empressement à accompagner la jeune reine et par les égards sans servilité qu'il avait prodigués à sa grandeur nouvelle. Philippe II ne parlait plus du voyage qu'il avait projeté au-devant de la reine d'Espagne. Antoine, désespérant de le rencontrer à la frontière, demanda l'autorisation de s'avancer lui-même en Espagne. Il envoya chercher Descurra et le chargea d'obtenir un laissez-passer[2]. Les agents espagnols, sans doute pour lui tendre un piège, entretenaient sa confiance. Don Alonzo de la Cueva, duc d'Albuquerque, vice-roi de la Navarre espagnole, successeur de son père, l'encourageait et lui avait persuadé par un agent béarnais, son serviteur, nommé Lescure, que Philippe II était prêt à lui accorder satisfaction et qu'il obtiendrait en un jour, dans une conférence avec le roi, ce que les ambassadeurs béarnais réclamaient en vain depuis 1512. Le lendemain de son arrivée à Pau, Antoine avait envoyé à Philippe II Jean-Claude de Levis, seigneur d'Odoz en Bigorre; il demandait humblement au roi « la permission d'aller luy baiser « la main » avec Jeanne d'Albret[3]. Il pria

1. *Négociations sous François II*, p. 161.

2. Lettre originale de Gabriel de la Cueva à Philippe II, du 27 décembre 1559 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 84).

3. Le bruit de son voyage en Espagne se répandit jusqu'à Pam-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussi L'Aubespine d'appuyer la mission du seigneur d'Odoz. Dans sa lettre à l'ambassadeur, le prince affirme, avec une simplicité incurable, que le roi d'Espagne a le désir de mettre sa conscience en repos par un règlement de comptes avec la maison d'Albret et que les deux souverains vont se réunir pour discuter ensemble les restitutions ordonnées par Charles-Quint[1].

Philippe II reçut le sire d'Odoz et ajourna sa réponse. Au sortir de l'audience, il demanda à Sébastien de L'Aubespine si le roi de Navarre avait combiné ses démarches avec la cour de France. L'ambassadeur avoua qu'il n'avait pas reçu la mission de les appuyer. Deux jours après, en partant pour la chasse, le roi laissa au secrétaire d'État Corteville l'ordre de congédier le seigneur d'Odoz et de lui dire qu'il était inutile que le prince et la princesse « s'exposassent aux fati-« gues d'un long voyage[2]. »

Le découragement que ce nouvel échec causa au roi de Navarre se fait jour dans une lettre de doléances qu'il adressa au secrétaire d'État Robertet de Fresne : « Ce sont promesses et offres d'Espagnols à ung qui « peuvent penser n'avoir gueres occasion de les aymer, « qu'ils ont voulu mener par belles paroles de vaines « espérances, pour me paier à la fin de la monnoye de « leur pais, qui me sera toute ma vye la plus suspecte « de fraude et faulceté qui se forge au demeurant du

pelune et Gabriel de la Cueva en écrivit à Philippe II (Orig.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 87).

1. Lettre du roi de Navarre à L'Aubespine, du 25 décembre 1559 ; *Négociations sous François II*, p. 164. Voyez aussi De Thou, liv. XXIII.

2. De Thou, liv. XXIII, éd. de 1740, t. II, p. 722.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« monde. » Heureusement pour lui, son humeur légère prenait le dessus sur sa mauvaise fortune : « Si vous « aviez l'estomac aussi vieil et morfondu comme je le « pense gaillard, je vous ferois feste de nos vins ; mais « vollant comme vous faictes pour l'amour[1], je donne « maintenant le bouquet des flaquons à ceulx qui les « ayment mieulx que les dames[2]. »

Antoine avait d'autres intrigues en jeu. Au mois de novembre précédent, il avait profité de la visite que le comte de Buendia, ambassadeur extraordinaire auprès de la princesse Élisabeth, lui avait faite à Blois pour proposer à Philippe II une entente commune sur une place de la Barbarie, autour de laquelle il se vantait d'avoir des intelligences. L'ambassadeur n'avait fait aucune réponse à ces propositions ; mais le prince avait pris sa réserve pour un acquiescement. Après avoir congédié le s. d'Odoz, Philippe II, décidé à refuser tout égard au roi de Navarre dès que la reine aurait échappé à sa tutelle, s'occupa de dégager sa parole un peu compromise par le silence du comte de Buendia. Le 24 décembre, au moment où Élisabeth touchait aux frontières d'Espagne, il écrivit à Chantonay : « Quant à ce que assure M. de Vendôme qu'il auroit « le moyen de nous faire avoir une place forte « en Barbarie, il nous tient le même langage ici[3].

1. Florimond Robertet de Fresne était amoureux de la belle Jeanne de Piennes, délaissée par François de Montmorency, et était à la veille de l'épouser (Mémoire publié dans le t. VI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, p. 200 et suiv.).

2. Lettre datée de Pau, du 21 janvier 1559 (1560) (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 187).

3. Le roi de Navarre n'était pas encore arrivé sur la frontière

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Nous lui répondîmes que, sans savoir quelle étoit « cette place ni le moyen qu'il avoit à sa disposi- « tion, nous n'avions qu'à le remercier de sa bonne « volonté [1]. » Jamais refus plus méprisant ne fut signifié avec plus de hauteur railleuse. Le jour où Philippe II écrivait cette lettre, Chantonay était à la cour de Blois et le roi de Navarre à Pau ; la réponse ne pouvait donc être remise promptement à son adresse.

Le refus du roi d'Espagne arriva trop tard pour arrêter l'expédition de Barbarie. Antoine avait armé quelques gentilshommes, le capitaine Montfort, les frères Billy de Prunay, neveux de Crespin de Brichanteau, évêque de Senlis, un seigneur portugais, nommé Melchior Vaez, Buade et un bon nombre d'aventuriers. Antoine de Noailles avait frété les navires de transport et réuni les munitions à Bordeaux, au Capbreton et dans d'autres villes de la côte [2].

Depuis deux ans, le roi de Navarre avait ouvert des négociations, par l'intermédiaire d'un agent, appelé

d'Espagne à la date du 24 décembre. Philippe II parle sans doute des propositions de l'ambassadeur béarnais, don Pedro d'Albret, en qui il personnifie le roi de Navarre.

1. « ... Y en lo que toca a lo que os dijo que tenia medio de « hacernos aver a las manos una plaza en Berberia (Al s. de Ven- « dome), lo mismo nos dijo y a aqui, de suerte que le respondi- « mos que, sin saber que plaza era ni el medio que tendria para « hacerlo que decia no teniamos que decir mas de agradecerle su « buena voluntad. » (Lettre du 24 décembre, écrite de Tolède ; orig. espag., Arch. nat., K. 1439, n° 13.)

2. Lettre de Buade à L'Aubespine, du 3 septembre 1560 (*Négociations sous François II*, p. 506). Voyez aussi les documents inédits que nous citons plus loin et spécialement la lettre du duc d'Albuquerque du 17 février 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Babelo, avec le schérif de Fez[1]. Son dessein, d'après les confidences que recueillit l'ambassadeur d'Espagne, était d'obtenir, par trahison ou autrement, la livraison d'une ville voisine de la côte ou d'un port de mer, probablement Ceina, près de Ceuta. Fortement établi dans cette position, il se flattait de conquérir Zaquer, près de Tarife, et de l'offrir à Philippe II[2]. Suivant un rapport d'espion adressé au duc d'Albuquerque, il avait même formé un projet plus large. Le schérif lui avait promis de l'aider à prendre les ports de Tanger et de Ceuta en retour de l'appui que la France lui prêterait pour se rendre indépendant du Grand Turc. Monfort voulait y installer ses compagnons d'armes, et, le premier établissement formé, revenir en France. Il devait alors publier le récit de ses aventures et présenter l'expédition sous ces couleurs merveilleuses, qui, depuis le commencement du siècle, attiraient tant de navigateurs vers les terres promises d'outre-mer, offrir sa nouvelle conquête au roi de Navarre, lever, avec la connivence de ce prince et peut-être sous son commandement, une armée de 10,000 hommes et entraîner ses troupes avec lui en Afrique afin d'aider le schérif à secouer le joug du Grand Turc[3]. Cette campagne audacieuse est qualifiée par Buade « des belles que se sau- « roit faire[4] ». Il est vrai que le nord-ouest de l'Afrique

1. Brantôme dit un mot de ces négociations (t. IV, p. 362, édit. de la Soc. de l'Hist. de France).

2. Lettre originale de Chantonay au roi d'Espagne, du 17 janvier 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 30). Ces indications de villes ne sont présentées par Chantonay que comme des probabilités.

3. Lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne, du 17 février 1560 (Copie esp.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

4. Lettre de Buade (*Négociations sous François II*, p. 506).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semblait une proie facile. Le pays, habité par les descendants dégénérés des Maures d'Espagne, était divisé en deux royaumes, le Fez et le Maroc, habitués à se dominer et à se piller successivement. En ce moment le Maroc l'emportait. Abdalla, fils de Mahomet, à la suite des plus étranges péripéties, réunissait le Fez au Maroc[1].

Les Espagnols s'étaient toujours montrés jaloux de leur suprématie sur les côtes d'Afrique, mais les circonstances justifiaient alors leurs dispositions haineuses. La guerre entre les chrétiens et les infidèles continuait le long des côtes de la Méditerranée comme au temps des Croisades. Un corsaire africain, Dragut, maître de Tripoli, pillait sans merci les villes chrétiennes du littoral et se faisait redouter à l'égal de Barberousse. Quelques mois auparavant, Philippe II avait ordonné au duc de Medina Celi de diriger une expédition contre un des repaires de ce forban, l'île de Djerbah ou de Gelves. Le duc arma une flotte, reçut de nombreux secours des puissances italiennes et se mit en campagne.

La France seule ne prenait aucune part à l'expédition de Djerbah. La politique traditionnelle des Valois, loin de s'associer à la guerre d'extermination que Charles-Quint avait faite aux Barbares, entretenait des relations avec les souverains musulmans. François Ier, par haine de l'Empereur, avait même été l'allié du féroce Barberousse. Cependant Henri II, dans les derniers jours de son règne, avait offert un secours de 25 galères contre Alger, mais l'offre, coïn-

1. De Thou, liv. VII et XX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cidant avec certaines difficultés d'exécution du traité de Cateau-Cambrésis, avait paru cacher un piège et le duc d'Albe l'avait repoussée[1].

A la nouvelle de l'expédition du duc de Medina Celi, un ambassadeur « du roy d'Argel » débarqua secrètement en France[2]. Vers le commencement de janvier 1560, Chantonay apprit qu'il allait arriver à Blois et que plusieurs galères françaises s'étaient mises au service des Barbares[3]. Le roi lui donna en effet audience le 25 mars[4]. L'arrivée de ce personnage, jusqu'alors dissimulée à l'ambassadeur d'Espagne, lui fut enfin communiquée officiellement par le cardinal de Lorraine. Le prélat lui avoua que l'agent était porteur d'une lettre du Grand Turc et qu'il venait demander, au nom de l'ancienne alliance de François Ier et de Soliman, du secours contre le roi d'Espagne, mais il jura de le lui refuser. Chantonay reçut la confidence avec ironie et répondit qu'il serait peu glorieux pour le roi très chrétien « de donner assistance ny muni-

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albe à Philippe II, du 26 juin 1559 (Arch. nat., K. 1492, n° 43).

2. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle du 26 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 58). L'ambassadeur affirme que l'agent barbaresque est en France depuis quatre mois. Dans une autre lettre, Chantonay rapporte que le cardinal de Lorraine lui a avoué que l'agent barbaresque était en France depuis plusieurs mois (Lettre du 28 mars; ibid., f. 59).

3. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme du 17 janvier 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 37). Une information faite le 2 mai 1561 à Tolède, sur les témoignages de quelques prisonniers, semble confirmer le fait (f. fr. vol. 3192, f. 67). Il nous semble que l'histoire aurait besoin de preuves plus formelles.

4. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle du 26 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 58).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« tions à gens infidels. » Le ton dont il raconte cette conférence à la duchesse de Parme prouve qu'il n'est pas dupe des promesses du cardinal[1]. Quelques jours après, il prétend avoir recueilli la preuve que le roi de France a envoyé au Grand Turc des informations précises sur la flotte et les troupes du duc de Medina Celi[2]. « L'ambassadeur « d'Argel » repartit vers le 6 avril fort satisfait de sa mission. « Il se vante, écrit Chantonay à la « duchesse de Parme, d'avoir obtenu tout ce qu'il « demandoit. Ces seigneurs (de la cour de France) « nient le tout. Je feray avertir à Gênes afin que « l'ambassadeur Figueroa, par le moyen des gens du « nonce Doria, qui doivent avoir intelligence à Mar- « seille, se fasse donner garde si l'on luy donnera « munitions de poudre et boulets et autres choses[3]. »

Le duc de Medina Celi mit à la voile au milieu de l'hiver et relâcha à Malte le 10 février. A peine avait-il levé l'ancre que Jehan de La Valette, grand prieur de Malte, fut informé que Soliman avait lancé une flotte de 150 galères vers les côtes d'Afrique[4]. Cependant

1. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme du 28 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 59). Lettre orig. en espagnol de Chantonay au roi d'Espagne du 30 mars (Arch. nat., K. 1493, n° 46).

2. Résumé de chancellerie de lettres de Chantonay d'avril 1560 (Orig. esp.; Arch. nat., K. 1493, n° 26).

3. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme du 6 avril 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 61). Ces informations sont textuellement reproduites dans la lettre de Chantonay au roi d'Espagne du 10 avril 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 51).

4. Lettre orig. de Jehan de La Valette, grand maître de Malte, du 28 mars 1560, au roi (f. fr., vol. 15641, pièce avant-dernière). La même information était arrivée de Venise à la cour de France

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le duc prit facilement l'île de Djerbah, y laissa une forte garnison sous le commandement d'Alvaro de Sande et reprit la mer. Mais, le 12 mai[1], il fut surpris près de la côte par l'amiral turc, Priali. Après un court combat, 17 bâtiments de la flotte chrétienne furent coulés; 24 amenèrent leur pavillon; un petit nombre réussit, sous le canon des forts, à regagner le port de Djerbah[2]. Ce désastre en présageait un plus grave. L'armée alliée fut assiégée dans l'île par les forces combinées de Dragut et de Priali et succomba enfin, le 29 juin 1560, sans être secourue par le roi d'Espagne[3].

La cour de France apprit l'événement avec une sorte

et fut communiquée, mais trop tard, à l'ambassadeur d'Espagne (Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme du 28 mars; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 59).

1. Certains documents fixent l'événement au 11 mai, d'autres au 12. Voyez la note suivante.

2. L'histoire de cet événement a été fort négligée. Voici une série de documents qui s'y rapportent :

1° Lettre de Pierre Marchianel au duc de Florence du 15 mai 1560. Récit très détaillé, mais d'une partie seulement de cette bataille navale (*Epistres des princes* réunies par Ruscelli, trad. par Belleforest, 1572, in-4°, p. 190).

2° Lettre de L'Aubespine au duc de Guise et au cardinal de Lorraine (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 36).

3° Plan de l'île de Djerbah, telle qu'elle était armée en 1560, avec une légende en espagnol (f. fr., vol. 15874, f. 50).

4° Lettre de Babou, ambassadeur à Rome, au roi, du 22 mai 1560 (Vc de Colbert, vol. 343, f. 472).

A cette liste on peut ajouter quelques documents que nous signalons plus loin.

3. Philippe II avait commencé de grands préparatifs d'armements pour secourir les défenseurs de Djerbah, qui sont énumérés dans un mémoire de L'Aubespine (Sans date ni signature, copie; f. fr., vol. 15874, f. 44).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'indifférence. La reine-mère seule, dit Chantonay, « montre de sentir cette mauvaise nouvelle. Je ne sais « si en secret chacun le prend ainsi, selon qu'à pré- « sent les affections particulières dominent[1]. » L'Aubespine en informa le roi de Navarre[2], que la nouvelle intéressait doublement puisqu'il venait d'échouer dans une autre expédition en Mauritanie. Bientôt la flotte turque, victorieuse, menaça les postes espagnols de la côte d'Afrique, surtout Oran[3]. Le désastre de Djerbah blessa profondément l'orgueil du roi d'Espagne[4]. Ses officiers, qui connaissaient ses colères froides et concentrées, retardèrent pendant un jour entier le moment de l'en informer[5]. Avec quelle jalousie il aurait accueilli les succès du roi de Navarre dans le Maroc! Averti par les tendances de la politique française à l'égard du Grand Turc, il déclinait toute intervention de la France en Afrique. A plus forte raison avait-il le droit d'entrer en défiance lorsqu'un Bourbon, ennemi né de l'Espagne, ouvrait des négociations avec les Maures.

1. Lettre de Chantonay au card. Granvelle du 5 juin 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 79). Dans une autre lettre, du 6 juin, à la duchesse de Parme, Chantonay insinue que la cour de France va profiter du désarroi où le désastre de Djerbah laisse l'Espagne pour envoyer un corps de troupes en Ecosse (Ibid., f. 80).

2. Lettre de L'Aubespine du 9 juin 1560 (Orig., arch. des Basses-Pyrénées, A. 582).

3. Lettre de L'Aubespine au cardinal de Lorraine et au duc de Guise du 15 juin 1560 (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 40).

4. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 14 juin 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 338, f. 52, copie).

5. Lettre de L'Aubespine au duc de Guise et au cardinal de Lorraine (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 36).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant que le duc de Medina Celi cinglait vers les côtes de Barbarie, Montfort prenait les dernières instructions du roi de Navarre à Bordeaux, au milieu des fêtes préparées pour la reine d'Espagne. Il compléta ses préparatifs aux mois de janvier et de février, équipa deux navires dans la Gironde, donna la lieutenance de l'expédition au Portugais Melchior Vaez, réunit soixante hallebardiers destinés à la garde du schérif, sous le commandement d'un capitaine, appelé Bogada, et 200 hommes de pied, qu'il entassa sur ses deux bâtiments, sans compter une centaine de marins, vrais loups de mer, habitués à combattre les Barbares[1]. Ces apprêts, bien que poursuivis en secret, furent découverts par les ambassadeurs d'Espagne et de Portugal. Chantonay demanda officiellement des explications à l'amiral Coligny, qui lui répondit avec hauteur que la surveillance des ports de Guyenne n'appartenait qu'au roi de Navarre[2].

Les habitants de Bordeaux s'inquiétèrent de ces armements. Le président de la chambre criminelle du Parlement manda Melchior Vaez et l'interrogea. Le Portugais se défendit en arguant de la connivence du roi de France, et exhiba, dit un espion espagnol, des lettres qui ne laissaient aucun doute sur sa mission. On répandit le bruit que l'expédition était destinée à l'Écosse, mais les mieux informés disaient qu'elle était dirigée vers l'Afrique et pour le compte du roi

1. Lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne du 17 fév. 1560 (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II du 17 janvier 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 30).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de France sous le couvert du roi de Navarre. Melchior Vaez lui-même, pour rehausser l'éclat de son rôle, s'en vantait à ses amis [1]. L'assentiment du roi de France devint bientôt un fait avéré. L'un des aventuriers, qui nous a laissé un récit de l'expédition, Buade, assure que le duc de Guise et que le cardinal de Lorraine connaissaient le secret du roi de Navarre et que Montfort avait reçu à Châtellerault, des mains du cardinal, la somme de mille écus pour parfaire son équipement [2].

Le duc d'Albuquerque, averti par le roi d'Espagne, envoya à Bordeaux des espions qui furent témoins des dernières dispositions militaires de Montfort. Le 8 février, les deux bâtiments de guerre étaient amarrés près de Blaye, à sept lieues de Bordeaux, près de l'embouchure de la mer. Montfort, Bogada, les hallebardiers et les gens de pied étaient déjà embarqués. Outre leurs armes, ils emportaient trois mille piques, six cents armures complètes, deux cents arquebuses et cinq cents pistolets, destinés à être offerts en don au schérif de Fez. Les navigateurs attendaient encore, avant de mettre à la voile, un convoi de munitions et l'arrivée de Melchior Vaez, qui était en instance auprès des officiers de justice de Bordeaux pour faire mettre en liberté son fils et un de ses oncles, compromis dans une échauffourée locale [3].

1. Lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne du 17 fév. 1560 (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettre de Buade à L'Aubespine du 20 septembre 1560 (*Négociations sous François II*, p. 506).

3. Lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne du 17 fév. 1560

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Montfort et ses compagnons mirent à la voile peu après, mais les vents contraires les retinrent à la côte de France jusqu'à la fin de février 1560. Le 1er mars, ils prirent la haute mer et abordèrent le 17 du même mois à la côte de Maroc, sur un point que Buade appelle « le cap du guet. » Montfort se rendit à Fez par terre, à 26 journées de marche. Il y « négossia ce « qu'il avoit charge de négossier, » probablement la remise d'une place de la côte, et s'en retourna, en suivant le cours de la rivière, au « cap du guet », où il avait laissé son navire. Mais l'entreprise « ne sortit « poinct à effect pour l'amour et les longueurs de la « justisse d'un chérif, qui n'ont jamais voulu consentir « ce que leur roy avoit accordé. » En d'autres termes, Montfort ne put obtenir d'un chef inférieur la place que le schérif de Fez lui avait promise.

Ici finit le récit de Buade. Le reste de sa lettre est consacré à ses aventures personnelles. Il était tombé malade à Fez et n'avait pu suivre Montfort dans sa retraite. Après le départ de son chef, il prit place sur un bâtiment de commerce marseillais qui devait toucher à Cadix. A peine arrivés dans le port, marins et passagers furent jetés en prison. Les marins marseillais obtinrent bientôt leur élargissement par l'intermédiaire de L'Aubespine. Seul, l'infortuné Buade fut retenu. Sa captivité devint très dure. Au moment où il écrivait sa lettre, il était chargé de fers et maintenu « à la ren- « verse » depuis 45 jours. Il est probable que le roi d'Espagne connaissait la cause de sa présence dans les

(Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parages d'Afrique et qu'il avait voulu se venger sur lui de l'expédition de Montfort [1].

En même temps que le roi de Navarre cherchait ouvertement à rendre à son puissant voisin quelques services en Afrique, ainsi qu'il l'avait proposé de bonne foi au seigneur de Buendia, il fomentait en secret de nouvelles intrigues afin de prendre pied sur la frontière. Ses agents parcouraient la Navarre espagnole et racolaient, à prix d'or, des partisans, des hommes de main, principalement parmi les habitants des villes fortes. A Pampelune, il avait acheté le dévouement de six bourgeois, qui n'attendaient qu'un signal pour se prononcer en sa faveur. Il avait fait transporter, de Nérac à Pau, sur des chars recouverts de toile, des arquebuses, des pistolets, des armures, des épées, et, à Navarreins, des munitions, des vivres, du vin et quelques pièces d'artillerie légère, propres à la guerre de montagne, roulées dans des fourreaux de drap, que les conducteurs avaient ordre de présenter aux officiers chargés de la garde des portes comme des tissus, destinés à fabriquer des tentes pour les montagnards. Il avait convoqué à Pau, pour la fin d'avril, ses meilleurs capitaines, et fait avertir, de maison en maison, les habitants des vallées d'Aspe et d'Ossau, les plus guerriers de ses sujets [2].

Les fonctions de vice-roi de la Navarre consistaient principalement à se tenir en éveil contre les attaques

1. *Négociations sous François II*, p. 506. La lettre de Buade à L'Aubespine est datée du 20 septembre 1560.

2. Lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne du 30 avril 1560 (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 357, f. 52). — Autre du même au même du 14 mai (Ibid.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déguisées de l'ennemi traditionnel de l'Espagne. Averti d'un redoublement de menées dans la ville de Pampelune, le 12 mars, le duc d'Albuquerque écrit au secrétaire du roi, Erazu, que l'exécution des complots du roi de Navarre est imminente et prend immédiatement ses mesures de défense. Il introduit une compagnie supplémentaire de gens de pied dans l'enceinte, poste une autre compagnie à une lieue de la ville et dissémine les soldats chez les habitants sans révéler la cause de ses soupçons [1]. L'artillerie du château avait été imprudemment mise en batterie sur les collines du voisinage pour saluer la reine Elisabeth à son passage en Navarre; le duc fait rentrer précipitamment les pièces et les replace dans leurs embrasures. Il change les serrures et fait forger de nouvelles clefs. Il donne le commandement de la place à un capitaine de confiance, don Juan de Prada, envoie plusieurs espions en Béarn et en Gascogne, à l'insu les uns des autres, et charge les officiers municipaux des villes frontières, notamment ceux des villes d'Echelar et de Jacca, de réunir des renseignements précis sur les mouvements du roi de Navarre [2].

Un mois après, les rapports du duc d'Albuquerque sont encore plus alarmants : « Je crois, écrit-il au « secrétaire Erazu, que Vendome va agir avec plus « d'ardeur que jamais. Il se confie dans l'audace de

1. Lettre originale en espagnol du duc d'Albuquerque au secrétaire Erajo du 12 mars 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 258, f. 52).

2. Lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne, du 30 avril 1560 (Cop. espagnole, Arch. de la secrét. d'État d'Espagne. leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ses amis qui sont ici, pour vouloir essayer quelque « crânerie avant de mourir, car c'est un homme taillé « pour en faire beaucoup et s'y casser la tête[1]. » Le duc, qui se sent responsable de la garde de la province, supplie les officiers de son maître de lui donner les moyens de la défendre. Il demande avec instance quelques deniers pour ses trois compagnies de gens de pied « qui sont si affamées et dans un si grand « besoin qu'elles pourroient à peine défendre une « cabane », et propose de leur attribuer l'argent des travaux publics. Par compassion, dit-il, il leur a déjà distribué une somme de mille ducats provenant de son propre patrimoine, mais le secours est épuisé et les soldats sont dans la misère[2]. Au commencement d'avril, de nouveaux avis lui font craindre l'explosion du complot pour le 11 avril, fête du jeudi saint. Il redouble de surveillance, surtout du côté du magasin à poudre, par où l'on attendait l'ennemi. Plus tard, il prend de nouvelles mesures à l'occasion d'une grande foire qui attirait à Pampelune une foule considérable d'étrangers[3].

Le vice-roi, averti par les espions qu'il avait envoyés en Béarn, faisait surveiller les démarches de certains habitants de la Navarre, nobles et bourgeois, connus par leurs tendances anti-espagnoles. Le fameux don

1. ..... Para querer provar alguna casquetada antes que muera; porque es honbre aparejado para hazer muchas y quebrarse la cabeca en ellas (Lettre du 23 avril 1560; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52; copie).

2. Ibid.

3. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 30 avril 1560 (Copie espagnole; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pedro Fernandez de Gamboa, le promoteur de l'expédition de Fontarabie[1], figure au premier rang de ses affidés. Depuis l'année précédente, ce traître tenait prêt un nouveau piège pour attirer Antoine au delà de la frontière, sous prétexte de lui livrer une ville, et espérait se saisir de Bayonne à la faveur du désordre que la capture du prince ne manquerait pas de produire[2]. Mais le roi de Navarre ne lui avait pas rendu sa confiance; ses négociations avec Gamboa n'étaient qu'apparentes et n'avaient pour objet que de dissimuler aux Espagnols des intrigues plus sérieuses[3].

Bientôt un gentilhomme du pays, qui appartenait aux deux partis, le seigneur de Gongora, et un moine mendiant, important par son influence sur le populaire, signalèrent au duc d'Albuquerque six notables, qui, à différents degrés, étaient entrés dans la conspiration, et surtout un s. Esparça, neveu du capitaine Artieda, aventurier hardi et habile, l'artisan principal des projets du prince français. Il n'était pas possible d'arrêter sans preuves les six notables suspects. Les privilèges des *fueros* de la Navarre n'autorisaient pas la détention préventive, et, dans des circonstances

1. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, p. 295. De nouveaux documents nous permettront de présenter avec plus de détails la fin de ce personnage que nous avions racontée par anticipation dans le tome premier.

2. Lettre de Gamboa au roi d'Espagne du 3 février 1560 publiée dans les *Pièces justificatives* du tome premier, p. 436.

3. Telle est l'appréciation qu'une étude attentive nous inspire. Les documents originaux, toujours incomplets, toujours rédigés à mots couverts, n'aident que faiblement à distinguer le *vrai* du *simulé*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussi menaçantes pour la domination espagnole, il était aussi périlleux d'arrêter à tort un bourgeois que de laisser cheminer la conspiration. Gamboa, simulant un grand dévouement au roi de Navarre, essaya de se faire livrer par Esparça les lettres et les engagements des six notables. Mais Esparça se tint sur ses gardes et Gamboa ne put rien obtenir[1].

Philippe II, informé du complot à la fin d'avril, prescrivit l'arrestation d'Esparça. Gamboa fut chargé d'exécuter l'ordre avec le plus profond mystère, afin de ne pas donner l'éveil aux nombreux conjurés que l'on supposait cachés dans les villes. Le duc lui confia trois cavaliers bien montés et six hommes de pied, capables du coup de main le plus audacieux. Les dix alguazils devaient s'avancer avec prudence, tantôt sous un déguisement, tantôt sous un autre, et s'emparer de la personne d'Esparça, comme s'ils commettaient un acte de brigandage, par une pointe hardie dans la Navarre française[2]. Mais la gloire de cette arrestation ne suffisait pas à l'ambition de Gamboa. Convaincu qu'il avait reconquis la faveur du roi de Navarre, il prétendait attirer le prince à Fontarabie et le livrer avec sa suite au roi d'Espagne. Toute autre mission lui paraissait indigne de son importance, vanité dans laquelle il était soutenu par don Diego de Carvajal, par don Prudencio et par don

1. Lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne du 30 avril 1560 (Copie espagnole; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettre en espagnol du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne, du 14 mai 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 352, f. 52, copie).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Antonio de Ubilla, officiers espagnols, jaloux de l'autorité du jeune duc d'Albuquerque [1].

Gamboa partit cependant avec sa bande. Arrivé à Véra, le dernier village de la frontière, il se mit en communication avec un messager d'Esparça, que l'on disait caché à peu de distance, et franchit seul la frontière, laissant à ses compagnons l'ordre de l'attendre. Les heures se passèrent, puis les jours ; le traître Gamboa ne revint pas. Il était tombé à son tour dans un piège. Saisi par des soldats béarnais, qui l'attendaient en embuscade, il avait été garrotté, jeté sur un char et conduit au galop dans les prisons de Pau [2].

La capture de Gamboa désorganisa un moment les plans du vice-roi de la Navarre. Le duc demanda à Philippe II l'autorisation soit d'arrêter un grand personnage béarnais, soit de prendre une ville ou une vallée, en forme de représailles [3]. Mais bientôt il se prit à douter du fait de l'arrestation. Habitué à être trompé par les apparences, il pensa que l'emprisonnement était simulé et que Gamboa, réfugié à Pau, préparait de nouvelles trahisons au profit du roi de Navarre. En vain ses espions lui rapportèrent que l'infortuné avait été pendu. Le duc restait incrédule et n'était pas loin de supposer que le supplice même était un tour de ce traître [4]. Dans son incertitude, il

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 30 avril 1560 (Cop. esp. ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 14 mai 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 26 mai 1560 (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52).

4. Lettre du duc d'Albuquerque au roi du 9 juin 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

envoya un de ses lieutenants, Antonio Gomez de la Pena, en mission officielle auprès du roi de Navarre [1]. Antonio arriva à Pau le 4 juin 1560 et y subit un interrogatoire. Le lendemain, après avoir été fouillé, de crainte qu'il ne cachât des armes, il fut introduit auprès du prince et auprès de Jeanne d'Albret et leur remit une lettre de salutation du duc d'Albuquerque. Au sortir de l'audience, il s'enquit du sort de Gamboa. L'agent espagnol, après avoir avoué par écrit le rôle qu'il avait joué dans la guerre mouillée [2], avait été pendu sur la grande place de Pau, le 20 mai, avec un écriteau portant les causes de son supplice, et attaché, deux jours après sa mort, à une potence élevée à une demi-lieue de la ville. Son corps y était encore le 5 juin. Antonio s'assura de l'identité du supplicié, conformément aux ordres du vice-roi, et le reconnut, non à son visage défiguré par la mort, mais à d'autres signes. Après avoir été retenu quelques jours à Pau, Antonio fut reçu en audience de congé par le roi de Navarre et par Jeanne d'Albret, qui lui firent de superbes présents [3]. Le prince lui donna la mission de raconter au duc d'Albuquerque les circonstances de la mort de Gamboa et de l'inviter à punir du même supplice les traîtres qu'il pourrait saisir [4].

1. Lettre du duc d'Albuquerque au roi du 12 juin 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Pièces justificatives du t. I, p. 437 et suivantes.

3. Notamment une belle pièce d'argenterie. Le s. de la Pena fut vertement réprimandé par le duc d'Albuquerque de l'avoir acceptée. (Lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne du 12 juin 1560; Cop. esp., Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

4. Rapport original d'Antonio Gomez de la Pena au duc d'Albu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le seigneur de Gongora fit oublier les services de Gamboa et révéla au duc d'Albuquerque les secrets de la conjuration. Plusieurs habitants de Pampelune entretenaient des relations avec le roi de Navarre et alimentaient par des dons et des encouragements la popularité que la maison d'Albret avait conservée dans le Nord de l'Espagne. Le parti comptait des notables et des gens de peu, des chefs et des soldats. Un seigneur du pays, don Juan de Azedo, réunissait dans son château de Tiebas les conjurés de divers grades. Plusieurs seigneurs béarnais, le sire de Gramont, les vicomtes de Belzunce, de Chaux, de Mairin [1], qui avaient des alliances avec certaines grandes maisons navarraises, devaient parcourir le pays sous un déguisement, conduits par le seigneur d'Hurtubie [2], afin de donner une organisation définitive aux efforts des conjurés. Une grave maladie survenue à la dame de Gramont et peut-être la crainte du danger firent ajourner ce dangereux voyage. En transmettant ces détails à Philippe II, le duc d'Albuquerque propose d'arrêter quelques-uns des chefs, afin d'effrayer les autres [3].

querque, sans date (Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, n° 15). Le roi de Navarre donna aussi à Antonio de la Pena une lettre à l'adresse du duc d'Albuquerque que nous avons reproduite dans le tome premier, p. 311, et une relation de l'affaire de Gamboa que nous avons publiée aux pièces justificatives du tome premier, p. 437.

1. Ce nom est corrompu dans la copie conservée aux archives d'Etat d'Espagne.

2. Nous avons déjà trouvé un personnage de ce nom parmi les agents du roi de Navarre (t. I, p. 158).

3. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 26 mai 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le roi d'Espagne, toujours prompt aux mesures de rigueur, envoya les ordres, et le 8 juin, le vice-roi fit saisir don Juan de Azedo dans son château de Tiebas, et, le lendemain, trois de ses affidés à Pampelune, dont un nommé Ortiz[1]. Le seigneur d'Hurtubie eut le temps de passer la frontière. Les quatre accusés furent emprisonnés au château et interrogés séparément, dans le plus grand secret, par les licenciés Otoloza et Alderete, capitaines des gardes du roi. Le duc s'applaudit, dans une lettre au roi, du succès de ces arrestations et du peu d'émotion qu'elles ont causé dans le pays. « On pourrait aussi « avec la même tranquillité et la même sûreté, dit-il, « arrêter des hommes d'une situation supérieure s'il « était nécessaire et que V. M. l'ordonnât. » Dans la crainte que ce coup de main ne poussât le roi de Navarre à avancer l'exécution de son entreprise, le duc prescrivit aux capitaines de la frontière de faire bonne garde et organisa dans les villes fortes de nouvelles rondes de nuit, auxquelles il présidait lui-même à Pampelune[2].

L'instruction du complot fut promptement terminée, mais non au gré du duc d'Albuquerque. Les licenciés Otoloza et Alderete ne recueillirent que des asser-

1. Don Juan de Azedo est signalé dans une lettre de don Pedro d'Albret (Arch. nat., K. 1492, n° 20) et dans une autre de L'Aubespine du 3 juillet (f. fr., vol. 15874, f. 69) comme un capitaine de la compagnie du roi de Navarre. Mais les lettres du duc d'Albuquerque que nous citons plus loin ne lui donnent pas cette qualité.

2. Deux lettres du duc d'Albuquerque à Philippe II du 9 juin 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions vagues, qui réduisaient la culpabilité des accusés à de simples imprudences. Le duc demanda au roi l'autorisation de soumettre les accusés à la torture, mais il ne paraît pas qu'il l'ait obtenue. La déposition d'un témoin signalé par le duc comme très important, de frère Pedro Usecha, prieur du couvent des Carmes de Sanguesa, n'apporta aucun éclaircissement[1]. Le roi se fit remettre le dossier et arrêta l'instruction[2]. Les documents sont muets sur la suite du procès, mais on peut induire de leur silence que le départ du roi de Navarre pour la cour de France, au mois d'octobre 1560, calma les inquiétudes du duc d'Albuquerque et que les prisonniers furent rendus à la liberté.

Restait encore don Pedro d'Albret qui, depuis le mois de juin 1559, hantait en parasite les antichambres du roi d'Espagne. Sa mission diplomatique s'était compliquée de réclamations personnelles. Il était titulaire du prieuré de Roncevaux et en avait été privé, malgré les droits acquis, par une décision de Philippe II[3]. Ses démarches de pétitionnaire auprès du roi catholique et son devoir de représentant du roi de Navarre l'obligeaient à jouer un double rôle et à paraître tour à tour le serviteur des deux princes. Aussi était-il suspect aux deux cours sans réussir à se rendre utile à aucune. Dans une lettre du 16 avril,

1. Deux lettres du duc d'Albuquerque du 12 juillet 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 12 juillet et du 25 août 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. Lettre autographe en espagnol de don Pedro d'Albret au roi d'Espagne (Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il se plaint des traitements d'Antoine et insinue qu'il n'a encore trouvé aucun avantage à son service[1]. Il n'était pas reçu avec plus de confiance en Espagne. Des espions, attachés à ses pas, prenaient les noms de tous les habitants qu'il fréquentait. Sa mère, pauvre bourgeoise d'Estella, était elle-même l'objet d'une certaine surveillance. Malgré le peu d'importance de ce personnage, le duc d'Albuquerque ne cessait d'avoir l'œil sur lui, obéissant ainsi au système de Philippe II, qui professait qu'il n'est pas de petit indice en politique[2].

Le supplice de Gamboa servit de prétexte à la chancellerie espagnole pour mettre fin à la mission de Pedro d'Albret. L'agent du roi de Navarre avait pris la défense de don Juan de Azedo et d'Ortiz[3], notables arrêtés par le duc d'Albuquerque, et pouvait créer une sorte d'agitation factice par son insistance. Philippe II, au mois de juin 1560, brusqua lui-même le dénouement. Il fit remettre à don Pedro, par le secrétaire Corteville, pour Antoine de Bourbon et pour Jeanne d'Albret, la lettre suivante qui avait été libellée la veille en plein conseil[4].

1. Lettre autographe en espagnol de Pedro d'Albret au roi d'Espagne du 16 avril 1560 (Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 8).

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II du 30 avril 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. Lettre de Sébastien de L'Aubespine au cardinal de Lorraine et au duc de Guise du 3 juillet 1560 (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 69). — Lettre autog. en espagnol de Pedro d'Albret au roi d'Espagne (Arch. nat., K. 1493, n° 20).

4. Minute en français accompagnée de trois copies en espagnol. Ces quatre pièces ne sont pas datées, mais l'une d'elles porte au dos une note qui nous fait connaitre sa date : « Lo qu'escrivio a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mess., j'ay receu ces jours passés par dom Pedro d'Albret la lettre que m'avez escripte avecq luy [1] et ay ouy les affaires que de vostre part m'a proposé. Et combien que, devant mon département de Valladolid, fut donné responce à tout ce que me sembleroit bon, toutesfois, après paroles diverses, il m'a touché et parlé des aultres matières, pour laquelle cause ay différé à donner responce jusques à maintenant. Et, ayant veu la qualité et importance de ce et que sont fondés en la conservation de la pais, luy ay commandé à respondre ce qu'il vous dira. Croyez que, en tout ce que vous puisse faire playsir et amytié et bonne correspondance, le feray de très bon cueur; priant, Mess., à Dieu, vous donner....., etc.

Le secrétaire du roi, Corteville, fut chargé d'ajouter, comme toujours, des promesses vagues, des protestations de bonne foi, des demandes d'atermoiement, sous lesquelles, depuis un demi-siècle, la cour d'Espagne cachait son désir de ne rien céder de la Navarre espagnole [2]. A la lecture de la lettre, don Pedro se sentit mystifié. Il prit le parti le plus habile, celui de paraître dédaigner le fonds et d'élever une protestation de forme. La lettre portait pour suscription : *A Monsieur et à Madame de Vendome*. Don Pedro rappela que, du vivant de l'empereur Charles-Quint, la chancellerie espagnole n'avait jamais dénié au roi de Navarre sa qualité de souverain, que Philippe II lui-même l'avait reconnue, que Charles-Quint disait souvent : « Plus « un prince est puissant, plus il doit conserver ses

« Vendoma con don Pedro de Labrit, sennescen frances, por « mosieral de Cortavilla. » (Arch. nat., K. 1492, n° 80.)

1. Cette lettre, qui nous manque, avait été remise à don Pedro d'Albret par le roi de Navarre à la fin de décembre. Il y est fait allusion dans une lettre de L'Aubespine dont nous publions plus loin un fragment d'après l'original (f. fr., vol. 15874, f. 69).

2. Les ouvertures orales de Corteville sont analysées dans une lettre de L'Aubespine que nous publions plus loin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« amis, quel que soit le sacrifice qu'ils exigent. » Enfin il insinuait qu'un petit prince peut devenir grand, prévision banale qui devait se réaliser avec éclat pour les fils et les petits-fils d'Antoine de Bourbon, destinés à occuper à la fois les trônes de France et d'Espagne. Enfin, pour repousser jusqu'au misérable prétexte dont on s'était servi pour l'éconduire, Pedro présenta sur la mort de Gamboa des éclaircissements assurément fort inutiles [1]. Philippe II connaissait mieux que don Pedro la vérité sur le rôle de Gamboa [2]. Il ne répondit pas à ces protestations. La reine Elisabeth avait touché la terre d'Espagne et le roi jugeait inutile de prolonger la comédie des ménagements.

L'état des négociations du roi de Navarre avec l'Espagne est précisé, à la fin de la mission de don Pedro, par cette lettre de Sébastien de L'Aubespine au roi [3] :

Le s. don Pedro de Navarre partit hier de ceste cour, s'en retournant vers le roy de Navarre. Avant son partement, je supplié le roy catholique, suivant les premiers commandemens

1. Dépêche de Pedro d'Albret au roi d'Espagne (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 20). Le roi de Navarre se crut obligé de donner des explications au roi de France pour prévenir l'effet des rapports malveillants venus d'Espagne (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 196 et 199).

2. Chantonay, parlant à la duchesse de Parme et n'ayant pas d'intérêt à dissimuler la vérité, traite Gamboa « d'abuseur » qui s'est laissé prendre lui-même au piège qu'il tendait au roi de Navarre (Lettre du 5 août 1560; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 92). — Throckmorton en parle aussi avec moins de détails, mais dans le même sens (*Calendars*, 1560, p. 141).

3. Lettre de L'Aubespine au card. de Lorraine et au duc de Guise du 3 juillet 1560 (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 69).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du roy, sans plus le mener avec tant de vaines parolles, de me dire s'il y avoit quelque volunté ou intention d'entendre à la récompense comme il m'avoit autreffois dict, et aud. s. don Pedro ; ce que Sad. Majesté m'asseura de rechef fort particulièrement, et depuis le duc d'Albe, remectant comme tousjours, ceste négociation à Mousson, où les affaires du pais de Navarre que tient ce prince se doivent traiter. Si ce sont parolles ou non, comme l'on en a veu jusques à présent, l'on n'en peult juger. Si est-ce que l'ayant dict assés vivement à Sa Majesté, elle me commanda de luy escrire ce que dessus, ainsi que je feis.

Don Pedro d'Albret partit le 2 juillet de Tolède et rejoignit le roi de Navarre au Mas d'Agen, près de Nérac, avant le 4 août. En recevant la lettre de Philippe II, le prince dit qu'il chercherait « un moyen « spécial d'arranger les choses dans un temps si « difficile[1]. » D'autres soucis et d'autres illusions, nés de la lutte avec les Guises, occupaient en ce moment l'esprit d'Antoine. Les négociations de la Navarre allaient subir un temps d'arrêt. Pedro d'Albret obtint, en récompense de ses services, un brevet qui lui donnait officiellement la qualité de fils naturel du roi Jean, grand-père de Jeanne d'Albret[2], et fut envoyé à Rome pour saluer le nouveau pape et prêter le serment d'obédience au nom du royaume de Navarre[3]. Don Pedro, qui, en sa qualité de sujet béar-

1. « ... remedio special en este tiempo no mal ocasionado. » (Lettre autographe en espagnol de don Pedro d'Albret à Philippe II, du 25 août 1560 ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 67.)

2. Cette pièce en latin, signée d'Antoine et de Jeanne d'Albret, datée de Nérac et du 4 août 1560, est conservée avec la précédente. Pedro d'Albret la communique au roi d'Espagne pour appuyer ses prétentions sur Roncevaux.

3. Lettre de Babou de la Bourdaisière, ambassadeur à Rome,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nais et de sujet espagnol, se considérait comme représentant du roi de Navarre à Valladolid et du roi d'Espagne à la cour de Pau, transmit au roi catholique la nouvelle de sa mission. Sa lettre rend compte des progrès de la réforme en France et fait appel aux bons services de Philippe II contre l'hérésie ; mais, en fidèle serviteur du roi de Navarre, il se porte garant de la foi catholique de son maître et multiplie en son nom des protestations d'orthodoxie que les événements démentaient chaque jour [1].

au roi, du 5 décembre 1560 (Copie ; Vc de Colbert, vol. 343, f. 617). L'ambassadeur donne avis au roi de l'arrivée à Rome de Pedro d'Albret.

1. « De la Christiandad de mis Reyes hago la fe que siempre. » (Lettre de Pedro d'Albret citée plus haut.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE HUITIÈME.

La conjuration d'Amboise (février, mars et avril 1560).

Mauvaise santé du roi et incertitude générale du gouvernement. — François II arrive à Blois (nov. 1559). — Assassinat du président Mynard (12 déc. 1559). — Mécontentement des gens de guerre licenciés. — Désir de rassembler les états généraux. — Troubles à Paris et dans l'Orléanais. — Chantonay les attribue au roi de Navarre et au prince de Condé.

Organisation de la conjuration d'Amboise. — Condé en est le chef caché. — La Renaudie. — Assemblée de Nantes (1er février 1560). — Révélation de des Avenelles. — La cour se retire à Amboise. — Journée du 6 mars. — Édit de tolérance (8 mars). — Assemblée des conjurés à La Carretière. — Sancerre à Tours. — Arrestation de Raunay, de Mazères et de Castelnau à Noizay.

Attaque générale du château d'Amboise par les conjurés (16 mars et suiv.). — Le duc de Guise est nommé lieutenant général du royaume (17 mars). — Édit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'amnistie (17 *mars*). — *Mort de La Renaudie* (19 *mars*). — *Le roi révoque l'édit d'amnistie du* 17 *mars*. — *Supplice des conjurés*. — *Supplice de Raunay, de Mazères, de Castelnau*.

Mort du chancelier Olivier (28 *mars*). — *Communication du connétable au Parlement*.

Condé arrive à la cour (16 *mars*). — *Fuite de Maligny le jeune* (16 *mars*). — *Complicité de Condé*. — *Le roi se retire à Chenonceaux* (31 *mars*). — *Explication de Condé avec la reine mère et avec le duc de Guise*. — *Sa fuite en Béarn*.

Complicité du roi de Navarre dans la conjuration d'Amboise. — *Son attitude indécise*. — *Déclaration de la reine d'Angleterre* (24 *mars*). — *Sa lettre au roi de Navarre*. — *Conclusion*.

Ce n'est jamais impunément qu'un parti politique abuse de la fortune. Les Guises avaient exagéré leur triomphe jusqu'à justifier une réaction sanglante. En réduisant le roi de Navarre à la simple condition d'un de leurs courtisans, ils offensaient les sentiments monarchiques et se condamnaient eux-mêmes à une guerre sans trêve. Un capitaine plus modéré que le duc de Guise, un homme d'État moins avide que le cardinal de Lorraine auraient jugé que la discrétion dans la faveur du roi était une condition de succès et qu'ils auraient fondé plus solidement la grandeur de leur maison en partageant le pouvoir avec les princes qu'en les forçant à le reconquérir de haute lutte.

La mauvaise santé de François II laissait planer une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

incertitude générale sur l'avenir du gouvernement; chacun sentait qu'il était incapable de régner. Ceux dont on attendait les ordres, les conseillers nés du trône, les princes du sang, étaient sans crédit; la reine mère n'occupait ostensiblement aucune situation prépondérante. Le pouvoir des Guises eux-mêmes restait toujours attaché à un fil, la vie de François II. Le roi avait souffert, au commencement de son règne, de la fièvre quarte. Il était d'un tempérament bilieux, toujours de sombre humeur, mélancolique comme un malade condamné à de perpétuelles rechutes. Les exercices du corps étaient ses plaisirs préférés; mais il n'avait d'autres bons jours que ceux de ses convalescences et chaque convalescence était traversée par de nouveaux accès de fièvre.

Au mois d'octobre 1559, il commença de grandir. D'enfant il devint rapidement homme, à la grande joie de ses oncles, qui espéraient fermer la bouche, en montrant le roi, aux promoteurs de la régence. Mais, malgré sa haute stature, il ne se développait que très incomplètement. « Beaucoup de gens, écrit l'ambas- « sadeur d'Espagne, sont [d'avis] que la royne de « France ne doive avoir enfant[1] » ..... « s'ils ne venoient « d'autre que du roy », ajoute La Planche. A peine rétabli de sa fièvre quarte, il eut un abcès à l'oreille. Il ne se mouchait ni ne crachait jamais, et ses humeurs

1. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 15 avril 1560 (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 63). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 22 avril 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 55). — Précédemment, le 6 août 1559, l'ambassadeur de Toscane écrit que la reine est phtisique (*Négociations diplom. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 402).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'écoulaient par l'abcès. Son visage, « blafard et bouffi, « tira adonc sur la haute couleur[1]. » La reine mère, effrayée de ces symptômes, réunit à Fontainebleau un conseil de médecins. Il fut décidé que le jeune prince irait passer l'hiver à Blois « pour estre ceste contrée « en meilleur et plus gracieux air de tout le royaume, » et qu'il commencerait au printemps un traitement de bains aromatiques. « On dit que de ce pas quelques « médecins, faits de la main de ceux de Guyse, les « advertirent secrètement de pourveoir à leurs affaires, « d'autant que ce prince n'estoit pour la faire longue[2]. » Ces tristes prévisions resserrèrent l'alliance des Guises et de la reine mère ; la mort éventuelle de François II laissait la couronne au duc d'Orléans, plus tard Charles IX, et la régence à Catherine, qui de son côté trouvait dans les mains du duc de Guise une vaillante épée à opposer à l'ambition des princes du sang[3].

Le roi arriva à Blois au commencement de novembre avec ses oncles, accompagna sa sœur, la reine d'Espagne, à Châtellerault, le 23 novembre, et fit son entrée à Amboise, le 29, sous un dais de damas et de velours, avec la pompe que le génie de la Renaissance avait mise à la mode à la cour des Valois[4]. Indif-

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 231 et suivantes. — De Thou, liv. XXII, 1740, t. II, p. 700.

2. La Planche, ibid. — L'ambassadeur de Toscane écrit, dès le 6 août 1559, que le roi n'a pas longtemps à vivre (*Négoc. diplom. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 403).

3. La Planche, ibid.

4. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. VIII, p. 258. — La ville, à l'occasion de l'entrée du roi, paya plus de 535 livres. On dépensa 40 livres de poudre en feux d'artifice et on donna au prince des poires et des confitures pour 55 livres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

férent aux troubles du royaume et aux compétitions des grands, ce roi enfant était animé d'une passion qui contrastait avec sa faiblesse, la passion de la chasse. Il avait essayé d'obtenir de ses oncles, au moment de son sacre, la permission d'aller à Reims et d'en revenir en chassant[1]. Ne l'ayant pas obtenue, il s'en était dédommagé[2] en Lorraine, à Esclairon, à Vauluisant, à Valery, à Fontainebleau et plus tard à Blois, à Amboise, à Chenonceaux, à Chambord. L'ambassadeur Tornabuoni écrit au grand duc de Toscane que la chasse au cerf est « la grande occupation de la cour[3] ». Les Guises favorisaient « ces passe-temps sans destournure et « façon ». « Il semble, écrit l'ambassadeur d'Espagne, « que ces seigneurs, qui peuvent le tout aux affaires, « mettent ce jeune prince à ses plaisirs pour l'accous- « tumer à iceux et par ce retenir plus longuement la « maniance entière des affaires....., car, si le roy se « accoustume à s'en descharger, il est à penser que « difficilement il y vouldra rentrer[4]. » Il parcourait à cheval les forêts et les campagnes, s'arrêtant à peine de château en château, suivi de ses pages, de ses chiens et de ses gerfauts, la pique ou l'arquebuse à la main, avec une ardeur impatiente qui cachait mal le délabrement de ses forces.

1. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 15 septembre 1559 (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 7).

2. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 13 octobre 1559 (Ibid., f. 13).

3. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III, p. 421).

4. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, en date du 5 octobre 1559, copie (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 11 v°). — Autre lettre du 15 oct. 1559 (Ibid., f. 13 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De sombres rumeurs se répandirent bientôt en Blaisois. Les taches rouges du visage du roi faisaient dire qu'il était atteint de ladrerie, sorte de peste imaginaire, qui joue un grand rôle dans les récits du moyen âge. On racontait que, pour se guérir, il prenait des bains de sang chaud de petits enfants. Sur cette pente, l'imagination du peuple courut rapidement. Les pères et mères cachaient leurs enfants ; plusieurs émigraient pour les mettre en sûreté. De prétendus émissaires du roi, à l'aide de commissions contrefaites, enregistraient le nombre et l'âge des enfants de chaque maison. D'autres, se disant chargés de les enlever, exigeaient de l'argent pour les laisser à leurs familles ou se faisaient payer des avis mystérieux. Près de Loches, les juges du lieu arrêtèrent un homme, nanti de fausses lettres, « qu'il maintenoit être expédiées en « la chancellerie et signées d'un des secrétaires « d'Estat. » Reconnu à Blois pour un des familiers de la maison du cardinal de Lorraine, il avoua qu'il avait extorqué douze ou quinze cents écus aux pauvres gens, et maintint jusques sur l'échafaud « la commission « estre vraye et avoir icelle prinse par commandement « du cardinal, comme aussi il disoit en avoir faict « délivrer à plusieurs autres courtisans et gens de sa « maison. » Le souvenir des monstrueuses débauches du maréchal de Raiz au XVe siècle, en Bretagne, donnait du crédit à ces calomnies. Chaque parti accusait ses adversaires de les répandre. La Planche reproche au cardinal de Lorraine de les avoir inventées pour rendre le roi odieux au peuple et préparer l'avènement de la maison de Guise ; les catholiques accusaient les réformés de les propager par esprit de vengeance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On persuada facilement au roi que les ennemis de sa religion étaient également les ennemis de son trône; et ce jeune prince, à l'âme naïve, irrité de se voir représenté à son peuple comme un monstre, conçut une haine irrémédiable contre les calomniateurs qu'on lui désignait[1].

Cependant le nombre des mécontents augmentait tous les jours. Beaucoup de capitaines regrettaient les princes du sang, alors tous exilés de la chambre du roi, et les glorieux chefs des dernières guerres, Coligny, d'Andelot, les Montmorency. La paix avait ramené en France une foule de capitaines et de gens d'armes, que le roi, accablé de dettes[2], avait été obligé de licencier. Une ordonnance du 14 juillet avait réduit les compagnies de 100 lances à 80, celles de 80 à 60, celles de 60 à 50, celles de 50 et de 40 à 30, celles de 30 à 20. Les compagnies du duc de Guise et de Montmorency, chacune de 100 lances, du marquis d'Elbeuf, du maréchal de Thermes et du sire de Beauvais, de 50 lances, désignées pour être envoyées en Écosse, furent seules autorisées à garder leur contingent. On n'osa pas toucher à celle du roi de Navarre[3]. La compagnie du roi, réduite à 80 lances, fut partagée entre le duc d'Orléans et le sire de La

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 231.

2. Le roi François II, à son avènement, devait 43,483,939 livres dont 15,926,555 à gros intérêt (Chronique sur le règne de François II, f. fr., vol. 4815, f. 4 v°).

3. Elle figure avec son effectif de 100 lances sur deux états officiels; le premier du troisième trimestre (f. fr., vol. 20507, f. 112), le second du quatrième trimestre (f. fr., vol. 3157, f. 38) de l'année 1559.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Brosse[1]. Cette ordonnance avait jeté sur le pavé une foule de soudards, n'ayant que la cape et l'épée, toujours prêts à passer au service du plus ambitieux. La plupart, dit Monluc, avaient désappris leur premier métier; ils avaient vécu de la guerre étrangère et étaient prêts pour la guerre civile. La cour ressemblait à un camp. Les capitaines sans compagnie encombraient les salles des châteaux royaux. Les uns demandaient le paiement de leur solde, d'autres des faveurs, des emplois, des brevets de service. En vain le roi changeait de résidence, entreprenait d'assez longs voyages, évitait les grandes villes et fréquentait les châteaux des seigneurs sous prétexte de chasse. Les solliciteurs ne se lassaient pas[2]. Ils avaient assiégé le roi au Louvre le lendemain du licenciement; ils l'accompagnèrent, sans se décourager, à Saint-Germain, à Fontainebleau, à Blois. Le duc et ses frères se multipliaient auprès de cette armée en désordre et recrutaient chaque jour de nombreux partisans. Ils s'efforcèrent de renvoyer les autres. Mais l'ordre réitéré de quitter la cour ne faisait qu'irriter ces importuns, glorieux de leurs services. Enfin, pour s'en débarrasser, le cardinal de Lorraine fit élever une potence en vue du château royal et fit publier que tout solliciteur qui demeurerait à la cour y serait pendu[3]. Cette mesure devait fournir de nombreux alliés aux ennemis des Guises.

1. Ordonnance du roi, du 14 juillet (copie; f. fr., vol. 3150, f. 40 et 41).

2. Lettre orig. de Chantonay au roi d'Espagne, du 17 janvier 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 30).

3. De Thou, édit. de 1740, t. II, p. 699.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les trois classes, généralement mécontentes, regrettaient la proposition de consulter les États généraux, colportée dans Paris par le roi de Navarre. La dernière assemblée, réunie le 5 janvier 1558, dans une des salles du parlement, ne méritait que le nom d'assemblée de notables. Convoquée dans un but circonscrit, celui de donner au roi les moyens de repousser les Espagnols triomphants, elle s'était séparée après avoir voté des subsides. En 1559, se posait une question bien autrement redoutable, celle des deux cultes. Les esprits modérés, par on ne sait quelle illusion, rêvaient de faire sortir la paix religieuse des délibérations des trois ordres. Les habiles, qui savaient lire dans la politique obscure des cadets de Lorraine, observaient qu'ils s'approchaient pas à pas du trône, à l'instar des maires du palais. Personne n'avait été surpris de voir le roi déléguer son autorité, mais, dans ce siècle de religion monarchique et féodale, le « boute-hors » de tous les princes du sang par des étrangers heurtait l'attente générale. Les gens du tiers, les corps de bourgeoisie, sur lesquels pesaient toutes les charges, espéraient rétablir l'ordre dans les finances et dans le gouvernement. Les Réformés, chaque jour décimés par les supplices et chaque jour plus nombreux, à qui la mort de Henri II avait ouvert tant d'espérances, étaient impatients de se compter. Les princes se flattaient de se faire investir du pouvoir. Le parti des Bourbons, le connétable, les seigneurs disgraciés depuis le commencement du nouveau règne, appelaient de tous leurs vœux des complications qui pouvaient renverser les favoris du roi. Enfin, la France entière, tourmentée par un invincible

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

besoin de changement, attendait vaguement un grand progrès politique.

Les Guises luttaient avec énergie contre ces tendances et traitaient d'ennemis du roi les adversaires de leur omnipotence. Mais les idées nouvelles, propagées par les Calvinistes, pénétraient peu à peu dans toutes les classes ; on parlait de rendre les États périodiques, de leur confier le vote de l'impôt et la surveillance des affaires[1]. Le roi, qui ne voyait que par les yeux de ses oncles, redoutait ces réformes ; les Guises exagéraient la portée des entraves qui pouvaient être mises à l'autorité royale ; ils faisaient trembler le faible monarque en lui représentant que les États le mettraient en tutelle, « qu'on le tien« droit à jamais comme sous la verge, tellement qu'il « ne luy resteroit rien d'ung roy, sinon le tiltre seu« lement[2]. »

Comme dans toutes les époques de crise, la guerre de pamphlets précéda la prise des armes. A la fin d'octobre 1559 parut un écrit où la nécessité de convoquer les États généraux était démontrée par de vigoureux raisonnements. L'auteur de ce plaidoyer est resté inconnu. Il établissait, par des citations historiques, qu'il était de tradition dans la monarchie, lorsque le roi se trouvait incapable de gouverner, d'appeler le premier prince du sang à la régence et de rassembler les États pour fortifier l'autorité royale de

1. Ces idées nouvelles, qui devaient être développées avec tant de force par Bodin, avaient été émises par Calvin dans son livre de l'*Institution chrétienne*.

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 218.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'assentiment et du conseil de tous. Il s'élevait contre le gouvernement du clergé et des étrangers et prédisait, au moyen d'analogies historiques, que la toute-puissance d'un prince lorrain, le duc de Guise, et d'un prélat, le cardinal de Lorraine, sans autre garantie que le contrôle d'une Italienne, Catherine de Médicis, serait fatale à la France[1]. Les Guises chargèrent Jean du Tillet, greffier du parlement de Paris, de répondre. L'ouvrage parut bientôt[2]. L'auteur, opposant des faits aux faits cités par le pamphlétaire ennemi des Guises, soutenait que la majorité des rois était fixée de temps immémorial en France à la quatorzième année, que, à dater de cet âge, les jeunes souverains avaient toujours désigné leur conseil, que la régence, en cas de minorité, n'appartenait pas de plein droit au premier prince du sang et que souvent elle avait été dévolue soit à la reine mère, soit à un prince éloigné du trône, soit même à un seigneur ou à un prélat étranger à la famille

1. De Thou, liv. XXII, 1740, t. II, p. 693. Il parut alors plusieurs pamphlets protestants qui soutinrent cette thèse (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 433). Celui dont nous parlons est analysé dans le plus grand détail, peut-être reproduit par le président La Place. *Estat de religion et républiques*, édit. du *Panth. litt.*, p. 28 et suivantes.

2. *Discours pour la majorité du roy très chrétien contre les écrits des rebelles*, par Jean du Tillet, évêque de Saint-Brieuc. Paris, 1560, in-4°. L'édition originale de ce curieux écrit est fort rare. Cependant il y en a un exemplaire dans la collection des Pièces fugitives de Fontanieu à la Bibliothèque nationale (vol. 168, Réserve, L. 80). Il est réimprimé dans le *Traité de la majorité des rois* de Dupuy, p. 317. Bien que ce *discours* porte le nom de l'évêque de Saint-Brieuc, il est de son frère, le greffier, ainsi que l'a prouvé Secousse (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 433).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

royale. Ce traité, rédigé avec une érudition rare pour l'époque, provoqua diverses répliques[1]. Les circonstances lui donnèrent un nouveau crédit sous le règne du successeur de François II. Le chancelier de L'Hospital le fit insérer dans le recueil des ordonnances du roi et s'appuya sur les recherches du savant du Tillet pour proclamer la majorité de Charles IX.

Le royaume était dans un de ces moments d'anxiété, si fréquents en France, et si favorables aux coups de main des ambitieux. Le procès d'Anne du Bourg, conseiller au parlement, poursuivi pour un crime d'hérésie mal défini, agitait Paris. Le jour même de la condamnation à mort, le 12 décembre, à l'issue de l'audience, Antoine Mynard, vice-président de la Grand'Chambre, l'un des juges, retournait vers sa maison, rue Vieille-du-Temple, monté sur sa mule et suivi de ses serviteurs, munis de torches, quand un cavalier armé fondit sur lui sans mot dire et lui tira un coup de pistolet à bout portant. Mynard tomba mort et le meurtrier prit la fuite[2]. Le même soir, plusieurs magistrats reçurent des menaces ; d'autres furent « bien frottés à coups de bâton ; et fut écrit sur « la porte la cause estre pour ce qu'ils persécutoient « l'évangile[3]. »

L'assassinat de Mynard fut suivi de troubles à la

1. Voyez la note de Secousse (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 433), et la *Bibliothèque historique de la France*, nos 72372 et suivants. Les deux répliques des ennemis des Guises sont imprimées dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 437.

2. Lettre originale de de Croiseltes au cardinal de Lorraine, du 13 décembre 1559 (f. fr., vol. 6626, f. 19).

3. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 20 décembre 1559 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

place Maubert, à Paris, et dans plusieurs villes[1]. A la fin de l'Avent, pendant un sermon, deux auditeurs, pour avoir protesté contre les propositions du prédicateur, furent égorgés sur place par le peuple. Les réformés se vengèrent la nuit de Noël. Au milieu de la messe de minuit, quelques hommes armés pénètrent dans une église du faubourg Saint-Marceau et tuent le prêtre sur les marches de l'autel. Les assistants, d'abord stupéfiés, ferment la retraite aux assassins et un combat s'engage dans le sanctuaire. Le bruit de la lutte attire les gens du guet. Mais la porte est barrée à l'intérieur et les catholiques, se croyant assaillis par les complices du crime, refusent de l'entr'ouvrir. Enfin les archers forcent les portes et aident le peuple à « despêcher » les assassins. L'agitation générale était si menaçante que François de Montmorency, gouverneur de Paris, faisait la garde chaque nuit avec une partie de sa compagnie d'hommes d'armes et 800 hommes de pied, et que les portes étaient surveillées comme dans une ville assiégée[2].

La paix n'était même pas assurée dans le voisinage de la cour. Quelques jours après l'arrivée du roi à Blois, les prévôts arrêtèrent dix-sept accusés d'hérésie. Le lieutenant criminel ordonna de les conduire à Orléans. Le 10 novembre, les prisonniers s'entassent sur trois charrettes conduites par des sergents de justice. A Cléry, le cortège s'arrête; prisonniers et

1. Ibid.

2. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 1er janvier 1559 (1560) (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles). — Les mêmes faits sont racontés dans une lettre de Chantonay à Philippe II, du 10 janvier 1560 (Arch. nat., K. 1492, n° 29).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gardiens entrent à l'hôtellerie des Trois-Rois pour « repaître ». Bientôt ils aperçoivent un homme à cheval qui passait et repassait devant la maison. Chacun pensa que la présence de ce cavalier était un signal. Un garde, d'après l'enquête, observa tout haut : « Voilà « un homme qui se promène bien ici devant. » Cependant les prisonniers remontent sur les charrettes ; les sergents leur mettent les fers aux pieds et les lient avec des cordes. Au moment où la troupe arrivait auprès de la chapelle Saint-Fiacre, entre Cléry et Saint-Mesmin, vers trois heures de l'après-midi, vingt-cinq ou trente hommes de pied, cachés derrière les haies, et sept ou huit cavaliers, la plupart armés de pistolets, d'épées ou de dagues, les uns déguisés sous un masque de taffetas, les autres sous une fausse barbe, se jettent sur l'escorte. Aussitôt les assaillants coupent les sangles des chevaux pour empêcher la fuite des sergents et des postillons et retarder leur arrivée à Orléans. Un jeune garçon, qui venait de Cléry, monté sur un cheval de poste, voulait retourner en arrière. Un cavalier, armé d'un corselet et vêtu d'une jupe de droguet fourré, s'approche de lui le pistolet à la main et lui défend de bouger. Les hommes masqués délient les prisonniers et brisent leurs fers « avec lymes si « affilées qu'en ung moment ils feurent libres, chose « qui donne à penser qu'en ladite troupe il y avoit « des serruriers. » Les cavaliers prennent en croupe les prisonniers les moins valides et la bande s'enfuit par le chemin de Cléry à Olivet.

La nouvelle de cet enlèvement arriva le même jour à Orléans. L'évêque, Jean de Morvilliers, en l'absence du lieutenant du roi, prescrivit une enquête. Les offi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciers de justice se mirent en campagne, se transportèrent sur les lieux, interrogèrent des témoins, dressèrent une instruction. La seule déposition utile était celle du jeune garçon que les cavaliers avaient menacé de mort. Il croyait, disait-il, en reconnaître plusieurs, mais il ne savait ni leurs noms, ni leurs demeures[1].

Quelques semaines après, un courrier, envoyé au roi par le parlement de Paris avec un dossier d'informations judiciaires, fut assassiné et dépouillé à une demi-lieue du château de Chambord[2]. Comme les chemins n'étaient pas sûrs, la chancellerie royale, lorsqu'elle expédiait un messager, lui donnait deux dépêches, l'une apparente, l'autre cachée ou cousue dans ses vêtements. Au commencement de janvier, un courrier, porteur d'instructions pour les lieutenants du roi, fut rencontré près de Poitiers par des hommes armés qui lui commandèrent de déposer ses deux dépêches sur le chemin. Le courrier, tremblant, s'exécuta sans résistance et ne reçut aucun mal, mais un des assaillants lui dit que « si le cardinal de Lorraine étoit en leurs « mains, ils luy feroient passer une autre danse[3]. »

Le progrès des troubles n'échappait pas à l'ambassadeur d'Espagne. Dans ses conversations avec la reine, avec le cardinal de Lorraine ou le duc de Guise, il ne

1. Lettre autographe de Morvilliers au cardinal de Lorraine, du 11 nov. 1559 (f. fr., vol. 15872, f. 220). — Déposition du jeune garçon (Vc de Colbert, vol. 27, f. 262).

2. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 20 décembre 1559 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles).

3. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 17 janvier 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles). — Lettre du même à Philippe, du 17 janvier (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, no 30).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se lassait pas de présenter l'inflexibilité de Philippe II comme un modèle à suivre. Malheureusement, écrit-il à son maître, en France « les juges ordinaires sont « plus infectés (*contaminados*) que les accusés, qui au « besoin pourraient bien dire aux juges : nous avons « suivi votre exemple. » Il ajoute que les rares officiers de justice qui essayaient de faire exécuter les édits ne poursuivaient que les accusés de basse extraction[1].

Quelques jours après, il dénonce les auteurs cachés du mouvement : « On murmure, dit-il, que en ces « choses il y ait de l'apuy de M. de Vendôme et de « M. de Condé pour la religion et que le connétable « s'en entremêle par dépit[2]. » Condé, malgré sa qualité de prince, n'était qu'un sujet du roi, sans autre force que son audace, sans défense contre un procès criminel ; mais le roi de Navarre avait assez d'autorité pour balancer la puissance des Guises. Les étrangers, bien placés pour apprécier les influences qui se partageaient le royaume, reconnaissaient que sa présence dans les rangs d'une conjuration pourrait la transformer en un soulèvement général. « L'inimitié entre « le roi de Navarre et le duc de Guise, dit l'ambassa- « deur vénitien, fait craindre la guerre civile, parce « que le roi de Navarre a plus de partisans dans le « royaume que le duc de Guise[3]. »

1. Lettre originale de Chantonay à Philippe II, du 2 décembre 1559 (Arch. nat., K. 1492, n° 82). Voyez aussi une lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 20 décembre 1559 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles).

2. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 20 décembre 1559 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles).

3. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 1er janvier 1560, l'ambassadeur espagnol alla féliciter le duc de Guise de la naissance d'un de ses fils. Il rencontra à la cour le maréchal Saint-André, qui lui demanda un entretien particulier. Saint-André était le porte-paroles de la reine mère, et, bien que Chantonay considérât Catherine comme « une « femme douce, n'ayant eu part des négociations « du temps du feu roy et qui s'en abstient[1] », il ne négligeait pas ses ouvertures. Saint-André était chargé de sonder les intentions du roi d'Espagne au sujet des rébellions d'Écosse, mais l'ambassadeur, feignant de prendre le change, amena la conversation sur les progrès de la réforme. Il se plaignit au maréchal que « la fleur de leurs gens (des sujets « du roi) estoit la plus gastée, tant de pied que « de chevaux et la pluspart de la noblesse. » Saint-André promit à court terme des mesures sévères, particulièrement l'abréviation des procédures dirigées contre les hérétiques. L'ambassadeur, dans ses lettres, enregistre sans conviction ces promesses. Il juge que la guerre civile est proche, car, si le roi s'approche de la Guyenne, dit-il, la Normandie et la Bretagne se sou-

du 5 mars 1560 (Bibl. nat., Dépêches vénitiennes, Mss., filza 4). Les lettres de l'ambassadeur vénitien, dont nous avons fait un fréquent usage, ne doivent pas être confondues avec les *Relations des ambassadeurs vénitiens* publiées dans la *Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France* par M. Tomaseo. Les lettres sont conservées aux archives de Venise. Celles qui intéressent la France ont été copiées ou vont l'être par les soins de M. de Mas-Latrie. Il est à souhaiter que cet intéressant travail soit poursuivi avec activité.

1. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 5 octobre 1559 (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 11 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lèvent; s'il remonte vers le Nord, le Languedoc et la Provence prennent les armes[1].

Après les conférences de Vendôme, le parti des princes et la foule ardente des capitaines, qui marchaient derrière eux, avaient mis toutes leurs espérances dans les mains du roi de Navarre. Mais la faiblesse de ce prince en face des Guises à Saint-Germain, à Paris, à Reims et à Blois, découragea les mécontents. Des agents inconnus prirent l'initiative que Antoine laissait échapper, et bientôt, dès le mois de septembre 1559[2], une conjuration fut résolue, dont l'objet avoué était le renversement des Guises « usurpateurs de l'autorité « souveraine ». Le roi de Navarre était encore à la cour et demeurait étranger aux menées des ambitieux qui s'agitaient à son profit; mais sa cause les passionnait, ses partisans les dirigeaient, et, si le mouvement eût réussi, nul autre que lui n'en aurait recueilli le fruit.

Castelnau et de Thou racontent que les conjurés, pour mettre le droit de leur côté, consultèrent des doc-

1. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 1er janvier 1559 (1560) (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 31 v°). — La lettre de Chantonay à Philippe II, du 2 janvier, contient les mêmes renseignements (Orig. espagnol, Arch. nat., K. 1493, n° 28).

2. Soubise, dans ses mémoires, nous apprend qu'il a connu la conspiration dès le mois de septembre 1559 (*Mémoires de Soubise*, publ. par M. Bonnet, p. 36). — Voyez aussi la lettre de Calvin, du 16 avril 1561 (Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 382). — Vincent Carloix donne à peu près la même date à l'origine de la conjuration (liv. VIII, chap. 4). — Michieli, ambassadeur de Venise, raconte qu'elle avait été organisée un mois après la mort de Henri II (Lettre du 28 mars 1560; Mss., Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 32).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teurs, des théologiens accrédités en France et en Allemagne. Partout on répondit qu'il était licite, sous la direction des princes du sang, protecteurs-nés de la couronne, de prendre les armes pour délivrer le roi de la servitude[1]. Il y eut des conciliabules, sortes de tribunaux secrets, où les Guises, sans avoir été cités, furent condamnés à rendre compte de leur administration[2]. Les conjurés n'avouant pas le projet de changer la dynastie ni celui de verser le sang des favoris du roi, ces arrêts prêtaient un semblant de légitimité à l'entreprise[3].

Calvin fut consulté et blâma la conjuration[4]. Mais sa propagande, aussi habile que puissante, allumait un feu que ses conseils ne pouvaient éteindre. Paisiblement installé à Genève, il écrivait à ses coreligionnaires, les encourageait à la résistance, protestait contre les édits du roi, qualifiait les chefs du parti catholique de Satan, de loups, de tyrans, gourmandait les tièdes et louait les martyrs[5]. Des affidés colpor-

1. On trouve dans La Popelinière (*Hist. de France*, t. I, liv. 6) une longue dissertation sur ce point.

2. *Mémoires de Castelnau*, liv. I, chap. 8. — De Thou, liv. 24 (1740, t. II, p. 753). — La Planche dit même que le prince de Condé fit faire une enquête par certains « personnages de preudhommie bien approuvée » et que les Guises furent convaincus de plusieurs crimes d'État (Edit. du *Panth. litt.*, p. 237). — On pressent la confiance que mérite cette enquête prétendue.

3. Lettre de Chantonay, du 3 mars 1560, au cardinal Granvelle (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 47, v°). — La Planche assure que les conjurés étaient tous d'accord pour ne toucher ni au roi ni à l'autorité royale (*Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 239).

4. Du moins la blâma-t-il après coup (Lettre du 16 avril 1561 ; Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 382).

5. *Lettres de Calvin* publiées par M. Bonnet, t. II, année 1559.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taient ses lettres de ville en ville. Les ministres les lisaient à la fin des prêches et leur style imagé fanatisait les fidèles. Il fallait trouver un chef. A défaut du roi de Navarre, encore meurtri de son échec à la cour, Condé, prince sans fortune, sans avenir à compromettre, était prêt à tout oser. Dès le règne de Henri II, il s'était engagé avec les religionnaires, d'abord secrètement, puis avec ostentation, et était devenu l'espoir des églises nouvelles. Pas de sermon où il ne fût invoqué comme un sauveur, le saint des derniers jours d'Israël, le nouveau David vainqueur de Goliath. Le saint des derniers jours poursuivait le cours de ses galanteries et ne cachait sous cette vie futile que son ambition personnelle. Depuis le commencement du règne de François II, il s'efforçait de se faire des partisans. Il s'était adressé, entre autres, au maréchal Charles de Cossé-Brissac, capitaine couvert de gloire, qui pouvait devenir l'arbitre de la situation, et lui avait envoyé un messager de confiance, le capitaine Sigongne [1]. Brissac, secrètement engagé dans les rangs des amis de la maison de Lorraine, n'avait pas accueilli la proposition [2].

Au mois d'octobre, Condé réunit à La Ferté-sous-Jouarre les principaux conjurés et accepta la direction du complot [3]. Cependant il ne prit pas d'initiative

1. Lettre originale de Condé à Brissac portant créance en faveur du cap. Sigongne, du 10 sept. 1559 (f. fr., vol. 20507, f. 87).

2. Brissac devint gouverneur de la Picardie. Voyez ci-dessus p. 52. Voyez La Planche, p. 217.

3. Ce fait est rapporté par Désormeaux (*Histoire de la maison de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

apparente. Alors vivait à Berne[1] un capitaine obscur, Jean du Barry[2], seigneur de La Renaudie, fils d'un gentilhomme du Périgord[3]. Ses antécédents étaient peu favorables. Il avait plaidé contre Du Tillet, greffier du parlement de Paris, au sujet de la cure de Champniers en Angoumois[4], avait été condamné et exilé par arrêt, comme faussaire, à la suite de quelques manœuvres pour tromper le parlement[5]. Mais il était doué d'une énergie, d'un esprit d'organisation et d'aven-

Bourbon, t. III, p. 337 et 343) ; nous ignorons d'après quelles sources. Le duc d'Aumale fait allusion aux assemblées de la Ferté-sous-Jouarre (*Histoire des Condé*, t. I, p. 71).

1. De Thou dit que La Renaudie s'était retiré à Genève et à Lausanne (t. II, p. 754). Mais une lettre du cardinal de Lorraine à Coignet, ambassadeur en Suisse, que nous citons plus loin, dit qu'il vivait à Berne. La Planche est d'accord avec cette lettre (*Estat de France sous François II*, p. 238).

2. La Planche (édit. du *Panth. litt.*, p. 238) et, après lui, La Popelinière, l'appellent Godefroy de Barry, mais Le Laboureur, qui donne des détails circonstanciés sur son origine et ses alliances, affirme qu'il se nommait Jean du Barry (*Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 386). — Voyez aussi sur ce personnage une longue et savante note de Secousse dans les *Mémoires de Condé*, in-4°, t. I, p. 332.

3. La haine des Guises parait avoir été traditionnelle dans sa famille. Son beau-frère, Gaspard de Heu, s. du Buy, avait été pendu à Vincennes le 4 septembre 1558, sur un ordre du roi, à la suite d'un voyage en Allemagne, sans faire aucune révélation. L'*Epistre envoyée au Tigre de la France* accuse le cardinal de Lorraine de sa mort. Voyez le procès-verbal de son exécution dans *le Tigre*, édit. Read, 1875, p. 103.

4. Brantôme, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. IV, p. 225. Champniers est dans le département de la Charente. La cure de cette ville, dit Brantôme, valait 6,000 livres de rente (Ibid.).

5. Sur les antécédents de La Renaudie, voyez les observations du p. Griffet dans l'*Hist. de France* de Daniel, t. X, p. 110. — Voyez aussi La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 45).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ture qui lui tenait lieu de crédit. La Renaudie vint à Genève, se targua de l'appui de Coligny et consulta Calvin, qui « le rebouta bien loin. » Malgré le mauvais vouloir des chefs de la réforme, de Calvin, de Pierre Viret et de de Bèze, La Renaudie « desbaucha » un grand nombre de gentilshommes parmi les fidèles que la persécution des Guises avait obligés de se retirer en Suisse[1]. De là l'infatigable capitaine passa à Paris, en Angleterre, où la reine Élisabeth lui promit un secours qui ne devait pas lui manquer[2], en Normandie, en Bretagne, en Guyenne[3], visitant les gentilshommes connus par leur hostilité contre les Guises, reçut des engagements, enrôla des capitaines à la mode d'Allemagne, c'est-à-dire sans leur révéler le secret de son entreprise[4], aussi habile à multiplier ses partisans qu'à faire passer dans leur âme la confiance dont il était pénétré. Les historiens sont unanimes sur l'immensité de ses préparatifs et sur le nombre de ses complices. Il semble que, dès la fin de l'année 1559, les progrès

1. Lettre de Calvin, du 16 avril 1561 (Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 382).

2. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 18 mars (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 54). — Lettre du même au cardinal Granvelle, du 3 mars (Ibid., f. 47, v°). — Dans la plupart de ses lettres, Chantonay revient sur l'appui prêté par la reine d'Angleterre aux conspirateurs.

3. La Renaudie passa notamment en Périgord et chercha à enrôler l'official de Périgueux. Voyez les aveux de l'official (Boscheron, *Hist. du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 130). Il est vraisemblable que La Renaudie faisait des communications analogues à tous ceux qu'il supposait favorables à son entreprise.

4. Dupleix, *Histoire de France*, 1628, t. III, p. 606. L'auteur prétend tenir le fait de la bouche même d'un de ses parents qui recula d'horreur en apprenant d'ailleurs l'objet de la conjuration.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la réforme et la persécution religieuse avaient déjà partagé la France en deux camps. Tel était le fruit de l'administration des Guises après moins de six mois de gouvernement.

Au commencement de janvier, La Renaudie, se sentant assez fort pour passer à l'action, réunit ses complices à Aubonne, dans le pays de Vaud [1], puis à Lyon, dans une chambre haute, chez un bourgeois de la ville, nommé Pierre de Tarrasson [2]. Les conjurés présents étaient au nombre de douze, le s. de La Rivière de Chasteauneuf « qui a, dit un témoin, du taffetas noir « au bout du nez, qu'il a couppé », Vincent, Constantin, Nadard, Claude Gousset, un ministre, logé secrètement chez Tarrasson, et quelques autres dont les noms sont inconnus [3]. La Rivière « proposa que « les églises de France s'assembloient pour délibérer « de grands affaires, requérant que les susdits déclai- « rassent s'ils vouloient estre de lad. assemblée. » Tous les assistants s'y engagèrent « pourvu que ce ne « fut contre l'honneur de Dieu ny du roy » et promirent de marcher au premier appel sous les ordres de leur chef [4]. A la suite de plusieurs conciliabules [5], ils

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, 1626, col. 124.

2. Enquête sur les troubles de Lyon, du 8 sept. 1560 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582). — Le Frère de Laval mentionne aussi cette assemblée chez Tarrasson (*Hist. des troubles*, 1578, f. 108 v°).

3. L'enquête sur les troubles de Lyon (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582) nomme ces conjurés.

4. Ibid.

5. Formulaire d'interrogatoire relatif aux troubles de Lyon (coll. Dupuy, vol. 322, f. 141). Cette pièce, comme celle que nous citons dans la note précédente, traite subsidiairement de la conjuration d'Amboise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se donnèrent rendez-vous à Nantes, et La Renaudie rentra secrètement en France sous le nom de La Forest[1]. Sa bravoure, sa générosité, son adresse insinuante, le côté entraînant de son caractère lui assuraient de nombreux séides. L'ordonnance qui chassait de la cour les capitaines sans emploi lui procura des soldats[2]. Secondé par un lieutenant, nommé Vesines[3], et par un gentilhomme breton, le s. de La Garaye[4], qui autrefois lui avait servi de recruteur, il réunit, le 1er février, une assemblée secrète à Nantes, dans la maison, dit-on, de d'Andelot[5], montra les pouvoirs du prince de Condé[6], fit nommer un conseil de direction de six conseillers et de trente capitaines[7] et prononça un discours où les Guises étaient anathématisés[8].

1. Dupleix, *Hist. de France*, 1628, t. III, p. 604.

2. Brantôme, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. IV, p. 225. Dupleix nous apprend que La Renaudie n'acceptait que des soldats non mariés « afin qu'ils eussent moins d'appréhension et d'autant plus de hardiesse. » (*Hist. de France*, 1628, t. III, p. 606.) Le Frère de Laval (*Hist. des troubles*, 1578, f. 108 v°) avait déjà raconté ce fait.

3. *Vesines* ou *Vesins* (Étude sur François Hotman publiée par M. Dareste dans la *Revue historique*, 1876). On trouve dans les *Mémoires de La Huguerye* plusieurs personnages de ce nom, qui appartenaient à la réforme, notamment un Guillaume Stuart de Vezins. Celui qui servait de lieutenant à La Renaudie ne reparait plus dans les documents consacrés au récit de la conjuration d'Amboise.

4. De Thou, liv. 24 (1740, t. II, p. 574).

5. Travers, *Histoire de Nantes*, t. II, p. 354.

6. Nous croyons que La Planche est le seul historien qui parle des pouvoirs de Condé, mais il en parle positivement (*Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 239).

7. La Popelinière, *Hist. de France*, 1581, t. I, f. 163.

8. De Thou, liv. 24 (1740, t. II, p. 754). Le récit de de Thou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'après les révélations recueillies plus tard sur le plan de La Renaudie, les conjurés, réunis au nombre de quatre ou cinq cents à la Fredonnière [1], chez le sire de Constance, devaient envahir le château de Blois, s'emparer des portes et se fortifier dans les cours et dans les bâtiments de service, tandis que les chefs forceraient l'entrée de la chambre du roi. Plusieurs requêtes en faveur du libre exercice des deux religions, du renvoi des Lorrains et de la réunion des Etats généraux seraient présentées au roi, que l'on tâcherait de convertir sans violence à la religion nouvelle et au sacrifice d'une partie de son autorité. La résistance du roi pourrait être punie de sa déposition, celle des Guises de l'exil, suivant l'arrêt des protestants de la confession d'Augsbourg, de la mort suivant les Calvinistes [2]. La Renaudie se faisait fort d'appuyer cette démonstration, en cas de besoin, avec une armée de 800 cavaliers et de 30 mille hommes de pied [3].

parait écrit d'après celui de La Planche (*Estat de France sous François II*, coll. du *Panth. litt.*, p. 238). Mais de Thou publie le discours en entier. Dupleix également (*Hist. de France*, 1628, t. III, p. 604). Ce sont sans doute des harangues à la façon de celles des héros de Tite-Live, car les deux textes ne se ressemblent nullement.

1. La Fredonnière, près de Mondoubleau (Loir-et-Cher).

2. Voyez notamment le langage prêté par Sturm à Hotman (Étude sur François Hotman publiée par M. Dareste dans la *Revue historique*, 1876).

3. Lettre orig. de Chantonay à Philippe II, du 19 mars 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 42). — Lettre du même au cardinal Granvelle, du 3 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 47 v°). — Lettre de Chantonay au duc de Cessa (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 45). Cette lettre, moins détaillée que les autres lettres de Chantonay, est cependant très importante à con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La levée de boucliers fut fixée au 6 mars[1] et la réunion au château de La Fredonnière, en Blaisois[2].

Les chefs se divisèrent les provinces où ils devaient lever des troupes. La Gascogne échut au seigneur de la Mothe-Castelnau de Chalosse ; le Béarn à Mazères ; le Limousin et le Périgord à Du Mesnil ; le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois à Maillé de Brezé ; l'Anjou et le Maine à La Chesnaye ; la Normandie à Sainte-Marie ; la Picardie à Cocqueville ; la Champagne, la Brie et l'isle de France à Ferrières-Maligny le cadet ; la Provence et le Languedoc à Chasteauneuf et à Mouvans ; le Dauphiné à Montbrun[3]. Avant de se séparer, les conjurés adoptèrent comme signe de ralliement « un esteuf my partie de blanc et de noir[4] » et pour mot d'ordre de « eulx saisir des personnes de MM. de « Guise, leur faire rendre compte des grands torts et « griefs qu'ils avoient fait au roy et faire tenir les

sulter à cause de la précision des détails qu'elle contient. — Tornabuoni est plus abrégé, mais confirme les révélations de Chantonay (*Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 409).

1. 15 mars suivant de Thou (1740, t. II, p. 762) ; 10 mars suivant La Planche (*Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 239). La date du 6 mars est donnée positivement dans la lettre de Chantonay au roi d'Espagne, du 19 mars 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 42). Ce qui prouve que cette indication est la vraie, c'est que, le 6 mars, la cour passa la journée dans les transes. Voyez plus loin. Cependant, dans une enquête sur les troubles de Lyon, que nous avons déjà citée, un témoin dépose que la conjuration devait éclater du 10 au 12 mars (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582).

2. De Thou, t. II, p. 765. La Fredonnière, près de Mondoubleau (Loir-et-Cher).

3. De Thou (1740, t. II, p. 762). — La Planche (*Estat de France sous François II*, p. 239).

4. Le Frère de Laval, *Histoire des troubles*, 1578, f. 108 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Estats [1]. » De grandes fêtes, occasionnées par une réunion du Parlement de Bretagne et par le mariage d'un seigneur de la province [2], avaient permis ce rassemblement sans éveiller l'attention du lieutenant du roi [3].

Le bruit de l'entreprise avait déjà été colporté en Allemagne. François Hotman, mis dans la confidence par un de ses beaux-frères, qui pratiquait la réforme, en parlait avec enthousiasme dans une lettre à Calvin [4] et recrutait des conjurés parmi les Français réfugiés à Strasbourg. Wolrad de Mansfeld et Grumbald, conseillers de l'électeur palatin, étaient disposés à entrer dans le complot, par haine du cardinal de Lorraine, et à y entraîner leur maître. Grumbach, Sturm et Hotman, après en avoir conféré ensemble à Heydelberg, le révélèrent, le 4 mars, à l'électeur, Frédéric III, et Hotman obtint de ce prince une lettre de créance pour le roi de Navarre et pour le prince de Condé [5]. Malheureusement la propagande,

1. Enquête sur les troubles de Lyon, du 8 septembre 1560 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582).

2. Le duc d'Estampes, gouverneur de la Bretagne, informé de cette circonstance, reçut l'ordre de tendre, deux mois après, un piège aux conjurés en célébrant une fête à Rennes (Lettre orig. du duc de Guise au duc d'Estampes, du 13 avril 1559 (1560); f. fr., vol. 20510, f. 86).

3. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 238. Le château de Nantes était une capitainerie appartenant au connétable qui y avait placé Sanzay (Travers, *Histoire du comté de Nantes*, t. II). Voilà pourquoi peut-être La Renaudie ne fut pas inquiété.

4. Lettre datée du 26 février 1560 et dont quelques passages sont publiés par M. Dareste (article sur Hotman dans la *Revue historique*, 1876).

5. Article de M. Dareste sur Hotman (*Revue historique*, 1876).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trop retardée, n'était pas conduite avec assez de discrétion.

La cour vivait dans une sécurité complète, le roi tout à la chasse, les Guises à leurs passions ambitieuses, les courtisans aux intrigues et aux plaisirs. Le 3 février[1], le roi partit de Blois pour Amboise sans se douter du complot qui se tramait à quelques lieues de sa résidence. Il cheminait à petites journées, de château en château, par la route la plus longue, celle qui traversait les forêts du nord du Blaisois. Ce voyage, depuis longtemps projeté, où le courre du cerf et la volerie absorbait chaque journée[2], devait durer jusqu'au 27 février[3]. Le 12, le cardinal de Lorraine reçut d'un prince allemand protestant[4], probablement le duc de Wurtemberg, le premier avertissement de la conjuration[5]. Les Guises montrèrent

La mission de François Hotman ne fut pas remplie avant la conjuration d'Amboise, comme le disent M. Dareste (loc. cit.) et M. de Laferrière (Introd. aux *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 76), mais au mois de juin suivant (Factum d'Hotman ; Vc de Colbert, vol. 16, f. 70).

1. Lettre de Chantonay du 19 février (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles). La chancellerie était restée à Blois et s'y trouvait encore le 18 février (Lettres patentes signées du roi de cette date ; Arch. nat., vol. X1 A 8623 et f. fr., vol. 25726, f. 11).

2. La Planche, p. 246.

3. Lettres de Chantonay, du 17 janvier et du 19 février (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles).

4. Plus tard, à la nouvelle de la découverte du complot, Hotman accusa Sturm d'indiscrétion vis-à-vis de son secrétaire Gomont. Il invoquait à cet égard le témoignage de Desmazures, secrétaire de la cour de Lorraine, et de Jean de Monluc, évêque de Valence. Sturm repoussait l'accusation et la renvoyait à Hotman (Étude de M. Dareste sur Hotman publiée dans la *Revue historique*, 1876).

5. C'est probablement cet avertissement que le roi mentionne dans sa lettre au parlement de Paris, du 8 mars (*Mémoires de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'abord une confiance en leurs propres forces qui abusa la cour[1]. Cependant, le 19 février, de Montoire, le cardinal de Lorraine envoya à Mathieu de La Thuillerie, seigneur de Coignet, ambassadeur de France en Suisse, l'ordre de « faire attraper » La Renaudie « à quelque prix que ce soit » ou au moins de mettre des espions « à sa queue[2] ». Malgré son activité, Coignet ne put recueillir aucun renseignement précis et les Guises restèrent quelques jours dans l'incertitude. Mais la difficulté de saisir le corps d'une conjuration, qui comptait autant de complices

Condé, t. I, p. 336). Le fait de l'avertissement envoyé par un prince protestant est certifié dans la lettre de Chantonay au card. Granvelle, du 3 mars 1560, que nous citons plus loin, et dans celle de Chantonay à Philippe II, du 19 mars (Arch. nat., K. 1493, n. 42). La Place (*Estat de religion et république*, p. 32) et de Thou (t. II, p. 762) ont dit que les Guises avaient reçu d'autres avertissements, mais nous n'avons trouvé que la trace de celui-ci. Cependant, le connétable, dans la communication qu'il fit plus tard au Parlement (voyez plus loin), dit en propres termes : « ..... De quoy « led. seigneur roy avoit advertissement tant de la part du roy « d'Espagne, son beau-frère, de ses serviteurs et amys qu'il a en « Allemagne, du duc de Savoye, son oncle, que de l'évesque « d'Arras, qui a authorité au Pays-Bas soubz la duchesse de « Parme. » (Coll. du Parlement, vol. 81). Nous relatons plus loin (p. 153) la communication faite de la part de l'évêque d'Arras. — L'ambassadeur vénitien Michieli parle d'un avis qui aurait été envoyé aux Guises dès le commencement de janvier, mais il l'antidate évidemment (Lettre du 28 mars ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 32).

1. C'est ce qui a fait dire à tous les historiens que les Guises s'étaient d'abord montrés incrédules sur le fait de la conspiration. Voyez La Planche, p. 246.

2. Cette lettre est publiée par M. Mignet dans le *Journal des Savants*, 1857, p. 420. Elle y est désignée comme tirée du vol. 759 de la coll. Saint-Germain français. Nous l'y avons vainement cherchée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que de mécontents, ne les aveuglait pas sur la gravité de l'attaque.

En sortant de Nantes, La Renaudie vint à Paris et y conféra avec le prince de Condé et avec Antoine de La Roche-Chandieu, un des ministres protestants les plus influents du parti [1]. Le prince et la princesse donnaient, dans la ville la plus catholique du royaume, l'exemple des licences calvinistes. Le bruit s'étant répandu que la princesse mangeait habituellement de la viande en carême, la Sorbonne lui dépêcha deux docteurs pour lui faire des réprimandes. Les deux Sorbonnistes furent reçus par un gentilhomme picard, nommé Séchelles, qui les présenta à la princesse avec ce commentaire sur leur embonpoint : « Madame, « messieurs de Sorbonne ont eu crainte que fussiez « en peine de recouvrer de la chair ce quaresme, et, « sur ce, voicy deux gras et gros veaux qu'ils vous « envoyent [2]. »

La Renaudie réunissait habituellement ses complices à Vaugirard [3] et logeait dans le quartier Saint-Germain-des-Prés, chez un avocat, nommé Pierre des Avenelles, qui « faisait profession de l'Evangile [4]. » De cet asile, où il vivait caché, l'intrépide capitaine dirigeait toute la conjuration. Ses démarches, ses fréquentes entrevues avec des étrangers suspects, surtout avec La Roche-Chandieu[5], le mystère de leurs conférences exci-

1. De Thou, t. II, p. 762. — Voyez aussi La Planche, p. 240.
2. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 245.
3. *Lettres de Pasquier* (liv. IV, lettre 4).
4. Dupleix est le seul historien qui donne tous les noms de des Avenelles (*Hist. de France*, 1628, t. III, p. 607).
5. Aubigné, *Hist. universelle*, 1626, coll. 125.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tèrent les soupçons de maître Avenelles. Il interrogea son hôte, lui arracha une partie de son secret et devina le reste. « De prime face il loua et approuva le « tout, voire jusques à offrir et jurer d'employer sa « personne et ses biens pour une chose tant saincte « et équitable. Mais comme l'affaire prenoit long « traict, ses bouillons aussi diminuoyent[1]. » Bientôt il s'épouvanta d'une telle confidence; il jugeait la conspiration criminelle, craignait la vengeance de Dieu et plus encore celle des Guises[2]. Pour mettre sa conscience et sa vie à l'abri des peines de l'un et de l'autre monde, peut-être aussi pour faire sa fortune, il se rendit[3] chez un maître des requêtes, L'Allemand de Vouzay, familier du cardinal de Lorraine, et lui révéla son secret. Le maître des requêtes ni Milet, secrétaire du duc de Guise, n'ajoutèrent foi à la dénonciation. Cependant Milet se cacha dans le logis de l'avocat et fut témoin de tant de préparatifs mystérieux qu'il conçut des soupçons à son tour. Il partit en poste avec Avenelles pour la cour.

Avenelles et Milet rejoignirent le cortège royal à neuf lieues de Blois, vers le 20 ou le 21 février[4], et entretinrent de leurs découvertes le cardinal de Lorraine. L'avocat, vieilli au palais, ne connaissait aucun

1. La Planche, p. 246.
2. De Thou, t. II, p. 763.
3. La Planche parle d'un jeune Italien qui était aussi dépositaire de son secret (*Estat de France sous François II*, p. 246). Peut-être craignait-il les révélations de l'Italien.
4. Nous ne savons pas exactement le jour de la rencontre de des Avenelles et de la cour, mais il est évident qu'elle ne dut précéder que de très peu de jours, un ou deux jours peut-être, la retraite du roi à Amboise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des capitaines qu'il avait entrevus avec La Renaudie. Cependant il retrouva dans ses souvenirs le nom d'un seigneur dont le frère vivait à la cour, à la suite du duc de Nevers. Ce capitaine, pressé de questions, avoua l'objet de la conjuration et en nomma les auteurs[1]. Quant à maître Avenelles, après avoir tiré de lui tous les éclaircissements qu'il pouvait donner, le duc de Guise l'envoya en prison. Plus tard, il le délivra et lui fit remettre 400 écus[2]. L'avocat se retira en Lorraine et y obtint, à la recommandation de ses nouveaux protecteurs, une bonne charge de judicature. Ce n'était pas, dit de Thou, un délateur vulgaire; il avait du savoir, pratiquait la réforme et lui resta fidèle[3].

Aussitôt averti, le duc de Guise fit tourner bride au roi et le conduisit à Amboise, « petite ville fort « serrée que peu de troupes peuvent défendre et qui « a d'ailleurs un château assez grand et bien fortifié[4]. » Le 25 février, le roi informe le connétable de Montmorency de la « très meschante et malheureuse cons- « piration où il n'alloyt de rien moins, dit-il, que « d'attenter à la personne de la royne, ma mère, la « myenne propre, celle de mes freres et des princi- « paulx de ceulx qui sont auprès de moy et de là venir « à toute la subversion de l'Estat de mon royaulme[5]. »

1. *Mémoires de Castelnau,* liv. I, chap. 8. Ce fait est confirmé par La Planche et presque tous les historiens.

2. La Planche, p. 246. Suivant La Place, il aurait reçu 12 mille livres.

3. De Thou, t. II, p. 775.

4. De Thou, liv. XXIV, édit. de 1740, t. II, p. 753. Throckmorton nous apprend que le roi arriva à Amboise le 22 février (Forbes, t. I, p. 334).

5. Lettre originale; f. fr., vol. 3157, f. 1. Cette lettre est publiée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine prient le connétable de les aider à sauver le roi[1], et le duc, en son privé nom, lui adresse son lieutenant, Melchior des Prez, seigneur de Montpezat, avec une mission de confiance[2]. Le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, retenait à Vincennes sous les verrous trois personnages suspects, Anselme de Soubcelles, gentilhomme du roi de Navarre, arrêté quelques mois auparavant à Reims[3], Robert Stuart, de la maison du prince de Condé[4], accusé de l'assassinat du président Mynard, et un troisième personnage, dont on dissimulait le véritable nom sous la qualification de vicomte de Saint-Aignan[5]. Le roi les demanda instamment pour obtenir de nouveaux éclaircissements « avec

dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 332, in-4°. Remarquons que, dès le premier jour, les Guises, qui dictent les lettres du roi, s'efforcent de donner le change sur l'objet de la conjuration. Elle était dirigée contre eux, mais ils affectent de dire et de faire dire qu'elle visait le roi et la famille royale. Cette habile manœuvre n'échappa pas à l'ambassadeur d'Espagne (Lettre de Chantonay à Granvelle, du 3 mars 1560; Recueil conservé aux archives de Bruxelles).

1. Lettre originale, du 25 février 1559 (1560) (f. fr., vol. 3157, f. 3).

2. Lettre originale avec p.-s. autographe, datée du 25 février 1559 (1560) (f. fr., vol. 3157, f. 11).

3. Sur ces trois personnages voyez les notes de Secousse, (*Mémoires de Condé*, in-4°, t. I, p. 334 et 335). Soubcelles avait été compromis dans une sédition à Paris (Lettre de Chantonay, du 8 mars; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 48 v°).

4. Cette qualité lui est donnée dans une lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, en date du 8 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 48 v°). Sur Robert Stuart, voyez les notes de Secousse dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 317.

5. Secousse doute que ce fût Hercule de Saint-Aignan des Marets (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 335, note).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« telle et si seure garde qu'il n'en puisse arriver « inconvénient[1]. » Les prisonniers, conduits à travers des chemins détournés par le prévôt de la connétablie et par un détachement de 60 à 80 archers, arrivèrent à Amboise le 2 ou le 3 mars, déguisés et le visage recouvert de taffetas noir[2]. Les deux premiers subirent « la gehenne par cinq ou six fois tout ce qu'ils « ont su porter », avec tant de violence que Stuart eut un bras brisé. Le troisième fut traité avec honneur, enfermé dans « une bonne chambre bien « tapissée » et servi avec de la vaisselle d'argent. Bientôt le bruit se répandit que le vicomte de Saint-Aignan n'était autre que le frère du comte d'Arran[3].

Le vendredi, 1er mars, à la suite d'une de ces plaintes contre la reine d'Angleterre que la terreur dictait au cardinal de Lorraine, Chantonay lui communiqua de nouvelles révélations, qu'il venait de recevoir

1. Lettre publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 332, in-4°.

2. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 6 mars 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16).

3. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 8 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 48 v°). — Lettre de Throckmorton à lord Cecil, du 7 mars (Forbes, t. I, p. 352). — Nous citerons souvent de préférence le recueil de Forbes, *A full view of the public transactions in the reign of the Queen Elizabeth*, 1740, 2 vol. in-fol., parce que les lettres de Throckmorton y sont publiées intégralement, tandis qu'elles ne sont qu'analysées et souvent très incomplètement dans les *Calendars*. — Dans sa lettre du 19 mars à Philippe II, Chantonay ne présente l'identité du comte d'Arran que comme un on-dit justifié par les honneurs qui sont rendus à ce personnage (Arch. nat., K. 1493, n° 42). — Michieli ne se prononce pas sur l'identité des trois prisonniers, mais il les signale comme trois hommes de grande importance (Lettre du 6 mars ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Flandre, du cardinal Granvelle[1]. Les découvertes sur l'objet et le plan de la conjuration, sur les noms des coupables et sur le jour de l'attaque, fixé au 6 mars, se succédaient d'heure en heure, mais n'apprenaient pas aux Guises de quel côté venait le danger. Le duc et le cardinal se sentaient entourés d'ennemis invisibles. Leur activité s'épuisait dans le vide, tandis que les conjurés déjà connus, La Renaudie, Castelnau, Mazères, restaient insaisissables et travaillaient dans l'ombre. Le duc de Guise, avec le coup d'œil et le sang-froid d'un grand capitaine, envoya des officiers de confiance dans les provinces pour lever des troupes et pour appeler tous les gentilshommes au secours du roi. Il commanda aux gouverneurs d'arrêter les gens d'armes ou de pied qui se dirigeraient du côté d'Amboise, de dissiper les rassemblements et de faire bonne garde dans les villes. Philibert de Marcilly, s. de Cypierre, puis le maréchal de Vieilleville furent dépêchés à Orléans, Louis de Beuil, comte de Saucerre, à Tours, le maréchal de Thermes à Blois, le duc de Montpensier à Angers, le comte de La Rochefoucauld à Bourges, Charles de Coucy de Burie à Poitiers, le duc de Nevers en Champagne[2]. Plusieurs étaient suspects, mais le duc les éloignait avec d'autant plus d'empressement. Il ne gardait à Amboise qu'un petit nombre de gens de marque, parmi lesquels le prince d'Este, le comte de La Mirandole et

1. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 3 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 47 v°). Chantonay ne mentionne aucune communication précédente qu'il aurait été chargé de faire à la cour de France.

2. De Thou, t. II, p. 768 et 769.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jacques de Savoie, duc de Nemours, que l'ambition et surtout l'amour liaient à la maison de Guise[1].

Le 6 mars, la cour passa la journée dans les transes. « La terreur, dit Chantonay, était aussi « grande que s'il y eût eu une armée aux portes du « château. » Craignant d'heure en heure l'attaque des conjurés, le duc fit tenir les moindres serviteurs du roi en armes sur les remparts et les chevaliers de l'ordre à la garde des portes. Le cardinal de Lorraine lui-même revêtit une cotte de mailles. Nul étranger n'était admis dans la ville. Les officiers du roi, qui demandaient passage à l'entrée ou à la sortie, étaient obligés de justifier de leur charge. Jamais ville menacée d'un assaut n'avait été gardée avec plus de sollicitude. A l'entrée de la nuit, les terreurs redoublèrent. Les princes, les chevaliers de l'ordre, les gentilshommes d'un dévouement éprouvé veillèrent, les uns dans la chambre de la reine, les autres dans les appartements des Guises[2]. Le lendemain, les précautions continuèrent. Le duc de Nemours et le comte de La Mirandole hasardèrent une reconnaissance dans la forêt. Après deux jours de guet, ne voyant pas d'ennemis, les Guises passèrent à une extrême confiance. Les courtisans rougirent de leurs terreurs et se

1. Le duc de Nemours était l'amant heureux de la duchesse de Guise et cherchait à se dégager des promesses de mariage qu'il avait faites à Françoise de Rohan, cousine germaine de Jeanne d'Albret. C'en était assez pour le rendre ennemi du roi de Navarre. Nous préparons une étude sur cet incident galant de la cour des Valois.

2. Lettre du cap. Mathieu à Antoine de Noailles, du 18 mars 1559 (*Cabinet historique*, 1873, p. 235).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moquèrent des avertissements menaçants[1]. Le roi sortit « à la volerie » du côté de Chenonceaux, à peine escorté de quelques seigneurs, montés sur leurs grands chevaux, suivi de pages qui tenaient des chevaux d'Espagne ou turcs de réserve. Un seul homme à la cour restait pénétré de crainte, c'était le cardinal de Lorraine. Quelque temps auparavant, à Rome[2], il était allé, déguisé, consulter un juif sur son horoscope et l'astrologue lui avait prédit sa mort pour l'année 1560[3].

Le duc de Guise, malgré son assurance apparente, n'était pas moins anxieux que le cardinal. Habitué à payer d'audace, il essayait d'intimider les conjurés qui pouvaient se dissimuler à la cour. Il annonçait que tous les coupables, capitaines ou soldats, seraient punis de mort sans rémission. L'ambassadeur d'Espagne, quoique fort mal disposé pour eux, observe que cette férocité contrastait avec la modération que prêchaient les chefs du complot[4]. Le chancelier Olivier,

1. Lettre originale de Chantonay à Philippe II, du 19 mars (Arch. nat., K. 1493, n° 42). — Lettre de Chantonay à Granvelle, du 8 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 48 v°). — Lettre de Throckmorton à lord Cecil, du 7 mars (Forbes, t. I, p. 352).

2. Le texte porte *Rouen*, mais M. le comte de Laferrière, qui a vu l'original de cette lettre de Chantonay aux archives de Vienne, constate qu'il faut lire *Rome* (Introduction aux *Lettres de Catherine de Médicis*, p. 70).

3. Lettre de Chantonay, du 10 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 51). — Lettre de Throckmorton à lord Cecil, du 9 mars (Forbes, t. I, p. 356).

4. Lettre de Chantonay, du 3 mars 1560, au cardinal Granvelle, copie (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 47 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

troublé par les menaces de vengeance des Guises, inclinait à la clémence. Il convertit la reine mère à ses desseins et fit ajourner les mesures de rigueur. Le cardinal de Chastillon et l'amiral Coligny, aux premiers bruits de l'attentat[1], à la fin de février, avaient été mandés à la cour[2]. Catherine les consulta, d'abord en

1. Le cardinal de Chastillon et l'amiral de Coligny étaient restés étrangers à la conjuration d'Amboise (Lettres de Calvin à Coligny du 16 avril; Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 382. — Sic Brantôme, t. IV, p. 290). Depuis que le roi avait imposé à la cour le gouvernement des Guises, les Chastillons s'étaient soumis et ne se montraient pas les moins empressés auprès des favoris lorrains. « Tout est réduit, écrit Chantonay dans une lettre un peu « antérieure à la conspiration d'Amboise, sous les ailes de la « maison de Guise; voire sont ici le cardinal de Chastillon « et l'amiral en leur suite, comme ils fussent esté après ledit con- « nétable. Je crois bien que chacun a sa pensée, mais il n'y a « nulle démonstration. Tant se conforme-t-on à suivre qui a le « crédit. » (Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 17 janvier; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 37 v°). — Lettre du même à Philippe II, du 17 janvier (Orig. espag., Arch. nat., K. 1493, n° 30).

D'Andelot arriva à la cour assez longtemps après ses frères, le 16 mars, le même jour que le prince de Condé (Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 18 mars; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54). Il fut froidement accueilli (Lettre du même au card. Granvelle, ibid., f. 56).

Les trois Chastillons surent garder une indifférence apparente. Pendant leur séjour à Amboise, ils adressèrent plusieurs lettres au connétable de Montmorency, leur oncle. Ils n'y parlent de la conjuration que sur un ton de reproche à l'adresse des coupables et ne montrent pas de commisération aux suppliciés (Lettres publiées par le comte Delaborde dans *Gaspard de Coligny*, t. I, p. 426 et suiv.). Il est vrai que ces lettres tombèrent entre les mains du duc de Guise (puisqu'elles sont imprimées dans les *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 460 et suiv.) et que les Chastillons avaient peut-être prévu cet accident.

2. M. Delaborde a prouvé que Coligny fut appelé à Amboise le 20 ou le 21 février et qu'il y était arrivé le 24 (*Gaspard de Coligny*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

secret, puis les appela publiquement au conseil. Coligny critiqua la mauvaise administration de l'État et proposa le libre exercice de la religion réformée[1]. Le cardinal de Lorraine se résigna, pour éloigner le danger, à obéir à ces remontrances. Le 8 mars, le roi promulgua, en attendant la réunion d'un concile général, un édit favorable à la liberté des cultes, sans excepter de l'amnistie que les ministres et les fauteurs de la rébellion[2]. La reine exigea que par exception tous les membres du conseil, qui avaient voté l'édit, y apposassent leur signature, afin de profiter de la popularité des Chastillons[3]. La nouvelle mesure fut enregistrée par le Parlement de Paris sur les réquisitions de l'avocat général Bourdin le 11 mars[4]. Aussitôt après la publication de l'édit, les Chastillons voulurent se retirer, mais ils furent retenus par mesure de pru-

t. I, p. 425). M. Paillard, dans un mémoire que nous citons plus loin, exprime l'avis que le cardinal de Chastillon y était arrivé avant son frère.

1. La Planche a longuement analysé l'avis de Coligny (*Estat de France sous François II*, p. 237). De Thou a suivi, en l'abrégeant, le récit de La Planche (t. II, p. 764).

2. Cet édit est publié par Isambert, *Recueil des anciennes lois*, t. XIV, p. 2, et dans les *Mémoires de Condé*, p. 9. Il excita le scandale de l'ambassadeur d'Espagne (Lettre de Chantonay, du 10 mars 1560; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 51). M. Paillard fait observer combien, sous des apparences généreuses, il est au fond peu favorable aux réformés. L'édit fut publié à son de trompe dans Paris (Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 794).

3. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 248.

4. L'acte d'enregistrement est daté du 11 mars et nous apprend que l'édit est du 8 mars (Bibl. nat., coll. du Parlement, vol. 81, f. 213). Le texte imprimé ne porte, suivant l'usage, que la date du mois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dence[1]. Malgré leur empressement à servir la reine, la fermeté de leurs sentiments religieux dissimulée sous un masque de bronze, leur abord peu communicatif les rendait suspects au roi[2].

Cependant La Renaudie, informé du changement de résidence du roi, convoqua ses complices à La Carretière[3], en Anjou, pour le 4 mars[4]. L'assemblée décida que l'exécution du coup de main serait retardée. La découverte du complot avait fait abandonner la comédie de la requête au roi. Le 15 mars, La Renaudie, Castelnau et Mazères devaient se réunir au château de Noizay[5], près de Tours, et, le 16 au matin, diriger leurs soldats à la file vers Amboise. Jean de Maligny et son frère, Edme de Maligny, connus parmi les conjurés, le premier sous le nom de Saint-Cyr, le

1. Lettre de Gilles de Noailles à l'évêque de Dax, Amboise, 13 mars 1559 (1560); *Cab. hist.*, 1873, p. 231. — Lettre de l'ambassadeur Michieli, du 15 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16).

2. Lettre de Chantonay à Granvelle, du 18 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 56). — Sur l'abord froid des Chastillons voyez l'indication de quelques documents dans un mémoire sur François de Montmorency que nous avons publié (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. VI).

3. La Planche et après lui tous les historiens impriment *La Carrelière*. Or, il n'existe, de ce nom, qu'un petit hameau en Poitou. La Carretière, au contraire, est dans l'arrondissement d'Angers, à portée de Nantes, où étaient restés beaucoup de conjurés, et d'Amboise.

4. De Thou, t. II, p. 764. — La Planche dit que le rendez-vous à La Carretière avait été fixé au 2 mars (*Estat de France sous François II*, p. 249).

5. Le château de Noizay (Indre-et-Loire) appartenait à la femme du s. de Raunay, l'un des conjurés (Note de M. Lalanne, dans Brantôme, t. III, p. 182).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

second sous celui de Le Boys[1], deux des plus hardis gentilshommes du prince de Condé, étaient chargés d'introduire 60 hommes dans les maisons de la ville et 30 dans le château. Le prince de Condé, « sur « l'heure du disner, devait aller droit au chasteau », se saisir des portes, désarmer les partisans des Guises et arborer, au plus haut de la tour, un signal pour appeler ses autres capitaines, restés en embuscade dans la forêt. Les uns devaient entrer par la porte du parc, les autres par une brèche de la muraille. « Ce « faict, le prince devait parler[2]. »

Ces projets ne restèrent pas longtemps cachés aux Guises. L'argent, les faveurs, les promesses, le cardinal mettait tout en œuvre pour obtenir des délations. L'un des chefs, séduit ou terrorisé, le s. de Lignières, gentilhomme du Bourbonnais, trahit ses complices et révéla à la reine mère le nouveau plan et les rôles des conjurés. Aussitôt le duc de Guise changea la garde du roi et fit murer les portes du jardin[3]. Les aveux de Lignières lui permettaient de prévenir ses ennemis. Il était entouré de gentils-

1. Enquête sur les troubles de Lyon, du 8 septembre 1560 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582). M. de Bastard, dans sa consciencieuse étude sur Jean de Ferrières, ne paraît pas avoir connu cette pièce. Nous ne pouvons donc connaître son opinion sur les faux noms des deux Maligny. D'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, 1626, col. 126, rapporte comme nous le rôle du faux Saint-Cyr et du jeune Maligny.

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 249. Chantonay, dans une lettre du 3 mars, datée d'Amboise, confirme une partie de ces détails (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 47 v°).

3. Lettre de Chantonay, du 10 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 51).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hommes fidèles, qui, à la nouvelle du danger du roi, étaient accourus à son service. Il envoya une compagnie, guidée par un archer de la garde du pays de Vendomois, à La Fredonnière, où les conjurés avaient dû se réunir lorsque la cour était à Blois. François et Magdelen de Constance s'étaient enfuis en apprenant la découverte de la conjuration. On arrêta le sire de Dauvines avec une vingtaine de ses complices. Dans les châteaux du voisinage les soldats surprirent des détachements qui n'attendaient qu'un signal pour se mettre aux champs et des dépôts d'armes blanches qui servirent aux défenseurs du roi [1].

Cependant les capitaines remplissaient leur mission dans les provinces. A peine arrivé à Tours, le comte de Sancerre fut averti par un marchand que les villages voisins étaient remplis de soldats déguisés. Le 11 mars, au soir, il captura « dix « hommes bien armés » et plusieurs coffres pleins de pistolets dans une « cassine » près de la ville. Plus loin, il attaqua une autre troupe, la mit en déroute et fit neuf autres prisonniers, parmi lesquels deux ou trois capitaines de gens de pied [2]. Le 14 mars, il apprit que des gens d'armes bien montés s'introduisaient à la file dans le faubourg de La Riche et se logeaient

1. De Thou, t. II, p. 765, d'après La Planche, p. 250. — Lettre de Tornabuoni au duc de Florence, en date du 23 mars (*Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 409). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 15 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16).

2. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 13 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 52). — Lettre du même à Philippe II, du 19 mars (Arch. nat., K. 1493, n° 42).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à l'auberge de la Galère[1]. Il marcha au-devant d'eux avec une compagnie de 50 hommes et rencontra Jacques de la Mothe, baron de Castelnau en Chalosse[2], et les capitaines Mazères, de Raunay, Garreau, Lavignac et Yvron[3], armés de pied en cap par dessous leur manteau et suivis de 30 soldats. Au premier qui-vive Castelnau entra en pourparlers, dit qu'il allait à la cour avec son train pour présenter une requête au roi et repoussa le reproche de s'être mis en révolte. Sancerre, au nom de sa commission, voulut le retenir prisonnier. Castelnau cria à l'aide; les deux troupes se heurtèrent; Sancerre fut légèrement blessé[4], et la compagnie royale, débordée par les soldats qui sortaient des maisons, fut obligée de battre en retraite « plus tost que le pas », au bruit des coups de pistolet tirés sur ses derrières. En traversant la ville, Sancerre appela du secours, mais toutes les portes se fermèrent devant lui. Seul, un boulanger sortit de sa maison et y rentra précipitamment quand il vit les gens du roi. Le capitaine des Guises expédia immédiatement un messager à Amboise, chargé d'exposer qu'il était bloqué par les conjurés, dans une position d'autant plus périlleuse que les habitants de Tours s'étaient prononcés contre lui.

Au lieu de prendre possession de la ville, qui était sans défense devant lui, Castelnau recula à son tour,

1. Lettre de Throckmorton à la reine, du 29 mars 1560 (Forbes, t. I, p. 376).

2. Dupleix seul nous donne les noms et prénoms de ce seigneur (*Hist. de France*, 1628, t. III, p. 606).

3. Lettre de Throckmorton, du 21 mars (Forbes, t. I, p. 376).

4. Lettre de Tornabuoni, du 13 mars (*Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 409).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conduisit sa compagnie du côté de Saumur, passa la Loire et se rendit pendant la nuit avec Mazères au château de Noizay, le rendez-vous général des conjurés. A l'arrivée du message de Castelnau à Amboise, le maréchal de Saint-André fut envoyé à Tours avec quelques capitaines italiens et 300 cavaliers choisis. Entre temps, la ville avait fermé ses portes aux soldats de tous les partis; mais Saint-André n'eut qu'à se présenter pour faire reconnaître l'autorité du roi [1].

L'échec de Sancerre, grossi par les bavardages de ses soldats, troubla la quiétude des courtisans. Chacun crut voir apparaître, l'épée à la main, les conjurés qu'il avait vainement attendus le 6 mars. Le duc de Guise, à l'improviste, fit reprendre les armes à ses gens, renvoya les chevaliers de l'ordre à la garde des portes et les officiers du roi sur les remparts. Comme d'autres grands capitaines, qui n'ont montré de l'hésitation que dans la guerre civile, il se laissait gagner par l'effarement général. Sa fermeté et son sang-froid paraissaient ébranlés. Il donnait des ordres qu'il révoquait un instant après pour en donner de nouveaux, suspectait la fidélité de ses défenseurs les plus dévoués et décourageait les autres par ses soupçons. « C'est merveille de voir, écrit Throckmorton, quelle « terreur panique montrent ces capitaines qui, en

1. Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 18 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54). — Lettre du même à Philippe II, du 19 mars (Arch. nat., K. 1493, n° 42). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 16 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16). — La Planche raconte avec détails et très exactement l'incident de Tours.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« d'autres temps, n'ont pas été effrayés par de « grandes armées de cavaliers, de gens de pied et par « la furie des canons. Je n'ai jamais vu de gens plus « terrifiés et qui s'abandonnent davantage. Ils ne « savent quels sont leurs amis ni leurs ennemis. Ils « donnent des ordres, puis des contre-ordres et « suspectent tous ceux qu'ils emploient[1]. »

Cependant la grande armée des conjurés s'avançait sur Amboise sans éclaireurs, sans commandement, au hasard, suivant le caprice des chefs improvisés de chaque bande, dans un désordre qui révélait son organisation incomplète. Ils marchaient par groupes de 25 à 50 hommes[2], la plupart mal armés, comme s'ils n'avaient eu qu'à paraître pour faire évanouir le fantôme de gouvernement du grand duc François. Le 15, les portes du château furent rigoureusement fermées jusqu'à quatre heures du soir, et les ducs d'Aumale, de Nemours, le prince d'Este, frère de la duchesse de Guise, et le grand prieur de Lorraine, frère du duc de Guise, furent envoyés en reconnaissance dans la campagne. Le soir, des pages de la vénerie, en faisant le bois pour la chasse du roi, rencontrèrent une troupe confuse de 60 à 70 manants, armés d'arquebuses ou de hallebardes, conduits par trois ou quatre capitaines. Le

1. Lettre de Throckmorton à lord Cecil, du 15 mars 1560 (Forbes, t. I, p. 374). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 19 mars 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 42). — Lettre de Michieli, ambassadeur de Venise, du 20 mars (Mss., Dépêches vénitiennes, filza 4).

2. Ces attaques incessantes sont spécifiées dans une lettre du roi au connétable, du 19 mars (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 346). Le même jour, le duc de Guise écrivit au connétable presque dans les mêmes termes (f. fr., vol. 3157, f. 5).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duc de Nemours remonta immédiatement à cheval avec quelques gentilshommes, en demi-équipage de guerre, et les ramena au château « comme moutons ». Le roi leur parla d'une fenêtre, fit donner un écu à chaque homme et les remit tous en liberté, excepté les quatre capitaines qui les commandaient. L'un d'eux, même, gravement blessé à la tête, reçut cinq écus [1]. Mais ces malheureux refusèrent de se retirer sans avoir présenté leurs doléances. Ils paraissaient assurés du succès de la conjuration et prétendaient que la ville d'Amboise était enfermée, comme dans un cercle de fer, au milieu de leurs corps d'armée. Soldats et capitaines, fanatisés par les meneurs, parlaient d'une armée de 50 mille hommes, dont ils ne formaient que l'avant-garde. Tous protestaient de leur dévouement au roi, demandaient le libre exercice de la réforme et le renvoi des Guises, sous l'administration desquels ils ne croyaient pas à la liberté de conscience. Les papiers, trouvés dans les hardes des capitaines, révélèrent une partie du plan d'exécution. Les chefs avaient pour instruction de mettre la main sur les finances du roi et sur les trésors des églises, afin de suffire aux frais de l'entreprise. A l'aide de ces ressources, ils devaient donner à leurs soldats des gages plus élevés que n'en touchaient les gens du roi [2]. Ces ordres étaient écrits en signes que le secrétaire d'État L'Aubespine réussit à dé-

1. Lettre de Throckmorton à la reine, du 21 mars (Forbes, t. I, p. 376). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 16 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16).

2. Voyez plus loin, à la fin du chapitre, quelques indications sur les gages des conjurés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chiffrer. On trouva aussi des rôles qui prouvèrent que la noblesse de Gascogne, du Lyonnais et de la Bretagne avait fourni le plus grand nombre des capitaines[1].

Les Guises avaient reçu l'avis que Castelnau, Raunay et Mazères s'étaient retirés à Noizay[2]. Le 16[3], au lever du jour, le duc de Nemours[4] paraît à l'improviste avec quelques cavaliers sous les murs du château. Raunay et le capitaine Mazères se promenaient sans armes hors des portes et de prime abord sont faits

1. Lettre de Chantonay, du 18 mars 1560, à Marguerite de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54). — Lettre du même à Philippe II, du 19 mars (Arch. nat., K. 1493, n° 42).

2. L'ambassadeur vénitien, Michieli, dans sa lettre du 28 mars, constate que Raunay avait fait à Noizay de grands amas de vivres pour chevaux et cavaliers (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 32).

3. Cette date est donnée positivement dans une lettre de L'Aubespine au connétable, du 19 mars (f. fr., vol. 3158, f. 54). Enfin Michieli, dans une lettre du 16 mars, rend compte de l'expédition de Noizay, ce qui prouve qu'elle ne saurait être postérieure à cette date (Mss., Depêches vénit., filza 4, f. 16). Cependant Chantonay place l'événement au 17 mars et de Thou au 15 (voir la note 2 de la page 169). On va voir du reste que la journée du 17 mars fut trop occupée à Amboise pour que Nemours et ses compagnons d'armes pussent aller à Noizay.

Il est très difficile d'arriver à une connaissance rigoureuse des dates avec les lettres des ambassadeurs étrangers. Les mots *hier, aujourd'hui, demain,* qui s'y rencontrent souvent, ne se rapportent pas à la date de la lettre, mais à la date du jour où le paragraphe est écrit. Chaque lettre est un journal, où les événements sont consignés au jour le jour, et ne contient, le plus souvent, aucun signe qui nous fasse connaître le jour où l'ambassadeur prend et quitte la plume. La date qui figure en tête de chaque pièce est toujours celle de l'envoi.

4. Vincent Carloix raconte que cette mission avait été d'abord proposée à Vieilleville qui la refusa (*Mémoires,* liv. VIII, chap. 4).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prisonniers. Castelnau rentre précipitamment et lève le pont-levis. Un combat s'engage et le duc de Nemours s'arrête devant l'impossibilité de forcer l'enceinte. Il l'entoure de gardes, leur laisse ses meilleures armes et revient à Amboise chercher du renfort. Castelnau, prévoyant un siège, dépêche un valet à La Renaudie pour lui demander des secours. Depuis son retour de Paris, l'intrépide chef de la conjuration parcourait les retraites du Blaisois afin de concentrer ses soldats. En même temps que le message de Castelnau, il reçut avis de ses complices d'Amboise que les plus braves, les mieux armés, parmi les gentilshommes fidèles au roi, suivaient Nemours au siège de Noizay et que la résidence royale restait sans défense. Sur-le-champ il prend la résolution de tenter une diversion et expédie à tous les groupes de conjurés, épars sur les bords de la Loire, l'ordre de se porter à marches forcées sur Amboise, avec ou sans armes, avec ou sans chefs.

En quelques heures le duc de Nemours reparaît sous les murs de Noizay, avec une troupe de plus de 500 chevaux[1], gentilshommes, pages, officiers ou domestiques de la maison du roi, de la vénerie ou de la fauconnerie. Castelnau, jugeant qu'il ne pourrait être secouru, demande à parlementer et ouvre ses portes. Nemours entre avec neuf de ses compagnons et reproche aux défenseurs de Noizay leur crime de rébellion. Castelnau répond qu'il n'a pris les armes que contre les Guises et pour obtenir la liberté de conscience. Enfin il capitule et Nemours lui jure, foi de prince,

1. Vincent Carloix réduit à 100 hommes les forces de Nemours (*Mémoires*, liv. VIII, chap. 5).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il ne lui en reviendra aucun mal, ni à ses soldats. Vainqueurs et vaincus, ceux-ci chargés de chaînes[1], reviennent à Amboise, et le duc de Guise, sans écouter les explications des deux partis, envoie Castelnau et ses complices, au nombre de 22 capitaines, rejoindre Mazères et Raunay dans les basses fosses du château[2].

Les ordres de La Renaudie arrivèrent à des heures différentes suivant la distance. Toutes les bandes obéirent et se mirent en campagne. Mais elles marchaient sans se concerter, sans essayer de s'éclairer et de se défendre l'une l'autre. Dans la soirée du 16, après le retour de Nemours à Amboise, dans la nuit, dans la journée du 17, des groupes armés parurent aux portes et vinrent se briser contre les remparts. La plupart des conjurés arrivaient fatigués par une longue route, avec l'insouciance de soldats sûrs de vaincre, s'étonnaient de n'être pas reçus en libérateurs, tiraient des coups de feu aux créneaux et s'enfuyaient dans les champs. Les gentilshommes du roi sortaient tour à tour en armes et ramassaient des prisonniers par 15, 20 ou 30 hommes. « Il semble, écrit l'ambassadeur « d'Espagne, que Dieu leur agite le sens, car ils se

1. Lettre de Michieli, du 4 avril (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 43).

2. Lettre de Chantonay, du 18 mars 1560, à la duchesse de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 16 mars 1560 (Mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 16). — Lettre du même à Philippe II, du 19 mars (Arch. nat., K. 1493, n° 42). — La Planche et de Thou et après eux tous les historiens ont raconté de la même façon l'arrestation de Castelnau (La Planche, p. 251) (De Thou, t. II, p. 768).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« laissent prendre comme si c'étoient enfants. » Dans les villages voisins d'Amboise, dans les maisons des champs on trouva des dépôts d'armes que personne ne tentait de défendre : « Cette canaille, dit Chantonay, a « ramassé toutes les armes, arquebuses et pistolets « qu'ils ont pu avoir, et, encoffrés et ballés, les ont « conduits à l'entour de cette ville icy ; tout cela est « découvert et saisi. Croyez, Madame [1], que c'est une « chose comme tel enchantement qu'il est impossible « de le décrire. Et sont ces malheureux si mal pour- « menés qu'ils viennent tous donner dedans le fillet, « sans savoir de leurs compagnons ni que l'emprise « est découverte ; et se suivent fil à fil [2]. »

Les compagnies de gens de guerre de profession ne montraient pas plus de fermeté. Deux capitaines résolus, La Mothe, chef d'une bande de soldats étrangers, et Bertrand Chandieu, frère du ministre de l'église de Paris, devaient faire leur jonction pendant la nuit du samedi au dimanche (16 au 17 mars) dans un faubourg, appelé le faubourg des Bonshommes, avec les sires de Coqueville et des Champs, qui s'y cachaient chez des bourgeois affiliés à la conjuration. Au lieu de profiter des ombres de la nuit, La Mothe et Chandieu arrivent au lever du jour et sont dépistés de loin par l'éclat de leurs écharpes blanches. Des bateliers, qui travaillaient sur les bords de la Loire, donnent par leurs cris l'éveil aux gens du château [3].

1. La lettre est adressée à la duchesse de Parme.

2. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 18 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54). — Lettre du même à Philippe II, du 19 mars (K. 1493, n° 42).

3. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant les conjurés pénètrent hardiment dans le faubourg et s'avancent jusqu'à un monastère, attenant à une chapelle, dite des Bonnes-Femmes, située au pied du rocher que couronne le château. Les capitaines peuvent encore s'y abriter et y rallier leurs soldats, mais ils ont l'imprudence d'éparpiller leurs forces et d'attaquer à la fois, avec 200 hommes[1], les corps de garde du faubourg et une des portes. Ce double mouvement les exposait au feu des arquebusades. Toute la cour était sous les armes, prête à combattre, les gentilshommes comme les soldats, plusieurs sans cuirasse et sans casque, armés seulement d'épées et de pistolets. Le roi restait seul avec les reines et les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Chastillon et de Guise. Le duc de Guise monte à cheval, fait ouvrir une des portes[2] et se précipite à la tête de ces troupes improvisées sur les ennemis. Au premier choc, deux conjurés sont abattus d'un coup de feu. Les autres, pris d'une terreur panique, s'enfuient précipitamment hors de la ville. Dans le désordre de la mêlée, une bande, perdue au milieu des défenseurs du roi, se

(Mss., dépêches vénitiennes, filza 4, f. 16). — *Sic*, La Planche, p. 256. — Nous croyons que c'est la première fois que le parti protestant arbora les couleurs blanches, qui, après la victoire de Henri IV, devinrent les couleurs de la monarchie.

1. Lettre de L'Aubespine au connétable, du 19 mars (f. fr., vol. 3158, f. 54). — Ce chiffre de deux cents hommes sous les ordres des capitaines conjurés est confirmé dans la lettre de Michieli citée dans la note précédente.

2. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 17 mars 1560 (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 16). La Planche a écrit que le duc de Guise n'avait pas osé donner l'ordre d'ouvrir les portes (p. 256). Il est formellement contredit par Jean Michieli.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sauve par son ardeur simulée contre les assaillants[1]. Guise les poursuit jusques dans la campagne et ramène 60 prisonniers[2].

Au retour de cette charge, le duc de Guise, averti que des bandes de cavaliers battent encore la campagne, jette de nouveaux coureurs en reconnaissance hors des murs. On prend 40 prisonniers, parmi lesquels, au grand étonnement de la cour, se trouvent un receveur des rentes du cardinal de Lorraine et un gentilhomme attaché au service de la princesse Marguerite[3]. Dans la soirée, le duc d'Aumale, de garde à une des portes, voit approcher une compagnie de 40 ou 50 hommes d'armes. Il les laisse arriver à portée et blesse l'un d'eux d'une arquebusade. Tous prennent la fuite sans se défendre autrement que par trois coups de pistolet qui ne touchent que la muraille. Le duc lance à leur poursuite des cavaliers qui ramènent un gentilhomme de l'Angoumois, le sire de Villemongis,

1. Ce fait est rapporté par d'Aubigné qui le tenait de son père (*Hist. univ.*, 1628, col. 128).

2. Cette attaque est racontée par La Planche (p. 256) et par de Thou (p. 770) après les événements du 19 mars, ce qui donnerait à penser qu'elle leur est postérieure. Mais une lecture attentive du récit de La Planche, qui dit positivement que l'attaque avait été fixée à la nuit du samedi, prouve qu'elle leur est antérieure. Enfin L'Aubespine, dans une lettre au connétable, du 19 mars 1559 (1560) (f. fr., vol. 3158, f. 54), Chantonay, dans ses lettres du 18 et du 19, Michieli, dans sa lettre du 17 mars, sans nommer les capitaines assaillants, parlent d'une attaque sur le faubourg des Bonshommes, qui se rapporte absolument à celle que nous venons de raconter, et la fixent au matin du 17 mars.

3. Lettres de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 17 et du 20 mars 1560 (Mss. ; dépêches vénitiennes, filza 4, f. 16 et 20).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frère de François de Beauvais, s^r de Bricquemault[1].

Le même jour le duc inaugure un système de défense plus rigoureux ; il divise la ville par quartiers et confie la garde de chaque quartier à un prince et à deux chevaliers de l'ordre ; il appelle des ouvriers à consolider les remparts et à recreuser les fossés. Toutes les portes sont bouchées, excepté la porte principale, et tous les ponts rompus, excepté celui qui traverse la Loire. L'entrée de la ville est armée d'un retranchement en forme de tambour muni d'embrasures, dans lesquelles il poste quelques arquebusiers et quatre petites pièces d'artillerie, retrouvées par hasard sur les murs d'un château du voisinage. Le duc met en réquisition toutes les farines et les fait emmagasiner en vue d'un siège ; il ordonne aux officiers de finances, installés dans la ville, de transporter leur caisse au château ; il organise des patrouilles commandées par un capitaine, qui devaient parcourir jour et nuit les rues, les remparts, les faubourgs, et maintenir en communication les corps de garde des portes. Ces mesures sont exécutées avec la discipline que le duc de Guise sait imposer à ses gens aux heures de grand danger et poursuivies même plusieurs jours après la victoire[2]. Enfin, il crée une

1. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 18 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54). — Lettre du même à Philippe II, du 19 mars (Arch. nat., K. 1493, n° 42). — Throckmorton, dans sa lettre du 21 mars, raconte ces événements de la même façon (Forbes, t. I, p. 376).

2. Lettres de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 17 et du 20 mars 1560 (Mss. ; dépêches vénitiennes, filza 4, f. 16 et 20).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nouvelle compagnie d'arquebusiers, spécialement attachée à la garde de la personne du roi, et en donne le commandement à Antoine du Plessis-Richelieu, ancien moine, devenu capitaine, aventurier prêt à servir de séide aux Guises[1].

La terreur des courtisans amplifiait le nombre des conjurés. Dans une lettre du 3 mars, Chantonay parle de 4,000 cavaliers et de 30,000 hommes de pied[2]. Un capitaine, dans une lettre à Antoine de Noailles, les évalue à 50,000 et plus[3]. L'ambassadeur florentin mentionne aussi le chiffre de 50,000 hommes[4]. Telles étaient les exagérations qui avaient cours dans l'entourage du roi. Les uns lui conseillaient de battre en retraite et de s'enfermer dans une ville forte avec les gentilshommes qui lui étaient restés fidèles, de préférence à Guise, en Picardie, où le duc avait accumulé depuis longtemps ses moyens de défense[5], d'autres de se laisser assiéger dans Amboise même ; mais le château n'avait ni assez de vivres, ni assez de munitions et pouvait être facilement cerné[6].

1. De Thou, liv. XXIV, édit. de 1740, t. II, p. 770. De Thou, écrivant d'après La Planche, a dit beaucoup de mal du capitaine Richelieu. Voyez la réfutation de Dupleix (*Hist. de France*, 1628, t. III, p. 608).

2. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 3 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 47 v°).

3. Orig., f. fr., vol. 6911, f. 314. Cette lettre est publiée dans le *Cabinet historique*, 1873, p. 235.

4. Lettre de Tornabuoni, du 23 mars (*Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 409).

5. Lettre de Tornabuoni, du 30 avril (*Négoc. dipl. avec la Toscane*, t. III, p. 415). — Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 16 juin 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 83).

6. Lettre de Chantonay, du 18 mars 1560, au cardinal Granvelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le « petit roy » devant lequel on agitait ces fantômes n'était pas capable de les affronter. La terreur, sous l'empire de laquelle s'affaissaient par moments les caractères des hommes de guerre les mieux trempés, le rendait capable de toutes les faiblesses. Marie Stuart, en quête d'un sauveur, obtint facilement, pour le duc de Guise, des lettres de lieutenant-général tellement amples qu'elles ressemblaient à une abdication du roi[1]. Le secrétaire d'État, Florimond Robertet, rédigea ces lettres à l'insu du chancelier et y inséra cependant la condition d'usage *de l'avis du conseil du roi*. Ollivier protesta quand il en eut connaissance et refusa de les sceller ; mais le roi et la reine lui dépêchèrent des ordres qui ne comportaient pas de remise, et les événements, survenus pendant les pourparlers, brisèrent la résistance du chancelier. Il voulut adresser lui-même des représentations au roi. François II montra, pour se dépouiller de l'autorité royale, une fermeté qu'il ne savait pas employer pour la défendre. Ollivier fit signer cependant au roi des lettres d'amnistie, qui arrachaient les accusés aux rigueurs du nouveau lieutenant général[2]. Les rôles saisis ou les révélations avaient appris aux Guises que la conjuration comp-

(Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 56). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 20 mars (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 20).

1. Ces lettres sont imprimées dans l'*Histoire de France* de La Popelinière, 1581, t. I, p. 156, dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 342, et dans les *Mémoires journaux* du duc de Guise, p. 457. Elles sont analysées avec détails par La Planche, p. 252.

2. Ces lettres sont imprimées dans le *Recueil des anciennes lois d'Isambert*, t. XIV, p. 24. Elles sont analysées avec détail par La Planche, p. 253.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tait cinquante capitaines de cheval ou de pied. Le 17 au soir, les gens du roi en tenaient déjà dix-huit sous les verrous qui avaient le droit de bénéficier de la générosité du roi[1].

Le même jour, François II adressa au cardinal de Lorraine une déclaration solennelle qui consacrait la prétention caressée par les Guises, la solidarité du roi et de ses ministres.

Mon oncle, il est assez cogneu qu'il a pleu à Dieu constituer et establir les premiers fondemens de l'Estat, couronne et monarchie de France, iceux par sa divine providence soustenir, conserver et augmenter. Puis naguieres, continuant sa clémence et bonté pour en tesmoigner une singulière protection, il a de nouveau esclaircy et descouvert, par plusieurs et divers endroicts et encores par aucuns des complices et participans, une occulte sédition et entreprise faite contre moy, mon Estat, plusieurs princes de mon sang et plus prochains serviteurs. A quoy, par la grace de Dieu, a esté sy diligemment pourveu que jespere lesdictes entreprises estre de présent rendues vaines, inutilles et sans effect; outre que telles meschantes et malheureuses entreprinses et machinations ne se pourroient longuement couvrir; ains de soy-mesme se rompent et dissipent; estant mesme le peuple de France de tout temps sy fidelle et affectionné à son prince qu'il se peult dire surmonter en ce toutes autres nations.

Et pour ce j'ay voulu et ordonné que tout mon peuple et sujets en fussent advertis tant par les évesques, curés, prescheurs que officiers, auxquels à ceste fin j'en ay particulièrement escrit; me confiant en la grace de Dieu et en la bonne amitié, dévotion et obéissance de mes subjects; voulant à ceste cause plus user de clémence et de miséricorde que de rigueur et de sévérité de justice; considérant aussi que la meilleure partie et plus grand nombre de ceux qui peuvent avoir participé

1. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 18 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en si malheureuses assemblées ont été conduits au commencement soubz espérance de quelque déguisée complicité, religion ou autre prétexte, et aulcuns y seroient entrés par curiosité, les autres pour estre trop cupides des choses nouvelles.

A ceste cause je veux et vous prie, mon oncle, que, incontinent la présente receue, vous aiez à faire nottifier en ce par tout vostre diocese que j'ay proposé et propose impunité, pardon et rémission à tous ceux qui auront assisté ou communiqué à aulcunes de ces dictes assemblées, icelles favorisé de fait ou de conseil ou que en auroient sceu, cogneu ou entendu quelque chose, pourveu que, dedans quinze jours après la publication des présentes, ils se viennent à desclarer et réveller entre vos mains ou de vos vicaires pour incontinent m'en advertir, encore qu'ils feussent des autheurs de lad. sédition, usant de par eux de bonne foy et en déclarant simplement ce qu'ils en sauront. Et, afin que je ne sois et mon peuple ingras du bien qu'il a plu à Dieu me faire en cet endroit, touchant une si malheureuse chose, à tout le public vous donnerez ordre de l'en faire remercier en vostre diocese par humbles dévotions et processions, en toute la révérence, honneur et humilité qu'il appartient ; à ce qu'il luy plaise tenir en sa bonne et sainte protection ce royaume très chrestien et l'estat d'iceluy à la confusion des ennemys de son saint nom et de la religion chrestienne. Priant Dieu, mon oncle, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Escrit à Amboise, le 18e jour de mars 1559.

FRANÇOIS.

L'AUBESPINE[1].

Le même jour, 18 mars, La Renaudie, informé de la prise de ses complices à Noizay et des échecs de ses bandes sous les murs d'Amboise, envoie aux capitaines qui battaient encore la campagne l'ordre de se rallier dans la forêt de Château-Renaud. Il errait, accompagné seulement de quatre cavaliers,

1. Coll. Dupuy, vol. 755, f. 124, copie du XVIIe siècle. Cette lettre est datée du 18 mars 1559 (1560).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en attendant ses compagnons, quand, le 19[1], il rencontre une escouade de cinq hommes conduite par le sire de Pardaillan, du parti des Guises, parent de la maréchale de Saint-André et des Noailles, gentilhomme servant de la maison du roi. Les deux capitaines, qui étaient parents, s'aperçoivent de loin, mais ne se reconnaissent pas[2]. Chacun d'eux baisse promptement la visière de son casque pour combattre. « Qui vive! « demande Pardaillan. — Liberté, répond La Renaudie. « — Vive le roi! crie Pardaillan. » En même temps, il ajuste le chef des conjurés et lui tire un coup de pistolet. L'arme rate, et La Renaudie, s'élançant sur son adversaire, le frappe de deux coups d'estoc au milieu du corps. Un valet de Pardaillan court alors sur La Renaudie et lui brise le crâne d'un coup d'arquebuse à bout portant. La Renaudie se retourne vers le valet et l'étend roide mort à côté de son maître[3]. Deux autres conjurés sont égorgés ; deux seulement restent prisonniers entre les mains des soldats des Guises. Pardaillan rendit le dernier soupir le lendemain matin[4]. Ses compagnons d'armes, maîtres du

1. La date du 19 est certifiée par les historiens et les documents originaux. Cependant une lettre de Gilles de Noailles, du 20 mars, porte : « Il y a deux jours que le s. de La Renaudie fut tué... » (*Cabinet historique*, 1873, p. 169).

2. L'ambassadeur Michieli observe que, s'ils s'étaient reconnus, ils se seraient probablement ménagés l'un l'autre (Lettre du 20 mars; Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 20).

3. Les historiens sont unanimes sur ce point. Seul, Belleforest dit que ce fut La Bigne qui tua le valet de Pardaillan (*Les grandes annales*, 1579, t. II, f. 1609 v°).

4. Plusieurs lettres portent qu'il mourut sur place. Michieli dit positivement qu'il mourut le lendemain matin (Lettre du 20 mars; Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 20).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

champ de bataille, rapportèrent à Amboise les glorieux trophées de leur victoire. Le corps du chef du complot fut pendu à une potence au milieu de la place avec cette inscription : *C'est la Renaudie, dit La Forest, capitaine des rebelles, chef et auteur de la sédition*. Après avoir été exposé pendant une journée, le cadavre fut coupé en morceaux. Les quatre membres furent attachés à des pieux aux portes de la ville ; la tête, fixée sur une pique, placée à l'entrée du pont[1].

La mort de La Renaudie enlevait à la conjuration le chef intrépide qui l'avait organisée et le seul homme qui pût la conduire. Il n'avait pas de lieutenant, et, depuis l'échec de son premier plan, il n'avait confié à personne ni le secret de ses derniers desseins, ni l'organisation de ses bandes. La nouvelle de sa mort, bientôt connue le long de la Loire, dispersa tous les révoltés[2]. Soldats et capitaines s'enfuirent. Une troupe

1. Lettre originale de Chantonay à Philippe II, du 20 mars 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 43). — Lettre de Chantonay à Marguerite de Parme, du 20 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 56). — Lettre de L'Aubespine au connétable, du 19 mars (f. fr., vol. 3158, f. 54). — Lettre de Throckmorton à la reine, du 21 mars (Forbes, t. I, p. 376). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 20 mars (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 20). — La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 254. — La Place, *De l'estat de la religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 35. — De Thou, trad. franç., 1740, t. II, p. 769. — Ces deux derniers historiens et tous ceux qui les ont suivis ont presque copié le récit de La Planche. Voyez aussi les *Mémoires de Castelnau*, liv. I, chap. 8.

2. Lettre de L'Aubespine au connétable, du 19 mars (f. fr., vol. 3158, f. 54). Chantonay, dans une lettre du 23 mars à Marguerite de Parme, constate que, depuis la mort de La Renaudie, les attaques ont cessé (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 57).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 1,000 ou 1,200 cavaliers, qui marchait contre le château d'Amboise, disparut comme par enchantement. Les Guises, parfaitement informés de la valeur de leurs ennemis, ne se trompèrent pas sur la grandeur de leur victoire. Les courtisans passèrent de la terreur à l'allégresse et le roi reprit le cours de ses plaisirs. Le lendemain, 20 mars, il s'enhardit jusqu'à aller à Chenonceaux avec les deux reines, ses pages et ses fauconniers, et assista à « une volerie » sur les bords de la Loire [1].

On s'aperçut bientôt à Amboise que, parmi les prisonniers ramassés dans ces derniers jours, figuraient quelques-uns des malheureux que le roi avait pris la peine d'interroger lui-même et de renvoyer en liberté [2]. Leur acharnement enlevait tout crédit au parti de la clémence, représenté au conseil par le chancelier [3]. Le premier acte du duc de Guise, après la mort de La Renaudie, fut de faire signer au roi le rappel de l'ordonnance d'amnistie du 17 mars [4]. Aus-

1. Lettres de Chantonay citées dans l'avant-dernière note. — Lettre de Chantonay, du 23 mars, à Marguerite de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 57). — Lettre de Michieli, du 20 mars (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 20).

2. On en avait arrêté deux à l'attaque de la porte des Bonshommes (Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 17 mars 1560 ; Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 16). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 19 mars (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 42). — La Planche explique de la même façon la révocation de l'édit d'amnistie (p. 262).

3. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 28 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 59 v°). La Planche avait connu les intentions modérées du chancelier (p. 252).

4. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 262. Cet édit ne fut publié que le 22 mars. Il est analysé avec détails par La

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sitôt il fait battre l'estrade par des colonnes mobiles, composées de gens d'armes bien montés et bien équipés, capables de dissiper les rassemblements[1]. Dans une de ces tournées, Sancerre trouve 25 conjurés retranchés dans une maison qu'il ne peut forcer ; il y met le feu et les brûle vifs. L'un d'eux avait réussi à s'enfuir, mais à la vue du désastre de ses compagnons, il rentre sous le toit en flammes et se laisse asphyxier avec ses complices[2]. Bientôt les prisonniers affluent dans les caves du château et dans les cachots de la ville[3].

Malgré l'opposition du chancelier, dès le dimanche 17 mars, les supplices avaient commencé. Le premier jour on pendit treize condamnés[4]. Bientôt, faute de potences, on attacha les coupables aux créneaux du château[5]. Le nombre des conjurés ne permettant pas d'information détaillée, on supprima les interrogatoires et on exécuta les prisonniers sans prendre le

Planche et publié dans le Journal de Bruslard (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 11).

1. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 20 mars (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 20).

2. Lettre de Throckmorton à la reine, du 21 mars (Forbes, t. I, p. 376). Michieli avait déjà raconté ce fait dans sa lettre du 17 mars (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 16).

3. Chantonay parle des prisons de la ville qui étaient un peu éloignées du château (Lettre à la duchesse de Parme, du 28 mars 1560 ; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 59 v°).

4. Mémoires de Bruslard dans le t. I des *Mémoires de Condé*, p. 8. — L'ambassadeur vénitien n'en mentionne que huit, dont deux accusés contumaces (Lettre de Michieli, du 17 mars 1560 ; Mss. ; dépêches vénit., filza 4, f. 16).

5. Lettre de Chantonay, du 18 mars 1560, à la duchesse de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soin de constater leur culpabilité. Chaque jour les patrouilles, envoyées par le duc de Guise, rencontraient des bandes de soldats en déroute, privés de leurs chefs et errant dans la forêt. Les gens d'armes tuaient les uns, enchaînaient les autres à la queue de leurs chevaux et les traînaient à Amboise. Ils étaient pendus ou décapités sans jugement, bottés et éperonnés comme à l'heure du combat [1]. La plupart, dit Chantonay, « répondent avec visage assuré les raisons qu'ils savent de leur loy et confession. Si on les « menace de les faire mourir, ils répondent que ce « sera pour glorifier le Seigneur et qu'ils ne demandent « autre chose [2]. »

Le duc de Guise exigea que le roi et les princes assistassent aux supplices. La mort des chefs était retardée jusqu'après le dîner du roi « pour donner « quelque passe-temps aux dames ». Les courtisans et les dames s'accoudaient aux fenêtres « comme s'il eût « été question de voir jouer quelque momerie [3] ». Seule à la cour, la duchesse de Guise, Anne d'Est, fille de Renée de France, considérait ce spectacle avec horreur. Un jour, à la suite d'une exécution, elle fondit en larmes dans la chambre de la reine mère : « Je ne « doute point, dit-elle au milieu des sanglots, qu'en « bref un grand malheur ne tombe sur notre maison « et que Dieu ne nous extermine du tout, pour les

1. La Planche, p. 263.

2. Lettre de Chantonay, du 18 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54).

3. Cette scène a été reproduite dans une des gravures du célèbre recueil de Tortorel et Périssin, qui, elle-même, a été regravée en tête de l'édition de l'*Estat de France sous François II*, donnée en 1836 par M. Mennechet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« cruautés et inhumanités qui s'exercent [1]. » Le cardinal de Lorraine, qui commençait à se rassurer, nommait au roi les chefs de la conjuration à mesure qu'ils montaient sur l'échafaud ; et lorsqu'ils mouraient avec plus de courage, disait au roi : « Voyez, Sire, ces « effrontés et enragés, voyez que la crainte de la mort « ne peut abattre leur orgueil et félonie. Que feraient-« ils donc s'ils vous tenoient! » Le roi, le faible François II, plus intimidé que les victimes, se plaignait, les larmes aux yeux, du grand nombre de ses ennemis. Suivant La Place et d'après le conseil de l'ambassadeur d'Espagne, il dit un jour au duc de Guise : « Je ne sais « que c'est, mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. « Je désirerais que pour un temps vous fussiez hors « d'ici, afin que l'on vit si c'est à vous ou à moi que « l'on en veut. » Le duc répondait que son départ livrerait la couronne aux Bourbons, les mortels ennemis du roi, et terrifiait le monarque au souvenir des dangers qu'il avait courus [2]. Ivre de colère et de vengeance, ce grand homme de guerre semblait se plaire au milieu des bourreaux. La Planche raconte qu'il reçut, dans une de ces sanglantes journées, un gentil-

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 263 et 265. Nous acceptons le récit de ce fait parce que tous les historiens l'ont rapporté et que nous n'en avons pas la preuve négative. Mais il est douteux que la duchesse de Guise fût présente à Amboise. En effet Catherine de Médicis lui écrit au mois de mars (sans date de jour) et l'engage à ne pas venir à la cour « et à temporiser « un peu à Reims ou à Nanteuil. » (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 132, dans la coll. des *Documents inédits*.)

2. La Place, *Estat de religion et république*, p. 38, édit. du *Panth. litt.* De Thou place ce fait quelques jours après la conjuration (II, 788).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

homme du duc de Longueville, malade à Châteaudun[1] : « Dites à votre maître, dit-il au messager, qu'il se « resjouisse et guérisse. Pour moy, voici la viande « dont je me repais. » Et, sur un signe, il fit amener un capitaine de haute taille, qui fut pendu aussitôt à une des fenêtres de la chambre[2].

Dans la semaine qui suivit la mort de La Renaudie, les bourreaux exécutèrent publiquement plus de vingt gentilshommes[3]. Mais leur activité ne pouvait suffire aux besoins de vengeance des favoris lorrains. Les prisons regorgeaient d'accusés. Avant même le 18 mars on avait songé à des supplices plus expéditifs que la potence[4]. Les capitaines reçurent l'ordre de se débarrasser, en traversant le pont, du trop plein de leurs prises. Ils faisaient lier les mains des prisonniers et les précipitaient dans la Loire. Le 17 mars on noya vingt-deux hommes dans des sacs, le 18 on en noya vingt-cinq[5].

1. Le duc de Longueville n'était pas absolument étranger au parti réformé, comme on le voit par les lettres que lui adressait Calvin (Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, passim). Plusieurs historiens disent que Longueville était le gendre du duc de Guise. Il ne le devint que quatre mois après en épousant une de ses filles qui avait huit ans (Lettre de Gabriel de la Cueva, du 12 juillet 1560 ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 26).

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 263.

3. Lettre de Chantonay, du 28 mars 1560, à la duchesse de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 59 v°). — Dans la journée du 23 notamment on pendit deux soldats et on décapita trois capitaines, qui furent aussitôt écartelés (Lettre de Michieli à la république de Venise, du 23 mars 1560 ; Mss. Dépêches vénit., filza 4, f. 24). Chaque jour, ajoute l'ambassadeur vénitien, était marqué par des supplices.

4. Lettre de Chantonay, du 18 mars 1560, à la duchesse de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54).

5. Lettre de Throckmorton, du 21 mars (Forbes, t. I, p. 376).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On exécuta de cette façon une cinquantaine de capitaines, sans compter les gens du commun[1].

Les exécutions continuèrent pendant plusieurs semaines partout où restait encore des prisonniers. A Blois, à Tours, à Orléans et dans d'autres villes, l'échafaud et la potence restaient en permanence sur les places principales, et le bourreau « besognait » comme le premier jour. Soit faiblesse, soit terreur, Catherine de Médicis, d'après l'ambassadeur vénitien, était aussi ardente que les Guises contre les coupables[2]. Par un raffinement de haine et pour inspirer la terreur, les officiers criminels laissaient pourrir les cadavres sur la potence et sur l'échafaud. D'Aubigné, à peine âgé de huit ans et demi, fut vivement impressionné à la vue de ces têtes coupées. Son père, passant avec lui sur la place d'Amboise, s'écria : « Ils ont « décapité la France, les bourreaux. » Puis, mettant la main sur le front de son fils : « Mon fils, il ne faut « point que ta tête soit épargnée, après la mienne, « pour venger ces chefs pleins d'honneur. Si tu t'y « épargnes, tu auras ma malédiction[3]. »

Peu de capitaines échappèrent à la mort. Un seul, le baron d'Aubeterre, d'une illustre famille de Saintonge, obtint des lettres de pardon à la recommandation du maréchal de Saint-André[4]. Dix soldats, que rien

1. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 28 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 59 v°).

2. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 23 mars 1560 (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 24).

3. *Mémoires de d'Aubigné*, édit. Lalanne, p. 5.

4. Suivant Brantôme, ce fut le baron d'Aubeterre qui envoya Poltrot de Méré à Coligny (Brantôme, t. IV, p. 251).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne signalait particulièrement aux rigueurs des Guises, furent conduits la corde au cou sur le champ du supplice et eurent avis, au pied même de la potence, que leur peine était commuée en celle des galères à perpétuité[1]. Le 29 mars, douze autres soldats, après avoir fait amende honorable, reçurent la même grâce[2]. Plusieurs prisonniers, mis à rançon par les officiers de justice, notamment Stuart et Soubcelles[3], réussirent à tromper la surveillance des gardiens. Au mois d'avril, pendant l'absence du roi, à la faveur du désordre, ils s'évadèrent du château de Blois. D'autres brisèrent les portes des prisons de Tours. L'un d'eux, celui même qui se cachait sous le nom de bailli de Saint-Aignan, se blessa en s'enfuyant et fut repris le lendemain matin. Ses complices, plus heureux, eurent l'audace, quand ils se virent en sûreté, de railler le cardinal de Lorraine, et lui écrivirent « une plaisante « lettre, par laquelle ils l'advertissoient avoir entendu « l'évasion de ses prisonniers de Blois, de quoy ils « avoient reçu tel deuil, pour l'amour de luy, qu'ils « estoient aussitôt sortis des prisons pour aller les « chercher. » La lettre se terminait par la promesse de « revenir en bref » avec les autres conjurés qui avaient conspiré sa mort[4].

Les demandes de renfort, les appels désespérés du duc de Guise avaient été entendus. La plupart des compagnies en armes dans l'Ile-de-France étaient

1. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 31 mars 1560 (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 32).
2. Lettre de Michieli, du 31 mars (Ibid., f. 38).
3. Aubigné, *Hist. univ.*, 1626, col. 130. — La Place, p. 38.
4. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 270.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

accourues à Amboise au secours du roi. Honorat de Savoie, comte de Villars et de Tende, beau-frère du connétable de Montmorency, amena une troupe de cent cavaliers, bien équipés et armés d'arquebuses [1]. Le duc de Lorraine arriva le 18 mars au matin en poste, suivi d'une compagnie de trente hommes qui conduisaient une file de prisonniers ramassés à Blois [2]. La duchesse, Claude de France, sœur du roi, s'était arrêtée à Orléans et descendait la Loire en bateau [3] avec un nombreux cortège qui accrut le nombre des défenseurs du château. Après les soldats réguliers, lorsque tout danger eut disparu, parurent « une infinité de fai-« néants, muletiers, palefreniers, charretiers, laquais, « vivandiers et autres racailles, qui fesaient plus de « 2,000 hommes ; lesquels, estant affriandés aux « dépouilles d'or, d'argent, d'habits et chevaux qu'on « leur abandonnoit au pillage, ne pardonnoient à « aucun passant, fust huguenot ou non. » Le maître des eaux et forêts, à l'aide de ces pillards, reçut l'ordre de fouiller les bois environnants. Plusieurs innocents devinrent leurs victimes. Des marchands de Rouen, qui allaient à la foire en Poitou, furent dévalisés et traités en suspects, c'est-à-dire mis à mort [4]. Le désordre, introduit par ces défenseurs de bonne volonté, parut tellement menaçant que l'on fut obligé de se garer d'eux comme des ennemis et

1. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 20 mars et du 23 mars (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 20 et 24).

2. Lettre de Chantonay, du 20 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles). — Lettre de Michieli, du 20 mars.

3. Lettre de Michieli, du 20 mars 1560.

4. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 256.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que le roi promulgua des ordres pour les licencier[1].

Les Guises, sachant qu'ils tenaient tous les hommes d'action du parti, entamèrent une enquête. Ils attendaient des circonstances le droit d'incriminer des coupables d'un plus haut rang que Castelnau et que Mazères. Parmi les deux serviteurs de La Renaudie, arrêtés dans la forêt de Château-Renaud, se trouvait son secrétaire, Jean de La Bigne[2], qui passait pour son confident. La Bigne portait de nombreux papiers dans sa valise, dont plusieurs étaient chiffrés. Il fut interrogé, avoua tout ce qu'il savait et livra lui-même le secret de son chiffre[3]; mais ses réponses ne compromirent que des capitaines obscurs. Les officiers de justice firent passer devant ses yeux plusieurs capitaines suspects[4], qu'il aurait pu reconnaître, et l'accablèrent de questions sur la complicité, vraie ou prétendue, des princes du sang[5]. L'objet de la conjuration

1. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 28 mars 1560 (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 32).

2. Sur Jean de la Bigne voyez une note dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 324.

3. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 20 mars 1560 (Mss., dépêches vénit., filza 4, f. 20). La Planche analyse les pièces qui furent trouvées dans les papiers de La Bigne (p. 255).

4. *Mémoires de Soubise*, publiés par M. Bonnet, p. 42.

5. On conserve aux Archives nationales (K. 1493, nos 17 et 39), dans les cartons de la correspondance de Chantonay, du mois de mars 1560, une requête qui pourrait être considérée comme celle des conjurés d'Amboise au roi. Mais un examen attentif donne à penser à M. Paillard que cette pièce se rapporte aux troubles des Pays-Bas. Nous sommes d'autant plus porté à partager son opinion qu'on lit au dos de cette pièce : Lo que en suma avia de protestar y declarar el ambassador de los protestantes y confederados.

M. Paillard a publié cette pièce dans son étude sur la conjuration d'Amboise (*Revue historique*, 1880).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut recherché avec encore plus de perfidie que les noms des coupables. Les accusés répétaient avec ensemble qu'ils n'en voulaient qu'aux favoris du roi. Mais les Guises avaient trop d'intérêt à grossir le forfait pour ne pas chercher dans les aveux les moyens de lier leur propre cause à la cause royale. La Bigne fut pressé de répondre que la conjuration s'attaquait au roi autant qu'à ses ministres et qu'elle avait pour mobile l'ambition des princes [1]. D'après La Planche, on lui offrit de grands biens en retour de dénonciations utiles ou une mort cruelle. Malgré cette alternative, La Bigne resta

1. Chantonay constate dans ses lettres du 3 et du 8 mars que la conspiration ne s'attaquait qu'aux Guises (Recueil conservé aux archives de Bruxelles, f. 47 et 48). Michieli écrit que l'on disait bien que la conjuration était dirigée contre le roi, mais qu'il est prouvé à ses yeux qu'elle était dirigée contre ses ministres (Lettre de Michieli, du 6 mars 1560, à la république de Venise ; Mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 16). La plupart des historiens du temps s'accordent avec lui pour mettre ce point en lumière. Telles étaient du moins les aspirations avouées par les conjurés. Il reste du doute sur ce point. Belleforest prétend que La Bigne lui a dit à lui-même « que l'intention des principaux d'entre eux n'estoit « d'avoir aucun roi. » (*Les grandes annales*, 1579, t. II, f. 1608 v°.) Dupleix raconte, d'après un témoignage populaire, que les conjurés ne songeaient pas à respecter le roi (*Hist. de France*, 1628, t. III, p. 606). Sans citer le témoignage d'historiens dévoués aux Guises, nous mentionnerons l'avis du poète Jodelle, qui, dans une certaine mesure, reflète l'opinion générale à la cour :

C'est horreur que, n'osant brasser telle entreprise
Du règne d'un feu roi puissant et redouté,
Sur les ans d'un roi jeune en paix en seureté,
Ils ont l'occasion de leur massacre prise.
Puis, se voyant soudain découverts par feintise,
Par harangue enmiellée et mensonge éhonté,
Ont taché pallier l'indigne lâcheté,
Disant ne conspirer que contre ceux de Guise.
Et s'on objecte à l'œil de leur profession

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fidèle à ses premières déclarations. On perd la trace de cet accusé après la conspiration, cependant il paraît certain qu'il recouvra la liberté[1].

Le sire de Raunay, seigneur du château de Noizay, qui avait servi de quartier général aux conjurés, était un accusé particulièrement important aux yeux des Guises. Son père avait été gouverneur du roi de Navarre, lorsqu'il n'était encore que comte de Marle, et sa femme était dame d'honneur de Jeanne d'Albret[2]. Interrogé le premier, il montra d'abord une certaine fermeté ; mais, quand il connut les révélations de La Bigne, « il commença à s'estonner. » Enfin, « sur la « gehenne », il avoua que, en cas de résistance armée, les conjurés avaient résolu de frapper le cardinal de Lorraine et son frère. Les tortionnaires ne purent obtenir de lui des réponses compromettantes pour les princes et il nia toujours que la conjuration fût dirigée contre le roi[3]. Condamné à mort, il fut déca-

Le rebours, ils diront qu'il n'est pas question
De la foi, mais que c'est un fait civil, et semble,
Ce qu'ils ne lairroyent pas faire eux-même à leurs chiens,
Qu'un grand roi doit laisser meurtrir les parens siens
Par tels juges, partie et bourreaux tout ensemble.
Que je ri quand je vois ces placarts, ces requestes
Où ces messieurs se font de France les Etats.....
(*Œuvres et mélanges poétiques*, 1583. Paris, p. 67.)

1. Aucun historien ne s'exprime positivement sur le sort de La Bigne, mais Belleforest dit qu'il l'a connu et qu'il a obtenu de sa bouche des renseignements sur l'objet de la conjuration (*Les grandes annales*, 1579, t. II, f. 1608 v°).

2. Lettre orig. de L'Aubespine au connétable, du 19 mars 1559 (1560), f. fr., vol. 3158, f. 54. — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 28 mars (Mss., dépêches vénitiennes, filza 4, f. 32).

3. La Planche, *Estat de France sous François II*. p. 263.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pité et écartelé le 27 mars sur la place du Château[1].

Les Guises ne furent pas plus heureux avec le capitaine Mazères. Originaire du comté de Foix, ce gentilhomme avait commandé, en qualité de lieutenant, deux compagnies de gens de pied sous les ordres d'Antoine de Bourbon, alors simple gouverneur de la Picardie[2]. Depuis l'avènement du prince au trône de la maison d'Albret, Mazères l'avait suivi en Béarn et était resté le familier de la maison. Sa femme faisait partie du cortège d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, et avait accompagné la princesse à Madrid[3]. Comme il jouissait d'une grande réputation de bravoure, le bruit courait que, dans l'attaque du château, il lui était échu de tuer le duc de Guise. A Noizay, le duc de Nemours l'avait trouvé armé d'une longue épée. Mazères prétendit qu'il n'aurait pas osé se mesurer avec le duc de Guise de plus près et qu'il se serait servi d'une pique s'il l'avait pu[4]. Cette flatterie de rusé gascon ne le mit pas à l'abri de la torture. De

1. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 28 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 59 v°). — Lettre orig. de Chantonay à Philippe II, du 30 mars 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 46). — Ces deux lettres sont presque la copie l'une de l'autre. — Lettre de L'Aubespine à Philippe II, du 8 avril 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 50). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 28 mars 1560 (Mss., Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 32).

2. Lettre de Michieli, du 28 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 32). Il avait aussi servi en Piémont et avait été envoyé dans le Levant avec le baron d'Aramon (Brantôme, t. IV, p. 264).

3. *Négociations sous François II*, p. 351.

4. Brantôme, t. IV, p. 264. Le duc de Guise, flatté, faisait un grand éloge du capitaine Mazères et dit qu'il le jugeait capable de remplir n'importe quelle mission (Lettre de Michieli à la république de Venise, du 17 mars 1560; Mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même qu'au sire de Raunay les officiers de justice lui promirent la vie à la condition de révéler la complicité des princes. Mazères ne compromit pas le roi de Navarre. Quant au prince de Condé, Mazères avoua, d'après La Planche, qu'il avait entendu dire à La Renaudie que, si la conjuration réussissait, le prince s'en déclarerait le chef[1]. Mazères était interrogé par un maître des requêtes, appelé Geoffroy de Hauteclaire, dit Coullaud. La crainte de la torture ne le privait pas du plaisir de braver ses bourreaux. Brantôme reproduit ses vives réponses pendant qu'on le traînait à la chambre de la question[2]. Condamné à mort, Mazères, le 27 mars, envoya dire à la reine mère qu'il avait à lui révéler « choses de très grande importance et qui « touchaient au bien et sûreté du roy. » Catherine, escortée du cardinal de Lorraine et du maréchal de Saint-André, se rendit à la prison, hors du château, par un chemin fangeux. Mazères la supplia de retarder son supplice d'un jour et lui narra qu'il entretenait depuis longtemps des intelligences à Alger et en Espagne parmi les Maures, qu'il connaissait le secret d'une conjuration qui devait être exécutée contre Philippe II au temps de la moisson ; il consentait à subir la mort la plus cruelle si ses révélations n'étaient pas justifiées par l'événement. Le cardinal de Lorraine fit minuter cette déposition et l'envoya à l'ambassadeur d'Espagne[3].

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 263. Brantôme confirme le dire de La Planche. L'interrogatoire de Mazères et de Castelnau est résumé avec assez de détail dans un sommaire de chancellerie de lettres de Chantonay d'avril 1560 (Espagnol ; K. 1493, n° 26).

2. Brantôme, t. VI, p. 43.

3. Elle fut aussi communiquée officiellement au roi d'Espagne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chantonay reçut la confidence sans y ajouter foi et jugea que Mazères avait inventé ce prétexte pour prolonger sa vie de quelques mois[1]. Rentré chez lui, l'ambassadeur se prit même à douter du fait de la déposition, et l'empressement de la reine mère à se débarrasser de Mazères augmenta ses soupçons. Une heure en effet après sa conférence avec Catherine, l'infortuné capitaine fut conduit sur l'échafaud. Mais il gardait encore un reste d'espérance. Trois fois de suite il se fit débander les yeux ; à la quatrième fois il se releva si vigoureusement[2] que les bourreaux eurent peine à fixer sa tête sur le billot. Enfin il fut décapité[3] et écartelé[4].

Restait le baron de Castelnau, d'une famille illustre de la Chalosse, le seigneur le plus qualifié de tous les conjurés. Il semblait à la cour qu'un Valois dût pardonner à ce gentilhomme, car le jeune Castelnau, son frère, vingt-cinq ans auparavant, à Amboise, dans une rixe, était mort d'un coup d'épée dirigé contre le duc d'Or-

(Lettre de L'Aubespine à Philippe II, du 8 avril 1560 ; Arch. nat., K. 1493, n° 50). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 28 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 32).

1. Philippe II montra la même incrédulité (Lettre à Chantonay, du 16 avril 1560 ; Arch. nat., K. 1493, n° 53).

2. Voulait-il se saisir de l'épée du bourreau et s'ouvrir un chemin à travers les assistants stupéfaits ? Il courait des histoires de condamnés qui s'étaient sauvés de cette façon. On prête cette intention au maréchal de Byron sur l'échafaud. Voyez Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, p. 163.

3. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 28 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 59 v°). — Lettre de Michieli à la république de Venise (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 32).

4. Note 1 de la page 191.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

léans [1]. Il s'était montré l'un des artisans les plus actifs de la conjuration et avait suborné par son ascendant quatorze archers de la garde du roi [2]. Soumis à la torture, il garda une constance inébranlable, n'avoua que les projets de mort contre les Guises [3], qu'il avait déclarés au duc de Nemours en se remettant à sa foi sous les murs de Noizay, et demanda à parler au roi. Les juges firent passer sous les yeux de Castelnau les confessions de La Bigne, de Raunay et de Mazères. Il récusa le premier comme indigne de témoigner contre un gentilhomme, le second comme son ennemi personnel, et le troisième « comme fol et maniaque ». A chaque interrogatoire, il sommait le duc de Nemours de tenir sa parole en lui faisant rendre la liberté et lui reprochait sa félonie. Le duc de Guise, le chancelier et le cardinal de Lorraine, qui disputaient de politique ou de théologie avec lui, furent quelquefois troublés par sa logique. Un jour, dans une discussion, le duc de Guise, désarçonné, s'écria « qu'il ne sçavoit « que c'estoit de disputer, mais bien s'entendoit-il à « faire couper les têtes. » Castelnau releva, comme elle le méritait, cette réponse digne d'un bourreau. A toutes

1. *Le mariage de Jeanne d'Albret*, p. 212.

2. Lettre de Michieli à la république de Venise, en date du 31 mars 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 38).

3. Lettre de Throckmorton, du 21 mars, à la reine (Forbes, t. I, p. 376). L'ambassadeur anglais, quoique très sympathique aux conjurés, dit positivement que Castelnau avoua le projet de tuer le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. — Cependant Michieli dit que Castelnau ne fit pas d'autres aveux que les autres accusés (Lettre du 31 mars 1560 ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 38). — Dans une lettre précédente il avoue que Castelnau avait des griefs particuliers contre le duc de Guise (Lettre du 16 mars; *ibid.*, f. 16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les charges qui s'élevaient contre lui il ripostait qu'il ne pouvait être convaincu du crime de lèse-majesté puisqu'il n'avait pas conspiré contre le roi, mais seulement contre ses ministres [1].

La reine mère, émue par les énergiques revendications de ce seigneur, d'autant plus autorisé qu'il parlait au nom de la noblesse du royaume, inclinait à lui sauver la vie. Coligny et d'Andelot, plusieurs autres courtisans, ses parents, intercédaient en sa faveur. A force d'instances, les amis de Castelnau obtinrent qu'il ne serait condamné qu'à trois ans de galères [2]. Les Guises se plaignirent de l'indulgence de la reine mère et pressèrent tellement le roi que l'arrêt fut révoqué. En vain Catherine supplia « les nouveaux rois jusques « à aller les chercher et caresser en leurs chambres. » Le dernier mot du cardinal, qui ne pardonnait pas aux conjurés la terreur qu'il avait éprouvée, fut un arrêt de mort : « Par le sang-Dieu ! il en mourra et « n'y a homme qui l'en puisse empescher. » Suivant La Planche, le duc de Nemours ne défendit que faiblement la vie de son prisonnier [3] ; d'après Brantôme et Vincent Carloix, « il debattit fort la foy et la parole « qu'il luy avoit donnée [4] ». Un ordre du roi et un arrêt d'un tribunal d'honneur, composé des maréchaux de France et des chevaliers de l'ordre, releva de son

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 263.

2. Lettre de Throckmorton à la reine Élisabeth, du 6 avril 1560 (*Calendars*, 1560, p. 505). Ce fait avait été connu de La Planche (p. 265). Les documents originaux nous fournissent à chaque pas la preuve de la certitude d'informations de cet historien.

3. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 264 et 265.

4. Brantôme, t. III, p. 182. — Vincent Carloix, *Mémoires*, liv. VIII, chap. 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

serment cet illustre « parangon de toute chevalerie ». L'infortuné Castelnau monta sur l'échafaud le 29 mars avec plusieurs autres capitaines et un prêcheur huguenot arrêté parmi les combattants[1]. Avant de livrer sa tête au bourreau, il interpella encore une fois le duc de Nemours et l'anathématisa des noms de « traistre, « meschant et indigne du nom de prince[2] ». Après lui, le sire de Villemongis, frère puîné de François de Beauvais, seigneur de Bricquemaut, trempant les mains dans le sang de ses compagnons et les élevant vers le ciel au moment de mourir, s'écria : « O Dieu tout puis- « sant ! voilà le sang innocent de ceux qui sont à vous, « dont vous ne laisserez pas la mort impunie[3]. »

Le supplice de Castelnau fit plus d'ennemis au duc de Guise que la mort de beaucoup de capitaines obscurs, dont la culpabilité était moins démontrée[4]. Deux ans après vint à la cour, à la suite du prince de Condé, un gentilhomme bigourdan, neveu de Castelnau, appelé Bonnegarde, qui se vantait de venger la mort de son oncle. Le duc de Guise en fut informé. Un jour, accompagné de Jacques de La Brosse, il le rencontra avec un autre capitaine dans le parc du château de Saint-Germain et marcha bravement au-devant de lui. Bon-

1. Lettre de Throckmorton du 6 avril 1560 (*Calendars*, 1560, p. 505). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 31 mars 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 38).

2. *Mémoires de Vincent Carloix*, liv. VIII, chap. 5.

3. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 263. — Calvin avait fait des efforts pour empêcher Villemongis de prendre part à la conjuration. Voyez sa lettre à Coligny (Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 382).

4. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 31 mars 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 38).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

negarde lui céda le pas et le salua courtoisement. « S'il « ne m'eût salué, dit le duc de Guise à La Brosse, je « l'eusse tué tout roide[1]. »

Le chancelier Olivier disputait les coupables à la vengeance du duc de Guise[2], mais avec une faiblesse que la reine mère ne soutenait plus. Dans les interrogatoires qu'il faisait subir aux accusés, plusieurs lui rappelaient ses anciennes tendances et le sommaient de mettre ses arrêts d'accord avec ses professions de foi. Deux surtout, un orfèvre, nommé Picard, et un « homme de lettres », Pierre de Campagnac, ergotèrent contre lui. Olivier avait à peine interrogé ce dernier : « Pendez, pendez cet homme, « dit-il. — Comment, pendre? répondit l'accusé ; « le mot vous est bien aisé à dire. Mais qui vous « eut pendu dès que l'eustes mérité, il y a trente « ans que fussiez sec, et n'eussiez esté ministre de tant « de méchancetés[3]. » Ces épreuves usaient les forces du chancelier. Terrifié, à la vue de ces exécutions sans jugement, par la crainte de l'horreur qui s'attacherait à son nom, il fut saisi d'une sorte de délire, que Chantonay qualifie de fièvre double tierce[4]. Un jour, le cardinal de Lorraine étant venu le visiter, Olivier, dit La Planche, ne put s'empêcher de s'écrier : « Ha ! ha !

1. Brantôme, t. IV, p. 266.

2. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 28 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 59 v°). — Lettre du même à Philippe II, du 30 mars (Orig. espagnol, Arch. nat., K. 1493, n° 46).

3. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 265 et 266. — Édit. Mennechet, p. 102.

4. Lettre de Chantonay, du 6 avril 1560, à la duchesse de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 61 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« cardinal, tu nous feras tous damner[1]. » Après quatorze jours de maladie, le 28 mars[2], il expira sans sacrements. Voici dans quels termes Chantonay rend compte de sa fin misérable : « Deux ou trois jours « avant le partement dud. s. roy (pour Chenonceau), le « chancelier de France trespassa, le quatorzième jour « d'une fièvre double tierce. Et soit qu'il fut seulement « moins aigre encontre les protestants ou que en secret « il leur adhérât ou qu'il ne fut catholique, tant est « que, pendant les 14 jours, il n'a disposé autrement « de son âme et sépulture ni reçu aucun de ses sacre- « ments ; qui fait penser beaucoup de gens[3]. » Le duc de Guise, à cette nouvelle, dit « qu'il était mort « comme un chien et qu'il fallait le porter à la voirie ». Cependant le roi lui fit rendre les honneurs funèbres[4],

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 266.

2. Le Laboureur (*Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 394) dit qu'Olivier mourut le 30 mars et tous les historiens l'ont copié. Mais le journal de Bruslard porte la date du 28 mars (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 14). Nous regardons cette date comme la bonne, puisqu'elle est la seule qui s'accorde avec le passage de la lettre de Chantonay citée deux lignes plus bas. — On trouve dans le f. fr., vol. 5315, f. 1, une copie du journal de Bruslard qui présente quelques différences avec l'imprimé.

3. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 6 avril 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 61 v°). — La Planche a connu les conditions de cette triste fin, mais elles auraient mérité d'être révoquées en doute si elles n'étaient pas attestées par un document original.

4. La Planche dit qu'on lui refusa les honneurs (p. 266) ; mais l'ambassadeur anglais nous apprend qu'il fut enterré avec les honneurs d'usage (Lettre du 6 avril 1560, citée par M. Baguenault de Puchesse dans *Jean de Morvillier*, p. 118, note). — Enfin la lettre du roi conviant la ville de Paris à assister aux obsèques du chancelier en grande pompe, datée du 31 mars, est conservée dans un extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville (V^c de Colbert, vol. 252, f. 189).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et il fut enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse [1], le 26 avril suivant [2].

Le choix de son successeur fut bientôt arrêté. Les Guises, fidèles à leur plan de ne s'entourer que de serviteurs d'un mérite élevé, offrirent les sceaux à Jean de Morvillier, évêque d'Orléans. Le prélat s'excusa moins par modestie que par sentiment des difficultés de l'heure présente, dont il était témoin à la cour. Sur son refus, à la recommandation de Jacqueline de Longwic, duchesse de Montpensier, le roi désigna Michel de L'Hospital, ancien conseiller d'État, alors chancelier de Marguerite de France, duchesse de Savoie [3].

La communication de l'attentat aux cours souveraines fut entourée de solennité. Le jeudi, 31 mars, de bonne heure, le connétable, assisté de son fils aîné, gouverneur de Paris, se rendit au Parlement par ordre du roi. Les conseillers, Charles de Dormans et Antoine du Lyon, l'attendaient à la Sainte-Chapelle et l'introduisirent en séance. La cour en robes rouges était présidée par MM. Baillet, Christophe de

1. Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 394.
2. Tessereau, *Hist. chronol. de la chancellerie de France*, t. I, p. 133.
3. Voyez La Planche, p. 267, De Thou, t. II, p. 775, et surtout *Jean de Morvillier*, par M. Baguenault de Puchesse, 1870, p. 118. D'Aubigné, dans son *Hist. universelle* (1626, col. 129) et dans ses *Mémoires* (édit. Lalanne, p. 24), a écrit que L'Hospital était de la conjuration d'Amboise et que, dans l'acte constitutif du complot, il avait vu sa signature. Le fait n'est rapporté par aucun autre historien et nous paraît tellement invraisemblable que nous le récusons jusqu'à preuve du contraire. Le P. Griffet, dans son édition de l'*Hist. de France* du P. Daniel (t. X, p. 629 et 638) et surtout dans les *Preuves de l'Histoire*, p. 262, a réfuté les assertions de d'Aubigné.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thou, le père de l'historien, et Christophe de Harlay. L'évêque de Paris était présent. Le connétable prit la parole en ces termes :

Messieurs, la cour a entendu l'esmotion faite en ce royaume contre l'honneur de Dieu, puis contre la personne du roy jusques au lieu où il estoit, qui est au milieu de son royaume, par gens séditieux ; lesquels ont osé se présenter jusques aux portes de la ville d'Amboise et y tirer 40 ou 50 coups de pistolet et harquebuses. Toutefois il s'est trouvé de si gens de bien, bons et loyaux et affectionnés subjets et serviteurs du roy, nostre souverain seigneur, qu'avec la grace de Dieu les choses n'ont succedé selon la mauvaise volonté et affection d'iceux... Et, ce qui est merveilleusement esbahye et non accoustumée en ce royaume, que gens du bas état, sous excuse pour tout qu'ils vouloient seulement parler au roy sans mal faire, venir pour parler à leur prince avec la force et les armes au poing, il y a danger, s'ils eussent été les plus forts, qu'ils eussent passé outre et attenté à sa personne et de la roine, de la roine mère et des princes. La bonté de Dieu y a pourvu [1].

Après ce début, qui répondait aux émotions du jour, le connétable énumérait les mesures qu'il avait prises en faveur de la sûreté du roi : envoi de troupes, ordres transmis aux gouverneurs des places et aux lieutenants du roi en Picardie, en Champagne, en Brie, dans l'Ile-de-France ; et demandait l'avis du Parlement.

Et, si lad. cour voit qu'il soit besoin d'y faire quelqu'autre chose, il n'y espargnera sa vie ; quand il auroit ses deux pieds et une main dans la fosse, les retireroit pour augmenter partye de son devoir pour le service du roy, prince d'honneur, qui a

1. Bibl. nat., coll. du Parlement, vol. 81, f. 161. La suite du discours du connétable n'est pas reproduite textuellement, mais seulement analysée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tant mérité et est fils d'un si bon et vertueux père et d'une royne si sage, ayant ses ayeul et bisayeul tant vertueux [1].

Le discours se terminait par des menaces à l'adresse des séditieux qui oseraient troubler la tranquillité de la ville de Paris, menaces que le connétable, en résidence à Ecouen et à Chantilly, se réservait d'exécuter lui-même. Le président Baillet répondit par une harangue d'apparat, semée de citations latines, où la fermeté du connétable et le dévouement du Parlement étaient également loués [2].

La Place et de Thou, bien posés pour compléter le narré officiel des registres de la cour [3], racontent que le connétable ajouta à son récit des considérations assez malicieuses pour les Guises. Il n'est personne, dit-il, qui ne prenne pour une « grande injure que l'on « vint tirer des coups d'arquebuse contre sa maison « pour outrager un sien serviteur ; à plus grande « raison le roy devoit trouver mauvais qu'on fût venu « en cette façon contre son château d'Amboise pour « l'entreprendre contre ses principaux serviteurs et « ministres [4]. » La perfide bonhomie du connétable réduisait la conspiration d'Amboise à un mouvement contre les favoris de rois et ébranlait l'échafaudage, péniblement élevé par les Guises, qui reliait leur cause

1. Ce passage est reproduit textuellement dans le registre du Parlement.

2. Ce discours est reproduit textuellement.

3. Pierre de La Place était président de la cour des aides et Jacques-Auguste de Thou, fils du premier président du parlement, Christophe de Thou, était lui-même président à mortier.

4. La Place, *Estat de la religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 37. De Thou confirme le récit du président La Place.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la cause royale. D'ailleurs cette assimilation avec des serviteurs subalternes devait blesser des princes du sang de Lorraine, les prétendus successeurs de Charlemagne, quels que fussent les éloges que le connétable décernait à leur fidélité. « Il n'y a point de plus « dangereux ennemy, dit Castelnau, que celuy qui « loue les actions de ceux qu'il n'aime point. Le car- « dinal de Lorraine et ses frères, estant avertis du « récit que le connétable avoit fait au Parlement, dirent « qu'ils se fussent bien passés de telles louanges [1]. »

Au premier bruit du complot, les Guises avaient envoyé à Orléans Philibert de Marcilly, seigneur de Cypierre, gouverneur des ducs d'Orléans et d'Anjou, et lui avaient ordonné de recruter des soldats au nom du roi dans l'Isle de France et surtout à Paris [2], la ville la plus catholique du royaume. Cypierre rencontra près d'Orléans le prince de Condé, en petit équipage. Il lui apprit la venue d'Avenelles, la découverte de la conjuration, les mesures de défense du duc de Guise, toutes les nouvelles d'Amboise, excepté celles des derniers jours qu'il ignorait encore, du ton d'un courtisan victorieux, qui prouvait au prince que tout était perdu pour ses amis. Condé écouta avec un semblant d'indifférence le récit de Cypierre et poursuivit sa route. Il arriva à Amboise le 16, pendant que le

1. *Mémoires de Castelnau*, liv. I, chap. 10. Peut-être est-ce à cause de cela que les registres du Parlement ne reproduisent textuellement que l'exorde du connétable et que la suite de son discours n'y est représentée que par une simple analyse. A cette date en effet, les Guises, par leur accord avec du Tillet, greffier en chef du Parlement, pouvaient tout sur les registres de la cour.

2. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 18 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 54).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duc de Nemours assiégeait le château de Noizay[1], et « fut si mal reçu et tellement bravadé qu'il ne savait « faire autre chose, sinon bonne mine. » Il se logea chez un médecin, appelé La Gardette[2], et se montra à la cour « fort affectionné au service du dit seigneur « roy[3] ». Il dépassa même toute mesure dans ses protestations, car il déclara tout haut qu'il voudrait être le bourreau de son fils unique s'il avait conspiré[4]. Le duc de Guise feignit d'utiliser son dévouement ; il lui donna pour compagnon d'armes François de Lorraine, grand prieur et général des galères, et lui confia la garde de la porte des Bonshommes, sous les ordres du duc d'Aumale, le dimanche 17 mars, le jour de l'attaque des conjurés[5].

Parmi les gentilshommes que le prince avait envoyés en avant de lui à la cour et que les Guises entouraient de plus de surveillance, se trouvait Edme de Ferrières, connu sous le nom de Maligny le Jeune, ancien guidon de sa compagnie[6]. Le jour même de l'expédition de

1. Lettre de Chantonay, du 18 mars 1560, à la duchesse de Parme. — La Planche est parfaitement d'accord avec Chantonay (p. 249), sauf pour les dates. — D'après l'ambassadeur florentin, Condé n'arriva à la cour que le 18 mars au soir (*Négociations diplom. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 409). — Michieli est d'accord avec Chantonay (Lettre du 4 avril ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 43).

2. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, édit. du *Panth. litt.*, p. 176. Peut-être les Guises n'avaient pas voulu qu'il se logeât dans le château.

3. Voyez l'avant-dernière note.

4. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III, p. 412.

5. Brantôme, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. IV, p. 340. — *Mémoires de Castelnau*, liv. I, chap. 8.

6. Bastard, *Vie de Jean de Ferrières*, p. 35. — Lettre de Michieli

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nemours à Noizay, le 16 mars, quelques heures après l'arrivée de Condé, Maligny, averti par l'arrestation de ses complices du sort qui l'attendait, emprunta de l'écuyer du prince, le s^r de Vaulx, le meilleur cheval de son écurie, et, à la faveur du désordre, s'enfuit du château. Au sortir des portes, il croisa l'escouade de Nemours qui revenait de Noizay avec ses prisonniers[1] et n'en courut que plus vite. Lorsque les officiers des Guises s'aperçurent de son évasion, ils lancèrent à sa poursuite quelques cavaliers, commandés par le sire de Vassé, chevalier de l'ordre. On croyait, d'après la direction que Maligny avait prise, qu'il allait en Angleterre avec une mission de son maître[2]. Vassé chevaucha vainement à grandes journées sur la route du Mans. Pendant ce temps, le hardi guidon suivait la route de Lyon par Auxerre. Il s'arrêta à Saint-Loup et faillit être surpris à l'auberge de la Galère par Renaud de la Gaymarie, lieutenant des gardes du corps. Il perdit ses bagages, mais arriva à Lyon sain et sauf[3].

La capture de ce capitaine importait d'autant plus aux Guises qu'ils le supposaient possesseur des secrets de son maître. L'enquête révéla bientôt qu'à défaut de Mazères, Maligny avait accepté la mission de frapper

à la république de Venise, du 4 avril 1560 (Mss., Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 43).

1. Michieli précise ce détail et fixe ainsi la date de la fuite de Maligny (Lettre de Michieli à la république de Venise, du 4 avril; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 43). Chantonay ne parle pas de la fuite de Maligny.

2. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 28 mars 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 32).

3. Bastard, *Vie de Jean de Ferrières*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le duc de Guise à la porte de la chambre du roi [1], que, dans le partage des provinces arrêté à Nantes sous la présidence de La Renaudie, il s'était chargé de la Normandie et qu'il y avait raccolé un bon nombre de gentilshommes animés de son audace. L'ordre de le rechercher, accompagné de son signalement, fut envoyé à tous les lieutenants du roi [2]. Les circonstances de sa fuite semblaient accuser le prince lui-même ou au moins les officiers de sa maison. Le 31 mars, l'écuyer de Vaulx fut arrêté [3]. Il avoua avoir prêté un cheval à Maligny, de sa propre volonté, sans ordres, et s'excusa sur sa bonne foi. Une réponse si naturelle ne désarma pas la vengeance des Guises. L'écuyer de Vaulx ne reparut plus à la cour et le bruit s'accrédita qu'il avait été noyé dans la Loire avec d'autres condamnés [4].

Cependant les indices de la direction de Condé surgissaient de l'enquête. Les courtisans, les ambassadeurs étrangers pressentaient que, derrière le mouvement, se cachait un prince d'assez d'autorité pour centraliser les efforts de tant de capitaines. Personne ne pouvait articuler de faits décisifs, mais chacun devinait ce qui restait obscur dans les aveux des accusés. Les noms du

1. De Thou, t. II, p. 773. De Thou ne mentionne ce fait que comme un bruit. Il ajoute que Condé le dissuada de ce crime. — *Sic* P. Mathieu, *Hist. de France*, t. I, p. 221.

2. Le duc de Guise supposa d'abord que Maligny s'était embarqué pour l'Angleterre et envoya des instructions dans ce sens au duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne (Lettre orig. du 13 avril 1559 (1560) ; f. fr., vol. 20510, f. 86).

3. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III, p. 412. — Lettre de Michieli, du 31 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 38).

4. Lettre de Michieli, du 20 avril 1560, à la république de Venise (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 56).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roi de Navarre et surtout du prince de Condé erraient sur toutes les bouches [1]. Les conjurés parlaient d'un chef suprême, dont le nom était inconnu et qui était désigné par La Renaudie et par les autres meneurs sous cette dénomination mystérieuse, le *Chef muet*. Mais ces dépositions ne dépassaient pas la portée d'un bavardage de corps de garde. Mazères avoua que Condé avait promis de se mettre à la tête des séditieux en cas de succès, et donna un corps à l'accusation. D'autres prisonniers, arrêtés à Orléans avec les équipages du prince, confessèrent, d'après l'ambassadeur vénitien, qu'ils étaient soudoyés par Condé et qu'ils avaient reçu de lui quatre écus. La révélation parut tellement importante aux officiers de justice qu'ils voulurent la faire entendre au duc de Guise et au cardinal de Lorraine. Chaque accusé fut interrogé séparément et reproduisit ses déclarations. En les écoutant, le cardinal ne put retenir sa colère. De rage il jeta sa barrette à terre et la foula aux pieds. Malheureusement ces allégations étaient dénuées de preuves, sinon de vraisemblance, et provenaient de gens obscurs qu'on ne pouvait confronter avec un prince du sang [2]. Les Guises, espérant découvrir d'autres charges, firent commander au prince par le roi de ne pas quitter le château [3].

1. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 18 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 56). — Lettre de Tornabuoni (*Négociations diplom. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 409).

2. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 23 mars 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 24).

3. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 257.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Condé « fit bonne contenance » devant les soupçons les plus injurieux. Entouré d'espions, qui rapportaient aux Guises les moindres de ses paroles avec leurs propres interprétations, il affectait d'être assidu auprès du roi et tenait froidement son rang vis-à-vis des Lorrains. Les sentiments qu'on lui supposait ne se firent jour qu'une fois, à la vue de l'échafaud, devant lequel on l'avait presque traîné de force : « Je m'esbahis, « dit-il, comme le roy est conseillé de faire mourir « tant d'honnestes seigneurs et gentilshommes, et de « si bonne part, attendu les grands services par eux « faits au feu roy et au royaume, desquels s'estant ainsy « privé, il seroit bien à craindre que les estrangers « voulussent, durant ces grands troubles, faire des « entreprises. Car, s'ils estoient soustenus par quelque « grand prince, ils mettroient aisément le royaume en « proie [1]. » Ces paroles, bien qu'imprudentes, n'apprenaient rien à personne ; car nul ne pouvait ignorer la sympathie du prince, qui professait la réforme, pour les capitaines du parti réformé. Mais elles entretenaient la méfiance du roi et de la reine mère.

Le 31 mars, le roi adressa aux cours souveraines des lettres officielles sur les séditions qui désolaient le royaume « sous masque de religion .... et sous la per- « suasion des simples .... que aucuns princes embras- « seroient leur dessein .... avec promesse d'un concile « ou assemblée de prélats et gens doctes pour la réfor- « mation de l'Église [2] ». Le même jour il quitta le châ-

1. La Planche, p. 268. — *Mémoires de Castelnau*, liv. I, chap. 10.

2. Ces lettres sont publiées dans l'*Histoire de France* de La Pope-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teau d'Amboise, qui, d'après les descriptions des historiens contemporains, présentait alors les horreurs d'un charnier[1], et se rendit à Chenonceaux avec toute la cour. Il y fit son entrée le dimanche, 31 mars[2], au milieu de fêtes qui devaient lui faire oublier les angoisses de la veille. Les avenues et les portes étaient décorées d'arcs triomphaux, de fontaines, de statues, de tables de marbre, ornées d'emblèmes, de devises et de versets, où la reine mère déplorait la mort de Henri II. Jamais peut-être, dans aucune des fêtes où se plaisait la cour des Valois, le génie poétique du XVIe siècle n'avait trouvé des accents plus gracieux.

Sur une table de marbre noir entourée de cyprès.

Trouppeaux brancheus, dont la fuytte poudreuse
Va, jours et nuits galoppant ces buissons,
Céleste vol (oiseaux) dont les chansons
Font retentir cette causte ombrageuse,
Trouppe azurée et l'onde tortueuse,
Faisant soubdain dix mille limaçons,
Si quelquefois, au doux bruit de vos sons,
D'icy passer personne est tant heureuse;
Vous luy direz, soit roy, prince ou soldart,
Que son chemin cy mène, ou le hasart :
Passant, demeure et voy le saint rivage,

linière, 1581, t. I, p. 168, et dans l'*Histoire du Languedoc*, t. V, Preuves, p. 120.

1. Lettre de Tornabuoni, ambassadeur florentin (*Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 415).

2. Le roi avait formé le projet d'y arriver le 19 mars (Lettre orig. de Vantadour au connétable, du 18 mars; f. fr., vol. 3158, f. 74).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Où Catherine, en dédaignant l'orgueil
Des hommes vains, pour témoigner son deuil,
Veult achever les jours de son veuvage.

Sur un perron noir, couronné de deux lions au pied d'une grande tour.

Tous ceux qui sont aussi tristes que moy,
S'il (en) est point ung seul en tout le monde,
Et si quelqu'une estre me peult seconde
A lamenter la perte de mon roy;
Viennent icy accompagner la foy
Et les regrets de ma douleur profonde,
Affin qu'à coup toute en larmes je fonde
Et que je meure heureuse en tel esmoy;
Roy, le plus grand qui ait marché la terre,
Soit pour la paix ou pour mener la guerre,
De ton tombeau soit mon âme ornement;
Mon âme, hélas! si, depuis le grand tort
Que luy a fait le malheur de sa mort,
Elle est en moy vivante aucunement [1].

Le prince de Condé avait suivi la cour à Chenonceaux. L'insuffisance des dépositions, la fuite heureuse de Maligny, la mort de La Renaudie, la fatalité qui paralysait en quelque sorte l'information, lui inspiraient chaque jour des dispositions plus hardies. Malgré les soupçons, le roi n'avait pas osé

1. *Les triomphes faits à l'entrée de François II et de Marie Stuart au château de Chenonceaux, le dimanche 31 mars* 1559 (1560). Paris, Techener, in-8° de 20 pages. — Chantonay, dans une lettre du 6 avril 1560, mentionne ces fêtes avec quelques détails (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 61 v°). — Ces détails sont reproduits dans la lettre du même à Philippe II, du 10 avril (Orig. espagnol, Arch. nat., K. 1493, n° 51).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'exclure du conseil privé[1]. A chaque séance, les Guises voyaient leur plus grand ennemi s'asseoir à la droite du roi, écouter d'un air impassible l'aveu de leurs terreurs et de leurs faiblesses. Désespérant de trouver des preuves contre lui, ils songèrent, d'après La Planche, à le faire assassiner par François II. Une discussion un peu vive, un reproche, un geste menaçant du roi pouvait autoriser en sa présence un combat sanglant dont Condé ne serait pas sorti victorieux. Le cardinal de Lorraine se chargea de préparer les voies à ce crime. Mais il représenta en vain à la reine les desseins ambitieux du prince, servis par son caractère intrépide. Le roi recula d'horreur devant le forfait, et Condé, averti par ses amis, esquiva toute explication qui aurait pu se terminer l'épée à la main[2].

Un jour, cependant, Catherine le fit appeler dans son cabinet. Condé la trouva en conférence avec le roi et avec le cardinal de Lorraine. La reine lui remontra les charges que l'enquête accumulait sur sa tête, et bientôt le roi, en termes plus amers, lui reprocha sa conduite. Aussitôt le rusé prélat prit la défense de son cousin et proposa à la reine de confronter les principaux coupables avec le prince, tandis que lui, témoin invisible et muet, assisterait derrière une tapisserie à

1. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 31 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 38).

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 267. Quelque invraisemblable qu'il paraisse, le récit de La Planche est confirmé par la lettre de Michieli, du 23 mars 1560 (Dépêches vénit., filza 4, f. 24). L'ambassadeur expose que le roi ne s'est pas trouvé capable de frapper le prince de sa propre main, ce qui prouve que le projet avait été agité à la cour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'interrogatoire. Condé refusa avec hauteur, au nom de sa dignité, de se prêter à cette comédie [1].

Informé que les ambassadeurs étrangers élevaient des doutes sur sa complicité, Condé demanda à se justifier en audience publique. Le 3 avril, devant les ambassadeurs, les princes et les chevaliers de l'ordre réunis, le prince parla, avec l'éloquence qui lui était naturelle, des calomnies sourdement répandues contre lui. Il se plaignit de ses ennemis cachés et démentit les dépositions des aventuriers qui avaient osé compromettre son nom. Il ne voulait, ajouta-t-il, rien dire des morts, bien que les dénonciations vinssent de leur bouche, mais, parmi les vivants, réservé la personne du roi et de ses frères, si quelqu'un osait l'accuser, il était prêt à renoncer à ses prérogatives de prince du sang et à défendre son honneur en champ clos. Après lui, le duc de Guise dit que de telles calomnies méritaient le dernier supplice, mais que, si les ennemis du prince relevaient son cartel, il offrait de lui servir de second. Cette intervention inattendue réduisit les assistants au silence [2]. Le roi, qui présidait la séance, parla, mais d'une voix si timide et si basse, suivant son habitude, que les auditeurs assis devant lui avaient peine à l'entendre, du

1. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III, p. 412. — *Sic* De Thou, 1740, t. II, p. 774. — Le récit de de Thou s'accorde mieux ici avec les documents originaux que celui de La Planche.

2. La Planche observe avec beaucoup de sagacité que la présence des trois Chastillon au conseil du roi et l'appui de la reine mère rendait la condamnation de Condé incertaine (*Estat de France sous François II*, p. 209).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dévouement traditionnel des princes de la maison de Bourbon. Le cardinal de Lorraine, debout derrière le siège du roi, probablement pour lui souffler ses paroles, tint son visage et ses yeux baissés, sans montrer s'il approuvait ou désapprouvait la scène jouée devant lui[1].

La réconciliation qui suivit cette double explication ne fut qu'apparente. Les Guises et les Bourbons personnifiaient deux partis, dont la lutte ne pouvait finir que par la mort. Le cardinal de Lorraine surtout, l'âme de sa maison, inspirait aux sectaires du parti opposé une haine fanatique. Dans les grandes villes, des colporteurs inconnus répandaient des écrits diffamatoires et des « pasquils » contre lui. On en trouva à la cour et jusque dans la chambre du roi et de la reine[2]. Les uns le représentaient « pendu, d'autres le col sur un « bloc, prêt à couper, avec spécification de tous les « vices qu'on s'est su aviser[3]. » D'autres rappelaient

1. Lettre de Chantonay, du 6 avril 1560, à la duchesse de Parme (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 61 v°). — Lettre du même à Philippe II, du 10 avril (Orig.; Arch. nat., K. 1493, n° 51). — Lettre de l'ambassadeur Tornabuoni au grand-duc de Toscane (*Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 415). — La Planche s'écarte un peu, dans le détail, des témoignages originaux (p. 269). — De Thou, en ce qui regarde le prince de Condé, est plus complet et plus exact (1740, t. II, p. 774). — Il est fait allusion aux vives explications de Condé dans la lettre du roi au roi de Navarre, du 9 avril 1560 (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 398). — Michieli, dans sa lettre du 4 avril, est celui qui donne le plus de détails sur cette scène (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 43).

2. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 20 avril 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 56).

3. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 15 avril 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 63). — Lettre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le jugement que François Ier avait formulé dès son adolescence « connaissant en luy un grand esprit, « mais pernicieux ». En public même le cardinal n'était pas à l'abri des injures. Pendant les offices de la semaine sainte, à l'abbaye de Marmoutiers, en présence du roi, un gentilhomme affecta, en se promenant à grands pas dans l'église, de braver le cardinal qui prêchait. Les gardes le sommèrent de sortir ou d'écouter le sermon. Le gentilhomme répondit insolemment qu'il « ne le vouloit ouir d'un homme tant abominable[1] ». A Paris, des incendiaires, dont quelques-uns étaient armés, tentèrent de mettre le feu à l'hôtel de Cluny et au château de Meudon, résidences du cardinal[2]. A Amboise, une nuit, au commencement d'avril, une troupe armée envahit en nombre la place du Marché, où se rendait la justice, chassa les gardes et décrocha les suppliciés[3]. Dans la nuit du 1er mai, une autre troupe, de plus de deux cents hommes, arriva processionnellement par les prés des bords de la Loire, en chantant des psaumes, s'ouvrit un passage jusqu'au milieu de la ville, scia les gibets qui portaient les têtes des principaux conjurés, et se retira en bon ordre, chaque homme portant une branche de verdure à la main[4]. Ces mouvements prouvaient que la conjuration

Chantonay à Philippe II, du 22 avril 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 55).

1. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 15 avril 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 63).

2. Lettre de Michieli, du 20 avril (Mss., Dépêches vén., filza 4, f. 56).

3. Lettre de l'ambassadeur Tornabuoni, du 13 avril (*Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 415).

4. Lettre de l'ambassadeur Tornabuoni au duc de Florence, du 4 mai (*Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 415).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comptait encore des forces. Aussi les Guises faisaient la garde autour du roi et se gardaient eux-mêmes comme le jour de l'attaque d'Amboise [1].

Le prince de Condé était, par son nom et malgré lui, le chef de ces rebelles de toute sorte, et, partout où séjournait la cour, son logis devenait le centre des mécontents. Confiant dans son audace, malgré le dévouement au roi dont il faisait parade, il encourageait, par son attitude ferme et froide vis-à-vis des Guises, les séditieux qui osaient encore compter sur lui. Le 18 avril, le roi, trainant toujours Condé à sa suite, fit son entrée à Tours [2]. La ville était pleine d'aventuriers, qui avaient pris plus ou moins de part, au moins de leurs vœux, aux préparatifs de la conjuration d'Amboise. Le bruit se répandit que le prince cachait des armes en son logis et que ses serviteurs étaient des gens de guerre déguisés. Le soir même de l'arrivée du roi, la reine mère, informée que le prince devait passer la nuit hors de chez lui, donna l'ordre à Nicolas de Brichanteau, seigneur de Beauvais-Nangis [3], de procéder mystérieusement à une perquisition dans ses coffres et dans ses papiers. Au milieu de la nuit, après la sortie du prince, Beauvais-Nangis remplit sa mission et ne trouva rien [4]. Cette maladresse

1. Lettre de Michieli, du 20 avril (Mss., Dépêches vén., filza 4, f. 56).
2. Ibid.
3. La Planche dit que le roi envoya le prévôt de l'hôtel, La Trousse (p. 268). Mais de Thou nomme Brichanteau (p. 774).
4. L'auteur du *Tigre*, en vers, fait allusion à ce fait :

Car ainsi que tu fis (toy seul l'ayant mandé)
Dans les coffres fouiller du prince de Condé
Ainsi qu'à un voleur et larron misérable...

(*Le Tigre*, édit. Read, 1873, p. 73.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à peine commise, on en rougit à la cour. Ni les Guises, ni la reine ne voulurent en accepter la responsabilité et chacun se disculpa en accusant des voleurs d'avoir fracturé les portes et les serrures[1]. Telle insulte donnait à Condé le droit de se plaindre. Il demanda à quitter la cour et obtint l'autorisation du roi de se rendre à Fontevrault[2], couvent fondé par Robert d'Arbrissel, dont sa sœur, Éléonore de Bourbon, était abbesse.

Cependant il ne se sentait pas en sûreté près de ses ennemis. Il prit la poste et partit subitement en petit équipage pour la Ferté-sous-Jouarre. Déjà les églises s'agitaient au récit des périls qu'il courait auprès du roi. Deux fidèles de Lyon, Gousset et Ménard, le rejoignirent à Étampes, à l'hôtellerie de l'Écu de France. Le prince, inquiet et découragé, les reçut au pied de son lit. Il leur dit « que déjà les troupes estoient « rompues, ne savoit quel ordre y donner, qu'il en « communiqueroit à son conseil pour y donner ordre, « que chacun cependant se tint en paix[3]. » Condé n'était guère moins exposé au danger en Brie qu'en Touraine[4]. Il demanda un refuge au roi de Navarre. Les Guises, informés de cette démarche, expédièrent immédiatement un secrétaire pour le ramener à la cour

1. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 20 avril 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 56). Cet ambassadeur précise la date de cette perquisition.

2. Ibid. — La Place, *Estat de religion et république*, p. 36.

3. Enquête sur les troubles de Lyon du 8 sept. 1560 (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582).

4. Les armements du duc de Guise en Picardie étaient dirigés contre son parti (Lettres de Tornabuoni, du 30 avril ; *Nég. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 417).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec des lettres « fort gracieuses et pleines de courtoi-« sie[1] ». Feignant de tenir compte de ces invitations, il envoya son train en avant de lui. Il rencontra, à Montléry, Henri de Montmorency, sire de Damville, second fils du connétable. Les deux seigneurs échangèrent peu de paroles, mais Condé apprit que les Guises s'étaient ravisés et qu'ils étaient résolus, sur les dénonciations des conjurés, à lui faire son procès[2]. Sa résolution fut aussitôt prise. Il continua sa route jusqu'à Blois, et, y laissant son cortège, il partit presque seul à franc-étrier, traversa rapidement la Touraine par des chemins peu fréquentés et arriva à Poitiers. Il y trouva le sire de Genlis, du parti des Guises, et le chargea de dire au roi « qu'il avoit protesté de n'aller jamais à la « messe[3] ». Il repartit avec Jean de Ferrières-Maligny, qui venait de Bergerac à sa rencontre avec vingt-cinq hommes bien armés[4], et rejoignit le roi de Navarre à Bordeaux[5].

La fuite du prince de Condé dépouillait les Guises du fruit de leur victoire. Ils ne s'étaient pas sentis

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 276.

2. La Place, *Estat de la religion et république*, p. 41. De Thou raconte un peu autrement cette entrevue. Suivant lui, c'est en allant à la cour et non pas en en revenant que Damville aurait rencontré Condé (t. II, p. 788). Le duc d'Aumale (*Histoire des Condé*, t. I, p. 74) a suivi la version de de Thou. Celle de La Place nous paraît plus vraisemblable.

3. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 315. Voyez aussi la *Vie de Jean de Ferrières*, par M. de Bastard, et les *Mémoires de Castelnau*, liv. II, chap. 7.

4. Documents cités par M. de Bastard, *Vie de Jean de Ferrières*, p. 202.

5. Lettre orig. de Gabriel de la Cueva au roi d'Espagne, du 12 juillet 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 26).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assez forts, le lendemain du complot, pour « mettre « la main dans le sang royal. » Ils adoptèrent le parti de dissimuler, comptant sur l'avenir et sur les progrès de la faveur du roi [1]. Chantonay approuve cette prudence : « Il est certain, dit-il, que, qui les « voudroit poursuivre (les Bourbons), toute la Guyenne « et toute la Gascogne se soulèveroient [2]. »

La complicité du roi de Navarre se révélait çà et là, dans les dépositions des prisonniers, par de légers indices, mais aucun témoignage ne précisait un fait, capable de servir de fondement à une accusation directe. Les chefs de la conjuration déclaraient même qu'ils n'avaient rien communiqué à ce prince, parce qu'ils le trouvaient trop léger ; à peine avouaient-ils qu'ils avaient espéré n'être pas désavoués, s'ils avaient réussi [3]. L'opinion générale à la cour était plus sévère pour lui. Chacun prononçait son nom tout bas en souvenir des échecs éclatants que l'insolente faveur des Guises avait infligés à son ambition [4]. Plusieurs seigneurs, dévoués à Antoine, étaient au nombre des conjurés. Le comte Antoine de

1. Michieli expose très bien cette politique (Lettre de Michieli à la république de Venise, du 23 mars 1560 ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 24).

2. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 13 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 52).

3. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, en date du 3 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 47 v°).

4. Nous pourrions citer, pour justifier cette affirmation, presque toutes les lettres des ambassadeurs étrangers que nous avons déjà citées. Mais il est un résumé de chancellerie de Chantonay qui résume cette idée avec insistance (Arch. nat., K. 1493, n° 26). — Jean Michieli, dès le 6 mars, parle « d'un grand prince que jus- « qu'à présent on ne nomme pas. » (Lettre du 6 mars ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 26.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gramont[1], alors en fuite, tenait le premier rang parmi les gentilshommes de son royaume. Mazères était un de ses sujets. Raunay, seigneur de Noizay, était fils de son ancien gouverneur[2]. Castelnau était parent de la reine de Navarre. L'ambassadeur vénitien raconte que, la veille de son supplice, l'infortuné Castelnau avait demandé mystérieusement une nouvelle audience au roi. Catherine et François II le reçurent successivement au milieu de la nuit. La conférence dura plusieurs heures. La cour ne connut pas le résultat de l'entretien ; mais, le lendemain, trois autres gentilshommes furent arrêtés au château, dont l'un était trésorier du roi de Navarre et les deux autres ses serviteurs[3]. Un secrétaire du prince, qui se trouvait à la cour pour les procès de son maître, fut interrogé et ses papiers minutieusement fouillés[4]. Malgré les perquisitions, les Guises ne purent réunir un faisceau de charges suffisant pour compromettre le prince. L'ambassadeur vénitien constate, un peu naïvement, l'impuissance de l'enquête : « Il m'a été dit par des personnes de créance, « qui disent avoir vu les dépositions eux-mêmes, que « la personne du roi de Navarre est exempte de « tout soupçon. Non seulement il n'a pas été inculpé, « mais tous les chefs se sont accordés à le décharger

1. La complicité d'Antoine de Gramont est signalée dans les lettres de Chantonay du 13 et du 18 mars.

2. Lettre de L'Aubespine au connétable, du 19 mars 1559 (1560), f. fr., vol. 3158, f. 54.

3. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 31 mars 1560 (Mss., Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 41).

4. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 268.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« de toute participation ; ce qui a donné une grande « et universelle consolation à tout le monde [1]. »

L'attitude expectante de ce prince au moment de la découverte de la conjuration, ses mouvements en avant bientôt suivis de retraites précipitées, les contradictions de son langage infirment cette appréciation favorable. Aussitôt qu'il apprit que Soubcelles et Stuart avaient été conduits dans les prisons d'Amboise et soumis à la torture, Antoine protesta, en souverain décidé à prendre la défense de ses sujets. Le succès du complot n'était pas encore compromis et l'avenir restait incertain. Chantonay signale cette disposition et en souligne la gravité [2].

Après la mort de La Renaudie, le roi envoya au prince Jacques de Moroges, seigneur de Lande [3], conseiller et secrétaire des finances. De Lande était chargé de lui rendre compte des événements et surtout « d'éclairer « sa conduite ». Il s'acquitta de sa mission en courtisan maladroit, si l'on en croit La Planche, et ne rapporta aucun indice contre l'ennemi capital des Guises [4]. Antoine, attentif à ne pas se compromettre, accueillit la mission de de Lande par des protestations de dévouement et offrit de venir au secours du roi avec une armée de cinq mille hommes [5]. Les Guises

1. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 4 avril 1560 (Mss., Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 45).

2. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 13 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 52).

3. C'est ainsi qu'il est nommé dans une lettre du roi, du 11 mars (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 335).

4. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 254.

5. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 4 avril 1560 (Mss., Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 45).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jugèrent le secours périlleux et le roi répondit à Antoine que sa présence était plus utile au bien du royaume en Guyenne qu'à Amboise [1]. Il lui ordonnait seulement, dans un post-scriptum autographe, de faire jeter en prison Boisnormand et David, les deux ministres protestants que le prince couvrait de sa protection secrète [2]. Antoine écrivit au roi que Boisnormand était absent depuis six ou sept mois et que David s'était évadé [3].

Les circonstances firent éclore de nouvelles charges contre le roi de Navarre. Depuis la paix de Cateau-Cambrésis, la France luttait contre le mauvais vouloir de la reine d'Angleterre. Élisabeth vivait fort librement dans une cour grossière [4]. Sa popularité tenait au souvenir de Henri VIII et aux passions antiromaines de son peuple qu'elle personnifiait avec énergie. Décidée à reprendre Calais, irritée de se voir mise au ban de son peuple par la reine d'Écosse, qui

1. D'après Tornabuoni le bruit s'était répandu à la cour que c'étaient les Guises qui avaient appelé le roi de Navarre (Lettre du 30 avril ; *Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 415).

2. Lettre datée du 9 avril 1560 (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 398). Cette lettre avait déjà été publiée dans l'*Histoire de France* de La Popelinière, 1581, t. I, p. 170. On en trouve une copie du temps dans les Vc de Colbert, vol. 28, f. 27.

3. Lettre datée du 6 mai (*Négociations sous le règne de François II*, p. 368).

4. Voici des renseignements donnés par Chantonay sur le compte de la reine d'Angleterre sous la date du 15 avril 1560 : « Il s'est « ici publié de nouveau qu'elle soit enceinte et que les privautés « d'elle et dud. écuyer soient plus grandes que oncques, voire « qu'elle va souvent en la chambre de luy qui loge en cour ; et « quand il n'y est, elle luy fait des finesses par dedans le lict avec « des joncs, afin qu'il se picque en se couchant » (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 63).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la traitait de bâtarde et qui s'attribuait publiquement les armes d'Angleterre, elle inaugurait, sous prétexte de religion, la politique d'intervention agressive à l'égard de la France dont elle ne se départit jamais. L'appui que dans l'origine elle avait prêté à La Renaudie fut dépisté dès le premier jour. Après une assez longue absence, l'ambassadeur d'Angleterre, Throckmorton, était revenu à la cour le 15 février. Les Guises ignoraient encore à cette date quels étaient les conjurés, mais ils savaient que la reine d'Angleterre les avait armés. « L'on a fait bien froid visage « à son homme en cour (au messager de Throck- « morton), écrit Chantonay, et davantage tous ceux « qui avoient accoutumé faire chose à ses gens et leur « parler, se sont entièrement séquestrés de sa vue, de « sorte que, combien qu'il les saluât, ils ne l'ont osé « resaluer, à tant loin de luy parler[1]... » Cet accueil malveillant, dont les Guises et leurs familiers donnaient l'exemple, était attribué par le reste des courtisans aux mauvaises nouvelles d'Écosse[2]. Mais, quelques jours après, le cardinal de Lorraine, dans une heure d'expansion, confia à Chantonay que la reine Élisabeth « avait favorisé et soutenu des conspirations « contre la personne du roi et de ses ministres, sans « spécifier davantage[3]. » Chantonay, heureux de

1. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 19 fév. 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 42 v°).

2. « Il faut, dit Chantonay, que les Français aient quelques « nouvelles du côté d'Angleterre et d'Écosse qui ne les contentent « point » (Ibid.).

3. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 3 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 47 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prendre le représentant d'une reine hérétique en flagrant délit, lui adressa des remontrances « sur la mau-« vaise conséquence et exemple que c'estoit pour tous « sujets des princes et potentats, et qu'il ne touchoit « seulement au roi de France d'y remédier, mais à « tous les princes et potentats du monde d'y assister, « voire courir sus à ceux qui en seroient promoteurs « ou fauteurs de telles émotions. » Throckmorton répondit comme le prince de Condé et le roi de Navarre ; il nia. Mais les faits déposaient contre sa maîtresse. Les autres ambassadeurs étaient unanimes à l'accuser et donnaient à prévoir à leur gouvernement que la guerre jaillirait de ces intrigues déloyales [1].

Le 24 mars, pendant que la cour tremblait encore d'émotion à Amboise, la reine d'Angleterre lança un manifeste menaçant qui s'attaquait au gouvernement de François II [2]. Cette démonstration, qui arrivait trop tard, avait été calculée pour servir les rebelles. Throckmorton communiqua le manifeste au roi de Navarre [3] comme à l'allié naturel de sa maîtresse [4]. Le roi en fut

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 20 mars 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 43). — Lettre du même à la duchesse de Parme, du même jour (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 20 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 20). — Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 26 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 58).

2. Ce manifeste est imprimé dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 529.

3. Lettre de Throckmorton, du 28 avril 1560 (*Calendars of state papers*, foreign series, 1559-1560, p. 593).

4. *Calendars of state papers*, p. 542. La traduction de cette lettre a été publiée par le comte de Laferrière dans *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

informé et les Guises relevèrent vivement l'accord de leur rival et de la reine d'Angleterre. Pour la première fois la faute du roi de Navarre sortait des fictions nébuleuses. François II ordonna à son oncle de repousser cette complicité apparente : « Vous devez bien vive-« ment, dit-il, faire entendre à lad. dame par son ambas-« sadeur, qui est près de moy, qu'elle vous a fait un « très grand tort et ausd. princes du sang de parler « d'eux de la façon... le priant que cy-après elle ne « vous mette, ni lesd. princes, en ses écrits en quelque « sorte que ce soit[1]. » Le roi de Navarre, n'osant avouer qu'il entretenait des communications suivies avec la reine Élisabeth, comme il en avait le droit en sa qualité de souverain, prétendit que la lettre de Throckmorton lui avait été remise par « un homme « inconnu », et que, après plusieurs jours d'incertitude, « il y avoit respondu pour luy faire entendre « qu'il n'estoit ne serf ne biche de sa maistresse et « que ce n'estoit point à luy à qui elle se devoit « adresser pour vendre ses coquilles[2]. » Trois jours après, il écrivit au duc de Guise et au cardinal de Lorraine une lettre de même style, mais encore moins fière, dans laquelle il feignait le plus grand étonnement de la communication de Throckmorton[3]. Le jour même de sa lettre au roi, il signifie à l'ambas-

1. Lettre du roi, du 18 avril (*Négociations sous François II*, p. 366).

2. Lettre datée du 6 mai 1560 (*Négociations sous François II*, p. 368). L'original de cette lettre, qui n'a jamais été signalé, est conservé dans le f. fr., vol. 6626, f. 14.

3. Lettre datée du 9 mai 1560 (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 190).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sadeur que la qualité de premier prince du sang devait le mettre à l'abri de confidences offensantes et qu'il « n'aura jamais d'autre volonté que celle du « roy, son seigneur[1] ». On sent dans cette reculade que la conjuration avait définitivement échoué sous les murs d'Amboise.

Philippe II, pris à l'improviste par la soudaine explosion du complot, ne put trouver l'occasion de compromettre le prince. On parlait de sa complicité à la cour de Madrid[2] avec le désir d'en avoir la preuve ; mais Chantonay n'envoya à son maître aucune information positive. Philippe II reçut, au mois d'avril, de Sébastien de L'Aubespine, le récit officiel des événements d'Amboise[3] et y répondit par une offre de secours[4]. Au commencement de juin arriva à Tolède un aventurier, nommé Dagonneau ou Bonencontre, se disant ancien secrétaire de Villars et payeur de sa compagnie, qui se vantait d'avoir pris part au complot. Il fut promptement emprisonné, écrit L'Aubespine, « estant l'inquisition telle et si « roide icy que ce n'est pas le lieu ou telz galands « doibvent establir leur repaire ». Mais on ne put tirer aucun éclaircissement de ses aveux[5]. Deux ans après,

1. *Calendars of state papers*, 1558-1559, f. 24. La traduction de cette lettre a été publiée intégralement par M. le comte de Laferrière dans *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 33.

2. Lettre de François II au roi de Navarre, du 18 avril 1560 (Ve de Colbert, vol. 28, f. 30).

3. Memorandum daté du 1er avril (Arch. nat., K. 1493, n° 48).

4. Lettre en espagnol de Philippe II à Chantonay (Arch. nat., K. 1493, n° 53).

5. Lettres de L'Aubespine au cardinal de Lorraine, 24 juillet et 3 septembre 1560 (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 42, 79 et 116).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pendant la lieutenance générale du roi de Navarre, la chancellerie espagnole à Madrid recueillit un témoignage dont la politique haineuse de Philippe aurait tiré grand parti au moment de la conjuration. Un notaire breton, Jean Guérin, ancien espion des Guises, chassé de son pays par des haines religieuses, se réfugia à Madrid et révéla au confesseur du roi d'Espagne, au lit de mort, que le roi de Navarre et Condé avaient été les chefs des séditieux et qu'ils les avaient dirigés jusqu'au dernier moment [1].

Pour nous, qui racontons l'histoire de ces événements plus de trois cents ans après qu'ils se sont accomplis, d'après des pièces nécessairement incomplètes, tronquées peut-être par des accusés intéressés à faire disparaître certains témoignages, il nous paraît invraisemblable que le roi de Navarre ait été tenu dans l'ignorance d'une prise d'armes, qui avait pour objet de l'élever au pouvoir, et inadmissible, malgré la pusillanimité de ce prince, s'il a connu la conspiration, qu'il n'en ait pas encouragé et même conseillé les auteurs. Depuis l'avènement de François II, Antoine est le protecteur des réformés ; il leur donne asile dans ses états de Béarn, il pratique leur culte, il correspond avec les chefs de la réforme, à Genève et en Allemagne [2], il prête à la conjuration son frère, le prince de Condé, comme chef reconnu, il laisse des

1. Cette déposition fut faite à Madrid le 3 avril 1562. A cette date le roi de Navarre était tout puissant à la cour de France. Nous ignorons si elle fut transmise à la reine. Elle est actuellement conservée aux Archives nationales, K. 1497, n° 13.

2. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, passim. — Baum, *Theodor Beza*, preuves, passim. — *Bulletin de la Société de l'hist. du prot. français*, t. IX, p. 125.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gentilshommes, notoirement dévoués à sa maison, prendre part à l'action. Boisnormand, son ministre favori, son prêcheur en titre, est l'agent de La Renaudie en Béarn[1]. Où trouver plus d'indices de sa complicité? sans compter le fameux adage : *Is fecit cui profecit*.

Aucun document ne l'accuse clairement. Mais nous n'avons pas les pièces de la procédure, les dépositions des témoins, les enquêtes des commissaires, les procès-verbaux des aveux arrachés par la torture aux accusés. Il semble que le dossier ait été soustrait, peut-être à l'époque où le roi de Navarre, devenu, par un coup de fortune, lieutenant général du royaume, amnistia les derniers survivants du complot.

Il est un argument qui peut remplacer les témoignages absents, c'est l'immensité des ressources de La Renaudie. Cette nombreuse armée de capitaines, de gens d'armes et de pied, venus de tous les points de la France, même d'Allemagne, de Suisse, de Savoie, d'Angleterre et d'Écosse[2], sous les murs d'Amboise, avait été levée à force d'argent, et n'aurait pas marché avec tant de confiance, quelle que fût son exaltation religieuse, si elle n'avait pas été régulièrement soldée. Tous les prisonniers des Guises avaient reçu leur paye avant de se mettre en campagne. Plusieurs capitaines furent trouvés nantis de sommes relativement importantes. « On ne parle que de millions d'or, » écrit un

1. Lettre du roi de France au roi de Navarre, du 9 avril 1560 (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 398).

2. La composition cosmopolite de la conjuration d'Amboise est signalée par l'ambassadeur de Venise (Lettre de Michieli, du 17 mars 1560 ; Bibl. nat., mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

capitaine gascon à propos des découvertes faites dans les poches des conjurés [1]. La Planche raconte que « les « dépouilles d'or, d'argent, d'habits » de ces malheureux fut le plus puissant de tous les encouragements pour les soldats du parti des Guises [2]. Chantonay dit que l'on saisit des ordonnances qui assignaient aux cavaliers une solde de 16 sols par jour et aux gens de pied de 14 livres par mois [3] ; il assure que les conjurés avaient une retraite préparée sur deux vaisseaux mouillés dans les parages de la Rochelle [4]. L'ambassadeur de Venise, Jean Michieli, parle avec plus de détail des ressources de la conjuration. « Les révoltés ont une « grande quantité d'argent qu'ils trouvent parmi eux « et qui est fournie par les plus puissants d'entre eux « et ils payent réellement tout ce qu'ils prennent et « ils donnent à chaque soldat à pied, pour son entre- « tien, 10 sols par jour, ce qui fait 30 de nos sols, et « 18 à chaque cavalier, qu'ils payent par jour très lar- « gement [5]. » Qui avait fourni les fonds ? Ce n'était pas Calvin et les Genevois, qui, malgré les excitations de La Renaudie, étaient restés étrangers à la prise d'armes, ni la reine d'Angleterre, qui réservait ses économies

1. Lettre du cap. Mathieu à Antoine de Noailles, du 18 mars 1559 (1560) (*Cabinet hist.*, 1873, p. 235).

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 256.

3. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 18 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 51). Dans sa lettre à Philippe, du 19 mars, Chantonay dit que chaque soldat aura deux réaux et demi par jour et chaque cavalier quatre (Orig. espagnol, K. 1493, n° 42).

4. Lettre de Chantonay, du 13 mars (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 52).

5. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 17 mars (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour la guerre d'Écosse, ni Condé, le prince le plus pauvre du royaume, ni les églises de France, encore trop peu sûres de leur organisation pour faire de grosses collectes. Seul, le roi de Navarre avait pu réunir les « millions d'or » qui allumaient les convoitises du capitaine Mathieu. Depuis la mort de Henri d'Albret, les trésors de la Navarre étaient restés intacts entre ses mains [1]. La solde des espions qu'il entretenait de l'autre côté de la frontière, les armements et la ridicule expédition conduite par Gamboa avaient pu entamer ses réserves, mais il paraît invraisemblable qu'elles fussent épuisées au commencement du règne de François II.

1. Les ambassadeurs espagnols et les officiers de la Navarre y font sans cesse allusion pendant le règne de Henri II. Voyez notre tome Ier de *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, passim.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE NEUVIÈME.

La réforme en Guyenne pendant le règne de François II
(10 juillet 1559 — 5 décembre 1560).

BÉARN.

Antoine favorise la réforme en Béarn. — Réunion annuelle des États de Pau de 1560 (5-17 *mai*). — *Requêtes des États en matière religieuse. — Réponses du roi et de la reine de Navarre.*

GUYENNE.

Montauban. L'évêque, Jacques Desprez de Montpezat. — Les ministres Crescent, Vignaux et Bernard Coulon. — Terride à Montauban. — Le poète Jean de Bougeraye. — Le parlement de Toulouse envoie une commission à Montauban.

Comté de Rodez. Le cardinal d'Armagnac lutte contre la propagande réformiste. — L'évêque de Vabres et le s. de Belcastel s'emparent de Milhau. — Villefranche de Rouergue.

Basse-Guyenne ou Bordelais. Charles de Coucy, s. de Burie, Pierre d'Ossun et Antoine de Noailles. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

François de Peyrusse, comte d'Escars. — Les troubles sont apaisés par le roi de Navarre. — Son voyage à Bordeaux (fin juin 1560). — Le château de Blaye et le phare de Cordouan. — Troubles en Bazadois. — La ville de la Réole.

Albret, Condomois, Agenais et Armagnac. Jean Voisin et Jacques Fontaine à Agen. — Arrestation de Fontaine et son interrogatoire par une commission sous la présidence de Blaise de Monluc. — Prise d'armes du s. de La Maurelle. — Fuite du ministre Fontaine. — Troubles à Monhurt et à Villeneuve-d'Agen.

Landes. La ville de Dax. — Les habitants de Bergouey et d'Arancon. — Bayonne; Adrien d'Aspremont, vicomte d'Ortes.

Périgord. Rupture des portes des prisons de Bergerac et de Sainte-Foy. — Denis Daytz, s. de Meymy. — Le ministre Mazet. — Armand de Gontaut, baron de Biron.

Saintonge; le sire d'Estissac. — Assemblées publiques à Cognac. — Désordres à Angoulême. — Guy Chabot de Jarnac à la Rochelle. — Paul de La Barthe, maréchal de Thermes, envoyé en Saintonge.

Poitou; le ministre Pymet à Niort. — Règlement du lieutenant général, François Aubert, à Poitiers (23 sept. 1559). — Réunion des gentilshommes du Poitou (avril 1560). — Profession de foi des calvinistes de Châtellerault (oct. 1560).

Appréciation de Lansac, de Burie, de d'Ossun, de Noailles sur l'état général de la Guyenne. — Organisation fédérative des églises réformées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tandis que les huguenots [1] se faisaient décimer pour l'élever au pouvoir, le roi de Navarre attendait en Guyenne l'heure de se venger des Guises. Son influence s'exerçait dans le sud-ouest du royaume au double titre de roi de Navarre et de lieutenant du roi. Comme roi de Navarre, il était maître absolu et ne devait au roi de France que des hommages féodaux sans portée administrative. Comme gouverneur de Guyenne, il n'était qu'un capitaine au service du roi et devait obéir aux Guises. La politique du prince, pendant la seconde moitié du règne de François II, mérite donc d'être étudiée successivement à ces deux points de vue.

1. On a beaucoup disserté sur l'origine du mot *huguenot*. L'opinion la plus répandue est que ce mot est un diminutif du mot *Hugon*, roi fantastique qui figure à Tours dans certaines légendes comme le moine bourru à Paris; mais l'opinion la plus vraisemblable, émise par Ranke (*Histoire de France au XVIe siècle*, t. I, p. 155, 193 et 196), rattache l'étymologie du mot *huguenot* au mot allemand *eidgenossen* (alliés, confédérés). La qualification de *huguenot* commence à se répandre vers l'époque de la conjuration d'Amboise. Le premier document original où nous l'ayons trouvé est une lettre de Ventadour au connétable, du 18 mars 1559 (1560) (f. fr., vol. 3158, f. 74).

Sur l'origine de ce mot et de ses synonymes *croyants, christaudins, religionnaires, parpaillots*, voyez La Planche, p. 262, De Thou, t. II, p. 766, *Lettres de Pasquier*, liv. IV, lettre 4, *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 351, édit. de 1731. Voyez surtout une dissertation contenue dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. VI, p. 288, t. VIII, p. 13, 120, 175 et 380, t. IX, p. 20, 119, 209, 284 et 379, t. X, p. 439.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BÉARN.

Malgré l'échec de son voyage à Saint-Germain, aux mois d'août et de septembre précédents, malgré la prudence que lui imposait la défaveur croissante dont il était l'objet, le roi de Navarre était revenu de Roncevaux avec l'intention de braver ses ennemis, les Guises et le roi d'Espagne. Dès son retour à Pau, il livre son royaume au souffle perturbateur de Genève. Sans bruit, sans ostentation, il accueille les prédicants et les fait prêcher devant lui. Olhagaray cite Arnault-Guilhem Barbaste, carme apostat, et François Le Gay, dit Boisnormand, comme les docteurs les plus en crédit en Béarn, pendant le règne de François II[1]. Quelques gentilshommes de la cour de Pau suivaient l'exemple du prince, entre autres Antoine d'Aure, comte de Gramont. Ce seigneur, lieutenant de la compagnie du vidame de Chartres, était jeune et riche et n'avait d'autre culte que celui de ses plaisirs. Sa femme montrait plus de zèle en faveur de la réforme. Malheureuse et délaissée par son époux, elle avait confié ses infortunes conjugales à Calvin, qui lui conseilla la résignation dans une lettre qui est un éloquent traité de sagesse et de vertu pratique[2].

Le royaume de la maison d'Albret n'avait encore subi aucun ébranlement. La réforme n'y avait point de racine à la fin du règne de Henri II. Dans la Basse-Navarre et dans les provinces basques, l'in-

1. Olhagaray, *Histoire de Foix et Béarn*, 1629, p. 520.
2. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 291.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fluence espagnole ne laissait aucune place aux nouveautés religieuses. Un seigneur du pays, le sire d'Arambure, gouverneur du château de Mauléon-en-Soule, avait été dénoncé comme hérétique aux Guises, mais il s'en défendait comme d'une accusation monstrueuse [1]. Dans le Béarn proprement dit, la reine Marguerite avait laissé fonder quelques églises, principalement sous la direction de Roussel, mais elles portaient si peu de fruit que Jeanne d'Albret fut obligée, peu de temps après, de mettre toute son autorité de souveraine au service des ministres. Olhagaray ne cite, parmi les néophytes convaincus, gens de marque, qu'une demoiselle de la maison de Carmain-Négrepelisse, religieuse défroquée [2]. Encore était-elle originaire du Languedoc.

La réunion annuelle des États de Pau de 1560 souleva pour la seconde fois la question de la réforme. L'assemblée, convoquée pour le 1er mai, se réunit le 5 [3] et prolongea la session jusqu'au 17 [4]. Les premières séances furent occupées par les votes budgétaires. Les États accordèrent, comme l'année précédente, 10,000 écus pour les dépenses ordinaires, 8,000 écus pour les dépenses extraordinaires et 1,000 écus pour refaire les fossés de Navarreins. Ils votèrent en faveur

1. Lettre d'Arambure au roi, du 26 oct. 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 80). — Lettre du même au card. de Lorraine (ibid., f. 82).

2. Olhagaray, *Histoire de Foix et Navarre*, 1629, p. 120.

3. Le même jour le roi et la reine de Navarre signèrent des lettres patentes qui réglaient certains usages municipaux et accordaient des exemptions de contribution aux habitants de la ville de Saint-Gaudens (Castillon, *Histoire des populations pyrénéennes*, t. II, p. 137).

4. Procès-verbal des États (t. IV des Establissements de Béarn ; arch. des Basses-Pyrénées, C. 682, f. 75).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du jeune prince, Henry de Béarn, une dotation de 800 écus[1]. Parmi les requêtes des députés[2], l'une renouvelle les réclamations déjà présentées contre la chambre criminelle ; le roi et la reine de Navarre refusèrent de l'accueillir et confirmèrent leur ordonnance du 23 et du 26 mai 1557. L'autre est une protestation contre les péages établis nouvellement dans un but fiscal ; le roi et la reine répondirent qu'ils voulaient maintenir les privilèges du pays, mais qu'ils ne pouvaient accepter la suppression des péages. Suivent quelques règlements de procédure ou d'administration[3], notamment en faveur des draperies de Nay, qui commençaient à prendre de la célébrité[4], une ordonnance qui commandait aux hôteliers d'étaler une enseigne devant leurs maisons pour fixer l'attention des voyageurs, et la confirmation des anciens privilèges, spécialement de ceux des jurats[5]. Un peu plus tard, le 11 septembre, le roi et la reine de Navarre rendirent une ordonnance concernant l'ordre et le

1. Ibid., f. 75 à 78. — Nous ne trouvons pas, en 1560, de vote en faveur de la dotation ordinaire du roi et de la reine de Navarre. Cependant nous ne supposons pas qu'elle ait été refusée par les États. — Les biens personnels de la maison d'Albret en Béarn avaient été affermés le 5 novembre 1559 pour la somme de 2,300 livres (Orig., arch. des Basses-Pyrénées, E. 580).

2. Elles sont au nombre de 12 (t. VI des Establissements de Béarn, f. 103 ; arch. des Basses-Pyrénées, C. 684).

3. Peu de jours après le roi et la reine donnèrent une commission contre Jehan Belin, trésorier de Foix, à Me Jehan Lescrivain (Cop. auth. ; arch. des Basses-Pyrénées, B. 1163).

4. La lettre du roi et de la reine de Navarre en faveur des draperies de Nay est datée du 31 mai 1560 (Orig. en patois béarnais ; arch. des Basses-Pyrénées, HH. 1).

5. T. VI des Establissements de Béarn, f. 100 (arch. des Basses-Pyrénées, C. 684). — Procès-verbal du 15 mai 1560 (ibid., C. 1229).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

règlement des chambres des comptes de Pau et de Nérac[1].

La question religieuse fut posée le 10 mai par une requête, qui rappelait les incidents passionnés de la session précédente[2] et qui développait les griefs des États avec une insistance toute nouvelle. Un souffle d'indépendance et d'opposition politique semble courir dans ces réclamations respectueuses, mais d'une fermeté inébranlable. L'esprit de la réforme inspire ceux même qui protestent contre la religion de Calvin.

SUR LE FAIT DE LA FOY[3].

Au roy et royne.

Les gens des trois Estats remontrent très humblement que l'an passé, 1559, ils ont donné à Mgr l'évêque d'Oleron, commissaire désigné pour tenir les Estats, député, les requestes et ordonnances jointes à la présente, concernant le fait de la foy et religion chrétienne et abus des gens d'Esglise, afin qu'il soit remédié sur le tout en faveur du service divin, repos et tranquillité de la chose publique. Lequel s'est appointé avec Mgr l'évêque de Lescar et les vicaires des évêques de Tarbes et de Dax, établis dans le présent pays de Béarn, pour faire entretenir et observer lesdites ordonnances faites par Mgr le prince et révérendissime card. d'Armagnac, vos lieutenants généraux et commissaires désignés pour tenir les Estats, députés. Leur mandant de les publier de nouveau, de les promulguer et de les lire aux prônes dans les esglises paroissiales les jours de dimanche, à la messe paroissiale; offrant ledit seigneur, de son côté, faire

1. Ordonnance originale du 11 septembre, datée de Nérac (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 8 bis).

2. T. I, p. 232 et suiv.

3. Copie authentiquée (t. VI des Establissements de Béarn, f. 101 ; arch. des Basses-Pyrénées, C. 684). La pièce est en patois du pays, mais nous la traduisons en français.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son devoir et tout ainsi comme il est contenu en son appointement et porté à la fin de lad. requête. Toutesfois, depuis, led. seigneur commissaire a suspendu l'exécution dudit appointement, déclarant vouloir le rédiger en meilleure forme et le faire promulguer solennellement pour luy donner plus grande autorité et le faire mieux observer. Ce qui n'a pas été fait ni autrement esté pourvu. A cause de ce, lesdits scandales et inconvénients, exposés dans lad. requête, durent et continuent encore, plus grands que jamais, comme par expérience il est démontré, à la grande ruine du présent pays, si par vous il n'est autrement remédié. C'est pourquoy lesd. gens des Estats vous supplient plus humblement qu'il vous plaise remédier sur le tout, et, en confirmant lesdites ordonnances, ordonner, de par votre autorité, qu'elles soient publiées et promulguées de nouveau et observées sous des peines certaines et rigoureuses, faute de quoy il sera advisé par Vos Majestés pour le mieux. Et ce aux fins que Dieu soit servi, ses commandements et ceux de la sainte Esglise gardés et observés, toutes erreurs et scandales évités, pour le bien, repos et tranquillité de votre présent pays. Et, quant à la résidence des curés dans leurs paroisses, ainsi qu'aux autres demandes des Estats, leur octroyer les fins et conclusions exposées dans leurs requêtes. Moyennant quoy ils continuent à prier Dieu pour Vos Majestés.

L'inexécution des décisions arrêtées par l'assemblée de l'année précédente est le plus important des faits signalés dans cette requête et révèle la politique du laissez-faire que pratiquait, sans l'avouer, le roi de Navarre. Le prince fit répondre par son chancelier :

Le roy et la royne, seigneur et dame, souverains de Béarn, savent que la principale cure du fait de la religion appartient aux évêques et dépend de leur devoir. A ces causes, ils veulent que leurs subjets soient bien instruits sur le fait de religion. Ils ont pensé que le mieux était de déléguer ceste charge aux évêques de leur pays, terres et seigneuries, auxquels ils ont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enjoint, selon la loy de Dieu, et comme il est porté par l'Escripture sainte, de purement et simplement annoncer la parole de Dieu, ainsi que bons pasteurs vigilants sur leur troupeau ; et, s'il y a quelques hérésies qui fassent des prosélytes dans leurs diocèses, de s'en enquérir soigneusement et les rétorquer vivement, et, par leurs saintes doctrines, vertus et remontrances, les remettre en lad. voye. Et, s'il arrivoit que aucuns desd. évêques ne voulussent faire cet office, auquel ils sont voués, Leurs Majestés leur enjoignent de envoyer à leurs despens gens de bien, de savoir et d'expérience ès lettres saintes, pour habilement remplir l'office évangélique et prêcher purement la vie de salut au pauvre peuple. Et, si lesd. prélats s'y refusoient ou montroient de la négligence, Leurs Majestés y pourvoiront, de façon que chacun connaitra par expérience le zèle qu'ils ont pour la vie vertueuse et sainte instruction de leur peuple. Et ils feront en tout ce que bon prince et princesse fidèle peuvent et doivent faire pour ramener toutes choses à l'obéissance de la sainte et catholique religion.

Fait à Pau, le 10e jour du mois de mai 1560.

Par commandement du roy et royne,
seigneur et dame souverains.
Monseigneur Bouchart, chancelier de Béarn et Foix.
Présent, Moscan, secrétaire.

Quelques jours se passèrent dans une vive agitation. Les meneurs des deux partis tiraillaient en sens inverse le gouvernement du roi et de la reine de Navarre. Enfin les catholiques l'emportèrent et signifièrent au prince une seconde déclaration, qui est une mise en demeure impérative :

Au roy et royne.

Pour le bien, repos et tranquilité de vos subjets et cause publique, attendu les inconvénients, scandales et dangers, qui journellement se présentent, les Estats vous ont remis la requête ci-jointe, et vous supplient très humblement, Sire et Madame,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'avoir le tout en considération et d'y vouloir pourvoir, de sorte que tout inconvénient sera évité, par le meilleur et plus expédient moyen que faire se pourra.

Parchade, syndic de Béarn.
Prat, syndic de Béarn.

Le roi de Navarre répondit par une déclaration sans franchise et qu'il était bien résolu à ne pas tenir.

Le roy et la royne, souverains de Béarn, exortent de nouveau les évêques de s'acquitter de leur charge et devoir pour instruire les consciences de leur peuple de bonne et sainte doctrine, accompagnée de bonnes et saintes œuvres, et de mettre obstacle à toutes erreurs et opinions mauvaises, afin que Dieu soit en tout et partout honoré et servi saintement et religieusement dans le présent pays. Et si, pour remplir ce devoir, les évêques ont besoin que Leurs Majestés leur tiennent main-forte, tout secours leur sera octroyé quand ils en présenteront réquisition à Leurs Majestés.

Fait à Pau, le 16 mai 1560.

Pour commandement du roy et royne, seigneur et dame souverains de Béarn,

Messeigneurs les évêques d'Aire et d'Oléron présents,
Sponde, secrétaire[1].

A peine les députés étaient-ils rentrés dans leurs bailliages que le roi de Navarre avait oublié ses promesses. Les requêtes des États et les déclarations du prince passèrent à l'état de lettre morte. Un mois à peine après la session, le duc d'Albuquerque écrit au roi d'Espagne que, « pour ce qui concerne

1. Copie authentiquée (t. VI des Establ. de Béarn, f. 101 ; arch. des Basses-Pyrénées, C. 684).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« l'hérésie, les affaires vont de mal en pire ; car, dit-il, « selon les avis que j'ai reçus, on prêche publiquement « à Pau les doctrines de la secte de Luther [1]. » Il ajoute un détail qui révèle à lui seul la politique à double face du prince : « ... bien que, dit-il, Vendôme et sa femme « assistent à la messe [2]. »

GUYENNE.

Comme gouverneur de Guyenne, le roi de Navarre gardait les apparences du plus fidèle des lieutenants du roi. Attentif aux ordres des favoris de François II [3], il maintenait la paix publique, faisait exécuter les édits, dissipait, sans les décourager, les conventicules les plus bruyants et réprimait les séditieux trop pressés d'en appeler aux armes. Cependant il laissait la réforme s'avancer pas à pas jusqu'au cœur du royaume, dans les campagnes et dans les villes où l'influence des parlements était affaiblie [4].

A Montauban [5], où la réforme devait prendre de si

1. Il veut dire *de la secte de Calvin*.

2. Lettre en espagnol du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 12 juin 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. Les lettres du roi de Navarre, adressées aux Guises pendant cette période, présentent le ton de la soumission exigée (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, p. 186 à 217).

4. La Planche et après lui de Thou ont écrit qu'à la nouvelle de la répression de la conjuration d'Amboise, Antoine avait rassemblé des troupes et taillé en pièces 2,000 séditieux. On va voir à quoi se réduit ce fait d'armes qui aurait eu, d'après les historiens, l'importance de la bataille de Dreux.

5. Montauban, quoique du ressort du parlement et de l'archevêché de Toulouse, appartenait à la Guyenne comme capitale du Bas-Quercy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fortes racines, les calvinistes n'avaient encore fait que paraître. Les habitants de la ville étaient animés d'un sentiment d'opposition très vif contre leur évêque, Jacques Desprez de Montpezat. Ce prélat, comte de la ville, avait débuté par des mesures rigoureuses, d'autant plus mal accueillies par une population fière et indépendante que les souvenirs laissés par Jean de Lettes de Montpezat, son oncle et son prédécesseur, auraient dû lui imposer plus de réserve dans l'exercice de ses droits[1]. Montpezat, dégoûté de son siège épiscopal, vivait à la campagne dans les seigneuries de Montpezat et de Piquecos, livré à la société de quelques familiers qui partageaient sa passion pour la chasse. L'amiral de Coligny, suivant l'historien Lebret, jugea l'occasion favorable pour implanter la réforme en Quercy. Il envoya à Montauban, à la fin de l'année 1559, deux ministres, Crescent et Vignaux. Les novateurs trouvèrent de l'appui chez les amis de l'ancien évêque, Jean de Lettes. Ce malheureux prélat s'était déterminé à embrasser la réforme, sur les conseils des frères Calvet. Aussitôt après sa fuite, l'un des Calvet, official du diocèse, avait été dépouillé de sa charge ; mais il feignait tant de repentir que Jacques Desprez lui laissa la cure de Montalzat. Hugues Calvet, son frère, conseiller du sénéchal, reçut les ministres Crescent et Vignaux et leur procura des auditeurs. Le curé de Montalzat se mit au nombre de leurs disciples. Il donna bientôt à la réforme des gages plus décisifs ; il apostasia solennellement et se fit marier de la main même des nouveaux ministres. Dès ce jour, il prêcha lui-

1. T. I, p. 258.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même en faveur du calvinisme, soit à Montalzat, devant ses paroissiens, soit à Montauban, où il se rendait souvent en secret[1].

Suivant de Bèze, la réforme fut apportée à Montauban, par Bernard Coulon, habitant du pays, réfugié à Paris depuis quelques années. Coulon ne fit d'abord que quatre prosélytes, Pierre du Perrier, Jean Constant, Pierre Cabas et Jean Montanier. Ils se réunissaient pendant la nuit dans une maison du faubourg du Moustier pour célébrer la cène, lire la Bible et confesser leurs péchés en commun. De nouveaux fidèles se joignirent à l'Église naissante. L'un d'eux était François Calvet, curé de Montalzat, qui, le lendemain, amena au prêche son frère, conseiller du sénéchal. Dès ce jour, la prédication de Coulon obtint des succès si rapides que les réformés, assez nombreux pour braver leurs ennemis, osèrent se montrer au grand jour[2]. Un des nouveaux convertis, un coutelier nommé Finemine, étant mort dans les premiers jours de l'année 1560, le 13 janvier au soir, les fidèles, conduits par l'un des ministres, allèrent lever le corps et le portèrent au cimetière Saint-Michel en chantant les psaumes de Marot. Le dimanche suivant, ils envahirent l'église Saint-Louis ; plusieurs ministres montèrent successivement en chaire et prê-

1. Lebret, *Hist. de Montauban*, t. II, p. 10, 1841. — Cathala Coture, *Hist. du Quercy*, t. I, p. 396.

2. De Bèze, t. I, p. 135. On lira avec fruit parmi les modernes, sur les débuts de la réforme, l'*Histoire d'une ville protestante*, par M. Mary Lafon. L'auteur s'est aidé de tous les documents connus et les a présentés sous une forme vive et saisissante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chèrent devant un nombreux auditoire attiré par la curiosité.

Le récit de ces cérémonies troubla la quiétude de l'évêque. Il accourut à Montauban, manda les consuls de la ville et les menaça de les dénoncer au parlement de Toulouse. Les consuls étaient peut-être complices de ce mouvement religieux ; mais aucun d'eux n'eut l'audace de résister. L'évêque monta en chaire dans l'église Saint-Jacques et prononça un sermon contre les novateurs. Il parla avec tant de force et d'entraînement que le peuple et les consuls jurèrent de rester fidèles à la religion catholique. Satisfait de ce succès, Montpezat reprit le chemin de Piquecos. Quatre jours après, les assemblées et les prêches recommencèrent.

A cette nouvelle, l'évêque de Montauban appela Antoine de Lomagne, baron de Terride, vieux capitaine des guerres d'Italie, un des principaux seigneurs du pays. Terride et l'évêque firent entendre aux habitants des paroles sévères qui furent peu écoutées. Les réformés savaient que Terride n'avait point de gens de pied à sa disposition, que sa compagnie d'ordonnance était licenciée et ne pouvait être convoquée sans ordre et sans argent, et qu'il n'exerçait même aucun commandement dans la province. Mais le parlement de Toulouse avait déjà pris l'éveil. Il avait envoyé au roi Antoine de Paulo, second président, et Jehan du Torner, président d'enquête, pour lui demander des ordres. La cour, grossissant le délit, représentait les Montalbanais comme prêts à se soulever et transformait les prêches de Bernard Coulon en assemblées en armes. Le roi, ou plutôt les favoris qui le guidaient, ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

répondirent pas. Le 1er mai, le parlement envoya une nouvelle lettre et s'adressa cette fois au connétable[1]. Il prenait mal son temps : le connétable était en pleine défaveur. Cette nouvelle démarche n'obtint pas plus de succès que la précédente.

L'audace des novateurs s'accroissait de l'impuissance de l'évêque. Ils avaient envoyé un message à leurs coreligionnaires de Toulouse ; et deux ministres, Jean Le Masson et Vignaux, étaient accourus à l'appel. Leur arrivée, que Bèze fixe au 22 juin 1560, donna une nouvelle activité aux prêches. La propagande s'étendit dans le pays. Quelques semaines après son arrivée, le 13 août, Vignaux inaugura l'église de Moncuq, près de Lauzerte[2], et celle de Négrepelisse, malgré l'opposition de Louis de Carmain, seigneur de la ville[3]. L'évêque de Montauban, voyant son autorité méconnue, s'adressa alors au roi de Navarre. Antoine ordonna des mesures qui ne réussirent pas mieux que les menaces de Terride[4].

Les prêches, après une courte interruption, avaient repris à Montauban le 4 août. Les assemblées se tenaient au grand jour dans les maisons des principaux calvinistes, dans les édifices publics et jusque dans les églises. Vignaux était l'âme de ce mouvement. Il s'était adjoint un professeur de poésie, poète lui-même, Jean de Bougeraye, qui tenait école

1. Lettre orig. du parlement au connétable (f. fr., vol. 20508, f. 197).

2. Bèze, t. I, p. 136.

3. Devals, *Hist. de la ville de Negrepelisse*, in-8°, 1862, brochure.

4. De Bèze et les documents originaux ne s'expliquent pas sur ces mesures. Il s'agit probablement de quelques ordres généraux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ouverte et interprétait les psaumes en français. M. L. Paris attribue à ce professeur une pièce de vers qui permet de suivre le cours de ses idées et de juger de son enseignement[1] ; c'est une requête en style familier de *Dame Françoise*, qui désire lire l'Écriture dans sa langue. *Dame Françoise* se demande pourquoi on lui défend la lecture des saints récits qu'on lui ordonne de croire, et pourquoi, après avoir autorisé les traductions en grec et en latin, l'Eglise interdit les traductions en français. Bougeraye trompait ses auditeurs en soutenant cette thèse ; l'Église éclairée n'interdisait que certaines versions venues de Genève, à cause des contresens dont elles étaient semées. Mais cette distinction échappait aux hommes du XVIe siècle. Une certaine vigueur naïve, une apparence de bon sens court dans les couplets de *Dame Françoise*, transformée, par les passions religieuses, en oracle de parti.

Le 28 octobre 1560, Jean de Bougeraye fut arrêté et emprisonné, probablement à l'instigation de l'évêque. La nuit suivante, à neuf heures du soir, ses coreligionnaires envahirent en foule les prisons de l'évêché et le délivrèrent. Le sire de Négrepelisse, qui se trouvait alors à Montauban, mais sans armes et sans soldats, ne put s'opposer à l'émeute. A la nouvelle de l'évasion, le parlement de Toulouse députa deux conseillers, Jean Coignet et François de La Garde, et son procureur général, Bertrand Sabatery, pour dresser une information. Les commissaires entrèrent sans difficulté dans les faubourgs et dans l'évêché, situé en dehors de la ville, mais ils furent arrêtés aux portes de la

1. Louis Paris, *Négociations sous François II*, p. 598.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cité. Leur arrivée avait frappé de terreur les calvinistes. L'ex-curé Calvet se sentait perdu si le parlement se saisissait de sa personne. Son abjuration, son mariage ne laissaient aucun subterfuge à la défense. Quelques années auparavant, un président de chambre, nommé de Lorme, chargé de diverses missions à Montauban, avait été convaincu de concussion sur la plainte des habitants, dégradé et exilé à Saint-Malo. Calvet répandit le bruit que les juges-commissaires arrivaient altérés de vengeance et que la ville entière porterait la peine de cet acte de justice. A l'aide de ces rumeurs, il décida les consuls à récuser les juges envoyés par la cour. On ne doutait pas de la déférence des magistrats à cet acte de procédure. Cependant les consuls firent fermer les portes et prirent des mesures de défense. Les commissaires, du dehors de la ville, sollicitaient leur entrée, lorsque Calvet et un notable, nommé Arbussi, chargés d'exécuter la décision des consuls, leur notifièrent du haut des murailles l'acte de récusation. Si le procureur général Sabatery se fût senti le plus fort, la ville eût été obligée d'ouvrir ses portes ; mais il n'avait amené qu'une faible escorte ; les habitants menaçaient de bien se défendre. La cour impuissante prit le parti de la retraite. Les commissaires entamèrent une enquête dans les faubourgs. Ils trouvèrent la population si ferme contre leur intervention qu'ils ne purent obtenir aucun témoignage. On réussit même à leur cacher le nom du prisonnier évadé, bien qu'ils fissent crier dans les rues que le révélateur recevrait 500 écus de récompense et sa grâce s'il était coupable. Le parlement de Toulouse décida que, puisque aucun témoin n'avait voulu déposer de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

violation des prisons de l'évêché, tous les habitants devaient être considérés comme complices. Avant de lancer un arrêt de proscription contre la ville entière, la cour y envoya François Séguier, seigneur de La Gravière, sénéchal de Quercy. Séguier partit de Cahors où il venait de présider les Etats provinciaux [1]. Aussitôt après son arrivée, il réunit les consuls, les notables et leur exposa les dangers de leur obstination. La ville allait être démantelée, ses portes démolies, les habitants écrasés d'amendes et ruinés. Quant aux consuls, ils ne pouvaient s'attendre à rien moins que d'être pendus. Le sénéchal renouvela ses menaces auprès de plusieurs bourgeois qu'il prit en particulier ; il les fit crier dans les rues. Il essaya même des moyens de séduction. Il ne réussit pas mieux que les commissaires du parlement de Toulouse et quitta la ville sans avoir rien découvert. Avant de se retirer le procureur général Sabatery et les deux conseillers dressèrent le procès-verbal de leur expédition. Dans cet acte, sans s'arrêter à l'opposition signifiée par Calvet, ils accusent la ville de Montauban de rébellion contre les officiers du roi. Le procès-verbal, daté du 30 novembre 1560, fut envoyé à la cour à Orléans. Au moment où il y arriva, François II venait de mourir et le parti de la rigueur, qui s'agitait à l'ombre de son autorité nominale, avait perdu son crédit. La dénonciation du parlement de Toulouse fut reçue avec

1. Lettre originale de Seguier au roi, du 16 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 176). Sa lettre est plus abrégée que le récit de de Bèze, mais le confirme sur tous les points.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

indifférence par la reine mère au milieu des grands événements qui absorbaient son attention [1].

Pendant le campement des commissaires du parlement de Toulouse sous les murs de Montauban, on avait arrêté, au village de Saint-Porquier, trois bourgeois coupables d'avoir tenu des propos contre les cérémonies de l'Eglise catholique. Les prisonniers avaient été conduits à Castel-Sarrazin. Leurs protecteurs usèrent de tous les moyens pour les arracher à l'autorité judiciaire ; ils invoquèrent l'édit de Romorantin, qui attribuait aux évêques la connaissance du crime d'hérésie ; ainsi les accusés auraient comparu devant les juges de l'officialité de Montauban, secrètement dévoués à l'Eglise nouvelle. Ils essayèrent, sans plus de succès, de corrompre le capitaine de Castel-Sarrazin. Les commissaires paraissent avoir usé d'indulgence, car de Bèze, sans s'expliquer, assure que les desseins des « persécuteurs s'en allèrent en fumée ».

Le roi de Navarre était lieutenant du roi en Rouergue et possesseur, par son mariage avec Jeanne d'Albret, du comté de Rodez ; mais il n'y exerçait guères que des redevances féodales. La véritable autorité appartenait au cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez. Les fonctions d'ambassadeur de ce prélat l'avaient tenu éloigné du diocèse pendant le règne de Henri II. Son absence prolongée avait laissé le champ libre aux réformés [2]. A Villefranche, à Cahors, à Figeac, pen-

1. Cathala Coture, *Hist. du Quercy*, t. I, p. 397. — Lebret, *Hist. de Montauban*, t. II, p. 12.

2. Il était encore à Rome le 28 décembre 1559 (Lettre du cardinal d'Armagnac à la reine mère, de cette date ; Orig., f. fr., vol. 2812, f. 11).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant l'été de 1560, quelques ministres parurent et commencèrent à prêcher. Le 14 septembre, Massencal, premier président du parlement de Toulouse, et Bertrand Sabatery, procureur général, signalèrent au cardinal de Lorraine la création de ces églises. Dès les premiers jours de leur établissement, elles s'organisèrent ; des officiers furent élus, des règlements de police promulgués, des cotisations votées et perçues ; en même temps, par prudence, les meneurs levaient et armaient des soldats [1].

A la fin d'août, le cardinal d'Armagnac arriva de Rome et visita son diocèse ; il envoya « de bons et « catholiques prêcheurs » dans les principales villes pour balancer l'influence des ministres. Ces efforts ne furent pas soutenus. Le cardinal quitta Rodez au milieu de septembre et alla rejoindre le roi de Navarre. Les officiers de justice manquaient d'argent et n'osaient prendre aucune initiative. Les revenus du domaine royal avaient été aliénés en faveur de l'infante de Portugal. L'évêque de Vabres, suffragant du cardinal d'Armagnac, n'avait ni autorité ni crédit. Le sénéchal, « détenu de griefve maladie puis « troys ans, » s'était retiré à Toulouse et ne pouvait « bouger de son grabat. » Le roi, informé de ce désordre, écrivit, le 17 septembre, une lettre sévère à ses officiers de Rouergue, et le juge mage déploya son zèle en saisissant les gages de l'infortuné sénéchal [2].

1. Lettre orig. de Massencal et de Sabatery au card. de Lorraine (f. fr., vol. 15873, pièce 2).

2. Lettre orig. des officiers de Rouergue au card. de Lorraine, en date du 4 nov. 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 148). — Une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un gentilhomme du Rouergue, le seigneur de Berthelaine, avait fondé l'Église de Milhau. Le cardinal d'Armagnac, aussitôt après son arrivée, y envoya un de ses plus zélés missionnaires ; mais il y fut mal reçu et finalement renvoyé[1]. Le 22 septembre, Berthelaine réunit les principaux calvinistes de la ville et les décida à envoyer à Genève l'un d'entre eux, Bernard Vaisse, pour demander un ministre. Vaisse revint avec un réfugié normand, Blaise Malet, qui s'était fait connaître à Berne et à Lyon par ses prêches. A Milhau, comme dans presque toutes les villes, les réformés s'étaient emparés de l'enseignement. Ce fut dans la maison de l'école que Malet réunit ses coreligionnaires. Le jour même de son arrivée, il prononça un premier sermon devant un auditoire composé, d'après de Bèze, de plus de 300 personnes[2].

L'évêque de Vabres, effrayé de ce voisinage, leva quelques soldats sous le commandement du seigneur de Belcastel. Les chefs calvinistes de Milhau prirent la fuite à son approche et Malet et Vaisse se cachèrent à Cambon, à deux lieues de la ville. L'évêque de Vabres, victorieux sans combat, et le sire de Belcastel entrèrent en triomphateurs « tabourins sonnants et enseignes « déployés » à Milhau. Ils connurent bientôt la retraite du ministre fugitif. Malet, Vaisse, Montrosier et quatre bourgeois furent arrêtés et traînés à Rodez « si « cruellement liés que le sang leur sortoit ». Belcastel

lettre des mêmes officiers au roi et sur le même sujet se trouve dans le fonds français, vol. 6626, f. 33.

1. Lettre des officiers de Rouergue au card. de Lorraine, en date du 4 nov. 1550 (Ve de Colbert, vol. 27, f. 148).

2. Bèze, t. I, p. 136.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fit enfermer les accusés dans la vieille tour de l'évêché et s'occupa de dresser le procès. Pendant les premiers jours de leur détention, les prisonniers furent bien traités, dit de Bèze, mais bientôt on usa de rigueur ; ils ne recevaient que du pain et « quelque peu de « vin ». Des amis cachés trouvèrent moyen de faire passer aux accusés « six liards par jour pour avoir « de la pitance ».

Le procès fut instruit par Raymond Cayron, lieutenant criminel. La crainte du supplice détermina Montrosier à abjurer. Malet et Vaisse, au contraire, persistèrent dans leur foi. Divers témoins déclarèrent qu'ils avaient présidé des assemblées en armes, mais les témoignages parurent douteux. Le tribunal, présidé par Me Texandier, juge mage, était composé de treize magistrats : sept opinèrent pour les galères et six pour la potence. Ce partage ne contentait pas l'évêque. Le président s'efforça de ramener la majorité à l'opinion la plus sévère ; mais il s'éleva dans le prétoire une discussion si passionnée que chaque magistrat modifia son jugement. Plusieurs même, entraînés par la dispute, passèrent d'une thèse à l'autre. Ainsi se trahissait l'incertitude qui planait sur les délibérations des corps judiciaires plus encore que sur les conseils du gouvernement. La division rendait l'accord impossible. Le juge mage renvoya la séance. Le lendemain, les avocats et les gens du roi, suivant leur droit, exercèrent de si nombreuses récusations qu'il ne resta qu'un seul magistrat au banc des juges. Les lois de la procédure, alors comme aujourd'hui, autorisaient le tribunal à s'adjoindre des avocats ; mais il se trouva que tous les avo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cats capables de siéger plaidaient pour les coupables. L'instruction ne pouvait aboutir faute de juges. Le s. de Roquette, procureur du roi, remit les dossiers au parlement de Toulouse, et le procureur général cita les accusés. Ils auraient infailliblement été condamnés. La mort de François II et l'édit de janvier les firent mettre en liberté [1].

A Villefranche de Rouergue, vers le mois d'octobre, s'était établi un ministre, nommé La Rive, qui prêchait habituellement, comme Malet, dans la maison de l'école. Les menaces des catholiques l'obligèrent à se retirer. Il alla à Genève, mais il revint peu après avec un collaborateur nommé Jean Chrétien, dit La Garande[2].

En Guyenne, l'autorité du roi était représentée par des officiers plus dévoués que capables de pacifier le pays. Charles de Coucy, sire de Burie, vieux capitaine usé dans les guerres d'Italie, était lieutenant du roi de Navarre depuis le commencement de 1558 [3], aux gages de 500 livres par mois [4]. Soit indulgence naturelle, soit acquiescement secret, soit plutôt qu'il eût perdu la fougue de la jeunesse, Burie était plein d'indulgence pour les séditieux. Ses lettres contrastent ainsi avec celles des autres capitaines, généralement gens d'action, grossissant les délits et toujours disposés aux mesures extrêmes. Pierre d'Ossun, seigneur originaire

1. Bèze, t. I, p. 212. Pour les noms des magistrats nous avons suivi la version de la lettre inédite citée dans la note 2 de la p. 248.

2. Bèze, t. I, p. 212.

3. Les lettres patentes qui lui confiaient cette charge avaient été enregistrées par le parlement de Bordeaux le 28 janvier 1557 (1558) (Reg. secrets du parlement de Bordeaux ; bibl. de Toulouse, B. 94).

4. État des gages des officiers du roi en Guyenne (f. fr., vol. 15872, f. 116).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Bigourdan, ancien capitaine de gens de pied sous les ordres de Blaise de Monluc, remplissait en Guyenne une charge temporaire, spécialement au nord de la Garonne. D'Ossun, qui avait longtemps servi en Italie, croyait avoir des titres à la lieutenance de la Guyenne. Retenu par Brissac en Piémont après le traité de Cateau-Cambrésis, il s'était enfin rendu à la cour, au commencement d'octobre 1559, « afin d'y pourchasser « sa fortune et donner ordre à ses affaires ». Là, il s'était plaint des faveurs prodiguées à Burie et avait obtenu une mission qui lui faisait espérer la survivance de Burie[1]. Antoine de Noailles, gouverneur de Bordeaux depuis le 18 février 1551 (1552[2]), aux gages de 50 livres par mois[3], était plus décidé que Burie et plus habile que d'Ossun, mais il ne jouissait que d'une autorité secondaire, sans cesse mise en échec par des conflits avec les autres officiers du roi. Des deux châteaux qui défendaient la ville, l'un, le château de Ha, était gardé par Noailles avec une compagnie de cent soixante-dix hommes, l'autre, le château Trompette, par Jean de Genoilhac, s. de Vaillac, capitaine de cinquante hommes[4]. Ce seigneur vaniteux, jaloux de Noailles, avait même obtenu en 1557, par surprise,

1. Lettre de Brissac au duc de Guise, du 1er octobre 1559 (copie; f. fr., vol. 20451, f. 128).

2. Bibl. nat., cab. des titres, doss. *Noailles*, f. 107. M. Tamizey de Larroque, dans l'excellente notice qu'il a consacrée à Antoine de Noailles, dit qu'il fut nommé gouverneur de Bordeaux le 18 janvier 1551 (p. 17).

3. État des gages des officiers du roi en Guyenne (f. fr., vol. 15872, f. 116).

4. État des garnisons de Guyenne (f. fr., vol. 15872, f. 116).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des lettres du gouverneur de Bordeaux, qui furent révoquées la même année [1].

Les habitants de Bordeaux étaient plus agités par la réforme que dévoués à ses principes. Peut-être la présence du lieutenant du roi et surtout du parlement inspirait-elle une terreur salutaire aux plus remuants. Dans les derniers jours du règne de Henry II, Thomas Rocher, accusé d'avoir proféré des « paroles « scandaleuses », avait été traduit devant l'officialité diocésaine. Le parlement députa un président et deux conseillers pour assister au jugement [2].

Au commencement de 1560, plusieurs hérétiques furent exécutés en public. La nuit suivante, on trouva dans les rues et sur les portes des magistrats, qui avaient pris part à l'instruction, des placards contenant des menaces [3]. Au mois de février, de nouvelles condamnations furent prononcées. Pendant que les gens de justice conduisaient les prisonniers au bûcher, une troupe d'hommes armés fondit sur les archers, en tua plusieurs, mit le reste en déroute et délivra les condamnés. L'audace de cet enlèvement, accompli en plein jour et devant le peuple réuni pour assister au supplice, frappa même les ambassadeurs étrangers [4].

Le retentissement de la conjuration d'Amboise augmenta le trouble de la Guyenne. Beaucoup de

1. Bibl. nat., cabinet des titres, doss. *Noailles*, f. 123.

2. Délibération du 26 juin 1559 (Registres secrets du parlement de Bordeaux ; Bibl. de Toulouse, Mss., B. 94).

3. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 2 mars 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 44).

4. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 6 mars 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conjurés, surtout parmi les hommes de main obscurs que les Guises avaient laissés échapper, rentraient peu à peu dans leurs provinces, vaincus sans être découragés et pleins d'espérance en l'avenir[1]. On découvrit dans le Bordelais les traces d'une organisation insaisissable, analogue à celle dont était sorti le tumulte d'Amboise. Les réformés s'affiliaient entre eux ; chaque ville avait ses chefs, qui obéissaient aveuglément à un mot d'ordre inconnu ; des collecteurs passaient auprès des fidèles et recueillaient des subsides qui étaient plus régulièrement payés que la taille[2]. Le parti de la résistance catholique était particulièrement faible à Bordeaux. Beaucoup de magistrats appuyaient secrètement les accusés. Le parlement, troublé par ses discordes intérieures et par les inimitiés qu'il s'attirait, ralentit les poursuites. La réforme était habile à profiter de l'hésitation des corps judiciaires. Le moindre acte de faiblesse des officiers du roi livrait passage à des « bouillons ardents », qui ne tardaient pas à avoir des suites sanglantes. La reine mère, en méfiance de Burie[3], envoya à Bordeaux François de Peyrusse, s. d'Escars, serviteur du roi de Navarre rattaché au parti des Guises, avec la mission officielle de servir

1. L'ambassadeur vénitien, Jean Michieli, dans deux lettres du 16 et du 28 mars, signale la Guyenne comme une des provinces les plus troublées du royaume (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 16 et 32).

2. Cette organisation nous est révélée par un discours du président de Roffignac au roi de Navarre (Registres secrets du parlement de Bordeaux, séance du 25 juin 1560 ; Mss. de la bibl. de Toulouse, B. 94).

3. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, édit. de la Société de l'Hist. de France, t. II, p. 344.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de lieutenant du roi dans la partie de la Guyenne située au nord de la Garonne[1]. D'Escars entra au parlement le 22 mars 1560 et confia à la cour qu'il avait recueilli, en traversant la Saintonge, des nouvelles alarmantes. Il demanda un conseil de six magistrats, en permanence auprès de lui, afin de délibérer à toute heure sur les événements. La cour désigna deux présidents et les quatre plus anciens conseillers[2].

L'effarement produit par les premiers troubles était si grand que les officiers du roi croyaient apercevoir l'ennemi aux portes de Bordeaux. Cependant, le 17 mars, un capitaine saintongeois, le s^r de Linars, écrit à Antoine de Noailles que la sédition est dissipée, mais il donne cette bonne nouvelle du ton dont il aurait annoncé l'attaque pour le lendemain[3]. D'Escars, cédant à la terreur générale, voulait mettre tous les hommes valides sous les armes. N'osant convoquer les membres du parlement à la garde des portes, il frappa leurs maisons d'un impôt destiné aux frais. La cour invoqua ses privilèges et réprimanda le dizenier qui s'était rendu coupable du crime de les méconnaître. D'Escars fut plus heureux avec les avocats et avec les procureurs. Sur les conseils du président Roffignac et après délibération dans la chapelle du palais, ils se

1. Ses lettres de nomination furent enregistrées par le parlement de Bordeaux dans la séance du 11 mars 1559 (1560) (Reg. secrets du parlement de Bordeaux; bibl. de Toulouse, B. 94).

2. Ibid. Délibération du 22 mars 1559 (1560). Sur l'entrée de d'Escars à Bordeaux voyez aussi la lettre de Linars à Noailles citée dans la note suivante.

3. Lettre orig. de Linars à Noailles du 17 mars 1559 (1560) (f. fr., vol. 6911, f. 308).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

résignèrent à prendre la pique, mais ils stipulèrent qu'ils pourraient se faire suppléer par gens capables au gré du lieutenant du roi[1].

D'Escars, dans la crainte d'un soulèvement général, qui l'aurait trouvé désarmé, tandis que Noailles était absent et que Burie parcourait nonchalamment la Guyenne à la poursuite de séditieux obscurs, invoqua l'autorité du roi de Navarre. Il lui « fit entendre combien « de faveur ce pays recevroit par sa présence, laquelle « non seulement autoriseroit lesd. s. commissaires et « autres officiers du roi, mais contiendroit toujours « de plus fort les habitants de ce pays en l'obéissance « qu'ils doivent à Sa Majesté[2]. » Le prince répondit par des protestations pacifiques et envoya des émissaires secrets aux églises. Les prêches mystérieux, les réunions en armes, qui troublaient le repos des lieutenants du roi, cessèrent aussitôt comme par enchantement. L'obéissance des séditieux et l'influence du roi de Navarre sur des partisans, revêches à tout conseil pacifique, étonna la cour et les ambassadeurs étrangers. Comment le prince aurait-il eu tant de crédit sur les réformés s'il n'avait eu des engagements avec eux[3]? Mais les Bordelais paisibles, qui profitaient de la pacification, ne songeaient pas à incriminer les intentions du roi de Navarre. Antoine avait accordé aux écoliers

1. Séance du parlement du 8 avril 1559 (1560) (Reg. secrets du parlement de Bordeaux ; bibl. de Toulouse, Mss., B. 94).

2. Lettre orig. de d'Escars au duc de Guise, du 12 juin 1560 (f. fr., vol. 15641, pièce 9).

3. ... al cual estan tan obedientes que se tiene mas sospecha (Résumé de dépêches de Chantonay au roi d'Espagne ; orig. espagnol ; arch. nat., K. 1493, n. 26).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du collège de Guyenne le droit de s'assembler en armes ; le parlement avait annulé cette autorisation imprudente ; d'Escars obligea la cour à révoquer sa décision pour ne pas le blesser[1].

Cette condescendance ne désarma pas l'humeur du prince. Il envoya à Bordeaux le capitaine Des Bories, enseigne de la compagnie du prince de Navarre, avec une mission qui ne pouvait être rigoureuse, car Des Bories avait des tendances vers le Calvinisme[2]. Le prince partit lui-même de Pau et rejoignit les commissaires du parlement à Marmande au milieu de juin. « Après avoir entendu d'eulx qu'il n'y avoit chouse « aucune qui deust raisonnablement esmouvoir ne ung « seul homme de toute la Guyenne qui heust prys les « armes[3] », il entra à Bordeaux. Le 25 juin, il se rendit à l'audience du parlement, à neuf heures du matin. Il se plaignit aigrement des avertissements que le parlement avait adressés au roi et de la suspicion que de telles alarmes pouvaient faire naître dans son esprit. Quand ces avis eussent été fondés, dit-il, il avait les moyens d'apaiser tous les troubles, ainsi qu'il l'avait prouvé. Le président de Roffignac s'excusa en énumérant les assemblées qui avaient eu lieu et l'organisation redoutable, les armements, les collectes du parti réformé[4].

Le même jour le roi de Navarre rendit compte au roi,

1. Arrêt du 8 mai 1560 (Registres secrets du parlement de Bordeaux ; Mss. de la bibl. de Toulouse, B. 94).

2. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. V, p. 67.

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 203.

4. Séance du 25 juin 1560 (Reg. secrets du parlement de Bordeaux ; Mss. de la bibl. de Toulouse, B. 94).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la reine mère et aux Guises de son voyage et de l'état de la province. Ses trois lettres semblent inspirées par le désir de diminuer l'importance des troubles : « J'ay bien « connu, dit-il avec une familiarité rassurante, le loup « n'estre si grand qu'on le m'avoit faict. » Il regrette presque que les officiers du roi aient troublé son repos « pour si legieres occasions, qui ne se peuvent recog- « noistre quand on s'en approche, et qui s'esva- « nouissent comme les tenebres quand le soleil se « montre, » et traite les capitaines, les magistrats alarmistes de « gens d'assez léger cerveau, peu « expérimentez en matieres d'estat et ne considérant « la certaineté qu'ilz doibvent avoyr des chouses « avant que d'en empestrer les aureilles d'un si « grand prince. » Il se console de son déplacement en l'utilisant au profit de ses plaisirs : « Toutesfois, « pour me rembourcer de l'ennuy que ces belistres « me donnent, j'espere à l'issue d'icy m'en venger « sur les perdreaulx, et, au partir de Bordeaux, « demeurer huit jours entiers sans cesser de chas- « ser[1]. » Dans ces trois lettres, écrites du ton dégagé d'un seigneur qui n'a pas d'autre ambition que celle de trouver des délassements innocents, Antoine ne fait aucune allusion à l'arrivée du prince de Condé, le grand coupable de la conjuration d'Amboise, qu'il attendait le jour même ou le lendemain.

Des rivalités de compétence avaient surgi à Bordeaux depuis le commencement du règne de François II. Les crimes d'hérésie étaient jugés devant les tribunaux ecclésiastiques en premier ressort et devant

1. *Letires d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 202 à 210.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le présidial en seconde instance[1]. Le parlement, offensé d'être dessaisi de la plus importante de ses attributions, remontra au roi que la lenteur des juges d'Église nuisait à l'expédition des affaires et donnait naissance à des attaques contre les prisons, à des délivrances à main armée qui terrorisaient les gens de justice. La cour envoya, le 2 juillet, le procureur général de Lescure, porteur de ses plaintes, à Fontainebleau. Lescure rapporta le 31 juillet une lettre du roi qui intimait à la cour l'ordre d'obéir à l'édit[2]. Ces difficultés s'ajoutaient à celles que faisaient naître les troubles de la province.

Les mesures de défense prises par les officiers du roi assurèrent la tranquillité de la ville pendant les deux derniers mois du règne de François II. Aussi bien, à cette date, les événements se précipitaient. Amis et ennemis des Guises sentaient que la question se viderait ailleurs qu'à Bordeaux. Cependant Noailles sollicite, le 6 octobre, une augmentation de 30 hommes pour garder les portes[3]. Le s. de Cugnac, gouverneur du château du Ha, négligeait l'exercice de sa charge qui lui rapportait peu de profit. Noailles demande à le remplacer par le capitaine Auros[4]. Au mois de novembre,

1. Au milieu de l'obscurité qui entourait la législation contre les hérétiques, cet édit avait été maintenu par le parlement de Bordeaux (Registres secrets; délibération du 3 juillet 1559; bibl. de Toulouse, Mss., B. 94).

2. Registres secrets du parlement de Bordeaux, séance du 2 et du 31 juillet (Mss. de la bibl. de Toulouse, B. 94).

3. Lettre de Noailles au duc de Guise du 6 octobre 1560 (Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 131).

4. Lettres de Noailles du 8 et du 21 octobre (Minutes orig. sans adresse, probablement adressées au roi; f. fr., vol. 6908, f. 133, 91 et 107).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Noailles envoie au roi des nouvelles plus rassurantes [1]. Mais il estime que, pour assurer le calme de la ville, il est nécessaire « d'y faire un peu de chastiment, en « quelques lieux particuliers, des plus rebelles, obsti- « nez et entreprenans esprits [2]. »

Le gouvernement des Guises s'épuisait en dons pour se créer des partisans. Guy Chabot de Jarnac, transfuge du parti des Bourbons, et Paul de Foix, seigneur de Candale, obtinrent l'ordre de Saint-Michel. Burie fut chargé de leur remettre le collier et de recevoir leur serment [3]. Le s. de Favas, maire de Bordeaux depuis le 31 janvier 1559 (1560) [4], fut remplacé au milieu de novembre par Antoine de Noailles. L'élection fut ratifiée par le roi [5].

Mais la mauvaise administration des Guises leur créait plus d'ennemis que les faveurs n'achetaient de mécontents. Le château de Blaye, commandé par Pons de Polignac, s. des Roys, et par le lieutenant Mabrun, capitaines de deux compagnies, l'une de 50, l'autre de 100 hommes [6], était délaissé, sa garnison incomplète,

1. Lettre de Noailles au roi, du 3 novembre 1560 (Minute ou copie ; f. fr., vol. 6908, f. 332). Plusieurs capitaines confirment ces nouvelles.

2. Lettre orig. de Noailles au roi, du 21 octobre 1560 (f. fr., vol. 6908, f. 91).

3. Lettre de Burie et de Paul de Foix au roi, du 18 nov. 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 179 et 180).

4. Lettre de Geneste de Favas à son père, du 22 octobre 1560 (*Arch. de la Gironde*, t. III, p. 81).

5. Lettre autographe de Jeanne de Gontaut, dame de Noailles, à l'évêque de Dax, du 20 novembre 1560 (f. fr., vol. 6910, f. 193). — Lettre de Noailles au roi, décembre 1560 (Minute orig., ibid., f. 95).

6. État des garnisons de Guyenne (f. fr., vol. 15872, f. 116).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses fortifications presque en ruines. Lansac le visita au mois de septembre et prescrivit des réparations qui ne furent pas exécutées faute d'argent[1]. Les feux qui, de temps immémorial, depuis la conquête des Anglais, étaient allumés sur le phare de Cordouan, n'étaient plus entretenus faute de paiement des gardiens de la tour[2]. Les soldats des châteaux du Ha et Trompette n'avaient pas été payés depuis plus de trois ans. La misère, mauvaise conseillère, les mettait à la discrétion des factieux. La plupart, dit Noailles, « pour « dix écus entreprendroient quelque bonne folye[3]. » Burie lui-même et Noailles ne pouvaient obtenir leur solde[4]. Vaillac éprouvait un dépit d'une autre sorte : le roi ni les Guises ne lui écrivaient guère, tandis que les lettres abondaient à l'adresse des autres capitaines. Ce grief de courtisan jetait tant d'amertume dans sa vie que Burie en écrivit au duc de Guise[5]. Les Bordelais élevaient une réclamation plus sérieuse. D'anciens édits frappaient le commerce des vins du droit d'un écu par tonneau. Le roi, pour se rattacher les

1. Mémoire sans date du s. des Roys, capitaine de Blaye (copie du temps ; f. fr., vol. 15871, f. 142). — Lettre de Lansac au roi, du 11 sept. 1560 (Orig., f. fr., vol. 15873, pièce 43).

2. Enquête dressée le 12 septembre 1559 par Bertrand Leziers, procureur du roi en la grande sénéchaussée de Guyenne (f. fr., vol. 15872, f. 161).

3. Mémoire original de Burie, du 14 septembre 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 5). — Lettre de Noailles au duc de Guise, du 18 novembre (Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 137).

4. Lettre orig. de Burie au duc de Guise, du 3 nov. 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 144). — Avertissement en date du 13 nov. 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 95).

5. Lettre orig. de Burie au duc de Guise, du 3 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 144).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bordelais, très attachés de tout temps à la liberté des échanges, supprima cet impôt. Mais les lettres patentes, qui défendaient aux officiers du fisc de l'imposer au vendeur, offraient une amphibologie qui permettait aux collecteurs de l'impôt d'exiger de l'acheteur le paiement de la taxe entière. Ainsi les entraves demeuraient les mêmes. La ville envoya un jurat, et Burie et Noailles écrivirent au roi pour obtenir une nouvelle déclaration [1].

La Basse-Guyenne, le Médoc avaient joui pendant le règne de Henri II d'une tranquillité parfaite. Après le traité de Cateau-Cambrésis, la réforme commença à y faire des progrès. Paul de Foix surprit un jour, dans une paroisse éloignée de Médoc, un ministre qui avait pris la place du curé. Il disait une sorte de messe et célébrait régulièrement les cérémonies de son culte. Paul de Foix fit saisir ce réformateur et l'envoya à l'auditeur de l'archevêque de Bordeaux [2].

Bientôt les prêches, les assemblées nocturnes, avec ou sans armes, les actes de pillage, les attaques contre les églises et les chapelles isolées se multiplièrent. A Monségur, dans le Bazadois, il y eut, au mois de décembre 1559, « beaucoup de désordre et escan- « dales ». Le parlement de Bordeaux y envoya une

1. Lettre de Noailles au duc de Guise, du 6 octobre 1560 (Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 131). — Lettre orig. de Burie au roi, du 3 nov. 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 142). — Le paiement de cette taxe fut l'objet, de la part de marchands anglais, de protestations et de désordres qui sont racontés dans une lettre du président Fauquerolles du 1er décembre 1560 (Orig., Vc de Colbert, vol. 27, f. 220).

2. Lettre orig. de Paul de Foix, du 18 octobre 1560, au cardinal de Lorraine (Vc de Colbert, vol. 27, f. 64).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commission qui ne put exercer son office. Jacques de Montbron, seigneur d'Auzance, gentilhomme de la chambre du roi, député au roi de Navarre, était alors de passage à Bordeaux. La cour le retint et lui enjoignit de marcher contre les séditieux de Monségur avec les soldats qu'il pourrait rassembler. Mais les coupables restèrent impunis. Deux mois après, le roi de Navarre fut obligé de demander du secours contre eux aux consuls d'Agen[1] et le parlement de dresser une nouvelle instruction, qui resta probablement sans suite, car il n'en est plus parlé dans les documents originaux[2].

A la fin de mai 1560, les troubles, survenus dans le ressort de la sénéchaussée, surtout à Tonneins, déterminèrent l'envoi d'une seconde commission parlementaire, composée du président Fronton de Berault et du conseiller Montaigne[3]. D'Escars mit sous leurs ordres le capitaine Des Bories, enseigne de la compagnie du prince de Navarre, et pressa leur départ. Après d'assez longs délais, les commissaires se mirent en route le 12 juin[4]. Quelle qu'ait

1. *Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeh. d'Albret*, p. 189.

2. Cette enquête fut envoyée au roi de Navarre par le sire d'Auzance, gentilhomme de la chambre du roi (Reg. secrets du parlement de Bordeaux, à la date du 23 février 1559 (1560) ; bibl. de Toulouse, Mss., B. 94).

3. Michel Montaigne, l'auteur des *Essais*, conseiller à la cour de Bordeaux depuis le 3 décembre 1557. La présence de Montaigne à Bordeaux au milieu de 1560 est un fait nouveau, car tous les biographes le font résider à la cour à cette date. Voyez Grun, *La vie publique de Montaigne*, in-8°, 1855, chap. III. Sa participation à une commission dirigée contre les séditieux est un fait encore plus nouveau.

4. Lettre orig. de d'Escars au duc de Guise, du 12 juin 1560

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

été leur diligence à poursuivre les coupables, les registres du parlement sont muets sur leurs opérations répressives. Peut-être faut-il attribuer ce silence à l'indulgence sceptique de l'auteur des *Essais*. D'Escars envoya aussi dans les principales villes des gentilshommes avec quelques gens de pied. Partout où paraissaient les représentants du lieutenant du roi, les prêches cessaient et les ministres disparaissaient dans la campagne[1]. Mais l'effervescence générale n'en était pas calmée[2]. A l'attrait de la nouveauté, à la faveur publique les prêcheurs ajoutaient l'auréole de la persécution.

La ville de la Réole était le centre d'une active propagande. Le 3 septembre 1560, un ministre inaugura à Fontet, aux portes de la ville, une assemblée tumultueuse, qui fut suivie de réunions chaque jour plus menaçantes. Les officiers du roi dressèrent un procès-verbal et firent arrêter deux calvinistes, Bertholmieu Larguey et de Laroze. Quelque temps après, le 23 octobre, vers trois ou quatre heures du matin, trois ou quatre cents factieux forcèrent les portes de la Réole et délivrèrent leurs coreligionnaires. Les séditieux, après cet exploit, déchargèrent leurs arquebuses sur les murs de la ville pour intimider les gens du roi et se retirèrent de l'autre côté de la Garonne. Les officiers de justice dressèrent une information qu'ils envoyèrent

(f. fr., vol. 15641, pièce 9). — *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 194.

1. Ibid.

2. Lettre du parlement de Bordeaux au cardinal de Lorraine, du 29 août 1560 (Orig., f. fr., 15873, pièce 29).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au parlement de Bordeaux et qui n'eut aucune suite[1].

Les sénéchaussées d'Albret, de Condomois, d'Armagnac et d'Agenais étaient particulièrement sous la main du roi de Navarre, qui résidait aussi souvent à Nérac qu'en Béarn. Mais la direction du mouvement réformiste, qui depuis longtemps avait cessé d'appartenir aux théologiens modérés, comme Lefèvre d'Etaples et Roussel, échappait aux politiques prudents qui reculaient encore devant la guerre civile. Malgré ses complaisances, Antoine n'était plus le maître de son gouvernement. De simples villages osaient lui tenir tête. L'un d'eux lui donna l'occasion de faire son premier acte d'autorité le lendemain de la mort de Henri II. Le 11 juillet 1559, il signa une commission en faveur de Simon Dugout, gouverneur du Fezensaguet, « pour empescher les assemblées noc« turnes et illicites et les conventicules avec armes » qui troublaient la ville de Mauvezin[2].

Agen ne possédait encore ni ministre ni consistoire. Des missionnaires étrangers, au prix des plus grands périls, traversaient quelquefois la ville et réunissaient les fidèles. Ces prédications intermittentes entretenaient le zèle des réformés; ils s'assemblaient secrè-

1. Lettre orig. du parlement de Bordeaux au roi, du 31 octobre 1560 (Vᵉ de Colbert, vol. 27, f. 136). — Lettre orig. de d'Ossun au roi, du 2 novembre 1560 (Ibid., f. 138). — Lettre de Noailles au roi, du 3 novembre 1560 (Minute ou copie; f. fr., vol. 6908, f. 332).

2. Original sur parchemin, daté de Nérac (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2138). Cette pièce est la première, à notre connaissance, qui constate l'intronisation de la réforme à Mauvezin. Elle y prit un point d'appui qui a défié le temps. Le culte protestant y est encore pratiqué de nos jours.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tement chez l'un d'eux, lisaient la Bible et chantaient les psaumes. A la fin de 1559, la résistance, que soulevait en Agenais la collecte de certains impôts, obligea le parlement de Bordeaux à y envoyer une commission composée de Pierre de Roffignac et de Pierre de Caules, présidents, et de Guillaume Gellinaut de Malleville, conseiller du roi, maître ordinaire des comptes[1]. L'insoumission des habitants à l'impôt révélait un fonds d'opposition précurseur des troubles.

Au commencement de l'année 1560, les réformés d'Agen reçurent de Poitiers un ministre, nommé Jean Voisin, et de Genève un second ministre, Jacques Fontaine, qui s'était signalé en Suisse par la fondation de l'Eglise de Berne. Les prêches se succédèrent à jour et à heure fixe, comme les cérémonies de l'Église catholique; un consistoire fut élu suivant des formes régulières, et les conversions se multiplièrent. Parmi les nouveaux adhérents, de Bèze nomme Gracian de Roussanes et Pierre Saubin, conseillers au présidial, qui furent reçus avec leurs familles le 23 mai 1560[2]. Les présidiaux, institués par Henri II au mois de janvier 1552, étaient des tribunaux destinés à débarrasser les parlements des affaires de moyenne importance qui encombraient les greffes des cours[3].

Peu de jours après[4] la conversion de Roussanes, ses

1. Commission en date du 6 novembre 1559 (f. fr., vol. 20638, f. 15). Suivent quelques autres pièces sur cette affaire.

2. Bèze, t. I, p. 135.

3. Jousse, *De la juridiction des Présidiaux*.

4. De Bèze dit *trois ans après*. Il y a là une faute d'impression comme le prouve la suite du récit. Des documents inédits que nous publions fixent aux environs du 1er juin l'arrestation de Fontaine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

collègues, les conseillers au présidial, ordonnèrent une descente dans sa maison. On y arrêta le ministre Jean Voisin et un procureur, nommé Pierre de Lagrange, officier des finances du roi de Navarre, qui furent conduits aux prisons de l'évêché. Jean Voisin s'échappa pendant la nuit et se retira à Nérac. Jacques Fontaine, l'autre ministre, resta caché pendant deux jours. Au moment où il tentait de sortir de la ville sous un déguisement, il fut reconnu et arrêté à quelques pas des portes. Le parti catholique, d'après de Bèze, se vengea de l'évasion de Jean Voisin, en accablant Fontaine de traitements barbares. Il fut chargé de fers si pesants qu'il ne les pouvait porter. Une cave humide et obscure lui servait de prison. Pendant deux jours on lui refusa tout aliment. Il pouvait se croire condamné à périr de faim quand on vint le chercher pour le conduire devant une commission présidée par Blaise de Monluc[1].

Ce capitaine, l'auteur des *Commentaires*, étranger à toute spéculation théologique, goûtait peu par caractère une doctrine indépendante et perturbatrice. Flatteur et courtisan habile sous une rude apparence, il était prêt à frapper sans relâche sur les réformés; ainsi s'accordaient ses intérêts avec ses devoirs. Tantôt à la cour, tantôt retiré au château d'Estillac, depuis la paix de Cateau-Cambrésis, il n'exerçait encore aucun commandement en Guyenne, mais, dit de Bèze, « il aboyait après la lieutenance du « gouvernement, qu'il a depuis obtenue pour récom- « pense de ses violements et pilleries sur ceux de la

1. Bèze, t. I, p. 201.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« religion[1]. » Les officiers du roi à Agen étaient Antoine Tholon, lieutenant criminel de la sénéchaussée, Pierre Redon, lieutenant principal, Bernard d'Aspremont, lieutenant particulier, et Martin de Las, procureur du roi[2].

De Bèze trace un curieux tableau des séances de la commission catholique. C'était au printemps, dans l'après-midi ; la chaleur était accablante. Monluc et les officiers de justice d'Agen étaient réunis autour d'une table chargée de fruits, quand ils firent comparaître le ministre. Les juges, égayés par le vin et le beau temps, s'amusèrent d'abord des réponses du prisonnier. L'un d'eux lui demanda quelle était la plus jolie fille de son assemblée « et autres ordures par manière de passe-« temps ». Ces questions avaient un sens particulier. Les ennemis de la réforme répandaient le bruit que les calvinistes ne se réunissaient que pour se livrer à la débauche[3]. En Guyenne, en Languedoc la calomnie avait cours, d'après les mémoires de Gaches. On racontait que, l'assemblée réunie, les portes fermées, les chandelles éteintes, les hommes disaient aux femmes : haut la cotte par charité[4]. Ces accusations avaient pour effet de soulever le peuple et de rendre les calvinistes odieux.

Lorsque Monluc et ses acolytes eurent épuisé leurs

1. Ibid.
2. Archives municipales d'Agen ; registres consulaires, ann. 1560, f. 66.
3. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 223.
4. *Mémoires de Jacques Gaches*, publiés par M. Pradel, in-8°, 1879.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moqueries vis-à-vis de l'accusé, le lieutenant principal, Pierre Redon, lui offrit à boire. Le pauvre homme répondit qu'il était demeuré deux jours sans boire ni manger, et que, s'il plaisait à ses juges lui donner quelques fruits pour l'amour de Dieu, ils lui feraient une grande grâce. Sur cette requête, qui toucha les assistants, on lui permit de prendre un morceau de pain, quelques cerises et un verre de vin. Le ministre, s'avançant un peu, autant que le permettait le poids de ses fers, récita à haute voix quelques oraisons pour le salut du roi et de ses officiers. Puis il prit le pain et les fruits qu'on lui offrait. Les juges s'étaient levés, le chapeau à la main, et ne reprirent leur siège que lorsque l'accusé eut achevé ses prières. Quand il eut bu et mangé, il rendit grâces à Dieu. Alors commença un interrogatoire que de Bèze a inséré tout au long pour l'édification de ses coreligionnaires. Monluc lui ordonna de dénoncer ses complices, les logis où il avait prêché, le nom de ses auditeurs ordinaires. Les juges le menacèrent de tous les supplices, jusqu'à faire flamber de l'huile bouillante sur son corps. On avait trouvé un petit brevet caché dans ses vêtements, où les noms de plusieurs habitants et de deux conseillers étaient inscrits. Fontaine avoua qu'ils étaient calvinistes. Sur-le-champ Monluc et son fils, Charles de Monluc, dit le capitaine Peyrot, se précipitèrent sur les maisons désignées pour arrêter les coupables. Un chanoine de Saint-Caprais, maître Clément de la Lande, qui portait une épée et une rondelle sous sa robe de damas, et un consul de la ville, Marcial de Nort, accompagnaient les deux capitaines, criant qu'on tuât tout et qu'il fallait exterminer les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hérétiques. On n'arrêta que deux bourgeois ; les autres avaient pris la fuite[1].

Les accusés devaient être traduits devant la cour présidiale, mais la présence parmi les coupables de deux conseillers sur neuf frappait de suspicion les arrêts de ce tribunal. Plusieurs fugitifs, sur lesquels pesaient les charges, étaient parents ou alliés des magistrats. En conséquence les consuls les récusèrent en masse et demandèrent au parlement de Bordeaux des juges commissaires. Le roi seul pouvait soustraire les accusés à leurs juges naturels. Bernard d'Aspremont fut député à la cour pour le lui demander[2]. Il passa à Bordeaux, suivi de l'avocat Boissonnade et d'un moine, surnommé le Moine de Cous, et obtint des lettres de recommandation du parlement. Le roi nomma une commission, et les trois députés s'en retournèrent. Aspremont rapporta des lettres de félicitations pour les consuls d'Agen, entre autres pour de Nort, que le cardinal de Lorraine chargeait d'une sorte de surveillance dans la sénéchaussée[3].

Cependant les bourgeois échappés d'Agen s'étaient réfugiés à Nérac, auprès du roi de Navarre. Ils lui persuadèrent que Blaise de Monluc tranchait du lieutenant du roi à Agen et méconnaissait l'autorité du vrai gouverneur. Antoine, offensé dans sa dignité, commanda aux habitants d'Agen de mettre en liberté le procureur Lagrange[4] et envoya un des capitaines de sa

1. Bèze, t. I, p. 201.
2. Registre des délibérations consulaires d'Agen, 1560, f. 56 (Arch. munic. d'Agen).
3. Bèze, t. I, p. 203.
4. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 211.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compagnie à Agen avec quelques hommes d'armes[1]. De Nort et les autres consuls protestèrent contre cette occupation et signifièrent que ni le roi de Navarre ni ses capitaines n'entreraient dans leurs murs, dussent-ils subir un siège. Outre l'effroi que les gens de guerre inspiraient alors aux bourgeois, ceux-ci se méfiaient des tendances d'Antoine, qui ouvrait un asile à tous les fugitifs. Les plus ardents l'accusaient de préparer une trahison, à l'instar de son oncle, le fameux connétable de Bourbon ; les plus modérés l'appelaient hérétique et fauteur d'hérésie. Bientôt, les esprits s'échauffant, le bruit courut que les réfugiés avaient rassemblé une troupe armée pour surprendre Agen par escalade. Les consuls épouvantés firent entrer dans leur ville Alain de Montpezat, seigneur de Loignac, avec tous les soldats que l'on put réunir ; Loignac, capitaine peu expérimenté, prit son rôle au sérieux. Il mit les murs en état de défense et posa des corps de garde, qui veillaient jour et nuit. Un soir, par un temps obscur et pluvieux, une sentinelle donna l'alarme. Les consuls, les bourgeois, les soldats accoururent sur les remparts et passèrent la nuit sous les armes, prêts à repousser un assaut. Au lever du jour, n'apercevant aucune troupe ennemie, les plus hardis sortirent en reconnaissance et trouvèrent dans un pré, au pied des murs, deux juments échappées la veille, qui, en galopant sur des sentiers pavés de cailloux, avaient mis en éveil l'ardeur martiale des Agenais[2].

1. Agen est signalé dans un état original de cette époque comme la garnison ordinaire de la compagnie du roi de Navarre (Orig., signé de Montmorency ; f. fr., vol. 3242, f. 45).
2. Bèze, t. I, p. 203.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout n'était pas vain dans ces craintes. Fontaine était toujours en prison. Le récit vrai ou faux de ses tortures exaltait les calvinistes. A la fin de juin, un seigneur du pays, le sire de la Maurelle, assisté de son gendre, le sire de Meun, tenta de délivrer le ministre. Il rassembla des troupes de bonne volonté (un témoin parle de quatre mille hommes) et se mit en campagne. Le roi de Navarre fut informé à temps de la levée, qui aurait pu être le signal de la guerre civile, et obligea le sire de la Maurelle à renvoyer ses gens[1]. Le bruit de cette prise d'armes arriva à la cour. On raconta même que l'expédition de la Maurelle avait réussi et que le ministre prisonnier avait été délivré après de sanglants combats[2]. Quelques jours auparavant, une sédition locale sans importance avait été pacifiée à Condom par le capitaine René, de la compagnie du roi de Navarre[3]. Le roi, disent La Planche et de Thou, sut gré au prince de sa fidélité à remplir

1. Lettre sans date ni signature, mais qui paraît appartenir à la fin de juin et être adressée à Burie. Copie du temps (Vc de Colbert, vol. 27, f. 185). L'auteur de la lettre prétend que le s. de La Maurelle avait rassemblé quatre mille hommes. Ce chiffre paraît bien exagéré. Malgré l'excitation des esprits, aucun parti n'était préparé à la guerre et un simple gentilhomme ne possédait ni assez de ressources ni assez d'autorité pour organiser une si forte levée. La lettre de Lansac du 11 septembre, que nous avons citée (p. 260, note 1), prouve cette exagération.

2. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 15 juin 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 82). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 26 juin (Orig. espagnol; arch. nat., K. 1493, n° 68).

3. Le capitaine René reçut de la ville une gratification de vingt à trente écus (*Revue de Gascogne*, avril 1873, p. 169, d'après les registres consulaires de Condom).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses fonctions de gouverneur et lui en témoigna sa satisfaction.

L'emprisonnement du ministre Fontaine n'avait pas intimidé ses disciples. Les uns parcouraient le pays et prêchaient avec zèle; les autres s'armaient secrètement. « Les bandes attaquaient des églises et rom- « paient des images [1] » pour s'habituer à la lutte. A la fin de septembre, les factieux se réunirent, coururent aux prisons de l'évêché, où Fontaine était retenu, brisèrent les portes et délivrèrent le ministre [2]. Après cet exploit, ils se dispersèrent et Fontaine se réfugia à Gontaut, village de l'Agenais, voisin des terres du roi de Navarre [3].

La fuite de Fontaine et de ses partisans rendit la paix à la ville d'Agen. L'évêque, Janus Fregose, éloigné jusqu'alors de son diocèse par l'état de sa santé, y rentra peu après. Le 3 novembre 1560, il écrit au roi que les habitants sont tranquilles et « jacois qu'ils « en ayent aucuns de la nouvelle secte, ils ne font

1. Lettre originale autographe de Lansac au roi (f. fr., vol. 15873, pièce 43). Ces derniers mots prouvent qu'il y a beaucoup d'exagération dans le récit de la sédition soulevée par le s. de La Maurelle.

2. Lettre originale du parlement de Bordeaux, du 14 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 169). La lettre malheureusement ne donne aucun détail sur ce fait et se réfère à des rapports plus détaillés qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Les documents imprimés sont encore plus brefs. De Bèze dit seulement que Fontaine fut « subtilement tiré dehors. » (*Hist. eccles.*, t. I, p. 205.) Quant à la date, on doit la placer entre la lettre si rassurante de Burie, du 7 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 26), et celle du parlement de Bordeaux, du 14 octobre (ibid., f. 169).

3. Lettre de Burie au s. de Caumont, du 3 novembre 1560 (Copie, coll. de Périgord, vol. 6, f. 7 vo).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« toutefois aucun scandale public : ains, s'il y a entre « eux assemblée ou prêche, comme on murmure, c'est « fort secret. » Le service divin attire le peuple : les églises sont pleines ; l'évêque lui-même monte souvent en chaire et associe dans ses exhortations la défense du catholicisme à la cause du roi. « Les bons, dit-il, con- « tinueront en ceste bonne volonté et dévotion, sans « se despartir du droit chemin ; et les dévoyés, en « donnant quelque bon ordre aux esmotions, qui sont « ès autres villes de mon diocèse, je veulx croire que « sera bien aisé de les corriger[1]. »

Cependant l'ardent Fontaine, échappé d'Agen, prêchait publiquement à Gontaut et aux environs, sous la protection de François Nompar de Caumont, comte de Lauzun, et de François Nompar de Caumont, sire de Castelnau et de la Force. L'appui de ces deux seigneurs permettait aux calvinistes de se réunir librement. Leurs assemblées étaient encore peu nombreuses, mais elles épouvantaient les catholiques par leur fanatisme. Les consuls d'Agen, craignant que Fontaine menaçât leur ville, demandèrent l'autorisation de lever des soldats. Le vieux d'Ossun transmit, le 3 novembre, leur requête au cardinal de Lorraine[2]. Burie, informé à Bordeaux des troubles qui se préparaient de ce côté de l'Agenais, ordonna à Lauzun d'expulser de ses terres « ceste poison », et à La Force de faire conduire Fontaine dans les prisons du parlement

1. Lettre originale de Janus Fregose au roi, du 3 novembre 1560 (Vᵉ de Colbert, vol. 27, f. 146).

2. Lettre originale de d'Ossun au cardinal de Lorraine (f. fr., vol. 15871, f. 85).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bordeaux [1]. Le duc de Guise enjoignit, le 9 novembre, à Burie de châtier rigoureusement les séditieux de l'Agenais, ordre que l'infortuné lieutenant ne pouvait exécuter faute de troupes [2]. Quant à l'autorisation de prendre les armes demandée par les consuls d'Agen, elle fut considérée comme non avenue [3]. La politique suivie dans ces circonstances par les Guises ne méritait que des éloges. En faisant respecter la défense de s'armer, ils protégeaient la population contre ses propres entraînements. Si la guerre civile eût pu être épargnée à la France, elle l'aurait été par cette sage conduite.

Pendant tout le mois de novembre, les prêches et les assemblées, avec ou sans armes, troublèrent la sénéchaussée d'Agen. Burie et d'Ossun continuaient à informer le roi des désordres de la province, mais la dissemblance profonde de leur caractère se révèle dans leurs lettres. Tandis que l'optimiste Burie apprend au roi que « ceux d'Agenois et Périgord font encore prê- « cher quelques ministres, mais non si souvent qu'ils « souloient [4], » d'Ossun écrit le même jour que les prêches augmentent en Agenais, que des gens de toute qualité y assistent, que les factieux se préparent à résister aux officiers du roi [5].

1. Lettre de Burie à Caumont, du 3 novembre 1560 (Copie; coll. de Périgord, vol. 6, f. 7).

2. Minute originale (Vc de Colbert, vol. 27, f. 159).

3. Il n'en est plus reparlé dans les lettres des officiers du roi ni dans les registres des délibérations consulaires d'Agen.

4. Lettre originale de Burie au roi, du 18 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 179).

5. Lettre originale de d'Ossun au roi, du 19 novembre 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 35). — En général les officiers du roi sont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les réformés, déjà nombreux dans certaines villes, élevaient la prétention de jouir à leur tour des églises catholiques et d'y célébrer leurs cérémonies. Le parlement de Bordeaux avait expressément interdit ces profanations. Mais l'arrêt n'était pas plus obéi que les autres décisions des corps judiciaires en matière religieuse depuis vingt ans. A Monhurt, près de Clairac, un dimanche, à dix heures du matin, après la messe, une troupe armée se présenta devant l'église. Le curé barricada aussitôt la porte et refusa les clefs. Quelques factieux se précipitèrent sur lui et le frappèrent. Le vicaire accourut à son secours et reçut un coup d'épée par derrière. Les deux ecclésiastiques purent prendre la fuite. Maîtres du champ de bataille, les vainqueurs s'emparèrent de l'église et firent monter en chaire leur ministre. A Saint-Bazile de Coureille, petite paroisse près de Tournon, un religieux observantin, de l'ordre des Cordeliers, fut insulté un jour de fête au sortir du sermon. Les factieux le poursuivirent de leurs huées dans la rue et jusques dans l'église où il s'était réfugié [1].

A Villeneuve-d'Agen, des troubles eurent lieu, au mois d'octobre 1560. Les habitants envoyèrent un des leurs à Burie pour lui demander des secours ou l'autorisation de s'armer. Burie n'avait point de troupes et ne maintenait la ville de Bordeaux dans l'ordre qu'à

d'accord plutôt avec d'Ossun qu'avec Burie. Aux lettres précédemment citées nous pouvons ajouter celles de Portal au duc de Guise et au cardinal de Lorraine (Orig. du 20 novembre; f. fr., vol. 15871, f. 39 et 40).

1. Lettre originale du parlement de Bordeaux au roi, du 14 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 169).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'aide des mortes-payes. Quant au droit de prendre les armes, il était en contradiction avec l'édit tout récent du 5 août, qui défendait le port des armes sous peine de mort[1]. Burie promit des secours et ne donna rien ; mais il écrivit au roi une lettre, datée du jour même de l'arrivée des commissaires de Villeneuve. Il s'excuse sur la faiblesse de ses moyens ; il a refusé d'autoriser une contravention à l'édit du 5 août, « combien, dit-il, qu'il me semble qu'il n'y aurait « point de mal de permettre aux habitants de « s'armer pour la garde de leur ville et pour cette « occasion seulement. » En attendant les ordres du roi, il envoie un capitaine à Villeneuve[2]. D'Ossun écrivit le même jour au roi et au duc de Guise dans le même esprit[3].

Le dernier jour du règne de François II, le 4 décembre, un magistrat, le président Fronton de Bérault, du parlement de Bordeaux, plusieurs fois envoyé en mission dans le Bazadois et dans l'Agenais, écrit au cardinal de Lorraine une lettre qui présente le tableau de l'état religieux de cette partie de la Guyenne.

Monseigneur, après avoir fait mon estat en la chambre des vaccations dernières, suys allé passer temps en Agenoys et Bazadoys quelque peu de jours ; èsquelz lieux j'ai treuvé la plus grande partie du peuple, mesmes des rustiques et gens de

1. Fontanon, t. I, p. 650.

2. Lettre originale de Burie au roi, du 3 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 142).

3. Lettre originale de d'Ossun au roi, du 2 novembre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 138). — Lettre du même au duc de Guise, de même date (f. fr., vol. 15871, f. 83).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

labeur, séduit et si très fort imbu en ses nouvelles opinions, qu'il sera difficile de les divertir ; car, quelques remonstrances que j'aye sceu fere, ne raisons, soit d'auctorité ou prières ou autrement, n'en ay peu congnoistre aucun amendement ne signe de pénitence, ains, au contrere, qu'ilz ayment myeulx mourir que laisser la parolle et prédications ; disans en ces mots : que personne ne leur annonce leur salut et commandemans de Dieu et sa volonté ; par quoy ne se fault eshahyr, s'ilz vont ouyr les ministres. A quoy je leur ay replicqué comme estoyt requis. Et voyant leur pertinacité, leur ay prédict la désolation future que leur adviendra en bref, à eulx et à leur postérité, s'ilz ne reviennent à l'union de l'Esglize ; et que le Roy, au commandement duquel doyvent obéyr, les fera tous ruyner. Ont respondu que sont ses très obéyssans et prestz luy payer ses tributz ; et peust fere ce que luy plera de leurs corps et biens, mays que l'âme sera à Dieu, et en adviendra ce que luy plera. Et autre chose, commandement ne responce ne peus avoir d'aucuns, je dys en grand nombre ; dont vous ay volu advertir, pour le devoir de mon office. A ceste cause, Monseigneur, vous pourvoyrez comme entendès trop mieulx, et mesmement à l'advertissement de Monsr de Burye. Car est fort requis de y mectre ordre, expéciallement sur les chefz, qui leur tiennent la main, qui sont en grand nombre. Dont prye Dieu, Monseigneur, vous en donner la grâce, et en santé très longue.....

De Bourdeaulx, ce IIIIe décembre 1560.

. . . . . .

FRONTON DE BERAULT, président[1].

A Dax commandaient Frédéric de Foix, s. de Candale, en qualité de lieutenant du roi, aux gages de 300 liv., et le sire de Belzunce, gouverneur de la ville, capitaine d'une compagnie de deux cents

1. Lettre originale de Fronton de Bérault au cardinal de Lorraine, du 4 décembre 1560 (Orig., V^c de Colbert, vol. 27, f. 232).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hommes[1]. Les officiers de justice avaient interprété avec tant de rigueur l'édit du 31 juillet, qui défendait le port des armes, qu'ils interdirent aux mortes-payes[2] de la garnison de paraître armés dans les rues[3]. Cette prohibition répondait sans doute à des abus qui nous sont inconnus.

Un mois après, deux petits événements firent croire aux magistrats de Dax que le roi de Navarre se préparait à conquérir le royaume de France. Un paysan de la commune de Sendos, en Béarn, poursuivi par ses compatriotes, franchit la frontière en criant *franchise*. Les Béarnais saisirent le fugitif, qui s'était cramponné à un pommier, et le conduisirent dans les prisons de Pau. Plus tard il recouvra sa liberté en payant les frais de sa détention. Mais le droit d'asile avait été violé. A cette nouvelle les habitants de Bergouey, de la Basse-Navarre, envahirent en armes le territoire de la paroisse d'Arançon, et arrachèrent une déclaration de sauvegarde royale affichée sur un poteau. Bientôt les envahisseurs revinrent au nombre de cent ou cent vingt hommes et remplacèrent le panonceau aux armes de France par l'écu du roi de Navarre. Cette double atteinte à l'intégrité du territoire fut dénoncée par les habitants d'Arançon. Les officiers de la sénéchaussée se transportèrent sur les lieux et ouvrirent une enquête. Ces rixes locales leur parurent

1. État des garnisons de Guyenne (f. fr., vol. 15872, f. 116).

2. Lettre originale de Burie au roi, du 18 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 179). Les *mortes-payes* étaient des vétérans ou des invalides chargés de la garde des places fortes peu importantes.

3. Lettre des officiers de justice de Dax au roi, en date du 2 septembre 1559 (f. fr., vol. 15872, f. 146).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de vraies batailles. Le 22 octobre, ils en informèrent leur gouverneur, Burie, qui préparait un voyage à la cour, en le priant d'en parler au roi[1].

Le désordre de l'administration des Guises se faisait ressentir particulièrement dans les provinces éloignées. Les mortes-payes des deux châteaux de Dax et les soldats de la garnison n'avaient pas été soldés depuis plusieurs années. Ils reçurent quelque argent des mains de Burie, au mois de novembre; mais on leur devait encore la paye de trois années entières[2].

L'ordonnance du 17 septembre 1560, qui prescrivait à tous les évêques, baillis, sénéchaux, lieutenants et officiers du roi de résider dans leurs postes respectifs, souleva une difficulté d'application à Dax. L'évêque, François de Noailles, un des plus habiles diplomates de son temps, n'avait paru, depuis son avènement, qu'à de rares intervalles dans la ville. Les officiers du roi firent publier l'ordonnance à son de trompe et attendirent de nouveaux ordres pour l'exécuter[3].

La ville de Bayonne avait pour gouverneur Adrien d'Aspremont, vicomte d'Ortes, qui commandait une compagnie de cent hommes, et pour lieutenant le s. de Sosthènes, capitaine d'une compagnie de deux cents arquebusiers[4]. Le vicomte d'Ortes sut maintenir la ville et la sénéchaussée à l'abri de toute sédition

1. Lettre originale des officiers de Dax à Burie, du 22 octobre 1559 (f. fr., vol. 15872, f. 215).

2. Lettre originale de Burie au cardinal de Lorraine, du 18 novembre 1560 (Vᵉ de Colbert, vol. 27, f. 181).

3. Lettre originale des officiers de Dax au roi, du 4 octobre 1560 (f. fr., vol. 6626, f. 17 et 18).

4. État des garnisons de Guyenne (f. fr., vol. 15872, f. 116).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pendant le règne de François II[1]. Telle était l'incurie des trésoriers du roi que, depuis cinq ans, il n'avait rien touché de ses gages de gouverneur. Il s'en plaint avec amertume dans une lettre du 11 septembre 1560[2]. Le zèle de ce capitaine, placé comme une sentinelle avancée aux portes de l'Espagne, importait trop pour laisser d'aussi justes réclamations sans réponse. D'Ortes avait reçu sous Henri II un brevet de gentilhomme de la chambre. La fonction cessait avec la mort du roi qui l'avait donnée. On fit une exception en faveur du vicomte d'Ortes, et le duc de Guise lui écrivit que François II le maintenait dans les mêmes honneurs[3]. L'évêque, Jean de Moustiers de Froissac, était absent depuis plusieurs années sans avoir les mêmes excuses que François de Noailles. Laurent de Nyort, lieutenant général du sénéchal, convoqua le chapitre et constata que Jean de Froissac n'avait pas paru depuis trois ans. Le sénéchal était également absent. Les gages du sénéchal et les revenus de l'évêque furent saisis au profit du roi, au nom de l'ordonnance du 17 septembre sur la résidence[4].

En Périgord la réforme avait été apportée à la fin du règne de Henri II. L'Eglise de Genève avait envoyé

1. Mémoire original de Burie, du 14 septembre 1560 (f. fr., 15873, pièce 5).

2. Lettre originale du vicomte d'Ortes au roi, du 11 septembre (f. fr., vol. 15873, pièce 40).

3. Minute originale, du 23 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 201). Voyez, sur les charges de gentilshommes de la chambre du roi, un passage des *Mémoires* de Vincent Carloix, liv. I, chap. 33.

4. Procès-verbal d'enquête et de sequestre (f. fr., vol. 15873, 9me pièce).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Sarlat un ministre, nommé Estienne Graignon ; à Clairac, Aymerici, bénédictin défroqué ; à Sainte-Foy, Lucas Hobes, dit Dulac ; à Bergerac, François du Reil, Jacques Chappelle et Elie Valtouchet[1]. Au commencement d'octobre 1559, quelques fanatiques, compromis par des violences, ayant été arrêtés dans ces deux villes, une foule nombreuse, soulevée par les provocations des ministres, assaillit les châteaux de Bergerac et de Sainte-Foy, enfonça les portes et délivra les prisonniers[2]. La sédition terrifia les gouverneurs des provinces voisines. L'un d'eux, Louis d'Estissac, gouverneur de la Rochelle, le même qui disait au roi peu de temps après : « qu'il n'y avoit « point de bête qui luy fît tant d'horreur qu'un héré- « tique, » supplia le duc de Guise de punir avec rigueur une rébellion d'un si dangereux exemple. Le vieux capitaine terminait sa lettre par cette prédiction d'une familiarité sinistre : « Monseigneur, je ne me puys « garder de vous dire qu'il se couve en ce pays beau- « coup de choses dont les œufs ne vaudront rien à « l'advenir[3]. » Le cardinal de Lorraine ordonna le châtiment des coupables[4]. On conduisit aux prisons de Sainte-Foy un sieur Bichon, dit Peyrot, que la voix publique désignait comme le chef des séditieux. Après

1. Liste des pasteurs envoyés de Genève aux églises de France (*Bulletin de l'hist. du Prot. français*, t. VIII, p. 72, et t. XII, p. 256 et 344).

2. Lettre originale du parlement de Bordeaux au duc de Guise, en date du 13 octobre 1559 (f. fr., vol. 15872, f. 191).

3. Lettre originale de d'Estissac au duc de Guise, du 20 octobre 1559 (f. fr., vol. 15872, f. 209).

4. Lettre originale du parlement de Bordeaux au cardinal de Lorraine, du 13 novembre 1559 (f. fr., vol. 15872, f. 222).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une longue instruction, le parlement de Bordeaux demanda l'extradition de l'accusé. Les séditieux, informés du prochain jugement de Bichon, se réunirent à Pessac, en Bazadois, au nombre de deux ou trois cents, avec ou sans armes, se transportèrent à Sainte-Foy, forcèrent les portes de la prison et délivrèrent le prisonnier sous les yeux des officiers du roi, qui ne tentèrent aucune résistance[1].

Parmi les gentilshommes du Périgord, il s'en trouvait un, Denis Daytz, seigneur de Meymi et de Lisle[2], qui avait embrassé chaudement la religion nouvelle. Mezerai le qualifie « d'homme valetudinaire, peu expé« rimenté et très adonné à son sens. » L'âge ne lui avait rien enlevé de son ardeur. Il consacrait ses forces et ses biens à la propagande du nouveau culte, parcourait la province, conduisant avec lui des ministres venus de Genève, et fournissait aux fugitifs les moyens de se cacher ou les recueillait ouvertement dans sa maison. Irrité par les premières persécutions, il armait même les jeunes audacieux, que tentait la guerre civile, et ne craignait pas de se mettre à leur tête, le tout par fanatisme et sans s'abandonner pour lui-même aux habitudes de pillage qui formèrent plus tard le lien des armées rebelles[3].

Le 31 juillet, une troupe d'hommes armés se présenta devant le château de Bergerac pour délivrer un

1. Lettre originale du parlement de Bordeaux au roi, du 23 août 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 49).

2. Son nom exact nous est donné par une pièce inédite de la Bibliothèque de Périgueux que nous aurons occasion de citer plus loin.

3. Meymi eut plus tard la tête tranchée à Bordeaux (Mezeray, t. X, p. 168, édit. de 1830).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

orfèvre, Mathieu Lafleur, retenu prisonnier. Le seigneur de Montréal, capitaine du château, était absent. Le concierge lui-même avait abandonné son poste et n'avait laissé dans la place que sa femme et un serviteur qui ne pouvaient faire aucune résistance. Les séditieux forcèrent les portes et délivrèrent leur coréligionnaire. Cet orfèvre n'était pas un prisonnier sans importance; le parlement de Bordeaux espérait obtenir de ses aveux quelques lumières sur « une entreprinse « faicte contre Sa Majesté » qui n'est point spécifiée[1]. A la nouvelle de sa fuite, le parlement de Bordeaux entama une enquête. Le seigneur de Montréal, le concierge même du château de Bergerac et sa femme furent incriminés. L'enquête ne put aboutir ou plutôt le parlement n'osa la diriger contre le vrai coupable. Mais il informa le roi que Meymi était le chef du coup de main, qu'il avait réuni des soldats armés d'arquebuses, que sa maison était le centre des agitations de la province, que, à Mussidan notamment, grâce à lui, les significations des huissiers étaient méprisées et les officiers de justice sans moyen de se faire obéir[2]. Il s'adressa aussi au roi de Navarre et au cardinal de Lorraine, « nous esbaïssans, écrivent « les magistrats, qu'il n'a esté donné ordre aux fac- « tions et assemblées que dresse par decà le s. de « Meymy, qui empire de jour à aultre[3]. »

1. Lettre originale du parlement de Bordeaux au roi, du 23 août 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 49).

2. Lettre originale du parlement de Bordeaux au roi, du 28 août 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 30).

3. Lettre originale du parlement de Bordeaux au cardinal de Lorraine, du 29 août 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 29).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 11 septembre, le prudent Lansac[1], le 7 octobre, Burie[2] et d'Ossun[3] signalent en Périgord de nouvelles assemblées de gens armés qui font redouter un soulèvement de la sénéchaussée. Le 14 octobre, Burie écrit au roi qu'un ministre s'est installé à Sainte-Foy, que la plupart des habitants suivent habituellement les prêches : « Quant à aller à l'esglise et ouyr la messe et service « divin, ne y a que les habitants de vingt cinq maisons « qui y aillent. » A Moncaret, un ministre prêche publiquement et réunit à l'ordinaire un auditoire de huit cents à mille personnes[4]. Le 16, d'Ossun déclare au cardinal de Lorraine et au duc de Guise que les officiers du roi sont menacés à Bergerac, à Sainte-Foy et vers le contre-mont de la Garonne par des séditieux supérieurs à leurs forces[5]. Le même jour, le sénéchal du Périgord écrit à Noailles que presque tous les huguenots ont des armes, que les ministres prêchent même en plein jour, que le feu se rallume à l'heure même où les officiers du roi le croient éteint[6]. Toutes les lettres, excepté celles de Burie, sont des cris d'alarme ; malheureusement elles donnent peu de détails sur les agitations de la province.

1. Lettre originale de Lansac au roi, du 11 septembre 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 43).

2. Lettre originale de Burie au roi, du 7 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 26).

3. Lettre originale au roi de d'Ossun, du 7 octobre 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 10).

4. Lettre originale de Burie au roi, du 14 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 169).

5. Lettre originale de d'Ossun au roi, du 16 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 104).

6. Lettre originale du sénéchal de Périgord à Noailles, du 21 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 106).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un ministre, nommé Mazet, évangélisait les villes de Saint-Cyprien, d'Issigeac, d'Eymet, de Sarlat. Il faisait des levées d'argent et touchait des fidèles de chaque ville la somme de dix livres par mois. A Saint-Cyprien, il fit un baptême suivant le rit de Genève. A Sarlat, il prêcha trois ou quatre fois dans des maisons particulières, devant un auditoire nombreux mais sans armes, et baptisa une petite fille nouvellement née dans une famille calviniste. Cette église, une des dernières établies en Périgord, était celle qui montrait le plus de zèle[1]. Les officiers du roi, devenus plus alertes, arrêtèrent le courageux Mazet au milieu même d'un sermon. Mais le mouvement, que son arrestation excita dans la ville, parut si grave qu'au lieu de le conduire en prison on le confia à la garde de deux habitants notables. Ces emprisonnements, qui rendaient de simples bourgeois, sans moyens judiciaires, responsables de la garde d'un accusé, étaient un ancien privilège des communes du moyen âge, créé en faveur des otages étrangers. Mais une telle garde n'était possible que lorsque toute une ville y était intéressée. Les calvinistes s'agitaient autour de l'accusé et combinaient divers plans d'évasion. Les surveillants de Mazet, effrayés de leur responsabilité, écrivirent au sénéchal qu'ils ne pouvaient répondre du prisonnier. Dans l'intervalle, Mazet s'échappa de la ville. Le sénéchal se transporta aussitôt à Sarlat avec des troupes, auxquelles se joignirent les gentilshommes du pays. Il fit emprisonner un des gar-

1. Avertissement à Noailles du 13 novembre 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 95).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

diens du ministre, mais il hésitait à lui faire un procès et en référa au duc de Guise. Une enquête sommaire établit que Mazet n'avait réuni aucune assemblée armée ; ses disciples ne furent pas poursuivis [1].

La noblesse, qui tenait une si grande place dans les institutions du XVIe siècle, commençait à sentir que les ministres de Genève menaçaient ses privilèges autant qu'ils menaçaient le pape et prêchaient une révolution politique plus encore qu'une religion nouvelle. Le plus illustre des gentilshommes du Périgord, Armand de Gontaut, baron de Biron, tour à tour capitaine et négociateur, venait de rentrer en Périgord dans ses terres. Ce seigneur, qui devait être l'un des plus fidèles compagnons de Henri IV, appartenait alors au parti des Guises et se montrait animé d'un grand zèle contre les novateurs. Aussitôt après son arrivée, il assista aux états provinciaux de Périgueux et pacifia une altercation qui s'était élevée entre le tiers état et les gens d'église [2]. Sa présence et la prochaine arrivée du maréchal de Thermes [3] stimulèrent le zèle des officiers du roi. Le 16 octobre, d'Ossun exprime l'espoir que les factieux de Périgord « rabaisseroient beaucoup « leur audace voyant le roy en armes pour les chas- « tier [4]. » Les séditieux devinrent plus circonspects. Ils

1. Lettre du sénéchal du Périgord au duc de Guise, du 7 novembre (Vc de Colbert, vol. 27, 167).

2. Lettre originale de Biron à Burie, du 30 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 132).

3. Une lettre du duc de Guise à Burie, du 9 novembre 1560, l'informe de la prochaine arrivée du maréchal de Thermes (Minute; Vc de Colbert, vol. 27, f. 159).

4. Lettre originale de d'Ossun au roi, du 16 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 104).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

continuaient à se réunir, mais secrètement, comme aux plus mauvais jours du règne de Henri II. Une lettre du sénéchal de Périgord, du 30 octobre, porte que les plus zélés se « pourmenoient avec peu de nombre, « d'endroit en aultre, sans faire que bien peu de « séjour en ung lieu » de peur d'être « bien promp- « tement attrapés[1]. » Dans une autre lettre, le sénéchal écrit à Antoine de Noailles que le parti huguenot est en pleine dissolution; les ministres de Bergerac et de Mussidan ont pris la fuite. Meymi, toujours ardent, se cache dans une de ses maisons, mais ses efforts pour allumer la guerre civile demeurent sans effet[2].

Cependant à Sarlat[3], à Bergerac, à Eymet et à Mussidan, il y avait des réunions « de certain popu- « laire sans armes », autour de ministres fugitifs assez hardis pour prêcher publiquement, mais « par pas- « sades ». Le sénéchal, craignant de les pousser à bout, recommanda à ses lieutenants la plus grande indulgence; mais il écrivit aux Guises que, si le roi voulait prohiber ces assemblées, il n'avait qu'à autoriser la noblesse, peu favorable à la nouvelle doctrine, à prendre les armes sous son commandement[4]. Biron, voisin de Sarlat, plus exigeant, signifia aux habitants

1. Lettre originale du sénéchal du Périgord, du 30 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 130).

2. Lettre originale du sénéchal du Périgord à Noailles, du 21 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 106).

3. Les prêches de Sarlat sont signalés aussi dans une lettre de Noailles au roi, du 3 novembre 1560 (Minute ou copie; f. fr., vol. 6908, f. 332), et dans une lettre du même aux Guises (même date, orig.; Vc de Colbert, vol. 27, f. 140).

4. Lettre originale du sénéchal du Périgord aux Guises, du 30 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 130).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il disperserait de force leurs assemblées. Les consuls intimidés promirent que les réunions ne se renouvelleraient plus[1]. A Bergerac, moitié par crainte, moitié par persuasion, Biron obtint que les habitants expulseraient leur ministre. A peine le prédicateur fut-il parti qu'ils en appelèrent un autre[2]. Biron accourut lui-même à Bergerac, au commencement de novembre, pour le chasser[3]. Plus tard, de nouveaux ministres parurent dans cette ville. Le bruit se répandit que Boisnormand, l'ancien favori du roi de Navarre, y avait réuni une assemblée[4].

Les religionnaires du Périgord, par leur constance, étaient les seuls que Burie jugeât dignes d'une répression sévère. Dans une lettre au roi, il les dépeint comme « les plus opiniastres et qui ont le myeulx merité un « bon chastiment, s'ils ne s'amendent[5]. » La dernière lettre de d'Ossun est pleine de sinistres prévisions; il a appris que les factieux du Périgord se rassemblent pour compter leurs forces et pour se préparer au maniement des armes[6]. Par contre l'imprévoyant Burie écrit au roi le même jour que tout dans la séné-

1. Lettre originale de Biron à Burie, du 30 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 132).

2. Lettre originale de Biron à la reine, du 31 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 134).

3. Lettre du sénéchal du Périgord au duc de Guise, du 7 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 167).

4. Avertissement à Noailles, du 13 novembre 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 95).

5. Lettre de Burie au roi, du 18 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 179).

6. Lettre originale de d'Ossun au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, du 19 novembre 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 35).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaussée « va plus tost en amendant qu'en enpi-« rant[1]. »

La Saintonge était administrée par le sire d'Estissac, vieux seigneur incapable, qui ne devait sa charge qu'à sa naissance. La ville de la Rochelle, à cause de son importance maritime, avait une garnison de quatre cents hommes commandée par le s. de Fontaines[2]. Les prêches commencèrent en Saintonge, à la fin de mars 1560, par une assemblée publique, qui eut lieu à Cognac, dans l'église Saint-Martin, pour entendre un sermon de La Chaussée, « dont nous ne « fusmes advertis, écrivent les officiers de Cognac au « duc de Guise, que après la prédication faite. Et, « encore, quant en eussions esté auparavant advertis, « il nous eust été fort malaisé d'y pourvoir et d'em-« pescher, car la force ne nous eust peu demeurer, « pour le grand nombre de personnes rassemblées « tant de ceste ville que aultres lieux et villes circon-« voisines; où assistoient des gentilshommes du pays, « gens de la justice, bourgeois et échevins de la pré-« sente ville; dont nous avons informé et informons « plus amplement. » Le succès de cette première réunion détermina le ministre à la renouveler et les fidèles furent convoqués le jeudi suivant à célébrer la cène. La ville était en « grande combustion » et les représentants du roi étaient « tellement intimidés « et menacés qu'ils n'osoient partir de leurs mai-« sons. » La révolution religieuse avait des consé-

1. Lettre originale de Burie au roi, du 18 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 179).

2. État des garnisons de Guyenne (vers septembre 1559) (f. fr., vol. 15872, f. 116).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quences encore plus désastreuses pour la paix des familles; les maris quittaient leurs femmes et les femmes leurs maris « pour cette nouvelle doctrine. » Les officiers demandèrent au duc de Guise des instructions et surtout des troupes, que la cour, encore en proie aux terreurs d'Amboise, ne pouvait leur envoyer [1].

A Angoulême, autres désordres. Louis Prévot de Sansac, un des seigneurs du pays, qui s'était fait connaître par de brillants faits d'armes en Italie, s'y rendit avec sa maison; mais, dépourvu de forces, il ne put rien tenter contre la sédition. Il expédia le s. de Tirret à la cour et rentra dans son château de Sansac, laissant la ville et le vicaire général de l'évêché aux mains des factieux. Sansac ne redoutait « encore « qu'une émotion entre le peuple pour la contrariété « d'opinions [2]. » Le parlement de Bordeaux entama une instruction et cita les séditieux à sa barre. Un huissier de la cour apporta la signification. Au moment où il arriva à Marennes, il fut témoin d'une assemblée de deux mille cinq cents à trois mille hommes, réunis pour écouter le sermon d'un ministre. Les fidèles étaient sans armes, mais ils montraient de telles dispositions que l'huissier n'osa remplir sa mission [3].

Les Guises, ne pouvant envoyer en Saintonge ni un soldat ni un écu, chargèrent Guy Chabot de Jarnac de prendre le gouvernement de la province en place

1. Lettre originale des officiers de Cognac au duc de Guise, du 1er avril 1560 (Ve de Colbert, vol. 27, f. 337).

2. Lettre originale de Lansac à la reine, du 2 avril 1560 (Ve de Colbert, vol. 27, f. 335).

3. Lettre de d'Escars au duc de Guise, du 12 juin 1560 (f. fr., vol. 15641, pièce 9).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de d'Estissac. Jarnac, le héros du fameux duel qui avait coûté la vie à La Chasteigneraye, était retiré en Saintonge, depuis la paix de Cateau-Cambrésis. Il rassembla sa compagnie et occupa la Rochelle au mois d'août 1560[1]. Cette ville, le futur boulevard de la réforme, était encore en paix. A peine quelques mutineries pouvaient lui être reprochées. Cependant Jarnac y fit une entrée en armes, plutôt en conquérant qu'en gouverneur. Les consuls, terrifiés par ses menaces, se plaignirent au roi, à la reine et au cardinal de Lorraine : « Il a pleu au s. de Jarnac, nostre « gouverneur, vous faire entendre les troubles, sédi- « tions et conspirations d'aucuns subjects du roy, « chose qui nous est aussi estrange que si nous voyons « les enfans naiz juguler leurs pères[2]. » L'état de la province faisait perdre aux Rochelais le bénéfice de leurs assurances pacifiques. Tandis qu'ils écrivaient au roi, Théodore de Bèze et le ministre Campaigne parcouraient ouvertement la Saintonge et l'Aunis[3]. Marennes, les îles de Brouage et la côte étaient dominés par les promoteurs du nouveau culte. Les calvinistes de Marennes avaient signé par acte notarié une profession de foi collective et l'avaient envoyée au roi. Les ministres s'étaient emparés, de ruse ou de force, des temples catholiques et y célébraient régulièrement la

1. Lettre de Lansac au roi, du 11 septembre 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 43).

2. Lettre originale des consuls de la Rochelle au roi, à la reine mère et au cardinal de Lorraine, du 2 septembre 1560 (f. fr., vol. 15873, pièces 37, 38 et 39).

3. Copie du temps, sans date, d'une lettre de Burie que nous croyons pouvoir rapporter aux environs du 7 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 28).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cène, les baptêmes et les mariages, suivant leur rite. Le jour de la Toussaint seulement, à Marennes, les prêtres catholiques avaient réussi à se saisir des églises pour y dire la messe, mais après la fin des offices protestants[1].

L'absence de Philibert Babou, évêque d'Angoulême, et de Tristan de Bizet, évêque de Saintes, désorganisait la résistance catholique. Le premier, ambassadeur à Rome, se justifiait de son absence. Le second, en désertant son poste, obéissait à des considérations d'intérêt privé. Il avait un procès avec le sénéchal de Saintes et les deux plaideurs étaient partis presque en même temps pour solliciter les magistrats du parlement de Toulouse[2].

Les troubles de la Saintonge et du Périgord menaçaient d'enlever ces provinces à l'autorité royale. Les Guises commandèrent à Paul de La Barthe, maréchal de Thermes, de parcourir ces deux sénéchaussées avec les compagnies qu'il pourrait réunir. Le maréchal devait, dans chaque ville, s'informer auprès des notables catholiques des excès commis par les réformés, des maisons où prêchaient les ministres et de celles où ils trouvaient asile. Les prêcheurs devaient être suppliciés sur l'heure et leurs adhérents livrés au parlement de Bordeaux. Cette instruction fut accompagnée d'une lettre d'envoi, où le roi recommandait expressément au maréchal « de sy « bien nettoyer le pays, dit le roi, d'une infinité de

1. Pièce du temps, datée du 6 novembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 152).

2. Lettre des officiers de Saintes au roi (orig., f. fr., vol. 3626, pièce 15).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« canailles, qui ne servent que de troubler le monde, « que je n'en sois plus en peine[1].» Comme lieutenants du maréchal de Thermes, dont le grand âge avait glacé l'activité, les Guises avaient nommé Burie, d'Ossun et Antoine de Noailles. Burie et d'Ossun firent un court séjour en Brouage, mais Noailles y fut retenu jusqu'à la mort de François II[2].

Le Poitou était gouverné par Guy de Daillon, comte du Lude. Des désordres avaient marqué à Poitiers les derniers mois du règne de Henri II[3]. Les autres villes de la sénéchaussée n'étaient pas moins agitées. Le ministre Pymet prêchait à Niort dans les maisons particulières. Le jour du dimanche des Rameaux de l'année 1559, il monta en chaire sous les halles devant un auditoire plus nombreux. Obligé de s'enfuir après cet acte audacieux, il se retira à Saint-Maixent et y reprit ses prêches. Poussé par la faveur publique, le jour de Pâques, il réunit la foule sous les halles à six heures du matin. Le maire et les officiers de la ville, aussitôt avertis, arrivèrent en force. Pymet s'enfuit et les gens du roi ne purent saisir que son secrétaire. Le lieutenant général Chauray menaça

1. Lettre du roi, du 1er octobre, au maréchal de Thermes, imprimée dans les *Négociations sous François II*, p. 580. L'original est conservé dans les Vc de Colbert, vol. 27, f. 1. — Autre instruction, sans date, conservée en minute dans le même fonds, f. 84. Dans l'une le roi donne au maréchal un maître des requêtes appelé Michel Bralard, dans l'autre un autre officier appelé Dourse, dit Etienne Boucher. Peut-être y eut-il changement dans l'intervalle qui s'écoula entre les deux instructions.

2. Lettre de Noailles au duc de Guise, du 27 novembre 1560 (Minute originale; f. fr., vol. 6908, f. 139).

3. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, p. 263.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le prisonnier et lui fit promettre de quitter la ville avec son maître. Une heure après cette arrestation, Pymet reparut avec les s. de Fonfrède, de Luc et d'autres notables armés, et reprit son sermon. Les officiers envoyèrent un crieur public pour donner lecture de l'édit aux fidèles, mais sa voix fut étouffée par les 3,000 auditeurs de Pymet. Depuis ce jour, les cérémonies calvinistes furent pratiquées à Saint-Maixent par quelques bourgeois de la ville. En vain les officiers du roi informèrent contre le ministre et le firent condamner par contumace. Pymet s'enfuit à Arailles. Il prêchait au bourg d'Azay-sur-Thouet et y attirait, dit Guillaume le Riche, ses anciens auditeurs de Saint-Maixent[1]. Un autre ministre, Me Chandousseau, marié, évangélisait la ville de Melle[2]. Leurs excitations portèrent des fruits. Au mois de septembre, les séditieux s'emparèrent de l'abbaye de Selles, près de Melle, dont l'abbé était frère du sire d'Estissac, et y commirent « des folyes ». Puis ils assaillirent dans la ville même de Melle le prévôt des maréchaux[3].

A Poitiers, le 23 septembre 1559, sur les remontrances des avocats et procureurs du roi de la sénéchaussée, François Aubert, lieutenant général, rendit une ordonnance dont voici les dispositions princi-

1. Extraits du Journal de Guillaume Le Riche rapportés par dom Liabeuf dans son histoire du monastère de Saint-Maixent et publiés par M. de la Fontenelle de Vaudoré dans le *Journal de l'avocat Le Riche*, 1846, in-8°.

2. Ibid.

3. Lettre originale de d'Estissac au roi, du 20 octobre 1559 (f. fr., vol. 15872, f. 207). Le même jour d'Estissac écrivit au duc de Guise sur le même sujet (orig. ; ibid., f. 209).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pales : ordre aux étrangers de quitter Poitiers dans les 24 heures, aux hôteliers de communiquer aux officiers du roi les noms de leurs locataires, aux habitants de la ville et de la sénéchaussée de dénoncer les prédicants et d'entendre la messe du dimanche, eux et leur famille ; ordre aux curés et vicaires de dresser la liste des assistants aux offices et de la remettre chaque lundi aux officiers du roi ; défense aux seigneurs de haute et moyenne justice d'autoriser les prêches dans leurs fiefs, aux propriétaires de laisser prêcher dans leurs maisons, de recevoir les ministres, de les secourir, de leur « donner feu ni eau, ni leur « prester aucun office d'humanité, » le tout sous peine de confiscation des biens[1].

Les ministres, agents nés de Calvin et hommes d'action eux-mêmes, paraissent avoir été les recruteurs de la conjuration d'Amboise en Poitou. Vers le commencement d'avril 1560, les Guises apprirent que des gentilshommes s'étaient réunis en troupe du côté de Poitiers et avaient arrêté de présenter au roi, pacifiquement mais avec armes, une requête sur la religion. Le duc ordonna aussitôt à Burie de dissoudre le rassemblement[2]. Burie obtint des principaux seigneurs de la province que la démarche n'aurait pas de suites[3]. Les réceptions ménagées en Poitou au comte de Feria, ambassadeur extraordi-

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 226.

2. Lettre de l'ambassadeur Tornabuoni, du 23 avril (*Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 415). — La Planche raconte ce fait de la même façon, p. 270.

3. Lettre originale de Burie au roi, du 25 avril 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 187).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naire de Philippe II, détournèrent quelque temps l'attention et Burie put demander au roi un congé pour lui rendre ses comptes à Chinon[1].

Les troubles continuèrent sans que les lieutenants du roi, absorbés par les mouvements du roi de Navarre, y portassent remède. Le 8 septembre, Guy de Daillon écrit au duc de Guise que la réforme fait de grands progrès en Poitou malgré les ménagements des officiers du roi, mais qu'elle y est moins agressive que dans les autres sénéchaussées[2]. A la fin du mois le roi adressa au comte du Lude l'ordre « d'entendre tout ce qui se remuera et pratiquera « en Poitou et envoyer gens fidèles deçà et delà, « qui luy en puissent faire fidèle rapport pour, de « tout ce qu'il entendra concernant le service du « roi, l'en advertir incontinent; et cependant tenir « la main bien roide, avec tout ce qu'il pourra « avoir de forces, à ce qu'il ne se fasse pas d'assem- « blées, et, s'il s'en faisoit quelqu'une, en lieu où eust « moyen de le scavoir et d'estre le plus fort pour les « bien chastier, le roy veult qu'il n'y espargne chose « du monde, pour en faire si bonne pugnition qu'il en « soyt mémoire[3]. » Ces instructions souvent renouvelées dissimulaient mal les préoccupations politiques des Guises et l'attention qu'ils portaient sur un

1. Lettre originale de Burie au roi, du 3 mai 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 181).

2. Lettre originale du 8 septembre 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 148).

3. Instruction du roi à d'Auzance pour le maréchal de Thermes, le s. du Lude et Burie (s. d., vers le 28 sept. 1560) (Vc de Colbert, vol. 27, f. 70).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ennemi plus redoutable que tous les prêcheurs du Poitou. Le 4 novembre, René de Daillon, évêque de Luçon, signale les habitants de Pousangues et de Mouilleron parmi les plus fanatiques et réfute les plaintes présentées aux états provinciaux contre quelques ecclésiastiques de son diocèse[1]. Le 19, peut-être pour excuser son inaction, Jarnac écrit qu'il concentre sa surveillance sur la ville de La Rochelle[2]. Le 28, il annonce au duc de Guise que son lieutenant, le s. de Marcousse, a arrêté deux prédicants, dont il se prépare à faire bonne justice, et signale l'effervescence des habitants de Niort qu'il se dispose à visiter[3].

A Châtellerault, les réformés, poursuivis, menacés par les officiers du roi, adressèrent au roi une profession de foi. Cette pièce, témoignage de leur bonne foi, est une dissertation théorique qui touche presque également à la politique et à la religion. C'est un écho des requêtes des conjurés d'Amboise, mais adouci par des protestations de dévouement que rien ne permet de suspecter. La confession, destinée à être présentée aux prochains états du Poitou, fut lue à l'assemblée préparatoire de Châtellerault par un député que le s. de Montpezat qualifie de « fou ». Il l'envoya aussitôt à la reine mère, qui lui répondit durement « d'attraper celuy qui vous l'a présentée, dit-elle,

1. Lettre originale de l'évêque de Luçon au cardinal de Lorraine, du 4 novembre 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 87).

2. Lettre de Guy Chabot de Jarnac au duc de Guise, du 19 novembre 1560 (*Bulletin de la Société archéol. et hist. de la Charente*, 1866, p. 359).

3. Lettre originale de Jarnac au duc de Guise, du 28 nov. 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 211).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« pour le faire loger et mettre en lieu où vous en « puissiez respondre au roy[1]. »

En résumé, la Guyenne n'avait pas encore commencé la guerre civile, mais elle s'y préparait. La province entière n'attendait qu'un chef et un signal. C'est cette agitation, très bien mesurée par le roi de Navarre, qui entretenait ses espérances. Par contre, elle inspirait aux officiers du roi des présages menaçants trop bien fondés. Il est intéressant de réunir, à la fin de ce chapitre, les appréciations d'ensemble des capitaines les plus avisés. Au commencement de septembre, Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, frappé, en traversant la Guyenne, des progrès de la réforme, signale au roi la rage des nouveaux iconoclastes et les excès commis par les bandes armées. Toutefois, dit-il, il n'y a point eu encore « d'assemblée de gens en armes qui soit à craindre[2]. » Fronton de Bérault, président de la chambre des vacations au parlement, écrit au cardinal de Lorraine que les séditieux s'enhardissent chaque jour et que la justice est trop faible pour appréhender les coupables. « En plusieurs villes, dit-il, y a gens qui font prédi- « cation et grandes assemblées tant en maisons pri- « vées que places publiques ..... et souvent font de

1. La requête est datée d'octobre 1560, la lettre de Montpezat du 23 octobre et la lettre de la reine est sans date. Ces trois pièces sont publiées, sans indication de source, dans le *Cabinet historique*, 1873, 1re partie, p. 54. La lettre de la reine a été reproduite dans *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 150, avec des notes qui éclaircissent ces documents et qui font connaître les sources.

2. Lettre originale de Lansac au roi, du 11 septembre 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 43).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« grandes insolences et dérisions aux autres prêcheurs, « qui annoncent la parole de Dieu selon l'institution « ancienne. » Cependant il constate que, malgré les excitations, il n'y a pas eu encore de vraies prises d'armes dans la sénéchaussée[1]. L'optimiste Burie écrit, le 21 septembre, après le passage de Lansac, que la Guyenne est pleine « de ces opinions nouvelles » et que les prêches se multiplient « beaucoup plus à la « descouverte depuis six mois. » Il est vrai, dit-il, que ces assemblées ne se réunissent « que pour ouyr la « parole de Dieu. » Et, avec une modération politique assez élevée pour son temps, il pressent le danger des mesures de rigueur : « Mais qui les en voudroit gar- « der, il est tout certain qu'ils se mettroient en armes « pour se garder d'estre punis[2]. » Le 7 octobre, il donne au roi de nouveaux conseils de prudence : « Il « n'est nouvelles de prédicans ny de prédications, « mais oy bien d'en hault, comme tirant vers Agen « et Bergerac et beaucoup d'autres lieux, tant villes « que villages, où il est presché ordinairement, non « toutesfoys avec armes, si ce n'est quelqu'un qui « porte l'épée. Et, comme je vous ay cy-devant escript, « Sire, je crois (que), qui les vouldroit empescher « d'oyr leurs sermons, qu'il s'en esleveroit quelques « ungz. » Cependant il ne craint encore aucun danger sérieux : « Quant Vostre Majesté cognois- « tera le temps qu'il sera besoin de leur empescher « totalement telle fasson de vivre, j'espère avec l'aide

1. Lettre orig. de Fronton de Bérault au card. de Lorraine, du 14 sept. 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 3).

2. Lettre de Burie au roi, du 11 septembre 1560 (*Arch. de la Gironde*, t. XIII, p. 127).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« de Dieu que vous demourerez maistre[1]. » Le bonhomme Burie ne soupçonnait pas les difficultés qu'il aurait à vaincre. Cette quiétude n'était point partagée par les autres capitaines. D'Ossun écrit au roi, le même jour que Burie, une lettre plus alarmante; mais il ne redoute encore pour l'avenir « qu'une grande « agitation[2]. »

Antoine de Noailles, le plus sage des officiers du roi à Bordeaux, insiste sur les pillages que les fanatiques commettaient dans les villes sans défense : « ... Et en y a en plusieurs endroits qui ont profané « les églises, bruslé les ornemens et décorements « d'icelles ; en une petite ville, entre aultres, à plus « de trois cens écus : ce que je n'ay jamais entendu « avoir esté fait en Angleterre[3], mais au contraire « tels et semblables sectateurs ont trop mieulx aymé « vendre et eschanger lesd. ornemens pour l'em- « ployer aux parures et autres usaiges que par tel « mespris les avoir faict consommer au feu[4]. » Le mouvement réformé lui inspire de grandes appréhensions, et, dans une lettre à la reine, du même jour que la

1. Lettre originale de Burie au roi, du 7 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 26).

2. Lettre originale de d'Ossun au roi, du 7 oct. 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 10).

3. Antoine de Noailles avait été ambassadeur en Angleterre depuis la fin de 1552 jusqu'au milieu de 1557 (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 18). L'abbé de Vertot a publié en 1763, en cinq vol. in-18, le recueil des négociations diplomatiques en Angleterre de Antoine de Noailles.

4. Lettre orig. de Noailles au roi, du 18 nov. 1560 (f. fr., vol. 6908, f. 93). Partie de cette lettre a été publiée par M. Tamizey de Larroque dans *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 70, in-8°, 1878.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

précédente, il prédit les plus grands malheurs si le remède n'est pas vigoureusement appliqué[1]. Un rapport, rédigé par un officier de Noailles, expose avec sagesse les causes de ces troubles si difficiles à maîtriser : les factieux, dit-il, sont d'autant plus audacieux que nous montrons plus de faiblesse ; il faudrait expulser les ministres, seuls auteurs du désordre. Les calvinistes sont réduits au silence, mais non soumis. « Ils attendent le futur Messie et les entends murmu-« rer entre les dents[2]. » Et dans une autre lettre : « Il faut en ce négoce user de diligence et de vive « justice pour corriger l'audace de ces foux..... Mais « il ne fault pas faire grand compte de leurs entre-« prinses, m'asseurant que tout s'en ira en fumée, « incontinent qu'ils verront les verges[3]. »

Dans les derniers jours du règne de François II, alors que la réforme, encore innocente de la guerre civile, commençait à s'étendre, il semble que le parti huguenot ait ébauché, en vue de la rebellion, un plan d'organisation générale. On en trouve quelques indices en Guyenne. Jarnac les révèle en quelques mots dans une lettre du 19 novembre 1560. « J'ay entendu qu'il y « a encores des fols en la Gascogne et qu'ils debvoient, « dimanche dernier, assembler toutes leurs églises « pour prendre une résolution. J'ay envoyé gens « pour en savoir des nouvelles, pour incontinent vous

1. Lettre de Noailles à la reine mère, du 18 novembre 1560 (Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, p. 71).

2. Avertissement à Noailles, du 13 novembre 1560 (f. fr., vol. 15871, f. 95).

3. Lettre de Noailles au roi, du 18 novembre, publiée par M. Tamizey de Larroque dans *Antoine de Noailles*, p. 70.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« les mander[1]. » Burie et d'Ossun[2] avaient reçu le même avis que Jarnac et avaient conféré avec lui. Malheureusement les rapports des officiers du roi n'apportent aucune lumière sur l'existence de cette réunion et sur les décisions qui y furent prises.

1. Lettre de Jarnac au duc de Guise, du 19 novembre 1560 (*Bulletin de la Société archéol. et hist. de la Charente*, 1866, p. 359).

2. Lettre originale de d'Ossun au roi (f. fr., vol. 15871, f. 35).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE DIXIÈME.

Depuis la conjuration d'Amboise (mars 1560) jusqu'à la mort de François II (5 décembre 1560).

Le roi de Navarre, gouverneur de la Guyenne. — Ses intrigues à l'intérieur et à l'extérieur contre les Guises. — Mission du maréchal Saint-André en Guyenne. — Antoine chef des huguenots.

Assemblée de Fontainebleau (20 *août* 1560). — *Arrestation de Jacques de la Sague, de François de Vendôme, vidame de Chartres, et de Robert de La Haye.*

Plan du roi de Navarre contre les Guises.

Troubles de Limoges, de Bordeaux. — Surprise de Lyon (5 *septembre* 1560).

Le roi quitte Fontainebleau (3 *septembre* 1560). — *Le duc de Guise s'occupe de réunir des forces. — Alliance de Philippe II.*

Mission d'Antoine de Crussol et du cardinal de Bourbon en Guyenne.

Indécision du roi de Navarre sur son voyage à la cour. — Il se met en route. — Le maréchal Paule de Thermes en Guyenne. — Montpezat ferme les portes de Poitiers au roi de Navarre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

François II se rend à Orléans. — Ses armements. — État de la ville d'Orléans.

Le roi de Navarre et le prince de Condé arrivent à Orléans (30 *octobre* 1560). — *Emprisonnement du prince de Condé. — Arrestation de la dame de Roye, du bailli Groslot et du chancelier Bouchard. — Situation du roi de Navarre à la cour.*

Procès de Condé. — Arrivée à Orléans de Léonor de Roye. — Tentatives d'assassinat contre le roi de Navarre.

Le roi tombe malade (17 *novembre* 1560). — *Conférence de Catherine de Médicis avec le roi de Navarre. — Mort de François II* (5 *décembre* 1560).

Le roi de Navarre, en attendant l'occasion de reconquérir de haute lutte, sur les champs de bataille de la cour, le pouvoir et la faveur du roi, s'efforçait d'utiliser, au profit de ses desseins contre les Guises, les convulsions qui déchiraient la Guyenne. Depuis son retour de Roncevaux, il parcourait les villes de son gouvernement, comme pour reconnaître ses partisans, et transportait sa résidence de Pau à Nérac et de Nérac dans la Basse-Guyenne, suivant les inspirations des événements. Au milieu de mars, il séjourna à Langon et y fut rejoint par le prince de la Roche-sur-Yon, qui revenait d'Espagne[1]. Vers cette époque, il tomba gravement malade à Nérac, et, bien que sa maladie n'ait laissé aucune trace dans sa correspondance, elle parut

1. Lettre originale de Linars à Antoine de Noailles, du 17 mars 1559 (1560) (f. fr., vol. 6911, f. 308).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assez grave aux contemporains pour leur faire préjuger l'ajournement de ses revendications à la cour[1]. Son rétablissement lui permit de nouer de nouveaux desseins. Au commencement de mai, il réunit à Condom une compagnie de chevau-légers de quatre cents hommes. Quelques jours après, il présida en Béarn à de nouvelles montres dans les vallées d'Aspe et d'Ossau[2].

Beaucoup de gentilshommes l'accompagnaient, presque tous calvinistes; plusieurs catholiques se rattachaient aussi à lui par ambition. Blaise de Monluc lui-même, « comme voyant son meilleur », se rendait le serviteur de ce prince[3]. Dans ses conférences avec ces nouveaux courtisans, Antoine louait le roi et protestait de son obéissance, mais il se plaignait amèrement des Guises. Sa politique, telle qu'on peut la dégager des correspondances originales, était de mettre les gros bataillons de mécontents de son côté. Les cruelles exécutions d'Amboise avaient répandu en Guyenne, parmi les coreligionnaires et les parents des victimes, des sentiments de vengeance que dominait à peine la terreur inspirée par les Guises[4]. Les villes les plus indifférentes étaient sourdement travaillées par une agitation mi-religieuse, mi-politique. Dans plusieurs assemblées les gentilshommes s'étaient juré

1. *Mémoires de Vincent Carloix*, liv. VIII, chap. 9.

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 14 mai 1560 (Cop. espag., Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. De Bèze, *Histoire ecclés.*, 1841, t. I, p. 204.

4. Chantonay, dès le mois d'avril 1560, constate qu'il existe une ligue secrète contre les Guises dans la noblesse et entre les villes (Sommaire de chancellerie espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 26).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par serment de venger le sang innocent répandu à Amboise[1]. D'autres vendaient leurs terres pour prendre les armes ou se réunissaient pour émigrer en Suisse, sans cacher leurs espérances belliqueuses[2].

Antoine croyait avoir remporté une victoire en obtenant pour d'Escars le gouvernement du nord de la Guyenne et se flattait d'être le maître du pays par l'intermédiaire de son favori. Il essaya de placer au sud de la province une autre de ses créatures et demanda avec instance le maréchal Paule de Thermes pour lieutenant. Le maréchal lui avait promis son concours; mais, soit qu'il eût reçu des instructions secrètes, soit qu'il eût pénétré les desseins ambitieux du prince, il refusa avec obstination de servir sous ses ordres. Le roi et les Guises restèrent neutres et gardèrent, non sans quelque satisfaction, ce capitaine en réserve[3]. Le roi de Navarre éprouva un autre échec à la cour. François II lui avait promis verbalement le gouvernement du Poitou en sus de la lieutenance de la Guyenne. Six mois s'écoulèrent sans que les Guises tinssent compte de la promesse de leur maître. A la fin de mai, Antoine réclama les lettres patentes de sa charge afin de faire une entrée solennelle dans les villes[4]. Les Guises ne s'étaient point résignés à accroître d'une nouvelle province le gouvernement du premier prince du sang. Mais, avant de demander à François II la rétractation de ses

1. Lettre de Tornabuoni, du 18 juin 1560 (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 421).

2. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 16 juin 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 113).

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 197.

4. Ibid.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

promesses, ils essayèrent de sonder les dispositions de leur rival, dont l'attitude correcte ne laissait rien pressentir, et l'invitèrent à la cour. Antoine s'excusa sur ce motif, que sa visite serait plus opportune au moment de l'assemblée des états[1]. Les Guises lui députèrent alors le maréchal Saint-André avec la mission, « sous ombre de visiter les terres de sa femme, « de voir par mesme moyen les contenances et actions « du prince[2]. » Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, était, dit L'Aubespine, « l'un des plus fins et « rusez courtisans de son temps. Il avoit l'entende- « ment vif, son entregeant fort agréable, beaucoup « de valeur, fin et rusé en affaires[3]. » Il servait les Guises par ambition et haïssait particulièrement Condé, que sa femme avait trop distingué au dire des chroniques galantes de la cour[4].

Saint-André prit la route de Bordeaux vers le milieu de juin, presque sur les pas du favori de la maréchale. Au même temps le roi de Navarre, averti des troubles de Bordeaux[5], s'était rendu dans cette ville à l'appel du parlement et y avait reçu son frère qui fuyait le ressentiment des Guises[6]. Le matin même de l'arrivée

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 12 juin 1560 (Cop. esp., Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. *Mémoires de Castelnau*, liv. II, chap. 7.

3. Histoire particulière de la cour de Henri II publiée dans les *Archives curieuses* de Cimber et Daujon, t. III, p. 281.

4. Le Laboureur avait déjà fait cette observation (*Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 514). On sait que la maréchale de Saint-André laissa au prince de Condé la terre de Valori.

5. Voyez le chapitre précédent.

6. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 12 juillet 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du maréchal, après un repos de trois jours à Bordeaux[1], les deux Bourbons, peu désireux de le rencontrer dans une des villes du roi, « deslogerent », laissant dire à l'ambassadeur des Guises que l'état de grossesse de Jeanne d'Albret ne permettait pas à son époux de prolonger son absence[2]. Les deux frères arrivèrent à Nérac à la fin de juin, et le lendemain même assistèrent au prêche de Boisnormand[3]. Saint-André les suivit à grandes journées et les rejoignit au Mas d'Agenais, dans le duché d'Albret. Là il essuya les récriminations des deux princes et reçut des reproches sur son servilisme de fraîche date. L'accueil abrégea la visite. Après dîner, il repassa la Garonne, rejoignit sa garde de 120 arquebusiers, qui l'attendait sur l'autre bord, et revint à la cour sans avoir parachevé son espionnage[4]. La mission, à cause de la qualité du messager, avait été remarquée à la cour. Le bruit s'était même répandu à l'étranger que le roi de

1. Lettre originale en espagnol de Gabriel de la Cueva à Philippe II, du 12 juillet 1560 (Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 26).

2. Sommaire de chancellerie des lettres de Chantonay, du 31 août au 8 septembre (Arch. nat., K. 1493, n° 77). Le prétexte était d'autant plus fallacieux que Jeanne d'Albret n'était nullement en état de grossesse.

3. De Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 203. L'auteur dit que les princes arrivèrent à Nérac le 21 juin. Mais, le 25 juin, le roi de Navarre était encore à Bordeaux (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 202).

4. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 12 juillet 1560 (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 858, f. 52). — Autre lettre du même à un des secrétaires du roi d'Espagne, même date (ibid.). — La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 315 et 344. — De Bèze, 1841, t. I, p. 303.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Navarre avait été emprisonné et que le prince de Condé allait être traduit devant une cour de justice[1].

L'échec du maréchal Saint-André ne laissait pas les Guises dans l'ignorance des projets du roi de Navarre. Rien de ce qui se passait à la cour de Nérac ne leur demeurait inconnu. Ils entretenaient en Guyenne des agents secrets qui suivaient jour par jour les pas de leur ennemi. Outre Amaury Bouchard, son chancelier, et François d'Escars, son favori[2], ils avaient pour affidé un ancien officier d'Agen, nommé Guy de Godail. Ce personnage, autrefois soutenu par un de ses parents, Robert de Godail, trésorier du domaine, avait reconnu le bienfait, d'après de Bèze, en dénonçant son protecteur à Henri II. Diane de Poitiers, qui devait toucher le produit de l'amende, avait fait recueillir la dénonciation et Robert de Godail avait été pendu à Montfaucon. Le dénonciateur lui succéda et parvint par degrés à l'état de receveur général. Bientôt, poursuivi lui-même en détournement d'une somme de soixante mille livres, il allait subir le dernier supplice, quand le cardinal de Lorraine le délivra. Le peuple d'Agen l'avait affublé du surnom de *Cappolette*. Il habitait le château de Cuzorn, en Agenais, appartenant au seigneur de Luzech.

1. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 5 août 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 92).

2. De Thou (liv. XXV, 1740, t. II, p. 795) et Bordenave (*Hist. de Béarn et Navarre*, p. 74 et 87) accusent Bouchard et d'Escars d'avoir trahi le roi de Navarre au profit des Guises. Cependant Le Laboureur observe que ces accusations ne sont pas prouvées et que ce fut peut-être parce que d'Escars contribua à ramener son maître au catholicisme qu'il fut plus tard accusé de trahison (*Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 760).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le roi de Navarre n'ignorait pas qu'il était entouré d'espions et se montrait blessé, dit le duc d'Albuquerque, de se sentir surveillé au Nord et au Midi par les agents des Guises et du roi d'Espagne[1]. Mais il ne savait pas se défaire des obsessions de ses familiers. Condé, plus ferme que son frère, se gardait avec plus d'attention des traîtres. Un jour, suivant un bruit rapporté par l'ambassadeur d'Espagne, il apprit qu'un des gentilshommes de sa suite avait des intelligences à la cour ; il le fit appeler, l'interrogea et le poignarda de sa propre main[2].

Vers le mois de juillet, Théodore de Bèze arriva de Genève pour évangéliser la Guyenne. L'illustre réformateur prêcha à Nérac sur la demande expresse du roi de Navarre. Il parcourut la province, et ne rentra à Genève qu'à la fin de novembre[3]. Le prince ne songeait alors, dit de Bèze, « qu'aux « moyens d'avancer le règne de Jésus-Christ. » Jeanne d'Albret, au contraire, « s'y portait fort « froidement[4]. » Mais Antoine imposait à sa famille l'évolution de sa politique. Le jeune Henri de Béarn, âgé de moins de sept ans, dont l'éducation était confiée à La Gaucherie, « homme de savoir et fort « zélé à la religion réformée », n'assistait plus à la messe et traitait les pratiques du culte, dans le sein

1. Lettre du duc d'Albuquerque au roi d'Espagne, du 22 juin 1560 (Cop. espag. ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Ce fait est certifié par Chantonay (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 8 septembre 1560 ; Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 83), mais n'est confirmé par aucun autre témoignage.

3. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 366, note.

4. De Bèze, *Histoire ecclésiastique*, 1841, t. I, p. 204.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duquel il devait mourir, avec une haine enfantine qui ressemblait au fanatisme[1].

Le duc d'Albuquerque écrit confidentiellement à Philippe II : « Les capitaines du roi en Guyenne ont « très peu d'estime et de confiance en Vendôme, car, « disent-ils, ce personnage a donné des preuves de « mauvais chrétien plus évidentes que celles qu'on « avait vues jusqu'à présent. Lui et sa femme sont « actuellement à Nérac, qui est à dix-huit lieues du « côté de la France, où le roi l'a appelé plusieurs « fois[2]. » L'autorité du roi de Navarre sur le parti réformé, qui se disciplinait tous les jours et pouvait fournir les éléments d'une armée, préoccupait surtout Philippe II. Chantonay répétait à satiété à son maître que « Vendôme » était le chef des huguenots. Le duc d'Albuquerque, plus clairvoyant, reconnaissait le prince pour le principal adversaire des Guises, mais non sans quelque restriction. « Je crois, écrit-il le « 25 août, que les hérétiques se plairont à le suivre « tant que cela conviendra à leurs intérêts[3]. »

Quelques églises protestantes, enhardies par la protection du roi de Navarre, lui adressèrent sous forme de lettre, vers le milieu de l'année 1560, une sorte d'appel

1. Lettre de Catherine de Médicis au roi de Navarre (août 1560) (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 145). — Bordenave, *Histoire de Foix et Navarre*, p. 115.

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 25 août 1560 (Cop. espag. ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. « Creo que holgaran de sequille en lo que les conviniere » (Lettre du duc d'Albuquerque à un des secrétaires de Philippe II, sans adresse, du 25 août 1560 : Cop. espag. ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suprême. Après avoir rappelé, par de nombreux précédents historiques, qu'un monarque de seize ans doit rester en tutelle, l'auteur presse les Bourbons de saisir le rôle qui leur appartient. Les Guises sont qualifiés de tyrans, accusés de « ravir, voler ou brigander la cou-« ronne..., se nourrir du sang de la noblesse françoise, « se saouler de la moelle des os du pauvre peuple, se « crever de bénéfices et confiscations, soubz umbre du « zèle de la foy catholique. » L'auteur rappelle qu'ils se disaient descendants de Charlemagne et donne cette prétention comme la preuve de leur ambition, le prélude d'une conspiration contre les Valois et contre les Bourbons. Mais c'est surtout au cardinal de Lorraine que s'attaque l'auteur anonyme. Il reproche au roi d'avoir confié le maniement de ses finances à un prélat que sa qualité met au-dessus de toute responsabilité, idée assez avancée pour le temps. L'ambition du cardinal, son avidité, ses exactions, ses mœurs sont dépeintes en traits sanglants. La lettre se termine par une apostrophe pleine de mouvement : « C'est à toy cardinal, « plus rouge de notre sang que d'autre teinture, c'est, « dis-je, à tes parjures et desloyautés, à ton ambition « et avarice, à la furie de tes frères, exécuteurs de « tes maudites et sanglantes entreprinses, auxquels « la France redemande la vie de tant de gentils-« hommes et grands seigneurs, que tu as envoyés à « la boucherie, c'est toy qui as divisé les forces de ce « royaume pour te faire pape et ton frère roy de « Sicile, dont puis après sont survenus tant de mal-« heurs. C'est à toy qu'on demande compte de tant « de millions d'or, en partie desrobés manifestement « et en partie employés à ton appétit. C'est à toy que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« tant de femmes vefves demandent leurs maris, tant « de maris la chasteté de leurs femmes, tant de pères « leurs enfans, tant d'orphelins leurs pères et mères, « criant vengeance à Dieu contre toy et les tiens. C'est « toy, cardinal, qui nous a donné ton frère comme « second roy, soubz ombre de lieutenant général..... « C'est à toy que ce royaume demande son roy avec « messieurs ses frères et la roine mère que tu nous « as ravie[1]. »

A l'extérieur, le roi de Navarre sollicitait l'appui de la reine d'Angleterre et des princes protestants de la ligue de Smalcade, qui n'avaient montré que de l'hésitation au moment de la conjuration d'Amboise. Au mois de mai, il ouvrit même des négociations avec l'empereur Ferdinand Ier, roi de Bohême, dont les principes de tolérance s'accentuaient tous les jours

1. Cet écrit, où se reflètent sous une si vive image les passions implacables de la conjuration d'Amboise, est rapporté dans l'*Estat de France sous François II* (édit. du *Panth. litt.*, p. 318). M. Mennechet dans son édition de l'*Estat de France* l'attribue à La Planche lui-même (p. 214, note). Nous serions tenté de l'attribuer à de Bèze qui y fait allusion (t. I, p. 204) ou plutôt à l'auteur de la *Franco Gallia*, à François Hotman, alors présent en Guyenne. Nul écrivain au XVIe siècle n'a possédé au même degré l'art de la période cicéronienne. Ces apostrophes, tour à tour larges et précipitées, ces phrases vives et serrées sont le caractère de son style. A la même époque il publiait à Paris une autre catilinaire, l'*Epître envoyée au tigre de France*, où l'on trouve la même éloquence et le même souffle emporté. Le libraire, Martin Lhommet, coupable d'avoir vendu quelques exemplaires de ce libelle, fut sacrifié à la vengeance du cardinal. L'auteur garda l'anonyme et n'a été reconnu que de nos jours. « Si le galant eust esté « appréhendé, dit Brantôme, quand il eust eu cent mille vies, il « les eust toutes perdues. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au concile de Trente[1]. Ces pourparlers, germe d'une alliance qui pouvait réunir en faisceau les forces de l'Angleterre et de l'Allemagne, n'étaient pas seulement dirigés contre l'Espagne. Les Guises s'en préoccupèrent autant que Philippe II. Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur auprès de la cour impériale, fut chargé de dénoncer à l'empereur les intrigues diplomatiques de leur rival avec les princes allemands et de l'inviter à les rompre au nom de sa souveraineté[2].

Malgré les efforts des Guises, les négociations continuèrent. A la fin de juin, François Hotman arriva à la cour de Nérac. Il venait de Strasbourg[3] et remplissait auprès de Condé, de la part de l'électeur palatin, une mission de confiance, qui aurait pu porter des fruits au moment de la conjuration d'Amboise. Il reçut, en récompense de son voyage, des lettres de conseiller et de maître des requêtes de la maison de Condé[4]. Mais il ne put obtenir aucun encouragement pour la cause

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 26 mai 1560 (Cop. espag. ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52). — Le duc, dans une lettre au roi, du 9 juin, revient sur ces négociations.

2. Instruction du roi à l'évêque de Rennes, datée de Beaulieu-les-Loches et du 23 mai 1560 (Orig. ; Vc de Colbert, vol. 391, f. 93).

3. M. Dareste a raconté ce voyage dans une étude sur Hotman (*Revue historique*, 1876). Il se trompe seulement, après de Bèze, sur la date de ce voyage, qui est fixée par les lettres patentes de Condé signalées plus bas.

4. Factum en faveur de Hotman (Vc de Colbert, vol. 16, f. 70). Les lettres patentes de Condé y sont mentionnées comme étant de juin 1560. — Lettre d'Hotman à lord Burghley (*Calendars*, 1560, p. 417).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

calviniste. Le prince, se sentant compromis, prenait moins d'initiative qu'on ne pouvait l'attendre de son caractère hardi. Cependant il pratiquait ouvertement la réforme. « Condé est très hérétique, écrit le duc « d'Albuquerque, et n'est entouré que de serviteurs « hérétiques [1]. » Arrivé en fugitif, il n'avait aucune ressource. Telle était sa détresse que sa femme, Léonor de Roye, cherchait à vendre au connétable la seigneurie de Germiny [2].

Le père de Henri IV se relevait de ces intrigues ambitieuses lorsque l'étranger menaçait le royaume. Le bruit s'était répandu que les rebelles d'Écosse, unis aux Anglais, voulaient tenter une diversion en Guyenne. Antoine, en fidèle lieutenant du roi, prit des mesures de défense qui rappellent les jours glorieux du gouverneur de la Picardie [3].

La conjuration d'Amboise avait laissé à la cour un trouble, une méfiance générale qui menaçait chaque jour la paix du royaume. Le roi avait renoncé au grand voyage en Guyenne, en Bretagne et en Normandie que les Guises avaient décidé en son nom quelques mois auparavant. Après avoir erré en Touraine et en Orléanais pendant les mois d'avril, mai

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 17 septembre 1560 (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettre originale de Léonor de Roye au connétable, du 29 septembre 1560 (f. fr., vol. 3260, f. 81). L'affaire fut conclue et reçut sa résolution dans les derniers jours de l'année (Lettre de Léonor de Roye au connétable, du 29 décembre 1560 ; f. fr. ; vol. 6620, f. 115).

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 186.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et juin, il se retira à Fontainebleau au milieu de juillet[1]. Les plus minutieuses précautions étaient prises dans son entourage pour le mettre à l'abri d'un coup de main. Ses fréquents déplacements étaient tenus secrets d'avance. Il ne s'éloignait pas des places fortes ou de Paris, de crainte d'être obligé d'y chercher un refuge[2]. Dans chaque ville, dans chaque château, il changeait même d'appartement tous les jours, et nul ne connaissait à la cour le logis où le roi passait la nuit[3].

Vers le mois de juin, François II, conseillé par le chancelier de L'Hospital, se décida, malgré l'opposition des Guises[4], à consulter une assemblée de notables[5]. Ici on voit poindre pour la première fois le génie politique de la reine mère. En mettant aux prises tous les ambitieux, les chefs de la réforme et les soutiens de l'orthodoxie catholique, les princes du sang et les Guises, les mécontents et les satisfaits, elle se donnait

1. Expédition du 18 juillet 1560 commandée par le roi (f. fr., vol. 3942, f. 27 et 214).

2. Lettre de Chantonay, du 26 juin 1560, à Philippe II (Orig. espagnol; K. 1493, n° 68).

3. Lettre de Throckmorton à lord Cecil, du 24 juin 1560, analysée dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. XVIII, p. 285.

4. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 26 juin 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 68).

5. Les notables avaient été choisis arbitrairement par les Guises (Picot, *Histoire des états généraux*, t. II, p. 12). — Chantonay dit que le roi n'avait convoqué que les membres du conseil privé (Lettre du 31 juillet; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 91 v°). M. Chéruel les a énumérés d'après les Mémoires d'André d'Ormesson (*Histoire de l'administration monarchique en France*, t. I, p. 350). Mais nous croyons que sa liste est incomplète. Ainsi on n'y trouve pas le nom de l'amiral Coligny.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les moyens de les détruire les uns par les autres et d'élever sa propre autorité. Dans l'état de minorité du roi et de ses frères, la suprématie de Catherine pouvait devenir le salut du royaume et de la monarchie des Valois.

Lorsque les Guises eurent arrêté l'objet de l'assemblée, le roi adressa aux notables désignés et aux seigneurs l'invitation de se rendre à Fontainebleau[1] et n'eut garde d'oublier le roi de Navarre et le prince de Condé. Il leur envoya le s. de Carrouges, de la maison de Le Veneur en Normandie[2]. Le connétable les pressa de se joindre à lui et la reine mère d'obéir au roi[3]. Les deux Bourbons répondirent évasivement et parlèrent de leur prochaine arrivée. Les Guises eux-mêmes se prirent à la feinte et commencèrent à « caresser » la duchesse de Montpensier et le prince de la Roche-sur-Yon, qui appartenaient à la branche cadette de Bourbon[4]. L'attente se prolongea pendant tout le mois de juillet. Au commencement d'août, Antoine insinua qu'il arriverait le 20 du mois[5], puis le 31, à peu près en même temps

1. La lettre du roi au connétable est datée du 31 juillet 1560 (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 550). L'original de cette lettre est conservé dans le f. fr., vol. 3157, f. 47.

2. Lettre de Throckmorton à la reine d'Angleterre, du 9 août (*Calendars of state papers*, 1560, p. 222).

3. *Mémoires de Castelnau*, liv. II, chap. 9. — De Thou, t. II, p. 796. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 146.

4. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle, du 30 juin 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 87). Dans sa lettre du 31 juillet Chantonay dit que le cardinal de Lorraine lui a assuré que le roi de Navarre assisterait à l'assemblée (Ibid., f. 91 v°).

5. Lettre de Chantonay à Granvelle, du 5 août 1560 (Recueil

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que le connétable, qui s'était annoncé pour le 17[1]. Mais le duc d'Albuquerque, vice-roi de la Navarre, bien servi par les espions qu'il entretenait à Nérac, informait exactement son maître en lui disant que Antoine essaierait d'échapper à l'invitation de se rendre à la cour[2]. Le prince déclarait même, suivant Chantonay, qu'il ne voulait pas se livrer aux mains de ses ennemis[3]. A la veille de la réunion, les deux princes s'excusèrent sur la brièveté du délai et sur la longueur du voyage[4]. Les Guises ne regrettèrent pas leur absence. Ils comptaient arracher à l'assemblée de Fontainebleau une démonstration solennelle, qui ne laisserait à leurs ennemis d'autre issue que la rébellion[5]. L'assemblée eut d'autres effets[6]. Le jour de l'ouverture, avant les

conservé aux arch. de Bruxelles, f. 92). — Une instruction, datée d'Écosse du 17 août, avait été adressée au roi de Navarre à la cour (*Calendars*, 1560, p. 235). — Le 9 août, le roi de Navarre avait écrit aux Guises une lettre embrouillée et presque incompréhensible dans laquelle il demande le bon office des favoris du roi (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 212).

1. Lettre de Throckmorton à la reine Élisabeth, du 22 août (*Calendars of state papers*, 1560, p. 246).

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 25 août 1560 (Cop. espagn., arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. Lettre orig. en espagnol de Chantonay à Philippe II (Arch. nat., K. 1493, n° 83).

4. Lettre de Throckmorton à la reine d'Angleterre, du 9 août (*Calendars of state papers*, 1560, p. 222). — Voyez aussi de Thou, t. II, p. 795, et les *Mémoires de Castelnau*, liv. II, chap. 8. Castelnau estime que le roi de Navarre eut tort de ne pas venir à Fontainebleau.

5. Résumé de chancellerie des dépêches de Chantonay à Philippe II, du 30 août au 8 septembre (Arch. nat., K. 1493, n° 77).

6. Voyez un récit assez intéressant de l'assemblée de Fontainebleau (f. fr., vol. 4812, f. 1. — Ibid., vol. 10190, f. 62 v°. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

délibérations, l'amiral de Coligny, sous la foi du serment, donna lecture de requêtes impérieuses qui demandaient au roi l'exercice des deux religions [1]. Les déclarations furent appuyées avec énergie par plusieurs seigneurs et même par un des grands officiers ecclésiastiques du royaume. Le cardinal de Chastillon dit qu'il se félicitait de vivre dans un temps où l'évangile et la loi de Dieu étaient mieux entendus que dans le passé [2]. L'assemblée resta glacée devant cette mise en demeure inattendue, et le roi, plus surpris que personne, ne trouva rien à répondre. Il commanda à Coligny de reprendre son rang et au chancelier de donner lecture des procès-verbaux. Mais la question était posée avec éclat et soulevait, même dans cette assemblée muette, un trouble précurseur de la guerre civile. Cette manifestation aggrava l'agitation générale [3]. Dix

Ibid., vol. 15811, pièce 2; bonnes copies du temps). — Nous ne croyons pas que cette pièce ait été imprimée. Mais le récit qu'elle présente offre quelques analogies avec le livre III de l'*Estat de la religion et république* du président La Place.

1. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 30 août 1560 (Mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 160). Ce diplomate donne sur l'assemblée de Fontainebleau quelques détails nouveaux que nous avons utilisés ci-après. — Voyez aussi sur ces états une pièce du temps publiée par Mayer (*Etats généraux*, 1789, t. X, p. 296) et d'autres dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 555 et suiv. Voyez surtout l'*Histoire des états généraux*, de M. Picot, t. II, p. 12.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 31 août 1560 (orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 76). — Sommaire de chancellerie d'octobre (ibid., n° 104).

3. Le mécontentement des Guises de l'issue de l'assemblée de Fontainebleau est signalé par Chantonay dans sa lettre à Philippe II, du 31 août (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 76).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jours après, le roi se sentit forcé[1] d'appeler les états, et un édit, en date du 31 août, les convoqua à Meaux pour le 10 décembre suivant[2].

Le roi de Navarre[3] avait envoyé à Fontainebleau un de ses agents les plus entreprenants, Jacques de la Sague, gentilhomme basque, que Condé avait précédemment chargé d'une mission auprès de la dame de Roye, sa belle-mère[4]. La Sague était homme d'armes de la compagnie de François de Montmorency. Décidé à passer au service d'Antoine, il demanda au connétable et à son fils l'autorisation de changer de compagnie sous le prétexte que les garnisons de l'Isle-de-France l'éloignaient trop de sa province. Il séjourna quelques jours à la cour et fit parade de sa faveur auprès de Condé[5]. Ses fréquentes entrevues avec les Montmorency, ses paroles imprudentes furent dénoncées au cardinal de Lorraine, qui ordonna de le surveiller. La Sague rencontra un jour un capitaine,

1. Lettre de Chantonay du 8 septembre à Philippe II (Orig. espagnol, K. 1493, n° 83).

2. Cet édit est imprimé dans *Négociations sous François II*, p. 486. Les états furent plus tard transférés à Orléans.

3. Tous les historiens ont dit que La Sague n'était que l'agent de Condé, mais la commission de Crussol, du 30 août (*Négociat. sous François II*, p. 482) et la lettre du connétable du 26 septembre (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 583) prouvent qu'il était l'agent du roi de Navarre.

4. La Place, *Estat de religion et république*, p. 53. — De Thou, II, 794 et 795. — On trouve quelques renseignements précis sur cette première mission de La Sague dans l'interrogatoire de La Haye (*Négociations sous François II*, p. 569).

5. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 8 septembre. Arch. nat., K. 1493, n° 83. Cette importante lettre est celle qui donne le plus de détails sur les événements de ces derniers jours d'août.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nommé Banna, suivant La Place, ou Bonval, suivant La Planche[1], ancien sergent-major des bandes françaises en Piémont, et qui s'était fait le courtisan des Guises sans obtenir d'emploi[2]. Bonval, en soudard mécontent, s'épancha sur l'ingratitude de ses nouveaux maîtres et sur la faiblesse du roi, qui laissait mourir de faim les meilleurs serviteurs de son père. La Sague avait été déjà informé par un autre capitaine, nommé La Roche, de la défaveur de l'ancien sergent-major. Encouragé par ses doléances, il lui proposa de s'attacher à la fortune des princes. Bonval y paraissait si bien disposé qu'il parlait de se faire turc et d'aller faire la guerre en Asie plutôt que d'épuiser son patrimoine en chevauchant de château en château à la suite de la cour. Le Basque observa qu'il était inutile d'aller si loin, qu'un bon soldat trouvait toujours du service, que des princes de la maison de France se montreraient plus généreux que des étrangers. Ce langage ayant été écouté avec faveur, La Sague, sous la foi du serment, confia à Bonval le secret de Condé, son dessein de réunir les états et de reconquérir l'autorité qui appartenait aux princes du sang, même au prix d'une guerre civile. Les plus puissants seigneurs, disait-il, s'étaient engagés à le suivre, et, si le prince

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 315 et 344. — La Place, *Estat de religion et république*, p. 53 et 68. — Les deux récits ne sont pas absolument conformes surtout sur la façon dont Bonval et La Sague se rencontrèrent. De Thou a suivi le récit de La Planche (II, 804).

2. D'après une lettre de Michieli, ce fut le gentilhomme même attaché par les Guises aux pas de La Sague qui découvrit le secret de sa mission (Lettre de Michieli à la république de Venise, du 30 août 1560 ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 160).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venait à bout de ses ennemis, il comblerait d'honneurs et de richesses les braves gens de son parti.

Bonval, avant de s'engager, demanda un jour de réflexion ; mais, le même soir, jugeant que le hasard venait de lui donner les moyens d'obtenir sur l'heure ce qu'on lui promettait pour un temps éloigné, il révéla le secret au maréchal de Brissac. Le duc de Guise, aussitôt informé, lui recommanda d'entretenir la confiance de La Sague et de s'entendre avec du Croc, échanson de la reine, probablement chargé de l'épier. Le lendemain, Bonval déclara à l'agent béarnais qu'il était prêt à le suivre : « Vous scavez, dit-il, « que je suis soldat et que nous autres ne entrepre- « nons légèrement, si nous ne scavons la cause et les « moyens. Par quoy, je vous prie, puisque vous avez « mon serment, m'en descouvrir davantage, plus par- « ticulièrement et par le menu, afin que j'entende « comment se pourra conduire une telle et si haute « entreprise et que j'aye plus d'occasion d'y mener « avec moy une troupe de bons hommes. » La Sague se laissa prendre au piège et poussa l'imprudence jusqu'à faire connaître le jour de son départ et la route qu'il suivrait.

La Sague avait donné rendez-vous à Bonval pour le lendemain avec une troupe « gaillarde », qu'il se flattait d'entraîner. Craignant d'en avoir trop dit, le Basque partit le jour même, sans attendre ses nouveaux compagnons. Lorsque Bonval se présenta à son logis, en armes, prêt à faire le voyage, il était déjà loin. Désespéré de perdre le fruit de sa délation, le traître demanda des chevaux, des cavaliers, et se lança après le fugitif. Mais il prit le change en route,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et, au lieu de suivre La Sague, il s'engagea sur la trace de Jean de Chourses, s. de Malicorne, gentilhomme du parti des Guises. La Sague était allé à Paris. Il se logea chez François de Vendôme, vidame de Chartres, ancien colonel de l'infanterie française en Piémont, et assista à plusieurs conférences avec les chefs du parti huguenot. Il partit enfin dans les derniers jours d'août et fut arrêté au passage d'Etampes, chargé d'instructions et de lettres par l'échanson du Croc[1].

Le 29 août, à six heures du soir, arriva à Fontainebleau l'escouade qui ramenait l'agent du roi de Navarre. Le cardinal de Lorraine interrogea le prisonnier et se saisit de ses papiers. Il trouva des lettres de plusieurs capitaines, entre autres du vidame de Chartres. L'une était adressée collectivement au roi de Navarre et au prince de Condé et portait que les princes « se devoient asseurer de luy comme de « leur très humble serviteur et parent, et qu'il main- « tiendroit leur party et leur juste querelle contre « tous, sans excepter que le Roy, Messieurs ses frères « et les Roynes[2]. » D'autres lettres, destinées au roi

1. Lettre du nonce de France au nonce d'Espagne, du 14 sept. 1560 (Orig. italien; Arch. nat., K. 1495, n° 5). — Lettre de Chantonay, du 8 septembre, à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 83). — La Place, p. 68. — La Planche, p. 345. — De Thou a reproduit le récit de La Place (t. II, p. 804). — La Popelinière, *Hist. de France*, 1581, t. I, p. 190. La Popelinière reproduit le récit de La Planche. — Voyez aussi l'interrogatoire de Robert de La Haye (*Négoc. sous François II*, p. 568).

2. Lettre orig. en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 8 septembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 83). — La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 346. — D'après une pièce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Navarre seul, contenaient, sans éclaircissements, des communications mystérieuses; l'une, « que le « prince devoit se presser parce qu'il tardoit trop « pour ce qu'il avoit à faire » ; l'autre, « qu'on ne « pouvoit recruter les gens que le prince demandoit « sans recevoir une plus forte subvention » ; une autre enfin « que, moyennant un envoi supplémentaire de « 8,000 écus, il arriveroit à ses fins[1] ». On trouva aussi des lettres en chiffres inintelligibles qui accrurent les soupçons des Guises[2], et des dépêches d'Allemagne à l'adresse de Condé, qui révélaient l'accord des Bourbons avec les meneurs de la réforme de l'autre côté du Rhin[3]. Le connétable et François de Montmorency avaient aussi écrit au prince, mais leur lettre ne contenait que des protestations d'amitié banale[4].

La nuit était avancée quand le cardinal termina

publiée dans les *Mémoires de Condé* (t. II, p. 374), la lettre portée par le vidame était indifférente, mais les aveux de La Sague compromirent ce seigneur.

1. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 1er septembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 79).

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay, du 8 septembre (Arch. nat., K. 1483, n° 83). Ces lettres en chiffres donnèrent probablement naissance au récit d'après lequel La Sague aurait conseillé de mettre dans l'eau l'enveloppe des dépêches portées par le vidame de Chartres, sur laquelle on aurait trouvé une lettre de Dardoy, secrétaire du connétable, écrite à l'encre sympathique (De Thou, t. II, p. 805 et 808; La Place, p. 71).

3. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 17 septembre 1560 (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

4. La lettre du connétable, datée du 26 août, est imprimée (Paris, *Négociations sous François II*, p. 481).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'examen des pièces. Effrayé de ce qu'il avait découvert, il se rendit chez la reine mère, qui jugea nécessaire d'en référer au roi. Le roi fit lever le connétable et le chancelier et convoqua sur l'heure les membres du conseil privé. La délibération se prolongea jusques après minuit. La Sague fut interrogé en présence du roi [1] et soumis à la torture. Il révéla tout ce qu'il savait et tout ce qu'il pouvait conjecturer, avec une profusion de détails qui dépassait toute vraisemblance. Il dit que le roi de Navarre et le prince de Condé allaient arriver à la cour à la tête d'une armée, après s'être saisis des villes de Poitiers, de Tours et d'Orléans ; que les lieutenants du roi en Picardie, en Bretagne et en Provence appartenaient à la conjuration, et que le connétable leur livrerait Paris, dont son fils était gouverneur [2]. Il compromit même dans ses aveux la dame de Roye, belle-mère de Condé, Robert de La Haye, son conseiller, Bouchard, chancelier du roi de Navarre, et une foule de capitaines, dont plusieurs étaient étrangers au parti des princes, Burie, Monluc, Senarpont, les comtes de la Rochefoucauld [3]

1. Lettre du nonce de France au nonce d'Espagne, du 14 sept. (Arch. nat., K. 1496, n° 5). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 30 août 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 160).

2. Pièce publiée dans les *Mémoires de Condé* (t. II, p. 374). — Interrogatoire de La Haye (*Négociations sous François II*, p. 487). — La Place, p. 69. — De Thou, t. II, p. 805. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, liv. II, chap. 19.

3. Lettre de Throckmorton, du 3 septembre, à lord Cecil (*Calendars of state papers*, 1560, p. 274). La Rochefoucauld est aussi accusé dans la lettre de Chantonay du 8 septembre (Arch. nat., K. 1493, n° 83).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de Tende, les seigneurs de Rohan, de Gramont, de Bouchavannes, de La Meilleraye et de Coni[1].

A la suite de la séance du conseil, le roi expédia à Paris le prévôt, le sénéchal d'Agenais et un capitaine des gardes, afin d'arrêter le vidame de Chartres, déjà suspect aux Guises par sa parenté avec les Maligny et avec les Gramont et par ses tendances religieuses[2]. François de Vendôme fut saisi le lendemain matin dans son lit, malade et ayant peine à se mouvoir. Au moment où les gens du guet lui signifièrent les ordres du roi : « Donnez-moi de quoy me vêtir, dit-il. J'ay « grand plaisir de ce que le roy sera éclairé de ce qui « estoit resté en doute jusqu'à présent[3]. » Il fut conduit sur sa mule[4] à la Bastille par un des officiers du roi de Navarre, François Raffin, dit Poton, sénéchal d'Agenais[5]. Le roi donna commission à Christophe de Thou, président du parlement, à Barthélemy Faye, à Jacques Viole, conseillers, à Gilles Bourdin, procureur général, d'instruire le procès[6], et à Charles de Marillac, archevêque de Vienne, d'interroger secrètement

1. Pièce publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 374. Cette pièce est une apologie de Condé.

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 31 août (Arch. nat., K. 1493, n° 76). — Lettre du même au même, du 8 sept. (Ibid., K. 1493, n° 83).

3. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 30 août 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 160).

4. Lettre de Throckmorton à lord Cecil, du 3 septembre (*Calendars*, 1560, p. 274). On connaissait à la cour, dès le 31 août, l'ordre d'arrestation lancé contre le vidame de Chartres (*Négociat. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 424).

5. Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 16.

6. Copie sans date, f. fr., vol. 3876, f. 351. Les magistrats sont nommés dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 375.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'accusé. Le vidame paraissait plein de confiance, se louait de son arrestation, parce qu'elle ferait ressortir son innocence, et promettait de donner sur ses lettres des explications qui anéantiraient les charges dirigées contre lui. Les juges commissaires le pressèrent de questions, mais il leur signifia qu'il ne répondrait à l'avenir qu'au roi, ainsi qu'il en avait le droit comme chevalier de l'ordre. Cette réponse, loin de paraître importune, plut au roi; les mécontents reconnaissaient donc que son jeune âge ne l'empêchait pas de gouverner. La détention du vidame fut adoucie; il put se promener dans l'intérieur de la forteresse, mais sans communiquer avec le dehors, quelques cautions que présentassent le grand écuyer Boisy et ses protecteurs à la cour[1]. Le roi nomma une nouvelle commission de trente juges, et y adjoignit deux seigneurs connus par leur modération, Jean Prévost, baron de Sansac, et Jacques de La Brosse. Le vidame récusa le nouveau tribunal comme il avait récusé les gens du parlement et demanda à être traduit devant l'assemblée générale de l'ordre. Son insistance devenait un souci pour les Guises. Le connétable blâmait hautement les rigueurs exercées contre un capitaine malade, usé au service du roi et qui avait à peine quelques jours à vivre. La noblesse murmurait[2]. Le roi, craignant de faire de nouveaux mécontents, consentit à déférer l'accusé à l'assemblée générale de

1. Lettre de Throckmorton à la reine Élisabeth, du 8 septembre (*Calendars of state papers*, 1560, p. 284). Lettre de Chantonay, du 8 et du 18 sept. (Arch. nat., K. 1493, nos 83 et 86).

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 7 octobre (Arch. nat., K. 1493, no 100).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ordre. La fête de saint Michel approchait et beaucoup de chevaliers s'étaient rendus à la cour. Le roi les convoqua, et, en séance, le grand écuyer Boisy présenta la requête du vidame. Montmorency l'appuya le premier en sa qualité de connétable, rappela les anciens services de l'accusé, l'injustice de son arrestation..... A ce mot le cardinal de Lorraine se leva avec vivacité et traita le vidame de factieux. Montmorency riposta. Il s'en suivit une altercation si vive que le duc de Guise imposa silence à son frère. La majorité des chevaliers présents opina avec le connétable.

Les Guises prirent sur-le-champ des mesures pour modifier la composition de l'assemblée, et, le lendemain, dix-huit nouveaux capitaines furent nommés chevaliers de l'ordre. Parmi les nouveaux dignitaires, plusieurs appartenaient au gouvernement du roi de Navarre : Antoine de Pardaillan, baron de Gondrin, héritier par sa femme, Paule d'Espagne, des grands biens de la maison de Montespan; Antoine de Lomagne, baron de Terride, connu par ses exploits en Italie; Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis; Henri de Foix, comte de Candale, le dernier de son nom, gendre du connétable de Montmorency et beau-père du duc d'Epernon; Guy Chabot, baron de Jarnac, gouverneur de La Rochelle et pays d'Aunis, transfuge du parti des Bourbons. Ces illustres seigneurs n'abaissaient pas l'ordre de Saint-Michel. Le Laboureur remarque avec raison qu'une telle promotion méritait peu de reproches. Cependant les railleries de la cour n'épargnèrent pas les nouveaux chevaliers. On sema des pasquils qui portaient que le collier de l'ordre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

considéré autrefois comme la récompense des plus grands services, devenait « un collier à toutes bêtes [1]. » La comtesse de Crussol, dame de compagnie de la reine mère, célèbre par ses saillies, félicita le roi de n'en avoir nommé que dix-huit, parce que, s'il en eût nommé vingt, on les eût appelés les *vins nouveaux*, allusion piquante aux vins de l'année 1560 « qui « étoient tous guinguets et ne valoient rien [2]. »

Le 29 septembre, le jour de la Saint-Michel, le roi tint une assemblée générale à Poissy pour la réception des nouveaux chevaliers [3]. La cérémonie commença par une messe solennelle, dite en présence de la cour et des ambassadeurs étrangers, qui fut l'occasion d'un scandale éclatant. Le cardinal de Chastillon, frère de Coligny, s'agenouilla, mais de mauvaise grâce. Le représentant d'Angleterre, Nicolas Throckmorton, « fit « bonne mine » pendant la première partie du service, mais, à l'élévation, il resta assis au milieu des sei-

1. D'Aubigné attribue ce mot au capitaine La Roche du Maine (*Histoire universelle*, 1626, col. 119). Tous les auteurs contemporains le citent en blâmant une promotion trop nombreuse.

2. Collection de Rasse-des-Nœuds (Bibl. nat., f. fr., vol. 22560, f. 206 v°). Ce bon mot avait déjà servi dans une autre circonstance. Voyez les *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 368. — Le voisinage de Monluc et de Vassé excita aussi quelques railleries. Voyez Brantôme, t. IV, p. 94.

3. Ces dix-huit chevaliers sont énumérés par plusieurs historiens. Nous recommandons la liste publiée par Le Laboureur parce que le nom de chaque capitaine est accompagné d'une notice biographique sommaire (*Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 365). Chantonay observe que cette promotion portait à plus de quatre-vingt-dix le nombre des chevaliers de l'ordre (Lettre du 7 octobre 1560 à Philippe II ; Orig. espag. ; Arch. nat., K. 1493, n° 100).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gneurs prosternés et affecta de tourner la tête avec indifférence. L'ambassadeur de Ferrare lui adressa tout bas des remontrances, et, à l'issue de la messe, les deux diplomates se prirent de paroles. Le nonce protesta auprès du cardinal de Lorraine contre l'attitude de Throckmorton et un ordre du roi lui défendit d'assister à la messe des morts qui devait être célébrée le lendemain [1].

La cour était encore émue de l'incident quand le roi donna l'accolade aux nouveaux élus. Après la remise du collier, il prit la parole et fit appel au dévouement de tous les chevaliers. Son discours, dit Chantonay, arracha des larmes d'attendrissement aux assistants. Lorsque le cardinal de Bourbon, à son rang, à la suite du duc de Guise et du connétable, fut appelé à renouveler son serment, il s'approcha du trône, si ému qu'il eut peine à retrouver la parole. Il jura en son nom et au nom de ses frères, « suppliant « Sa Majesté d'avoir pitié de luy et d'eux, car tous « prétendoient luy être des sujets et serviteurs fidèles « et ils le montreroient par leurs actions. » Le roi lui répondit qu'en tenant les promesses faites en leur nom, les Bourbons mériteraient d'être reçus comme ils l'avaient toujours été, mais, « autrement il ne failli- « roit pas à son devoir. » Il parla avec tant de grâce et de bonheur d'expression que tous les assistants furent satisfaits et l'orateur plus qu'aucun autre. Pendant cette scène, la reine mère et le cardinal de Lor-

1. Sommaire de chancellerie d'octobre de l'ambassadeur d'Espagne (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 104). — Autre récit du même incident (ibid., n° 109).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

raine, assis à l'écart, ne cessaient de verser des larmes[1].

L'assemblée des chevaliers de l'ordre, ainsi remaniée, ne se montra pas plus disposée à satisfaire les Guises. Le procès du vidame, traversé par le connétable et par le grand écuyer, fut mollement conduit, malgré l'acharnement du cardinal de Lorraine, qui disait que « les altercations du royaume s'apaiseroient vite quand « les séditieux verroient la tête du vidame sur une « perche[2]. » François de Vendôme répondait à ses juges qu'il était meilleur serviteur du roi que le duc de Guise et prétendait le prouver. Le duc, peu désireux d'accepter la comparaison et moins passionné que son frère, se contenta de tenir l'accusé sous les verrous[3]. Après la mort de François II, le prisonnier sortit de la Bastille, très malade, et se retira au château de Tournelles[4]. Le 18 décembre, il fit son testament[5] et mourut peu après[6].

Les révélations de La Sague firent mettre en arres-

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 8 octobre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 101). — Sommaire de chancellerie daté d'octobre (Orig. espag., ibid., n° 102).

2. Lettre de Chantonay, du 8 septembre (Orig. espag., Arch. nat., K. 1493, n° 83).

3. Lettre orig. en espag. de Chantonay à Philippe II du 7 oct. 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 100).

4. Lettre de Chantonay du 24 décembre 1560 (Orig. espagnol ; K. 1494, n° 11).

5. Ce testament est imprimé dans les pièces justificatives de la *Vie de Ferrières* par M. de Bastard. M. de Pétigny avait écrit une étude sur cette pièce (*Bibl. de l'École des chartes*, 1849, p. 342).

6. M. de Bastard avait ignoré la date de sa mort, mais Chantonay, dans une lettre du 28 décembre 1560, annonce son décès comme un événement récent (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1494, n° 12).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tation le seigneur Barbançon de Cani dans son château de Varanne, sur l'Oise, près Noyon. On ne trouva que deux armures, toutes deux à son usage. Malgré la fausseté de la délation, Cani fut privé de sa liberté et confié à la garde de François de Hangest, s. de Genlis, un des nouveaux chevaliers de l'ordre[1]. Les commissaires de justice interrogèrent aussi François de La Rochefoucauld, beau-frère de Condé[2].

Le 15 septembre, les Guises firent arrêter à Paris un prisonnier plus important, un conseiller au Parlement, Robert de La Haye. Aucune charge ne s'élevait contre lui, si ce n'est les accusations de La Sague, mais il était le confident et l'homme d'affaires du prince de Condé[3]. Il fut traduit devant la commission chargée de juger le vidame de Chartres[4] et subit à Saint-Germain, le 22 septembre, un interrogatoire dont il se tira avec autant d'habileté que de bonheur. Il trouva réponse à toutes les questions sur la conjuration d'Amboise, sur les affaires du prince, sur ses entrevues avec La Sague et avec le connétable, sur les promesses de secours que Montmorency avait faites au roi de Navarre, sur les

1. Pièce publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 374. — La Place, *Estat de religion et république*, p. 70. — De Thou, t. II, p. 808.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 18 septembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 80). — Sommaire de chancellerie d'octobre 1560 (ibid., n° 102).

3. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 18 septembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 86). — Sommaire de chancellerie daté d'octobre (ibid., n° 102).

4. Commission de François II, copie du temps sans date (f. fr., vol. 3876, f. 351).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

troupes que le comte de Tende avait rassemblées, sur la culpabilité du vidame de Chartres, et enfin sur les projets que les Bourbons avaient laissés percer contre les Guises. Il ne dissimula aucune des circonstances qui pouvaient le mettre en contradiction avec les faits avérés, repoussa le témoignage de La Sague comme celui d'un homme de peu, et même celui de Dardoy, le secrétaire du connétable. En finissant, La Haye proclama bien haut « qu'il ne peult croire que « le roy de Navarre et M. le prince son frère voul- « sissent faire chose mauvaise ; asseure et affirme sur « la vie lesd. s. roy et prince n'avoir rien entrepris « jamais contre le roy et son estat[1]. » La Haye fut retenu en prison et n'obtint qu'au mois de mars suivant des lettres patentes portant déclaration de son innocence[2].

Une certaine obscurité, épaissie par la suppression des procédures compromettantes, plane sur les projets du roi de Navarre contre les Guises, mais il paraît certain qu'il était décidé à aller jusqu'aux armes. La conjuration d'Amboise avait été conduite par de trop petits compagnons pour être autre chose qu'une tentative qui avait permis aux huguenots de se compter. Au moment de l'assemblée de Fontainebleau, suivant tous les indices, le dessein d'Antoine était

1. Cet interrogatoire est imprimé dans les *Archives curieuses pour servir à l'Histoire de France* de Cimber et Daujon, t. IV, p. 37, et dans *Négociations sous François II*, p. 568. Nous croyons qu'il avait déjà été publié après le procès de Condé en 1561.

2. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 266 et 278. C'est par erreur que plusieurs historiens huguenots ont écrit que le conseiller de La Haye avait été mis à mort.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'enflammer le midi de la France, de Bordeaux à Lyon, à l'aide des insurrections locales, qui lui procuraient des soldats et affaiblissaient le pouvoir royal. Soutenu en Provence, en Dauphiné, dans le Haut-Languedoc, à Lyon, à Genève, il aurait rassemblé au centre de la France, à Limoges probablement[1], les compagnies du comte de Tende[2], de Provence, les bandes victorieuses de Montbrun et de Mouvans, les conjurés de Lyon, les séditieux de Guyenne, et il aurait marché sur Bordeaux[3], dont il aurait fait sa place d'armes. Maître de la mer et libre de recevoir les secours de la reine d'Angleterre, il se serait avancé vers le nord en passant par les villes de l'ouest dévouées à la réforme, et il aurait pris position sur les rives de la Loire. Là il aurait pressé les hésitations du connétable et lui aurait donné la main. La cour, forcée dans ses derniers retranchements, aurait bientôt capitulé, et peut-être, comme le disait Catherine deux ans plus tard, à la fausse nouvelle de la victoire des huguenots à Dreux, le roi aurait été obligé d'entendre la messe en français.

La ville de Limoges, l'axe des opérations militaires du roi de Navarre, était en proie à des désordres qui justifiaient le plan de ce prince. Le 14 juillet 1560, des saintes images furent brisées, la tête d'une

1. Les ordres d'Antoine à Maligny étaient de se porter sur Limoges. Voyez ci-dessus.

2. Interrogatoire de Robert de La Haye (*Négociations sous François Ier*, p. 571). Sur les tendances du comte de Tende, voyez Gaufridi (*Hist. de Provence*, t. II, p. 495 et suiv.).

3. Interrogatoire de La Haye (*Négociations sous François II*, p. 572).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

madone jetée au champ où s'exécutaient les malfaiteurs, d'autres statues pendues par les pieds à la potence. Quelques jours après, sur le bruit que l'évêque de la ville, Sébastien de L'Aubespine, était mort en Espagne, les huguenots s'emparèrent de ses biens, « dont la plupart avoient plus d'envie que d'autre bon « zèle[1]. » A cette nouvelle, Antoine ordonna à d'Escars de se rendre à Limoges, mais le parlement de Bordeaux retint ce capitaine de sa propre autorité, prétextant que Limoges était une ville sans importance[2]. Au mois d'août, de nouveaux prêcheurs arrivèrent en Limousin. L'un d'eux attirait la foule dans les bois au son du tocsin. D'autres prêchaient ouvertement dans les faubourgs malgré les défenses des consuls. En vain les officiers du roi dissipaient les rassemblements par les armes, chassaient les ministres, fermaient les portes de la ville et renforçaient le guet. Les prêcheurs prenaient la fuite et reparaissaient le lendemain sur d'autres points[3]. Bientôt les séditieux, plus hardis, se réunirent par troupes de 300 hommes, la plupart armés de morions, de corcelets, de pistoles et d'arquebuses, comme les soldats du roi. Un de leurs coreligionnaires, médecin, avait été emprisonné. Ils le délivrèrent de force. Leurs bandes faisaient la garde et parlementaient avec les consuls de puissance

1. Lettre de L'Aubespine au cardinal de Lorraine, du 31 août 1560 (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 106). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 7 octobre 1560 (Orig. espagnol, K. 1493, n° 100).

2. Lettre du parlement de Bordeaux au roi, du 28 août 1560 Orig. ; f. fr., vol. 15873, pièce 30).

3. Lettre originale du capitaine Pontbriant au duc de Guise, du 16 septembre 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 7).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à puissance, sans quitter leurs positions. Le bruit se répandit qu'ils avaient attaqué et démoli la grande église Saint-Étienne, un des sanctuaires les plus vénérés de la province, et égorgé le grand vicaire de l'évêque. Le sire de Ventadour, gouverneur et sénéchal à la survivance de Pontbriand, se rendit à Limoges et entama une enquête qui ne put aboutir[1]. Le sire d'Escars alla enfin à Limoges avec sa compagnie vers la fin de septembre, mais la ville refusa de lui ouvrir ses portes et même de fournir des vivres à ses soldats. Ceux-ci étaient prêts à se débander quand les consuls capitulèrent. D'Escars entra à Limoges comme dans une ville conquise et établit un ordre apparent qui dura aussi longtemps que sa présence[2]. Ces troubles locaux n'avaient pas une grande influence sur la marche générale des événements, mais ils entretenaient une agitation[3] que le roi de Navarre pouvait faire tourner à son profit.

Les prétendus desseins d'Antoine à Bordeaux furent dévoilés par La Sague. Le lendemain de l'arrestation du Basque, le 1er septembre, le roi donna avis au parlement de Bordeaux « qu'il se tramoit une conspira-« tion contre l'État, qu'on formoit spécialement des « entreprises sur Bordeaux, qu'il espéroit que ceste « compagnie luy témoigneroit la même fidélité qu'à

1. *Registres cons. de Limoges* publiés par M. Ruben, t. I, p. 203.

2. Lettre originale de d'Escars au roi, du 23 septembre 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 19). — Lettre du même au duc de Guise (ibid., pièce 20).

3. Une lettre de Ventadour, du 10 octobre, prouve que l'agitation avait gagné toute la province du Limousin (*Négociations sous François II*, p. 654).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ses prédécesseurs et qu'elle contiendroit par son « exemple le peuple dans l'obéissance[1]. » Le roi commanda à Antoine de Noailles, qui se reposait en Limousin, de se rendre en toute hâte à Bordeaux et de prendre le commandement de la ville. L'ordre était si pressant que Noailles en oublia ses propres affaires. Avant de se mettre en route, il écrivit au roi de Navarre que tous les officiers du roi ne demandaient qu'à lui obéir ainsi qu'à son lieutenant Burie[2]. Il partit vers le 5 septembre[3], « faisant son chemin par les « maisons d'aucuns anciens, bons et notables person- « nages et capitaines, pour m'assurer d'eux, dit-il, « et de tous les moyens pour se rendre en ceste dite « ville, si la nécessité le requéroit. » Il offrait aux plus pauvres un écu jusqu'à concurrence de 2,000 écus de dépense. Noailles arriva à Bordeaux le 9 septembre au matin et trouva « les affaires du roi en meilleur « état qu'il ne le pensoit. »

Le roi de Navarre, informé par le roi, prescrivit lui-même des mesures de défense, mais d'un ton débonnaire et indécis, qui contraste étrangement avec les périls de la situation. Cependant on ne saurait trop louer ce prince d'avoir cherché à séparer la grande cause calviniste du parti de ces bandits de grand chemin qui la déshonoraient par leurs excès.

1. Devienne, *Histoire de Bordeaux*, in-4°, p. 132. Cette lettre n'est pas signalée dans les registres secrets du parlement de Bordeaux.

2. Lettre de Noailles au roi de Navarre, du 5 sept. 1560 (Minutes orig., f. fr., vol. 6908, f. 90).

3. Lettres de Noailles au roi et au duc de Guise, du 5 septembre 1560 (Minutes orig., f. fr., vol. 6908, f. 89).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Monsieur de Burye, vous lirez ce que le Roy, monseigneur, vous escript et comme il est besoing de mectre la main à l'œuvre, pour à ce aussy donner quelque bonne provision que ce faut : au capitaine Arné, mon guidon, que, avec ce qu'il aura assemblé de ma compaignie, il marche là où je vous ordonneray. Voyez la compaignie de M. de Monluc, celle de mon frère et d'aultres en ce gouvernement ; des quelles il me semble que seroit bon que vous assemblés promptement ce que vous en pourrés, et qu'avec cela et les xxx harquebusiers à cheval qui vous sont ordonnés et l'assistance que la noblesse et autres que vous leverés des arrièrebans vous feront, les poursuyvre de fait, et pugnir ceux qui sont cause de tous ces tumultes et scandalles ; lesquelz, je m'asseure, ne sont point de ceulx de la religion ; que ilz sçavent qu'on ne les veult travailler n'y molester pour leurs oppinions, mais que l'intention du Roy n'est que de faire pugnir les séditieux de toutes volleries et gens desreglez qui se arment de leur nom pour faire ces mille scandalles et déprédations, que eulx mesmes blasment et improuvent. Je vous prie donc, un coup, y faire le mieux que vous pourrés pour le bien et service du Roy, mondit seigneur, et pour l'entretenement de ce royaulme[1].

La reine mère avait expédié en Guyenne un capitaine habile et d'un esprit plus juste qu'aucun des officiers qui avaient pris l'alarme depuis le commencement de la crise, Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac[2]. Burie, Noailles et Lansac tinrent un conseil de guerre et arrêtèrent des mesures de défense. Les capitaines du guet, les procureurs et les avocats hésitaient à obéir au maire et aux jurats ; le Parlement

1. Lettre du roi de Navarre à Burie, du 4 septembre 1560 (Minute ou copie très imparfaite ; f. fr., vol. 15871, f. 209). Suivent quelques mots impossibles à déchiffrer.

2. Lettre autographe de Noailles au duc de Guise, du 10 sept. 1560 (f. fr., vol. 6908, f. 129).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les obligea à se présenter en personne à la garde des portes[1]. Lansac envoya des messagers à Pierre d'Ossun, à Blaise de Monluc, au sire de Candale, au baron de Biron, à Symphorien de Durfort-Duras, au comte François de Lauzun. On fit une enquête sur le nombre des armes de la ville; on mit l'artillerie en sûreté dans les châteaux; on surveilla les navires qui entraient chaque jour dans le port. Les hôteliers furent sommés de révéler aux jurats les noms de leurs hôtes. Certaines portes de la ville furent murées, les autres reçurent une garde de dix hommes, commandée par un capitaine. Nul étranger ne pouvait entrer sans subir un interrogatoire du lieutenant du roi et nul habitant ne pouvait transporter au dehors coffres ou tonneaux sans laissez-passer. Burie et Noailles avisèrent à la sûreté des châteaux du Ha et Trompette. La compagnie de Noailles, composée de trente hommes, fut élevée à cent. Duras, colonel des légionnaires[2], convoqua ses milices et distribua à sept ou huit capitaines, voisins de la ville, des commissions pour lever chacun une compagnie de cent cinquante à deux cents hommes. Burie fit approcher sa compagnie jusqu'à Blaye. La ville arma à ses frais six cents hommes de pied, qui firent montre en présence du lieutenant du roi. On fit des réparations aux murailles et aux châteaux du Ha et Trom-

1. Décision du 1er et du 2 septembre 1560 (Reg. secrets du parlement de Bordeaux, Mss. de la Bibl. de Toulouse, B. 94).

2. Voici les noms, d'après une pièce du temps, des capitaines de la légion de Guyenne : Mabrun, Savignac, Monbadon, Sarsins (?), Carbonnier, Le Puch, Montestruc, Landrière (?), Saillant, Lescours, Cadillan, St-Martin et Guitinières (f. fr., vol. 15873, pièce 18).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pette jusqu'à concurrence de six à sept cents livres, qui, vu l'imminence du danger, furent ordonnancées sans attendre l'approbation du roi. Burie proposait même de saisir toutes les lettres « par le « moyen desquelles plusieurs choses se pourroient « descouvrir. » Ces mesures prévinrent « une si orde « et dangereuse entreprise » des amis du roi de Navarre[1].

Lyon, à cause du voisinage de Genève, était la ville du royaume la plus exposée à la propagande calviniste. C'était à Lyon que La Renaudie avait ébauché l'organisation de la conjuration d'Amboise. L'Église nouvelle n'avait pas craint d'y prendre part et avait envoyé à Orléans, sous la conduite d'un bourgeois de la ville, dix soldats, choisis par l'orfèvre Jehan Constantin, et un important convoi d'armes[2]. Les réformés, restés à Lyon, se tenaient prêts à se soulever aux premières nouvelles. Un capitaine, le s. de Goulaine, se disant envoyé de Condé, était venu prendre le com-

1. Lettre autographe de Noailles au duc de Guise, du 10 septembre 1560 (f. fr., vol. 6908, f. 129). — Lettre autographe de Lansac au roi, du 11 septembre (f. fr., vol. 15873, pièce 43). — Lettre originale de Duras au roi, du 13 septembre (f. fr., vol. 15871, f. 144). — Mémoire original de Burie du 14 septembre (f. fr., vol. 15873, pièce 5). — Lettre de Pardaillan, gouverneur du château Trompette, au duc de Guise, du 20 septembre (f. fr., vol. 15641, pièce 14). — Acte d'emprunt de Burie à Pontac d'une somme de 100 écus, pour le service du roi, à rembourser dedans le jour de Noël (Copie auth. datée du 22 septembre ; f. fr., vol. 15871, f. 141).

2. Suivant la déclaration d'un témoin, l'Église de Lyon envoya 25 pistolets, 25 paires de manches de maille et 18 jacques de maille (Enquête du 8 septembre; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mandement de la ville. Il disparut à la nouvelle de l'échec des conjurés et se retira en Bourgogne, dans un château qui appartenait aux Maligny.

En s'échappant d'Amboise, Edme de Ferrières, dit le jeune Maligny, accourut à Lyon et se mit en communication avec les huguenots de la ville. Il fut bientôt rejoint par son frère Jean de Ferrières, dit Saint-Cyr, par les capitaines La Rivière de Chasteauneuf, provençal, Le Garet, Velines, d'Auvergne, Malcant, les deux frères Peraut, du Vivarais, et par des messagers de Calvin, qui venaient étudier le terrain de la prochaine prise d'armes [1].

Ils se réunissaient à l'auberge de la Pomme-Rouge, ou dans les maisons de certains bourgeois affiliés au parti, chez Pierre de Terrasson, chez Jean Durud, chez l'orfèvre Jehan Constantin, logé rue Longe. A la suite de plusieurs délibérations, ils décidèrent de se saisir de la ville afin de donner au roi de Navarre les moyens d'y rassembler les états généraux et d'y faire proclamer la liberté des cultes. Les meneurs promettaient aux conjurés que, « ladite ville saisie, ils « auroient nouvelles du roi de Navarre, qu'ils feroient « crier, au nom du roy de France et de Navarre, aux « citoyens et habitants de ladite ville, ne molester l'un « à l'autre, et que nul ne bougeât de ladite ville sous « peine de la hart. A ceste fin enverroit le prince de « Condé, son frère, avec lettres patentes, pendant que

1. Nous suivons pour le récit des troubles de Lyon le *Discours des premiers troubles survenus à Lyon* par Saconay, La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 366, et surtout une enquête sur les troubles de Lyon, datée du 8 sept. 1560, conservée aux archives des Basses-Pyrénées, E. 582.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« l'on donneroit ordre que lesdits estats y fussent « tenus pour la police et ordre du gouvernement de « ce royaume et affaires de la religion. »

Le jeune Maligny partit pour la Suisse et soumit le plan à Calvin, qui le repoussa d'abord en souvenir de la fatale exécution d'Amboise. Mais de nouveaux rapports modifièrent les dispositions du grand prêtre de la réforme et les hommes d'action du parti reçurent l'autorisation d'y participer. La bravoure du roi de Navarre sur les champs de bataille inspirait confiance aux plus timides. Maligny l'aîné, qui était dépositaire de sommes considérables, emporta 1500 écus en Allemagne avec l'approbation de Calvin et ramena une troupe de reîtres. D'autres capitaines recruteurs, Maligny lui-même, parcoururent la Provence et le Languedoc, enrôlant des gens de pied, des capitaînes, des cavaliers. Plus de deux mille soldats entrèrent par petites bandes, les uns vêtus en marchands, les autres en cultivateurs, portant des ballots qui cachaient leurs armes, ou des instruments de travail. D'autres se présentaient sans dissimuler leur profession de gens de guerre. Les troubles du Dauphiné et du Comtat Venaissin, qui venaient de se terminer par la défaite de La Mothe-Gondrin, justifiaient le passage de tant d'hommes armés. La Rivière et Garet se logèrent à l'hôtellerie du Griffon ou de la Croix-Blanche, d'autres chez Constantin, chez Pierre de Terrasson ou chez un menuisier, nommé Pierre Norier. La foule des soldats s'entassa dans les soixante-dix maisons désignées d'avance par Maligny. Paul de Richieu, s. de Mouvans, Charles du Puy, s. de Montbrun, étaient attendus avec leurs bandes victorieuses et avec les compagnies que le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roi de Navarre devait envoyer de Nérac. Outre les capitaines étrangers, la conspiration comptait cinq cents bourgeois, presque tous les gardiens des clefs des portes de la ville et les mortes-payes, chargés de la défense d'une des tours de l'enceinte. L'argent ne manquait pas. On disait que le roi de Navarre avait emprunté soixante mille livres et qu'il avait ouvert ses coffres aux conjurés en attendant l'heure de se mettre à leur tête. L'orfèvre Constantin était chargé de la solde, de l'achat et de la garde des armes. Un témoin raconte qu'il avait vu plusieurs rôles entre ses mains et qu'en un seul jour on apporta dans son logis quatre-vingts corcelets qu'il paya comptant. Les conjurés avaient un autre dépôt au logis de Saint-Martin, paroisse de St-Nizier.

Le commandement avait été déféré à Jean de Maligny-Ferrières. A la fin d'août, lassé peut-être d'attendre les ordres du roi de Navarre, Maligny résolut de passer à l'action et fixa la prise d'armes au 5 septembre. Le 28 août, il envoya prévenir les conjurés, qui attendaient le signal à Genève, par deux capitaines, dont l'un était nommé Guillaume Trye. Maligny les recevait un à un au logis de Constantin, les interrogeait sur leurs relations à Lyon et leur donnait le mot d'ordre *Christ Capel*. L'un d'eux, Pierre Ménard, menuisier de Surgières, près de La Rochelle, se vantait d'être bien connu à Lyon : « Retirez-vous en votre logis, lui « répondit Maligny, il ne faut pas faire du fol. » Il ne révélait qu'aux chefs son projet de se saisir des portes et de se fortifier dans les tours de l'enceinte. Aux autres il disait sans explication « que ladite entreprise « estoyt pour bon affaire, auquel il ne faudroit frapper

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ne ruer. » A d'autres enfin, plus touchés de religion que de politique, il révélait « que c'estoit pour « faire prescher l'Évangile. »

Au moment de prendre les armes, arriva à Lyon un gentilhomme « de haute stature, barbe noire », appelé Malleval, avec lequel Maligny entra en conférence. Bientôt les conjurés furent informés que leur chef avait reçu du roi de Navarre l'ordre d'ajourner le coup de main et de conduire les troupes à Limoges. Le prince justifiait cet ordre par les conseils d'un seigneur de la cour (on sut plus tard que c'était le connétable), qui lui représentait que la prise d'une ville du royaume lui ferait perdre ses avantages de premier prince du sang et lui donnerait le relief d'un conspirateur vulgaire[1]. Les nouvelles instructions étaient inexécutables. Maligny et ses compagnons étaient trop avancés pour retarder leur attaque d'un seul jour et n'avaient ni transports, ni artillerie, ni munitions, ni cavalerie, ni aucun des moyens qui permettent à une armée de tenir la campagne. Cependant Maligny envoya des émissaires sur les routes au-devant des bandes qu'il attendait encore et commanda à ses affidés de ne pas bouger. Il essaya de dissimuler les dépôts d'armes en les dispersant dans les maisons des bourgeois affiliés au complot. Le 4 septembre, suivant les uns, un valet, chargé de porter des corselets dans une maison voisine, suivant les autres, un bourgeois, Claude Mandier, qui avait découvert par hasard les armements déposés chez Constantin, dénonça les conjurés à un capitaine de la ville, nommé Proti. Le

1. *Mémoires de Castelnau*, liv. II, chap. 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

capitaine informa immédiatement le gouverneur, Antoine d'Albon, qui demanda main-forte aux consuls.

Malgré le secret des délibérations municipales, Constantin apprend bientôt que la conjuration est découverte et avertit Maligny. Les deux chefs convoquent leurs capitaines. Maligny leur distribue ses armes de dix en dix et leur assigne un poste de combat « pour la peur qu'ils avoient d'avoir esté découverts et non pour l'exécution de leur susdite entreprise, qu'ils ne pouvoient encore exécuter. » A peine achèvent-ils ces dispositions que paraît une compagnie de quarante à cinquante arquebusiers du guet de la ville, conduits par Proti. Un combat s'engage aux portes du logis de Constantin. Proti et trois soldats sont frappés à mort [1]. Maligny fait une sortie l'épée à la main, met en fuite les assaillants et reste maître du pont sur la Saône et du quartier situé entre la Saône et le Rhône. Rentrés au logis, Maligny, Malleval, Velines et les autres capitaines tiennent conseil en présence de Constantin. La défense ne pouvait se prolonger au-delà de ce premier succès. Les conjurés présents n'étaient ni en nombre, ni suffisamment armés, et ne pouvaient que prendre la fuite ou vendre chèrement leur vie. Deux avaient été blessés, l'un d'un coup de pistolet à la tête, l'autre au côté d'une arquebusade. Dans la crainte d'un retour offensif des

1. Les noms des arquebusiers tués sont rapportés dans une série de délibérations du conseil de ville qui accordent des pensions à leurs veuves. Ce sont Claude Thomas, Hugues Biénot et Augustin Ravant (Arch. mun. de Lyon, BB. Doc. comm. par M. Benet). Cette liste est peut-être incomplète. Plusieurs autres soldats furent blessés (ibid.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soldats du guet, les chefs se résignent à la retraite. La troupe se met en marche vers la maison de Terrasson et s'éloigne en bon ordre. Il ne reste chez Constantin que deux hommes cachés dans une cave. Un déposant raconte un détail qui peint l'horreur des guerres civiles. La femme de l'orfèvre Constantin s'enfuit aussi de sa maison, portant un de ses petits enfants dans ses bras, et demanda un asile au logis de son père ; mais le père, n'osant affronter la vengeance des officiers de justice, refusa de la recevoir.

Maligny espérait peut-être, en traversant la ville, rassembler assez de combattants pour prendre l'offensive. Mais le bruit de la mousqueterie avait glacé le courage de ses complices. Personne ne descendit dans la rue et l'intrépide capitaine fut obligé d'ajourner ses compagnons d'armes au lendemain matin. Le soir, informé des armements du gouverneur, il envoya contre-ordre à ses soldats et leur fit recommander par le capitaine Castelnau de prendre la fuite. Constantin, Malleval et Maligny cherchèrent un bateau et disparurent à la faveur de la nuit. La terreur des consuls facilita la fuite des coupables. Pendant les premiers jours, les portes restèrent ouvertes et les conjurés purent se disperser par petites troupes.

Le maréchal St-André était lieutenant du roi en Lyonnais, mais, en son absence, depuis le 24 décembre 1559, la ville de Lyon était gouvernée par un de ses cousins, Antoine d'Albon, abbé de Savigny et de l'île Barbe, mi-capitaine, mi-abbé, aspirant à l'archevêché d'Arles, et qui brûlait de mériter la faveur des Guises par une action d'éclat. A la nouvelle du danger, d'Albon appela Blaise de Pardaillan, s. de La

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mothe-Gondrin, gouverneur du Dauphiné, Gaspard de Saulx-Tavannes, gouverneur de la Bourgogne, et réunit les compagnies qui tenaient garnison dans les villes du voisinage[1]. Le cardinal de Tournon, alors à Roussillon en Dauphiné, pria Tavannes, véritable homme de guerre, de prendre le commandement de la défense[2]. Rassuré par la présence de ces forces, d'Albon entama une enquête, arrêta quelques conjurés obscurs, un gantier, un menuisier, Pierre Ménard, un s. de Bassillon et d'autres, qui révélèrent le peu qu'ils connaissaient des projets de Maligny.

Le maréchal St-André accourut à Lyon avec les compagnies de Damville, de Bourdillon et de La Fayette. La terreur régna dans la ville. Le maréchal, avide et cruel, commit, suivant de Thou, d'innombrables concussions et fit pendre les bourgeois, seulement coupables d'avoir prêté un asile aux conjurés. Mais il ne réussit pas à pénétrer le mystère de la conjuration de Lyon, pas plus que le duc de Guise n'avait pu démêler le secret du tumulte d'Amboise. Les principaux meneurs, les deux Maligny, La Rivière, Malleval, étaient hors d'atteinte. On n'avait arrêté que des conjurés obscurs, dont les dépositions vagues accusaient bien le roi de Navarre et Condé, mais avec trop peu de précision au gré des Guises. Un s. de La Borde, ancien page de Condé, était arrivé à Lyon après les troubles, croyant y trouver son maître. Reconnu et emprisonné, bien qu'il n'y eût aucune charge contre

1. Lettres publiées dans *Négociations sous François II*, p. 612 et 613.

2. Lettre originale, datée du 6 septembre 1560, f. fr., vol. 4641, f. 36.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui, il fut soumis à la question ordinaire et extraordinaire « telle que jamais homme ne reçut la pareille « sans mourir. » Il « subit une forme de torture « que l'on appelle en Italie l'*estrapade*. Et huit jours « après, l'on luy donna les escarpins avec le feu, que « l'on dit estre l'un des plus cruels torments qui se « peult appliquer sur l'homme. Lesquelles cruautés « luy estoient ainsi souvent réitérées pour essaier, « comme l'on disoit, à tirer du pauvre prisonnier « quelque confession contre le roy de Navarre et M. le « prince de Condé ; contre lesquels néanmoins il n'a « dit chose qui les chargeât en manière quelconque[1]. »

Cependant l'enquête du maréchal révéla la liaison de la tentative d'Amboise et de la surprise de Lyon. Les deux conspirations avaient été préparées ensemble et la seconde était la suite, la revanche de la première. Les mêmes capitaines s'y étaient engagés avec plus ou moins de résolution et les mêmes aspirations politiques, sous prétexte de religion, avaient animé les conjurés. Le procureur général du parlement de Paris envoya à toutes les cours de justice un formulaire d'interrogatoire, où l'on voit que, dans la pensée des Guises, les deux prises d'armes formaient les phases successives du mouvement d'attaque dirigé contre eux.

Articles sur lesquels le procureur général requiert estre interrogés.

Premièrement, que les dicts soient particulièrement et à part enquis de leurs eages, qualités, vaccations et domiciles.

1. Pièce publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 376. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 368. — De Thou, t. II, p. 807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si par cy devant ils ont faict profession de prédicans à Genève et s'ils y ont demouré et résidé et encores à présant s'ils y sont résidens et demourans, envoiés en ce pais par la communaulté de la ville.

Si, au commencement du mois de janvier dernier et auparavant, ils se trouvèrent à l'assemblée qui fut faite à Lyon pour faire les préparatifs de la conspiration et conjuration, l'exécution de laquelle fut entreprise à Amboise au mois de mars dernier.

Qui estoient à ladicte assemblée et les noms des principaux auteurs d'icelle.

Si auparavant et depuis le dict temps le faict de la conspiration fut communiqué à Genève pour sçavoir et entendre si telle entreprise estoit raisonnable.

Interrogé ce qu'il fut conclud et arresté et comme se nommoient les prédicans à la conclusion de ceste affaire.

Si pareillement ont assisté à autre assemblée qui fut faite au mois de janvier dernier, par laquelle fut résolu et conclud que les ministres de chacune prétendue église souldoyroit et envoyroit gens la part où seroit le roy pour exécuter leur dicte entreprinse.

S'ils ont esté présens à l'exécution de l'entreprinse, tant à Amboise que ailleurs, et s'ils portèrent pas armes pour favoriser l'exécution de icelle conjuration et mesmes s'ils estoient pas conducteurs de la chevalerye.

S'ils avoient pas congnoissance d'ung nommé la Renauldye et de son serviteur, s'il estoit le conducteur de cette entreprinse.

S'ils ont esté présens à autre conclusion qui fut prise d'eulx saisir et emparer de la ville de Lyon et à ceste fin envoyroient gens et armes.

S'ils sçavent que ceste entreprinse fut pratiquée et négociée par un gentilhomme, qui se faisoit nommer le s. de Saint-Cire, lequel estoit conducteur de toutes telles entreprinses.

S'ils sçavent que fut conclud que telle entreprinse se devoit exécuter au mois de septembre, auquel temps ils attendoient secours de chevalerie, qui debvoit estre fournie par aucuns des frères consentans lad. conspiration.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si, à la fin du mois de fevrier, ils se transportèrent pas vers quelques ungs des principaulx auteurs de lad. conspiration pour conclure de la forme de l'exécution d'icelle entreprise et fourniture de deniers et finance nécessaires.

Si ladicte exécution fut remise à quelque autre temps pour opinion qu'ils avoient que telle entreprise avoit été découverte.

S'ils avoient intelligence avec aucunes villes, lesquelles les devoient pourveoir de pouldres, artillerie et munitions.

S'il y avoit gens disposés et dispersés de la part et du costé de Lyon, jusques au nombre de quatre à cinq mille, pour mettre en la campaigne et favoriser ladicte entreprise.

S'ilz ont pas esté et depuis quel temps à Genève afin de tirer tant d'hommes que d'argent pour l'exécution de la conspiration.

Si, depuis la descouverture de toutes les conspirations susdictes, ils ont pas fait aultre assemblée et conspiré en icelles d'occire ceulx contrarians à leurs entreprises.

S'ils en ont fait occir plusieurs pour la crainte qu'ils avoient qu'ils ne révélassent leurs entreprises.

S'ils les ont déclarés excommuniés en toutes leurs dictes assemblées.

Collation a esté faicte sur l'original estant en mes mains par moy.

Du Tillet[1].

Les terreurs que les projets prêtés au roi de Navarre et à Condé causaient à la cour avaient décidé le roi à quitter Fontainebleau avant l'époque fixée[2]. Aussi

1. Copie authentique, signée du Tillet (coll. Dupuy, vol. 322, f. 141). Cette pièce a été publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 637.

2. Lettre de Throckmorton à la reine d'Angleterre, du 8 sept. (*Calendars*, 1560, p. 284). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 30 août 1560 (Mss., Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 160). L'ambassadeur vénitien nous apprend que la résolution de quitter Fontainebleau fut arrêtée aussitôt après la prise de La Sague.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien les chaleurs de la saison rendaient malsain le séjour préféré de François Ier. Chantonay, dans ses lettres, trace un tableau de la tenue du palais qui ne fait pas honneur au zèle des officiers du roi. Le château était dépourvu d'eau, et, quand le roi avait passé quinze jours ou trois semaines dans la même résidence, son innombrable cortège de valets et de soldats l'emplissait tellement « de puanteur et d'infection, « au temps d'été », qu'il était nécessaire « sortir quelque « part pour faire nettoyer partout [1]. » En ce moment, outre les soins de la santé du roi, les Guises avaient un motif de rechercher un air plus pur; Marie Stuart se croyait grosse et avait même adopté le vêtement des femmes enceintes. Elle garda cette illusion jusqu'à la fin de septembre [2]. Le connétable quitta la cour le 2 septembre [3] avec ses huit cents gentilshommes, malgré les prières de la reine mère et les flatteries des Guises [4]. Le roi partit le lendemain, escorté de capitaines et de compagnies d'hommes d'armes, qui marchaient en rang de bataille comme en pays ennemi. Il se rendit à Saint-Germain, ville forte, reliée à Paris par le pont de Saint-Cloud et défendue contre toute surprise par les méandres de la Seine [5].

1. Lettre de Chantonay au cardinal Granvelle (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 92).

2. Lettres de Chantonay à Philippe II, du 31 août, du 8 et du 26 septembre (Arch. nat., K. 1493, nos 76, 83 et 91).

3. Lettre de Throckmorton, du 8 sept., à la reine d'Angleterre (*Calendars of state papers*, 1560, p. 284).

4. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 8 septembre (Arch. nat., K. 1493, n° 83).

5. Le roi était déjà à Saint-Germain le 10 septembre 1560 (Lettre publiée par Dupuy dans les *Instructions sur le Concile de Trente*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est à Saint-Germain que le roi reçut la nouvelle des mouvements de Lyon. L'audace des factieux comblait la mesure. Les troubles des principales villes du royaume, succédant à la conjuration d'Amboise, révélaient l'organisation d'un vaste plan de campagne, capable d'anéantir en détail l'autorité royale, en attendant que ses ennemis lui portassent le dernier coup sur le champ de bataille. L'irritation du roi était égale à sa crainte. Pendant un mois, il en oublia la chasse et la volerie, malgré les tentations de la saison et le voisinage de la forêt[1]. Les Guises, se voyant l'objet d'agressions acharnées, qui ne prenaient plus la peine de dissimuler le masque, subordonnèrent toute la politique au soin pressant de leur sûreté. Sans doute ils auraient pu s'accuser eux-mêmes de la haine dont ils étaient l'objet[2]. Leur ambition, leur avidité égoïste avait refoulé dans le parti des princes les plus grands seigneurs du royaume, excepté un petit nombre de gentilshommes inféodés à leur maison. Mais, comme ministres du roi, investis par sa confiance d'un pouvoir dont ils paraissaient dignes, ils se sentaient le droit de résister aux ambitieux, qui leur demandaient compte de la faveur du maitre.

Le duc de Guise s'occupa d'abord de réunir des forces. Dans l'attente d'une attaque immédiate, il

p. 46). — Michieli nous apprend que le château de St-Germain avait été choisi à cause de sa force (Lettre du 30 août; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 160).

1. La correspondance des ambassadeurs étrangers ne signale aucune partie de chasse pendant ce mois de septembre.

2. Le résumé de chancellerie de dépêches de Chantonay d'avril 1560 constate qu'il y avait déjà une ligue secrète dans la noblesse contre les Guises (Arch. nat., K. 1493, n° 26).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recruta des arquebusiers à cheval, des gens de pied en Picardie et arma les compagnies qui revenaient d'Écosse. Informé des négociations du roi de Navarre en Allemagne, et prévoyant la formation d'une armée protestante sur les bords du Rhin, il donna à un capitaine, le comte Rhingraf, dévoué à son parti, la mission de ramener d'Allemagne ou de Lorraine un corps de quatre mille hommes. Rhingraf emporta sept mille écus, et tous les bijoux que l'on put rassembler sur le premier moment à la cour[1].

Ces troupes suffisaient à peine à une entrée en campagne. Le roi restait à la merci des défections intéressées des mercenaires allemands. Les Guises ne se sentaient armés qu'après avoir obtenu l'appui du roi d'Espagne. Depuis que la réforme agitait les Flandres et la France, depuis la paix de Cateau-Cambrésis, Philippe II se posait en défenseur de la cause catholique et accablait les cours étrangères de ses conseils et de ses reproches. Le roi de France, qu'il traitait en mineur, la reine mère, que son ambassadeur lui avait représentée comme une femme faible et sans initiative[2], recevaient à chaque courrier de sévères leçons[3]. Il avait envoyé le comte de Feria au mois d'avril[4], Garcilasso de La Vega au mois de mai[5],

1. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 8 septembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 83). — Lettre de Throckmorton, du 8 septembre.

2. Voyez ci-dessus, p. 137.

3. Voyez notamment les lettres de Philippe II à Chantonay, du 31 août et du 24 septembre 1560 (Minutes orig. en espagnol; Arch. nat., K. 1493, n°s 75 et 89).

4. Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 25 avril 1560 (Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 66).

5. Instruction de Philippe II à Garcilasso de la Vega, du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus tard Philippe de Montmorency-Nivelle, comte de Horn, grand seigneur flamand, que rien n'avait encore éloigné de la confiance de son maître[1], et enfin, au mois de septembre, Antonio de Tolède[2], pour redresser la cour de France dans la ligne orthodoxe[3]. Le nonce apostolique encourageait la politique espagnole et en appelait sans cesse à l'intervention de Philippe II des faiblesses et des ménagements coupables du roi[4]. Malheureusement les Guises avaient indisposé l'ambassadeur d'Espagne, à l'occasion de la rançon d'un prisonnier, qui appartenait en partie au grand prieur de Lorraine. Chantonay avait « bravé avec mille « paroles tant insolentes et si peu sentantes » les favoris du roi, chargés de lui communiquer un arrêt du conseil privé, que François II, « malcontent de « se voir si méprisé et dédaigné d'un tel galand, » avait demandé son rappel au roi d'Espagne[5]. Depuis

16 avril 1560 (Minute orig., K. 1493, n° 54). Garcilasso arriva à la cour de France en mai (Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 13 mai; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 74).

1. Le comte de Horn était notamment à la cour le 1er juin avec Chantonay (Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, du 1er juin; Recueil conservé aux arch. de Bruxelles, f. 79).

2. Antonio de Tolède partit le 3 septembre 1560 (Note écrite au dos de l'instruction de Philippe II citée plus haut).

3. Lettre de L'Aubespine au cardinal de Lorraine, du 31 août (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 106). — Lettre de Philippe II au roi de France, du 2 septembre 1560 (Minute orig., Arch. nat., K. 1493, n° 81).

4. Voyez notamment la lettre du nonce apostolique en France au nonce apostolique en Espagne, du 31 août 1560 (Orig. italien; Arch. nat., K. 1496, n° 4).

5. Lettre du roi à L'Aubespine, de juin 1560 (Minute; f. fr., vol. 15874, f. 53). Voyez sur cette même affaire une lettre du car-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette époque, il n'était pas d'insinuations que Chantonay ne portât contre les Guises auprès de son maître. Son mauvais vouloir suggéra au roi et à la reine mère l'idée d'écrire de leur propre main à leur nouvel allié. La lettre fut bien accueillie, mais, retenu par le formalisme espagnol, Philippe II répondit que le secours devait être demandé par les voies diplomatiques et que son conseil aviserait[1]. Le délabrement de ses finances, qui lui défendait de nouveaux armements[2], ne l'empêcha pas de s'engager. Il promit à L'Aubespine de mettre toutes ses forces et même sa personne en ligne pour écraser les ennemis de sa foi[3], et décida que les compagnies espagnoles seraient dirigées sur Perpignan[4]. Le même jour il écrivit à Antonio de Tolède[5] et l'alliance fut conclue, à la grande satisfaction du roi, de la reine mère et des Guises[6]. Le duc d'Albuquerque appela sous les armes tous les hommes

dinal (f. 51). Ces pièces manquent aux *Négociations sous François II* de M. Paris.

1. Relation d'une audience donnée par Philippe II à l'ambassadeur de France, du 13 septembre 1560 (Minute espag. ; Arch. nat., K. 1493, n° 84).

2. Lettre de L'Aubespine au roi, du 16 septembre 1560 (*Négociations sous François II*, p. 540).

3. Relation d'une audience donnée à l'ambassadeur de France le 13 septembre (Minute orig. ; Arch. nat., K. 1493, n° 84).

4. Memento pour Ruy Gomez de Silva, du 24 septembre 1560 (Copie espag., Arch. nat., K. 1493, n° 90).

5. Lettre de Philippe II à Antonio de Tolède, du 24 septembre 1560 (Minute espag. ; Arch. nat., K. 1493, n° 87).

6. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 7 octobre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 100). Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise répondirent à Philippe II par de grandes protestations de dévouement (Orig. espag., K. 1493, n°s 98 et 99).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

valides de vingt ans à soixante[1]. Dans les Pays-Bas, la duchesse de Parme ordonna de grandes levées[2]. Catherine adressa à Philippe II une lettre de remercîment[3]. Cependant le sceptique ambassadeur d'Espagne doutait que la cour de France usât du secours autrement que comme d'un épouvantail, par ménagement pour les hérétiques. En effet, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, l'un des interprètes les plus autorisés de la politique de la cour, écrivait à son neveu, Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur, « que le roy catholique avoit « voulu induyre le roy de faire ligue avec luy contre « les protestans, à quoy S. M. n'avoit voulu entendre[4]. »

Cependant le sort de la guerre, une seule bataille rangée pouvaient mettre la victoire aux mains du roi de Navarre. Le duc s'efforça de couper court aux préparatifs du prince en le gagnant de vitesse. Le roi expédia dans les provinces le duc de Montpensier, le prince de La Roche-sur-Yon, le duc de Nevers, les maréchaux François de Montmorency,

1. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, de novembre 1560 (Cop. espag. ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

2. Lettres de Throckmorton, du 10 et du 24 octobre 1560 (*Calendars*, 1560, p. 340 et 371).

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 149. Au dos de cette lettre, sur l'original (Arch. nat., K. 1493, n° 22), on lit cette curieuse annotation autographe de Philippe II qui n'a pas été publiée : « Que por esta gran novedad yo me he acordado lo que « debe de responder a ella y a los que allá os he enviado para « este efecto. »

4. Lettre originale de Morvilliers, du 31 septembre 1560 (V° de Colbert, vol. 394, f. 20).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Saint-André, de Brissac, Villebon, Vielleville, seigneurs de tendances diverses, qu'il employait pour obtenir un plus grand étalage de forces. Le conseil privé avait agité d'envoyer en Guyenne quatre sous-gouverneurs afin de balancer l'autorité du roi de Navarre [1], mais les Guises jugèrent prudent de ne prendre aucune mesure capable de secouer l'indolence de leur rival. Cette réserve ne les laissait pas découverts. Le roi entretenait en Guyenne, sous le commandement de capitaines ou de lieutenants d'un dévouement éprouvé, la compagnie du roi de Navarre lui-même, de cent lances, en garnison à Agen, celle du maréchal de Thermes, de cinquante lances, à Samathan, celles de Blaise de Monluc, de Burie, de Jarnac, de Daillon du Lude, de Lansac, de La Trémoille, d'Artus de Cossé, seigneur de Gonnort, frère du maréchal de Brissac, du duc de Montpensier, de La Vauguyon et du prince de Navarre, chacune de trente lances, à Grenade, à Saintes, à Saint-Jean d'Angely, à Niort, à Angoulême, à Saint-Maixent, à Chavigny, à La Haye, à Bourganeuf et à Limoges [2]. Enfin un grand nombre de capitaines de gens de pied, retirés dans leurs maisons en Guyenne, Mabrun, Savignac, Monbadon, Carbonnier, le Puch, Montastruc, Landrière, Saillant, Cadillan, Saint-Martin et Guitinières,

1. Relation d'une audience donnée par Philippe II à l'ambassadeur de France le 13 septembre 1560 (Arch. nat., K. 1463, n° 84).

2. Département des compagnies de la gendarmerie pour le quartier d'octobre, novembre et décembre 1560, pièce orig., signée Montmorency (f. fr., vol. 3243, f. 45).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'attendaient que les ordres du roi pour reprendre les armes[1].

Ainsi armés, les Guises prirent l'offensive contre les Bourbons, mais, décidés à procéder avec prudence, ils ne s'attaquèrent d'abord qu'au prince de Condé, le plus dangereux, le plus faible et le plus compromis.

Le lendemain de l'arrestation du vidame de Chartres, François II avait envoyé au roi de Navarre le comte Antoine de Crussol, plus tard duc d'Uzès, chevalier d'honneur de la reine mère. Crussol partit en poste[2] pour Nérac, cachant à la cour le but de son voyage et laissant croire qu'il allait en Angleterre[3]. Le secret de sa mission fut bientôt pénétré par les courtisans. Chacun jugea que le message était une déclaration de guerre et que les Guises allaient démasquer leurs batteries contre les Bourbons[4]. Chantonay et même le duc d'Albuquerque transmirent la nouvelle à Philippe II[5]. Cependant les Guises affectaient un langage

1. Pièce sans date, mais qui par sa place se rapporte au mois de septembre 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 18).

2. Lettre de Throckmorton, du 8 septembre, à lord Cecil (*Calendars of state papers*, 1560, p. 288).

3. Lettre orig. en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 8 septembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 83). Mais en finissant sa lettre l'ambassadeur fut informé de la vérité. Throckmorton avait cru aussi au voyage de Crussol en Angleterre (*Calendars of state papers*, 1560, p. 288).

4. Relation d'une audience donnée par Philippe II à l'ambass. de France, du 13 sept. 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 84). — Lettre de Michieli, du 30 août (ou des jours suivants?) (Mss. Dépêches vénit., filza 4, f. 160).

5. Lettre de Chantonay, du 8 septembre 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 83). — Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 17 sept. 1560 (Copie espag.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

modéré à l'égard des princes. Le cardinal de Lorraine confia à l'ambassadeur d'Espagne que le roi convoquait le roi de Navarre et Condé pour leur fournir l'occasion de se justifier et qu'après une instruction destinée à faire ressortir leur innocence, le roi les « embrasseroit » comme ses meilleurs vassaux. Chantonay ne se faisait pas illusion sur ces effusions de tendresse, mais il pensait que les Guises se contenteraient de réduire leurs rivaux à l'impuissance, soit en les retenant à la cour, soit en leur imposant une amende honorable [1].

Crussol arriva vers le 8 septembre auprès du roi de Navarre. Sa mission officielle était de lui communiquer la prochaine réunion des états généraux ; il devait en outre lui signifier que le roi « désiroit infiniment « qu'il le vint trouver le plus promptement qu'il sera « possible. » L'appel était accompagné d'insinuations menaçantes : « qu'il ne luy pouvoit céler qu'il « avoit depuis six mois eu une infinité d'avertisse- « ments de plusieurs endroits de son royaume qu'on « praticquoit hommes et leur promettoit-t-on congé, « pour prendre les armes et s'eslever quand il leur « seroit commandé ; et, que de ceste belle entreprise, « on n'en chargeoit que M. le prince de Condé, son « frère, au nom duquel une infinité de gens ont esté « pratiquez . . . . . « qu'il le prioit, sur tout le service qu'il désiroit jamais « luy faire, de luy amener luy-même M. le prince son « frère, pour ouyr en sa présence les grandes charges « qui sont contre luy et l'oyr en ses justifications. »

1. Sommaire de chancellerie daté d'octobre (Arch. nat., K. 1493, n° 102).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si les deux frères paraissaient disposés à obéir, Crussol n'avait qu'à les encourager. En cas de refus, il était chargé de « remonstrer au roy de Navarre le « bien qu'il se fera et la ruine qu'il se prépare, ne « satisfaisant le roy ; et, après plusieurs propos, dira « encores, comme de luy-même, qu'il se doibt mettre « 20, 30, 40,000 hommes ensemble, » que, sans compter cette armée, le roi avait 7,000 à 8,000 hommes de cavalerie, 10,000 Suisses et 6,000 ou 7,000 lansquenets, que Philippe II, les ducs de Lorraine, de Savoie et de Ferrare avaient signé l'engagement de le secourir, que leurs armées étaient prêtes à passer la frontière, et le roi bien résolu de « n'espar- « gner chose quelconque pour si bien chastier les « factieux que les autres y prendroient exemple. » Crussol devait en outre « s'enquérir de toutes nou- « velles, » notamment d'une troupe que de secrets rapports présentaient comme prête à entrer en campagne au signal d'Antoine[1]. Les arrestations de La Sague et du vidame de Chartres étaient l'objet d'une allusion significative : « Luy dira davantage que « M. le vidame de Chartres a esté prins et jà qu'il se « trouve grandement chargé. Et s'il demande s'il a « pas été prins un de ses gens[2], luy fera response « qu'il a esté prins un homme chargé de plusieurs « lettres et papiers de grande importance, mais qu'il « ne sait s'il est à luy ; et coulera cela doulcement. » Enfin Crussol devait dissuader le roi de Navarre de

1. Throckmorton parle de ce bruit dans sa lettre, du 12 sept. 1560, à lord Cecil (*Calendars*, 1560, p. 293).

2. Il s'agit de La Sague.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venir à la cour avec « plus grande trouppe que ce « qu'il a accoutumé de son train ordinaire [1]. »

Cette instruction n'était pas destinée à passer sous les yeux du roi de Navarre, mais Crussol était porteur d'une lettre du roi adressée à ce prince, aussi menaçante et encore plus impérative : « Je vous prie sur « tout le service que désirez jamais me faire et ordonne, « sur tant que vous avez chère ma bonne grâce, de me « l'amener (le prince de Condé) vous-même, dont je « n'ay voulu charger autre que vous, non pour autre « intention que pour se justifier en vostre présence « de ce dont il est chargé..... vous pouvant asseurer « que là où il refusera de m'obéyr, je sauray fort bien « faire congnoistre que je suis roy, ainsi que j'ay « donné charge à M. de Crussol vous faire entendre « de ma part [2]. »

En remettant ces lettres au roi de Navarre, Crussol en certifia l'authenticité :

Voilà ce qui m'a esté commandé de dire par le roy et la royne sa mère, comme je feroy aparoir toutes et quantes foys qu'il en sera besoing. Et pour c'est effet j'ay signé et escrit de ma main ce présent papier.

Estant à Nérac, se VIII septembre,

Crussol [3].

Menacer le prince de Condé, ménager le roi de

1. Instruction publiée dans *Négociations sous François II*, p. 482.

2. Lettre du 30 août 1560 (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 572). Cette lettre avait déjà été imprimée dans l'*Histoire de France* de La Popelinière, 1581, t. I, p. 209.

3. Original autographe, écrit au-dessous de la lettre de Catherine analysée dans le paragraphe suivant (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Navarre en attendant le jour de le frapper, attirer les deux princes sans défense dans un piège à la cour : tel était l'objet de la mission de Crussol. La politique machiavélique du cardinal de Lorraine poursuivait encore un autre but, la séparation des princes et du connétable. La reine mère, dont l'influence pénétrait peu à peu dans les grandes affaires du gouvernement, en fournit les moyens; elle ajouta aux instructions que Crussol apportait à Nérac une lettre confidentielle à l'adresse du roi de Navarre, dans laquelle elle prétendait déchirer tous les voiles et rejeter sur les Montmorency l'odieux de l'arrestation de La Sague. Cette révélation tendait à faire croire aux princes que la reine mère appartenait à leur parti [1].

Le connétable, avant de se rendre à Chantilly, ne fut pas informé de la « charité » que lui prêtaient les Guises. A la fin du mois, à St-Germain, la reine mère, dans un jour de dépit contre les favoris lorrains, lui avoua le jeu déloyal auquel elle s'était prêtée. Montmorency protesta immédiatement auprès du roi de Navarre [2]. Mais le temps avait passé; Antoine avait renoncé à la lutte et les Guises recueillaient le fruit de leur politique.

Trois jours après le départ de Crussol, afin de corriger ce que les ordres impérieux, portés par le

1. Catherine de Médicis confia à Crussol deux lettres amicales à l'adresse du roi et de la reine de Navarre. Elles sont imprimées dans *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 147 et 148.

2. La lettre du connétable est imprimée d'après une copie dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 583, et dans les *Négociations sous François II*, p. 577. L'original, qui est resté inconnu aux deux éditeurs, est conservé aux archives des Basses-Pyrénées, E. 582.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chevalier d'honneur de la reine mère, pouvaient avoir d'offensant, le roi envoya à Nérac le propre frère d'Antoine, le cardinal Charles de Bourbon, celui même qui joua, trente ans plus tard, sous le nom de Charles X, un rôle dans les troubles de la Ligue. Le cardinal avait accepté une mission d'apparat qui ne pouvait tromper le roi de Navarre et Condé. François II avait ordonné, à la suite de l'assemblée de Fontainebleau, la réunion d'un concile national[1] sur la réforme de l'Église. Le jeune roi, pris subitement d'une grande confiance dans les lumières en droit canon des deux Bourbons, chargeait le cardinal, leur frère, de les inviter à lui donner leur avis et de l'éclairer sur les difficultés théologiques que l'assemblée pouvait soulever[2].

Le cardinal de Bourbon était dévoué à ses frères, mais son esprit étroit, son aveuglement présomptueux le rendait propre à servir d'instrument à leurs ennemis[3]. Il se chargea de convaincre le roi de Navarre et Condé que leur devoir était de contenter le roi en se remettant entre ses mains, qu'ils seraient reçus à la cour en sujets dévoués et calomniés injustement, et que leur retour ramènerait la concorde dans une famille royale si tendrement unie[4]. Il quitta

1. Sur ce concile national voyez la communication de L'Aubespine à Philippe II (Arch. nat., K. 1493, n° 96).

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 17 septembre 1560 (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. C'est ainsi qu'il est jugé par l'ambassadeur vénitien (Lettre de Michieli, du 30 août; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 160).

4. De Thou, t. II, p. 808. — La Place, p. 70. — La Planche, p. 375.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fontainebleau le 3 septembre[1], le jour même du départ du roi pour Saint-Germain. Il voyageait en poste[2], à petites journées, s'arrêtant de ville en ville pour recueillir des informations et témoigner à l'avance de l'obéissance de ses frères. A Bordeaux, aussitôt après son arrivée, il envoya chercher un des officiers du roi[3], et l'interrogea sur l'attitude du roi de Navarre en Guyenne. Puis il consulta Noailles sur le crédit que méritait ce capitaine. Ces détails furent immédiatement révélés aux Guises par l'officier même que le cardinal de Bourbon avait interrogé.

Au surplus il est passé ces jours passés par ceste ville Monseigneur le cardinal de Bourbon, et vint descendre au logis là où je suis logé. Incontinent il me fit demander et parla longtemps à moy de plusieurs choses de très grandes considérations, suivant les propos que je vous dis à Fontainebleau et plusieurs autres choses, principalement touchant au roy, son frère, dont à la fin, avec plusieurs remonstrances, vint à conclure qu'il étoit nécessaire et falloit que son dit frère s'en allât à la cour pour servir le roy en ses affaires. Et, pour savoir plusieurs choses, je lui mis plusieurs propos en avant. Lequel, vous pouvez penser, il me demanda ce qu'on disoit de Mr le comte de Tende, dont je lui fis response que je n'en savois rien. Et parlâmes de Mr le Visdame aussi. L'on dit aussi que toutes les assemblées qui se font veulent aller retrouver le roi de Navarre, ce que je ne pense point, comme vous pouvez penser. Je diray bien que vous vous donniez garde et ne vous

1. Lettre de Throckmorton, du 8 septembre, à la reine d'Angleterre (*Calendars*, 1560, p. 284).

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 17 septembre 1560 (Cop. espag., Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. Cet officier n'est pas nommé dans le rapport que nous publions plus bas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fiez point, sinon de ceux que vous connoissez bien. Le susdit personnage me dit que vous offrites de quitter le gouvernement et maniement que vous avez à son frère. Et au partir de moy, s'en alla trouver le capitaine du château et luy demanda de moy, s'il ne me connoissoit point et ce que je faisois en cette ville. Lequel capitaine lui dit mon affaire et que j'avois esté autrefois à vous, le voyage d'Italie, dont il pria bien fort ledit capitaine qu'il voulût voir avec beau moyen d'entendre de moy si je savois quelque chose et qu'il le reconnoitroit bien[1].

Le cardinal de Bourbon rejoignit le roi de Navarre à Nérac[2]. Bien qu'il jugeât, d'après La Planche, que ses frères ne pouvaient exposer leurs personnes à la vengeance des Guises qu'après avoir obtenu des garanties solides, il croyait à la générosité de leurs rivaux.

Les missions de Crussol et du cardinal furent suivies de plusieurs autres messages. Le roi devenait chaque jour plus pressant. Le sire de Carrouges fit deux fois le voyage de Nérac[3]. Les ordres de la cour étaient accompagnés de menaces à peine déguisées. Après le commandement d'amener à tout prix le prince de Condé, le roi fit entendre au roi de Navarre que sa désobéissance serait considérée comme un cas de

1. Rapport au duc de Guise, sans date ni signature (f. fr., vol. 15873, pièce 44). Au dos on lit : « A monseigneur le duc de Guise. » Et plus bas : « Mémoire à regarder. »

2. Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, du 17 septembre 1560 (Copie espag. ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 18 septembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 80).

3. Piguerre, *Histoire françoise de nostre temps*, in-fol., p. 374. Peut-être y a-t-il confusion avec les précédents voyages de Carouges.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rébellion. Pour appuyer ces démonstrations, le duc de Guise prenait, avec l'art d'un grand capitaine, des mesures militaires, qui resserraient peu à peu les Bourbons dans un cercle de fer[1].

Avant de passer de la menace à l'action, le duc de Guise fit circonvenir ses rivaux pour les déterminer à venir à la cour. Burie, toujours conciliant, écrivit, le 10 septembre, à Jeanne d'Albret :

Madame, craignant que la venue de Mr le cardinal et de Mr de Crussol ayent apporté quelque chose qui pourroit divertir le partement du roi de Navarre de son voyage de la cour, j'ay prins la hardiesse de luy escrire par ce porteur, le suppliant très humblement ne voulloir, pour quelque chose que ce puisse être, différer son dit partement, par ce, Madame, que je vois par là son repos et sa grandeur. Car, estant là et parlant ensemble, cesseront toutes jalousyes et soupeçons ; et se confirmera la parfaite amytié et bonne intelligence qui y doibt estre. Mais autrement, Madame, il est à craindre que beaucoup de maulx en pourroient advenir[2].

Le roi de Navarre « paissoit d'espérance » ses capitaines, mais il retombait dans son irrésolution habituelle au moment de prendre un parti. Les traîtres de son entourage l'entretenaient dans l'inaction[3]. Cependant ses partisans, sentant le moment d'agir, attendaient un signal qu'il donnait et révoquait tour à tour. Entraîné par Condé dans un conflit qu'il redoutait, il n'organisait aucune défense et laissait croire, par l'agitation de ses amis, qu'il jouait le rôle de conspirateur. Il n'avait pas encore répondu à l'appel

1. Voyez plus loin p. 374.
2. Copie du temps ; f. fr., vol. 15873, pièce 1.
3. La Planche, édit. Mennechet, f. 272.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du roi. Il écrivit enfin à la reine mère, et, contre l'attente, son langage respire une noble fierté. Il ne pouvait croire, disait-il, que son frère eût commis les trahisons qu'on lui imputait, et se flattait de démontrer son innocence au roi ; il irait à la cour avec le train d'un simple gentilhomme et éloignerait pour ce voyage les amis qui lui avaient offert leur épée. Enfin il accusait les calomniateurs de dissimuler sous un zèle hypocrite leur propre ambition[1]. Le prince de Condé écrivit qu'il acceptait un débat contradictoire, mais il demandait que toute l'autorité cessât d'appartenir à ses ennemis, afin d'égaliser les deux parties. Le roi répondit promptement à ces deux lettres que les deux princes pouvaient venir en toute confiance, leur donnant sa parole de roi qu'il écouterait leurs remontrances sans toucher à leur liberté. La reine mère, qui, en attendant son heure, commençait à exercer dans l'ombre son génie politique, disait à ses familiers : « Que leur faut-il, que « demandent-ils ? S'ils voyent que les affaires aillent « mal, pourquoy ne le viennent-ils démonstrer ou bien « qu'ils ne le mandent, afin que on y pourvoye sans « donner occasion pour leur absence d'esmouvoir « tant de troubles. » C'était le langage des Guises, mais, dans la bouche de Catherine, ces paroles pouvaient renfermer un piège ou une avance. Les Bourbons les interprétèrent dans le sens de leur désir.

1. Sa lettre arriva à la cour vers le milieu de septembre (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 18 septembre 1550 ; Orig. espagnol ; K. 1493, n° 80). Nous ne connaissons pas le texte de cette lettre et nous en empruntons l'analyse à La Planche (*Estat de France sous François II*, p. 373 et 374).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La reine de Navarre répondit, le 11 septembre, à Burie, que son époux, plein de respect pour les volontés de son suzerain, se disposait à lui obéir.

Monsieur de Burie, puisque le roy, mon mari, vous faict bien au long entendre par sa lettre de combien il a délibéré et bon vouloir suivre le sage conseil, que vous luy donnez en la vostre, de s'en aller bientôt à la cour, je ne vous allongeray ceste ci d'aucune rediste, sy n'est pour vous asseurer que usera de vostre advis, comme venant de celuy qui aymez son repoz et grandeur. Et vous scayt fort bon gré, et moy aussy, de ce que si fidellement le conseillez. Sur quoy, ne voullant rien adjouster à la lettre que vous en faict ledit seigneur, il me suffira vous prier bien fort continuer en ceste bonne volunté et le Créateur vous donner, Monsieur de Burie, l'heureux contantement que vous soubshaicte,

De Nérac, ce 11 jour de septembre 1560,

Vostre bonne cousine et amye,

Jehanne[1].

Au moment où les deux princes allaient se mettre en route, ils reçurent un message de Léonor de Roye, princesse de Condé. Léonor, femme d'un dévouement éprouvé, d'un cœur qui ne peut être comparé qu'à celui de Jeanne d'Albret[2], vivait avec sa mère dans la familiarité de la reine Catherine[3]. Son émissaire apportait les lettres les plus pressantes pour décider les Bourbons à ne reparaître à la cour qu'à la tête d'une armée. Elle traitait de lâches son époux et son

1. Copie du temps; f. fr., vol. 15873, pièce 41.

2. Voyez la remarquable étude que M. le comte Delaborde a consacrée à la vie de cette princesse, 1876, in-8°.

3. Gaspard de Saulx-Tavannes dit même que Léonor de Roye avait reçu, dans cette circonstance, des avertissements secrets de la reine mère (*Mémoires*, édit. du *Panth. litt.*, p. 257).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beau-frère, s'ils se rendaient à leurs ennemis avant d'y être contraints par la fortune de la guerre. Beaucoup de gentilshommes ne demandaient qu'un chef ; il fallait réunir les mécontents, se mettre à leur tête, périr ou vaincre ensemble pour une si juste querelle [1].

Cette lettre jeta le roi de Navarre dans une indécision nouvelle. Partir paraissait dangereux, rester à Nérac n'était plus possible. Le faible prince ne savait quels écouter, des mâles conseillers qui le poussaient à la guerre ou de ceux qui l'engageaient à se rendre humblement à la cour. Il quitta Nérac et s'avança de quelques lieues [2]. Le cardinal d'Armagnac venait d'arriver de Rome avec une mission du pape [3]. Antoine le reçut, le 25 septembre, à Verteuil, en Agenais [4]. L'arrivée du cardinal fut le signal d'une grande réaction à la cour de Navarre. Antoine et Jeanne assistèrent à une messe et y conduisirent leur fils. Les catholiques reprirent de la faveur ; un mandement d'excommunication fut lancé contre les ministres Boisnormand et

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 376.

2. Le roi de Navarre était encore à Nérac le 17 septembre, ainsi que le prouve une lettre qu'il adressa ce jour-là à Sébastien de L'Aubespine (*Négociations sous François II*, p. 518).

3. Chantonay dit que le cardinal d'Armagnac était envoyé comme légat du pape en Béarn (Sommaire de chancellerie, du 31 août au 8 sept. 1560 ; Arch. nat., K. 1493, n° 77). — Voyez aussi les *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 215.

4. La Planche et De Thou disent *à Verteuil en Angoumois*, séjour ordinaire de La Rochefoucault. Cette erreur a été reproduite par presque tous les historiens, qui n'ont pas observé que le roi de Navarre ne traversa pas l'Angoumois (De Thou, liv. XXXI, 1740, p. 827). Voyez sur l'itinéraire du roi de Navarre la note 2 de la page 377.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Henry, contre La Gaucherie, précepteur du prince de Béarn, et Antoine promit de chasser tous les autres ministres[1].

Le cardinal d'Armagnac, peu préparé par sa longue absence à diriger les princes à travers les intrigues qui s'agitaient autour du roi, conseilla le départ, et son avis prévalut. Afin d'encourager le roi de Navarre, il lui proposa de l'accompagner[2]. Les historiens protestants ont blâmé la pusillanimité de ce prince. A les croire, il n'avait qu'à marcher en avant avec quelques hommes d'armes pour dissiper le fantôme de gouvernement des Guises. Telles exagérations ne s'expliquent que par l'aveuglement des partis. Les calvinistes, encore peu nombreux, étaient plus turbulents que disposés à des sacrifices. Beaucoup de capitaines entouraient le roi de Navarre, mais jamais il n'avait réuni le noyau d'une armée. Il manquait d'argent, au moins pour faire la guerre et les églises ne s'étaient encore montrées généreuses qu'en promesses. On lui entendait dire qu'il « eust bien voulu voir trois ou « quatre cent mille escus[3]. » Une campagne contre le duc de Guise, le plus grand capitaine de l'époque, appuyé par les forces de la France et de l'Espagne, ne tentait pas les hommes prudents, pas même le prince de Condé.

Le cardinal d'Armagnac l'emportait. Ses conseils

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 7 octobre 1560 (Orig. espagnol; K. 1493, n° 100).

2. Lettre originale du cardinal d'Armagnac au cardinal de Lorraine, du 8 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 34).

3. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 376.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

admis, il était sage de ne donner aucune prise aux accusations de révolte par un cortège menaçant. Le roi de Navarre remercia les gentilshommes qui lui avaient offert leurs services et les pria de se retirer. Il savait, disait-il, que les favoris du roi l'avaient calomnié, « mais il aymoit mieux aller en cour pour « se justifier et mourir en bonne conscience plustôt « qu'estre cause d'un si grand carnage, qui adviendroit indubitablement, s'il paroissoit avec ses forces « en présence de ses ennemis. » Quelques conseillers blâmaient les princes de se livrer ensemble et conseillaient à Antoine de laisser son frère en Béarn. Ainsi l'absence d'un seul eût garanti la vie de l'autre. Les deux princes repoussèrent ce parti, qui marquait la défiance : « Au fort, si on ne leur tenoit promesse « et qu'on les feist mourir sans les ouir en leurs justifications, Dieu avoit assez d'autres moyens pour « délivrer la France de captivité sans qu'à leur occasion tant de gens de bien en souffrissent. » En prenant congé des seigneurs de sa cour, le roi de Navarre promit de demander au roi la grâce des capitaines qui avaient pris les armes en Guyenne : « Grâce, « répondit l'un d'eux. Pensez seullement de la demander bien humblement pour vous seul, qui vous allez « rendre prisonnier, la corde au col. Car, à ce que « je voy, vous en avez plus de besoing que nous, qui « n'avons délibéré faire si bon marché de nos personnes, ains de mourir plustôt en combattant que « nous soubmettre à la mercy de ces détestables « ennemys du roi et du royaume. Et puisque nous « sommes si pauvrement destitués de chefs, nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« espérons que Dieu nous en suscitera qui auront « pitié de nous et qui nous desvelopperont de l'op- « pression des tyrans[1]. »

Tous les lieutenants du roi avaient été avertis du passage du roi de Navarre et devaient se soumettre à la surveillance et aux ordres de Lansac[2]. Dans la crainte d'un coup de main sur Bayonne de la part des officiers d'Antoine, campés à Navarreins, Lansac envoya au vicomte d'Ortes un messager de confiance, nommé Du Plessis, avec une lettre du roi. D'Ortes ne comprit pas ses instructions. Ce vieux capitaine, placé sur la frontière comme une sentinelle avancée, ne soupçonnait pas les intrigues qui divisaient la cour de France. Lansac lui avait recommandé de se méfier de ses voisins. « N'ay guères de « voisins, répondit d'Aspremont, n'y deçà ni delà, « qui osast ny feust si mal advisé d'entreprendre, « congnoissant ma complection, à me faire faire le « contraire de mon debvoir ; et, quand ors ilz le voul- « droient, j'espère en Dieu que je vous feray cognoistre « que j'ay puissance et volonté de vous faire très « humble service[3]. »

La défense de la Guyenne fut centralisée entre les mains d'un homme d'un dévouement reconnu, Paule de La Barthe, seigneur de Thermes, maréchal de France, le seul lieutenant de roi capable, par son autorité personnelle, de faire échec au rival des Guises. De Thermes

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 376 et 377.

2. Lettre de Burie au roi, du 14 et du 21 septembre 1560 (Orig., f. fr., vol. 15873, pièces 5 et 42).

3. Lettre originale du vic. d'Ortes au s. de Lansac, du 11 sept. 1560 (f. fr., vol. 15873, pièce 40).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reçut les premiers ordres de François II vers le milieu de septembre et partit en poste, du fond de la Gascogne, pour Loches, après un retard motivé par le manque d'argent[1], afin d'explorer les dispositions des villes et des provinces que le roi de Navarre devait traverser[2].

A quelques jours de marche, de Thermes rencontra Jacques de Monberon, seigneur d'Auzance, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chargé d'escorter don Antonio de Tolède, un des ambassadeurs du roi d'Espagne. D'Auzance lui remit une première instruction, qui précisait l'objet de sa charge.

Et pour ce que le roy a entendu que le roy de Navarre doit bientôt venir par deça, et que, s'il met sa volonté à exécution, il ne tardera guère de passer par là, le dit mareschal le verra en passant et parlera à luy et ne faudra d'avertir incontinent Sa Majesté de ce qu'il aura pu recueillir de ses propos et de la compagnie qu'il mènera avec lui, par quelque homme sûr, qu'il lui envoiera après. Et toutesfois le s^r d'Auzance, estant à Poitiers, donnera semblablement à Mr du Ludde les lettres que le roi luy escript en créance sur luy[3].

Les Guises ignoraient encore l'itinéraire du prince et modifiaient leurs ordres à chacune de ses étapes. Le 1er octobre ils firent signer au roi une nouvelle instruction, à l'adresse du maréchal de Thermes, qui concernait principalement le Périgord, la province la plus voisine de Nérac. Elle allait être expédiée quand ils furent informés que Antoine se dirigeait vers le

1. Lettre orig. du maréchal de Thermes au connétable, du 16 septembre 1560 (f. fr., vol. 6640, f. 150).

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 364.

3. Copie du temps ; Ve de Colbert, vol. 27, f. 70.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Poitou. A cette nouvelle l'instruction fut modifiée à la secrétairerie d'État. On y effaça tout ce qui se rapportait au Périgord, dont la perte ne pouvait atteindre le pouvoir des favoris du roi, mais on y maintint les prescriptions relatives à la Saintonge et au Poitou [1].

Le propre lieutenant du roi de Navarre en Guyenne, Charles de Coucy, s. de Burie, inquiet du passage d'Antoine à Bordeaux, avait demandé au roi « comment il auroit à se gouverner en son endroit et quel « langage il auroit à luy tenir. » Le roi lui commanda de traiter le roi de Navarre avec tous les honneurs dus à sa naissance, mais de ne lui permettre ni de s'arrêter, ni d'introduire dans la ville une troupe plus nombreuse que son équipage ordinaire. Burie devait redoubler de vigilance à l'égard des châteaux. Si le roi de Navarre était entouré de gens hostiles ou remuants, il fallait aviser aux moyens de l'éconduire et lui opposer des forces supérieures à celles de son escorte. Le roi donnait pleins pouvoirs à Burie et à Noailles pour lui tenir tête, même les armes à la main, et les rendait responsables de tout événement [2].

Cependant le roi de Navarre, tiraillé par ses amis et par ses ennemis, passait d'un parti à l'autre et

1. L'instruction ainsi modifiée et raturée est conservée en original dans les Vc de Colbert, vol. 27, f. 84. Elle est datée du 1er octobre.

2. *Négociations sous François II*, p. 578. La pièce est imprimée d'après une copie conservée dans les Vc de Colbert. La minute de cette instruction, écrite de la main même d'un des secrétaires d'État, est conservée dans le vol. 15873 du f. fr., pièce 4. Minute et copie sont sans date. Mais nous en avons retrouvé la date dans une lettre de Burie, du 7 octobre. L'instruction du roi à Burie est du 28 septembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 26).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retombait dans ses premières perplexités. Chaque deux ou trois jours, Burie, sur les conseils de Lansac, lui envoyait un message, « avecques quelques occa- « sions pour entendre le jour de son dit partement. » Enfin, à la fin de septembre [1], le prince partit de Verteuil [2], à petites journées, suivi à vue par un officier de Burie [3]. Peu de seigneurs avaient osé s'attacher à sa fortune. Parmi les gens de marque de son cortège, Burie ne nomme que Belzunce, gouverneur de Dax, et le seigneur de Gondrin [4].

Antoine passa à Bergerac et arriva le 8 octobre à Mucidan avec le cardinal d'Armagnac, qui restait fidèle à sa mission « de réconforter le roi de Navarre contre la

1. Bordenave, *Histoire de Foix et Navarre*, p. 197.

2. La route que suivit le roi de Navarre est indiquée d'une façon confuse par La Planche et par les historiens qui se sont servis de son récit, notamment par de Thou.

D'après La Planche il serait parti de Nérac et serait passé par Limoges. De là il aurait été à Verteuil (qui ne peut être que Verteuil en Angoumois) et y aurait rencontré le cardinal d'Armagnac (La Planche, édit. Mennechet, p. 277). Cet itinéraire est absolument en contradiction avec les documents originaux que nous citons plus loin, à mesure du récit.

Verteuil, où le roi de Navarre fut rejoint par le cardinal d'Armagnac, est Verteuil en Agenais, car nous retrouvons ensemble le prince et le cardinal à Mucidan, bien avant Verteuil en Angoumois.

Le prince ne put passer à Limoges, qui n'est point sur la direction de Poitiers et qui l'aurait trop éloigné de sa route. Et ce qui prouve qu'il ne passa pas à Limoges, c'est qu'il n'est point parlé de son passage dans les *Registres de délibérations consulaires* publiés par M. Ruben.

3. Lettre de Burie au roi, sans date (Copie du temps ; Vc de Colbert, vol. 27, f. 28).

4. Lettre de Burie au roi, du 15 septembre 1560 (Orig., f. fr., vol. 15873, pièce 5).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« malice d'aucuns qui ne tâchent qu'à troubler toutes « choses [1]. » A chaque pas du prince, dans son propre gouvernement, apparaissait l'étroite surveillance recommandée par les Guises. Les moindres capitaines l'accueillaient avec contrainte et froideur comme un prisonnier d'État. Dans les villes il trouvait les soldats sous les armes comme à l'approche de l'ennemi. Burie s'était hâté d'expédier le trompette de sa compagnie « sur un bon courtaut » à de Thermes en Poitou, et prenait prétexte des moindres événements pour adresser au prince des messagers chargés « d'éclairer » sa marche [2].

A Mucidan Antoine tomba malade et s'arrêta un jour. Il envoya le cardinal d'Armagnac en avant de lui avec charge de « vous faire entendre, écrivit-il à la « reine mère, une partie de mes ennuis, ne luy en « ayant sceu tant dire qu'il ne m'en reste encore un « tel faiz dessus l'esthomac que c'est à vous seule à « qui fault que je m'en descharge [3]. »

Malgré ces assurances, les Guises, assiégés de rapports contradictoires, de fausses nouvelles, de propositions hasardeuses, toujours en éveil contre les défections, attendaient dans l'anxiété. Le roi de Navarre était en route, mais sa marche hésitante, chaque jour ralentie par les nouvelles de la cour, laissait planer une grande incertitude sur la suite de son

1. Lettres du cardinal d'Armagnac à la reine mère et au cardinal de Lorraine, du 8 octobre (Tamizey de Larroque, *Lettres du card. d'Armagnac*, p. 103).

2. Mémoire de Burie, sans date (Copie du temps ; Ve de Colbert, vol. 27, f. 28).

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 215.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voyage. Les favoris du roi ne prirent confiance qu'au retour du cardinal de Bourbon, au commencement d'octobre. Le noble prélat, aussi dupe de ses frères que des Guises, rapportait de Nérac des promesses pacifiques, qui ne trompaient que lui-même ; mais il se portait garant de leur arrivée [1]. Le cardinal de Lorraine s'ouvrit à l'ambassadeur d'Espagne de l'accueil réservé aux deux princes. Le roi est décidé, dit-il, à les mettre en demeure de se justifier et à écouter leurs doléances. S'ils prouvent leur innocence, il les recevra à bras ouverts ; s'ils sont coupables, ils seront traités avec la même rigueur que de simples capitaines ; s'ils refusent de comparaître, ils seront déclarés rebelles et le roi cherchera à les frapper comme les derniers des séditieux. Ces menaçantes alternatives inspiraient des soupçons à l'ambassadeur d'Espagne, qui connaissait les pièges de la justice du conseil privé. Aussi écrivait-il à son maître qu'il doutait de l'arrivée des Bourbons et qu'il n'y croirait que quand il les verrait à la cour [2].

Les courtisans, attentifs à ses péripéties, entrevoyaient, au terme du voyage, les uns un changement de gouvernement, les autres la ruine de la maison de Bourbon. Le duc d'Albuquerque demandait, de Pampelune, des nouvelles à chaque poste [3]. Morvilliers, évêque d'Orléans, écrit à son neveu, Bernardin Boche-

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 7 octobre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 100).

2. Ibid.

3. Lettre du duc d'Albuquerque à un des secrétaires de Philippe II (sans adresse) (Copie espag. ; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tel, évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur : « On attend le roi de Navarre de bref à ceste « cour, ce que plusieurs désirent, espérant que sa « présence auprès de la personne du roy ostera « l'occasion à beaucoup de sinistres suspicions [1]. » Un messager de l'ambassadeur d'Espagne, ayant rencontré le roi de Navarre en route « en intention de satis- « faire le roy tant pour ce qui le pouvoit toucher que « son frère, tellement que de ceste part il s'en espère « mieulx », Chantonay en informa immédiatement le prince d'Éboli [2].

Le roi de Navarre s'avançait avec résignation. Le 10 octobre, il arrive à Ribérac et écrit au duc de Guise et au cardinal de Lorraine. Les rusés Lorrains avaient manifesté de meilleurs sentiments envers leur rival abattu. Antoine se félicite de ce retour et proteste de son dévouement au roi et à ses ministres [3]. Tel est le caractère de ce faible prince, le type de l'homme « ondoyant et divers », dépeint par l'auteur des *Essais*. Héroïque sur le champ de bataille, il s'abaisse devant un vainqueur insolent. Ces actes de faiblesse contrastaient avec l'arrogance de Condé et excitaient la joie des Lorrains. L'un des Guisards les plus déterminés, Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, écrit plaisamment à Claude de Lorraine, duc d'Aumale, frère du duc de Guise : « Ceulx que « l'on craignoit le plus viennent et ne viennent point

1. Lettre originale de Morvilliers à Bochetel, du 31 septembre 1560 (Vᶜ de Colbert, vol. 394, f. 20).

2. Note de l'ambassadeur d'Espagne pour le prince d'Eboli (Copie sans date; Arch. nat., K. 1496, nº 29).

3. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 217.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« tous les jours. A la fin il fauldra qu'ilz dient *peccavi*, « et recognoissent leur créateur. » Le roi lui-même, le faible François II, osait railler les vaincus : « La « plus grande partie des fols, écrivait-il à Montmo- « rency, me sentans marcher où je m'en vais, reti- « rent un peu les cornes[1]. »

Au moment où le roi de Navarre entrait en Poitou, la province fut le théâtre d'un mouvement tumultueux de ses partisans[2]. Depuis le commencement de septembre les lieutenants du roi prévoyaient une assemblée de huguenots à Poitiers[3]. Bientôt le bruit s'y répandit que les habitants possédaient des armes cachées, qu'un soulèvement devait éclater le jour du passage du roi de Navarre, que ce prince prendrait le commandement des rebelles et qu'il les conduirait à marches forcées jusques auprès du roi. Le maréchal de Thermes reçut l'ordre de s'établir fortement à Poitiers et d'y attendre le passage du roi de Navarre : « Et ne « laissera pourtant de prendre bien garde à soy, affin « de ne se laisser surprendre ; et, de ce qu'il aura « cogneu de leurs propoz et intencion, il ne fauldra « d'advertir Sa Majesté en toute diligence[4]. » Les Guises lui envoyèrent les seigneurs de La Trémoille, de Montpezat, de La Roche-Posay, du Vigean, avec leurs compagnies et une douzaine de commissions en

1. *Négociations sous François II*, p. 650 et 662.

2. Chantonay signale ce mouvement (Lettre orig. en espagnol à Philippe II, du 8 octobre 1560 ; Arch. nat., K. 1493, n° 101).

3. Guy de Daillon écrit le 8 septembre au duc de Guise pour le dissuader de dégarnir la province de troupes à cause du mouvement prévu en Poitou (Lettre orig., f. fr.; vol. 15871, f. 148).

4. *Négociations sous François II*, p. 642. Cet ordre fut apporté à de Thermes par Montpezat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blanc. Il pouvait ainsi réunir 1,500 ou 2,000 hommes, sans compter les gens d'armes. Jean de Brosses, duc d'Estampes, Artus de Cossé, s. de Gonnor, La Roche du Maine, Antoine de Vassé devaient occuper Nantes, Angers, Saumur et Tours, aux frais des villes, avec leurs compagnies et « le meilleur nombre des gentils-« hommes et autres forces du pays qu'ils verront[1]. » Le roi écrivit, le 6 octobre, à de Thermes, à Daillon du Lude, à du Vigean, à la noblesse du Poitou, des lettres pressantes, presque désespérées, pour les supplier de le secourir[2]. Burie reçut l'ordre de ne pas quitter son gouvernement, mais de combiner ses opérations militaires avec de Thermes, Duras d'envoyer à Poitiers trois ou quatre capitaines de légionnaires pour aider le maréchal à dresser ses compagnies de gens de pied[3]. Malgré l'effarement général, ces instructions furent exécutées, et, dès le 15 octobre, La Roche-Posay écrivit au roi : « Avons despêché commissions « pour quelques capitaines pour lever gens sous main « sans baptre le tabourin ne en fayre grand bruict[4]. »

Aux approches de Poitiers, à Chaunay, le 13 octobre, le roi de Navarre fut informé des mesures de défense du maréchal de Thermes. Les nouvelles étaient inquiétantes ; peut-être voulait-on le faire prisonnier. Il

1. Mémoire au maréchal de Thermes (Minute sans date ; Vc de Colbert, vol. 28, f. 48).

2. Minutes de lettres du roi et du duc de Guise (Vc de Colbert, vol. 27, f. 17, 18, 19, 21 et 22).

3. Minutes de lettres du roi et du duc de Guise à Burie et à Duras, du 6 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 23, 24, et f. fr., vol. 15871, f. 9).

4. Lettre originale de La Roche-Posay au roi, du 15 octobre, de Poitiers (f. fr., vol. 15871, f. 21).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

envoya au maréchal son valet de chambre, avec une lettre : « Et pour ce que vous estes, dit-il, là en alar- « mes de je ne sçay quelles rumeurs, s'il y a chose « de quoy je puisse par ma présence ayder le service « du roy, je me hasteray d'un jour pour vous aller « assister [1]. »

Le lendemain de l'arrivée du roi de Navarre à Chaunay, le sénéchal de Poitiers [2], Melchior de Lettes, s. de Montpezat [3], lui signifia, de par le roi, la défense de n'entrer en aucune ville forte « sur « la peine de la vie [4]. » L'outrage comblait la mesure et parut d'autant plus pénible au roi de Navarre qu'il était le gouverneur nominal de la province. Il répondit que la défense était en contradiction avec les assurances amicales qu'il avait reçues de la reine mère depuis son départ de Nérac, et demanda impérieusement la communication de l'ordre du roi. Montpezat l'avait reçu quelques jours auparavant, à Saint-Germain, dans la chambre de la reine mère, en présence du roi, mais, comme il était conçu en termes offensants pour le prince, il craignit de le lui montrer [5]. Trompé par ce refus, Antoine jugea que l'ordre était supposé et répondit qu'il n'obéirait pas. Le même jour il dépêcha un gentilhomme à la reine mère. En attendant son retour, il s'installa à Chaunay

1. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 219.
2. Cette qualité lui est donnée par Brantôme (t. III, p. 198).
3. Il était gendre d'Honorat de Savoie, comte de Villars, et appartenait au parti des Guises comme on le voit dans les lettres de lui que nous citons plus bas.
4. Bordenave, *Hist. de Foix et de Navarre*, p. 104.
5. Lettre de Montpezat au duc de Guise, du 20 octobre 1560 (Autographe : Vc de Colbert, vol. 27, f. 80).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec l'intention de ne plus avancer, prétextant sa maladie et la fatigue qu'il éprouvait[1].

Sa résolution mettait en danger le succès de l'intrigue ourdie pour attirer les princes à la cour. Les amis des Guises, accablés par l'excès de zèle du sénéchal, s'efforçaient en vain de calmer le prince. Ils disaient que l'ordre allégué était une bravade de Montpezat, expédié à l'insu du roi. Le sénéchal, peu familier avec les détours de la politique florentine, maintenait sa défense, même au prix d'un conflit armé, sans oser produire son brevet[2]. Quand il demandait au roi de Navarre de communiquer les lettres qui désavouaient sa mission, celui-ci répondait en le sommant d'exhiber celles qui l'ordonnaient[3]. Chaque heure envenimait la querelle. Le prince, blessé dans sa dignité, le capitaine dans sa bonne foi, passionnaient en sens divers les seigneurs rassemblés à Poitiers. Le maréchal de Thermes conseillait au roi de Navarre de poursuivre son voyage et de tout sacrifier à la nécessité de se disculper, ainsi que son frère. Il lui observait que son obstination, mal interprétée à la cour, donnerait du crédit à ses ennemis et lui offrait « quatre bêtes d'amble pour le porter diligemment, « l'asseurant en oultre qu'il ne feust jamais mieux « venu en cour de France qu'il le seroit maintenant[4]. »

1. Lettre du maréchal de Thermes au duc de Guise, du 16 oct. (Orig. ; Ve de Colbert, vol. 27, f. 58).

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. du *Panth. litt.*, p. 377. — La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 71.

3. Lettre autographe de Montpezat au duc de Guise, du 20 oct. 1560 (Ve de Colbert, vol. 27, f. 80).

4. Lettre originale du maréchal de Thermes au duc de Guise, du 16 octobre 1560 (Ve de Colbert, vol. 27, f. 58).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le roi de Navarre se laissa fléchir par les conseils du maréchal de Thermes. Il apprit en même temps que les officiers du roi n'avaient pu réunir à Poitiers que 500 hommes au lieu de 2,000 et que beaucoup de gentilshommes manquaient à l'appel. Seul de tous les capitaines, La Roche-Posay avait rassemblé 80 hommes d'armes [1]. Avant de connaître la réponse de la reine mère à la dépêche qu'il lui avait adressée de Chaunay, il se remit en route et arriva le 18 octobre à Lusignan. De là il écrivit à Catherine une nouvelle lettre, plus humble que jamais, où il exprimait l'espoir, « avec l'aide de la bonté de la Royne et l'intégrité de « sa conscience, de vaincre la malice de quiconque aura « voulu donner au roi mauvaise impression de luy. » Il s'excusait même de ne pas prendre la poste à cause de l'état de sa santé [2]. Le 19 octobre, il dîna à l'abbaye de Fontenay-le-Comte, à deux lieues de Poitiers, et s'y rencontra avec le maréchal de Thermes venu au-devant de lui [3].

Cependant le courrier du roi de Navarre, parti en poste de Chaunay, avait traversé Poitiers le 15 au point du jour [4] et était arrivé le 17 à Artenay, près d'Orléans [5]. En recevant la protestation du prince,

1. Lettre originale du maréchal de Thermes au duc de Guise, du 20 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 78).

2. *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 220.

3. Lettre originale du maréchal de Thermes au duc de Guise, du 19 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 66).

4. Lettre du maréchal de Thermes au duc de Guise, du 16 oct. (Orig.; Vc de Colbert, vol. 27, f. 58).

5. Quelque invraisemblable que paraisse la rapidité de cette marche, elle est certifiée par la réponse de la reine qui est datée du 17 et écrite d'Artenay. Voyez p. 386.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Catherine, craignant de le pousser à bout, n'hésita pas à se démentir :

Mon frère, j'ay esté bien esbahie de veoir ce que vous m'avés escript de l'occasion qui vous retarde pour suivre vostre voyage à venir trouver le roy, mon filz, vous asseurant bien que personne n'a eu charge ne commandement de luy ne de moy de vous tenir ce languaige, qui est bien esloigné de ce qui a esté escript au maréchal de Thermes, comme vous scaurez bien en passant à Poitiers où il est; estimant, mon frère, que cella, après avoir reçu ceste lettre, que je vous envoie par courrier exprès, ne vous empeschera de continuer vostre chemyn pour nous venir trouver aussy tost que je le désire. Et vous ne trouverez rien esloigné de ce que je vous ay ci-devant escript; dont je m'asseure que vous me croyez bien. Et sur ce je prieray Dieu, mon frère, vous avoir en sa très sainte garde [1].

Cette lettre arriva à Fontenay-le-Comte le 19 [2] et fut l'occasion d'un triomphe pour le roi de Navarre. Montpezat, sommé de donner des explications, fut traité en soudard grossier et accusé d'avoir inventé la consigne de la reine mère. Mais il avait reçu une lettre confidentielle du duc de Guise et il eut le courage de se défendre sans montrer ses instructions [3]. Honni par le prince et ses amis, il signa et remit le lendemain la déclaration suivante :

Je sous siné recertifie au Roy de Navarre que ce que je luy ay dit de par la royne mère du roy est vray, dont je luy ay baillé un mémoire escript et siné de ma main, ou, si les propres

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 150. L'original daté du 17 octobre est conservé aux archives de Pau, E. 580.

2. Lettre de Montpezat au duc de Guise, du 20 octobre (Autog., Vc de Colbert, vol. 27, f. 80).

3. Ibid.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mots ne sont, c'est la vraye sustance, mesmement en ce qui concerne de passer dans la ville de Poitiers; et ne croye point que la royne mère le désavoue, car elle me l'a dit de sa propre bouche, et je luy ramentevray quand il luy plaira me faire tant d'honneur de m'écouter.

Faict à la Tricherie le 20 octobre 1560,

Montpezat [1].

Le 19, au soir, le roi de Navarre, glorieux de sa victoire sur Montpezat, la première et la dernière du voyage [2], fit son entrée à Poitiers. Le maréchal de Thermes lui avait ménagé « le meilleur et le plus « honneste recueil qu'on a pu adviser. » Mais, averti par la mésaventure du sénéchal, il s'était gardé « de « s'émanciper davantage en aucune particularité [3]. » Antoine faisait parade de ses dispositions pacifiques et de son bon droit. Il parlait peu des affaires de la cour, mais, quand on l'interrogeait, il montrait la plus grande

1. Original autographe (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582). L'affaire de Montpezat vint à la connaissance de l'ambassadeur d'Espagne, qui la raconta à Philippe II comme nous venons de la raconter, mais en abrégé (Sommaire de chancellerie du 15 oct. au 4 novembre; espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 104). L'infortuné Montpezat paya de sa disgrâce l'excès de son zèle et fut obligé d'envoyer le s. de Mereval à la cour pour se disculper (Lettre autog. de Montpezat à la reine, du 23 oct. 1560; Vc de Colbert, vol. 27, f. 112).

2. Quelques semaines après, lorsque le roi de Navarre fut devenu lieutenant-général, Montpezat faillit payer cher son excès de zèle. Mais le connétable et le duc de Guise apaisèrent le prince (Brantôme, t. III, p. 197). Brantôme se trompe en disant que Montpezat n'avait qu'un ordre verbal. Montpezat dit positivement dans sa lettre du 20 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 80) qu'il avait un ordre écrit.

3. Rapport original de de Thermes au roi, du 20 octobre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 74).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confiance dans la justice du roi. « Amène » pour ses amis et même pour ses ennemis, il supportait avec aisance les regards des courtisans qui le savaient accusé du crime de lèse-majesté. Loin de paraître inquiet, il « faisait bonne mine » à sa mauvaise fortune[1], et ne paraissait préoccupé que d'une chasse au cerf qu'il voulait faire le lendemain dans la forêt de Châtellerault[2]. Condé, le cardinal d'Armagnac[3], Christophe de Foix, évêque d'Aire, et une vingtaine de gentilshommes, tous connus à la cour, formaient son escorte. Le soir même de son arrivée à Poitiers, l'un des seigneurs qui voyageaient avec lui, Germain de Foix, marquis de Trans, guisard fougueux, mais encore plus bas courtisan, vint trouver en secret le maréchal de Thermes et lui déclara « qu'il supplioit le duc de Guise ne panser point, qu'encores « qu'il soyt en ceste suite, que ce soyt pour qu'il ayt « oblyé la fidellité qu'il doibt au service du roy, mais « seulement pour la prière que ledit s. roy de Navarre « luy a faite de luy tenir compaignie jusques à la « court[4]. »

1. Rapport du maréchal de Thermes au roi, du 20 octobre (Orig., Vc de Colbert, vol. 27, f. 74). — Sommaire de chancellerie de Chantonay, du 15 octobre au 4 novembre (Espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 104).

2. Seconde lettre originale du maréchal de Thermes au duc de Guise, du 19 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 68).

3. La présence du cardinal d'Armagnac est positivement signalée à Poitiers à la suite du roi de Navarre par un témoin oculaire (Lettre orig. de La Roche-Posay au duc de Guise, du 20 octobre ; Vc de Colbert, vol. 27, f. 82). Peut-être était-il revenu de la cour.

4. Lettre originale du maréchal de Thermes au duc de Guise, du 20 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 78).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La faiblesse de l'escorte laissait les rivaux des Guises à la discrétion de tous les lieutenants du roi. Cependant un des gentilshommes du roi de Navarre, mal avisé, essaya de produire un mouvement à Poitiers. Deux jours après le départ du prince, un capitaine de gens de pied gascons, nommé Montestruc, amena à de Thermes un marchand de la ville, qui demandait à faire des révélations. Après avoir obtenu la promesse de l'impunité, le marchand raconta qu'un seigneur béarnais lui avait proposé une « entreprise » dans l'intérêt de son maître et qu'ils avaient passé un contrat. Le maréchal conseilla au marchand de « continuer son entreprise. » En envoyant le contrat au duc de Guise, de Thermes le commente d'une façon menaçante pour les amis du roi de Navarre : « Par là yl pourra veoir, s'yl luy plaist, se ilz ont « encor bonne intention de exécuter leur entreprinse. » Il s'excuse d'avoir rendu au marchand sa liberté « pour voir sy on les pourroit attraper sur le fait, « encore que ce sont choses dangereuses de les lais- « ser venir sy avant [1]. »

Le roi de Navarre quitta Poitiers le 20 octobre, dîna à La Tricherie et coucha à Châtellerault[2]. A mesure qu'il se rapprochait de la cour, il était circonvenu par des calvinistes fanatiques, des ministres, des amis imprudents, plus bruyants qu'utiles. Les uns le compromettaient par de vaines clameurs. Les autres l'assiégeaient de reproches, de conseils, de promesses,

1. Mémoire original du maréchal de Thermes au duc de Guise, du 23 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 76).

2. Lettre du maréchal de Thermes au roi, du 20 octobre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 72).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de nouvelles alarmantes. On disait que des sicaires, aux gages de ses ennemis, l'attendaient pour l'assassiner. On lui conseillait de changer de route et de fuir à toute bride vers Angers [1] et la Normandie, où le parti huguenot lui offrait des hommes, de l'argent et des villes de retraite. Antoine méprisa ces avertissements. Léonor de Roye, princesse de Condé, tenta une démarche désespérée auprès des princes. Elle accourut au-devant d'eux et leur révéla les menaces du roi, les rancunes des Guises, les dispositions que la cour alarmée prêtait au vainqueur. Antoine et Condé parlèrent à la princesse comme aux ministres, de leur dévouement au roi, de sa justice, de leur innocence. Cette réponse dissimulait mal leurs angoisses, mais il était trop tard pour s'arrêter, et le plus sage était de braver le danger [2].

Les mesures du roi donnaient cependant tout à craindre.

François II, à la suite de l'assemblée de Fontainebleau, avait convoqué les États à Orléans pour les premiers jours de décembre [3]. Mais la ville était tellement agitée que les Guises hésitaient à y conduire leur

1. Angers est signalé à cette date comme une des villes de France où les Huguenots sont le plus puissants. Ils y ont, dit le maire d'Angers, une armée de 1,000 à 1,200 hommes (Lettre du maire d'Angers, du 4 octobre 1560; Vc de Colbert, vol. 27, f. 9).

2. Delaborde, *Éléonore de Roye*, p. 74, d'après La Planche et Castelnau.

3. L'ordonnance de convocation des États d'Orléans est datée du 2 octobre 1560 (Copie, coll. Fontanieu, vol. 293-294, pièce 91). A la suite de cette copie on trouve des détails curieux sur l'impression de cette ordonnance et sur les frais qu'elle occasionna.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maître[1]. Avant de s'y rendre, ils y envoyèrent en poste Philibert de Marcilly, sire de Cypierre, lieutenant du gouverneur, avec la compagnie du duc d'Orléans, et 1,000 hommes d'armes d'ordonnance, pris dans les garnisons voisines. Ils recrutèrent trente compagnies de gens de pied et demandèrent au duc de Lorraine un secours de 3,000 hommes[2]. Le roi convoqua le duc d'Aumale avec sa compagnie et celle du duc de Nemours, et ordonna une levée en Bourgogne de deux compagnies de 50 arquebusiers à cheval[3]. Tavannes, un des grands hommes de guerre du parti catholique, fut appelé avec instance « pour pourvoir à beaucoup de tumultes qui se « remuent en le royaume[4]. » François Ier n'avait pas soudoyé autant de troupes pour conquérir le Piémont. Ces grands armements n'étaient pas seu-

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 7 octobre 1560 (Orig. espag.; Arch. nat., K. 1493, n° 100). Outre les menées des calvinistes, Chantonay signale un nouvel impôt sur le vin qui avait indisposé les Orléanais. — Sommaire de la chancellerie espagnole, d'octobre (Ibid., n° 102).

2. Ces énormes chiffres, presque invraisemblables, sont présentés dans une lettre de Chantonay à Philippe II, du 8 oct. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 101). — Pour payer ces grands armements, le roi avait ordonné un emprunt forcé et tarifé le chapitre de Paris à la somme de 4,000 livres tournois (Lettre du 7 octobre 1560; *Mémoires de Condé*, t. I, p. 18).

3. Lettre du roi au duc d'Aumale, du 9 octobre 1560 (Copie du temps, f. fr., vol. 4639, f. 4).

4. Lettre orig. de François II à Tavannes, du 9 octobre 1560 (f. fr., vol. 4632, f. 8). — Lettre orig. du duc de Guise au même, du 9 octobre (f. fr., vol. 4640, f. 31). — Malheureusement Tavannes était tombé malade et fut obligé de demeurer à Ligny (Lettre orig. du duc d'Aumale à Tavannes, du 20 octobre 1560; f. fr., vol. 4640, f. 48).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lement dirigés contre les princes. Le cardinal de Lorraine promit au nonce qu'au moment de l'assemblée des États, « il y auroit ici tant de gens de « guerre et que l'on donneroit de tels ordres que, « quiconque voudroit parler, on lui fermeroit la « bouche. De ceste façon les États ne prendroient « d'autres décisions que celles qui plairoient aux « Guises[1]. »

Cypierre arriva à Orléans dans les premiers jours d'octobre et fit marquer les logements de la cour[2]. Le gouverneur de la province, le prince de La Roche-sur-Yon, y entra le 12 à trois heures de l'après-midi et compléta les mesures militaires[3]. Rassuré par les immenses préparatifs de ses ministres, le roi quitta Saint-Germain le 10 octobre et coucha au château de Madrid près de Boulogne[4]. Le lendemain, il entra dans Paris sans pompe, dîna au Louvre et fit appeler les prélats, les membres du Parlement et de la Sorbonne, « auxquels il fit entendre les chagrins que luy « causoit la réforme et les nécessités présentes ; « recommandant aux corps judiciaires d'exercer leur « office contre les hérétiques, aux prélats et aux doc- « teurs de la Sorbonne de se consacrer à leurs devoirs ; « protestant devant tous qu'il voulait vivre et mourir « dans la foi de ses ancêtres et que ses sujets devaient « faire de même[5]. » Le soir il sortit de Paris, qu'il ne

1. Lettre de Chantonay, du 13 novembre 1560, à Philippe II (Orig. espagnol ; K. 1493, n° 106).

2. *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 52.

3. *Entrée du roy et royne à Orléans*, plaquette du temps, in-8°.

4. Lettre du duc de Guise au connétable, du 10 octobre 1560 (Orig., f. fr., vol. 3157, f. 59).

5. Sommaire de chancellerie des lettres de Chantonay, du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devait plus revoir, et alla coucher au Bourg-la-Reine [1]. Les ambassadeurs étrangers n'avaient pas encore reçu de communication. Un secrétaire les informa en hâte du départ du roi, et leur laissa entendre que le voyage pourrait être poussé jusqu'en Guyenne. Aucun logis n'avait été disposé pour eux à Orléans. Cependant Chantonay, prévoyant de grands événements, se mit en route quelques jours après le roi, et fut bientôt suivi par les autres ambassadeurs [2].

Le roi était parti de Paris avec une escorte qui ressemblait plutôt à une armée qu'au train pacifique d'un souverain visitant une des villes de son royaume. Le maréchal Saint-André avec une compagnie d'ordonnance, les chevaliers de l'ordre, les gentilshommes de la Chambre, les gardes à cheval et à pied, les 200 gentilshommes, tous les officiers domestiques pouvant porter les armes, une foule de seigneurs composaient son cortège. Pendant les marches, les chevau-légers couvraient les ailes, comme en pays ennemi. Les Guises justifiaient cet étalage menaçant en disant que la ville d'Orléans était en révolte et que les princes conduisaient une armée de Huguenots [3]. Le connétable et ses fils s'étaient retirés à Chantilly, Coligny à Chastillon, d'Andelot en Bretagne, pour attendre le dénouement de la tragédie [4].

15 octobre au 4 novembre (Espag.; Arch. nat., K. 1493, n° 104).

1. Lettre du duc de Guise au connétable, du 10 octobre 1560 (Orig., f. fr., vol. 3157, f. 59).

2. Sommaire de chancellerie des lettres de Chantonay, du 15 octobre au 4 novembre (Espag., Arch. nat., K. 1493, n° 104).

3. Récit officiel de la procédure dirigée contre le prince de Condé (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 378).

4. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 277.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le roi arriva le 15 octobre à Courcy en Orléanais et écrivit au connétable et à François de Montmorency deux lettres amicales qui les dispensaient de se rendre à Orléans[1]. C'était débarrasser les Guises de rivaux importuns. Le 16, le roi coucha à Artenay[2] et informa le prince de La Roche-sur-Yon qu'il entrerait à Orléans le lendemain. Mais, les préparatifs de la ville n'étant pas encore achevés, le roi, à la prière du gouverneur, différa son départ d'un jour[3].

Le vendredi, 18 octobre, dans la matinée, le roi fut reçu en grande solennité à la porte Bannier par les officiers de la ville et par les mousquetaires. Tous les corps de métiers, les arquebusiers, les mariniers, les tonneliers, les vinotiers, les chandeliers, les merciers, les maçons, les tailleurs de pierre, les charpentiers, les couvreurs, les foulons, les tondeurs, les boulangers, les meuniers, le fripiers, les pâtissiers, les orfèvres, etc., défilèrent devant lui. L'évêque, Jean de Morvilliers, le conduisit à la cathédrale Sainte-Croix, puis au logis de Jérôme Groslot, bailli de la ville, situé place de l'Étape[4]. En traversant la ville « par les rues richement tendues, » le

1. Lettre de François II au connétable, du 15 octobre 1560 (*Négociations sous François II*, p. 661). — Lettre du roi au duc de Montmorency de même date (Orig., f. fr., vol. 3157, f. 61).

2. De Thou raconte que, pendant le séjour de la cour à Artenay, Marillac, archevêque de Vienne, avertit la duchesse de Montpensier des desseins des Guises contre les Bourbons (liv. XXVI, 1740, t. II, p. 826) et que cette confidence fut l'origine des efforts que fit la duchesse pour réconcilier Catherine et le roi de Navarre.

3. *Entrée du roy et royne à Orléans*, plaquette in-8°.

4. Cet hôtel, qui subsiste encore, est aujourd'hui l'hôtel de la mairie d'Orléans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cheval du roi « fit un faux pas et le cavalier fust tombé « tout à plat s'il n'eust esté soudainement relevé ; ce « que plusieurs interprétèrent dès lors à mauvais pré- « sage. » Le duc de Guise, investi depuis plus d'un an de l'état de grand maistre, avait sa place marquée aux côtés du roi. Mais ni le duc, ni le cardinal de Lorraine ne figurèrent dans le cortège, soit qu'ils craignissent d'exaspérer leurs ennemis par l'étalage de la faveur du roi, soit, comme le dit La Planche, qu'un magicien les eût menacés de mort violente dans une de ces grandes assemblées[1].

Dans l'après-dînée, Marie Stuart, accompagnée de la duchesse de Guise et de plusieurs autres dames, entra avec la même pompe, « le visage à découvert, « où la majesté, les grâces, la beauté et les mignar- « dises ravisssoient les cœurs des regardans. Elle « avoit la couronne royale sur la teste, relevée de « fleurs de lys, vestue d'une robe de drap d'or frisé, « parsemée d'estoiles de diamants et de perles, montée « sur une haquenée blanche enharnachée et houssée « de drap d'or[2]. »

Quelques jours après, à la suite de la découverte, sous les murs de Jargeau, de trois bateaux armés, le maréchal de Vieilleville, chargé par le roi de la défense de la ville, ordonna de sévères perquisitions et toutes les armes saisies furent confisquées au profit des compagnies du roi[3]. Le cardinal de Lorraine, en méfiance

1. La Planche, édit. Mennechet, p. 280. — *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 52.

2. *Entrée du roy et royne à Orléans.* — Voyez aussi un récit du temps dans les Vc de Colbert, vol. 140, f. 513.

3. Sommaire de chancellerie des lettres de Chantonay, du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des dispositions des Orléanais, chargea les curés de Saint-Paul, de Sainte-Catherine et de Saint-Paterne de signaler les huguenots aux officiers de justice. Plus tard défense fut faite aux habitants, de par le gouverneur, de sortir de leurs maisons après midi et même de se montrer aux fenêtres, sous peine de la potence. Les exécutions se multiplièrent comme au lendemain de la conjuration d'Amboise, et la terreur régna dans la ville. « Chaque jour, écrit Tornabuoni, on pend ou on « coupe la tête à quelque habitant de ce pays[1]. » Ces rigueurs ne suffisaient pas à l'ambassadeur d'Espagne : « Sur les choses de la religion, dit-il à Philippe II, on « procède avec autant de nonchalance que j'ai déjà « écrit, ne châtiant et n'arrêtant personne[2]. »

Le roi avait appelé à Orléans le cardinal François de Tournon, ancien conseiller de François Ier et ennemi avéré du connétable[3], malgré l'hostilité dont on l'accusait vis-à-vis du cardinal de Lorraine[4]. Tournon, ne pouvant voyager en litière, s'embarqua sur la Loire et arriva le 24 octobre à Orléans[5]. Les Guises

15 octobre au 4 novembre (Arch. nat., K. 1493, n° 104). Les ambassadeurs vénitiens Michieli et Suriano constatent qu'on confisqua même les couteaux qui dépassaient une certaine longueur (Lettre du 1er novembre, Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 178).

1. *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 425.

2. Lettre de Chantonay à Philippe, du 13 novembre 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 106).

3. *Histoire de France* du P. Daniel, t. IX, p. 628. Notice biographique sur le cardinal de Tournon par le P. Griffet.

4. De Thou, édit. de 1740, t. I, p. 683. Le cardinal de Lorraine avait dépouillé le cardinal de Tournon de la dignité de chancelier de l'ordre de Saint-Michel.

5. Sommaire de chancellerie des lettres de Chantonay, du 15 octobre au 4 novembre 1560 (Arch. nat., K. 1493, n° 104).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se hâtèrent d'en donner avis au connétable, dans l'espoir que sa présence détournerait les Montmorency de se présenter à la cour[1].

Pendant que le roi de France établissait ses assises à Orléans, le roi de Navarre, en petit équipage, remontait lentement la Loire. La crainte de le voir paraître à la tête d'une armée s'était dissipée[2]; mais les préparatifs dressés contre lui étaient si menaçants que les courtisans, que n'aveuglait pas la présomption des Guises, redoutaient d'apprendre sa fuite. Le 24 octobre, à Orléans, on n'était pas encore informé de son arrivée à Tours[3]. La reine mère avait résolu d'aller au-devant de lui jusqu'à Amboise; elle craignit d'exciter les soupçons des Guises et renonça à cette entrevue[4]. Dans les derniers jours d'octobre, au moment même de l'approche des princes, les Guises perdirent leurs traces et demeurèrent trois jours sans nouvelles. On pensait déjà que le roi de Navarre avait été arrêté par une indisposition, vraie ou simulée, et les « suppositions alloient leur train, » quand, le 29 octobre, les princes arrivèrent à quelques lieues d'Orléans. Aussitôt le cardinal de Bourbon et le prince de La Roche-sur-Yon montèrent à cheval

1. Lettre du duc de Guise et du cardinal de Lorraine au connétable, du 24 octobre (*Négociations sous François II*, p. 669).

2. Throckmorton constate qu'on n'avait plus d'inquiétude à la cour (*Calendars*, 1560, p. 369).

3. *Négociations sous François II*, p. 668 et 669.

4. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 15 octobre (Dépêches vénit., Mss.; filza 4, f. 177). Mezerai dit que la reine mère, dans un conseil tenu le 21 octobre, fit adopter par le roi l'idée d'arrêter le prince de Condé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et se portèrent à la rencontre du chef de leur maison[1].

Le jeudi, 30 octobre[2], à cinq heures du soir, le roi de Navarre entra dans Orléans avec les princes de Condé et de La Roche-sur-Yon, les cardinaux de Bourbon et d'Armagnac et une compagnie de quarante à cinquante gentilshommes[3]. Aucun seigneur n'avait osé l'attendre aux portes et le premier prince du sang n'y trouva que des compagnies de garde l'épée à la main. Il traversa une double rangée d'arquebusiers, accueilli par des brocards ou par des sourires, suivant l'impudence de chaque soldat. Comme il passait pour huguenot, l'évêque lui refusa l'entrée de la cathédrale Sainte-Croix[4]. Il s'avança à cheval jusque dans la cour de l'hôtel du roi, mais cet honneur, accordé

1. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 1er novembre 1560 (Dépêches vénit., Mss., filza 4, f. 178).

2. Les princes étant arrivés à Orléans le 30 octobre, assez tard dans la soirée, l'arrestation du prince de Condé est datée, dans plusieurs pièces, du 31 octobre. Voyez notamment les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 373.

3. Pour le récit de l'entrée du roi de Navarre et du prince de Condé à Orléans, nous suivons principalement :

1° Sommaire de chancellerie des lettres de Chantonay, du 15 octobre au 4 novembre (Espagnol ; Arch. nat., K. 1493 n° 104).

2° Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 1er novembre 1560 (Dépêches vénit., Mss. de la Bibl. nat., filza 4, f. 178).

3° La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. Mennechet, p. 281.

4. Ce fait n'est rapporté que par Lottin, *Recherches hist. sur la ville d'Orléans*, d'après des manuscrits conservés dans les dépôts d'Orléans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'ordinaire à tous les princes du sang, fut refusé au prince de Condé[1]. Antoine mit pied à terre au bas de l'escalier, au milieu d'une foule de courtisans, attirés par la curiosité, et se laissa conduire dans la chambre de la reine mère[2]. Le roi l'attendait depuis plus d'une heure, entouré de ses oncles de Guise, du cardinal de Tournon et des maréchaux de Brissac et de Saint-André. Antoine s'avança seul et fléchit le genou. Le roi, qui ne bougeait de son siège, l'invita à faire sa première révérence à la reine mère. Puis il accepta son salut avec une froideur affectée et souleva à peine son chaperon, comme il eût fait à l'entrée d'un simple vassal. Antoine, dominant son émotion, dit « qu'il était « venu à Orléans selon les ordres du roi et qu'il avait « amené avec lui le prince de Condé, son frère, pour « qu'il se justifiât des accusations portées contre lui. » Le roi lui répondit « aigrement » qu'il avait bien fait d'obéir et lui commanda, afin de se justifier à son tour, de ne pas quitter la cour sans son autorisation[3]. Antoine protesta « que Sa Majesté n'avait pas de vas- « sal ni de serviteur plus dévoué à son service que lui « et qu'il n'avait jamais songé à le desservir[4]. » Le roi ordonna alors au duc de Guise de faire entrer le

1. Brantôme dit qu'il en fut le témoin (*Œuvres*, t. IV, p. 341). La Planche dit que cet honneur leur fut refusé à tous deux (Édit. Mennechet, p. 281). Nous avons préféré la version du témoin oculaire.

2. La Planche dit « ... en la salle ... » Mais Chantonay et Michieli parlent positivement de la chambre de la reine mère.

3. Ce fait, raconté par Michieli, Chantonay et La Planche, est confirmé par Nicolo Tornabuoni, ambassadeur toscan (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 425).

4. Ces discours sont rapportés dans la lettre de Chantonay.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prince de Condé. Après les révérences, que le roi reçut encore plus sèchement et sans accorder au prince le demi-salut qu'Antoine avait obtenu, Condé renouvela la déclaration de son frère. Le roi lui répondit qu'il avait résolu de confier à des juges choisis le soin d'apprécier sa conduite. Cela dit, il se retira dans le cabinet de la reine[1] mère avec le cardinal de Bourbon et le chancelier. L'accueil pouvait faire présager au roi de Navarre combien seraient vaines les promesses de Catherine. Cependant il fit bonne contenance et n'échangea pas une parole avec les Guises. Aucun des courtisans ne fit fête aux nouveaux venus, et, quand les princes eurent repris leur rang, ils demeurèrent isolés au milieu de la cour, exposés aux regards moqueurs des simples gentilshommes.

Après quelques instants d'attente, le roi fit appeler les deux princes et peu après les quatre capitaines des gardes[2]. Les Guises, seuls de ses conseillers ordinaires, restèrent au dehors[3]. Cette absence apparente n'était pas le moins profond de leurs calculs. Dans la scène qui se préparait, ils avaient tout inventé. Chaque acteur, y compris le roi[4], tenait son rôle de

1. Chantonay ne mentionne pas la retraite du roi dans le cabinet de la reine mère, mais Michieli et La Planche la racontent positivement.

2. Voici les noms des quatre capitaines des gardes : François le Roy, s. de Chavigny ; Philippe de Maillé, s. de Brezé ; François Raffin, dit Poton, seigneur de Pecalvary et d'Azay-le-Rideau, sénéchal d'Agenais ; le s. d'O.

3. Cette abstention des Guises n'est racontée que par La Planche.

4. « Le cardinal et son frère se servent du roy comme d'un personnage sur un échafaud, luy faisant faire, dire et ordonner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur main. Antoine ne pouvait-il pas remonter un jour au pouvoir? En s'effaçant, ils évitaient de se compromettre et se ménageaient les moyens de se retourner vers le soleil levant. La reine mère, qui, elle aussi, prenait ses précautions vis-à-vis de la fortune, versa des pleurs en voyant entrer les princes, larmes de crocodile, dit La Planche[1]. Le roi, dans un discours étudié, rappela la conjuration d'Amboise, la présence de Condé au milieu des coupables et ses pratiques à Bordeaux et à Lyon. Les dénonciations d'Avenelles, les aveux de La Sague, l'enquête dressée à Lyon par le maréchal Saint-André formaient le fond de ce réquisitoire[2]. Condé ne resta pas muet. Il nia sa participation à la prise d'armes d'Amboise, et déclara fièrement qu'il n'avait entretenu des intelligences à la cour que pour reconquérir les charges qui formaient le patrimoine de sa maison. Puis il prit le rôle d'accusateur. Il rappela l'ambition, la cupidité insatiable des Lorrains, l'envahissement successif de toutes les dignités par leurs créatures, et les accusa de tous les crimes que les passions du temps leur imputaient. Le duc de Guise avait prévu ces violences qui traînaient dans tous les pamphlets. Le maréchal de Brissac répondit avec modération. Ces discussions étaient de pure forme. Le roi, agissant

tout ce que bon leur semble. » (*Juste complainte des fidèles de France*, citée par M. le comte Delaborde, *Léonor de Roye*, p. 77, note.)

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. Mennechet, p. 281. — *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes*, édit. du *Panth. litt.*, p. 257.

2. *Mémoires de Carloix*, liv. VIII, chap. 14.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de parti pris, commanda à François Le Roy, seigneur de Chavigny, et à Philippe de Mailly, s. de Brézé, capitaines des gardes, de conduire le prince en prison. En vain le roi de Navarre se jeta à ses pieds et le supplia de tenir ses promesses, d'écouter les justifications de Condé sans attenter à sa liberté ; en vain il offrit de répondre de sa personne sur sa propre vie. François II allégua que l'arrêt avait été décidé en conseil[1] et confia la garde du prisonnier au sénéchal d'Agenais[2]. Le roi de Navarre lui dit alors avec dignité : « Allez, mon frère, obéissez à l'ordre du « roi. » En sortant, Condé heurta le cardinal de Bourbon : « Monsieur, lui dit-il, avec vos assurances « vous avez livré votre frère à la mort. » Le cardinal éclata en sanglots et le prince suivit fièrement ses gardiens. Il fut amené dans un logis précédemment préparé pour le connétable, place de l'Étape, près de l'église des Dominicains et de l'hôtel du roi[3]. Aussitôt des pionniers arrivèrent. On mura ou on garnit de barreaux les fenêtres de la prison ; et, devant la porte principale, on éleva un bastion, muni de meurtrières

1. De Thou raconte que d'après le bruit public l'arrestation de Condé avait été conseillée par le maréchal de Brissac, un des plus serviles courtisans des Guises (liv. XXVI, 1740, t. II, p. 829). Le Laboureur nomme le maréchal de Saint-André (*Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 514).

2. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 22. — Vincent Carloix dit que le prince fut gardé par le capitaine Gobas (*Mémoires*, liv. VIII, chap. 9).

3. Vincent Carloix, qui était à Orléans avec le maréchal de Vieilleville, dépeint ainsi la prison de Condé : « Il avait tout son logis pour prison auquel estoit une salle avec cinq autres estaiges..... et toute liberté de s'y pourmener. » (*Mémoires*, liv. VIII, chap. 9.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et armé de couleuvrines, qui battaient les avenues de la maison[1].

Le roi de Navarre fut tellement saisi qu'il se retira de l'hôtel du roi sans mot dire. Le soir il ne vit personne et se coucha sans souper. Le lendemain il ne se montra pas à la cour. Le surlendemain, il essaya de payer d'audace et se rendit au conseil du roi[2].

Cette arrestation faite, les Guises lancèrent des ordres qu'ils tenaient secrètement en réserve. La dame de Roye, sœur des Chastillons, au moment du voyage de Léonor de Roye en Touraine, avait écrit à Catherine, en demandant un sauf-conduit pour sa fille, une lettre pleine de l'éloge des princes et de récriminations contre leurs accusateurs[3]. Le soir même de l'arrivée du roi de Navarre, Carouges et Renouart, capitaines du parti des Guises, furent envoyés en poste au château d'Anisy en Picardie ; ils arrêtèrent la dame de Roye et la conduisirent à Saint-Germain[4]. Le 1er novembre, l'hôte du roi, Jérôme Groslot, fut emprisonné en même temps que plusieurs officiers de justice d'Orléans[5]. Groslot, fils de l'ancien chancelier d'Alençon, serviteur de la reine Marguerite[6], était huguenot et passait pour un des agents du roi de Navarre. Sa grande fortune

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 13 novembre 1560 (Orig. espag. ; Arch. nat., K. 1493, n° 106).

2. Sommaire de chancellerie des lettres de Chantonay, du 15 octobre au 4 novembre (Espag. ; Arch. nat., K. 1493, n° 104).

3. Lettre de Michieli et de Suriano à la république de Venise, du 10 novembre 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 187).

4. De Thou, liv. XXVI, édit. de 1740, t. II, p. 830. — Delaborde, *Éléonore de Roye*, p. 79.

5. *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 425.

6. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

excitait la jalousie des courtisans. Le maréchal de Brissac et le sire de Cypierre avaient reçu d'avance la promesse de se partager ses biens. Après une courte instruction, le 16 novembre, le bailli Groslot fut condamné à mort par les tribunaux ecclésiastiques. La veille de l'exécution, il s'évada et se tint caché dans son château de l'Ile près d'Orléans [1].

D'après La Planche, une comédie mal jouée débarrassa le roi de Navarre d'Amaury Bouchard, son chancelier. Bouchard servait depuis longtemps la politique des Guises. Peu après l'arrivée de Condé à Nérac, il avait écrit au roi que le prince poussait son frère aux résolutions extrêmes et il avait menacé de quitter la cour d'Albret « pour ne pas avoir part à de si pernicieux « desseins [2]. » Enfin il s'était retiré aux environs de Saint-Jean d'Angely, dans une de ses maisons. Après l'arrestation de Condé, soit que Bouchard, pour se mettre à couvert des soupçons, voulût être arrêté à son tour, soit que les Guises espérassent tirer des lumières de son témoignage [3], le roi lui commanda, le 11 novembre, de se constituer prisonnier et de révéler par écrit tout ce qu'il savait « de l'entreprise, dit le roi « dans sa lettre de cachet, que vous avez entendu

1. Documents mss. cités par Lottin, *Recherches hist. sur la ville d'Orléans*, t. I.

2. De Thou, liv. XXVI, 1740, t. II, p. 824. — La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 272.

3. Lettre de Throckmorton à la reine, du 28 novembre 1560 (*Calendars*, 1560, p. 407). — Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, novembre 1560 (Copie espag., Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52). — Lettre de Tornabuoni du 25 novembre (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 425).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« se brasser contre moy[1]. » Guy Chabot de Jarnac, autre transfuge, envoyé par le maréchal de Thermes[2], arriva avec trois compagnies de gens de pied, comme s'il eût redouté une défense, investit la maison, la livra au pillage et arrêta l'infidèle chancelier. Bouchard se plaignit à grands cris, traita Jarnac de traître et le menaça de lui faire couper la tête. D'Auzance et La Roche-Posay furent chargés de le conduire à la cour[3], et partirent du château de Jarnac le 26 novembre[4]. A la Haye, en Touraine, ils furent relevés de garde par la compagnie du sire de La Trémoille[5]. Le prisonnier était si recommandé que les officiers du roi, de crainte d'empoisonnement, faisaient l'essai de tout ce qu'il mangeait[6]. Ils devaient le mener à Orléans, mais de nouveaux ordres le dirigèrent sur Melun. La Planche assure que plus tard Bouchard eut honte de sa duplicité et désavoua ses premiers rapports[7].

1. Minute originale, du 11 novembre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 164).

2. Lettre du roi au maréchal de Thermes, du 23 novembre (Minute, Vc de Colbert, vol. 27, f. 199).

3. Lettre de Jarnac au duc de Guise, du 19 novembre (Orig. ; Vc de Colbert, vol. 27, f. 188). — Lettre du même au même, du 26 novembre (Orig. ; Ibid., f. 202). — Ces deux lettres ont été publiées sans indication des sources par M. Robinet de Rencogne. (*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1866, p. 362).

4. Lettres originales d'Auzance et de La Roche-Pozay au roi et au duc de Guise, du 28 novembre (Vc de Colbert, vol. 27, f. 186 et 209).

5. Lettre au roi, du 3 décembre 1560 (Vc de Colbert, vol. 27, f. 226).

6. De Thou, liv. XXVI, 1740, t. II, p. 829.

7. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. Mennechet, p. 283.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le roi de Navarre jouissait à Orléans de l'apparence de la liberté. Il pouvait sortir de son logis[1] et même de la ville, mais ses démarches étaient entourées d'une si étroite surveillance que Throckmorton le regardait *tanquam captivus*[2]. Les gentilshommes de son escorte, excepté les espions des Guises et quelques officiers de service, le quittaient un à un, depuis que son sort paraissait désespéré. Aucun seigneur n'était si hardi que d'oser l'accompagner. Des agents suivaient ses pas, recueillaient ses paroles et signalaient les capitaines qui paraissaient d'intelligence avec lui[3]. Quand il « venoit au logis du roy, il ne se présentoit « pas à la porte de la chambre, mais se pourmenoit en « la salle, attendant que l'huissier le vint quérir. » Chaque jour il suivait les chasses du roi, mais il y apportait un visage « mélancolique, qui esmouvoit « plusieurs des plus grands, non pas de la faction de « MM. de Guise, à commisération, de voir un tel « prince, portant tiltre de roy, mesprisé de ceste « façon[4]. » Le lendemain de son arrivée à la cour, un incident accrut la défiance des Guises. Un messager, venu de Genève, demanda à lui parler et lui dit en

1. Vincent Carloix nous apprend que ce logis avait été choisi assez loin de celui du roi (*Mémoires*, liv. VIII, chap. 15).

2. Lettre de Throckmorton à lord Dudley, du 17 novembre 1560 (*Calendars*, 1560, p. 390).

3. Lettre de Tornabuoni, du 14 novembre (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 425). — *Mémoires de Castelnau*, 1731, p. 53.

4. Lettre de Tornabuoni, du 14 novembre (*Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 425). — Lettre de Chantonay, du 13 novembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 106). — *Mémoires de Carloix*, liv. VIII, chap. 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

secret qu'un corps d'armée de 1,800 hommes se tenait en armes vers Grenoble, prêt à marcher à son secours. Antoine prit la communication pour un piège et eut la prudence de livrer le messager aux officiers du roi[1].

Les ambassadeurs étrangers, que rien ne dispensait des devoirs de l'étiquette, continuaient à lui rendre leurs hommages. Le 8 novembre, il donna audience à Michieli et à Suriano, ambassadeurs de Venise, et leur adressa un petit discours apologétique : « Messieurs les ambassadeurs, je vous prie de « ne pas avoir mauvaise opinion du prince, mon « frère, lequel a voulu obéir à son souverain et venir « comme il le devait, avec toute humilité et soumis- « sion, se mettre entre ses mains, parce que je suis « assuré qu'il en sortira avec honneur, n'ayant jamais « fait chose indigne de lui ni pensé chose qui soit « contre cette couronne, et en mon nom assurez-en « la Seigneurie[2]. » Quelques jours après, il reçut avec le même cérémonial Nicolo Tornabuoni, représentant du grand-duc de Toscane[3].

1. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 10 novembre (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 187), rectifiée par la lettre du 22 novembre du même (ibid., Supplément). — Lettre de Chantonay à Philippe II, des 20 et 22 novembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 107).

2. La république de Venise n'avait été représentée à la cour de France que par Jean Michieli. Depuis le 1er novembre, Michel Suriano avait été joint à Michieli. Tous deux étaient arrivés à Orléans en même temps que le roi de Navarre (Lettre de Michieli et de Suriano, du 1er novembre ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 178).

3. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 8 nov. (Dépêches vénit., Mss., filza 4, f. 185). — Lettre de Tornabuoni, du 14 novembre (*Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 425).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le roi de Navarre assistait tous les jours aux séances du conseil[1], et, par faiblesse ou par zèle, faisait assaut de servilité avec les courtisans des Guises. Quand il était question de la répression des séditieux, il réclamait une aggravation de peine contre les coupables. Si la délibération amenait une allusion à l'emprisonnement de Condé, il protestait de l'innocence de son frère. Il repoussait même des lettres de rémission, que personne du reste ne songeait à conseiller au roi. « Le prince a déclaré, dit Chantonay, que si on prouve « que son frère ait rien intenté ou pensé contre la « personne du roi, il ne veut point de pardon, pas de « rémission. Car si aucuns, en pareil cas, ont mérité « la mort, un prince du sang, si proche parent du roi « et si obligé à son service, tombé dans de pareils « errements, serait digne de mille morts[2]. » Pendant les premiers jours, il n'avait pas adressé la parole aux Guises, leur « montrant ainsi aux uns et aux autres « ouvertement son inimitié. » Entré dans la voie des concessions, il se réconcilia en apparence avec eux. Il eut, ainsi que les cardinaux de Bourbon et d'Armagnac, de fréquentes conférences avec la reine mère, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise[3]. « Je le vis deux fois, dit Brantôme, venir trouver

1. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 10 novembre 1560 (Dépêches vénit., Mss., filza 4, f. 187). — Lettre de Chantonay à Philippe II, du 13 nov. 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 106).

2. Lettre originale en espagnol de Chantonay à Philippe II, du 13 nov. 1560 (Arch. nat., K. 1393, n° 106).

3. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 10 nov. 1560 (Dépêches vénit., Mss., filza 4, f. 187).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« M. le cardinal de Lorraine, en son jardin une fois et « l'autre en sa chambre, pour le prier et intercéder « pour son frère. Mais il parloit à luy plus souvent « descouvert que couvert et l'autre se mettoit très bien « à son aise, car il faisoit grand froid[1]. » C'est ce que Brantôme appelle, avec une nuance d'ironie, « caller « et faire, non du prince, mais du simple gentil- « homme. » Le cardinal de Bourbon, qui n'avait pas craint de prendre la responsabilité du retour de ses frères, n'était guère plus fier de ses actes. « Il se « contente de ce qu'il a, » écrit Tornabuoni[2].

Les Guises, étonnés de leur facile victoire, restèrent plusieurs jours dans l'indécision sur le parti qu'ils devaient en tirer. Deux semaines se passèrent sans que l'arrestation de Condé fût suivie d'un commencement d'instruction. Le prince était étroitement surveillé dans son cachot. Toute communication avec le dehors lui était interdite. Une compagnie de cent arquebusiers gardait sa porte. Il avait été séparé de ses gentilshommes, de ses pages, des officiers de sa maison et était servi par deux valets, qui restaient au secret avec lui[3]. Il montrait une grande confiance

1. Brantôme, t. IV, p. 341.

2. Si sta ancor lui ne suoi panni (Lettre de l'ambassadeur Tornabuoni, du 14 novembre 1560; *Négoc. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 425).

3. Lettre de Tornabuoni, du 4 novembre (*Négociations avec la Toscane*, t. III, p. 425). — Vincent Carloix dit que dans le commencement on lui avait laissé six serviteurs de sa propre maison (*Mémoires*, liv. VIII, ch. 14). — Lettre de Michieli et Suriano à la république de Venise, du 10 nov. (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 187).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans l'équité du roi et appelait de tous ses vœux des juges[1]; mais il récusait d'avance les membres du grand conseil comme vendus à ses plus mortels ennemis et voulait être jugé par les pairs. On lui objecta que, parmi les pairs laïques, six étaient de ses parents et que trois autres lui étaient suspects[2]. Il demanda alors des commissaires choisis par les princes, assistés des pairs et du parlement de Paris[3].

Les Guises avaient si bien dissimulé leurs sentiments de vengeance que la cour s'aveuglait sur les suites probables du procès. La plupart des courtisans, au souvenir néfaste des émotions d'Amboise, croyaient à la culpabilité du prince : « Le roy, écrit Claude de « L'Aubespine, secrétaire d'État, frère de l'évêque de « Limoges, l'a fait arrester prisonnier, dont beaucoup « se sont estonnez. Je ne scay ce que cella pourra pro- « duire, mais tous les meschans s'advouoient de son « nom[4]. » Parmi les ambassadeurs étrangers, Throckmorton pensait que le prince subirait une détention à Loches[5]. L'ambassadeur d'Espagne craignait que la colère du roi s'apaisât comme un feu mal allumé :

1. Lettre de Chantonay, du 13 novembre 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 106).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 20 et du 22 novembre (Orig. espagnol; K. 1493, n° 107).

3. Lettre de Tornabuoni, du 14 novembre (*Négociations de la France et de la Toscane*, t. III, p. 425).

4. Lettre de Claude de l'Aubespine à Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur, du 3 novembre 1560 (Autog., Vc de Colbert, vol. 27, f. 23).

5. Lettre de Throckmorton, du 17 novembre (*Calendars*, 1560, p. 391). — Tel avait été le conseil de Vieilleville au roi, « si tant est qu'il (le prince) n'ait point actenté à la vie de Sa Majesté. » (*Mémoires de Carloix*, liv. VIII, chap. 14).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Cette affaire, dit-il, finira par le mariage d'une fille « du prince avec un fils de Mr de Guise, afin d'ôter la « jalousie qu'on a du crédit et de l'accroissement de la « maison de Guise, qui profiteraient en partie à la « maison de Vendôme. Ce mariage est d'autant plus « probable si le prince est jugé coupable, afin de « l'obliger à reconnaître ainsi qu'il doit la vie et l'hon- « neur aux Guises. Peut-être donnera-t-on aussi à « Vendôme l'espoir du mariage de Madame Margue- « rite[1], parce que l'âge des personnes permettra, « avant de l'effectuer, de consulter les événements[2]. » L'ambassadeur de Venise restait sur la réserve : « Dieu « sait comment cela finira, écrit-il à la sérénissime « république[3]. »

A la nouvelle de l'emprisonnement de Condé, Léonor de Roye, déjouant toute surveillance, accourut de la Ferté-sous-Jouarre. A dix lieues d'Orléans, un messager du roi lui porta la défense de s'avancer. Cependant elle obtint de la reine mère l'autorisation « de « venir en petite compagnie solliciter les affaires de « son mari[4], » et arriva à Orléans vers le 13 novembre[5],

1. Marguerite de Valois promise par Henri II au roi de Navarre pour son fils Henri de Béarn.

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 20 et du 22 novembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 107). Chantonay était mal informé sur ce point. A cette époque même il était question de donner Marguerite à don Carlos (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 145).

3. Lettre de Michieli à la république de Venise, du 10 nov. 1560 (Dépêches vénit., Mss., filza 4, f. 187).

4. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. Mennechet, p. 315.

5. Lettre de Chantonay, du 13 novembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 106).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le jour même où commençait l'instruction judiciaire.

Le 13 novembre, le chancelier de L'Hospital, assisté de Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris, du procureur général Bourdin, des conseillers Barthélemy Faye et Jacques Viole, interrogea le prince dans sa prison. Condé refusa de répondre et éleva un appel devant le roi, séant en cour de Parlement, toutes chambres réunies. Le lendemain le conseil privé repoussa l'opposition. Les commissaires se représentèrent devant lui, mais il en appela de la décision du conseil privé. A chaque appel, le conseil répondait en le déboutant de son droit. Enfin, à la requête du procureur général, un arrêt enjoignit au prince de répondre aux juges-commissaires sous peine de lèse-majesté[1].

Dès ce moment la procédure fut conduite avec une précipitation menaçante. Sur une requête de la princesse de Condé[2], le roi désigna d'office, comme défenseurs du prince, Pierre Robert et François de Marillac[3], avocats au Parlement, et les appela immédiatement

1. Arrêt du 20 novembre 1560 (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 619). — Les phases de la procédure sont ainsi exposées dans une pièce du temps (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 379). — Voyez aussi De Thou (liv. XXVI, 1740, t. II, p. 830). — Chantonay, dans sa lettre du 28 novembre, confirme ces détails (Lettre orig. en espagnol à Philippe II ; Arch. nat., K. 1493, n° 108).

2. Pièce officielle sur le procès de Condé (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 380). La Planche et les historiens protestants ont calomnié le roi en disant qu'il avait refusé à Condé le droit de choisir ses défenseurs.

3. François de Marillac, qu'on a quelquefois confondu avec le célèbre Michel de Marillac. Sur ces deux avocats voyez les passages du *Dialogue des avocats* de Loisel cités par le comte Delaborde (*Éléonore de Roye*, p. 86, notes).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Orléans[1]. Les entrevues de l'accusé et de ses défenseurs furent limitées. Les commissaires en précisaient l'objet d'avance et décidaient qu'elles auraient lieu en présence du secrétaire d'État, Florimond Robertet, du greffier du parlement, de Paris, Jean du Tillet[2], et du s. de Brezé, capitaine des gardes[3]. Condé demanda que le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon et Léonor de Roye pussent assister aux conférences « en « telle compagnie et à telle distance qu'il plairoit à « Sa Majesté adviser. » Cette requête fut « refusée « tout à plat », et la princesse de Condé fut seulement autorisée à porter par écrit, dans une lettre à son mari, témoignage du dévouement des deux avocats.

Ces mesures avertissaient le prince qu'il ne devait attendre ni grâce ni merci. Robert et Marillac lui conseillèrent d'opposer déclinatoires sur déclinatoires afin de gagner du temps. Les avocats, en soutenant ces moyens, révélèrent au conseil privé que les ennemis du prince, préjugeant sa condamnation, avaient fait venir à Orléans quarante bourreaux « des plus experts « à couper têtes. » L'argument pouvait donner à réflé-

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 380. — Le roi en avait aussi désigné deux autres, Anne de Terrières, seigneur de Chappes, et Claude Mangot, mais ces deux derniers se trouvèrent absents de Paris.

2. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 380. La Planche prétend que les deux avocats ne purent obtenir copie des procès-verbaux. La pièce officielle que nous avons citée ne dit rien de pareil. Nous réfutons ces erreurs parce qu'elles ont été reproduites par beaucoup d'historiens.

3. Pièce contenue dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 381. M. le comte Delaborde, dans un article publié dans le *Bulletin de la Société de l'Hist. du Prot. français* (1873) et reproduit dans *Éléonore de Roye*, a résumé les phases du procès de Condé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chir à la reine mère. Le vidame de Chartres, le conseiller de La Haye, Jean de La Borde, arrêté à Lyon, dont les dépositions pouvaient être utilisées, furent amenés de Paris[1]. Outre ces accusés, tous les aventuriers, qui avaient trempé dans les séditions, furent admis à porter un témoignage contre le prince : La Sague, La Bigne, Gilles Trion, dit Le Gautier, Jean Landier, Florent Boulanger, Jean du Pont Calandrin, Jean Coderé, François et Imbert du Fay, s. de Changy, surtout le receveur de finances d'Agenais, Godail, surnommé Cappolette, et un prêtre interdit, appelé Boriane[2]. Bientôt les commissaires, abusant de la faiblesse de l'avocat Robert, l'obligèrent à se charger lui-même des interrogatoires. Condé, victime de sa confiance, consentit à répondre, entra dans la voie des justifications, et signa des procès-verbaux, dans lesquels s'entassaient des aveux et des provocations insidieuses[3].

Cependant les charges péniblement amassées contre lui justifiaient mal l'accusation de haute trahison. On se souvint fort à propos de la promesse qu'il avait faite à Genlis, en passant à Poitiers, de n'aller jamais

1. Lettre de Tornabuoni, du 14 novembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 425).

2. Ces témoins sont énumérés dans l'arrêt d'innocence du 13 juin 1561 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 391. Voyez aussi p. 377). — L'importance du témoignage de La Sague est signalée par le duc d'Albuquerque (Lettre à Philippe II du mois de novembre ; Cop. espag. Archives de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52).

3. *Mémoires de Castelnau*, 1731, in-fol., t. I, p. 55. Castelnau observe que les réponses du prince n'étaient importantes qu'au point de vue de la procédure, en ce qu'elles lui faisaient perdre le bénéfice de son silence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la messe. Un prêtre fut envoyé dans sa prison et lui signifia, de par le roi, qu'il allait dire la messe devant lui. Le prince le chassa de sa présence, en lui ordonnant de déclarer au roi qu'il n'était pas venu à la cour pour participer « aux impiétés et pollutions de « l'Ante-Christ romain », mais seulement pour se défendre. On dressa acte de son refus[1]. Les précédents ne manquaient pas pour envoyer un calviniste à l'échafaud.

Condé montrait dans sa prison une violence qui épouvantait les Guises. A chaque interrogatoire il se répandait en anathèmes contre eux, maudissait leur tyrannie, les menaçait de représailles. Les États approchaient et il jurait de dévoiler publiquement le tableau de leurs crimes. On essaya de le réduire par la ruse. Un gentilhomme, qui l'avait servi et qui était passé au service de l'ennemi, comme tant d'autres, lui proposa de l'accorder avec les Lorrains. Le prince répondit qu'entre Guise et lui, après tant d'injustices et d'outrages, il ne pouvait y avoir d'autre accord que celui de vider leurs querelles à la pointe de l'épée; puis il éclata en menaces, en invectives passionnées. Le bruit courut que cette ardeur cachait un mystère, que le prince attendait tous les jours sa délivrance, qu'une nouvelle conjuration d'Amboise, plus secrète et plus vaste, allait écraser les favoris du roi au sein même de leur triomphe, au moment de l'ouverture des États[2].

1. *Mémoires de Castelnau*, in-fol., t. I, p. 53. — La Planche, édit. Mennechet, p. 311.

2. La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. Mennechet, p. 311. — *Mémoires de Castelnau*, p. 54.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La conduite de l'instruction criminelle excitait la désapprobation de tous les seigneurs qui voulaient garder leur indépendance. Le prince de La Roche-sur-Yon protesta contre les formes iniques de la procédure auprès des Guises. Ceux-ci lui répondirent froidement qu'ils n'en étaient pas responsables et que le roi en décidait ainsi sans les consulter[1].

Léonor de Roye remplissait la cour de ses plaintes et multipliait les prières au roi. Elle s'adressa même aux souverains étrangers, à l'électeur palatin, Frédéric III, et, par son entremise, à la reine d'Angleterre[2]. A la cour elle s'efforçait d'intéresser à la destinée de l'accusé les capitaines qui lui devaient leur fortune. Mais la présence de cette princesse héroïque était importune aux courtisans. Le roi de Navarre lui-même n'osait lui parler. Seule à la cour, Renée de France, duchesse de Ferrare, belle-mère du duc de Guise, arrivée le 7 à Orléans[3], lui prêtait son appui. Renée désapprouvait la politique de son gendre, prévoyant « que ceste playe seigneroit longtemps après, « d'autant que jamais homme ne s'estoit attaché au « sang de France qu'il ne s'en fust trouvé mal[4]. » Un

1. Lettres de Chantonay, des 20 et 22 nov. 1560, à Philippe II (Orig. espagnol; K. 1493, n° 107). — Lettre de Michieli et de Suriano, du 10 novembre (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 187).

2. Documents cités par le comte Delaborde, *Éléonore de Roye*, p. 83.

3. Lettre de Throckmorton, du 17 novembre (*Calendars*, 1560, p. 391).

4. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 74. — La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. Mennechet, p. 283 et 315. — Ces faits sont confirmés par de Thou (liv. XXVI, 1740, t. II, p. 830) et par Brantôme (t. VIII, p. 113).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jour Léonor de Roye se jeta aux genoux du roi en lui demandant la faveur de voir « une seule fois son sei- « gneur et mary. » Le roi, contre sa nature, se montra dur. « Tant s'en faut que, pour ses gémissements « et pleurs, ledit seigneur fust esmeu à pitié, que cela « l'aigrit et anima davantage, voire jusques à luy « reprocher que le prince estoit son plus grand et « mortel ennemy, et que, luy ayant voulu oster la vie « avec le royaume, il ne pouvoit de moins que de s'en « venger. » Le cardinal de Lorraine, présent à l'entretien, « chassa ceste princesse fort rudement, l'ap- « pelant importune et fascheuse[1]. » Les Guises s'armèrent de précautions contre une nouvelle rencontre. « Mais la princesse leur estoit une espine au « pied, car elle n'avoit faute d'esprit, de langue ni de « courage. » La Planche dit même qu'ils résolurent de se débarrasser, par un assassinat, des entraves qu'elle apportait à la réalisation de leurs sanglants projets[2].

Depuis le commencement du procès le roi de Navarre prenait la défense de son frère avec courage, comme s'il n'eût pas été visé par les mêmes ennemis. Un jour, au conseil privé, il céda à un accès d'indignation généreuse. Il rappela au roi et à la reine mère que deux de ses frères étaient morts au service de la couronne, dont l'un, François de Bourbon, incarnait le souvenir d'une des plus brillantes victoires du règne de François Ier ; il se plaignit que, au mépris de cette glorieuse mémoire, le petit-fils de Fran-

1. La Planche, édit. Mennechet, p. 315. — *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 56 et 57.

2. La Planche. — Le fait nous paraît douteux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

çois Ier songeât encore à faire mourir un troisième prince de la même maison, et s'écria que si le roi avait tant de soif du sang des Bourbons.... A ce mot la reine mère l'interrompit et lui promit que la justice seule triompherait des hésitations du roi. Antoine se tut et fondit en larmes, et, quand son exaspération fut calmée, demanda pardon au conseil de son emportement[1].

Le roi de Navarre luttait avec l'appui de la reine mère, qui craignait autant les Lorrains que les Bourbons et qui fondait ses propres espérances sur la durée de leur rivalité[2], et avec l'aide de quelques députés aux Etats, dévoués à la cause calviniste, mais peu initiés aux intrigues de la cour. Malgré son isolement il embarrassait beaucoup ses ennemis. Ceux-ci pouvaient l'emprisonner, mais il était difficile de le condamner sans preuves, à la face des États généraux. D'autre part ils n'attendaient de lui ni grâce, ni merci. Les outrages, le sang versé et surtout la condamnation prochaine de Condé creusaient un abîme entre les deux partis. Les Guises agitèrent dans l'ombre le dessein d'assassiner leur rival.

L'historien voudrait douter de ces trames criminelles, qui couvrent d'une tache ineffaçable l'honneur du conquérant de Calais. Si le témoignage des protestants, comme Bordenave, La Planche, Serres, d'Au-

1. Lettre de Michieli, du 22 novembre, à la république de Venise (Mss., Dépêches vénit., filza 4, Supplément). — Lettre de Tornabuoni, du 21 novembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, p. 425).

2. Lettre de Tornabuoni, du 21 novembre (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 425).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bigné, Olhagaray, La Popelinière, de Bèze (nous ne parlons pas des pamphlétaires) ne peut être reçu qu'avec précaution ; si celui de Palma Cayet, sous-précepteur de Henri de Béarn, peut être entaché de partialité, les déclarations de Jeanne d'Albret présentent une autorité contre laquelle on ne saurait invoquer que des preuves négatives. La reine de Navarre publia en effet, en 1568, un manifeste, sous forme d'autobiographie[1], où tous les historiens protestants ont puisé les éléments de leur récit. Le sage et prudent Castelnau rapporte que les projets sanglants

1. Le 16 septembre 1568, Jeanne d'Albret écrivit au roi, à la reine mère, au duc d'Anjou, au cardinal de Bourbon et un peu plus tard à la reine d'Angleterre, cinq lettres pour justifier sa retraite à la Rochelle et se plaindre des tentatives que les chefs du parti catholique ne se lassaient pas de diriger contre elle et contre ses enfants. Ces lettres furent suivies d'une *Ample déclaration,* dans laquelle la reine de Navarre retraçait les principaux événements de sa vie et de celle de son mari depuis l'année 1560.

Cette pièce nous paraît d'une authenticité qui défie toute critique. Il est probable qu'elle fut d'abord publiée à part sous forme de pasquil. Quoi qu'il en soit, elle fut publiée dans un livre fort rare, *L'histoire de nostre temps contenant un recueil des choses mémorables passées et publiées pour le faict de la religion et estat de la France depuis l'édict de pacification du 23 jour de mars* 1568 *jusques au jour présent.* Imprimé nouvellement (probablement à La Rochelle) MDLXX, gros petit in-12 de 28 ff. non chiffrés, de 808 p. et de trois feuillets pour la table.

Nous croyons que l'*Ample déclaration* n'est autre chose que les mémoires de la reine de Navarre, que Bordenave et Palma Cayet disent avoir consultés. Nous reproduirons cette importante pièce à la fin de l'histoire de Jeanne d'Albret.

Les projets des Guises contre Antoine de Bourbon y sont exposés avec une précision formelle. Bordenave, La Planche et les autres historiens protestants ont connu ce récit puisqu'ils en ont reproduit textuellement les parties principales. Ils y ajoutent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Guises n'étaient pas un secret à la cour[1]. Les lettres de témoins oculaires se taisent, il est vrai, sur ces tentatives coupables. Mais que peut-on induire de leur silence ? Les desseins que nous allons exposer ne sont pas de ceux que l'on traite par correspondance.

Les Guises ne s'ouvrirent complètement, d'après La Planche, qu'au maréchal de Saint-André, politique sans scrupule et ambitieux sans conscience. Ils résolurent d'empoisonner leur rival dans un repas, mais il refusa de s'y rendre, prétextant la douleur que lui causait le procès de son frère. Ils tentèrent de le surprendre. Le duc de Nemours avait séduit une des demoiselles d'honneur de la reine, Françoise de Rohan, cousine germaine de Jeanne d'Albret, et de vives paroles avaient été échangées entre les deux princes. A la suite d'une querelle, des assassins furent apostés sur le passage du roi de Navarre ; mais il parut si bien accompagné qu'ils n'osèrent l'attaquer.

Le duc de Guise, depuis l'avènement de François II, usait son génie à porter aux Bourbons des coups assurés, mais il aurait craint de prêter les mains à une exécution sanglante. Il alluma la colère du roi en l'effrayant

seulement plus ou moins de détails suivant le développement de leur récit. (Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, p. 105 et 106) (La Planche, *Estat de France sous François II*, édit. Mennechet, p. 320) (Olhagaray, *Hist. des comtés de Foix*, 1629, p. 527) (Palma Cayet, *Chronologie Novenaire*, édit. du *Panth. litt.*, p. 177).

Le seul historien qui ait utilisé cette importante pièce est le P. Griffet dans ses notes sur l'*Histoire de France* de Daniel, mais il la discute au moyen d'arguments sur lesquels nous aurons occasion de revenir.

1. *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. I, p. 57.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'ambition d'Antoine et lui conseilla de le frapper lui-même de sa main débile. Ce parti n'offrait que des avantages aux ambitieux Lorrains : il supprimait le roi de Navarre, il déshonorait le roi de France, avec lequel un jour les prétendus successeurs de Charlemagne auraient à compter. Le roi, sous prétexte de maladie, devait appeler Antoine dans sa chambre et paraître, pour éloigner tout soupçon, vêtu de sa robe de nuit. Il lui adresserait les plus injustes et les plus violents reproches. Si le prince répondait avec hardiesse, le roi le menacerait de sa dague ; s'il faisait mine de se défendre, le roi crierait à l'aide. Guise, le maréchal Saint-André et quelques capitaines résolus se chargeaient de porter les coups. Le prince mort, on publierait qu'il avait essayé d'attenter à la vie du roi.

François II n'était pas né pour le crime. Sa faiblesse le rendait l'instrument de ses favoris. Passionnément épris de Marie Stuart, princesse futile, il ne voyait la politique que par ses yeux. La jeune reine livrait le gouvernement à ses oncles et les deux époux bénissaient tous les jours le grand duc de Guise qui leur épargnait les soucis du pouvoir. Aussi le roi ratifiait-il docilement les décisions du vrai souverain de la France. Le pauvre prince eût signé d'un cœur joyeux l'acte de sa propre abdication. Cependant il s'épouvanta de l'atrocité du forfait que lui conseillait son oncle. Dans son trouble il consulta la reine mère. Catherine savait que chacun de ses conseils était révélé par son fils à Marie Stuart et par Marie Stuart aux Guises et se tenait habituellement sur la réserve ; mais devant un guet-apens, qui pouvait avoir de si terribles conséquences pour la dynastie des Valois,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle osa montrer son horreur sans obtenir d'autre résultat que d'accroître les perplexités du roi. Sur-le-champ elle prit des mesures plus efficaces et envoya la duchesse de Montpensier au roi de Navarre[1].

A l'heure dite, le duc de Guise et quelques sicaires armés se cachent dans la chambre du roi et l'ordre est envoyé au prince de se rendre seul auprès de lui. Il trouve un prétexte et s'excuse de manquer au rendez-vous. Quelques instants après, arrive un nouvel ordre plus formel. Il fallait obéir. Antoine se fait accompagner par le capitaine Ranty, lieutenant de sa compagnie, et par son valet de chambre, Cotin, ancien serviteur de Henri d'Albret, celui même qui avait annoncé le premier la naissance du fils de Jeanne d'Albret. En montant l'escalier de la chambre du roi, il rencontre un gentilhomme, qui s'efforce de l'arrêter : « Sire, où allez-vous vous perdre? » Le prince se tourne vers Ranty et Cotin : « Je m'en vais au lieu où « l'on a conjuré ma mort ; mais jamais peau ne fut « vendue si chère que je leur vendray la mienne. S'il « plaist à Dieu, il me sauvera. Mais, je vous prie, par « la fidélité que j'ai toujours cognue en vous et vostre « bonne nourriture, ensemble et l'amitié que je vous « ay portée, de me faire ce dernier service que, si j'y « meurs, que vous recouvriez la chemise que j'ay « sur moy et la portez toute sanglante à ma femme et « à mon fils, et conjurez madicte femme, pour la

1. Sur l'influence de la dame de Montpensier dans ces événements, voyez les sources citées par M. le comte Delaborde, *Éléonore de Roye*, p. 80, note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« grande amour qu'elle m'a toujours portée, et par « son devoir, puisque mon fils n'est encore en aage de « pouvoir venger ma mort, qu'elle envoye ma dicte « chemise, percée et sanglante, comme, si je meurs, « elle fera, aux princes estrangers et chrestiens pour « venger ma mort si cruelle et traistresse. » Puis il entre courageusement dans la chambre du roi. Le cardinal de Lorraine ferme immédiatement la porte et François II l'accueille par des accusations injurieuses. Il lui reproche ses négociations avec l'Espagne, ses intrigues à Amboise, à Paris, à Lyon, en Guyenne, l'appui qu'il prêtait à la réforme dans ses états de Béarn. Antoine répond avec modération. Plus le roi, répétant sa leçon, élève le ton de ses reproches, plus le prince garde de mesure dans sa défense. L'entretien finit ainsi, soit que François II ait manqué de résolution, soit que la prudence de son cousin ait désarmé sa colère. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, retirés dans l'embrasure d'une fenêtre, cachaient mal leur dépit. En se retirant, ils prononcèrent tout haut ces paroles, qui s'adressaient au roi : « Voilà le plus poltron cueur « qui fut jamais [1]. »

Le lendemain, le roi de Navarre se plaignit à la reine mère des tentatives criminelles dont il était l'objet depuis son arrivée à la cour. Catherine feignit d'ignorer les desseins des Guises et leur adressa secrètement des réprimandes. Le blâme touchait peu des ambitieux décidés à jouer une dernière partie ; mais Antoine se tenait sur ses gardes. Quelques serviteurs incorruptibles veillaient jour et nuit autour de lui. Pour se dis-

1. Nous avons reproduit presque textuellement le récit de l'*Ample déclaration* de la reine de Navarre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

penser d'aller à la cour, il s'avisa d'être malade et refusa toute visite. Chaque soir il postait ses gens autour de son logis, décidé à défendre sa porte les armes à la main. Les Guisards étaient tellement exaltés que l'un d'eux proposa de l'attaquer ouvertement à la tête d'une compagnie. Le conseil allait être adopté, quand le prudent cardinal de Tournon observa qu'il serait inutile de se défaire du roi de Navarre avant de tenir les Montmorency, ses complices présumés, qui avaient annoncé leur arrivée aux États et qui s'avançaient à petites journées [1].

Ces projets criminels ne faisaient pas oublier aux Guises le procès de Condé. Les interrogatoires se succédaient, et des bruits, habilement semés, apprenaient à la cour que l'instruction avait révélé des faits d'une gravité sans précédents. On préparait ainsi les députés des États à une condamnation capitale. Le sort des deux princes de Bourbon paraissait donc désespéré quand un coup providentiel déchira les trames des Guises.

Le mercredi, 13 novembre, le roi annonça qu'il commencerait, le lundi suivant, de grandes chasses à Chenonceaux et à Chambord. Le voyage devait durer jusqu'à la fin du mois. Pendant l'absence du roi, le chancelier, le cardinal de Tournon et les membres du conseil privé étaient chargés de « besongner au faict « de Mr le prince de Condé [2]. » Le roi de Navarre, pré-

1. La Planche est le seul qui raconte ces faits, édit. Mennechet, p. 331.

2. Lettre originale du secrétaire d'État Robertet au connétable, du 13 novembre 1560 (f. fr., vol. 3157, f. 82). — Lettre de Michieli

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sent à l'audience royale, reçut l'invitation de suivre la cour. Il répondit qu'on trouverait « estrange de le voir « aller à l'esbat en laissant son frère prisonnier et « captif, » et s'excusa. Le prince bien avisé redoutait bien autant le désordre d'une battue et les hasards des arquebusades au fond des forêts. Son séjour à Orléans, qui lui aurait permis de recevoir tous les députés à leur arrivée, ne convenait pas aux Guises et l'invitation du roi se changea en ordre [1].

Le samedi, 16 novembre, le roi chassa dans les environs d'Orléans. Le soir il ressentit une pesanteur de tête. Le lendemain, dimanche, il toucha les écrouelles à l'église Saint-Aignan, en l'honneur de la fête du saint, et assista aux vêpres de la chapelle du monastère des Jacobins. Au milieu de la cérémonie, il fut pris de tressaillements et tomba en défaillance. On le rapporta aussitôt au logis. Il se plaignait d'une vive douleur près de l'oreille gauche. Bientôt une fistule, accompagnée de fièvre, se déclara au siège du mal [2].

et de Suriano à la république de Venise, du 20 novembre 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 193).

1. La Planche, *Estat de France sous François II*, p. 329. La Planche commet ici quelques erreurs de date. Une lettre de Robertet nous permet de rectifier l'auteur de l'*Estat de France*.

2. Le bruit courut que François II avait été empoisonné par un valet de chambre huguenot qui aurait mis une poudre mortelle dans sa coiffe de nuit (De Thou, p. 835. — *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 522). Suivant Symphorien Guyon (*Hist. d'Orléans*, 1650, t. II, p. 382 et suiv.) on soupçonna un barbier huguenot, maître Ambroise, de l'avoir empoisonné « en luy faisant couler un poison violent dans l'oreille en luy faisant le poil. » — Cette accusation ne présente aucune vraisemblance. Le docteur Corlieu établit que François II a succombé « à une carie du rocher et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La reine mère prit l'alarme et le voyage de Chenonceaux fut ajourné[1].

Les Guises cachèrent la gravité du mal de leur jeune maître, et, pour prévenir les indiscrétions des ambassadeurs étrangers, suspendirent secrètement le service des postes[2]. Ils disaient aux courtisans que les premiers froids de la saison avaient saisi le roi au milieu des bois, qu'il était atteint « d'un rhume de « cerveau qui s'était porté sur une oreille », que cette indisposition était héréditaire dans la famille des Valois et qu'elle s'était plusieurs fois manifestée chez le roi, tantôt par des maux de dents, tantôt par une tumeur douloureuse derrière l'oreille. La cour se laissait prendre à ces atténuations et l'ambassadeur vénitien raillait la délicatesse du roi, à qui les deux reines imposaient un repos absolu dans son lit, comme s'il eût été en danger[3].

Cependant le roi était si abattu qu'il ne pouvait parler. Les Guises et la reine mère s'installèrent dans sa chambre et en éloignèrent les gentilshommes de service. Pleins de méfiance, la reine vis-à-vis des Guises, les Guises vis-à-vis de la reine, ils se levaient

« à un épanchement cérébral consécutif. » (*La mort des rois de France*, 1873, p. 20.) L'ambassadeur Michieli dit qu'on ouvrit le corps du roi et que l'on trouva la cervelle gâtée (Lettre du 8 décembre ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 207). Ce détail confirme l'hypothèse du docteur Corlieu.

1. La Planche.

2. Lettre de Michieli et de Suriano à la république de Venise, du 2 décembre 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 202).

3. Lettre de Michieli et de Suriano, du 20 novembre 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 193). — Lettre de Chantonay, du 20 novembre, à Philippe II (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 107).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avant le jour et venaient reprendre leur poste de garde au chevet de son lit. A l'heure des repas, ils se faisaient apporter quelques aliments dans une chambre qui servait de passage et se surveillaient mutuellement jusqu'à la fin de la journée[1]. Le 18 ou le 19, Chantonay demanda une audience à François II. Il l'obtint, mais, quand il se présenta à la porte de la chambre du roi, le cardinal de Lorraine sortit et lui dit que le prince, plus souffrant de son rhume, avait un accès de fièvre. Chantonay demanda alors à voir le duc de Guise. Le cardinal lui répondit que le duc ne pouvait quitter son maître. Tant de ménagements pour une simple indisposition donnèrent à penser à l'ambassadeur[2].

Le récit de cette audience, si imprudemment accordée et si inopinément reprise, jeta l'alarme dès le 20 novembre. On exhuma la prophétie d'un astrologue, qui prédisait la mort du roi avant sa dix-huitième année. Chaque courtisan à voix basse, dit le vénitien Michieli, « faisait ses commentaires suivant « ses passions. On ne parlait pas seulement des com- « plications qui pouvaient surgir dans le gouverne- « ment, et des changements dans la religion, mais « encore de la possibilité d'une tutelle du roi de « Navarre[3]. » Les ambassadeurs demandaient des

1. Détails rétrospectifs donnés dans une lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 novembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 108). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 1er décembre 1560 (Mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 200).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 20 novembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 107).

3. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 20 novembre 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 195).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nouvelles à tous les officiers du roi. « La maladie du « roi, écrit Chantonay à Philippe II, est un catarre qui « s'écoule par une oreille et l'humeur lui vient aux « yeux, de sorte que, au commencement, on craignit « une putréfaction et un apostume dans la tête. On « craint encore que, si cela dure, il y ait quelque « danger, à moins que la nature fasse un effort et « aide le malade, comme elle a fait jusqu'à présent. « Le roi, dès son enfance, ne s'est pas accoutumé à « purger par les narines, et, lorsqu'il le fait quelque- « fois par hazard, il sort une matière noire comme de « l'encre. Outre cela le roi est d'une telle nature qu'il « ne supporte guère les remèdes. » L'ambassadeur, témoin depuis plus d'une année des écarts de régime du roi, qualifie en termes sévères la complaisance coupable des Guises, qui permettaient au jeune prince d'épuiser sa constitution débile dans les plus violents exercices : « On l'habitue à aller tous les jours « à la chasse et au jeu de paume, ce qui lui cause « une inflammation du sang, qui lui brûle le foie. Les « vapeurs lui causent une grande froideur à l'estomac; « de façon que, si Dieu n'y aide, on craint qu'il ne « vivra guères longtemps. Le duc d'Albe, avant de « quitter la cour, donna à entendre à la reine mère, à « M. de Guise et au cardinal de Lorraine le danger de « ces délassements, leur recommandant d'y veiller et « leur signalant le danger de la chrétienté si quelque « malheur arrivait au roi, et que le royaume tombât « aux mains de l'un de ses frères mineurs. Mais, mal- « gré ces avis, il n'a pas discontinué ses exercices, « par temps chaud ou par temps froid, si bien que je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« m'étonne, moi, qu'il n'en ait pas souffert précé-
« demment[1]. »

Les Guises comptaient sur leur crédit, pendant qu'il restait un peu de souffle au roi, pour se défaire, par un semblant de justice, du plus hardi des Bourbons. Le duc pressait les juges de Condé, mais les prudents magistrats, depuis la maladie du roi, traînaient en longueur cette inique procédure[2]. Enfin, le 26 novembre, se réunit une sorte de cour de justice, composée de membres du conseil privé et de quelques chevaliers de l'ordre. Ce tribunal, improvisé sous la présidence nominale du roi, n'appela ni l'accusé, ni les témoins. Après un examen sommaire des pièces du procès, il libella un arrêt, qui condamnait le prince à la peine de mort, et qui décidait que l'exécution capitale aurait lieu, le 10 décembre, sur la grande place d'Orléans[3]. Par suite de l'état du roi, l'arrêt ne reçut point de signature officielle, et resta, lettre

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 novembre 1560 (Orig. espagnol ; K. 1493, n° 108).

2. Lettre de Chantonay, du 28 novembre 1560, à Philippe II (Orig. espag. ; Arch. nat., K. 1493, n° 108).

3. La Planche et tous les historiens protestants, qui se sont inspirés de son récit, racontent que la sentence de mort aurait été aussitôt approuvée par le roi et par la plupart des conseillers, présents à l'audience, sous l'œil menaçant des Guises. Seuls, Louis de Beuil, comte de Sancerre, aurait refusé, le chancelier de l'Hospital et Guillart du Mortier auraient ajourné leur signature (La Planche, édit. Mennechet, p. 314).

De Thou est en contradiction avec La Planche. Il dit positivement que l'arrêt ne fut pas signé (liv. XXVI, 1740, t. II, p. 836). — Guillaume de Saulx-Tavannes dit que l'arrêt fut seulement minuté (*Mémoires*, édit. du *Panth. litt.*, p. 258). — Castelnau dit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

morte, comme le témoignage de la vengeance des Lorrains.

Dieu avait rendu un arrêt qui cassait l'arrêt des Guises. François II déclinait d'heure en heure. Son oreille « distillait quelque humeur fort puante. » Il fut si bien « purgé et ventosé » que cet écoulement s'arrêta ; mais il survint une « grosse enflure sur une « tempe. » Les médecins en tirèrent bon présage, bien que l'enflure marquât l'abondance de l'humeur malsaine. Le roi se plaignait de douleurs croissantes et tombait quelquefois dans le délire[1]. Les accès de fièvre redoublèrent le 21 novembre et durèrent presque sans interruption pendant sept jours. Le 28, les médecins donnèrent au roi une nouvelle dose de rhubarbe, que son estomac rejeta. Cependant la crise lui laissa un peu de soulagement. Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, la fièvre, les douleurs de tête reprirent avec intensité et le prince éprouva

que « l'arrest auroit esté signé de la plus grande partie » (*Mémoires*, 1731, t. I, p. 55).

La preuve que l'arrêt ne fut pas signé, c'est qu'il n'en est pas fait mention dans l'exposé officiel de la procédure qui fut publié en juin 1561 par le prince de Condé (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 373).

Il eût été intéressant de retrouver la minute de cet arrêt, mais elle n'a été conservée nulle part, pas même dans le recueil du procès conservé aux Archives nationales (K. 719). Il est probable que cette pièce compromettante fut anéantie après la mort de François II.

On conserve des copies du procès de Condé dans la coll. Dupuy, vol. 38 et 340, et dans le f. Brienne, vol. 189, et aux Archives nationales, U. 785 et 815.

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 28 novembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 108). — La Planche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de nouveaux vomissements. « Le roi, écrit l'ambas-« sadeur vénitien, est en mauvaise passe et son état « n'est pas sans danger pour sa vie[1]. »

Le duc de Guise, trahi par la fortune à l'heure même de son triomphe, accablait les médecins d'injures et s'indignait contre leur science, qui ne pouvait « rien de plus pour un roi dans la fleur de l'âge que « pour un vieux manant. » Il parlait de recourir à l'alchimie et voulait arracher aux devins l'assurance que son neveu vivrait jusqu'à Pâques. Dans son exaltation furieuse, accompagnée « de jurements et de « blasphêmes », il accusait les médecins d'avoir été payés pour empoisonner le roi, les gratifiait du titre de « larrons et abuseurs du peuple », les menaçait de les faire pendre et leur faisait perdre le peu de sens qui leur restait[2]. L'un d'eux proposait d'infliger au faible époux de Marie Stuart la redoutable opération du trépan. Heureusement cette douloureuse épreuve lui fut épargnée[3]. Le cardinal de Lorraine fit des vœux à plusieurs saints, ordonna des processions de prêtres et de moines, des prières, des cérémonies expiatoires, où maint prédicateur demanda au ciel la conservation des jours du roi, au moins jusqu'à l'extermination complète des hérétiques. A Paris, prêtres, moines et fidèles assiégèrent les églises et communièrent comme au jour de Pâques. Le prince mourant

1. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, du 1er décembre 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 200).

2. M. le docteur Corlieu dit que Ambroise Paré, Nicole et Servais avaient été appelés auprès de François II (*La mort des rois de France*, 1873). Nous ne savons d'après quelles sources.

3. La Planche, édit. Mennechet, p. 340.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se voua à Dieu, aux saints et aux saintes, spécialement à Notre-Dame de Cléry, chapelle de l'Orléanais, célèbre par la dévotion de Louis XI. Sa voix, déjà glacée par l'approche de la mort, murmurait des menaces contre ses sujets calvinistes. Il ne demandait la vie qu'afin de « purger » son royaume de l'hérésie « et vouloit que Dieu le feist promp- « tement mourir, si seulement il espargnoit femme, « mère, frères, sœurs, parens, amis, qui en seroient « tant fust peu soupçonnés[1]. »

La situation désespérée du roi déjouait toutes les combinaisons de la cour, toutes les alliances que les partis avaient formées et jetait les ambitieux dans l'incertitude la plus cruelle, l'incertitude de l'avenir. Le roi de Navarre, bafoué la veille, apparaissait aux courtisans comme le soleil levant d'un nouveau règne. Les plus avisés cherchaient à s'assurer sa faveur. Les transfuges des Bourbons regrettaient leur précipitation à s'attacher aux Guises. Les amis des Guises méditaient une « volte » opportune. Au milieu du désordre, Catherine démasqua son ambition. Les États allaient se réunir et pouvaient lui fournir un point d'appui. Mais, depuis l'avènement de la réforme, des idées, hostiles au pouvoir absolu, fermentaient dans toutes les classes, surtout dans le tiers état. Elle se croyait sûre d'obtenir la régence, mais avec quelles restrictions ? Elle entrevoyait vaguement un conseil, composé de « petits compagnons »,

1. La Planche, édit. Mennechet, p. 334. — Les prières et les processions sont rappelées dans les lettres des ambassadeurs, et les derniers vœux du roi dans un extrait des registres du Parlement (f. fr., vol. 18534, f. 387).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux allures indépendantes, sévères sur l'emploi des deniers publics, toujours prêts à contrôler et à disputer sur la direction des affaires. Ce rôle de souveraine, réduite à la garde de ses enfants, ne convenait pas au génie de Catherine, génie patient mais impératif, ami de l'ombre et propre aux mystérieuses intrigues. Les Guises[1] connaissaient les dispositions des États et les firent valoir, pour donner du prix à leur alliance, auprès de la reine, devenue l'arbitre de leurs destinées. Même après la mort du roi, les Guises étaient les plus forts ; ils avaient une armée et le roi de Navarre n'avait que ses droits. Catherine jugea cependant qu'il était aussi périlleux de s'attacher aux Guises que de relever les Bourbons ; elle venait d'en faire l'épreuve[2]. Elle résolut donc de neutraliser les deux partis en les opposant l'un à l'autre.

Catherine se flattait de dominer le prince, encore ému des dangers qu'il avait courus, mais elle n'était pas sans inquiétudes sur les retours de son ambition[3].

1. De Thou raconte que les Guises, décidés à jouer le tout pour le tout, mais n'osant agir sans l'avis de la reine mère, lui proposèrent de faire exécuter l'arrêt rendu contre Condé et d'envoyer le roi de Navarre au supplice avec son frère. Catherine, fondant en larmes au milieu de ses femmes, consulta L'Hospital qui la dissuada de ce crime au nom de ses enfants (De Thou, liv. XXVI, 1740, t. II, p. 833). Nous n'osons nous porter garant de ce fait, dont il n'existe pas d'autre témoignage que celui de De Thou et peut-être de quelques historiens protestants, bien que le secret dût être connu par tout le monde à la cour.

2. Chantonay écrit, le 3 décembre, à Philippe II, que la reine mère voudrait réduire la puissance des Guises (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 113).

3. Voyez notamment sa lettre de fin novembre à la duchesse de Savoie (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 514).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour l'épouvanter davantage, elle prit une attitude résolue et répéta en tant de lieux qu'elle était bien décidée à prendre le pouvoir, même au prix de la vie de tous les siens, que le roi de Navarre en fut informé[1]. Cette déclaration aggravait les dangers de sa position ; la reine se prononçait contre lui. Il était seul au milieu d'une cour hostile, à la veille de la réunion d'une assemblée que l'on ameutait contre les calvinistes. Abandonné par la fortune, dit La Planche, il eût donné toutes les dignités du royaume pour être assuré de sauver sa tête. Son découragement ne resta pas longtemps secret. Lorsque Catherine le jugea assez abattu, elle le fit appeler dans son cabinet, le 2 décembre[2], par le dauphin d'Auvergne, fils aîné de la duchesse de Montpensier. Il s'y rendit humblement, en accusé qui va entendre son dernier arrêt. Au moment d'entrer, une dame apostée à sa rencontre lui conseilla tout bas de ne rien refuser à la reine ; autrement il était mort[3].

Le cardinal de Lorraine, le duc de Guise et quelques membres du conseil privé assistaient à l'entretien. Un secrétaire donna lecture d'anciennes ordonnances et cita des précédents historiques, qui attribuaient la régence à la reine mère[4]. Catherine

1. La reine mère avait chargé le cardinal de Lorraine de communiquer ses prétentions à l'ambassadeur d'Espagne (Lettre de Chantonay, du 3 décembre).

2. La date de cette conférence est précisée par Chantonay (Lettre à Philippe II, du 3 décembre ; orig. espagnol, K. 1493, n° 113).

3. Cette dame devait être la duchesse de Montpensier. De Thou signale son activité négociatrice dans ces circonstances (liv. XXVI, 1740, t. II, p. 832 et 834).

4. Chantonay dit qu'on donna lecture *de las constitutiones de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prit la parole et reprocha au roi de Navarre les complots que les Bourbons avaient dirigés contre l'autorité royale. Les preuves, dit-elle, abondaient et les dénégations ne pouvaient prévaloir contre l'évidence. Elle avait désarmé la colère du roi par ses prières. Les Guises n'avaient point conseillé le procès de Condé et étaient innocents des crimes que les courtisans leur imputaient. A ce début menaçant Catherine ajouta qu'elle ne voulait point user de rigueur, mais que Antoine était déchu de ses droits de premier prince du sang, qu'il devait renoncer à la régence, en cas de mort du roi, et s'engager à refuser toute délégation des États. Puis elle compara son fils, le duc d'Orléans, depuis Charles IX, à saint Louis, et elle-même à Blanche de Castille. Le roi de Navarre, rendu plus conciliant par la confidence qu'il avait reçue à la porte, répondit qu'il n'avait jamais conspiré, qu'il demandait un procès et des juges pour faire ressortir son innocence, qu'il était dégoûté des honneurs, qu'il renonçait volontiers à la régence, non par impuissance de l'exercer dignement, mais par goût de la retraite. Quant aux Guises, il leur pardonnait volontiers en faveur de leur innocence attestée par la reine. Catherine, satisfaite de le trouver d'aussi bonne composition, lui promit d'amples dédommagements [1].

Francia (Lettre orig. du 3 décembre 1560; Arch. nat., K. 1493, n° 113).

1. Il fut notamment question du mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre et de l'introduction au conseil privé du duc de Nevers ou du duc de Montpensier (Lettre de Chantonay, du 5 décembre 1560; Orig. espagnol; K. 1493, n° 114). Voyez aussi la note suivante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il embrassa les Guises en signe de réconciliation, et dès ce jour les chefs des deux maisons rivales se firent fête comme d'anciens amis [1].

Telle fut cette comédie, d'après le récit du roi de Navarre rapporté par La Planche. La reine y montra sa finesse italienne, Antoine sa simplicité. Dans cette scène s'étaient jouées les destinées religieuses de la France. Le faux désintéressement du prince ruinait les espérances du parti calviniste et le condamnait à la révolte. Catherine s'applaudit d'avoir achevé la négociation avant l'arrivée du connétable, dont la fermeté intraitable eût pu inspirer plus de résolution au roi de Navarre [2].

Cependant le connétable s'avançait à pas comptés. D'Étampes il envoya en avant de lui un certain nombre de gens d'armes chargés d'occuper secrètement la ville et se remit en route sans presser la marche. A chaque étape une foule de gentilshommes se joignaient à son cortège ou venaient prendre ses ordres. Bientôt la ville d'Orléans et les faubourgs se remplirent de soldats conduits par des capitaines de son parti. Le bruit se répandit que le roi de Navarre, jetant bas le masque, n'attendait que les Montmorency pour tenter une révolution de palais. La reine mère prit l'alarme,

1. Michieli, confirmant le récit de La Planche, certifie l'accord du roi de Navarre et des Guises à la date du 3 décembre (Lettre du 3 décembre ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 202).

2. La Planche, édit. Mennechet, p. 335. — L'ambassadeur d'Espagne, dans sa lettre du 3 décembre, n'entre pas dans autant de détails, mais il confirme absolument les points principaux de notre récit (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 113). — Même récit dans sa lettre du 8 décembre à Philippe II (Orig. espagnol, ibid., n° 115).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fit fermer les portes de la ville, doubla la garde du roi et fit resserrer la prison de Condé [1].

Le lundi 2 décembre, seizième jour de la maladie, le roi passa plusieurs heures de la matinée en syncope. Vers le milieu de la journée il recouvra la parole, fut soulagé par une abondante évacuation des narines et de la bouche, et prit un peu de nourriture sans avoir de nouveaux vomissements. Cette amélioration fut aussitôt connue à la cour et de nouvelles espérances, les dernières de toutes, agitèrent l'ambition des partisans des Guises [2]. Le lendemain, la reine ordonna de nouvelles prières ; les églises de la ville formèrent des processions, auxquelles prirent part « avec beaucoup de dévotion » les frères et la sœur du roi, ainsi que le roi de Navarre [3]. L'ambassadeur d'Espagne demanda, par l'intermédiaire du cardinal de Tournon, à adresser ses félicitations à la reine mère, et se rendit au logis de Groslot. Il y trouva le cardinal de Lorraine, les larmes aux yeux, et apprit que l'état du roi s'était aggravé pendant la nuit et ne laissait plus aucune espérance. François II présentait déjà les signes de l'approche de la mort et le cardinal redoutait une issue fatale avant la fin du jour. « Sa « Majesté, écrivent les ambassadeurs vénitiens, *labo-*

1. Lettre de Chantonay, du 3 décembre, à Philippe II (Arch. nat., K. 1493, n° 113).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 3 décembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 113). — Lettre de Michieli à la république de Venise, du 2 décembre (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 202). — Lettre de Throckmorton, du 6 décembre (*Calendars*, 1560, p. 421).

3. Lettre de l'ambassadeur Michieli à la république de Venise, 3 décembre 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 202).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« *rat in extremis* et n'a de vie que pour peu « d'heures[1]. »

Le 4 décembre au soir, le roi prononça quelques paroles, prit un peu de nourriture et s'endormit[2]. Le président La Place, peu suspect de partialité en faveur des Guises, prête au souverain agonisant cette dernière prière : « Seigneur, pardonne-moy mes fautes « et ne m'impute point celles que mes ministres ont « commises sous mon nom et autorité[3]. » Le jeudi, 5 décembre, dans la matinée, il tomba dans un tel affaissement qu'on le crut mort. Cependant il n'expira qu'à dix heures du soir[4].

La reine mère et les Guises se réunirent en conseil au chevet de son lit. Les Lorrains proposaient de tenir sa mort secrète pour leur donner le temps de se mettre en sûreté, mais la reine observa que trop de gens épiaient la dernière heure du roi[5] pour que le secret fatal pût être dissimulé.

1. Lettre de Michieli et de Suriano, du 3 décembre 1560 (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 202). — Dans une autre lettre du 6 décembre, ils disent que la mort du roi était jugée certaine depuis le 30 novembre (Ibid., f. 205).

2. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 5 décembre (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 114).

3. La Place, *Estat de religion et république*, édit. du *Panth. litt.*, p. 76. — Ce fait est confirmé par de Thou (liv. XXVI, 1740, t. II, p. 835).

4. La Planche dit que le roi expira à cinq heures du soir, mais Chantonay fixe l'heure de sa mort à dix heures (Lettre du 8 décembre). Il est confirmé par un extrait des registres du Parlement (f. fr., vol. 18534, f. 387). — Throckmorton à onze heures (*Calendars*, 1560, p. 421 et 423). — Michieli dit *un peu avant minuit* (Lettre du 6 déc. ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 205).

5. La Planche, édit. Mennechet, p. 341.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La chambre où reposait le corps du roi défunt resta bientôt déserte. La reine mère se tenait en permanence au sein du conseil privé, expédiait des messages et recevait des condoléances. Les Guises, suivant La Planche, s'étaient barricadés dans leur logis avec leurs partisans les plus compromis. D'après De Thou, au contraire, ils se mêlaient à la foule des courtisans autour du roi de Navarre. Une seule personne, bien adulée la veille et déjà importune, Marie Stuart, gardait la chambre mortuaire[1], sondant peut-être du regard les difficultés qui l'attendaient dans cet autre royaume dont elle était la reine et regrettant la France, son ciel si doux, la cour galante et lettrée des Valois, qu'elle allait échanger pour l'Écosse, un climat brumeux, et le commerce plein d'aigreur des lairds presbytériens[2].

Le 8 décembre, le cœur du roi, enseveli dans un vase de plomb, recouvert d'un drap noir, fut porté à la cathédrale Sainte-Croix par le prince de La Roche-sur-Yon. La cérémonie fut célébrée aux flambeaux avec une grande pompe. La Roche-sur-Yon marchait sous un dais de brocart tenu par les quatre maréchaux, Saint-André, Brissac, François de Montmorency et par un seigneur qui remplaçait de Thermes. Il était escorté des chevaliers présents à Orléans, ornés du collier de l'ordre, et de tous les officiers de la

1. Sur l'état de Marie Stuart, voyez la lettre de Throckmorton, du 6 décembre (*Calendars*, 1560, p. 321).

2. Michieli, dans sa lettre du 8 décembre, fait valoir ces considérations en faveur de la *reginetta* (Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 207).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maison royale [1]. Les funérailles furent ajournées par mesure d'économie [2]. La reine mère avait décidé que les restes du prince seraient déposés dans les caveaux de l'église de Notre-Dame-des-Champs par le maréchal Saint-André, mais, le 23 décembre, ils furent apportés à Saint-Denis en attendant le jour des obsèques. La conduite du corps, qui aurait forcé les seigneurs à quitter le théâtre de leurs intrigues, fut abandonnée à des subalternes : Louis Guillart, évêque de Senlis, prélat aveugle, accompagné seulement de quarante cavaliers, de six gentilshommes de la chambre et de trois chevaliers, dont Jean Prévôt de Sansac et Jacques de la Brosse, anciens gouverneurs du jeune roi. L'ingratitude des courtisans offre un spectacle qui se renouvelle à chaque changement de règne, mais qui ne parut jamais aussi dégradant pour l'esprit des cours. Aucun seigneur ne se joignit au cortège, pas même les princes de Lorraine, que François II avait aimés jusqu'à compromettre sa couronne. On remarqua surtout l'absence du duc de Guise, à qui ses fonctions de grand maître imposaient la présidence de la cérémonie funèbre. A Saint-Denis, les funérailles furent

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 9 décembre 1560 (Orig. espagnol ; Arch. nat., K. 1493, n° 116). Tous les historiens du temps ont dit, à tort, que la cérémonie avait été célébrée sans pompe. Throckmorton confirme Chantonay (*Calendars*, 1560, p. 438).

2. Les funérailles de Henri II, jointes à quelques autres dépenses, avaient coûté onze millions de francs (Lettre orig. de Chantonay, du 31 août 1560 ; Arch. nat., K. 1493, n° 76). — — Michieli nous apprend que la reine mère voulut économiser sur les frais (Lettre du 8 décembre 1560 ; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 207).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

célébrées avec une simplicité parcimonieuse. La reine mère avait supprimé les donations d'habits de deuil et le service de vivres, qui étaient de tradition à la cour[1]. Le bruit se répandit même en Espagne que François II avait été enterré à la lueur « d'une petite « bougie[2]. » Un simple drap noir couvrait le cercueil. Cependant les favoris, enrichis par le roi défunt, étalaient des richesses qui avaient appauvri le trésor royal. Le lendemain des obsèques, on trouva sur le drap noir un pasquil qui portait ces mots : « Où est « messire Tanneguy Duchatel? Mais il estoit fran- « çois. » Allusion aux immenses trésors que Tanneguy Duchâtel, favori de Charles VII, avait dépensés aux funérailles de son maître et à l'origine étrangère de la maison de Guise[3].

Un an après, la reine mère reconnut combien cet oubli de l'étiquette royale, injure gratuite, appliquée au plus inoffensif des souverains, nuisait au prestige de la monarchie. Le 29 novembre 1561, Charles IX, par une circulaire adressée aux cours souveraines, fixa les obsèques de François II au bout de l'an, au 5 décembre 1561, « pour ce que, lorsqu'il a pleu à

1. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 11). — Cependant Michieli dit que le service des vivres se fit régulièrement, mais avec moins de profusion qu'après la mort de Henri II (Lettre du 8 décembre; Mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 207). — Sur les cérémonies des obsèques des rois, voyez le *Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 235.

2. Lettre de la dame de Clermont (*Négociations sous François II*, p. 811).

3. Lettre de Chantonay à Philippe II, du 24 décembre 1560 (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1494, n° 11). — De Thou, liv. XXVI, 1740, t. II, p. 337.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Dieu appeler à sa part le feu Roy François, nostre « très cher seigneur et frère, que Dieu absolve, nous « n'eusmes loisir, dit le roi, pour la multitude et « importance des affaires qui lors s'offroient, comme « chacun sçait, de satisfaire aux choses qui ont accous- « tumées d'être observées en semblable cas[1]. »

Le 5 décembre, le Parlement et la maison du roi assistèrent aux vêpres des morts à Saint-Denis. Au milieu du chœur, sous une chapelle ardente tendue de velours noir frangé d'or, s'élevait un tombeau recouvert de drap d'or. Henri de Bourbon-Montpensier, comte dauphin d'Auvergne, le prince de La Roche-sur-Yon, le connétable, six chevaliers de l'ordre, les cardinaux d'Armagnac et de Chastillon, plusieurs évêques et les ambassadeurs étrangers assistaient à la cérémonie. Jérôme de La Rovere, évêque de Toulon, qui s'était rendu célèbre à la cour par l'oraison funèbre de Henri II, prononça celle de François II[2]. Le lendemain, l'évêque de Bayeux célébra une messe solennelle en présence des mêmes seigneurs. Au dernier évangile un des hérauts de la cour cria à haute voix un éloge du roi défunt, dernier jugement de l'histoire sur ce prince, que le narrateur du Parlement commente en termes naïfs[3].

1. Lettre du roi et recueil de pièces (Copies, f. fr., vol. 18534, f. 387 v°).

2. L'oraison funèbre de Henri II a été imprimée par Henri Estienne et réimprimée dans le tome III des *Archives curieuses pour servir à l'histoire de France*. L'oraison funèbre de François II n'a pas été publiée.

3. Extrait des registres du Parlement (f. fr., vol. 18534, f. 387 v°). Copie du temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Priés Dieu pour l'âme de très hault, très puissant et très magnanime prince, François second de ce nom, roy de France, espérance de vertu, qui est tiltre à luy très convenable. Car, lorsqu'il décéda ce jour et an, sur les dix heures du soir, en la ville d'Orléans, il n'avoit que seize ans, dix mois, seize jours et avoit régné seize mois, vingt-six jours, en peu de repos, pour les troubles que aucuns, soubz prétexte de nouvelle opinion, mesprisans sa jeunesse, avoient faict en plusieurs endroits de son royaume.

Estoit prince en ses jeunes ans autant bien conditionné qu'il en fut oncques, de peu de paroles, plein de majesté, zélateur de la vraie religion. Tel se déclara toujours; mesme, auparavant que rendre l'esprit à Dieu, prononça qu'il vouloit mourir fils de l'esglise et ennemy des hérétiques, lesquels vulgairement estoient appelés huguenots.

Le roi son père l'avoit marié à la royne d'Escosse, princesse remplie par dessus toutes celles de nos jours des beautés d'esprit et de corps, avec laquelle il n'avoit que une chambre pour le coucher, quand ils entroient au mesme lieu, contre la coustume des roys.

En luy estoit la vieillesse, dont parle la Sapience, chap. IV, n'estant comptée par nombre d'années mais par bonnes mœurs.

Nos péchés le nous ont osté. Amandons-nous et supplions le créateur nous conserver le roy Charles neuviesme, son frère, à présent régnant, luy donner et à la royne sa mère la grâce qu'il fit au roy Philippe Auguste, n'ayant que quinze ans et la royne cinquante-neuf, sa mère, qui chassèrent les hérétiques nommés popelicains, le roy saint Louis, aagé de quatorze ans, et la royne Blanche, sa mère, qui du tout extirpèrent les Albigeois et restituèrent l'union de l'esglise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PIÈCES JUSTIFICATIVES[1].

I.

Lettre du duc de Guise et du cardinal de Lorraine au roi de Navarre, *juillet* 1559. — Mort du roi et avènement de François II. (Minute; f. fr., vol. 15872, f. 130.)

Commission donnée par Antoine de Bourbon à Simon Dugout, gouverneur de Fezensaguet, pour empêcher les assemblées nocturnes, illicites, conventicules avec armes en la ville de Mauvezin, *Nérac*, 11 *juillet* 1559. (Orig. sur parchemin; Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2138.)

Lettre de d'Estissac au roi, *Collonges*, 13 *juillet* 1559. — Troubles de Niort. Le maire, averti par Léon Jamet, compagnon de feu Clément Marot, s'est enfui. — Rôle des personnes incriminées à Niort. — Conseil de rendre les officiers des villes responsables. (Orig., f. fr., vol. 15872, f. 124.)

1. Fidèle à notre plan de n'indiquer aux Pièces justificatives que des documents inédits, nous recommandons au lecteur les *Négociations sous François II*, les *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret* et les *Archives de la Gironde* qui sont de véritables recueils de pièces justificatives pour la biographie du roi et de la reine de Navarre et pour l'histoire de la Guyenne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre de d'Estissac au duc de Guise, *Collonges*, 31 *juillet* 1559. — Demande d'instruction sur la façon de recevoir le roi d'Espagne s'il vient à la Rochelle. (Orig., f. fr., vol. 15872, f. 133.)

Lettre du duc de Guise au roi d'Espagne, *Saint-Germain*, *août* 1559. — Il le remercie « de l'honneur qu'il vous plaist « me faire d'avoir de moy la bonne opinion que m'a dit « l'evesque de Limoges et les honnestes propos qu'il vous a « pleu luy tenir de ma demonstration ou bien de l'amytié qui « est entre le roy, vostre bon frère et vous. » (Orig., Arch. nat., K. 1492, n° 62.)

Douaire de la reine Catherine de Médicis, 15 *août* 1559. (Copie du temps, f. fr., vol. 17307, f. 79.)

II.

Antoine de Bourbon « A ma sœur, madame la duchesse de Nevers ».

Saint-Denis, 22 *août* 1559.

Ma sœur, encores que ce m'eust esté ung bien fort grand plaisir que vous feussiez demourée à Paris, pour l'occasion que j'eusse très volontiers prinze de vous y aller veoir d'icy, si esse que, ayant esté conseillée d'en sortir, comme vous me mandez, pour changer d'ayr et essayer de recouvrir vostre santé ailleurs, j'ayme mieux estre privé de mon contentement et que le bien de vostre convalescence en succede aussi heureusement que je le désire; n'estant pas à congnoistre ny à m'asseurer que, vous ayant en ce monde, je y ai une très affectionnée et bonne sœur, de laquelle je recevray tousjours les propos et advys, comme de personne plainne de très entiere et seure voulunté, et à laquelle aussi je ne dissimulleray jamais rien de mes intentions, qui sont bien, ma sœur, les fruictz plus honnestes et louables que nous scaurions mutuellement déclarer pour la manifestation de nostre amitié. Vous offrant cependant, en l'absence de la mienne, toutz les bons offices que vous en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vouldrez tirer, en me recommandant de la meilleure affection que je puis à vostre bonne grâce je prie Dieu, ma sœur, vous donner ce que désirez.

Escript à Saint-Denys en France, le XXIIme jour d'aoust 1559.

Vostre bien affectionné frere et meilleur amy,

Antoine.

(Orig., f. fr., vol. 3136, f. 80.)

III.

Lettre de Perrenot de Chantonay, ambassadeur d'Espagne, à Philippe II, *Paris*, 22 *août* 1559. — Voyage du roi de France à Reims en chasse. — Mauvaise santé de Marie Stuart. — Ambition de la reine mère pour sa fille, la reine d'Espagne. — Visite de l'ambassadeur au roi de Navarre et conversation avec lui. — Conférence avec le cardinal de Lorraine au sujet du roi de Navarre. — Ce prince est à la veille de partir pour Saint-Denis afin de rendre les derniers devoirs au roi défunt. — Écosse. — Exécution du traité de Cateau-Cambrésis. (Orig. français, K. 1492, n° 67.)

Lettre de Capello et de Jean Michieli à la République de Venise, *Paris*, 25 *août* 1559. — Récit de l'arrivée du roi de Navarre à la cour. (Copie; mss., Dépêches vénit. de la Bibl. nat., filza 3, f. 222.)

Lettre des officiers de justice de Dax au roi, *Dax*, 2 *septembre* 1559. — Publication de la prohibition de porter les armes et application de l'édit aux soldats mortes-payes. (Orig., f. fr., vol. 15872, f. 146.)

Lettre d'Adrien d'Aspremont, vic. d'Ortes, au cardinal de Lorraine, *Bayonne*, 12 *septembre* 1559. — Heureuse arrivée du roi d'Espagne au port de Laredo, vendredi, 8 du présent mois. Le lendemain, une tempête épouvantable a ravagé les côtes. (Orig., f. fr., vol. 15872, f. 159.)

Lettres patentes de François II portant commandement aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trésoriers et receveurs des provinces de Foix de payer aux mandataires du roi et de la reine de Navarre les sommes qui leur sont dues, *Reims*, 20 *septembre* 1559. (Orig. sur parchemin; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580.)

Instruction de Philippe II au comte de Buendia pour presser le départ de la reine d'Espagne, *Ségovie*, 11 *octobre* 1559. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1492, n° 9.)

Lettre du parlement de Bordeaux au duc de Guise, *Bordeaux*, 13 *octobre* 1559. — « Deux scandales advenus ès villes de Ber- « gerac et Sainte-Foy et ordre et provision que nous y avons « donné. » (Orig., f. fr., vol, 15872, f. 191.)

Lettre de d'Estissac au roi; *Collonges*, 20 *octobre* 1559. — Les habitants de Melle, en Poitou, ont pris et pillé l'abbaye de Selles. « Sera bon, sauf vostre commandement, Sire, d'y donner « ordre de bonne heure pour éviter que plus grand inconvé- « nient n'en puisse arriver. » (Orig., f. fr., vol. 15872, f. 207.)

Lettre du même au duc de Guise; même date, même sujet. Nouveaux détails. — A Bergerac les séditieux ont forcé les prisons et délivré un hérétique. — Prévisions sinistres. (Orig., f. fr., vol. 15872, f. 209.)

IV.

Les officiers du roi a Burie.

Dax, 22 *octobre* 1559.

Troubles à Bergouey et à Arançon.

Monseigneur, nous avons receu la lectre qu'il vous a pleu nous envoyer, nous advertissant de vostre partement à la court, affin de vous faire sçavoir s'il y a quelque chose par deçà qui regarde le service du roy, où soit besoing metre ordre ou le faire entendre à Sa Majesté, suyvant vostre bonne coustume; ce que nous est venu le mieux à propos du monde, parceque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naguières, en la paroisse de Sendos, où y a quelques maisons qui sont en la juridiction royale de Hastingues, dans laquelle et territoire de France, les Bearnois ont captionné un subject du Roy, se tenant à ung pomier et criant à haulte voix *franchise;* et le tiré par force en Bearn ès prison de Pau. De quoy nous ont esté faictes plaingtes. Et sur ce avons informé et faict ce que vous plaira veoir par nostre procès verbal. Depuis ceulx de Pau ont donné la voye au prisonnier, après li avoir faict pater tous les frais; mais cependant l'immunité demeure violée, et pourroit estre tiré à conséquence, s'il n'y est pourveu. Aussi, deçà quatre ou cinq jours, ceulx de la paroisse d'Arancon sont venuz devers nous et nous faict entendre que les habitans de Bergoey et des parroisses circumvoisines, en la basse Navarre, ont osté, en congregation et port d'armes, une saulvegarde royale affischée à ung poteau, avec les penonceaulx du Roy, qui avoit esté posé a requeste desdictz d'Arancon, dens le territoire de leur parroisse et juridiction royale de Hastingues. Et oultre sont venuz, avec cent ou six vingtz hommes, ung aultre jour en poser une avec les penonceaulx du roy de Navarre, beaucop plus avant en la terre de France, où nous avons esté pour en sçavoir la vérité et nous informer du tout, ainsi qu'avons faict. Et vous plaira veoir par la procédure qu'en avons faicte et nous mis en debvoir de contenir le peuple, qu'ilz ne s'esmeussent et fissent aucunes assamblées, en attendant le bon vouloir du Roy, auquel vous supplions faire entendre le tout, afin qu'il y soit mis ordre, selon ce qu'il plaira à Sa Majesté, pour l'assurance et repos de son peuple; ou bien qu'il vous plaise à vous en y mectre et nous mander ce qu'y devons faire, pour que n'en puissions tumber en reprosche. Nous n'avons volu toucher au poteau et penonceaulx par ceulx de Navarre mis, pour n'inciter le dict peuple aux armes, jusques à ce que le bon plaisir du Roy soit d'en ordonner comme li plaira. Cependant, Monseigneur, nous vous supplions avoir souvenance de ce pouvre pays et foules qu'il a naguères souffert, afin que, s'il vient à propos, vous en faictes entendre la vérité, et, ainsi que de vostre grâce avez coustume, qu'il se ressente de la faveur que tousjours luy avez porté. Et nous prie-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rons continuellement le Créateur, Monseigneur, qu'en santé vous doinct longue et heureuse vye.

Dacqs, ce XXIIe octobre 1559.

Vos très humbles et obéissans serviteurs,
Les lieutenant du Seneschal, advocat et procureur du Roy au siège d'Acqs.
De Lafite, greffier.

(Orig., f. fr., vol. 15872, fol. 215.)

V.

Chantonay au roi d'Espagne.

Blois, s. d. (vers le 1er novembre 1559).

Pourquoi Chantonay écrit en français au roi d'Espagne. — Réponse aux dépêches portées par le comte de Buendia. — Dispositions pacifiques de la cour de France. — Récit de la réception faite à Buendia. — Élisabeth de Valois partira le 7 ou le 8 de ce mois. — Entrevue de Buendia avec le roi. — Conversation avec la reine mère au sujet de l'exécution du traité. — Visite des deux ambassadeurs espagnols au duc de Vendôme. — Jeanne d'Albret était auprès de lui. — Affaire des fugitifs d'Aragon. — Le comte d'Arran. — Plaintes de la cour contre les Anglais. — Facilités pour le port des lettres réclamées par L'Aubespine.

Sire,

Pour ce que j'ay envoié en divers lieux ceux de mes gens qui savent écrire en espagnol pour savoir nouvelle du navire, dont jusqu'à cette heure je n'ay pu rien entendre, ni sont retournés mes gens, il plaira à Vostre Majesté prendre de bonne part que cette soit en françois.

Et c'est pour répondre à celles qu'il a plu à Vostre Majesté m'écrire par M. le comte de Buendia, lequel est arrivé icy et ay été bien marry que, suivant les lettres de Vostre Majesté, je n'ay pu communiquer avec ledit s[r] comte et le servir et assister comme Vostre Majesté le commandoit, bien que, quant à l'assistance, elle étoit excusable pour être personage tant bien instruit, habil et qualifié pour accomplir toutes les charges qu'il plairoit à Vostre Majesté luy mettre en mains, et aussi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que les choses de ce côté sont en même termes qu'elles étoient quand j'écrivis à Vostre Majesté depuis Rheims. J'entens en ce que touche la démonstration que fait le Roy très chrétien, les Reines et ceux qui sont en l'entour de leur personnes de continuer et entretenir la paix, mais puisqu'il avoit plu à Vostre Majesté commander que ledit s^r comte vint descendre vers moy, j'eusse bien désiré avoir été plus à la main pour le recueillir et traiter selon le devoir du service de Vostre Majesté et l'affection particulière que j'ay toujours porté audit s^r comte, lequel n'a été sans travail, à ce qu'il m'a dit, jusqu'à me rataindre pour ce que je n'étois averti du tems de sa venue, et que c'est la coutume de ceste cour d'assigner les ambassadeurs où ils se doivent retrouver à departir de la cour; pour n'estroissir les logis. Toutesfois, pour ce que j'entendois de jour en jour que Vostre Majesté envoiroit, j'avois laissé à la cour un de mes gens, avec un mémoire des journées que je devois faire afin que l'on me sut trouver; mais les postes ne sont assises partout ni ne peut on toujours suivre leur chemin. En somme ledit s^r comte, se retournant à la cour en une maison de M. le maréchal de Saint-André, de laquelle il vous pourra compter des particularités que Vostre Majesté recevera service d'entendre, il acheva sa charge envers le Roy très chrétien, les Reines et les seigneurs qui sont près de leurs personnes tant bien convenablement et si à propos qu'il ne se pouvoit mieux, comme Vostre Majesté l'entendra de luy, et partant de là me vint trouver sur le chemin de ce lieu, où nous sommes venus de compagnie.

Estant arrivé hier le Roy très chrétien, je fis avertir M. le cardinal de Lorraine du désir que ledit s^r comte avoit d'avoir résolution de ce qu'il avoit proposé, et que pour cet effect que j'avois aussi lettres de la part de Vostre Majesté en crédence, nous désirions savoir le tems auquel commodement nous nous pourrions trouver vers ledit s^r Roy et Reines. Il me fut mandé par ledit s^r cardinal que aujourd'hui il nous avertiroit. Ainsi a esté cet après-diné envoié devers ledit s^r comte le s^r de Jarnac, lequel nous a conduit en cour, où nous avons trouvé premièrement la Reine mère, à laquelle ledit s^r comte a repris le contenu de sa charge, déclarant combien que Vostre Majesté dési-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roit la briéveté à l'encheminement de la Reine. Sur quoy a esté répondu que de leur côté l'on se donnoit toute la hâte possible, et que le partement pourroit être pour le 8 ou 10 de ce mois, et pour correspondre à ce que Vostre Majesté avoit fait de son côté de les avertir de journée à journée du chemin qu'elle feroit, arrivant en Espagne, de même vouloient-ils donner par écrit de jour à jour le logis qu'elle prendroit jusques à Bayonne, et les noms des personnes qui iroient avec elle jusques à là : ce qu'ils ont promis d'envoier à ce soir icy audit s^r comte, et jointement les lettres responsibles à toutes celles qu'il a apporté de Vostre Majesté.

Tantôt après est arrivé le Roy avec messieurs les cardinal de Lorraine et duc de Guise, avec lesquels s'est passé en somme en propositions et réponses, les mêmes qu'avec la Reine mère avec beaucoup d'offres et propos courtois, dont ledit s^r comte pourra faire plus ample écrit à Vostre Majesté et sur cela ledit s^r comte a pris congé du Roy très chrétien et desdits seigneurs.

Après il se raprocha vers la Reine mère pour prendre de même congé d'elle, laquelle luy faisant grande rénumération du désir qu'elle avoit de la continuation de bonne amitié entre Vostre Majesté, enfin la pria de remantevoir à la votre la restitution de Saint-Quentin et Ham, prétendans ceux de pardeçà d'avoir satisfait de leur côté au traité de paix.

Et, aiant pris ledit s^r comte à sa charge de le remantevoir à Vostre Majesté, je n'ay voulu délaisser de dire à ladite dame Reine mère, que il ne falloit avoir doute quelconque que Vostre Majesté ne fit entièrement tout ce qu'estoit pour l'observance dudit traité, et pour ce qu'elle chargeoit sur les ministres de Vostre Majesté et même sur madame de Parme sans la nommer, je luy ay dit qu'elle avoit instruction de ce que elle devoit faire : qu'estoit qu'ayant certaineté du duc de Sesso et des parties auxquelles il touchoit la restitution estre fait de leur part, il n'y auroit nulle doute que ma dite dame de Parme accompliroit le traité, et qu'il n'y avoit encore nouvelles que M. de Savoie se tint pour satisfait. Elle répondit que ce avoit été la faute d'en prendre certification de luy pendant qu'il étoit pardeçà. Sur quoy j'ay répondu que c'estoit donc la nôtre d'avoir tardé jusqu'à cette heure, et que M. de Parme ne pouvoit excéder les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

termes que luy estoient prescrits. Et cecy ay-je dit tant plus volontiers pour ce que M. de Savoye estoit présenté auprès de ladite Reine, qui a oui le tout, et elle même a dit aussi que ce avoit été la faute de la demander à son mari, lorsqu'il estoit en France.

Ladite dame Reine est demeurée contente de ceci, ne sachant que répliquer; et je savois bien qu'on en avoit autant répondu au même propos au s^rs^ dudit seigneur Roy très chrétien, résidents en Flandre.

Sur ce point ledit s^r^ comte a pris congé de la Reine, laquelle luy a enchargé de dire beaucoup de courtoisie à Vostre Majesté que je remet à son rapport.

La Reine, nostre maitresse, et celle de France sont sorties sur ce point pour aller voir les jardins, et ledit s^r^ comte avec elles devisant, pendant que je parlois à M. de Guise touchant ce que concerne les nouveaux convertis fugitifs d'Arragon, et de là il prit congé desdites Reines.

Delà nous fumes allé voir M. de Vendôme, qui estoit au lit pour un accès de fièvre qu'il a eu, qui luy a duré 24 heures, et estoit madame de Vendôme, sa femme, assise auprès de luy. Il me semble que cet office se devoit faire pour ce que tous deux se sont offert d'accompagner la Reyne jusques a la Bay d'Espagne, voire jusqu'à Tolede, s'il plaisoit à Vostre Majesté. L'on a accepté leurs offres, de sorte qu'ils iront à la Bay d'Espagne, et plus avant si Vostre Majesté le veut.

Ledit s^r^ de Vendôme a beaucoup estimé cette visite, même que ledit s^r^ comte l'a fait comme de lui même, disant que Vostre Majesté ne savoit à son partement que ledit s^r^ de Vendôme fut en cour, mais sachant l'affection que Vostre Majesté luy portoit, il n'avoit semblé convenable d'obmettre cet office et luy déclarer la cause de sa venue : sur quoy ledit s^r^ de Vendôme luy a fait des grands remerciments et semblablement ladite dame, et luy ont compté combien ils estimoient cette charge de la conduite de la Reine, se offrant bien fort de servir à Vostre Majesté en tout ce qu'il luy plairoit leur commander.

Et nous faisant approcher de son lit et retenir tous les autres a repris ce point de l'affection qu'il avoit de faire service à Vostre Majesté, disant que, comme Vostre Majesté par ceste

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paix avoit tenu regard à la restitution de beaucoup de gens en leur biens, il avoit toujours désiré de s'emploier en choses dont Vostre Majesté a reçu tant de service qu'elle eut aussi souvenance de luy, et que, s'il plaisoit à Vostre Majesté luy commander, il avoit moien luy faire un service notable pour la tranquilité de l'Espagne et recouvrements des pertes faites en Barbarie, auquel lieu il avoit intelligence pour faire mettre ès mains de Vostre Majesté une place très importante; et cecy avec un bien grand secret; m'enchargeant bien expressément d'en avertir Vostre Majesté. Je pensay tirer d'avantage pour savoir plus particulièrement quelle place, mais il m'a dit que pour ce coup il me le diroit point, mais si Vostre Majesté goutoit cette pratique, il se déclareroit plus avant et ne proposereroit rien qu'il n'allast lui même en personne exécuter.

(Copie; Recueil conservé aux Archives de Bruxelles, f. 17.)

VI.

Lettre de deux officiers de finances au roi et à la reine de Navarre leur donnant avis que leurs domaines de Béarn ont été affermés moyennant une redevance de 2,300 livres, *Pau*, 5 *novembre* 1559. (Orig.; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580.)

Instruction du roi d'Espagne au cardinal de Burgos et au duc de l'Infantado pour la réception de la reine Elisabeth jusqu'à Guadalaxara, *Aranjuez*, 23 *novembre* 1559. (Orig. espagnol; Arch. nat., K 1643, n° 31.)

Lettres patentes de François II autorisant le roi de Navarre à accepter les présents qui lui seront offerts dans le gouvernement de Guyenne, *Châtellerault*, 23 *novembre* 1559. (Orig. sur parchemin; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 580.)

Lettres du docteur Durango à Philippe II, *Pampelune*, 2 *décembre* 1569. — Détail des préparatifs faits en Navarre pour recevoir la reine d'Espagne ainsi que le duc de Vendôme (Antoine de Bourbon). — Amas de vivres. — Réparation des chemins, etc. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 357, f. 95.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre de Philippe II au cardinal de Burgos au sujet de la réception à faire à la reine Elisabeth jusqu'à Guadalaxara, 8 *décembre* 1559. (Copie espagnole; Arch. nat., K. 1643, n° 33.)

Lettres patentes de François II portant commission au roi de Navarre et au cardinal de Bourbon de conduire la reine d'Espagne « jusques sur la frontière de nostre royaulme. » *Blois*, 10 *décembre* 1559. (Orig. sur parchemin; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 581.)

Lettre de Philippe II à Chantonay, *Tolède*, 24 *décembre* 1559. — Relativement aux propositions que le duc de Vendôme a faites à l'ambassadeur au sujet d'une action commune sur une place d'Afrique. — On ne peut les accepter sans les bien connaître. (Copie espagnole; Arch. nat., K. 1493, n° 13.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 25 *décembre* 1559. — Probabilités d'un voyage du duc de Vendôme en Espagne. — Arrivée de la reine Elisabeth à Pau. (Orig. espagnol; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 357, f. 87.)

Lettre du cardinal de Burgos et du duc de l'Infantado à Philippe II, *Pampelune*, 26 *décembre* 1559. — Choix du lieu de la livraison de la reine d'Espagne. (Ibid., f. 89.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 27 *décembre* 1559. — Le duc de Vendôme a fait appeler Descurra. (Ibid., f. 84.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Blois*, 17 *janvier* 1560. — ..... Rapports fréquents et mystérieux des agents du duc de Vendôme avec les Maures de Ceuta. — Melchior Vaez. — L'ambassadeur de Portugal se préoccupe autant que le roi d'Espagne des projets de Vendôme sur les côtes de Barbarie. — Il croit que le duc de Vendôme voudrait prendre position à Ceyna, près de Ceuta et de Zaquer, non loin de Tarife. (Orig. espagnol; K. 1492, n° 30.)

Communication au parlement de lettres patentes du roi par lesquelles il confirme au roi de Navarre le droit de nommer tous les officiers royaux du duché de Vendomois, 27 *janvier* 1559 (1560). (Coll. du parlement, vol. 81, f. 131.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune, 17 février* 1560. — Détails précis sur les préparatifs de campagne de Monfort et de Melchior Vaez en Barbarie. — Leurs armements maritimes. — Leurs navires à l'ancre depuis le 6 février. — Complicité du roi de France. — Dons au schérif. — Les habitants de Bordeaux ont vainement essayé d'arrêter l'entreprise. (Copie espag.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

Procès-verbal des papiers conservés au château de Montignac, fait par le s. de Saint-Genies, gouverneur pour le roi de Navarre, en son comté de Périgord, *mars* 1559 (1560). (Copie; Coll. du Périgord, 7e recueil, pièce 27.)

Lettre du duc d'Albuquerque au secrétaire Erazzo, *Pampelune*, 12 *mars* 1560. — Les complots fomentés par le duc de Vendôme à Pampelune sont tellement menaçants que le gouverneur en redoute chaque jour l'exécution. — Il a augmenté la garnison et placé des postes de garde à l'extérieur. (Copie espag.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

VII.

Lettres de Chantonay à la duchesse de Parme des 13, 18, 20, 23 et 28 mars, au cardinal Granvelle du 18 mars (Arch. de Bruxelles), à Philippe II des 19, 20 et 30 mars (Arch. nat., K. 1493, nos 42, 43 et 46), relatives à la conjuration d'Amboise, ont été si complètement discutées et analysées par le regretté M. Paillard dans la *Revue historique* (1880) qu'il nous paraît inutile d'y revenir.

Lettre de Jean Michieli, ambassadeur vénitien, à la République de Venise, *Amboise, 15 mars* 1560. — Nombreuses arrestations de conjurés. — Saisies d'armes. — Présence à Amboise du grand prieur de Lorraine et de l'amiral Coligny. (Bibl. nat., mss.; Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 16.)

Lettre du même à la même, *Amboise*, 16 *mars* 1560. — Fermeture des portes du château pendant la matinée du 15 mars jusqu'à quatre heures de l'après-midi. — Le maréchal Saint-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

André, qui devait aller en Guyenne, est envoyé à Tours. — Les princes de Condé et d'Este, ducs d'Aumale et de Nemours, et grand prieur de Lorraine sont envoyés en reconnaissance. — Bruit d'un soulèvement général en Guyenne. — Les conjurés pillent les églises pour payer leurs troupes. — Lettres interceptées et déchiffrées par L'Aubespine. — Sancerre à Tours. — Arrestations de Noizay. — Le baron de Castelnau. — Nouvelles et plus importantes reconnaissances du 16 mars. — Ordre au maréchal de Thermes de rester à Paris. — Duc de Nevers envoyé en Champagne et maréchal de Vieilleville à Metz. — *P.-S.* Retour de la reconnaissance expédiée le matin. — Prisonniers ramassés et renvoyés indemnes par le roi avec un édit. (Ibid., f. 16.)

Lettre du même à la même, *Amboise, 17 mars* 1560. — Récit détaillé de l'attaque du faubourg des Bonshommes. — Les conjurés sont découverts par des bateliers. — La cour prend les armes. — Les séditieux sont mis en fuite et poursuivis par les princes. — On arrête d'abord soixante prisonniers, dont deux avaient été pardonnés la veille. — On arrête ensuite quarante prisonniers, parmi lesquels se trouvaient un serviteur du cardinal de Lorraine et un serviteur de la princesse Marguerite. — Mazeres. — Quinze séditieux brûlés dans une bicoque. — Six coupables pendus le soir. — Mesures de défense prises par la ville. — Edit d'amnistie. — Abondance d'argent des conjurés. — Gages de leurs soldats. — Composition cosmopolite de leurs compagnies. (Ibid., f. 16.)

Lettre du capitaine Linars à Antoine de Noailles, *Bordeaux, 17 mars* 1559. — Nouvelles de Bordeaux. — Les séditieux sont calmés. — Arrivée du prince de La Roche-sur-Yon. — Le lendemain de son arrivée il alla retrouver le roi de Navarre à Langon. — Entrée de d'Escars à Bordeaux et honneurs qui lui sont rendus. (Orig., f. fr., vol. 6911, f. 308.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII.

Claude de L'Aubespine au connétable de Montmorency.

Amboise, 19 mars 1559 (1560).

Conjuration d'Amboise.

Monseigneur, je m'asseure que, avant que recevoir ceste dépesche, vous aurez seu assez de nouvelles de ces belles entreprinses, dont au commencement l'on se mocquoyt, mais elles ont esté menées si avant que, dimanche, au matin, deux cens chevaulx donnerent jusques devers la porte des Bonshommes, au pied du chasteau, et si Dieu n'eust permis que, le samedy, après disner, on n'eust pris le baron de Castelnau et ung nommé le cappitaine Mazeres, que j'estime, Monseigneur, que vous cognoissez, devers ung chasteau appartenant au fils de feu Raunay, gouverneur du roy de Navarre, quand il estoyt jeune, avecques environ XXII cappitaines et soldats, quy y furent surprins, estans là venuz et cachez pour être plus en main pour l'execution, s'estoyt faict. Depuis, et la prinse d'aucuns aultres, qui ont esté aussy prins, les a estonnez, de sorte qu'il y a commancement de plus de tranquillité. Maiz si avons noz advis, Monseigneur, qu'il y a encores plus de mille ou douze cens chevaulx aux champs en diverses troupes. L'un de leurs principaulx conducteurs estoyt La Renauldye, lequel, de fortune s'enfuyant près de Chateauregnault, fust rencontré par le jeune Pardailhan, que vous avez veu avec M. le mareschal de Saint-André, quy le chargea et luy cuyda donner un coup de pistolet, maiz le feu ne prinst pas et le dict La Renauldye luy donna de l'espée en travers du corps. Le dict Pardailhan avoyt ung aultre avesque luy, quy donna au dict La Renauldye ung aultre coup de pistolet dont il fut byen acteint et mourut souldain. Et ses deux serviteurs ont esté prins. Le dict Pardailhan est mort aussy. L'on a prins aussi le baron d'Aubeterre, qui estoyt ung des autres chefs. J'espere, Monseigneur, que cella dissipera beaucoup de leurs dessaings, qui sont si meschans et malheu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reux que j'ay horreur d'y penser. Estant chose qui ne s'est jamais veu en ce royaulme et à quoy, quand je pense, je cuyde estre en frayeur. Il s'y trouve ung monde de gens de toutes sortes, beaucoup de gentilshommes, force artisans et escoliers. Et, à ce que nous avons peu descouvrir, tous ont esté trompez par je ne scais quels prédicans, qui leur promectoyent ce qu'ilz n'ont peu tenir. Dieu veuille que ce feu n'aille pas plus avant, car il est fort dangereux et de grande consequence en ce royaulme. Chascun commance à estre fort gasté de la religion et plus que l'on n'eust pensé.

Monseigneur, vous aurez, s'il vous plaist, souvenance de ce qu'il vous a pleu dernierement m'escripre et me tiendrez s'il vous plaist tousjours en voz bonnes grâces, à laquelle je me recommande pour prier Dieu, Monseigneur, qu'il vous donne très bonne et très longue vie.

D'Amboise, le XIX mars 1559.

Vous excuserez s'il vous plaist ceste lettre mal tissue et mal escripte, maiz elle est faicte à la haste par ung homme accablé d'affaires, y ayant tantost deux moys que je trayne seul ceste charrue; car, comme M. de Beauregard estoyt venu au secours, nostre Seigneur le nous a osté en huict ou dix jours, dont jay esté très ennuyé. Et y avez, Monseigneur, perdu ung ancien et affectionné serviteur.

Vostre très humble et obéissant serviteur,
De L'Aubespine.

(Orig., f. fr., vol. 3158, f. 54.)

IX.

Lettre de Michieli à la République de Venise, *Amboise*, 20 *mars* 1560. — Le duc de Guise s'occupe à fortifier le château d'Amboise (grands détails). — Les gardes de jour et de nuit se continuent. — Chaque escouade en reconnaissance ramène des prisonniers. — Mort de La Renaudie. — Interrogatoire de La Bigne. — Arrivée de Villars, beau-frère du connétable. — Terreur générale des courtisans. — Faiblesse du château contre un siège. — Aujourd'hui le roi est à la volerie. — Hier arrivée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du duc de Lorraine. — Prochaine arrivée de la duchesse par bateau. — La cour doit se rendre à Chenonceaux. — Le corps de La Renaudie sur le gibet. — Culpabilité de Castelnau et de Mazères. — Arrivée de Throckmorton. — Disposition de la reine d'Angleterre à la guerre. — Départ pour l'Italie du comte de La Mirandole. (Cop. ital., mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 20.)

Lettre du même à la même, *Amboise*, 23 *mars* 1560. — La cour est occupée à punir les coupables. — Aujourd'hui deux coupables ont été pendus. — Trois gentilshommes décapités. — Mécontentement général en France et inquiétude des Guises. — Complicité avérée de Condé. — Solde des conjurés. — Fureur du cardinal de Lorraine. — Complicité supposée du roi de Navarre et des autres princes du sang. — Les Guises, n'osant les poursuivre, prennent la résolution de dissimuler. — Recherches des coupables dans les villes voisines et supplices à la requête de la reine mère. — Arrivée de gens d'armes. — Troubles à Lyon, à Saint-Lô. — Aucun prince étranger ne faisait partie de la conjuration. (Ibid., f. 24.)

Lettre de Chantonay au duc de Cessa, *Amboise*, 24 *mars* 1560. — Récit abrégé mais très précis de la conjuration d'Amboise. (Cop. espag.; Arch. nat., K. 1493, n° 43).

Lettre de Michieli à la République de Venise, *Amboise*, 28 *mars* 1560. — Hier supplices de Raunay et de Mazères; aujourd'hui nouveaux supplices. — Dix accusés ont été condamnés aux galères. — Eclaircissements donnés par Raunay sur l'objet de la conjuration. — Organisation de la conjuration à Genève; elle remonte au mois qui a suivi la mort de Henri II. — Avis envoyés aux Guises dès le mois de janvier. — Conjuration contre Philippe II avouée par Mazères. — Troubles en Normandie, en Provence, en Guyenne, en Dauphiné. — Lyon menacée. — Préparation du concile national. — Secours arrivés au roi et renvoyés. (Cop. ital., mss.; Dépêches vénitiennes, filza 4, f. 32.)

Lettre du même à la même, *Amboise*, 31 *mars* 1560. — Mort de Castelnau. — Soupçons contre le prince de Condé. (Ibid., f. 38.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre des officiers de justice de Cognac au duc de Guise, *Cognac*, 1er *avril* 1560. — Troubles à Cognac; prêches de La Chaussée. — Tendances des nouveaux réformés. (Orig.; Vc de Colbert, vol. 27, f. 337.)

Lettre de Sansac à la reine, *Sansac*, 2 *avril* 1560. — Troubles à Cognac et à Angoulême. — Prêches publics. — Demande instante de forces et d'instructions. (Orig.; Vc de Colbert, vol. 27, f. 335.)

Lettre de Michieli à la République de Venise, *Amboise*, 4 *avril* 1560. — Justification solennelle de Condé à Chenonceaux. — Guise prend la défense du prince. — Réponse du roi. — Attitude du cardinal de Lorraine. — Emprisonnement du s. de Vaulx, écuyer de Condé. — Détails sur la fuite de Maligny. — Les soupçons contre le roi de Navarre sont dissipés. — Ce prince offre un secours de 5,000 hommes au roi. (Le reste de la lettre est relatif à des sujets étrangers.) (Cop. ital., mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 43.)

Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, *Amboise*, 6 *avril* 1560. — Mort du chancelier Olivier. — Récit des explications présentées par le prince de Condé au roi à Chenonceaux. (Recueil cons. aux Arch. de Bruxelles, f. 61.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Amboise*, 10 *avril* 1560. — Même sujet et même récit que dans la lettre précédente. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 51.)

Lettre de Philippe II à Chantonay, *Almagro*, 16 *avril* 1560. — Ordre de féliciter le roi de France de la répression d'Amboise. — Conseil de détourner le roi de toute indulgence à l'égard des séditieux et de la moindre tolérance en matière de religion. (Cop. ou minute espag.; ibid., n° 53.)

X.

Lettre de don Pedro d'Albret à Philippe II, *Tolède*, 16 *avril* 1560. — Demande d'appui pour la France contre les réformés. — Plaintes contre le roi de Navarre. (Orig. autog.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 8.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre du duc d'Albuquerque au secrétaire Erazzo, *Pampelune*, 23 *avril* 1560. — Tranquillité apparente du pays. — Vendôme va commettre quelque crânerie, car il y est propre. — Nécessité de donner de l'argent aux troupes et de prendre des mesures de défense. — Conseil d'attribuer à la solde les sommes déposées chez le payeur des travaux publics. (Cop. espag.; ibid., leg. 358, f. 52.)

Lettre de Burie au duc de Guise, *Poitiers*, 25 *avril* 1560. — La province est tranquille depuis l'assemblée que les nobles ont faite au commencement du mois. — Demande d'argent. (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 187.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 30 *avril* 1560. — Il a fait rentrer dans les murs de la ville l'artillerie mise dehors pour fêter la reine, et changer les serrures des portes. — Il a donné au capitaine Jean de Prada le commandement du château. — Précautions à prendre pour le jour d'une grande foire, qui est proche. — Avis transmis par les espions des plans de Vendôme en Navarre. — Ses armements. — Utilité de prendre Esparca, neveu d'Artieda. — Touchant les gens que fréquente Pedro d'Albret. — Sa mère. — Efforts de don Prudencio et d'Ubilla pour attirer Vendôme dans le piège. (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

Procès-verbaux des états de 1560 des Etats de Béarn, *Pau*, *mai* 1560 (Voyez ci-dessus). Edits, ordonnances, décisions du roi et de la reine de Navarre; protestations, requêtes des Etats. (Copies; t. IV et VI des Establissements de Béarn; Arch. des Basses-Pyrénées; C. 682, f. 75; 684, f. 100 et 103; 1229.)

Lettre de Burie au roi, *Poitiers*, 3 *mai* 1560. — Réception du comte de Feria, ambassadeur de Philippe II, à Bordeaux. (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 181.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 14 *mai* 1560. — Le duc a chargé Gamboa de s'emparer d'Esparca, mais Gamboa, entré seul en France, a été fait prisonnier et conduit à Pau. — Vendôme a passé à Condom une montre de quatre cents hommes et doit en passer d'autres dans les val-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lées d'Aspe et d'Ossau. — Distributions de poudre du côté de Navarreins, achats de vins, etc. (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

Lettre du même au même, *Pampelune*, 26 *mai* 1560. — Détails sur le complot découvert par Gongora. — Utilité d'arrêter les coupables pour effrayer les indécis. — Popularité de Vendôme. — Gramont, Belzunce, Etchaux et autres voulaient visiter le pays. — Négociations de Vendôme avec le roi de Bohême. — Vendôme a fait prisonnier Gamboa. — Conseil d'arrêter quelqu'un des siens en représailles. (Cop. espag., ibid., f. 52.)

Lettres patentes du roi et de la reine de Navarre touchant les teintures des draperies de Nay, *Pau*, 31 *mai* 1560. (Orig. en patois béarnais; Arch. de Louvie-Juzon (Basses-Pyrénées), HH. 1.)

Lettre d'Antonio Gomez de Peña au duc d'Albuquerque (*s. d.*, *juin* 1560). — Relation du supplice de Gamboa. (Orig. espag.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 15.)

Lettre de Pedro d'Albret au roi d'Espagne (*s. d.*, *juin* 1560). — Pedro d'Albret se plaint que le roi d'Espagne ne donne à son maître que le titre de duc de Vendôme, tandis qu'il a toujours été désigné comme roi et prince de Béarn. — Explications sur le supplice subi par le traître Gamboa. (Orig. autog.; Arch. nat., K. 1493, n° 20.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 9 *juin* 1560. — Arrestation de Juan de Azedo et détails sur l'instruction dirigée contre lui. — Précautions prises contre une attaque de Vendôme. — Condoléances sur le désastre de Djerbah. — Point de nouvelles des Allemands que l'on disait enrôlés par Vendôme. — D'Hurtubie, à son retour en Navarre, sera arrêté. — Nouvelles du supplice de Gamboa. (Cop. esp.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XI.

Elisabeth de Valois, reine d'Espagne, au roi de Navarre.

S. d. (vers le 9 juin 1560).

Mon oncle, j'ay commandé à ces deux gentilshommes de passer par Pau pour vous dire de mes nouvelles et vous dire que je n'ay point oublié la bonne chere que vous mavez faicte et que, là où il se présentera occasion de vous montrer la bonne volonté que je vous porte, vous connoitrés que vous n'avez poinct plus affectionnée niece que moy. Qui sera la fin, où je prieray Dieu que vous doint bonne et longue vye.

Votre bonne niece,

Elisabet.

(Autog., Arch. des Basses-Pyrénées, B. 581.)

XII.

Lettre de Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne, au roi de Navarre, *Tolède*, 9 *juin* 1560. — Bonnes nouvelles de la reine Elisabeth « ..... la continue de la santé et « bonne disposition de lad. dame et combien elle persevere à « soy bien et dignement comporter avec ceste nation et singu- « lierement avec le roy, son mari, qui continue à l'aymer et « estimer de plus en plus. » — Nouvelles de don Carlos, fils de Philippe II, qui est « encores infiniment travaillé de sa fievre « quarte. » — Nouvelles du désastre de Djerbah. (Orig.; Arch. des Basses-Pyrénées, E. 582.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 12 *juin* 1560. — Le duc a envoyé Antonio Gomez de La Peña pour connaître le sort de Gamboa. Vendôme l'a bien reçu, lui a fait des dons et lui a dit que Gamboa avait mérité la mort. — Le roi de France a fait appeler Vendôme, mais celui-ci s'est excusé. — Progrès de l'hérésie à Pau. — Cependant Vendôme et sa femme vont à la messe. (Cop. espagn.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 258, f. 52.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIII.

D'Escars au duc de Guise.

Bordeaux, 12 *juin* 1560.

Commission du Parlement envoyée en Guyenne. — Gentilshommes envoyés dans les villes. — Assemblées séditieuses. — Nouvelles du roi de Navarre.

Monseigneur, par les lectres que j'ay escript le IIIe de ce mois j'ay d'abondant faict entendre au Roy et à vous tout ce qui est survenu de par deçà durant le temps que je estois devers le roy de Navarre, et comme messieurs les président Berault et de Montaigne, conseillers, députés par la cour de Parlement et avec eux le sieur de Bories que je leur ay baillé pour tenir mayn forte pour l'exécution des arrestz de la dicte cours, allans aux lieux où durant mon absence ont esté faictz monopoles, et prédications prohibées, devoient partir incontinent ; ce qu'ilz n'ont faict, quelque dilligence que j'aie sceu faire, plustost que aujourd'huy. Au moyen de quoy, Monseigneur, craignans cependant que ceux des dictz lieux, ou aultres leurs circonvoesins et complices vinssent à tant s'oblier que d'entreprendre semblables parties, j'ay dépesché des gentilzhommes aux lieux que j'ay extimé plus suspects ; qui m'ont adverty que, depuis mon retourt, n'ont esté faictz ausdictz lieux monopoles ne prédications publicques et prohibées ; ce qu'ilz faisoient durant mon absence tous les jours. De quoy lors et à l'instant que je vous en ay escript, Monseigneur, j'ay adverty le dict seigneur Roy de Navarre, luy faisant entendre combien de faveur ce païs recevroit par la présence de Sa Majesté, laquelle non seulement auctoriseroit les dicts sieurs commissaires et autres officiers du Roy, mais contiendroit tousjours de plus fort les habitans de ce païs en l'obéissance qu'ilz doivent à Sa Majesté. Pence, Monseigneur, que incontinent le dict seigneur roy de Navarre se sera acheminé pour venir de par deçà, où aidant Dieu, ne surviendra chose qui empesche la pugnition qu'arront méritée les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coulpables. A quoy je tiendray de ma part mayn, et vous advertiray tousjours de tout ce qui se présentera : ne désirant rien plus que d'estre si heureux de pouvoir obéir aux commandemens qu'il vous a pleu, Monseigneur, et plairra me faire; chose que je extimeray le plus grand bien que je sçaurois desirer. Au reguard de ce qui se presente au païs de Saintonge et isles de Marennes, l'uissier que lesdictz s^rs de la court y ont envoié a rapporté avoir veu ensemble assemblés le nombre de deux mil cinq cens à trois mil hommes, sans armes, assemblés pour ouyr ung de ses predicans. De quoy et aultres choses qui se peuvent présenter, je croy, avez esté adverty par monsieur de Biron; à quoy je me remettray. Extimant, Monseigneur, si tochant cela doit survenir aucune chose en ce païs, ce porra estre demayn jour de la Feste-Dieu. A quoy par tous moyens, j'ay pourveu pour en oster les occasions et moïens. S'il survient aucune chose en ce pays, je vous en advertiray incontinent. Où et ailleurs je prie Nostre Seigneur me donner la grâce que je puisse faire service au Roy et à vous, Monseigneur. Supplians le Créateur vous donner en parfaicte santé très longue, contente et très heureuse vie.

A Bourdeaulx, le XIIe de jungt 1560.

Vostre très humble,

Descars.

(Orig., f. fr., vol. 15641, pièce 9.)

XIV.

Commission et pouvoir donné à maitre Jehan Lescrivain, par le roi et la reine de Navarre, contre Jehan Belin, trésorier de Foix, *Pau, 14 juin* 1560. (Cop. auth.; Arch. des Basses-Pyrénées, B. 1163.)

Lettre sans signature et sans adresse (probablement adressée à Burie) contenant le récit d'un essai de délivrance par force armée d'un ministre retenu prisonnier à Agen et du soulèvement du s. de La Maurelle. (Cop. du temps; V^c de Colbert. vol. 27, f. 185.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre de Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne, au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, *Tolède*, 3 *juillet* 1560. — Don Pedro d'Albret, ambassadeur du roi de Navarre, est retourné auprès de son maître. — Avant son départ il a présenté au roi d'Espagne de nouvelles réclamations au sujet de la Navarre espagnole. — Philippe II a demandé cette réclamation par écrit. — Son mécontentement de l'exécution de Gamboa. — Par représailles le duc d'Albuquerque a fait arrêter quelques gentilshommes béarnais. — Mauvais état de don Carlos. — Nouvelles de Djerbah. (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 69.)

Quatre lettres du duc d'Albuquerque à Philippe II et à ses secrétaires, *Pampelune*, 12 *juillet* 1560. — Vendôme a passé trois jours à Bordeaux. — Condé y est arrivé en poste. — Ils sont repartis le jour de l'arrivée du maréchal de Saint-André. — Le maréchal est allé à Nérac après eux. — Progrès de l'hérésie. — Procès des quatre accusés et envoi au roi des pièces de la procédure. (Orig. et cop. espag.; Arch. de la secrét. d'Etat d'Espagne, leg. 358, f. 26 et 52.)

Brevet du roi et de la reine de Navarre accordant à don Pedro d'Albret l'état-civil de bâtard de don Juan d'Albret, roi de Navarre, et de Marie de Ganuca, habitants d'Estella, *Mas d'Agen*, 4 *août* 1560. (Cop. authentique en latin; ibid., leg. 358, f. 67.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, 25 *août* 1560. — Affaire des prisonniers arrêtés à Pampelune. — Progrès de la réforme en France.— Confiance des hérétiques en Vendôme. — Vendôme cherche tous les prétextes pour éviter de se rendre à la cour. (Cop. espag.; ibid., f. 52.)

Lettre de Pedro d'Albret à Philippe II, *Nérac*, 25 *août* 1560. — Il a remis au roi de Navarre les lettres de Philippe II. — Il se porte garant de l'orthodoxie de son maître. — Il est envoyé en ambassade à Rome par lui. — Demande du prieuré de Roncevaux et production, à l'appui de sa requête, du brevet du roi et de la reine de Navarre qui lui accordent la qualité de bâtard de don Juan d'Albret, roi de Navarre. (Cop. espag. et lat.; ibid., f. 67.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XV.

Lettre du parlement de Bordeaux au cardinal de Lorraine, *Bordeaux*, 29 *août* 1560. — Lettre d'appel suprême et de mise en demeure de prendre d'énergiques mesures pour sauver la religion et l'autorité du roi en Guyenne; « nous esbaissans « qu'il n'a esté donné ordre aux factions et assemblées que « dresse par deçà le s. de Meymy, qui empire de jour à aultre. » (Orig., f. fr., vol. 15873, pièce 29.)

Lettre de l'ambassadeur vénitien, Jean Michieli, à la République de Venise, *Melun*, 30 *août* 1560. — Découverte d'une conjuration nouvelle. — Le vidame de Chartres. — La Sague suivi par les agents des Guises à la cour et à Paris et arrêté à Etampes. — Lettres trouvées dans la valise de la Sague. — Lettres du vidame de Chartres. — Aveux de la Sague. — Conseil tenu au milieu de la nuit par les Guises à Fontainebleau. — Arrestation du vidame de Chartres dans son lit à Paris. — Retraite prochaine de la cour à Saint-Germain. — Envoi de Crussol au roi de Navarre. — Le cardinal de Bourbon; faiblesse de son caractère. — Compte-rendu de l'assemblée de Fontainebleau; requêtes de Coligny; dures réponses du roi. (Mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 160.)

Lettre de Sébastien de L'Aubespine au cardinal de Lorraine, *Tolède*, 31 *août* 1560. — Mission d'Antonio de Tolède. — A Limoges, les séditieux ont rompu une image de Notre-Dame et en ont jeté les débris au pied des potences. — Troubles dans la ville de Limoges. — Les séditieux se sont saisis des terres de l'évêché et en commencent le partage. — Prière d'aviser. (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 106.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Melun*, 31 *août* 1560. — Suite de la conjuration d'Amboise. — Cardinal de Chastillon soupçonné d'hérésie. — Démêlés de la cour de France avec le nonce au sujet de la résidence des évêques. — Duc de Guise, chef des catholiques. — Rappel des dépenses faites à l'enterrement de Henri II. — Indulgence du chancelier pour les Huguenots. — On parle d'envoyer l'évêque de Valence à Rome pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

signifier au pape que, si le concile général n'est pas convoqué avant six mois, le roi de France rassemblera un concile national. — Pétitions présentées à l'assemblée de Fontainebleau par l'amiral de Coligny au nom des Huguenots. — La Mothe-Gondrin, gouverneur du Dauphiné. — Bruits de la grossesse de Marie Stuart. — Assemblée de Fontainebleau. — Arrestation du vidame de Chartres. — Montbrun en Dauphiné. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 76.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Fontainebleau*, 1er *septembre* 1560. — Récit détaillé de l'arrestation de La Sague. (Orig.; Arch. nat., K. 1493, n° 79.)

Trois lettres des consuls de la Rochelle au roi, à la reine mère et au cardinal de Lorraine, *La Rochelle*, 2 *septembre* 1560. — Protestation de dévouement et démenti formel aux accusations de désobéissance présentées contre eux. (Orig., f. fr., vol. 15873, pièces 37 et suiv.)

Trois lettres de Noailles au roi, au duc de Guise et au roi de Navarre, *Noailles*, 5 *septembre* 1560. — Il se rend en toute hâte à Bordeaux. — Chacun est décidé à obéir au prince ainsi qu'à son lieutenant Burie. (Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 89 et 90.)

Lettre du cardinal de Tournon à Gaspard de Saulx-Tavannes, *Rossillon*, 6 *septembre* 1560. — Coup de main des Huguenots sur Lyon. — Gravité de l'affaire. — Prière d'aviser au plus vite. (Orig., f. fr., vol. 4644, f. 36.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Paris*, 8 *septembre* 1560. — Nouveaux détails sur l'emprisonnement du vidame de Chartres. — Le roi se rend à Saint-Germain. — Tous les gouverneurs ont ordre de regagner leurs gouvernements, sauf le duc de Guise et le connétable. — Crussol a été envoyé au roi de Navarre, ainsi que le cardinal de Bourbon. — Pourquoi le prince ne s'est pas rendu à Fontainebleau. — Les états généraux sont arrêtés pour le 10 décembre et le concile national pour le 10 janvier. — Assassinat commis, dit-on, par Condé sur un gentilhomme qui le trahissait. — Armements dressés par Vendôme. — Levées ordonnées en Picardie, en Alle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

magne, etc. — Retour sur l'emprisonnement du vidame de Chartres et sur la mission de Crussol en Béarn. — Les Ecossais se sont adonnés au protestantisme. — On dit que Marie Stuart est grosse. (Orig. esp.; Arch. nat., K. 1493.)

Lettre de Guy de Daillon au duc de Guise, *Niort*, 8 *septembre* 1560. — Il use des moyens de douceurs que le duc lui a recommandés. — La réforme fait des progrès, mais elle en fait moins en Poitou que dans les autres provinces. — Le roi lui a commandé d'envoyer sa compagnie à Loches. — Demande d'argent. (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 148.)

Lettre de Noailles au duc de Guise, *Bordeaux*, 10 *septembre* 1560. — Son arrivée à Bordeaux. — En route il a raccolé tous les capitaines disponibles et leur a proposé de leur avancer un écu jusqu'à concurrence de 2,000 écus de dépense, pour se mettre en campagne. — Il se félicite d'avoir trouvé Lansac à Bordeaux. — Il demande cent soldats au lieu de trente pour la garde des portes. — Tel est l'avis de Lansac et de Burie. (Autographe, f. fr., vol. 6908, f. 129.)

Ordonnance du roi et de la reine de Navarre concernant l'ordre et le règlement des chambres des comptes de Pau et de Nérac, *Nérac*, 11 *septembre* 1560. (Orig.; Arch. des Basses-Pyrénées, B. 8 *bis*.)

Lettre d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Ortes, au roi, *Peyrehorade*, 11 *septembre* 1560. — Précautions qu'il prend pour sauver la ville de Bayonne de toute surprise, mais il ne croit guère au danger de la part de ses voisins. (Orig., f. fr., vol. 15873, pièce 40.)

Lettre de Duras au roi, *Bordeaux*, 13 *septembre* 1560. — Suivant les ordres du roi il est venu à Bordeaux où il a trouvé Burie qui lui a commandé de réunir les capitaines de la légion de Guyenne et de leur ordonner de se tenir prêts à entrer en campagne avec leurs soldats. (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 144.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVI.

Mémoire de Burie.

Bordeaux, 14 *septembre* 1560.

Memoire des choses que M. de Burye, lieutenant général du Roy au gouvernement de Guyenne en l'absence du roy de Navarre, a commencé de faire en la ville de Bourdeaux et délibéré de faire en autres lieux dud. gouvernement pour le service dud. seigneur, dont le s. de Lanssac, qui s'en va présentement devers Sa Magesté luy rendra compte, affin qu'il plaise à Sad. Magesté commander ce qu'il luy plaira estre faict sur le tout et faire pourvoir à ce qui sera requis pour la despense s'il est besoing d'en faire.

Premierement.

A esté ordonné que les portes seront gardées chacune de dix hommes de la ville et ung soldart, auxquelz il a esté commandé de ne laisser entrer personne en lad. ville qu'il ne soit congneu et le mener devers led. s. de Burye et aussi qu'ilz ne laissent entrer ne sortir aulcuns coffres, thonneaux ne aultres closes qui ne soient visitées.

Et pour aultant seroit besoing que le s. de Noailles qui n'a que trente hommes, qui est trop petit nombre pour servir à la garde des portes de lad. ville, qu'ilz luy feussent crus au nombre de cent, ainsy qu'il a esté escrit au Roy, ce que led. s. de Burye fera, s'il voit qu'il en soit besoing, sans attendre le commandement de Sa Magesté.

Il a esté ordonné à tous les hostelliers qu'ils eussent à rendre compte chacun jour à leur jurat de leurs hostes, affin que led. jurat en face entendre aud. s. de Burie ou aud. s. de Noailles, gouverneur de lad. ville.

Ceux de lad. ville ont asseuré mond. s. de Burye qu'ilz mectront cinq ou six cens hommes des principaulx d'icelle en bon équippaige pour servir le Roy quant et où par led. s. de Burye leur sera recommandé; desquels il a délibéré faire reveue au prochain jour affin de s'en servir s'il en est besoing.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le s. de Duras qui a esté en ceste ville est en fort bonne vollunté de faire son debvoir et pour cest effect est party ce matin pour aller donner ordre que six ou sept de ses cappitaines, les plus voisins d'icy, enroollent et tiennent prest chacun cent cinquante ou deux cens hommes, des meilleurs qu'ilz ayent pour les emploier, sy mond. s. de Burye voit qu'il soyt besoing. Et pour cest effect il délibere emprunter, de quelque bon subject de Sa Magesté en ceste ville qui s'y est offert, mil ou douze cens escuz pour faire lad. levée s'il en est besoing; au remboursement desquelz en ce cas il plaira à Sa Magesté pourvoir et au paiement des gens levez pour le mois qu'ilz serviront. Supliant très humblement Sadicte Magesté croire que l'on ne la mettra point en despense sy on ne voit bien qu'il en soit besoing.

Et pour ce qu'il est nécessaire de faire quelques petites réparations aulx chasteaulx et pareillement de faire fermer quelques petites fenestres en trouz qui sont aulx murailles de lad. ville, qui ne sauroient monter le tout plus hault de six ou sept cens livres, plaira à Sadicte Magesté mander au comptable dud. Bourdeaulx de y fournir et néanmoins ne laisser cependant led. s. de Burye à y faire besoigner, pour ce que c'est chose nécessaire.

L'homme qui poursuivoit le paiement des soldarts des chasteaulx Trompette et du Ha n'est point encores de retour, et par consequent lesd. soldarts n'ont receu aulcun denier il y a trois ans.

Le roy verra par la lettre, que le vicomte d'Orthe luy escript, comme la ville de Bayonne est en bons termes et a délibéré led. s. de Burye d'y faire un voiaige, suivant ce qu'il a escript à Sa Magesté, sy elle le trouve bon. Et a dict Belzunce, gouverneur d'Acqz, aud. s. de Burye, qu'il yra à la court avec le roy de Navarre, et le s. de Gondrin est desjà party pour y aller.

Quant au pays de Saintonge et des Ysles, led. s. de Burye y a envoyé pour en scavoir des nouvelles.

Led. s. de Burye fera approcher sa compaignie jusques vers Blaye pour la faire venir en ceste ville s'il en est besoing.

De scavoir s'il plaist au Roy que led. sieur de Burye visite les pacquets qui passent par ceste ville à Bourdeaulx et sont envoyés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un pays à l'aultre, par le moien desquels plusieurs choses se pourroient descouvrir.

Faict à Bourdeaulx, le quatorzième jour de septembre 1560.

De Coucys.

(Orig., f. fr., vol. 15873, pièce 5, p. 8.)

XVII.

Lettre du nonce apostolique en France au nonce apostolique en Espagne, *Poissy, vers le 14 septembre* 1560. — Arrestation de La Sague à Etampes et du vidame de Chartres; nouveaux détails. — Lettres saisies dans les papiers de La Sague. (Cop. ital.; Arch. nat., K. 1496, n° 5.)

Lettre de Fronton de Berault, président de la chambre des vacations du parlement de Bordeaux, au cardinal de Lorraine, *Bordeaux*, 14 *septembre* 1560. — Cri d'alarme sur l'état religieux de la province : « En plusieurs villes y a gens qui font « predications et grandes assemblées tant en maisons privées « que places publiques... et souvent font de grandes insolences « et derisions aux autres prêcheurs qui annoncent la parole de « Dieu selon l'institution ancienne. » — Il n'y a pas eu encore de prise d'armes. — La justice est trop faible pour appréhender et punir les coupables. — Cette tolérance enhardit les séditieux. (Autog., f. fr., vol. 15873, pièce 3.)

Lettre de Jean de Masencal, premier président du parlement de Toulouse, et de Bertrand Sabatery, procureur général, au cardinal de Lorraine, *Toulouse*, 14 *septembre* 1560. — Séditions dans le haut Languedoc et à Castres, Villefranche de Rouergue, Cahors et Figeac « avec délivrance des prisonniers... création « de nouvelles églises selon la forme de Geneve, avec regle- « mens, police, erection d'officiers, enrollements, cotisation et « levée de deniers, force et violance, tant sur les personnes que « sur les paquets et procedures pour le faict de la religion, « memes le premier huissier de ceste cour à la veue des postes « de Tholouse, commencement de mutination en icelle et des-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« couverles de secretes menées avec les ministres de Geneve, « que pourroit estre intelligence avec les autres mutins du « royaulme pour surmonter Sa Magesté, supprimer et abolir « l'esglise... » — Vives instances en faveur de mesures rigoureuses pour la répression des séditieux. (Orig., f. fr., vol. 15873, pièce 2.)

Lettre du maréchal Paule de Thermes au connétable; 16 *septembre* 1560. — Le roi lui a commandé de se rendre à Loches, mais il a besoin d'avances pour se mettre en route. (Orig., f. fr., vol. 6640, f. 150.)

Deux lettres de Pontbriand au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, *Limoges*, 16 *septembre* 1560. — Arrivée à Limoges d'un prédicant venu de Genève. — Il a prêché quelquefois dans un bois situé à une lieue de la ville. — Les consuls ont pris les armes, fermé les portes, défendu les réunions. — Le prédicant a pris la fuite et a échappé aux officiers du roi. (Orig., f. fr., vol. 15873, pièces 7 et 8.)

Deux lettres du duc d'Albuquerque à Philippe II et à un de ses secrétaires, *Pampelune*, 17 *septembre* 1560. — Nouveau récit de l'arrestation de La Sague. — Il était porteur de dépêches d'Allemagne. — Condé est très hérétique. — Aussitôt après l'arrestation de La Sague le roi a convoqué Vendôme et Condé à la cour, lesquels doivent y aller en octobre. — Le cardinal de Bourbon est venu en poste à Nérac. — Concile national ordonné en France pour le mois de janvier. — Méfiance de Vendôme à l'égard du roi. — Publication en Navarre de la défense aux étudiants d'aller étudier à Toulouse ou à Bordeaux. (Cop. espag.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Paris*, 18 *septembre* 1560. — Nouveaux détails sur le procès et l'emprisonnement du vidame de Chartres. — Arrestation de La Haye, conseiller au Parlement. — Sacrilèges à Rouen. — La Rochefoucault soupçonné d'intelligence avec Condé. — Montbrun en Dauphiné. — Vendôme a écrit qu'il arriverait à la cour vers le 20 octobre. — Sa lettre à la reine mère. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 86.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre de Pardaillan au duc de Guise, *Bordeaux*, 20 *septembre* 1560. — Protestation de dévouement aux Guises. (Orig., f. fr., vol. 15641, pièce 14.)

XVIII.

D'Escars au Roy.

Aux Cars, 23 *septembre* 1560.

Sire, il a pleu au roy de Navarre m'envoyer en ce pays de Limosin avec la compagnie de monseigneur le prince, son filz, pour ce qu'il avoit esté adverty qu'en la ville de Limoges certaines personnes, malheureulx et céditieulx, avoient couppé la teste à ung ymaige Nostre Dame et mise sur ung eschaffault et après faict assemblée avec toquesaint, comme led. s. et moy avons escript à Vostre Majesté par ce gentilhomme, présent porteur, que je vous envoye.

Toutesfoys, Sire, cella c'estoit appaisé pour quelques jours, et, parce que j'estois allé devers ledit sieur, suivant ung commandement qu'il m'en avoict faict, j'envoyé lad. compaignie devant lad. ville, laquelle fust reffuzée des consulz d'icelle sans la voulloir louger aultrement; que fust la cause que ung chascun se retirast en sa maison. Et peu de jours après se fist certaine prédication avec port d'armes ez environs dud. Limoges par divers jours, ainsi qu'il est vérifyé par informations; à quoy, Sire, le peuple adhéroit fort.

Alors voz officiers et lesd. consulz, vouyant la poyne en quoy ils estoient, la craincte qu'ilz avoient des gens de leur d. ville, envoyerent vers led. s. roy de Navarre et moy, me faisans entendre le grand dangier, si promptement il n'y estoit pourveu. Et me scaichant lesd. ceditieux approucher, incontinent ilz se rompirent; ormys ceulx de lad. ville, qui estoient retirez dans leurs maisons, environ du nombre de trois cens, armés de corcellets, morions et pistolles, disans qu'ilz vouloient mourir, ou ilz auroient ung medecin allemand, leur compaignon, qui estoit prisonnier, avec une cappitulation qu'ilz vouloient faire avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vosd. officiers sans laisser les armes. Et vouyant les choses en tel estat, je my poyne de reassembler incontinent lad. compaignie avec des gentilhommes d'icy près pour m'en y aller et y mettre tel ordre que Vostre d. Majesté en eust contentement. Et, vouyant que je me acoumensays approucher d'eulx, ilz vuydarent lad. ville, comme, s'il vous plaist, Sire, vous pourez entendre par ced. pourteur que je renvoye exprès vers Vostre d. Majesté, par lequel il vous a pleu me commander d'empescher qu'il ne fust, en lieux où je seroys et pourroys estre, aulcunes assemblées.

Sur quoy je vous supplieré très humblement, Sire, de croire que, là où je seray, je mettrai poyne de satisfaire à vostre dit commandement, et que vous n'aurez jamais serviteur qui se y emploie mieulx ne de meilheure affection que moy. Il est bien vray que en ce pays n'y a point en ce pays aulcunes forces pour remédier si aulcune chose y survenoit de nouveau. Il est bien vray que tout est passifyé soubz l'auctorité de Vostre dicte Majesté pour le présent.

Et parce, Sire, que despuy il vous a pleu commander à mond. s. le prince faire acheminer sa compaignie droict à Loches, je n'ay voulu fallir en son absance de ce faire. Et, puisqu'il plaist à Vostre dicte Majesté de me permettre que je demeure pour quelques jours en ma maison pour pourvoir à mes affaires et que bientot je reçoipve quelque vostre commandemant, se présentant les occasions que je voys aujourdhuy, je seroys bien marry que affaire que j'eusse m'empeschast de m'employer et me tenir prest pour vostre très humble service, tel qui vous fust agréable, et mettre le pied à l'estrier pour ne m'y espargner en rien et m'estant plus grand honneur. Et supplieré le Createur, Sire, en parfaite santé vous donner très bonne, très longue et très heureuse vye.

Aux Cars, ce XXIII de septembre 1560.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et suget,

Des Cars.

(Orig., peut-être autog.; f. fr., vol. 15873, f. 39.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIX.

Lettre de Philippe II à Chantonay, *Tolède*, 24 *septembre* 1560. — Touchant les choses de la religion : « Tenemos por cierto « que si el rey procede al castigo d'ellos, como es razon, las « negocias se poruan en mejor stado. » (Minute orig.; Arch. nat., K. 1493, n° 89.) (Cf. un memento pour Ruy Gomez touchant les réponses à faire à l'ambassadeur de France de la part du roi; sommaire de chancellerie du 24 septembre 1560; ibid., n° 90.)

Lettres du roi confiées au capitaine d'Auzance pour le maréchal de Thermes à Loches, le s. du Lude en Poitou et Burie à Bordeaux, *vers le* 28 *septembre* 1560. — Mesures à prendre pour assurer la paix, principalement quand le roi de Navarre passera à Bordeaux. — Ordre d'étudier sa marche et les dispositions des capitaines qui l'accompagnent. — Félicitations à Burie des précautions qu'il a prises pour la garde de Bordeaux. (Copie ou minute; Vc de Colbert, vol. 27, f. 70.)

Mémoire sans date ni signature sur l'insuffisance de la garnison de Blaye et sur l'urgence des réparations à faire aux murailles (*octobre* 1560). (Copie du temps; f. fr., vol. 15871, f. 142.)

Lettre de Chantonay au prince d'Eboli (*vers octobre* 1560).— Voyage du roi de Navarre qui s'avance vers la cour. (Copie du temps; Arch. nat., K. 1496, n° 29.)

Lettre des officiers de Saintes au roi, *Saintes*, 1er *octobre* 1560. — Touchant la résidence de l'évêque, Tristan de Bizet. Il a toujours été fidèle à l'édit, sauf que aujourd'hui il est parti pour Toulouse afin de solliciter au sujet d'un procès. (Orig., f. fr., vol. 3626, pièce 15.)

Lettres du roi aux gentilshommes du Poitou, à Daillon du Lude, au maréchal de Thermes, à Burie, à Duras, *Saint-Germain*, 6 *octobre* 1560. — Conspiration ourdie à Poitiers par les adhérents de la religion nouvelle. — Annonce de l'envoi de de Thermes. — Ordre à tous les capitaines de réunir leurs com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pagnies. — Urgence des armements. (Minute ; Vc de Colbert, vol. 27, f. 17, 18, 21, 23, 24.)

Lettre du duc de Guise à Burie, 6 *octobre* 1560. — Même sujet. (Minute; f. fr., vol. 15871, pièce 19.)

Lettres de Noailles au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, *Bordeaux*, 6 *octobre* 1560. — Remerciement de la confiance que le roi met en lui. — Il demande trente soldats de plus pour garder les portes de la ville. — Recommandation d'un des jurats de Bordeaux, qui se rend à la cour pour obtenir du roi et du cardinal une traite de vins, libre de tous péages et de tous droits. (Minute orig.; f. fr., vol. 6908, f. 131.)

XX.

Burie au Roi.

S. d. (*vers le* 7 *octobre* 1560).

Le départ du roi de Navarre est retardé. — Théodore de Bèze et Campagne sont en Poitou.

Monsr d'Auzance fera entendre à la Royne, mère du Roy, que, voïant le partement du roy de Navarre tant retardé, je n'ay failly, de trois en quatre jours, envoïer devers luy avecques quelques occasions, pour entendre le jour de son dict partement. De sorte que le dernier, qui alla devers luy, l'acompaigna jusques à Bragerac en Perigort. Et à présent je dépesche mon trompette sur un bon courtault, pour aller jusques à Poictiers. Et pour avoir moïen d'entendre de ses nouvelles, je luy escriptz comme les choses passent de par deçà.

J'ay aussy entendu que Théodore de Beze et ung nommé Campaigne, fort sçavant, ainsi quon dit, ont esté trouvé à une journée par deçà Poictiers. Je ne sçay l'occasion de leur allée par delà, mais sy je puys, je le sçauray par quelques ungs dudit Poictiers.

Et après qu'il luy aura parlé de ce qui touche le service du Roy, luy fera entendre qu'il luy plaise se souvenir que je ne suys

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

point riche pour supporter la despenze que je faiz, et que je faiz plus que je ne puys. Parquoy il plaira à Sa Majesté vouloir avoir souvenance de moy pour moy faire paier de l'estat que j'ay en Guyenne, et de me faire bailler la main levée, pour ceste année, des terres qu'il avoit pleu aux feux roys Francoys et Henry me donner en faveur de mariage.

(Copie du temps; Vc de Colbert, vol. 27, f. 28.)

XXI.

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Paris*, 7 *octobre* 1560. — La cour de France est satisfaite de la promesse du secours d'Espagne. — Progrès de l'hérésie; Montpellier, Nîmes, Provence, Dauphiné, Languedoc, Normandie, Rouen, Limoges. — Prochaine arrivée de Vendôme à la cour. Retour du cardinal de Bourbon. — On parle de traduire en justice Vendôme, Condé et le vidame de Chartres. — Détails curieux sur les projets de la cour contre Vendôme et contre son frère. — Mécontentement de la noblesse. — Récriminations du grand écuyer Boisy au sujet de l'arrestation du vidame de Chartres. — Murmures du connétable. — Assemblée des chevaliers de l'ordre; ils sont déjà au nombre de plus de 90. — Vendôme a promis d'expulser les ministres de Guyenne. — Désir des Guises que Vendôme et Condé fassent amende honorable. — Le connétable se retire aujourd'hui chez lui. — Sansac et La Brosse dirigent le procès du vidame. — Avis du connétable sur ce procès. — De la restitution de Metz, Toul et Verdun. — Probabilité du peu d'usage qu'on fera du secours espagnol. — Bruit que le roi va se rendre à Orléans, mais invraisemblance de ce voyage. — Mauvaises dispositions d'Orléans. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 100.)

Lettre de Noailles au roi, *Bordeaux*, 8 *octobre* 1560. — Il a remplacé le s. de Cugnac comme lieutenant de Bordeaux et gouverneur du château du Ha par le s. d'Auros. — Prière au roi d'approuver son choix. (Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 133.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Paris*, 8 *octobre* 1560. — Arrivée de bandes armées à Poitiers. — La cour va partir pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Orléans. — Le duc de Guise va envoyer Sipierre avec la compagnie du duc d'Orléans pour occuper cette ville. — Grandes levées de troupes. — Réunion des chevaliers de l'ordre à Saint-Germain; discours du roi; scène d'attendrissement; le cardinal de Bourbon. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 101.)

Lettre du capitaine La Roche-Posay au roi, *Poitiers*, 15 *octobre* 1560. — « Dès aujourdhuy avons despeché commissions « pour quelques capitaines pour lever gens sous main sans « baptre le tabourin ne en fayre grand bruict jusqu'à ce que « nous sachions de venir le temps qu'il vous plaira ordonner « qu'ils commencent d'estre payés... » (Autog., f. fr., vol. 15871, f. 21.)

Lettre de Jean Michieli à la République de Venise, *Paris*, 15 *octobre* 1568. — Entrée du roi à Orléans. — Approches du roi de Navarre et du prince de Condé en intentions pacifiques. — Projet de la reine mère d'aller au-devant des deux princes jusqu'à Amboise. (Cop. ital., mss., Dépêches vénit., filza 1, f. 174.)

XXII.

Paule de Thermes au duc de Guise.

Poitiers, 16 *octobre* 1560.

Monseigneur, je vous escrivis hier bien au long ce que je pensoys estre digne de vous et n'est du despuis rien survenu, sinon que hier matin, sur les six heures, je receuz une lettre du roy de Navarre qu'il m'envoya par ung courrier exprès, laquelle je n'ay voulu faillir vous envoyer. Et encores, bien que par icelle il me mande que ce soir il seroit en ceste ville, j'ay toutesfoys entendu depuis par ung gentilhomme, qu'il a dépesché devers la royne mère, qu'il ne bougera point de Chaulnay jusques au retour dud. gentilhomme, si ce n'est que la response que je luy ay faicte luy face changer d'oppinion. Qui a esté telle, sur la créance dud. courrier, que, pour l'affection que j'avois de tout temps portée à son service, je luy conseillois,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme serviteur que je luy suis, de parachever son veoiage devers le Roy le plus tost qu'il seroit possible, pour le plaisir que Sa Magesté et toute la cour auroit de le voir bientot pour les exempter des oppinions que aulcuns séditieux et mal vivans avoient faict prendre à Sa Magesté; d'aultant qu'ilz se ventoient de l'appuy qu'il leur donnoit, et à quoy Sa Magesté n'avoit jamais voulu donner foy; et que ce seroit entièrement pour faire trouver faulx tout ce que l'on avoit voulu faire imprimer à Sa Magesté et ses ministres, quand il se rendroit près d'elle au plus tot. Luy offrant à cet effet quatre bestes d'amble que j'ay, pour le porter diligement; et l'asseurant en oultre qu'il ne fust jamais mieux venu en court de France qu'il le seroit maintenant. Sur quoy je ne sais quelle résolution il prendra, mais, de ce que j'entendray, je ne fauldray à vous en donner avis incontinent. Comme je feray cependant de la levée que nous avons envoyé faire de cinq ou six cens hommes, qui est à mon avis tout ce que l'on pourra mettre ensemble icy, encores que l'argent qu'il a pleu au Roy ordonner pour cest effect ne soyt arrivé. Toutesfoys le receveur de Tours, devers lequel j'avoys envoyé un chevaucheur, m'a escript que, dès sabmedy, ung clerc du trésorier Bertrand avoit receu les deniers et party soubdain pour me venir trouver et suyvant cela je l'actendz au jour d'huy.

C'est tout ce que je vous puys escripre pour cest heure, sinon suplier le créateur vous donner, Monseigneur, en parfaicte santé très bonne et longue vye.

De Poictiers, le XVIme jour d'octobre 1560.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
Paule de Thermes.

Je vous suplie très humblement, Monseigneur, me vouloir faire entendre si, après que le roy de Navarre aura passé, l'intencion du roy et vostre est d'entretenir les gens de pied que nous faisons lever ou ce qu'il vous plaist que j'en face.

(Orig.; Ve de Colbert, vol. 27, f. 58.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXIII.

Paule de Thermes au duc de Guise.

Poitiers, 19 octobre 1560.

Monseigneur, à ce matin sur les neuf heures, j'ay receu les lettres qu'il a pleu au Roy et à vous m'escripre d'Arthenay, du xvie de ce mois, suyvant lesquelles je ne fauldray de tenir la main, tant sur le faict des montres des compaignies de gendarmerie, qui sont icy près de moy que sur leur venue, de sorte que la volonté de Sa Majesté sera en cela ensuyvye. Je ne fauldray pareillement de me gouverner à l'endroict du roy de Navarre, suyvant l'instruction que Sa Majesté me donne. Au devant duquel je m'en vays tout présentement à Fontenay-le-Comte, où il dine, distant deux lieues de ceste ville; où je luy ay faict préparer ses logis pour ce soir et pense que demain il partira pour poursuivre son voyage.

(Maladie de l'eveque de Bayonne et demande éventuelle de sa succession apostolique.)

. . . . . .

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
Paule de Termes.

(Orig.; V^c de Colbert, vol. 27, f. 66.)

XXIV.

Paule de Thermes au duc de Guise.

Poitiers, 19 octobre 1560.

Monseigneur, je vous ay ce matin escript que j'allois trouver le roy de Navarre à deux lieues d'icy. Despuis il est arrivé ce soir en ceste ville, où il m'a dict ne vouloir sesjourner que ceste nuict pour partir demain de bon matin et s'en aller coucher à Chastellerault, pour de là suivre son chemin droict trou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ver le roy, sans s'arrester en aucun lieu à ce qu'il m'a dict; lequel monstre être fort joyeulx et aise d'avoir passé par icy. Et s'en va, à ce que j'ay peu comprendre par ses propoz, bien délibéré et avec quelque contentement. Je ne scay s'il changera d'oppinion entre cy et demain. Mais de ce que en sera je ne fauldray de vous en donner advis. Et cependant je suplye Dieu vous donner, Monseigneur, en parfaite santé très heureuse et longue vye.

De Poictiers, le XIXe jour d'octobre 1560.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
Paule de Termes.

Depuis la présente lettre escripte, led. s. roy m'a dict qu'il veult courir le cerf à Chastellerault, de sorte qu'il pourra séjourner tout le lundy là. Au demeurant, Monseigneur, messieurs de La Roche-Posay, pere et fils, sont icy avec quatre vingtz ou cens gentilzhommes qu'ilz ont faict venir. Et en eussent faict venir davantaige, n'estoyt que je leur ay dict qu'il n'en estoyt besoing de plus. Ils font une grosse despense à l'entretenement. Et voyant cela, j'ay faict bailler au jeune trois cens livres, non pas en forme d'estat, pour ce que je scay ce que le roy et vous luy voullez ordonner. Sur quoy et sur la levée que nous faisons faire il vous plaira, Monseigneur, me faire entendre pour veoir s'il sera besoing qu'elle se paracheve, estant le roy de Navarre passé.

(Orig.; V^c de Colbert, vol. 27, f. 68.)

XXV.

Instruction au s. de Bellegarde de ce qu'il aura a dire au Roy de la part de M. le mareschal de Thermes.

Poitiers, 20 octobre 1560.

Nouvelles du roi de Navarre.

Premièrement.

Qu'il fut hier au devant du roy de Navarre, à sa disnée, qui estoyt en l'abbaye de Fontaines-le-Conte, distant deux lieues

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'icy ; lequel arriva arsoir à coucher en ceste ville, où l'on luy a faict le meilleur et plus honneste recueil qu'on a pu adviser; et en est cejourd'huy party avec ung visaige joyeulx et contant. A l'endroict duquel ledict sieur mareschal s'est acquité suyvant l'instruction que Sa Magesté luy a donné par ses lettres du xvie de ce moys sans s'estre esmancipé davantaige sur aucune particullarité concernant son faict. Lequel s'en va coucher à Chastelerault, pour (y ayant couru le cerf demain) s'en partir mardy au matin et suyvre son chemin droict trouver sa dicte Magesté, sans s'arrester en aucun lieu. Ayant avecques luy messieurs le prince de Condé et cardinal d'Armaignac et une vingtaine de gentishommes, que ledict s^r de Bellegarde cognoyt tous.

Que voyant qu'il n'y a nouvelle d'aucune assemblée ny remuement en ce pays, qu'il donnera dans deux ou trois jours congé aux gentishommes qui sont icy, près de mons^r de La Rochepouzay, de se retirer en leurs maisons, et ce pour estaindre la despense qu'il faict à leur entretenement, qui est bien grosse, estans en nombre de quatre vingtz ou cent gentishommes, sans la suytte, comme j'en ay adverty monseigneur le duc de Guise.

Qu'il plaise à Sa Magesté luy commander ce qu'il aura affaire, maintenant que ledict s^r roy de Navarre a passé, tant sur la gendarmerye qui est icy que sur la levée des gens a pied qu'il a envoyé faire, ces jours passez ; laquelle il feroit contremander, si Sa Magesté ne vouloit qu'elle fût parachevée. Et ce pour espargner la despence qu'il se pourroit faire en cela sans besoing.

Que, suyvant ce qu'il a pleu à Sa Majesté luy commander par ses lettres du xvie de ce moys, il ne fauldra d'en suyvre, sur le faict des monstres, ses commandementz, et pareillement sur le vivre des gendarmes. A quoy il a toujours tenu la main si bien qu'il ne luy en est venu encores aucune plaincte. Et quand il luy en adviendra quelcune, il mestra si bien la main au chastiement de ceulx qui l'auront mérité, que les autres y prendront exemple.

Que mons^r de La Trimouille est arrivé icy, et pour ne veoir qu'il soyt nécessaire de l'y retenir, qu'il luy donne pour ceste

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cause, congé de s'en aller en sa maison qui est à une journée de ceste ville.

Faict à Poictiers, ce xxe jour d'octobre 1560.

Paule de Termes.

(Orig.; Ve de Colbert, vol. 27, f. 74.)

XXVI.

Montpezat au duc de Guise.

Le Fou, 20 *octobre* 1560.

Conflit avec le roi de Navarre.

Monsegneur, je receus hyer la lectre qu'il vous a pleu mescripre d'Artenay; à laquelle j'ay dèsjà satisfaict en partie, par celle que vous escripvis mecredy dernier : asteure il ne m'est possible, pour les raisons que vous dira ce gentilhomme, présent porteur, ensemble la pene là où je suys. Le roy de Navarre dit que la Reyne, mère du Roy, luy a escript ne m'avoir dit ny seulement jamays pensé ce qu'elle me commanda luy dire, estant dans sa chambre, le Roy présent, où elle nous appela. Ce que je ne puys croyre, aussi ne m'a-il jamays voulu montrer la lectre, me disant qu'il n'avoit non plus d'occasion de me croyre, ne luy montrant nul escript que j'avois; et que, si je luy voulois luy montrer mes instructions, il me montreroit la lectre; ce que je n'ay voulu faire, d'autant que les instructions me semblent pour l'irriter, que ce que je luy baillay par escript; dont j'è dèsjà envoyé ung double à la Reyne, mère du Roy; et vous en envoye ung autre. S'il vous plaist me faire tant d'honneur de le veoir, vous le trouverrés véritable; et ne puys croyre que la Reyne, mère du Roy, l'ait désavoué : ce seroit ung mauvais commancement de premiere récompense pour moy, qui m'asseure avoir aussi bien servy les Rois, de ma vie et de mon bien, que je n'ay occasion d'en porter envye à nul gentilhomme de mon eage; de mon honneur, Monseigneur, je ne servis jamays personne et aymeroys mieulx n'estre jamays

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

né, que si on m'y pouvoit attribuer, tant petit fust-il, le reproche. Vous supliant très humblement, Monsegneur, vous qui m'avés dit tousjours et outre faict profession d'aymer et favoriser la vérité et qui sçavez ceste cy, la vouloir ayder à la faire connoistre, m'asseurant tant de la vertu et bonté de la Reyne mère, qu'elle mesme favorisera assés la justice de ma cause.

Monsegneur, il vous plaira me commander vos bons plaisirs...

Faict au Fou le 20 d'octobre 1560.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Montpezat.

(Autographe; Vc de Colbert, vol. 27, f. 80.)

XXVII.

Lettre du sénéchal du Périgord à Noailles, *Périgueux*, 21 *octobre* 1560. — Fuite des ministres de Bergerac et de Mucidan. — Nouveaux troubles à Sarlat. — Un ministre qui y prêchait en plein jour a été fait prisonnier. — Les habitants étaient au moment de prendre les armes. — Le sénéchal s'est transporté sur les lieux avec une troupe de gentilshommes fidèles. — Les huguenots ont des armes et se réunissent fréquemment. — Nécessité d'aviser. — Meymi est dans ce pays et s'efforce d'agiter le pays. (Orig.; Vc de Colbert, vol. 27, f. 106.)

Lettre de Noailles au roi, *Bordeaux*, 21 *octobre* 1560. — Destitution du s. de Cugnac et remplacement par le capitaine Auros. — Demande d'une augmentation de trente soldats. — Calme et tranquillité de la ville. (Orig.; f. fr., vol. 6908, f. 91.)

Lettre du capitaine du Vigean au duc de Guise, *Du Vigean*, 21 *octobre* 1560. — Il est venu rejoindre le maréchal de Thermes suivant les ordres du roi. — Les troubles sont calmés. — Compte-rendu d'une certaine mission remplie auprès du s. de Mortemar. (Orig., Vc de Colbert, vol. 27, f. 108.)

Lettre du capitaine Auzance au duc de Guise, *Angoulême*, 23 *octobre* 1560. — Il s'est rendu à Angoulême suivant les ordres du roi et demande un pouvoir si sa mission doit se prolonger. (Orig., f. fr., vol. 15871, f. 78.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre de Montpezat à la reine, *Du Fou*, 23 *octobre* 1560. — Il ne sait pas pourquoi sa conduite vis-à-vis du roi de Navarre à Poitiers lui a fait encourir la disgrâce de la reine mère. — Il envoie à la cour le s. de Mereval pour se disculper. (Autog., Vc de Colbert, vol. 27, f. 112.)

XXVIII.

Instruction de ce que haura a dire Hugues de Thermes de la part de monseigneur le mareschal de Thermes a monseigneur de Guise.

Poitiers, 23 *octobre* 1560.

Coup de main organisé par un gentilhomme du roi de Navarre à Poitiers.

De dire à monseigneur de Guise ce qui est survenu despuis le partement du seigr de Bellegarde, et que ce jour mesme l'hoste du cappitaine Montestruc le vint trover et luy dict qu'il lui vouloit dire quelque chose de conséquence. Et, après l'avoir entandu, le dict cappitaine Montestruc, yl lui sembla de le mener vers ledict sr maréchal; ce q'yl fit; et mostra avoir faict ung contract avecque un gentilhomme de la suite du roy de Navarre; lequel contract est envoié présentement à monseigneur de Guise, et par là yl pourra voir, s'il lui plait, se ilz ont ancor bonne intension de executer leur entreprinse.

Le dict sr marechal ha ordonné au marchant de continuer son entreprinse, si bon semble à mondict seigr de Guise, pour voir sy on les pourroit atraper sur le fait, ancor que ce sont choses dangereuses de les laiser venir sy avant. Yl remetra cela au prudent jugement de mondict seigr de Guise.

Il semble au dict sieur le maréchal que le Roy ne se doibt point deffaire de ses forses, mais au contraire il luy semble qu'il doibt envoïer forses par tous les gouvernementz de son roïaulme et chastier ceulx lesquels ont usé de la forse et sédition, autrement Sa Magesté ne sera ne craint ne hobbéi et sera toujours en dangé de sa personne et de son estat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et cependent qu'il ha ses forses ensemble il doibt chastier ceulx quil ne lui sont point fidelles; et que Sa Magesté s'aseure que ceulx yci hont intelligence avèques les estrangers; et s'il i provoit à bonne heure, cependent qu'il ha ses forses ensemble, yl leur rompra toutes leurs entreprises.

Faict à Poictiers, ce 23e de octobre 1560.

Paule de Termes.

(Autographe; Ve de Colbert, vol. 27, f. 76.)

XXIX.

Lettre du sénéchal de Périgord au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, *Périgueux*, 30 *octobre* 1560. — Apaisement momentané en Périgord. — Mouvements à Sarlat, à Bergerac, à Eymet et à Mucidan, et assemblées pour ouïr les prêches de ministres de passage. — Les officiers du roi usent de prudence. — Si le roi le commande, il sera facile de venir à bout des séditieux en autorisant la noblesse à prendre les armes. — Arrivée de Biron en Périgord. (Orig., Vc de Colbert, vol. 27, f. 130.)

Lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II, *Pampelune*, *novembre* 1560. — Levée de tous les hommes de vingt à soixante ans, en état de porter les armes, pour secourir le roi de France. — Réception de Vendôme et de Condé à Orléans. — Détails rétrospectifs sur l'arrestation de La Sague. — Enquête sur la garnison de Navarreins. — Arrestation de Bouchard, chancelier de Vendôme. (Cop. espagn.; Arch. de la secrét. d'État d'Espagne, leg. 358, f. 52.)

Lettre de d'Ossun au roi, *Bordeaux*, 2 *novembre* 1560. — Tranquillité de Bordeaux et de la sénéchaussée. — Troubles à la Réole, à Tonneins, à Agen et à Villeneuve. — Délivrance par force d'un prisonnier à la Réole. — Les habitants de Villeneuve sont venus demander du secours à Burie, qui ne peut leur en donner, ou l'autorisation de prendre les armes « pour « repousser ces malheureux qui les tiennent en grand subjec- « tion. » — Burie n'a pas voulu accorder l'autorisation sans l'avis du roi. — Troubles à Sarlat. (Orig., Vc de Colbert, vol. 27, f. 138.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre de d'Ossun au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, *Bordeaux*, 3 *novembre* 1560. — Le ministre Fontaine, évadé des prisons d'Agen, prêche publiquement à Gontaut et dans les terres des s. de Lauzun et de Caumont, au milieu de gens armés. — Les officiers d'Agen demandent l'autorisation de le saisir. — Burie prie Lauzun et Caumont de l'expulser. — C'est à vous d'aviser. (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 85.)

Noailles aux mêmes, *Bordeaux*, 3 *novembre* 1560. — Envoi de lettres du Périgord rapportant les troubles survenus dans cette province. (Orig., Vc de Colbert, vol. 27, f. 140.)

Lettre de Burie à Caumont, *Bordeaux*, 3 *novembre* 1560. — Ordre de saisir le ministre Fontaine et de l'envoyer au parlement de Bordeaux qui a déjà entamé son procès. (Copie; Coll. du Périgord, vol. 6, f. 7 vo.)

Lettre de Claude de L'Aubespine, secrétaire d'État, à Bernardin Rochetel, évêque de Rennes, ambassadeur de France auprès de l'empereur, *Orléans*, 3 *novembre* 1560. — « ..... Des nou-« velles de decà, tous nos troubles commencent à s'en aller en « fumée, Dieu mercy, pour la venue du roy en ce lieu, où, depuis « trois jours le roy de Navarre l'est venu trouver et M. le prince « de Condé, son frere aussi, lequel le roy a faict arrester pri-« sonnier par les capitaines de ses gardes, dont beaucoup se « sont estonnez. Je ne scay ce que cella pourra produire mais « tous les meschans s'advouoient de son nom. » (Autog., Vc de Colbert, vol. 394, f. 23.)

XXX.

JANUS FREGOSE, ÉVÊQUE D'AGEN, AU CARDINAL DE LORRAINE.

Agen, 3 *novembre* 1560.

Nouvelles d'Agen et de l'Agenais.

Monseigneur, aussy tost que je fus rellevé de maladie, suyvant le debvoir de ma charge et le commandement du Roy et vostre, suys venu en mon évesché, où avec ce peu de force que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

j'ay, ne cesse de m'employer; exhortant et admonestant un chascun en la crainte et honneur de Dieu et obéyssance de nostre prince, tant par prédications publiques que exhortations familières; remonstrant à touts universellement leurs debvoir et le péril auquel ils tomberont, pour estre désobeyssants au vouloir et commandement dudict S^r^, à euls par plusieurs fois déclairé et publié.

Maintenant, pour le service que je doibs au Roy et à vous, Monseigneur, et pour obéyr à ce que vous a pleu me commander par voz lettres, je envoye ce présent porteur, lequel vous rendra compte de ceste ville et du demourant de ma diocèse; ce que je n'ay peu faire plus tost, attendent d'en estre mieulx informé. En la présente ville ne y vois jusques icy aucune émotion; ains par ce que je puys connoistre, elle continue la dévotion et acostumée obéyssance qu'elle doibt au roy; et jaçoit qu'ils en ayent aucuns de la nouvelle secte, ils ne font toutesfois aucun escandalle public; ains, s'il y a entre eulx assemblée ou presche comm' on murmure, c'est fort secret.

Et quant au demourant des habitans d'icelle, y a ordinairement grand affluance de peuple qui assiste ès église au service divin et aux prédications que je faicts faire; qui donne espérance que, avec l'ayde de Dieu, les bons continueront en ceste bonne voulunté et dévotion, sans se despartir du droict chemin; et les dévoyés, en donnant quelque bon ordre aux émotions qui sont ès autres villes de mon diocèse, je veulx croire que sera bien aysé de les corriger, moyenent vostre bonne providence, de laquelle on espère toute bonne yssue.

Et quant au ministre qui fust faict évader par force des prisons, acte véritablement par trop audacieux et escandalleux, digne d'une très griefve punition, le présent porteur vous en contera le faict tout au long; et ainsy, quoy entendu, et vous comptera pareillement qu'en plusieurs parties de mon diocèse se font ordinairement presches publiques et secrètes par certains ministres et séditieux avec port d'armes; pour à quoy obvier je faicts tout ce que je puis, tant par la déclairation de la parole de Dieu, que journellement leurs est faict, que par les admonestements et remonstrances; publiant tels ministres et leurs adhérens excommuniés et séparés de nostre Église. Ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que je continueray de faire, ayant tousjours l'honneur de Dieu et le service du Roy en telle dévotion et recommandation que le devoir me commande, sans espargner la propre vye, si besoing estoit, tout ainsy qu'ont faict et font tout ceulx de ma maison, comme très loyaulx et obéyssants serviteurs que nous sommes de la coronne de France et vostre.

Je prye Dieu, Monseigneur, vous donner en parfaite santé heureuse et longue vye.

D'Agen, ce IIIe jour de novembre 1560.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
Janus Fregose, evesque d'Agen.

(Autographe; Ve de Colbert, vol. 27, f. 146.)

XXXI.

Lettre de René de Daillon, évêque de Luçon, au cardinal de Lorraine, *Sainte-Gemme*, 4 *novembre* 1560. — Les habitants de Pouzanges et de Mouilleron continuent leur mauvaise vie. — Situation difficile de quelques curés, contre lesquels ont été déposées aux états provinciaux du Poitou des plaintes si violentes que le président a refusé d'en autoriser la lecture. (Orig., f. fr., vol. 15874, f. 87.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, 4 *novembre* 1560. — Journal de la cour de France depuis le 15 octobre. — Le roi est entré à Paris le 15 octobre. Il en est reparti peu après à petites journées, se dirigeant vers Orléans. — Communication faite aux ambassadeurs étrangers sur son voyage en France. — Emprunt ordonné par le roi sur les riches abbayes. — Voyage de Nemours en Angleterre. — Mécontentement de l'ambassadeur anglais en face des armements de la France. — Du concile général. — Le roi fait difficulté d'accepter la ville de Trente comme siège du concile et préférerait Verceil. — Rapports tendus de la cour avec le nonce. = Du 23 octobre : Scandale commis à la messe du roi par l'ambassadeur d'Angleterre. — Le cardinal de Chastillon n'a pas meilleure contenance. — Réclamation du nonce au sujet des progrès de l'hérésie à la cour. — Tendances de Catherine à l'indulgence vis-à-vis des réformés.— Approche de Vendôme. Il marche pacifiquement. — Mariages

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

projetés entre les Bourbons, les Valois et les Guises pour ramener la concorde. — Conflit de Vendôme et de Montpezat aux portes de Poitiers. — Armements et installation de la cour à Orléans. — Arrivée du cardinal de Tournon. = Du 4 novembre : Arrivée de Vendôme et de Condé à Orléans. — Récit de l'accueil du roi; nombreux détails. (Orig. espagn., Arch. nat., K. 1493, n° 104.)

Lettre des magistrats de la sénéchaussée de Rouergue au roi et au cardinal de Lorraine, *Villefranche*, 4 *novembre* 1560. — Arrivée de plusieurs ministres en Rouergue et leur succès, surtout à Milhau. — Le danger s'accroît de la non résidence des principaux fonctionnaires. — Le cardinal d'Armagnac est à la cour et le sénéchal est malade à Toulouse. (Orig., f. fr., vol. 6626, f. 33, et Vc de Colbert, vol. 27, f. 148.)

Rapport sans signature sur la célébration des cérémonies de la réforme à Marennes, la non observation de la fête de la Toussaint, etc.; 6 *novembre* 1560. (Copie du temps, Vc de Colbert, vol. 27, f. 152.)

Lettre du sénéchal du Périgord au duc de Guise, *Périgueux*, 7 *novembre* 1560. — Prêches de Mazet à Saint-Cyprien et à Issigeac. — Il a fait deux baptêmes à la façon de Genève. — Point de violences ni de port d'armes, ce qui l'a empêché de poursuivre les adhérents de Mazet. Il a fait publier la défense d'assister aux prêches. — Mazet a été fait prisonnier à Sarlat par un officier du roi, qui, pour éviter une sédition, l'a donné en garde à deux habitants de Sarlat. — Mazet s'est échappé et l'un de ces gardiens a été emprisonné. — Faut-il lui faire un procès? — Ordre établi à Bergerac par M. de Byron. — Prêches de nuit et de jour à Mussidan et à Moncaret. — Demande d'argent et d'instructions. (Orig., Vc de Colbert, vol. 27, f. 167.)

Lettre du duc de Guise à Burie, *Orléans*, 9 *novembre* 1560. — Le roi envoie le maréchal de Thermes en Périgord, Limousin et Agenais afin de châtier rigoureusement les séditieux. — Ordre de l'appuyer. (Minute orig., ibid., f. 159.)

Lettre de Jean Michieli et de Michel Suriano à la République de Venise, *Orléans*, 10 *novembre* 1560. — Commission pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

juger le prince de Condé. — Détails sur la captivité du prince. — Conférence du roi de Navarre avec les Guises et avec la reine mère. — Mécontentement du prince de la Roche-sur-Yon des injustices accumulées dans le procès de Condé. — Gravité des charges portées contre le prince. — Audience donnée par le roi de Navarre aux deux ambassadeurs vénitiens. — Son essai d'apologie de Condé. — Arrestation de la dame de Roye. — Arrestations diverses. — La Rochefoucault, Senarpont, les trois Chastillons et même Damville sont menacés d'être accusés. — Convocation des chevaliers de l'ordre. (Copie ital., mss., Dépêches vénit., filza 4, f. 187.)

Lettre du roi à Amaury Bouchard, chancelier du roi de Navarre, *Orléans*, 11 *novembre* 1560. — Ordre de se constituer prisonnier et de révéler par écrit tout ce qu'il peut connaître de l'entreprise des princes. (Minute orig., Vc de Colbert, vol. 27, f. 164.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Orléans*, 13 *novembre* 1560. — Le prince de Condé en prison. — Vendôme assiste tous les jours au conseil et aux chasses du roi. — Des états prochains. — Mesures prises par les Guises pour peser sur les décisions des députés. — Dispositions de Vendôme. — Il cherche l'occasion de se disculper. — La princesse de Condé est à Orléans. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 106.)

XXXII.

Arroyer a Antoine de Noailles.

Périgueux, 13 *novembre* 1560.

Prédications du ministre Mazet à Sarlat, à Saint-Cyprien et à Eymet. — Revue des principales villes du Périgord.

Monsieur, la fidellité que je doibz au service du Roy me faict particullièrement descouvrir la vérité de mon voyaige et avec plus grande prolixité que je n'ay faict par les lectres que j'escrips à monsieur de Burie; lesquelles, quant à la substance,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont entièrement véritables; mais le surplus qui est dans les présentes, je le vous ay reservé pour la servitude que je vous ay vouhée et jurée, il y a jà longtemps.

En premier lieu, je partiz la vigille de Toussainctz de ceste ville, suyvant ce qu'il vous pleust m'escripre, et allay à Sarlat, où j'arrivay le jour de la dicte feste de matin; et y cuydoys trouver ung nommé Mazet, ministre, qui a gasté le pays de Sarladoys en certains endroytz, mesmes à Sarlat, Saint-Cyprien, Eyssigeac et Eymet, et a prins de chesque lieu dix livres pour moys. Et pour le regard de ce qu'est survenu à Sarlat, le dict Mazet y a presché troys ou quatre fois en maisons particullières sans armes; toutesfoys que j'aye peu vériffier. Ont aussi une foys baptizé une filhe contre les constitutions et observances de l'esglize. Leur esglize a esté des dernières yntroduytes, et n'estoyt fort advancée, car il y eust bien eu plus grand ravaige. Je les ay attirés avec les parolles les plus doulces que j'ay peu, veue la nécessité du temps. Et finablement, me semble qu'ilz recognoyssent leur faulte, pour ne la continuer à l'advenir. Et s'il y escheoyit amandament du passé, quant il vous plairra, vous sçavez les endroictz, non seulement de ce lieu, mais des trois aultres, quant me le commanderez.

Monsieur, je vous asseure que la facilité et estonnement provenant des menasses des entrepreneurs a plus bailhé de crainte que ministres de la justice qu'il ne y avoit de lieu, et si chascun y eust procédé vivement, et moy le premier, les affaires n'eussent poussé si avant qu'ilz ont. Tant y a que, la grâce à Dieu, le tout se porte bien, pourveu que vivement l'on chasse les ministres, lequelz seront cause d'une grande foulle au peuple qui nen peult mais.

Monsieur, j'ay trouvé à Sainct-Cyprien, lieu assez rustisque, les choses fort mal; toutesfoys, elles sont suyvies de gens qui n'ont que tenir, lesquelz fuyent de toutes partz, quant la justice les visite; et comme ilz m'ont commancé à Eyssigeac (*sic*), aussi trouverez qu'ilz sont aussi malades que ailheurs; dont du tout j'ay les procédures vers moy; lesquelles je n'ay peu, pour le grand volumes d'icelles, envoyer, que premièrement je n'aye entendu le vouloir de monsieur de Burie et principallement celluy de monsieur d'Auzun et le vostre : ayant souvenance des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commandemens que me fistes à l'esglize Sainct-André. Il sera vostre bon plaisir m'en commander voz volluntez sur ce.

Quant à Bragerac, mons^r de Biron en partit le jour que je y arrivay, où il n'y oblia rien de ce que appartenoyt à la charge qui sur ce luy fut bailhée par mon dict s^r de Burie. Et voyant toutes choses pour l'heure bien dispozées, je y arrivay de nuyt et men partiz le lendemain. Je croys que touchant ladicte ville en avez receu advertissemens certains et au long par mon dict sieur de Biron, la soufizance sienne estant accompaignée du bon zelle qu'il a au service de Dieu et du Roy. Bien vous veux advertir qu'il y est requis du chastiement en des endroictz, lesquelz, possible, ne seront pas bien cogneuz et les ignocens en pâtiront, possible, en leurs lieux, comme il arrive souvant.

Monsieur, il y a encores Mussidan, Montravel, Montcaret et Eymet à viziter, où se tiennent les predicans, lesquels chassés tout sera en repos et bien aysé de les prendre. De ma part, s'il m'est commandé, je ne foys poinct de doubte que avec les forces que j'ay aysées soubz l'auctorité du Roy, je n'en vienne à bout. Il est vray que jusques icy le mien y a courcu, et si a ung an entier que je ne fuz payé de mes gaiges, mais estant seulement défrayé. J'espère et m'asseure en venir à fin; ce que je ne vouldroys entreprendre sans les commandemens de vous, mes dictz seigneurs, comme aussi je l'ay escript à monsieur de Burie.

Monsieur, si de chesque lieu l'on purge les provinces de telles personnes, il sera aysé vivre en paix; aultrement les affaires endormies se pourront quelque foys esveilher, comme je scentz des malices de ceulx que à présent je voys vaincuz; et néantmoings ilz actandent le futur Messye et les entendz murmurer entre les dentz.

Je vous supplieray très humblement excuser mes lestres si les trouvez plaines de beaucoup de superfluz advertissemens lesquelz avez preveuz avant que je les cognoisse, tant y a que mon acquit envers vous, Monsieur, me sera, s'il vous plaist excuze sufizante. Du reste j'appelle Dieu à tesmoing que l'envye ne me convye de blasmer personne, mais la faulte laquelle de soy mesmes est assez evidante, laquelle je crains tomber sur le pouvre peuple ignocent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Monsieur, actandant le commandement que sur ce vous plairra me faire et commission, s'il vous plaist, que je face aucune chose, je ne partiray de la présent ville où toutes choses, la grâce à Dieu, sont bien disposées et ont ainsi continué puys le commancement, dont je loue Dieu. Cependant vostre bon plaisir sera que je soye continué aux bonnes grâces de monsieur d'Ausun et les vostres, comme vostre très humble serviteur. Supplieray le créateur, Monsieur, vous donner en santé très longue et heureuse vie. De Périgueux, en vostre maison, ce XIIIe novembre 1560.

Vostre très humble serviteur,

Arroyer.

Monsieur la présente escripte, homme digne de foy m'a assuré que dimenche l'on prescha à Bragerac et m'a on assuré que cest Boynorment. Il vous plairra y commander, car il y a de l'ostination et mes advertissements sont certains.

(Orig. peut-être autographe; f. fr., vol. 15871, f. 95.)

XXXIII.

Seguier de la Gravière, sénéchal du Quercy, au Roi.

Cahors, 16 novembre (1560).

Troubles de Montauban.

Monseigneur, si tost que j'ay esté par dessà j'ay assemblé les trois Estatz de ceste seneschaulcée de Quercy. En laquelle assemblée j'ay esté adverty que puis peu de jours, pendant que j'estoys en chemin pour m'en venir par dessà, certain nombre d'hommes incogneuz sont survenuz en la ville de Montaulban; lesquelz ont forcé les prisons du Roy, sur les neuf heures du soir, et ont mys ors ung prisonier qui estoyt accusé du faict de la religion. Et après se sont retirez et esvanouys, de telle sorte que l'on na sceu qu'ilz sont devenuz, comme vous pourrez estre plus amplement adverti par le seigneur de Negrepelisse que pour lors estoyt sur les lieux, et presentement à la court,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme l'on ma dict. Et combien que les officiers des lieux et la court de parlement de Tholoze en ayent informé, sans avoyr peu descouvrir quelles gens estoyent ny de quel lieu, ainsi que l'on m'a dict, si est-ce, Monseigneur, que je m'en veoys tout maintenant sur les lieux, avec tel et si grand dézir d'en sçavoir la vérité, que j'espoyre la trouver : de laquelle je vous advertiray incontinent et y donneray tel ordre que l'obéyssance et la force en demeurera au Roy. Car, par ce que j'ay peu cognoistre et entendre en ceste assemblée des troys Estatz, tout le pays et subjectz du Roy de ceste seneschaulcée luy sont merveilleusement obéyssans et desplaysans de cest accident; dézirans punition en estre faicte contre les coulpables.

De quoy, Monseigneur, je vous ay bien voulu advertir, en attendant que je me sois mieulx informé du tout, pour vous en faire sçavoir plus amples nouvelles. Et sur ce, Monseigneur, je supplieray le créateur vous tenir en sa sainte grace.

De Cahours, en Quercy, ce xvie novembre.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

La Graviere.

(Orig.; V^c de Colbert, vol. 27, f. 176.)

XXXIV.

Lettre de Noailles au duc de Guise, *Bordeaux*, 18 *novembre* 1560. — Pauvreté des soldats de la garnison qui meurent de froid et de faim. — On leur doit trois ans et trois mois de leur solde. — Pendant ce temps ils n'ont reçu que deux mois en prêt. — Ils sont tous les jours à la veille de se mutiner et de quitter le service. (Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 137.)

Lettre de Burie au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, *Bordeaux*, 18 *novembre* 1560. — Pauvreté des soldats de la garnison de Dax. — Mêmes détails que dans la lettre précédente. (Orig., V^c de Colbert, vol. 27, f. 181.)

Lettre de Paul de Foix au roi, *Bordeaux*, 18 *novembre* 1560. — Remerciement du collier de l'ordre. (Orig., ibid., f. 183.)

Lettre de Jeanne de Gontaut, dame de Noailles, à l'évêque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Dax, son beau-frère, *Bordeaux*, 20 *novembre* 1560. — Antoine de Noailles a été élu maire de Bordeaux au milieu d'un enthousiasme et d'un transport extraordinaire. — Détails à ce sujet. — Prière au roi d'agréer l'élection. (Autographe, f. fr., vol. 6910, f. 193.)

Lettre de Michieli et de Suriano à la République de Venise, *Orléans*, 20 *novembre* 1560. — Projet du roi de se rendre à Chambord et à Chenonceaux en partie de chasse. — Il tombe malade (grands détails, voyez ci-dessus). — Ce mal est attribué au changement de la température. — Conséquences possibles de la mort du roi. — Influence du roi de Navarre en cas de mort du roi. — Désordres probables en ce cas. — Ce mal n'a encore rien de grave. (Cop. ital., mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 193.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Orléans*, 20 et 22 *novembre* 1560. — Le roi est gravement indisposé d'un rhume qui s'est jeté sur l'oreille. — La cour accepte le concile général. — Affaires d'Écosse. — Procès de Condé. Sa fierté. Il refuse de répondre aux interrogatoires. — Réclamations du prince de La Roche-sur-Yon en faveur de Condé. — L'ambassadeur espère que ce procès finira par un mariage entre deux enfants de Guise et de Condé. — Un fanatique venu de Genève chez Vendôme. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 107.)

Lettre du roi au maréchal de Thermes, *Orléans*, 23 *novembre* 1560. — Le roi approuve les ordres donnés par le maréchal de Thermes pour le voyage du chancelier Bouchard et espère qu'il arrivera en sûreté. (Minute, Vc de Colbert, vol. 27, f. 199.)

Lettre du duc de Guise au vicomte d'Ortes, gouverneur de Bayonne, *Orléans*, 23 *novembre* 1560. — Ordre de se conduire avec vigueur. — Approbation de l'état de gentilhomme de la Chambre donnée au vicomte d'Ortes. (Minute orig., ibid., f. 201.)

Lettre de Noailles au duc de Guise, *Brouage*, 27 *novembre* 1560. — Il obéira aux ordres du roi qui lui commandent de demeurer ici après le départ de Burie et d'Ossun pour contenir le peuple. — Byron n'est point oisif pour le service du roi. (Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 139.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lettre de Jarnac au duc de Guise, *Niort*, 27 *novembre* 1560. — Le s. de La Marcousse, lieutenant de sa compagnie, a pris deux prédicants dont il espère faire justice. — Les habitants de Niort sont dans une telle effervescence que Jarnac les a ajournés à mardi pour essayer de les pacifier. (Orig., Vc de Colbert, vol. 27, f. 211.)

Lettres d'Auzance et de La Roche-Posay au roi, *Brion*, 28 *novembre* 1560. — Ils ont pris des mains de Jarnac le chancelier Bouchard et le conduisent à la cour avec toute sorte de précautions. (Orig., ibid., f. 209.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Orléans*, 28 *novembre* 1560. — Aggravation de la maladie du roi. Grands détails (voyez ci-dessus). — Du concile général et du choix de son emplacement. — Le comte de Arran. — Procès de Condé; lenteur dans la procédure. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1493, n° 108.)

Lettre de Noailles au roi, *Bordeaux*, *décembre* 1560. — Puisque le roi veut bien lui maintenir sa charge de maire de Bordeaux, il fera tous ses efforts pour la bien remplir. (Minute orig., f. fr., vol. 6908, f. 95.)

Lettre de Michieli et de Suriano à la République de Venise, *Orléans*, 1er *décembre* 1560. — Détails sur la maladie du roi (voyez ci-dessus). — Douleur des deux reines. — Personne n'entre dans la chambre du roi si ce n'est les reines et les Guises. (Cop. ital., mss.; Dépêches vénit., filza 4, f. 200.)

Lettre des mêmes à la même, *Orléans*, 2 *décembre* 1560. — État désespéré du roi. — Les Guises ont suspendu tout service des postes. (Ibid., f. 202.)

Lettre des mêmes à la même, *Orléans*, 3 *décembre* 1560. — Le roi touche à sa dernière heure. — Troubles probables s'il vient à mourir. — Alliance probable du roi de Navarre et du duc de Guise. — Mariages projetés entre les Guises et les Bourbons. — Nouvelles d'un grand trouble à Bordeaux. — La cour de France demande du secours au roi d'Espagne. (Ibid., f. 203.)

Lettre de Chantonay à Philippe II, *Orléans*, 3 *décembre* 1560. — État désespéré du roi. — L'ambassadeur a demandé à voir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la reine. — Elle demande l'appui du roi d'Espagne. — Hier on a consulté les constitutions du royaume en conseil. La régence appartient à la reine mère. Vendôme y consent. — On rassemblera les états le 10 décembre. — Plaintes du cardinal de Lorraine sur le malheur de sa maison. — Dispositions prises pour pourvoir au gouvernement en cas de mort du roi. — Il n'est pas question de changer de ministres, mais la reine mère voudrait réduire la puissance des Guises. (Orig. espagnol, K. 1493, n° 113.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE.

CHAPITRE SIXIÈME.

Depuis la mort de Henri II jusqu'au départ d'Élisabeth de Valois pour l'Espagne. — Page 1.

Constitution du gouvernement de François II. — Portraits de François II et des Guises. — Ambassade du duc d'Arcos à la cour de France. — Ambassade de Condé auprès de Philippe II. — Olivier reprend les sceaux. — Réorganisation du conseil du roi.

Les Guises s'efforcent de séparer Catherine de Médicis du roi de Navarre. — Renvoi de Diane de Poitiers. — Catherine acquiert Chenonceaux. — Douaire de Catherine. — Disgrâce du connétable de Montmorency. — Ses conférences avec le roi et avec la reine mère à Saint-Germain. — Présentation de Perrenot de Chantonay, ambassadeur d'Espagne. — Retraite du connétable à Chantilly.

Situation du roi de Navarre au moment de la mort de Henri II. — Jeanne d'Albret embrasse la réforme. — Messages du connétable de Montmorency et du duc de Guise au roi de Navarre. — Témoignage de Blaise de Monluc sur les tendances de ce prince. — Le roi se retire à Saint-Germain. — Ordonnance du 22 juillet contre le port des armes. — Départ du roi de Navarre pour Saint-Germain. — Conférence de Vendôme. — Entrée d'Antoine à Saint-Germain (18 août 1559). — Accueil blessant

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui lui est réservé. — Antoine à Saint-Denis. — Ses entrevues secrètes avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Préparatifs du sacre de François II. — La cour à Nanteuil. Guise et Coligny. — Entrée de François II à Reims (16 septembre). — Sacre du roi (18 septembre). — Le roi quitte Reims (22 septembre). — Intrigues du roi de Navarre à Paris en faveur d'une réunion des états. — Catherine en informe Philippe II. — Jeanne d'Albret rejoint son mari à la Flèche.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Rapports du roi de Navarre avec l'Espagne, novembre 1559 *à juillet* 1560. — Page 63.

Catherine de Médicis propose au roi de Navarre de conduire Élisabeth de Valois en Espagne. — Situation de l'Espagne à l'avènement de François II. — Portrait de Philippe II et d'Élisabeth. — Mission du comte de Buendia à la cour de France.

Départ de la princesse Élisabeth (18 novembre 1559). — Son passage à Bordeaux. — Son arrivée à Pau (21 décembre). — Arrivée du cortège royal à Roncevaux. — Cérémonies de la livraison de la princesse Élisabeth. — La reine entre en Espagne avec le cardinal de Burgos et le duc de l'Infantado.

Le roi de Navarre demande une audience à Philippe II. — Mission de don Pedro d'Albret et de Jean-Claude de Levis, s. d'Audoz. — Accueil froid de Philippe II. — Découragement du roi de Navarre.

Propositions d'Antoine au comte de Buendia en faveur d'une entente commune sur une place d'Afrique. — Ses moyens d'exécution. — Entreprise de Philippe II sur l'île de Djerbah. — Désastre de l'armée espagnole (29 juin 1560). — Expédition de Montfort en Maroc. — Ses armements à Bordeaux. — Montfort et ses compagnons échouent misérablement.

Intrigues secrètes du roi de Navarre en Espagne. — Précautions et surveillance du duc d'Albuquerque. — Arrestation et supplice de Gamboa à Pau. — Arrestation de don Juan de Azedo et de quelques-uns de ses complices près de Pampelune, par les ordres du duc d'Albuquerque.

Don Pedro d'Albret à la cour de Valladolid. — Lettre de Philippe II au roi de Navarre. — Pedro d'Albret revient à Nérac (2 juillet 1560).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE HUITIÈME

La conjuration d'Amboise (février, mars et avril 1560). — Page 121.

Mauvaise santé du roi et incertitude générale du gouvernement. — François II arrive à Blois (novembre 1559). — Assassinat du président Mynard (12 décembre 1559). — Mécontentement des gens de guerre licenciés. — Désir de rassembler les états généraux. — Troubles à Paris et dans l'Orléanais. — Chantonay les attribue au roi de Navarre et au prince de Condé.

Organisation de la conjuration d'Amboise. — Condé en est le chef caché. — La Renaudie. — Assemblée de Nantes (1er fév. 1560). — Révélation de des Avenelles. — La cour se retire à Amboise. — Journée du 6 mars. — Édit de tolérance (8 mars). — Assemblée des conjurés à La Carretière. — Sancerre à Tours. — Arrestation de Raunay, de Mazères et de Castelnau à Noizay.

Attaque générale du château d'Amboise par les conjurés (16 mars et suiv.). — Le duc de Guise est nommé lieutenant général du royaume (17 mars). — Édit d'amnistie (17 mars). — Mort de La Renaudie (19 mars). — Le roi révoque l'édit d'amnistie du 17 mars. — Supplice des conjurés. — Supplice de Raunay, de Mazères, de Castelnau.

Mort du chancelier Olivier (28 mars). — Communication du connétable au Parlement.

Condé arrive à la cour (16 mars). — Fuite de Maligny le jeune (16 mars). — Complicité de Condé. — Le roi se retire à Chenonceaux (31 mars). — Explication de Condé avec la reine mère et avec le duc de Guise. — Sa fuite en Béarn.

Complicité du roi de Navarre dans la conjuration d'Amboise. — Son attitude indécise. — Déclaration de la reine d'Angleterre (24 mars). — Sa lettre au roi de Navarre. — Conclusion.

CHAPITRE NEUVIÈME.

La réforme en Guyenne pendant le règne de François II (10 *juillet* 1559-5 *décembre* 1560). — Page 229.

BÉARN.

Antoine favorise la réforme en Béarn. — Réunion annuelle des États de Pau de 1560 (5-17 mai). — Requête des États en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

matière religieuse. — Réponses du roi et de la reine de Navarre.

GUYENNE.

Montauban. L'évêque, Jacques Desprez de Montpezat. — Les ministres Crescent, Vignaux et Bernard Coulon. — Terride à Montauban. — Le poète Jean de Bourgeraye. — Le parlement de Toulouse envoie une commission à Montauban.

Comté de Rodez. Le cardinal d'Armagnac lutte contre la propagande réformiste. — L'évêque de Vabres et le s. de Belcastel s'emparent de Milhau. — Villefranche de Rouergue.

Basse-Guyenne ou Bordelais. Charles de Coucy, s. de Burie, Pierre d'Ossun et Antoine de Noailles. — François de Peyrusse, comte d'Escars. — Les troubles sont apaisés par le roi de Navarre. — Son voyage à Bordeaux (fin juin 1560). — Le château de Blaye et le phare de Cordouan. — Troubles en Bazadois. — La ville de la Réole.

Albret, Condomois, Agenais et Armagnac. Jean Voisin et Jacques Fontaine à Agen. — Arrestation de Fontaine et son interrogatoire par une commission sous la présidence de Blaise de Monluc. — Prise d'armes du s. de La Maurelle. — Fuite du ministre Fontaine. — Troubles à Monhurt et à Villeneuve-d'Agen.

Landes. La ville de Dax. — Les habitants de Bergouey et d'Arancon. — Bayonne; Adrien d'Aspremont, vicomte d'Ortes.

Périgord. Rupture des portes des prisons de Bergerac et de Sainte-Foy. — Denis Daytz, s. de Meymy. — Le ministre Mazet. — Armand de Gontaut, baron de Biron.

Saintonge; le sire d'Estissac. — Assemblées publiques à Cognac. — Désordres à Angoulême. — Guy Chabot de Jarnac à la Rochelle. — Paul de La Barthe, maréchal de Thermes, envoyé en Saintonge.

Poitou; le ministre Pymet à Niort. — Règlement du lieutenant général, François Aubert, à Poitiers (23 septembre 1559). — Réunion des gentilshommes du Poitou (avril 1560). — Profession de foi des calvinistes de Châtellerault (octobre 1560).

Appréciation de Lansac, de Burie, de d'Ossun, de Noailles sur l'état général de la Guyenne. — Organisation fédérative des églises réformées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE DIXIÈME.

Depuis la conjuration d'Amboise (mars 1560) jusqu'à la mort de François II (5 *décembre* 1560). — Page 305.

Le roi de Navarre, gouverneur de la Guyenne. — Ses intrigues à l'intérieur et à l'extérieur contre les Guises. — Mission du maréchal Saint-André en Guyenne. — Antoine chef des huguenots.

Assemblée de Fontainebleau (20 août 1560). — Arrestation de Jacques de la Sague, de François de Vendôme, vidame de Chartres, et de Robert de La Haye.

Plan du roi de Navarre contre les Guises.

Troubles de Limoges, de Bordeaux. — Surprise de Lyon (5 septembre 1560).

Le roi quitte Fontainebleau (3 septembre 1560). — Le duc de Guise s'occupe de réunir des forces. — Alliance de Philippe II.

Mission d'Antoine de Crussol et du cardinal de Bourbon en Guyenne.

Indécision du roi de Navarre sur son voyage à la cour. — Il se met en route. — Le maréchal Paule de Thermes en Guyenne. — Montpezat ferme les portes de Poitiers au roi de Navarre.

François II se rend à Orléans. — Ses armements. — État de la ville d'Orléans.

Le roi de Navarre et le prince de Condé arrivent à Orléans (30 octobre 1560). — Emprisonnement du prince de Condé. — Arrestation de la dame de Roye, du bailli Groslot et du chancelier Bouchard. — Situation du roi de Navarre à la cour.

Procès de Condé. — Arrivée à Orléans de Léonor de Roye. — Tentatives d'assassinat contre le roi de Navarre.

Le roi tombe malade (17 novembre 1560). — Conférence de Catherine de Médicis avec le roi de Navarre. — Mort de François II (5 décembre 1560).

PIÈCES JUSTIFICATIVES. . . . . P. 444

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN